LIBRARY
University of New York

MALDONAT

LE MANS — IMPR. JULIEN, LANIER ET Cᵉ

MALDONAT

ET

L'UNIVERSITÉ DE PARIS

AU XVI^e SIÈCLE

PAR LE P. J. M. PRAT

DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

LIBRARY
University of Santa Clara

ALMA COLLEGE
060.97
LIBRARY
Alma, California

PARIS

JULIEN, LANIER ET C^e, ÉDITEURS

4, RUE DE BUCI, 4

1856

1074

LIBRARY
University of Santa Clara

PRÉFACE.

Les hommes et les événements extraordinaires du XVI^e^ siècle lui donnent droit à l'attention des âges suivants. C'est un hommage que lui a déjà rendu le nôtre. De nos jours, en effet, de nombreux écrivains ont puisé dans cette époque féconde des sujets d'études historiques et littéraires. Mais les uns ont abandonné leur choix à un certain amour de la popularité; les autres semblent avoir subi l'influence des passions dont leurs héros furent les jouets ou les victimes. Aussi plusieurs personnages fameux du XVI^e^ siècle, objets néanmoins de tant de travaux, n'ont pas reçu la justice due à leur mémoire; d'autres, en plus grand nombre, attendent encore des historiens.

Parmi les derniers nous avons rencontré le nom de Maldonat. A l'aide de documents inédits ou peu connus, nous avons pu le suivre dans toutes les phases de sa vie; nous l'avons étudié dans ses écrits, et nous nous sommes convaincu qu'il tint parmi ses contemporains un rang assez distingué pour mériter à son tour l'attention de l'histoire. Littérateur, philosophe, théologien, controversiste, interprète de l'Écriture sainte, il prit une part active au mouvement littéraire et aux questions religieuses de son temps.

Son état et ses convictions l'engagèrent dans ces luttes ardentes; mais la rivalité lui suscita des difficultés plus dures et plus bruyantes encore. Nous les raconterons sans enthousiasme comme sans faiblesse, avec indépendance et fidélité.

Chargé de fonder l'enseignement du Collége de Clermont, qui prit plus tard le nom de Louis-le-Grand, Maldonat remplit sa mission au sein ou en face de l'Université de Paris. C'est pourquoi son nom se trouve presque toujours, dans notre livre, mêlé à celui de cette célèbre École; nous devions aussi les réunir dans le titre. Sans doute les nécessités du récit nous forceront d'y introduire d'autres noms et d'autres faits; mais ils ne serviront qu'à éclairer la sphère dans laquelle nous verrons agir Maldonat. Tels sont, en peu de mots, le but et le plan que nous nous sommes proposés. L'ouvrage dira le reste.

MALDONAT

LIVRE PREMIER

1533-1565

CHAPITRE I

Fécondité de l'Espagne en grands hommes au XVIe siècle. — Réforme littéraire d'Antoine de Lebrixa. — État florissant de l'Université de Salamanque. — Maldonat y étudie les belles-lettres. — Ses professeurs ; ses succès ; ses condisciples ; ses amis. — Il renonce à l'étude du droit pour se livrer à celle de la théologie. — Réforme de Victoria dans l'enseignement de cette science. — Application et succès de Maldonat. — Il est nommé successivement professeur de philosophie et de théologie. — Il entre dans la Compagnie de Jésus. — Après un an de noviciat, il enseigne la théologie au Collège Romain. — État florissant des études dans ce Collége. — Maldonat est envoyé à Paris.

Avec le XVIe siècle s'ouvrit pour l'Espagne l'ère la plus glorieuse qui ait peut-être jamais brillé sur une nation : le caractère de ce peuple, retrempé, ainsi que sa foi, dans une lutte de près de neuf cents ans contre l'islamisme, imprima alors aux œuvres qu'il accomplit une grandeur dont on trouve peu d'exemples dans les annales du monde. Tandis que ses flottes, suivant les voies tracées par Christophe Colomb, allaient, sous la conduite de Fernand Cortez, lui conquérir de nouveaux royaumes au delà des mers, ses armées, commandées par Gonzalve de Cordoue, étendaient ses possessions en Europe ; Ximenès, brisant d'une main vigoureuse les derniers restes de

la féodalité, soumettait à un même sceptre les provinces de la Péninsule et préparait l'empire de Charles-Quint. En même temps, Ignace de Loyola et François Xavier se levaient pour défendre l'Église contre mille sectes acharnées à sa perte, ou pour lui conquérir parmi les idolâtres plus de fidèles que l'hérésie ne lui en enlevait en Europe; et comme ces deux grands saints, mais dans une sphère plus restreinte, les Thomas de Villeneuve, les Jean de Dieu, les Térèse, les Pierre d'Alcantara, les Paschase Baylon, les Louis Bertrand, les Jean de La Croix, les François de Borgia, et bien d'autres encore vengeaient la sainteté de la morale catholique par le spectacle des plus sublimes vertus.

Aussi féconde en savants qu'en hommes d'État, en héros et en saints, l'Espagne ne le cédait alors à aucune nation pour la culture des sciences et des belles-lettres. De ses Universités sortirent les oracles du Concile de Trente, les plus grands maîtres des sciences divines, et les plus habiles dans les langues savantes. L'Université d'Alcala, érigée par le cardinal Ximenès en 1499, avait acquis en peu de temps une réputation digne du nom et de la munificence de son illustre fondateur. Celle de Salamanque maintenait son rang parmi les plus célèbres écoles de l'univers. Une des premières elle rejeta de son sein cette barbarie qui s'était introduite dans l'enseignement public de l'Europe, et que des étrangers avaient importée en Espagne. Dès la fin du XV^e^ siècle, Antoine de Lebrixa (*Antonius Nebrissensis*), secondé par Lucio Marineo (1), établit à Séville et à Salamanque la réforme littéraire,

(1) Lucio Marineo, Sicilien de naissance, était un de ces littérateurs qui savaient réunir l'élégance du langage à la plus vaste érudition. Il fut appelé en Espagne, vers l'an 1486, par don Fernandez, grand amiral de Castille, et associé aussitôt à la mission d'Antoine de Lebrixa. C'est le témoignage que lui rend, en ces termes, Alphonse de Segura, son disciple :

« A son arrivée, l'Espagne commença enfin à briller d'un éclat tout nouveau. Car ce qu'on appelait autrefois la langue latine avait alors, et depuis plusieurs siècles, dégénéré en un langage barbare. Résolu de la ramener à sa pureté native et de bien mériter de l'Espagne, Lucio s'associa, à Salamanque, où il s'était d'abord retiré, aux efforts de notre Antoine de Lebrixa, et s'appliqua avec lui à remuer, pour ainsi dire, de ses deux mains, jour et nuit, le terrain de la littérature pour cultiver et faire fleurir cette langue latine, auparavant si

dont Eugène IV et Nicolas V avaient déjà doté l'Italie; il bannit des écoles la grammaire latine de Pastrana, le *Doctrinale puerorum* d'Alexandre de Villedieu, le *Catholicon* de Balbo, le *Grécisme* d'Évrard de Béthune, les *Commentaires* de l'Anglais Gauthier *sur la Grammaire de Jean de Galande*, tous ces maîtres grossiers qui fatiguaient les intelligences sans les éclairer, donna aux études une direction plus sûre, plus large, plus simple et plus savante, et ouvrit aux littératures grecque et latine une carrière qu'une foule de bons esprits parcoururent avec autant de succès que de gloire (1). S'il ne professa que les belles-lettres, il composa du moins, pour corriger l'enseignement de la grammaire, un grand nombre d'ouvrages d'où l'on tira une méthode qui devint ensuite obligatoire dans toutes les écoles de l'Espagne (2).

Une réforme si profonde et si générale avait nécessairement laissé à l'expérience quelque chose à faire. En effet, l'œuvre d'Antoine de Lebrixa et de Lucio Marineo reçut avec le temps les améliorations que la pratique pouvait seule signaler. Dès lors fut établi dans les écoles de l'Espagne le règne de cette littérature à la fois élégante, sévère, grandiose et savante, qui ennoblit tous les genres auxquels l'appliquèrent les Vivès, les Ferdinand Nuñes, dit Pinciano, les Sepulveda, les Mariana, les Victoria, les François Sanchez et beaucoup d'autres.

Disciple de cette grande école, Maldonat l'illustra à son tour par ses immortels *Commentaires sur les quatre Évangiles*. C'est à cette œuvre que semble se borner sa gloire; mais il a bien d'autres titres à l'admiration de la postérité. L'histoire elle-même,

défigurée. Il dicta des préceptes de grammaire, à la vérité moins prolixes que les autres, mais plus propres à instruire les enfants. Ce fut vers ce but que, environné de l'estime générale, il dirigea pendant plus de douze ans son enseignement public; et il parvint non-seulement à bannir la barbarie, mais à l'extirper, à la déraciner, ou du moins à la mettre dans l'impuissance de se propager. » (Tiraboschi, *Storia della letteratura italiana*, lib. III, c. I, nº 76. — Mongitore, *Biblioth. sicula*, t. II, p. 12 et seq., 55 et seq.)

(1) Nicolas Antonio, *Biblioth. hispan. nov.*, t. I, p. 132 et seq. — Majans, in *Vita Ludov. Vivis* præl. operib. ejusd., t. I, p. 12 et seq.

(2) Voir parmi les Pièces justificatives, nº 1.

avare de détails sur une vie cependant si pleine, s'est presque contentée jusqu'à ce jour d'inscrire ce nom sur le catalogue des savants. Elle ne nous apprend rien sur l'enfance du P. Jean Maldonat. Après nous avoir dit qu'il naquit d'une famille noble, en 1533, à Las-Casas de la Reina, petit bourg voisin d'Ellerena, dans l'Estramadure espagnole (1), elle se hâte de nous le montrer brillant écolier à Salamanque, au moment où la réforme d'Antoine de Lebrixa, perfectionnée par ses disciples, produisait dans l'enseignement de cette Université les plus glorieux résultats (2).

On s'aperçoit, en lisant les écrits de Maldonat, qu'il puisa largement à des sources si pures : le goût exquis et sévère qui y règne, son style noble, élégant et concis, une entente parfaite des langues anciennes, la facilité avec laquelle il les plie aux idées chrétiennes, de vastes connaissances philologiques, et d'autres qualités que nous aurons lieu de signaler ailleurs, prouvent en même temps et l'excellence de l'instruction littéraire donnée alors dans cette célèbre école, et la fidélité de Maldonat à

(1) Cardoso (*Agiologio Lusitano*, sous le 6 janvier, note I) prétend que Maldonat naquit dans l'Estramadure portugaise; mais Maldonat lui-même a tranché le différend par la déclaration qu'il fit en entrant dans l'Ordre de Saint-Ignace, et que Sotwel a recueillie dans les archives de la maison professe de Rome : *Natus in ea parte Hispaniæ quæ dicitur magistratus sancti Jacobi in Ædibus reginæ.* Las-Casas de la Reina dépendait alors du grand maître de l'Ordre militaire de Saint-Jacques.

V. Sotwel, *Biblioth. scriptor.* S. J. in Maldonat. — Sacchini, *Hist. Soc. J.*, part. V, lib. III. — P. Clément Dupuy, *Præfat. in Comment. J. Maldonati in Evangel.* — Mathias Tanner, *Soc. J. Apostolor. imitatr.* in Maldonat., etc., etc.

(2) On trouve d'intéressants détails sur l'organisation et la distribution des études à Salamanque, dans les PP. Possevin (*Biblioth. select.*, lib. I, c. XXXVII), Mendo (*de Jure academico*, lib. I, q. VII, § 3), Melchior de Lacerda (*Apparat. latini sermonis*, cité par le P. André Schott, *Hispan. biblioth.*, t. I, c. II).

La réputation de l'Université de Salamanque ne se bornait pas aux limites de l'Espagne. On avouait sa gloire au sein même de l'Université de Paris, et Turnèbe, bon juge en cette matière, ne craignait pas de le constater en 1564 ou 1565. « Urbs autem Helmandica ea videtur quæ hodie Salmantica vocatur quæ *Gymnasio celeberrima in Hispania floret.* » (*Adversarior.*, lib. XIII, c. XVIII.)

se l'approprier tout entière. Nous savons en effet qu'arrivé à Salamanque, il apporta aux leçons de ces habiles maîtres une application qui ne laissait rien échapper. Il se servit même de leurs exemples pour stimuler son ardeur déjà si grande, et s'encourager de plus en plus à l'étude.

Dans les facultés inférieures il y avait deux professeurs qui renouvelaient alors, à Salamanque, le prodige que le célèbre Didyme offrit autrefois aux écoles d'Alexandrie. Quoique privés de la vue dès leur enfance, ils avaient tellement approfondi la littérature latine, ils avaient acquis une érudition si vaste, si variée, que, dans l'exercice de leur charge, ils accompagnaient l'explication des auteurs d'une foule de citations tirées d'un grand nombre d'écrivains anciens. Maldonat, devenu dans la suite professeur, alléguait quelquefois cet exemple à ses élèves pour les engager à donner aux leçons du maître une sérieuse attention (1).

La langue d'Homère avait en même temps à Salamanque un interprète encore plus habile dans Ferdinand Nuñez de Guzman. Ferdinand Nuñez, surnommé Pincianus, du nom latin de Valladolid sa patrie, renonça aux honneurs que lui promettait la grandeur de son nom, pour se vouer à la culture des belles-lettres. Il alla d'abord les étudier en Italie, surtout à Bologne, où il apprit le grec sous Jovien, natif du Péloponèse. Il devint si profond dans la littérature d'Athènes, qu'il égala les maîtres les plus renommés de cette époque. De retour dans son pays, il ne pensa qu'à propager l'instruction parmi ses concitoyens. Il fut retenu quelque temps à Alcala par le cardinal Ximenès, qui l'employa avec d'autres savants à l'édition de la Bible polyglotte; mais il alla ensuite exercer l'apostolat des belles-lettres à Salamanque, où il passa, dans cette profession, le reste de ses jours (2).

Maldonat eut le bonheur d'assister aux dernières leçons d'un si grand maître; il y apporta, comme à celles des autres, un esprit d'observation, une force de volonté, une ténacité d'application qui

(1) *Præfat. de Ratione studendi theolog.*, ann. 1571, die 9 oct. habit. inter Maldonat. Opusc., part. III, p. 28.

(2) Nicol. Anton., *Biblioth. hisp. nov.*, in Ferdinand. Nuñez de Guzman.

saisissait, mûrissait, retenait tout; et il acquit par ces moyens une profonde connaissance de la langue et de la littérature grecques.

Il développa principalement ces qualités dans son cours de philosophie. L'enseignement de cette science était alors confié à plusieurs éminents professeurs, parmi lesquels se distinguaient un autre Pinciano et François Tolet. Pinciano avait eu à vaincre les mêmes difficultés que les deux habiles maîtres qui avaient enseigné les lettres latines à Maldonat; et, par de semblables moyens, il avait acquis en philosophie la même réputation que ceux-ci avaient obtenue dans la littérature (1).

François Tolet, lauréat de 23 ans (2), donnait déjà dans ses leçons des gages de son glorieux avenir : elles excitaient l'admiration de tous les vieux docteurs de Salamanque; Dominique Soto, l'ornement de cette Université, regardait le jeune professeur comme un prodige d'érudition et ne lui donnait pas d'autre titre. Une jeunesse nombreuse se pressait à l'envi autour de la chaire de Tolet, qui, avec l'instruction, lui donnait encore, dans un mérite si précoce, l'exemple de l'étude et des motifs d'émulation (3). Personne n'y apporta une plus avide attention que Maldonat : doué d'une grande capacité, d'un esprit pénétrant, d'un jugement solide, et, quoi qu'il en dise, d'une heureuse mémoire, il était encore dévoré du désir d'apprendre. L'amour de la gloire n'était point étranger à ses travaux; peut-être celle de son professeur, qui n'avait qu'un an de plus que lui, excita-t-elle son ambition. Il s'efforça du moins de s'approprier toute la science de Tolet :

(1) Maldonat, *Præfat. de Ratione studendi theolog.*, ann. 1571, die 9 oct. habit. Opuscul., part. III.

(2) C'est l'âge que lui donne Sotwel. Andrade (*Varones illust.*, art. *Toledo*) prétend que Tolet avait alors 28 ans; Nicolas Antonio lui en donne 27; mais l'un et l'autre se trompent. Tolet, né en 1532, entra dans la Compagnie de Jésus en 1558, à l'âge de 26 ans, après avoir enseigné environ trois ans la philosophie à Salamanque. Il n'atteignit sa 28e année qu'en 1560, et, à cette époque, il enseignait la théologie morale au Collége Romain. Maldonat faisait la troisième année de son cours de philosophie de 1554 à 1555; ce fut alors qu'il suivit les leçons de Tolet, qui, en effet, avait 23 ans en 1555.

(3) Sacchini, *Hist. Soc. J.*, part. II, lib. II, n. 153.

constamment assidu aux leçons de la classe, il les repassait ensuite ou dans le calme de la solitude, ou avec les plus habiles de ses condisciples. Toujours il notait les difficultés, en cherchait la solution, la demandait à d'autres, s'il ne la trouvait pas, souvent au maître lui-même. Plus d'une fois il sacrifiait le sommeil au besoin de s'instruire, et prenait furtivement ses repas pour consacrer plus de temps à l'étude.

Sa santé, quoique robuste, ne put résister à une application si opiniâtre; il fut obligé par une grave maladie d'interrompre son cours. Dès qu'il fut rétabli, il se dédommagea, par de nouveaux excès de travail, des leçons qu'il avait perdues. Aux matières de la classe, il ajouta l'étude de celles qu'il n'avait pu suivre. Cependant, si nous l'en croyons, cette étude privée ne remplaça jamais dans son esprit l'enseignement du professeur. Et c'est encore un exemple qu'il offrait plus tard à l'application et à la constance de ses élèves de Paris. « Lorsque, jeune encore, dit-il, j'étudiais la philosophie, je tombai malade, au moment où le professeur traitait de la *qualité* dans les *Catégories* d'Aristote, et je ne pus entendre de sa bouche l'explication de ce chapitre. Depuis, je l'ai lu, je l'ai répété souvent; je l'ai même enseigné dans les écoles; j'en ai fait plusieurs fois l'objet de mes disputes publiques et de mes entretiens privés; eh bien! jamais je n'ai pu le posséder aussi bien que ceux dont j'ai entendu, dont j'ai vu, pour ainsi dire, l'explication sortir de la bouche du professeur, et que j'ai conservés profondément gravés dans mon esprit. Vous serez peut-être surpris de ce que je vais vous dire; j'en suis moi-même étonné, mais c'est vrai. Je ne connais personne qui ait une plus ingrate mémoire que moi (1). Cependant tout ce que j'ai

(1) L'humilité méconnaît ses propres mérites, mais elle ne peut pas toujours les cacher. Le P. Maldonat, par exemple, dit en vain qu'il avait une mémoire ingrate : on est convaincu du contraire quand on a lu ses ouvrages : l'érudition s'y déroule avec une méthode, avec un ordre, avec une lucidité qui supposent une mémoire admirablement ornée. L'érudition à coups de livres s'embarrasse dans les citations; elle se produit à tout propos et hors de propos, se prodigue sur les moindres sujets, plus encore sur ceux qui ne la comportent pas. Au lieu de prouver la mémoire de celui qui en fait un pareil abus, elle en révèle la

entendu de mes professeurs, même dans les classes élémentaires, je l'ai toujours retenu invariablement; ce que j'apprends au contraire par la lecture, je l'oublie très-facilement. Les paroles mêmes des professeurs que j'écoutais sur les bancs, il y a plus de quinze ans, me sont restées, avec leurs explications, gravées dans la mémoire. La force de la parole animée est si puissante, l'assiduité aux leçons du maître est si efficace, que, quoique dans d'autres choses le sens de la vue soit supérieur et plus certain, le sens de l'ouïe cependant est plus utile et plus profitable quand il s'agit d'apprendre (1). » Et ailleurs il ajoute : « Je ne sais pas ce qui arrive aux autres, mais je puis affirmer de moi-même que, jusqu'à ce jour, je n'ai rien oublié de ce que j'ai entendu dans toutes mes classes depuis la grammaire jusqu'à la philosophie, sans le secours des encouragements ou des reproches (2). »

On sait quels trésors de science se distribuaient à cette époque dans le cours des études : des professeurs parvenus à leur emploi à travers de longues années de veilles et de pénibles travaux, et après l'avoir disputé à de redoutables concurrents, y apportaient cette immense érudition que le XVIe siècle nous a transmise dans ses commentaires, dans ses œuvres philologiques. Une science ne se présentait jamais seule; elle était toujours accompagnée de ses accessoires. Ainsi un écolier attentif aux leçons du maître apprenait de lui non-seulement les matières directes de son enseignement, mais encore toutes celles qui avaient avec elles des rapports plus ou moins éloignés; car l'explication d'un auteur entraînait le professeur dans des remarques littéraires, biographiques, géographiques, physiques, enfin dans tous ces savants détails dont le *Commentaire* de La Cerda *sur Virgile* peut nous donner une idée. Il en était de même dans toutes les parties de l'enseignement. Aussi les élèves arrivaient-ils au bout de la carrière de

pauvreté et fait même tort à son jugement. Ce n'est point ce qu'on remarque dans le P. Maldonat. D'ailleurs, ce qu'il ajoute ici détruit ou explique le témoignage de son humilité.

(1) Oratio habita die 9 octobris ann. 1571, *de Ratione studendi theologiæ ad auditores Parisienses*, Opusc. theologic. Maldon., part. III.

(2) Orat. hab. ann. 1574, *ibid.*

leurs études avec une somme de connaissances qui leur assurait aussitôt une position sociale et leur permettait de l'occuper avec honneur. Qu'on ne s'étonne donc plus de la profondeur et de la variété des connaissances qui règnent dans les ouvrages de cette époque, de la multiplicité des œuvres auxquelles un seul homme pouvait alors suffire, pour lesquelles il était toujours prêt. Le secret en est dans la force des études et dans l'extrême émulation des disciples (1).

Or, Maldonat avait suivi pendant plus de dix ans l'enseignement si complet de l'Université de Salamanque, une des plus savantes du XVIe siècle, et il nous assure qu'il n'avait rien oublié de ce qu'il avait entendu de ses maîtres. Ajoutons qu'il avait renforcé leurs leçons par des études privées, par des lectures relatives aux objets respectifs de ses classes, et mesurons, s'il est possible, sur son extraordinaire application, sur la largeur de cet enseignement, toute la science que, dès lors, il avait acquise. Et cependant il n'avait pas encore abordé les études théologiques.

Il n'avait pas même formé le projet de suivre ce cours. Toujours inspiré par ses nobles parents, il cherchait dans les études les moyens de se frayer la voie aux charges de l'État; et il croyait que la jurisprudence lui en fournirait les plus puissants. En effet, les jeunes gentilshommes sortaient du cours du droit civil pour entrer dans des carrières qui conduisaient les uns aux plus hauts emplois de la magistrature, les autres au conseil de la couronne ou aux fonctions diplomatiques; et le choix du souverain tombait ordinairement sur ceux qui, dans les écoles, surtout dans celles

(1) Spera regrettait avec raison une instruction si complète : « Utinam, — s'écriait-il, — ad nostram hanc usque ætatem, in qua ut Horatius de suâ dixit : *Scribimus indocti doctique volumina passim*, hæc duraret vigeretque criticorum auctoritas! Indubitanter enim tantus scriptorum numerus qui cornicatur, deblaterat, barbarizat et solœcizat cum maximo latinitatis studentiumque detrimento atque contagione, aut tineas opicosve pasceret mures, aut salsamentariis usui esset in dies. » (*De Profess. gramm. dign.*, p. 337.) Spera écrivait au commencement du XVIIe siècle; qu'aurait-il donc dit de notre époque?

de Salamanque, avaient, par leur application, leurs succès et leur capacité, appelé sa préférence.

Or, la perspective d'un si bel avenir tentait l'ambition de Maldonat; mais cette ambition n'étouffait point en lui la voix de la religion. Une position, quelque brillante qu'elle lui parût, n'aurait jamais attiré ses désirs, s'il n'avait pu y prétendre sans exposer sa vertu; il était bien résolu de ne jamais sacrifier ses devoirs religieux à des intérêts humains. Ce sentiment le maintint toujours dans l'amitié des écoliers les plus recommandables par leur bonne conduite; et ce fut par l'organe d'un de ces amis que Dieu lui fit connaître sa volonté. « Je venais de terminer le cours des belles-lettres, nous dit Maldonat lui-même, et, selon la coutume, je me disposais à suivre celui de jurisprudence. Mais j'avais pour ami un jeune homme d'une vertu remarquable, neveu du savant Michel de Palacios qui publia, il y a quelques années, un excellent *Commentaire sur saint Matthieu* (1). Un jour, il me demanda pourquoi je ne me livrais pas plutôt à l'étude de la théologie qu'à celle du droit civil. Je lui répondis que c'était la voie la plus sûre pour arriver aux honneurs publics. Il m'opposa ces paroles de Jésus-Christ : *Quærite primum regnum*

(1) Michel de Palacios était encore un de ces savants professeurs qui, du temps de Maldonat, illustraient l'Université de Salamanque. Après y avoir enseigné pendant onze ans la philosophie et la théologie, qu'il y avait apprises, il obtint ce qu'on appelait le canonicat magistral de l'église de Léon, et y fit des conférences théologiques *sur l'âme*. Il alla ensuite occuper une place semblable à Ciudad-Reale, où il fit des leçons publiques sur l'Écriture sainte. Il mourut avec la réputation d'un habile interprète de la Bible et d'un savant théologien, laquelle lui est assurée par les écrits qu'il a laissés soit sur des questions philosophiques et théologiques, soit sur quelques parties de l'Écriture sainte. On ne trouve pas dans la liste de ses ouvrages celui que mentionne ici le P. Maldonat. Nicolas Antonio l'attribue à Paul de Palacios, frère de Michel, et comme lui versé dans l'Écriture sainte, qu'il interpréta pendant six ans à Salamanque, et dans la théologie, qu'il enseigna à Évora. Il devint ensuite aumônier de la reine Catherine, et prédicateur du cardinal-roi. En 1564, il publia à Coïmbre son *Commentaire sur S. Matthieu*, qui fut réimprimé en 1571 à Salamanque, en 1572 à Anvers, et ailleurs en d'autres temps. (Antonio, *Biblioth. hisp. nov.*, t. II, p. 143 et 162.)

Dei et cætera adjicientur vobis. — Quoi donc! repris-je, est-ce que, devenu jurisconsulte, je ne pourrai pas défendre la justice et l'équité? Est-ce que je ne pourrai pas mettre à la disposition des pauvres et mes facultés et mon patrimoine? — Oui, me dit-il, vous le pourriez si vous le vouliez. Mais ces avocats que nous voyons maintenant plaider avec tant de fracas, dépouiller les riches, opprimer les pauvres, poursuivre la fortune avec tant d'avidité, tenaient le même langage que vous, avant qu'ils eussent étudié les lois; mais une fois qu'ils ont eu commencé à manier de l'argent, ils sont devenus tels que vous les voyez. — Ces paroles produisirent sur moi une si forte impression que, sans autre motif, je renonçai à tous mes projets, et, malgré ceux dont je dépendais, je me tournai vers la théologie, à laquelle je me féliciterai toujours d'avoir consacré une partie de ma vie. » Puis, animé de ce sentiment d'humilité qui faisait dire à saint Augustin : *C'est votre grâce, ô mon Dieu, qui m'a préservé de tout le mal que je n'ai pas fait*, Maldonat ajoute : « Si je ne suis pas hérétique et le plus méchant de tous les hommes, je le dois à l'étude de la théologie (1). »

Maldonat se livra donc tout entier pendant quatre ans aux sciences divines. La théologie jouissait alors à Salamanque d'une gloire qu'elle avait depuis longtemps perdue dans les autres Universités de l'Europe. Dès le commencement du XVIe siècle, l'illustre François de Victoria, de l'Ordre de Saint-Dominique, avait opéré dans cette partie de l'enseignement la réforme qu'Antoine de Lebrixa avait faite aussi à Salamanque dans la grammaire et les belles-lettres. Plein de la doctrine de saint Thomas, il l'enseigna dans toute sa pureté. Au lieu de la perdre dans mille questions oiseuses, futiles ou puériles, comme on faisait trop communément avant lui, il la débarrassa de cet alliage inutile et rendit à la scolastique toute sa dignité; il l'entoura de ses compagnes naturelles, de la positive, de la morale, de la critique, des saintes Écritures, des conciles et des Pères; il lui prêta un ordre

(1) Præfat. altera cum secundum theologiam aggrederetur ann. 1570, inter Opuscula Maldonati, part. III, p. 24.

admirable, une méthode simple, claire et nette; enfin, au lieu de cette langue barbare à laquelle elle était auparavant condamnée, il lui fit parler un langage pur, grave, élégant et poli. Ce fut encore lui qui introduisit dans l'Université de Salamanque un usage qu'adoptèrent peu à peu les autres Universités d'Espagne, et auquel Maldonat, devenu professeur, resta toujours fidèle : il dicta les leçons de théologie, que ses prédécesseurs se contentaient de réciter, à peu près comme on débite un discours de mémoire. La méthode et la réputation de François de Victoria attirèrent à Salamanque une immense foule d'étudiants et répandirent sur cette Université un éclat qui effaça la gloire des autres (1). « Si les écoles d'Allemagne, de France et d'Italie avaient suivi l'exemple de l'Université de Salamanque, ou subi l'influence d'un homme tel que François de Victoria, les études n'y seraient pas, s'écriait à ce propos Melchior Cano, dans l'état d'abaissement où nous les voyons aujourd'hui (2). » Il est certain que la théologie à Paris méritait alors ce reproche, quoi qu'en disent Échard et Touron, et que, lorsque Maldonat se rendit dans cette ville, quelques années plus tard, il eut besoin, pour la relever, de toute la vigueur de son génie et de son caractère. En attendant, il continua à puiser à Salamanque le noble enseignement qu'y avait introduit François de Victoria, et que poursuivirent Melchior Cano et Dominique Soto. Melchior Cano, égal peut-être en talents, sinon en vertus, à François de Victoria, le remplaça en 1546 dans la première chaire de théologie de Salamanque. Il la quitta momentanément pour assister au concile de Trente; mais il y remonta en 1549, et n'en descendit qu'en 1552, lorsqu'il eut été nommé évêque des Canaries, où il ne se rendit jamais. Dominique Soto professa aussi la théologie à Salamanque, depuis l'an 1532 jusqu'à l'ouverture du Concile de Trente, où il dut assister comme théologien de Charles-Quint, et tenir la place du général de son Ordre. Cet honneur et la charge de confesseur de l'empereur le retinrent longtemps éloigné de

(1) Nicolas Antonio, *Biblioth. hisp. nov.*, t. I, p. 496. — Échard, *Script. Ordinis Prædicat.*, t. II, p. 128.

(2) *De Locis theolog.*, lib. XII, c. v.

l'enseignement ; mais, en 1552, il occupa la chaire de François de Victoria, laissée vacante par la nomination de Melchior Cano à l'évêché des Canaries. Dominique Soto ne le cédait à aucun d'eux : pendant quatre ans il continua leur œuvre avec la même gloire et le même succès, et maintint l'enseignement théologique de l'Université au degré de dignité auquel ces deux grands maîtres l'avaient élevé (1).

Ce fut alors que Maldonat commença, sous le savant et pieux Dominique Soto, son cours de théologie. S'il ne le termina pas sous le même professeur, il le poursuivit du moins d'après l'habile direction que Victoria, Cano et Soto avaient donnée à cette étude. Capable de l'embrasser dans toute sa largeur, il s'y livra avec une application qui lui en assura les plus précieux trésors. La théologie proprement dite, l'Écriture sainte, les saints Pères, le grec, l'hébreu, les autres langues orientales, les conciles, l'histoire ecclésiastique se partagèrent dès lors tous ses moments : trois ou quatre leçons par jour, de fréquentes disputes publiques, des cercles journaliers ne suffisaient pas à son amour pour l'étude : il repassait encore sans cesse les leçons des maîtres, s'en demandait compte à lui-même, jusqu'à ce que tout ce qu'il avait entendu en classe fût gravé dans son esprit comme dans sa mémoire.

Il pouvait par son application, par sa conduite et par ses succès servir de modèle à tous les élèves de l'Université. Cependant il avait soin de consulter l'exemple que donnaient les plus laborieux. Parmi ceux qu'il avait observés, il en était un qui l'avait plus vivement frappé ; et longtemps après, il aimait encore à le citer à ses élèves de Paris, pour leur apprendre ce que peut un travail opiniâtre. « Pendant mon cours de théologie, dit-il, j'avais pour condisciple un jeune homme le plus dépourvu de talent et d'esprit que j'aie jamais connu. Nous suivîmes ensemble pendant sept ans les cours de philosophie et de théologie. Jamais il ne lut un livre ; mais il entendait trois leçons par jour, il les repassait avec un soin extrême, tantôt avec d'autres, tantôt seul, le reste de la journée. Si quelque difficulté l'arrêtait, il en demandait la

(1) Échard, *Script. Ordinis Prædicat.*, t. II, p. 172.

solution ou à quelqu'un de ses condisciples, ou au professeur. De cette manière, il fit de tels progrès que sur plus de six cents élèves qui suivaient avec lui le cours de théologie, il n'en était aucun qui répondît plus facilement que lui, qui eût l'objection ou la réponse plus prompte dans les disputes; par cette persévérante habitude de répéter, sa mémoire n'avait rien laissé échapper de ce qu'il avait recueilli, pendant sept ans, de la bouche des professeurs. Souvent je lui demandais ce qu'on avait dit le jour même, ou la veille; il se mettait aussitôt à me répéter fidèlement toute la leçon du maître. Or, ce jeune homme si dépourvu de talent est aujourd'hui, comme je l'ai appris dernièrement, un des premiers théologiens de Salamanque. Que ne peuvent donc pas attendre des jeunes gens doués d'un beau talent et déjà pourvus des secours des belles-lettres, s'ils veulent écouter et répéter les leçons avec le même soin! (1) »

Le P. Maldonat lui-même était une éloquente réponse à cette question : avec des talents supérieurs il avait apporté la même attention aux leçons de ses maîtres, la même exactitude à s'en demander compte, et il était devenu un des plus savants hommes de son siècle, comme son condisciple, à force d'application, d'efforts et de persévérance, s'était rangé parmi les premiers théologiens de Salamanque.

Cependant les pieuses réflexions qui avaient arraché Maldonat à l'étude de la jurisprudence, avaient déposé dans son cœur le germe de la sainteté. S'il avait renoncé à la voie des honneurs où son salut devait rencontrer tant d'obstacles, c'était pour entrer dans celle où il en rencontrerait moins. Quelle était cette voie? Maldonat la chercha longtemps; il la demandait à Dieu dans de ferventes prières; il la demandait aux vertueux amis qu'il s'était choisis dans l'Université.

Parmi eux on remarquait Alphonse Rodriguez, qui devait être dans la suite un des plus habiles maîtres de la vie spirituelle; François Torrès, qui deviendra une des lumières du Concile de

(1) Oratio habit. ann. 1571, die 9 octobr., *de Ratione studendi theologiæ* int. Opusc. Maldon., part. III, p. 29.

Trente; Diego de Samaniego, le futur apôtre des Chiriguanes; François Gomez, auquel les Universités d'Espagne s'adresseront dans la suite, comme à leur oracle; François Ribera, plus tard le directeur et l'historien de sainte Térèse; Étienne d'Avila, dont l'enseignement élèvera l'Université de Lima au niveau de celles de l'Europe; et, dans des classes inférieures, François Suarez, celui en qui l'école tout entière parlera un jour; Grégoire de Valencia, qui tiendra bientôt en échec les sectes hérétiques d'Allemagne. Tous ces jeunes élèves se préparaient à leurs nobles destinées par une constante application à l'étude, surtout par les pratiques d'une piété solide.

Mais aucun n'égalait en ferveur Jérôme Soriano; aussi tous le regardaient-ils comme leur modèle. Pieux, doux, affable, prévenant, Jérôme donnait à ses condisciples les exemples d'une inébranlable fidélité aux devoirs de la religion, et d'une constante application à l'étude; il s'attirait leur affection par l'amabilité de son caractère, par une angélique sérénité. C'était lui surtout qui recevait les plus intimes confidences de Maldonat. Ils s'entretenaient souvent ensemble de la nécessité de servir Dieu, du bonheur de l'aimer; ils se communiquaient mutuellement les saints désirs que la grâce leur inspirait. Enfin, ils prirent la résolution d'embrasser l'état religieux, et convinrent que l'un entrerait dans l'Ordre auquel l'autre serait appelé le premier; mais ils n'arrêtèrent pas leur choix (1).

Ces deux jeunes amis étaient encore dans cette indécision lorsque François Tolet, le brillant professeur dont ils avaient suivi les leçons, descendit de sa chaire pour entrer dans la Compagnie de Jésus. Un si grand exemple d'abnégation émut profondément toute l'Université et décida sans doute bien des vocations. D'ailleurs, le P. Ramirez, de la même Compagnie, le premier prédicateur de l'Espagne, avait récemment remué par son éloquence toute de feu la ville de Salamanque et la jeunesse des écoles; des conversions généreuses, des résolutions héroïques furent là comme

(1) Possin., *Hist. Soc. J.*, part. V, lib. III. — Schinosi, *Istoria della Compagnia di Giesù appartenente al regno di Napoli*, p. 442.

ailleurs les fruits de son zèle. Sa voix, pour un grand nombre d'élèves, fut la voix du Ciel qui les appelait à l'état régulier. Plus de cinq cents d'entre eux entrèrent dans divers Ordres ; cinquante embrassèrent la règle de l'illustre missionnaire.

Déjà, l'année précédente, Alphonse Rodriguez, cédant à la même impulsion, s'était voué à l'Institut de saint Ignace. Ce fut sans doute la même voix qui inspira à Tolet le courage d'un si grand sacrifice. Peu d'années après, François Suarez et Grégoire de Valencia mirent aussi sous la sauvegarde de la règle de saint Ignace les salutaires réflexions que leur avait suggérées le P. Ramirez.

Les exemples précédents et les éloquentes prédications de l'homme de Dieu affermirent Soriano et Maldonat dans leur résolution : peut-être inclinèrent-ils leur volonté vers la Compagnie de Jésus. Rien, ce semble, ne les arrêtait plus : Maldonat avait terminé son cours de théologie ; il venait de subir avec autant de succès que de gloire les épreuves du doctorat ; mais ces succès mêmes furent les liens qui le retinrent dans le monde. L'Université voyait avec peine s'éloigner de son sein un homme doué de si grands talents, de si belles qualités et orné de tant de connaissances. Elle n'épargna rien pour se l'attacher, et le força, pour ainsi dire, de monter dans la chaire de François Tolet. Maldonat l'occupa avec une gloire qui lui valut bientôt la chaire de théologie, où il montra autant d'habileté dans les sciences divines qu'il en avait déployé dans la philosophie.

L'éclat de son enseignement semblait lui promettre de plus grands honneurs encore que ceux auxquels il avait renoncé ; mais il était insensible aux uns et aux autres : il ne se préoccupait que de l'affaire de sa vocation. Chaque jour il voyait quelques-uns de ses élèves ou de ses anciens condisciples, touchés des discours du P. Ramirez, demander à l'état religieux des garanties de salut. Étienne d'Avila était entré dans la Compagnie de Jésus, en 1560 ; en 1561, son exemple fut imité par Diego Samaniego et par plusieurs autres que l'histoire ne nomme pas. L'ébranlement était général, Maldonat s'y abandonna : en 1562, il renonça à sa chaire de théologie, pour s'enrôler à son tour sous les drapeaux de Jésus-Christ dans la Compagnie qui porte son nom.

Ses parents, ses amis, ses admirateurs, l'Université de Salamanque, devaient entourer sa résolution d'obstacles insurmontables : il alla chercher un abri contre eux jusqu'à Rome, où il se réfugia au noviciat de Saint-André, le 10 août de la même année (1).

A peine eut-il goûté les douceurs de la solitude, qu'il songea à les faire partager à Jérôme Soriano. Il lui écrivit donc une lettre touchante, moins pour le sommer d'accomplir sa promesse que pour lui annoncer qu'il avait lui-même rempli la sienne. Il n'en fallait pas davantage à son pieux condisciple. Quelques jours après, Jérôme arrivait d'Espagne et entrait dans l'asile que, selon leur convention, Maldonat lui avait choisi par sa détermination. Pendant un an, ces deux vertueux amis, devenus enfants spirituels du même père, luttèrent, pour ainsi dire, de ferveur dans la pratique de leurs nouveaux devoirs, et puisèrent à l'envi dans l'Institut de saint Ignace les admirables vertus qu'ils devaient déployer, l'un dans le ministère apostolique, l'autre dans l'enseignement et dans les combats contre l'hérésie.

La Providence ne tarda pas à les appliquer aux fonctions respectives qu'elle leur destinait : le P. Jérôme Soriano fut appelé à évangéliser le royaume de Naples (2). Nous ne le suivrons pas dans ses courses apostoliques, pour ne point nous éloigner de notre sujet; mais nous le retrouverons plus tard, au moment où, averti de sa fin prochaine par la mort de Maldonat, il se préparait par une admirable patience dans ses maux à aller partager, dans le ciel, la récompense du noble ami dont il avait imité les vertus sur la terre. Le P. Maldonat, élevé au sacerdoce après un an de noviciat, fut aussitôt associé aux illustres savants qui faisaient alors la gloire du Collége Romain.

Cet établissement, créé par le génie de saint Ignace, avait à peine dix ans d'existence, et déjà il égalait les plus célèbres universités de l'Europe; il n'en était même peut-être aucune qui pût offrir un corps de professeurs plus accomplis. Formés presque tous

(1) Sotwel in Joann. Maldonat.

(2) Sotwel in Joann. Maldonat., Schinosi, l. C.

à la grande école de Salamanque ou d'Alcala, ils y avaient puisé, dans les belles-lettres comme dans les sciences philosophiques et théologiques, une instruction savante, solide, élégante, complète, résultat ordinaire des réformes d'Antoine de Lebrixa et de François de Victoria. A une instruction déjà si vaste, ils avaient ajouté encore des connaissances qui les plaçaient au rang de ces grands maîtres. Quels hommes en effet que les Tolet, les Ledesma, les Mariana, les Pereira, les Perpinien, les Clavius, les Emmanuel Sa, les Maldonat! Car tous occupaient en même temps les chaires du Collége Romain.

Mariana, parvenu à l'âge de 87 ans, aimait à réjouir ses derniers jours par le souvenir d'une réunion d'hommes parmi lesquels il n'avait pas été déplacé, et il l'exprimait avec un enthousiasme qu'on lui pardonne volontiers.

« Permettez, disait-il au cardinal Bellarmin, autrefois son élève, permettez à un vieillard de s'abandonner au bonheur des souvenirs du temps passé, de ce temps où vous-même, après la mort de Marcel II, votre oncle, vous entriez avec tant d'ardeur dans la carrière des arts libéraux, sous la conduite de Parra, votre précepteur, notre contemporain et notre ami. J'enseignais alors les sciences divines, quoique jeune encore et d'une érudition peu ferme. Tel était l'état de nos affaires : notre Ordre ne comptait encore personne en Italie qui pût remplir cet emploi. Il y en a aujourd'hui une foule, me dit-on, et je le crois sans peine. Ainsi changent les temps.

« J'avais pour collègues Emmanuel Sa et Ledesma. — Quel génie, quelle science, quelle modestie dans ces grands hommes! — Tolet, professeur de philosophie, que ses connaissances théologiques élevèrent plus tard au cardinalat; Jacques da Costa, qui ne le cédait en rien aux autres. La chaire de rhétorique était occupée par Perpinien, le plus éloquent des orateurs de notre siècle, et le rival des anciens, des lèvres duquel le discours semblait couler plus doux que le miel. Clavius, si connu par ses ouvrages, enseignait les mathématiques; Jean-Baptiste Romain, cette rose cueillie parmi les épines de son pays, plus agréable encore par la suavité de ses mœurs que par la douceur de ses traits, enseignait la langue

hébraïque (1) ; Étienne, natif de Valence, professait la langue grecque. Je me rappelle souvent de tels temps et de tels hommes, et ce souvenir me réjouit le cœur...

« Sébastien Romeo, dont la prudence égalait la modestie, gouvernait alors le Collége. Je ne vous passerai point sous silence, vous, le plus intime de mes amis, le premier parmi mes condisciples, Diego Paez ; en qui je ne sais si le talent l'emportait sur l'amabilité ; ni Organtino, mort depuis peu au Japon, après y avoir supporté d'immenses travaux ; ni Maldonat, la gloire de notre nation et de notre Institut, qui resta peu de temps au Collége Romain, mais que j'eus ensuite pour collègue à Paris (2). »

Maldonat, déjà digne de cet éloge, n'avait cependant pas encore acquis les titres qui devaient le lui assurer auprès de la postérité ; il les conquerra bientôt sur un théâtre aussi brillant, mais plus dangereux. Victorieuse par sa patience des innombrables obstacles qui lui avaient jusque alors interdit l'enseignement à Paris, la Compagnie de Jésus allait enfin ouvrir un collége dans cette grande cité, et ce fut à Maldonat qu'elle confia le soin d'en établir la réputation. Cette mission n'était supérieure ni à son courage, ni à son génie ; mais nous ne pouvons en mesurer l'importance que sur les difficultés qui l'accueillirent et l'accompagnèrent.

(1) Le P. Jean-Baptiste Romain, appelé Élie Aschenat, avant sa conversion, était natif d'Alexandrie en Égypte.

(2) Mariana, *Præfat. in Scholias in Vetus et Nov. Testam.* Nous donnerons de plus amples détails sur le Collége Romain dans nos *Études sur le P. Perpinien.*

CHAPITRE II

Origine et fondation du Collége de Clermont à Paris.

Saint Ignace faisait entrer dans son magnifique plan de régénération religieuse tous les moyens que lui inspirait le zèle de la gloire de Dieu ; mais de tous ceux qu'il employa et qu'il a recommandés dans son Institut, les deux plus puissants furent peut-être l'éducation de la jeunesse et l'enseignement du catéchisme. Ce dernier moyen, trop négligé jusque alors, avait l'avantage de mettre la religion à la portée des intelligences les moins cultivées, de répandre dans toutes les classes de la société une connaissance solide et précise des vérités catholiques et des devoirs du chrétien. Le premier, c'est-à-dire l'éducation de la jeunesse, devait, dans la pensée de saint Ignace, obtenir un double résultat : la restauration même de la science et des lettres, et l'instruction chrétienne des jeunes générations. Personne n'ignore que, dès le commencement du XVIe siècle, de graves abus s'étaient introduits dans l'enseignement à la suite des nouveautés, et que, pour ne pas sortir de la France, il était très-peu de colléges ou d'institutions publiques parmi nous où les élèves ne puisassent, avec les connaissances humaines, la dépravation de l'esprit et la corruption du cœur. L'Université de Paris

n'était point exempte de ces abus : la suite de cet ouvrage nous en fournira de trop nombreuses preuves.

Lorsque saint Ignace, plein du projet, encore indéfini, de se vouer au service de Dieu et de l'Église, vint chercher à Paris l'occasion ou les moyens de l'accomplir, il s'aperçut tout d'abord des désordres qui régnaient parmi les étudiants, et se mit aussitôt à les combattre par ses exemples et par ses discours. C'était à lui que François Xavier attribuait sa persévérance dans la foi : « De tous les services que m'a rendus dom maître Ignace, disait-il, le plus important, c'est de m'avoir préservé des mortels dangers que courait mon imprévoyante jeunesse dans la familiarité de ces hommes, tels qu'il y en a un grand nombre dans cette ville de Paris, parmi mes condisciples, qui, imbus d'opinions hérétiques, cachent les vices de leurs croyances et de leurs mœurs sous les dehors trompeurs de la culture et de l'aménité de l'esprit. C'est lui qui m'a arraché à ces amitiés contagieuses, en me découvrant les piéges perfides qu'elles tendaient à mon inexpérience... Oui, sans lui je me serais livré à l'amitié de ces jeunes gens qui portaient, sous un extérieur honnête, un cœur plein de vices et d'hérésie, comme leur conduite et les événements ne l'ont que trop prouvé dans la suite (1). »

Bien d'autres auraient pu rendre le même témoignage à saint Ignace ; mais il ne devait pas borner à ces conquêtes partielles son zèle pour la jeunesse des écoles. Le mal était surtout dans l'enseignement ; c'était l'enseignement qu'il fallait réformer. Saint Ignace conçut donc le projet de fonder deux colléges destinés, par leur importance, à servir de modèle aux autres et à exercer sur la science une sorte de magistrature : l'un devait être établi à Rome, centre de la religion ; l'autre, au sein même de l'Université de Paris, centre présumé des connaissances humaines, d'où sa Compagnie, digne d'elle-même, pût étendre au loin le règne de la vérité (2).

(1) S. Fr. Xaverii, *Epist.*, l. I, epist. 1.

(2) « S'è udito dire al P. M. Ignatio di beata memoria che desiderava d'haver due collegii in sua vita buoni, cioè a Roma e a Parigi dove la Compagnia si

A ce trait on reconnaît le génie d'Ignace ; cependant on n'apprécierait pas toute la portée de son projet, si on ne le considérait au point de vue de son temps. Au XVIe siècle, l'enseignement public se donnait à tous ses degrés dans les universités. Celles à qui des maîtres plus habiles faisaient une plus brillante réputation, attiraient aussi une plus nombreuse jeunesse. De là naissait entre elles une émulation qui, en servant leur ambition, profitait encore plus à la science. Des princes, des cités, des États se disputaient les plus illustres savants de l'époque. On vit quelques grands maîtres préférer l'honneur d'occuper des chaires déjà célèbres à celui de fonder, avec de plus gros émoluments, la gloire d'une académie naissante ou peu renommée ; mais, en général, l'intérêt pécuniaire décidait le choix des autres, et l'avantage restait au plus offrant. La munificence de nos rois avait assuré, par ce moyen, à l'Université de Paris une prépondérance qui se maintint lors même que les études acquéraient dans d'autres une incontestable supériorité. Ainsi, même aux jours de sa décadence, l'Université de Paris conserva le prestige de son antique gloire et le privilége d'attirer, de toutes les contrées de l'Europe, le plus grand nombre d'écoliers. Son influence, toujours immense, pouvait donc être d'autant plus fatale ou plus utile, selon les tendances de son enseignement.

Ces considérations inspirèrent à saint Ignace la pensée de fonder, au sein de la capitale de la France, un collége capable de donner aux études de l'Université une direction aussi chrétienne

mostrasse e facesse gran frutto nella christianità. » Le P. Ponce Cogordan, qui nous fait cette révélation dans une lettre inédite et adressée au P. Éverard Mercurien, avait connu particulièrement saint Ignace et contribué plus que tout autre à la réalisation de son projet. Il était donc bien informé. Cependant saint Ignace, forcé par les instances des Souverains Pontifes, des princes, des provinces ou des villes, accepta plusieurs autres colléges ; mais il exigea des conditions propres à assurer l'utilité qu'il se proposait de tirer de ces sortes d'établissements, et prescrivit de sages mesures pour empêcher une multiplication qui, en éparpillant les soins des maîtres, pouvait nuire à la force des études. Cette sage réserve amena, dans les colléges de la Compagnie de Jésus, une organisation sur laquelle nous donnons quelques détails dans les Pièces justificatives, nº II.

que savante, et de restaurer les lettres dans leur plus célèbre domicile. Ce plan était trop catholique et froissait trop d'intérêts humains, pour être accueilli avec faveur par l'Université. Saint Ignace avait prévu toutes les difficultés qu'il rencontrerait. En homme sage, il ne tenta pas de les affronter ; il aima mieux les user par une imperturbable longanimité. Au lieu de donner des maîtres à l'Université, il y envoya d'abord des écoliers. Chaque année, plusieurs jeunes religieux allaient, par son ordre, suivre à Paris les cours des maîtres les plus habiles et les plus sûrs ; mais il les entourait de soins propres à leur assurer le bénéfice de cet enseignement sans en courir les dangers. Retirés en premier lieu au Collége des Trésoriers, puis au Collége des Lombards, un des plus réguliers de la ville, sous la direction successive des PP. Jacques d'Éguia, Jérôme Domenech et Paul Achilli, ces jeunes gens pratiquaient en commun les exercices de piété prescrits par leur règle, ou ils répétaient ensemble les leçons publiques qu'ils avaient entendues. Comme ils n'étaient pas revêtus de l'habit de leur profession, on ne les distingua d'abord que par la régularité de leur conduite, par leur assiduité aux leçons et par leurs succès. Mais la ferveur avec laquelle ils assistaient au sacrifice de la messe et participaient fréquemment aux saints mystères dans l'église du monastère des Chartreux, leur zèle industrieux à répandre autour d'eux l'esprit de piété, la résolution que, par le moyen des exercices spirituels, ils savaient inspirer à plusieurs étudiants de renoncer aux vanités du siècle, les brillantes conquêtes qu'ils firent à leur genre de vie, telles que celles de Jacques Miron, plus tard supérieur de la Compagnie en Portugal et Visiteur dans plusieurs autres *provinces ;* d'Éverard Mercurien, qui devint ensuite général de l'Ordre, apprirent enfin que des jeunes gens si vertueux n'étaient pas de simples écoliers. L'admiration et l'injustice s'attachèrent aussitôt à leurs pas : un célèbre prédicateur Cordelier, connu à Paris sous le nom de maître *à Cornibus,* les seconda de toute son influence ; François Picard, un des plus habiles docteurs de Sorbonne, aurait embrassé leur règle si ses infirmités le lui eussent permis ; il leur voua du moins une tendre et constante affection. Le Collége des Lombards se donna

même pour proviseur le P. Jean-Baptiste Viole, qui avait succédé au P. Achilli dans la direction de la petite communauté ; mais cette élection, confirmée par les deux conseillers du Parlement, qui, selon l'usage, avaient présidé les suffrages, ne fut pas approuvée par saint Ignace. L'homme de Dieu ne voulait pas que ses enfants entrassent dans la voie des honneurs, même par cette porte. Il leur ordonna aussi de renoncer aux bourses dont quelques-uns d'entre eux, en qualité d'Italiens, jouissaient au Collége des Lombards, et qu'ils partageaient avec leurs confrères. La Providence ne tarda pas à récompenser la confiance du père et l'obéissance des enfants.

Guillaume Du Prat, évêque de Clermont, témoin de la science et de la vertu que les PP. Laynez, Lejay, Salmeron et Canisius déployèrent au Concile de Trente, avait conçu pour eux et pour leur Institut une estime profonde, et résolu dès lors d'introduire en France un Ordre qui fournissait de tels défenseurs à l'Église. En attendant qu'il pût réaliser son projet, il recueillit dans son hôtel de Clermont, situé dans la rue de La Harpe, les étudiants de la Compagnie réunis au Collége des Lombards, et pourvut en même temps à leur subsistance. Là, ces jeunes religieux vaquaient, sous la direction du P. Jean-Baptiste Viole, leur supérieur, à leurs études et à leurs exercices de piété. Ils ne sortaient de leur asile que pour assister aux leçons publiques, ou exercer le ministère apostolique dans une chapelle qu'ils avaient obtenue de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Mais ces œuvres de zèle et les succès qui les couronnaient excitèrent contre eux les colères de certains ecclésiastiques, dont ils n'auraient dû recevoir que des encouragements. En 1550, un religieux Carme, aussi peu digne de son Ordre que de son ministère, ne craignit pas d'invectiver contre eux du haut de la chaire, dans l'église de Saint-Séverin. Ce fut comme le signal de la guerre que toutes les mauvaises passions déclarèrent dès lors, dans Paris, à la Compagnie de Jésus (1).

(1) *Hist. Ms. du Collége de Clermont*, c. I. — *Hist. Soc. J.*, part. I, l. II, nº 96; l. IV, nº 119; l. V, nº 42; l. IX, nº 56; l. X, nº 106, 109.

Elles n'étaient pas encore déchaînées, lorsque saint Ignace fit directement une première tentative pour l'établissement du collége qu'il avait projeté. Par son ordre, le P. Jean-Baptiste Viole présenta au roi Henri II, par l'entremise du cardinal de Lorraine, une supplique à l'effet d'obtenir l'admission de la Compagnie de Jésus dans le royaume et l'autorisation de bâtir un collége dans la capitale. Henri II accorda aussitôt des lettres patentes conformes aux vœux du suppliant; mais le Parlement refusa de les enregistrer, sous prétexte que l'institut du nouvel Ordre préjudiciait au roi, à l'État et à la hiérarchie ecclésiastique (1). Pour s'assurer de la sincérité de ces motifs, Henri II soumit l'Institut incriminé à l'examen de son Conseil, qui n'y vit aucun des dangers que la majorité du Parlement avait signalés.

Le roi donna donc de nouvelles lettres patentes, le 10 janvier 1552, ordonnant à la cour de passer outre, *nonobstant toutes les remontrances et oppositions de son procureur général ou autre* (2). Mais Henri II, engagé alors dans une guerre sanglante contre Charles-Quint, ne put poursuivre l'exécution de sa volonté; et l'opposition des magistrats puisa une nouvelle audace dans les difficultés des circonstances. Cependant, deux ans après, le Parlement avisa que cette affaire était de la compétence du for extérieur. Cette condescendance n'était pas dans ses habitudes; mais, dans le cas présent, elle était d'autant plus habile que le caractère bien connu de l'évêque de Paris promettait à la cour le succès de son opposition, et lui en épargnait l'odieux. De plus cette tactique semblait mettre le clergé en opposition avec la Compagnie et donner aux démarches, cependant si humbles et si justes des Pères, une apparence de révolte contre l'autorité ecclésiastique. Le P. Paschase Broet, supérieur de la petite communauté de l'hôtel de Clermont, fut en effet embarrassé de cette situation. Paschase Broet, d'un caractère doux, affable, conciliant, d'une candeur angélique, d'une humilité profonde, d'une charité plus grande encore, n'osait ni soupçonner de

(1) Lettre autogr. du P. Cogordan au P. Éverard Mercurien.

(2) *Hist. Ms. du Collége de Clermont*, c. II.

mauvaises intentions dans les autres, ni croire qu'on voulût lui faire tort, ni poursuivre celui qu'on lui faisait. Complétement étranger aux intrigues, il ne pouvait ni prévoir, ni prévenir, ni déjouer celles de ses adversaires. Il les acceptait avec résignation, et les supportait sans rancunes; mais souvent elles échouaient devant son invincible patience.

A côté du saint, il fallait l'homme d'affaires. C'était en effet la place qu'occupait le P. Ponce Cogordan, chargé des intérêts temporels de la même communauté. Aussi actif et ardent que le P. Paschase Broet était pacifique et tranquille, Cogordan avait dans le caractère et la volonté une énergie, une constance, une ténacité que rien ne pouvait déconcerter. Il ne fallait rien moins que ces qualités pour ne pas désespérer de la position que le Parlement avait faite à la Compagnie en renvoyant au for extérieur l'affaire dont nous parlons.

Eustache Du Bellay, esprit peu élevé et circonscrit dans les prérogatives de sa dignité, se tenait toujours en garde contre l'influence de Rome et contre toute institution qui pouvait l'étendre dans son diocèse. Or, la Compagnie de Jésus lui offrait ce *danger*. Il présenta donc au Parlement un rapport tendant à prouver que les bulles pontificales, qui donnaient à la Compagnie une existence canonique, et l'institut de cet Ordre préjudiciaient aux concordats et aux droits épiscopaux. C'était tout simplement un acte d'accusation contre le Saint-Siége (1).

La Faculté de Théologie ne craignit pas de s'y associer. Elle renouvela à cette époque, contre la Compagnie de Jésus, la scandaleuse opposition qu'elle avait faite aux Ordres de Saint-Dominique et de Saint-François, alors même que la présence de saint Thomas et de saint Bonaventure attirait sur elle les regards et l'admiration du monde entier.

Tous les membres de la Faculté ne furent pas complices de cette explosion de haines. Deux d'entre eux, Picard et Dumont, s'efforcèrent d'épargner à leur corps la honte d'une grande

(1) *Hist. Ms. du Collége de Clermont*, c. II. — *Hist. Soc. J.*, ad ann. 1553, nº 32.

iniquité ; mais, comme la violence et l'audace prévalent presque toujours dans les assemblées délibérantes, leurs généreux efforts échouèrent devant la colère obstinée de quelques-uns de leurs confrères. Des docteurs religieux, étrangers à l'esprit de leur saint fondateur, trouvaient mauvais que le Saint-Siége eût institué un nouvel Ordre destiné à travailler à côté des autres, mais sous un habit différent et sous une règle propre, dans le champ du Seigneur. Personne toutefois ne garda moins de retenue que le docteur Benoît. Celui-ci, n'ayant pu étouffer dans le cœur de son neveu la voix du Ciel qui l'appelait à la Compagnie, voulait anéantir cet Institut pour briser les chaînes volontaires du novice.

Ces hommes, déjà si exaltés par leurs propres passions, furent enivrés d'éloges et d'encouragements par celles de beaucoup d'autres, qui croyaient l'existence de l'Institut de saint Ignace incompatible avec leurs intérêts personnels. Des professeurs vivant du fruit de leurs leçons craignaient, comme à l'époque de la fondation du Collége de France, que le nouveau collége ne vînt tarir la source de leurs richesses ; des ecclésiastiques, imbus des préjugés d'Eustache Du Bellay, ou désirant de lui faire la cour, épousèrent ses prétentions et s'en firent les ministres ; des magistrats, opposés à la Compagnie de Jésus parce qu'ils l'étaient à l'autorité pontificale, comptaient bien se venger de celle-ci en attaquant celle-là. Nous ne disons rien du protestantisme, qui soufflait sa haine dans des cœurs si disposés à l'accepter.

Or, ce fut avec le cortége de toutes ces passions que Benoît et ses adhérents se présentèrent aux délibérations de la Faculté. A force de clameurs et d'accusations mensongères, ils lui arrachèrent, le 30 décembre 1554, un décret où l'indécence du langage le dispute à la fausseté dérisoire des motifs et à la cruauté des conclusions. Il concluait en effet à l'extinction de la Compagnie, attendu qu'elle lui paraissait dangereuse dans l'affaire de la foi, propre à troubler la paix de l'Église, à renverser l'état monastique, et plus faite pour la destruction que pour l'édification : *In negotio fidei periculosa, pacis Ecclesiæ perturbativa, monasticæ religionis eversiva, et magis in destructionem quam in*

ædificationem (1). Voilà donc le Pape condamné par la Sorbonne. Ce fut pour le venger que l'Inquisition d'Espagne condamna cette mesure comme *fausse*, *scandaleuse* et *injurieuse* au Saint-Siége apostolique. La Sorbonne tout entière ne méritait pas néanmoins un outrage si sanglant. Ce décret, quoique porté en son nom, ne fut l'œuvre que de quelques docteurs turbulents : plusieurs le signèrent pour prévenir des dissidences dans le corps; d'autres, plus courageux, le blâmèrent hautement comme schismatique; les religieux dignes de leur profession, entre autres le prieur de l'abbaye de Saint-Germain, tous les prêtres vertueux, tous les bons catholiques de la capitale s'associèrent à une si juste indignation; mais leurs plaintes se perdirent dans le tumulte des passions ameutées contre la Compagnie. On vit des moines, des ecclésiastiques, des instituteurs, des professeurs, des protestants afficher sur les murs de tous les colléges, des places publiques, le factum de la Faculté et des placards plus scandaleux encore, poursuivre d'ignobles injures les religieux calomniés, et se servir, dans cette campagne, de la grossièreté, souvent même des bras des porte-faix. Eustache Du Bellay qui, comme tous les caractères faibles et étroits, croyait montrer de la fermeté en se réunissant aux turbulents pour écraser leurs victimes, ajouta à l'odieux de cette pièce l'odieux d'un interdit lancé contre des religieux sans défense et coupables d'un zèle qui importunait l'irrégularité ou l'indifférence des autres. Il souffrit même que des prédicateurs profanassent leur ministère et le lieu saint par des invectives contre un Ordre canoniquement établi dans l'Église. Le recteur de l'Université ne s'opposait pas davantage aux déclamations dévergondées qui retentissaient dans les colléges (2).

Pour se venger des uns et des autres, la Compagnie n'aurait eu qu'à déférer de pareilles témérités au Saint-Siége, sur qui elles retombaient. On le conseillait même à saint Ignace; mais, par

(1) D'Argentré, *Collectio judiciorum*, etc., t. II, p. 91 ad 95. — *Hist. Soc. J.*, part. I, l. XV, n° 45.

(2) *Hist. Ms. du Collége de Clermont*, c. II. — *Hist. Soc. J.*, part. I, l. XV, n° 38 et seqq.

amour pour la paix, il abandonna à la pitié des honnêtes gens le soin de le venger. Cependant, pour se prémunir contre les suites probables de cette affaire, il écrivit aux supérieurs de toutes les maisons de son Ordre une circulaire par laquelle il les invitait à demander aux évêques, aux princes, aux magistrats des pays où ils se trouvaient des attestations en faveur de la Compagnie. Ces témoignages affluèrent bientôt à Rome, d'autant plus nombreux et plus énergiques, qu'on avait été plus indigné dans tout le monde catholique du décret porté au nom de la Faculté de théologie de Paris (1). Saint Ignace aurait pu, en les publiant, accabler la Faculté de la réprobation universelle; mais il ne voulait pas infliger à tout le corps la honte de quelques-uns; d'ailleurs, il espérait que les auteurs de ces troubles seraient assez punis par le souvenir de leurs emportements, lorsque l'effervescence de la passion aurait fait place à la réflexion. En effet, cette tempête s'apaisa peu à peu : plusieurs des signataires du décret, mieux instruits du but et de l'institut de la Compagnie, lui vouèrent une affection qui ne se démentit jamais (2).

Benoît lui-même fut obligé de reconnaître l'injustice de son œuvre dans une circonstance où il lui importait cependant de la défendre. Pendant l'automne de l'année 1555, ce docteur accompagna à Rome le cardinal de Lorraine avec Claude d'Espence, Jérôme de La Souchère, moine de Cîteaux, et Crispin de Brichanteau, religieux de Saint-Denis, tous docteurs de Sorbonne. Il fut convenu entre saint Ignace et le cardinal de Lorraine que quatre membres de la Compagnie auraient, dans les appartements de ce prélat, une conférence avec les quatre docteurs parisiens. Au jour fixé, saint Ignace se rendit au lieu du rendez-vous, accompagné des PP. Laynez, Polanco, Frusius et Olave, docteur lui aussi de la Faculté de Théologie de Paris. La conférence commença.

(1) Plusieurs de ces pièces ont été reproduites par les historiens des villes ou des universités qui les envoyèrent. Voir, par exemple, Leopoldo del Migliore, *Firenze illustrata*, p. 196. — Borsetti, *Historia Ferrariensis Gymnasii*, t. I, p. 202.

(2) *Hist. Ms. du Collége de Clermont*, c. II. — *Hist. Soc. J.*, part. I, l. XV, n° 38 et seqq.

Benoît essaya d'abord de justifier son décret et sa conduite. On ne s'occupa point de sa conduite; mais on lui prouva que tout était faux dans son décret : il suffit, pour l'en convaincre, de lui donner une exacte connaissance de l'Institut qu'il avait si indignement dénaturé. Après cette explication, faite avec autant de douceur que de précision, le cardinal de Lorraine prit la parole, et dit que, dans cette affaire, la Faculté avait agi et prononcé sans connaissance de cause, et que le P. Ignace avait déployé envers elle une extrême charité en ne déférant pas un pareil acte au Saint-Siége. Tous en convinrent, et Benoît lui-même n'osa pas dire le contraire (1). Nous ne faisons qu'indiquer ici le sujet et l'issue de cette conférence ; mais le P. Olave développa dans un écrit lumineux, qu'on peut lire dans l'*Histoire générale de la Compagnie*, les raisons auxquelles les docteurs de Sorbonne furent obligés de se rendre. Cette pièce fit sur la Faculté de Théologie de Paris une impression profonde, et si elle ne l'engagea pas à désavouer solennellement son décret, elle la força d'en reconnaître la témérité (2).

Tant de contradictions n'effrayèrent point saint Ignace : il inspira autour de lui la confiante persévérance qui devait les vaincre, et emporta dans la tombe l'espoir que son projet se réaliserait un jour. Le P. Laynez, héritier de la charge et des vues du saint fondateur, s'efforça de justifier ces prévisions. A peine la tempête soulevée par la Faculté fut-elle apaisée, qu'il engagea le supérieur de la communauté de l'hôtel de Clermont à poursuivre l'enregistrement des lettres patentes qui autorisaient la Compagnie à fonder un collége à Paris (3). Ces démarches ayant été inutiles, on résolut d'obtenir du roi de nouvelles lettres patentes. La bienveillance de Henri II pour l'Ordre naissant ne laissait aucun doute sur le succès de la demande ; mais l'épouvantable accident qui vint enlever ce prince à la France ne permit pas même de la faire.

(1) *Hist. Soc. J.*, part. I, l. XV, n° 44.— *Hist. Ms. du Collége de Clermont*, c. II.

(2) *Hist. Soc. J.*, part. I, l. XV, n° 45-46 et seqq. — Lettre autogr. du P. Broet au P. Laynez, datée de Paris le 7 décembre 1558.

(3) *Hist. Ms. du Collége de Clermont*, c. III.

François II, fils aîné et successeur de Henri II, hérita des sentiments de son père pour la Compagnie de Jésus ; malheureusement sa volonté rencontra toujours dans le Parlement une opiniâtre résistance. On ne doit point s'en étonner : cette cour fit dans tous les temps une opposition plus ou moins violente aux volontés du souverain ; et l'histoire de ses luttes contre l'autorité royale est à peu près l'histoire intérieure de la monarchie française. Investie par l'usage et par la tolérance des rois des plus hautes fonctions que la magistrature puisse exercer au-dessous du trône, elle prétendit les exercer encore au-dessus, et soumettre à sa juridiction le pouvoir dont elle relevait. Peu contente du privilége d'enregistrer les lois discutées dans les conseils de la couronne, elle se donna le droit de remontrances, qu'on ne lui contesta pas, mais qui la conduisit à la prétention de modifier, de rejeter les lois elles-mêmes. De là naquirent entre l'autorité royale et la magistrature les perpétuels conflits qui furent enfin si funestes à l'une et à l'autre. Sous prétexte qu'il entrait dans ses attributs de défendre tous les droits, tous les principes, toutes les libertés religieuses et politiques du royaume, le Parlement servit souvent de vieilles rancunes et blessa plus d'une fois les droits de la justice et de l'Église. A la vérité, il soutenait la religion catholique, parce qu'elle était celle de la France, mais outre que ses membres n'avaient pas tous, sur ce point, des convictions également profondes, il nourrissait et soutenait contre le Saint-Siége certaines prétentions françaises que l'Église était bien loin de reconnaître. Aussi ne manquait-il pas plus l'occasion de s'opposer aux papes que celle de résister aux rois ; en sorte que, sans être ni hérétique ni révolutionnaire, il favorisait l'hérésie dans l'Église et la révolte dans l'État. Il faisait certainement les affaires de l'une et de l'autre dans la circonstance dont nous parlons.

Cependant, pour ne pas faire tomber les torts du corps sur tous ses membres, nous devons les partager en trois classes : les uns, sincèrement catholiques et fidèles à leurs convictions, favorisaient la Compagnie de Jésus et se prononçaient toujours pour elle ; les autres, plus nombreux, prenaient conseil des circonstances, observaient de quel côté soufflait le vent de l'opinion

publique, obéissaient aux inspirations de la peur ou du respect humain, ou bien ils abandonnaient leur vote soit à l'entraînement des partis, soit à une minorité violente, quand ils ne pouvaient pas le calculer sur leurs intérêts privés. Ceux-là croyaient voir sans cesse suspendu sur leurs têtes le glaive des assassins du président Minard, tombé, le 12 décembre 1559, victime de son zèle pour la justice et la religion. Enfin il y avait un troisième parti composé de protestants et de gallicans outrés. Comme ils étaient, sinon les plus nombreux, du moins les plus audacieux, ils dominaient souvent les délibérations, et forçaient la seconde catégorie de voter avec eux. D'ailleurs, la mort d'Anne Du Bourg, un des leurs, condamné à la peine capitale, pour le double crime d'hérésie et de lèse-majesté, avait allumé dans leurs cœurs un désir inextinguible de vengeance. La Compagnie de Jésus, on le comprend sans peine, ne pouvait guère espérer les faveurs de ce parti. Il montra bientôt qu'elle ne pouvait pas même compter sur son impartialité.

Le 12 février et le 25 avril de l'an 1560, François II accorda aux instances du P. Ponce Cogordan des lettres patentes par lesquelles il ordonnait à la cour d'enregistrer celles de Henri II. Le refus des magistrats amena une nouvelle injonction, qui ne fut pas mieux reçue.

Le Parlement, pour excuser son opposition, prétextait le bien du royaume, le service du roi, qui aurait voulu être servi d'une autre manière, et surtout le décret de la Sorbonne, dont le P. Olave et l'indignation publique avaient déjà fait justice. Ces raisons étaient illusoires. Aussi François II s'empressa-t-il d'accorder au P. Ponce Cogordan de nouvelles lettres patentes dans lesquelles il déclarait que « les bulles et l'Institut de la Compagnie ayant esté examinez par son conseil, et pareillement les advis, remonstrances et censures dressez à l'encontre bien et meurement considérez, il vouloit et commandoit que, sans plus de delay, l'Institut de ladicte Société fust vérifié et admis par la cour, et qu'il fust loisible auxdicts religieux de se domicilier non jà seulement à Paris, comme avoit esté accordé dix ans auparavant par le roy Henri II, mais

aussy par toutes les bonnes villes de France, comme estant tels colléges du tout nécessaires... (1) »

Cet ordre était précis, mais François II était jeune; ses nobles ministres avaient contre eux le parti puissant d'un prince ambitieux et remuant; les passions protestantes frémissaient de colère autour de son trône; la conjuration d'Amboise venait de montrer ce qu'elles osaient entreprendre pour se satisfaire; elles portaient partout le trouble et l'effroi. Toutes ces circonstances mettaient le gouvernement dans une position critique dont le Parlement sut bien se prévaloir.

Cependant, pour diminuer l'odieux de sa résistance, cette cour employa de nouveau un moyen qui lui avait déjà réussi. Quand il y eut à Paris des évêques qui surent défendre les droits de l'Église contre le pouvoir séculier, le Parlement les citait à sa barre, et faisait brûler leurs mandements. Il flattait au contraire et daignait protéger les prélats qui, par ignorance ou par faiblesse, ou pour toute autre cause, consentaient à lui servir d'instruments. Eustache Du Bellay, sans s'apercevoir peut-être du piége qu'on lui tendait, accepta un rôle si peu honorable et s'en acquitta à la grande satisfaction du Parlement. Ayant reçu de ce corps la mission d'examiner l'Institut de saint Ignace et les bulles pontificales qui l'approuvaient, il convoqua auprès de lui tous les curés de la ville, et, pour déconcerter les bonnes dispositions de plusieurs d'entre eux à l'égard de la Compagnie, il leur dit brusquement et d'un ton impérieux qu'il s'agissait de se débarrasser de cette race d'hommes dont les priviléges anéantissaient les droits des évêques et ceux des curés; qu'il ordonnait donc à chaque membre de l'assemblée de formuler ses griefs et de les lui apporter dans un bref délai.

Cette singulière manière de poser la question laissait à découvert le cœur du prélat; tous purent y lire les sentiments qu'ils devaient eux-mêmes exprimer pour lui plaire. Aussi s'accordèrent-ils généralement à faire les mêmes plaintes, qui se résumaient dans cette accusation banale : que cet Institut et ces bulles étaient incompatibles avec les libertés de l'Église Gallicane.

(1) *Hist. Ms. du Collége de Clermont*, c. III.

Cependant les cardinaux et les seigneurs catholiques de la cour suivaient toutes ces démarches avec d'autant plus d'anxiété que l'établissement de la Compagnie à Paris et dans le royaume leur paraissait plus opportun. Ils appelèrent de nouveau, sur cette affaire, l'attention de François II, qui, après avoir entendu les réponses à tant de vaines objections, publia pour la cinquième fois des lettres patentes en faveur de l'Institut de saint Ignace, avec injonction expresse au Parlement de les enregistrer. Cet ordre précéda seulement de quelques jours les états généraux d'Orléans et la mort de ce vertueux prince. Le Parlement ne songea donc pas à obéir. L'affaire en resta là jusqu'au temps où les circonstances permirent au P. Ponce Cogordan et aux amis de la Compagnie d'en saisir le nouveau gouvernement (1).

Après la mort imprévue de François II, le sceptre était tombé entre les mains de Charles IX, son frère, un enfant de dix ans. « Mais la cour, dit M. Émond, n'était pas changée pour les Jésuites, dont la faveur se maintenait d'autant mieux qu'elle se rattachait à la politique. Catherine de Médicis et le conseil de régence étaient fatigués de la turbulence des écoles. Il ne se passait guère un mois dans l'année qui ne fût attristé par des rixes sanglantes, soit au Pré-aux-Clercs, soit dans les rues, soit dans les colléges; et plus d'une fois les régents eux-mêmes avaient pris part à la mêlée et prêté main-forte à leurs élèves. Certains recteurs aussi avaient cherché à signaler aux dépens du repos public leur magistrature d'un jour. La cour n'était donc pas fâchée de l'introduction d'une compagnie qui devait entrer en concurrence avec l'Université pour l'éducation de la jeunesse (2). » Cette considération favorisait sans doute les démarches de Cogordan; mais la révolution opérée à la cour, après la mort de François II, le força de les suspendre et d'attendre, pour les renouveler, que le temps eût donné un peu de calme aux esprits, et plus de stabilité au nouveau gouvernement.

(1) *Hist. Soc. J.*, ad ann. 1569, n° 86 et seq.

(2) *Hist. du Collége de Louis-le-Grand*, p. 7, par M. Émond, censeur émérite des études au Collége de Louis-le-Grand. (Paris, 1845, in-8°.)

En attendant, plusieurs évêques recouraient aux Pères, soit pour réparer les désordres qu'une éducation hérétique avait portés dans les rangs de la jeunesse de leurs diocèses, soit pour préserver de l'invasion du protestantisme les populations confiées à leurs soins. Le cardinal de Tournon leur livrait le collége qu'il avait fondé dans le domaine de ses ancêtres, mais qui, en son absence, était devenu une école d'hérésie. Robert de Pellevé, évêque de Pamiers, leur fondait dans cette ville un collége qui devait être le boulevard de la religion catholique dans une contrée où dominait déjà le calvinisme. Le cardinal d'Armagnac, évêque de Rhodez, leur confiait la défense de sa ville épiscopale et de son diocèse contre le même fléau. Déjà Guillaume Du Prat, évêque de Clermont, leur avait fondé un collége à Billom, et légué des rentes pour celui de Mauriac, « pour ce que lesdits religieux de la Société de Jésus se sont destinez et occupez à la modération des escholes et à instituer la jeunesse, et afin que ceux qui demeurent ès montagnes puissent plus seurement et avec moins de labeur faire instruire leurs enfants, sans danger qu'ils soient infectez d'hérésie et fausses doctrines, desquelles lesdits religieux sont insectateurs (1). » Malgré les obstacles inouïs que les influences protestantes opposaient aux efforts de leur zèle, les Pères purent répondre à la confiance des premiers pasteurs, et bientôt les habitants catholiques ou convertis de Pamiers, de Rhodez, de Tournon, de Mauriac, de Billom, bénirent dans une jeunesse réglée les bienfaits d'une éducation chrétienne.

Les catholiques de Paris ne jouissaient pas du même spectacle; chaque jour, au contraire, ils étaient témoins de scènes qui appelaient impérieusement une réforme sérieuse dans l'enseignement, et c'est pourquoi ils réclamaient l'établissement d'un collége de la Compagnie. Mais ce projet devait encore traverser bien des difficultés. La mort récente de Mgr Guillaume Du Prat (23 octobre 1560) venait de priver la communauté de l'hôtel de Clermont d'un insigne bienfaiteur, et lui susciter en même temps de nouvelles

(1) *Hist. de l'Égl. Gallic.*, t. XIX, p. 155 et suiv., 82 et suiv., 92 et suiv. — *Hist. de l'Église d'Auvergne*, par M. le comte de Résie, t. III, p. 466.

affaires. Par son testament, daté du 25 juin de cette même année, ce prélat avait appliqué tous ses biens à de bonnes œuvres : il en avait consacré une partie à l'entretien de l'hôpital et des pauvres de Clermont; une autre, à des congrégations religieuses; une troisième, à ses domestiques; une quatrième, à l'éducation de pauvres écoliers, confiés à la direction des Pères de la Compagnie de Jésus. Il avait confirmé ce qu'il avait déjà donné aux Colléges de Billom et de Paris, et ajouté une certaine somme pour les constructions qui seraient jugées nécessaires. Enfin il avait destiné 400 livres de rente pour la fondation projetée du Collége de Mauriac. Ces diverses rentes étaient à prendre sur l'Hôtel de la ville de Paris, sur le Grenier à sel de la même ville et sur celui de Billom (1).

Or, les légataires du vénérable évêque profitèrent des difficultés que le Parlement suscitait sans cesse à ces religieux pour leur refuser ce que Mgr Guillaume Du Prat leur avait donné avec tant d'affection. Ils prétendirent que, n'ayant pas encore reçu le droit de cité, la Compagnie ne pouvait pas jouir de ces donations (2). Ces prétentions menaçaient les Pères d'un procès. Pour

(1) Savaron, *les Origines de la ville de Clairmont*, p. 590 et suiv.

(2) Plusieurs se désistèrent ensuite de ces prétentions et s'unirent même aux députés que Billom avait envoyés à Paris, pour appeler les faveurs royales sur son collége. Voici comment le P. Sacchini raconte le fait :

« Haud dubie divino numine conversis cives Claromontani animis favere causæ incipiunt, adeo ut collegium apud se extrui velle dicerent. Billomenses vero consules et cuncta civitas ita rem ex animo suscepere, ut dimissis per Arverniam omnem probatis viris testimonia multa de probitate hominum Societatis, quamque utiles, atque adeo necessarii forent, conquisierint : quæ tredecim e præcipuis Arvernorum civitatibus luculenta et plena ingentium laudum scripta protulere. Addiderunt diserte nobiles, nisi rex vellet omnes Arvernos vel hæreticos fieri, vel inscitia obrui, necessarium esse Societatem admitti. Dum autem ad cardinales Lotharingum atque Turnonium supplicem super ea re libellum Billomæi deferrent, lumina illa et propugnacula Ecclesiæ Gallicanæ lætissime accepto libello addidisse orationem talem feruntur :

« O vos beatos, quos divina Majestas temporibus his horum virorum dono « dignata est ! Utinam ejus misericordia fieret, ut singulæ hujus regni provinciæ « tanto potirentur bono ! Tenete vos quibus concessum est. Amplexamini sodali- « tatem hanc Jesu Christi et vestigiis ejus ac monitis inhærete. Nos et vestro

le prévenir, le P. Ponce Cogordan, que rien ne rebutait, se rendit à la cour, et là, aidé de quelques nobles seigneurs, il obtint, pour le Parlement, des lettres patentes, auxquelles les cardinaux de Bourbon de Lorraine et de Tournon ajoutèrent des lettres de recommandation. Les unes et les autres furent présentées au Parlement, qui se déchargea encore de l'odieux de son refus sur Eustache Du Bellay, en lui déférant de nouveau l'Institut de saint Ignace et les constitutions apostoliques. Ce prélat n'avait point changé d'avis; il fit donc la réponse que le Parlement attendait. Il mit à l'admission des religieux de la Compagnie de Jésus une foule de conditions, entre autres : qu'ils seraient entièrement sous le pouvoir et sous la main de l'évêque, comme les autres prêtres; qu'ils n'administreraient aucun sacrement sans l'aveu des curés. Le Parlement ne paraissait point prendre au sérieux la commission qu'il avait donnée à l'évêque; aussi n'arrêta-t-il aucune détermination sur la réponse d'Eustache Du Bellay, et il ne pensa qu'à tirer les choses en longueur. Mais le P. Ponce Cogordan ne le laissa pas longtemps en repos. Il obtint du roi de nouvelles lettres patentes avec l'ordre exprès pour le Parlement de les vérifier immédiatement, ou de formuler dans quinze jours les motifs de son refus.

Avant de répondre à cette jussion, le Parlement manda le P. Cogordan, et, le décret de la Sorbonne sous les yeux,

« nomine et pro officio nostro dabimus operam, ut Gallia tanto Dei munere nequa-« quam privetur. » Interfuere huic actioni quidam procuratorum testamenti Episcopi fundatoris, qui vel pietate, vel verecundia ducti, suum continui libellum supplicem adjunxere.

« Postero die, in conventu cardinalis Lotharingus verum se patronum Societatis ac parentem probans de suscipienda ea retulit : postquam sententiam suam multis cum ejus laudibus explicatam accuratas preces adjecit. Secundum eum cardinalis Turnonius quanta Deus per novum hunc ordinem non in terris modo christianorum, sed etiam apud Indos ac barbaros populos efficiat, cum fuse percensuisset : « Hoc etiam, inquit, si quid pertinere ad rem putatis, addam. Ego « his patribus ob eorum cognitam mihi vitæ probitatem sanctioremque doctri-« nam collegium illud meum quod non sine magnis sumptibus apud meos « ædificavi, perpetuo habendum cum universis vectigalibus dono dedi. » (*Hist. Soc. J.*, ad ann. 1561, nº 195 et seq.)

quelques magistrats lui en opposèrent une à une toutes les accusations. Cogordan avait probablement lu et étudié la réponse du P. Olave; du moins il la reproduisit si fidèlement et avec tant d'éloquence, qu'il amena plusieurs de ses juges à son avis. Quelques-uns mêmes se demandaient, assez haut pour être entendus, comment la Sorbonne avait pu porter un pareil décret. D'autres ajoutaient qu'après avoir entendu des explications si claires, et mûrement considéré les constitutions de la Compagnie, les bulles de son institution et ses priviléges apostoliques, ils ne voyaient pas pourquoi on ne la recevrait pas (1).

Mais il en était un certain nombre qui n'avaient ni la même franchise, ni la même justice. Ils n'osèrent cependant pas s'opposer ouvertement à l'avis de leurs collègues; ils se contentèrent de faire décider qu'on renverrait la cause aux prélats qui devaient se réunir à Poissy.

Nous avons longuement raconté ailleurs l'histoire de cette célèbre assemblée (2). Il nous suffira ici d'en dire ce qu'exige notre sujet. Catherine de Médicis, alors régente du royaume, avait toujours pensé que des moyens termes pourraient seuls lui fournir le remède aux maux que l'hérésie promenait dans la France. Soit qu'elle suivit ses propres inspirations, soit qu'elle obéît aux instances menaçantes des seigneurs protestants de la cour, soit qu'elle fût effrayée de l'attitude de toute la secte, elle convoqua à Poissy plusieurs prélats du royaume, sous prétexte de leur soumettre certaines questions de discipline ecclésiastique, mais, en réalité, pour les mettre en face de quelques ministres huguenots, et les forcer de concerter avec ces derniers une profession de foi que les uns et les autres pussent également admettre. Entreprise malheureuse qui ne devait aboutir qu'à donner une nouvelle audace au protestantisme, quoique confondu dans ces fameuses conférences.

Parmi les autres affaires soumises aux prélats, se trouvait la

(1) *Hist. Soc. J.*, ad ann. 1561, nº 191 et seq.

(2) *Hist. de l'Église Gallicane*, t. XIX, l. LVII.

cause de la Compagnie de Jésus. Elle eût été bientôt décidée dans le sens le plus favorable, si elle n'eût dépendu que de la volonté du cardinal de Tournon, président de l'assemblée, des cardinaux de Bourbon, de Lorraine, de Guise et d'Armagnac, tous protecteurs avoués de la Compagnie; mais on se trouvait dans des circonstances redoutables; le protestantisme affichait des prétentions hautaines, et la cour en était avec lui aux accommodements. La réception pure et simple d'un Ordre destiné à le combattre avait l'apparence d'un défi. D'ailleurs, il s'agissait d'une affaire que l'évêque de Paris avait déjà traitée, et dont le premier résultat devait être l'établissement d'un collége dans son diocèse. Ces considérations forcèrent les prélats de l'assemblée à des ménagements qui pouvaient seuls assurer à la Compagnie une existence quelconque. Ils consentirent à nommer rapporteur de l'affaire Eustache Du Bellay, qui, placé entre les hérétiques et les catholiques, devait, autant par caractère que par position, faire une œuvre mesquine, étroite, mais strictement suffisante pour donner à l'intention des autres prélats un commencement d'exécution.

En effet, il ne sortit pas autre chose de la plume d'Eustache Du Bellay. Il voulut que « la Compagnie fût reçue dans le royaume par forme de société et collége, et non de religion nouvellement instituée, à la charge que ses membres seroient tenus prendre autre titre que de Société de Jésus ou de Jésuites, et que sur icelles société et collége, l'évêque diocésain auroit toute superintendance, juridiction et correction de chasser et ôter de ladite Compagnie les forfaiteurs et malvivants; que les frères d'icelle Compagnie ne pourroient, ni en spirituel ni en temporel, aucune chose au préjudice des évêques, chapitres, curés, paroisses et universités, ni des autres religions, ains seroient tenus de se conformer entièrement à la disposition du droit commun, sans qu'ils eussent droit ne juridiction aucune, et qu'ils renonceroient au préalable et par exprès à tous priviléges portés par leurs bulles et aux choses susdites contraires; qu'autrement, à faute de ce faire, ou que pour l'advenir ils en obtiendroient d'autres, les présentes demeureroient nulles et

de nul effet et vertu, sauf le droict de la dicte assemblée et l'autruy en toutes choses (1). »

« Quand on examine attentivement les termes de cet arrêt, dit M. Émond, on finit par reconnaître que le clergé de Poissy et le Parlement approuvaient les hommes de l'Ordre fondé par saint Ignace de Loyola, et en condamnaient les constitutions, l'esprit et le nom même. Des dispositions aussi contradictoires devaient être et furent en effet pour l'avenir une source inépuisable de procès (2). »

Quoi qu'il en soit, il y avait dans cet acte autant de peur que de mauvais vouloir. On espéra que ces deux sentiments s'affaibliraient devant la déférence ordinaire de la Compagnie pour les autorités ecclésiastiques, et que le temps élargirait des conditions si gênantes et si étroites. En effet, dès l'an 1565, Charles IX déclara, par ses lettres patentes du 1er juillet, que les Jésuites pourraient porter désormais dans son royaume le nom de religieux de la Compagnie de Jésus, et commanda au Parlement de vérifier sans restriction les constitutions de l'Ordre et les bulles qui lui donnaient dans l'Église une existence canonique. Neuf ans après, d'autres lettres patentes mirent sous la protection des lois non-seulement le Collége de Paris, mais aussi tous ceux que la Compagnie avait fondés et fonderait encore dans le royaume, et les maisons professes ou les résidences qu'elle y établirait. En 1580, la même faveur fut renouvelée avec ampliation par Henri III (3).

Eustache Du Bellay lui-même, qui, peu de temps après le colloque de Poissy, se rendit au concile de Trente, assista à la solennelle approbation que cette illustre assemblée donna à l'Institut de saint Ignace, et s'il voulut rester fidèle à ses principes, il dut accepter d'un concile général ce qu'il avait refusé *comme ne venant que du Saint-Siége.*

(1) *Bref Recueil de ce qui s'est passé en la ville de Poissy*, etc., p. 145 et suiv.

(2) *Hist. du Collége de Louis-le-Grand*, p. 8 et 9.

(3) *Hist. Ms. du Collége de Clermont*, c. IV.

Du reste, le décret arrêté à Poissy recevait la Compagnie à Paris à titre de société et collége ; c'était ce que les cardinaux et la plupart des autres prélats de l'assemblée demandaient pour le moment. Le P. Laynez, que le cardinal de Ferrare avait opposé aux ministres protestants dans le colloque de Poissy, n'avait pas d'autres prétentions : il voulait surtout fonder à Paris un collége qui pût réaliser le plan et l'intention de saint Ignace. Il consentit donc, même aux conditions du décret, à mettre les membres de son Ordre au service de la science et de la religion en faveur de la jeunesse des écoles (1).

De son côté, le Parlement, lié par sa promesse, ne put pas rejeter l'acte de l'assemblée ecclésiastique de Poissy, et il l'enregistra le 13 février 1562. « Il accorda en même temps aux Jésuites la délivrance du legs de l'évêque de Clermont. Et comme le clergé, en leur interdisant le nom de Société de Jésus, n'avait point déterminé celui qu'ils devaient prendre, le parlement leur attribua le nom du diocèse de leur bienfaiteur, et leur enjoignit de se faire appeler *Collége de Clermont* (2). »

Dès ce moment, les Pères se mirent à approprier à un collége les bâtiments que le P. Laynez avait lui-même choisis et que le P. Cogordan avait achetés avec les dons de Mgr Guillaume Du Prat. C'était un hôtel considérable, connu sous le nom de la *Cour de Langres*, situé dans la rue Saint-Jacques, derrière la Sorbonne, entre les Colléges des Cholets et de Marmoutiers, et adossé au Collége du Mans. Après avoir appartenu à M. de Latour, évêque de Langres, d'où lui était venu son nom, et à quelques autres possesseurs, il était devenu la

(1) *Hist. Ms. du Collége de Clermont*, c. IV. — La B. M. del P. Laynez ultimamente in Francia disse che volea far a Parigi il piu celebre collegio che fosse nella Compagnia, e far riunir gli homini (sic) piu dotti della Compagnia a Parigi, e per cio volea parlar col card. Borbonio, col card. di Ferrara, e tutti gl' altri signori della Chiesa : e fu un tempo tanto infiammato ch' io mi maravigliavo dell' animo così generoso ch' il detto Padre havea, dicendo che l'Università si riformerebbe. » (Lettre autogr. du P. Ponce Cogordan à S. Fr. de Borgia. — Archiv. du Jésus à Rome.)

(2) Crevier, *Histoire de l'Université de Paris*, t. VI, p. 110 et suiv.

propriété de MM. Hennequin et Prévost, qui le vendirent à la Compagnie (1).

La peste qui fondit alors sur la capitale interrompit les réparations du nouvel établissement, et força les Pères de différer à une époque indéterminée l'ouverture de leurs classes. Tous les colléges se fermèrent ; les écoliers se hâtèrent de fuir les ravages du fléau. Bientôt il ne resta plus dans Paris assez de vivants pour ensevelir les morts. Le P. Paschase Broet, supérieur de la petite communauté de l'hôtel de Clermont, ordonna à tous les siens d'aller chercher ailleurs un séjour moins dangereux ; mais il se refusa à lui-même une semblable précaution. Resté seul avec un frère laïque, il tomba victime du fléau, le 14 septembre 1562, après en avoir supporté les atteintes avec une admirable résignation (2).

A la nouvelle de sa mort, le P. Ponce Cogordan, qui était à Noyon, accourut à Paris, pour y prendre soin de la maison abandonnée. Comme il mettait le pied sur le seuil : « N'avancez pas, lui crièrent les voisins; vous mourriez en entrant dans cette maison; il n'y a que quelques heures qu'on a emporté le dernier cadavre de ceux qui y sont morts. » En effet, le compagnon du P. Paschase Broet était mort, la veille, entre les bras de la Providence (3).

Cogordan dut donc se retirer encore pour quelque temps devant le danger. Mais, dès que la peste eut cessé ses ravages, il rentra dans cette désolante solitude, la purifia par les flammes, et fit reprendre aussitôt à la cour de Langres les réparations commencées ou projetées. Il imprima aux travaux une telle activité qu'ils furent habitables en moins d'un an. Dès les derniers mois de l'année 1563, le Collége de Clermont prenait rang parmi ceux de la capitale (4). Mais longtemps encore il devait être l'objet de

(1) M. Émond, *Hist. du Collége de Louis-le-Grand*, p. 10.

(2) *Hist. Soc. J.*, ad ann. 1562, nº 91 et seq.

(3) *Hist. Soc. J.*, ad ann. 1562, nº 99.

(4) Il y avait alors à Paris un grand nombre de colléges, qui, fondés à différentes époques, portaient généralement les noms de leurs fondateurs, ou ceux de quelques villes épiscopales, s'ils devaient leur existence à des évêques. C'étaient

violentes contradictions. Les ennemis qui n'avaient pu en prévenir la fondation redoublèrent d'efforts pour empêcher de l'ouvrir, puis pour le faire fermer. Une opposition si acharnée avait sa source dans les passions que nous avons déjà vues à l'œuvre; elle recevait toutefois, — nous allons le voir, — une nouvelle force de l'esprit qui régnait alors dans la plupart des écoles de Paris.

les Colléges d'Harcourt, des Cholets, de Navarre, du cardinal Lemoine, de Presles, de Montaigu, du Plessis, de Cornouaille, de Narbonne, de Tournai, d'Arras, de Tréguier, des Lombards, de Bourgogne, de Lisieux, de Chanac, de l'Ave-Maria, d'Autun, de Tours, de Cambrai, de Justice, de Reims, de Boncourt, de Dainville, de Dormans ou de Beauvais, de Fortet, de La Marche-Winville, de Séez, du Mans, de Sainte-Barbe, des Grassins, et beaucoup d'autres destinés à recueillir, sous le titre de boursiers, un certain nombre d'élèves de différentes provinces. Là, entretenus par la charité ou la munificence des fondateurs, ils vivaient sous la direction d'un maître commun qui les envoyait aux cours publics de la rue du Fouare. Mais, dès le commencement du xv^e^ siècle, les plus considérables de ces établissements devinrent eux-mêmes des écoles publiques, où des régents donnaient aux boursiers et aux pensionnaires des leçons auxquelles on admit encore des externes. Sous le règne de Louis XI, il y avait à Paris dix-huit colléges ouverts à tous pour les leçons de grammaire, de rhétorique et de philosophie. (Voir de plus amples détails aux Pièces justificatives, n° 111.)

CHAPITRE III

État des études dans l'Université de Paris au commencement du XVIe siècle. — Fondation du Collège Royal. — Plaintes de l'Université. — Réaction contre la scolastique. — Ramus. — Ses innovations dans l'enseignement. — Ses déclamations contre Aristote, la scolastique, etc. — Assertions de M. Hauréau et de M. Waddington. — Jugement de M. Waddington sur la philosophie de Ramus. — Erreur de la mortalité de l'âme. — Irruption de l'hérésie dans les écoles. — Ruine des mœurs. — Ce que firent les professeurs du Collége de Clermont pour les corriger. — Réforme de la littérature nationale. — École de Ronsard. — Tragédies et comédies jouées sur les théâtres des collèges de l'Université. — Réforme opérée dans l'enseignement par le Collége de Clermont.

Nous avons vu que la restauration des lettres, opérée sous les auspices de la religion en Espagne comme en Italie, y donna aux études une direction aussi chrétienne que savante, et les éleva à une hauteur à laquelle elles ne parvinrent pas dans d'autres pays. Il n'en fut pas ainsi pour la France. Au commencement du XVIe siècle, les études y étaient encore dans un état qui en faisait la honte. « En ce temps-là, dit Denys Lambin, les langues hébraïque et grecque étoient inconnues dans les colléges de Paris ; les meilleurs écrivains de l'antiquité y étoient ignorés; on y méconnoissoit la beauté et la pureté de leur langue; on n'y parloit qu'un latin rustique et grossier. La philosophie y étoit sans solidité et sans clarté ; on y agitoit de petites questions qui, par leur inutilité, ne valoient pas la peine qu'on se donnoit à

les traiter. Les disputes, quoique vives, ne rouloient guère que sur des mots ou sur des sujets extrêmement frivoles. On croyoit avoir bien raisonné quand on avoit bien sophistiqué. De principes peu sûrs, peu distincts, on tiroit des conclusions ou fausses, ou forcées, ou qui n'apportoient aucune lumière à l'esprit. Des livres hérissés de noms et de mots barbares occupoient également les professeurs et les auditeurs, les maîtres et les disciples. A peine connaissoit-on les noms d'Homère, de Pindare, d'Eschyle, de Sophocle, d'Euripide. On ne lisoit pas davantage Platon, Xénophon, Théophraste, Plutarque. Aristote même n'étoit expliqué que d'après de mauvaises traductions latines, et combien peu encore se donnoient la peine de l'expliquer! On n'avoit aucune liaison avec Hérodote, Thucydide, Polybe, Diodore. On n'apprenoit pas même les premiers éléments de cette langue, comment auroit-on pensé à montrer ceux de la langue hébraïque? (1) »

Pierre Galland, cependant, un des plus ardents panégyristes de l'Université, faisait en ces termes le même aveu :

« Avouons-le, qui est-ce qui, avant le roi François Ier, a entendu parler en France de la langue hébraïque? Qui est celui qui a connu les premiers éléments de la langue grecque? Je ne dis pas qui est-ce qui en a eu l'intelligence, qui est-ce qui a pu l'écrire ou la parler? que l'on m'en cite même qui ait été en état de la lire? Pour la langue latine, c'étoit presque une chose inouïe, je ne dis pas de la parler ou de l'écrire avec quelque ornement, de se servir de termes propres et convenables, je dis même d'employer des expressions véritablement latines. Dans toutes les sciences on ne voyoit que confusion : tout y étoit décousu, souillé, embarrassé dans les liens de l'art sophistique, etc. (2) »

(1) Lambin, *Épître dédicatoire à Charles IX*, placée à la tête du *Commentaire sur Horace*, cité et traduit par Goujet, *Mémoires histor. et littér. sur le Collége de France*, t. I, p. 18 et suiv.

(2) Cité et traduit par Goujet, l. C, p. 28, 29. — Ces plaintes sur l'état des études dans les colléges se retrouvent dans les écrits de la plupart des vieux auteurs qui ont traité de l'état des lettres et des sciences à cette époque.

Léger Du Chesne, à son tour, disait en 1580 « que lorsqu'il arriva à Paris pour y étudier dans l'Université, le premier maître sous la discipline duquel il fut mis étoit si ignorant, qu'il le jugea plus propre à instruire des pies et des geais enfermés dans des cages d'osier, qu'à donner des leçons à la jeunesse; qu'il ne fut pas plus heureux en s'adressant à un second et à un troisième, tant il y avoit alors, dit-il, d'ignorance et de barbarie. Au lieu, ajoute-t-il, de mettre entre les mains des jeunes gens, et de leur expliquer les ouvrages admirables de Démosthène et de Cicéron, nous étions condamnés à lire et à expliquer le misérable traité de Philelphe, touchant l'éducation des enfants, écrit plein d'inutilités et de fadaises. A la place d'Euclide, de Ptolémée, d'Archimède, de Platon, d'Aristote, de Xénophon, on ne nous entretenoit que de modalités, de termes, de réduplications, d'oppositions, d'insolubles, de tous ces artifices trompeurs de vains sophistes. Enfin, au lieu des vers si bien travaillés d'Homère et de Virgile, on ne nous nourrissoit que des grossières productions des Bavius, des Mœvius et des Cherillus (1). »

Ces plaintes, sans doute exagérées, étaient néanmoins assez fondées pour provoquer une réforme sérieuse dans l'enseignement littéraire. La réforme s'opéra, mais dans des conditions qui la privèrent du principe religieux dont elle reçut, dans d'autres contrées, sa noblesse et sa fécondité. Lorsque François Ier l'entreprit, la littérature nationale, transmise au XVIe siècle par les Trouvères des âges précédents avec leur esprit narquois, léger, moqueur et licencieux, continuait, sous la plume de Rabelais, de Marot, de Gohorry, d'Étienne Forcadel, de Gilles d'Aurigny, de La Borderie et d'autres écrivains de la même école, à discréditer l'Église, ses ministres, ses doctrines, à affronter la morale. Avec elle, cet esprit de dénigrement et de licence avait pénétré, sinon dans les masses, au moins dans la classe lettrée, et y avait préparé de nombreux adhérents à la révolte contre l'Église. Quand l'hérésie vint proférer ses invectives et contre le Saint-Siége, et

(1) Goujet, op. c., t. I, p. 27, 28.

contre le clergé séculier ou régulier, et contre les pratiques de la religion, bien des esprits les prirent pour un écho de celles qui retentissaient depuis si longtemps dans la littérature nationale, et ils ne craignirent pas plus de répéter ce qu'ils étaient accoutumés à lire, qu'à renier les préceptes d'une morale dont ils avaient déjà abandonné la pratique.

A cette disposition se joignait cet esprit d'orgueil qu'enfante une science irréligieuse qui se révolte contre une autorité supérieure à la sienne, rejette les opinions reçues, même les plus légitimes, poursuit des chimères, dédaigne de partager les croyances du peuple. Toujours indépendant, toujours impérieux, il s'irrite contre tout ce qui le contrarie, le mécontente et l'humilie, et souvent il se jette dans les plus déplorables écarts pour s'éloigner davantage de l'objet de sa haine. On le vit surtout à l'occasion de la réforme littéraire dont nous parlons.

Cédant aux conseils et aux instances de quelques savants personnages, tels que Étienne Poncher, évêque de Paris, puis archevêque de Sens, Pierre Du Châtel, successivement évêque de Tulle, de Mâcon et d'Orléans, Guillaume Petit, évêque de Senlis, Jean Du Bellay, dans la suite cardinal, l'abbé Jacques Colin, et Guillaume Budé, François Ier exécuta le projet de fonder, en dehors de l'Université, un collége où les plus illustres savants de la France et de l'étranger, appelés à grands frais, relèveraient par l'éclat de leur enseignement l'ancienne réputation des écoles de Paris. Les deux chaires de langue grecque furent d'abord confiées à Jacques Toussain et à Pierre Danès, depuis évêque de Lavaur, qui eurent pour élèves Jacques Amyot, Jacques de Billi, Guillaume Postel, Jean Dorat, Cinquarbre, Montmaur, Barnabé Brisson, Léger Duchesne, et plusieurs autres dont le nom, selon l'abbé Goujet, rappelle tout ce qu'il y a de plus illustre dans l'histoire littéraire de France au XVIe siècle. Paul Paradis, appelé aussi *Le Canosse*, Agathias Guidacerio, l'un et l'autre Italiens, et, un peu plus tard, François Vatable furent nommés professeurs d'hébreu. Quelque temps après, on ajouta une chaire de langue latine qui fut donnée à Latomus ou Le Masson, natif de Trèves; des cours de mathématiques, de médecine et de philosophie,

qu'enseignèrent les premiers l'Espagnol Poblacion et Oronce Finé, les Italiens Vidus Vidius et Vicomercato (1).

« Cependant, l'érection du nouveau Collége déplaisoit à l'Université de Paris. Peu contente de s'en plaindre, elle chercha à traverser ce nouvel établissement, sans respect pour le roi, et sans considération pour le bien que cette fondation commençoit à produire. Les principaux et les professeurs des anciens colléges y étoient animés par leur propre intérêt, mobile trop ordinaire de la plupart des actions des hommes. Ils craignoient de voir diminuer le nombre de leurs écoliers, et, par conséquent, leurs rétributions ordinaires; car on payoit alors les leçons qu'ils donnoient, et les professeurs du Collége Royal (rétribués par le roi, ne recevoient rien de leurs auditeurs. Ce motif, joint à la supériorité des talents des nouveaux lecteurs, engageoit en effet beaucoup de François et d'étrangers à se rendre assidus à leurs leçons, et les applaudissements qu'on leur donnoit mortifioient encore les anciens professeurs. De la jalousie à la haine il n'y a qu'un pas, et quand on se livre à cette passion, où n'est-on pas capable de se précipiter? Si nous n'avons pas le détail de toutes les tracasseries qui furent suscitées aux nouveaux maîtres, nous voyons au moins qu'ils eurent à en essuyer de plus d'une espèce (2). »

Elles se renouvelèrent en 1534, lorsque Latomus fut nommé professeur de langue latine. C'est lui-même qui nous l'apprend dans une lettre que nous a conservée l'historien de l'Université (3). « L'illustre Budé, dit-il à Érasme, m'a fait élever à une chaire royale, ce qui a excité l'envie de plusieurs, qui regardent comme

(1) Goujet, *Mém. histor. et littér. sur le Collége Royal*, t. I, p. 74, 80, 81.— Le vrai nom de Vidus Vidius était Guidi, qu'on a écrit *more germanico*, dit Fabrucci, Vidus, comme on a fait Villelmus de Guillelmus. Après la mort de François Ier, Guidi, rappelé en Italie par le duc de Toscane, fut nommé professeur de médecine à Pise, où il mourut en 1569, et non en 1567, comme dit Goujet. (Fabrucci, *de Pisano Gymnasio*, ap. Calogera, *Nuova raccolta d'opuscoli scientifici et filologici*, t. VI, p. 72 et seq.)

(2) Goujet, *Mém. histor. et littér. sur le Collége Royal*, t. I, p. 81, 82.

(3) Du Boulay, *Hist. Univ. Paris.* t. VI, p. 244.

une injustice qu'on ait fait cet honneur en France à un Allemand. Les principaux de plusieurs colléges frémissent de la fondation que je remplis ; leur jalousie est si grande, qu'elle seroit capable de faire repentir le meilleur ouvrier de s'en être chargé. Je me suis cependant endurci, et j'ai marché jusqu'à ce jour assez heureusement; je me flatte que l'établissement du Collége Royal ne sera pas lui-même peu utile à l'Université de Paris, pour le progrès qu'il fera faire aux langues et aux beaux-arts (1). »

Le Collége Royal, en effet, rendit aux belles-lettres l'éclat que depuis longtemps elles n'avaient plus à Paris; mais il devint le berceau et le foyer d'un enseignement dont l'Église eut souvent à se plaindre; et cette direction fut déterminée dès le commencement, soit par l'esprit irréligieux ou sceptique de quelques-uns des nouveaux maîtres, soit par l'opposition que la réforme littéraire rencontra dans l'Université, même dans la Faculté de Théologie. Irrités des contradictions qu'ils essuyèrent de la part de l'ancienne École, plusieurs humanistes du Collége de France dédaignèrent, non-seulement les maîtres de la science ecclésiastique et leur méthode, mais encore l'enseignement de la philosophie et de la théologie, désignées sous le nom commun de scolastique; maîtres et enseignement, on traitait tout de barbare. On aurait craint d'encourir le même reproche, si l'on n'avait pas affiché du mépris pour la scolastique; et, pour ne pas être traité de barbare, on se montrait à peine chrétien. Personne n'attaqua la scolastique du temps avec plus de véhémence que Ramus.

Pierre Ramus, ou La Ramée, était né dans une condition qui ne semblait pas lui permettre de satisfaire son goût pour l'étude; mais il trouva dans l'énergie de son caractère les ressources que lui avait refusées la fortune. Arrivé à Paris en 1523, il s'attacha comme domestique au jeune de La Brosse, riche écolier du Collége de Navarre, et profita si bien de sa position pour étudier, qu'il fut reçu maître ès arts en 1536. « Mais, dit M. Hauréau, à ces brillantes qualités se joignait un défaut dont il ne

(1) Cité et traduit par Goujet, *Mém.*, etc., p. 95.

réussit jamais à se corriger, l'outrecuidance (1). » En effet, ce défaut domina ses autres qualités; la vigueur de son talent, la force de sa volonté, ses connaissances acquises, tout fut mis au service de son orgueil, qui le poussa continuellement à innover. Au lieu de réclamer seulement la réforme des abus introduits dans les méthodes, dans la pratique de l'enseignement, il attaqua les objets mêmes des leçons et les auteurs les plus autorisés. Il s'efforça de tout détruire, de tout bouleverser, de renverser tous les systèmes, tous les usages (2). De là surgit une bruyante guerre qui troubla longtemps l'Université.

Ramus soutint dans sa première thèse que *tout est faux dans la philosophie d'Aristote*. Cette proposition dut d'abord être regardée comme un de ces paradoxes étranges sur lesquels un esprit aventureux aime à s'exercer; mais ses *Dialecticæ partitiones* et ses *Aristotelicæ animadversiones* ne tardèrent pas à montrer qu'elle était bien réellement une déclaration de guerre à la scolastique. Il fut poursuivi, jugé, condamné à un silence qu'il ne garda pas. « Cette sentence fut accueillie dans l'Université avec des transports vraiment extraordinaires; elle fut imprimée en latin et en français, répandue à profusion dans tous les quartiers de la ville, et affichée dans tous les lieux où il était possible de la lire. On représenta dans les colléges, avec un grand appareil, des pièces

(1) Compte rendu de l'ouvrage de M. Waddington, intitulé : *Ramus, sa Vie, ses Écrits, ses Opinions*, dans l'*Athenæum français*, 1855, 11 août.

(2) Étienne Pasquier prit même contre Ramus la défense de l'orthographe : « Ceux qui mettent la main à la plume, lui écrivit-il, prennent leur origine de divers pays de la France, et est mal aisé qu'en nostre prononciation il ne demeure tousjours en nous je ne sçay quoy du ramage de nostre pays. Je le voy par effet en vous, auquel quelque longue demeure qu'ayez faite dans la ville de Paris, je recognois de jour à autre plusieurs traits de vostre picard, tout ainsi que Pollion recognoissoit en Tite-Live je ne sçay quoy de son padouan... Je ne dy pas que s'il se trouve quelques choses aigres, l'on n'y puisse apporter quelque douceur et attrempance; mais de bouleverser en tout et partout sens dessus dessous nostre orthographe, c'est à mon jugement gaster tout. » (Cité par M. Waddington, op. c., p. 349, 350.)

où Ramus était accablé de quolibets et d'outrages, aux grands applaudissements des péripatéticiens qui y assistaient (1). »

Des manifestations si inconvenantes étaient peu faites pour corriger Ramus. Devenu principal du Collége de Presles, il tourna contre Quintilien toute l'animosité qu'il avait déployée contre Aristote. Mais cette nouvelle entreprise provoqua la fermeture momentanée de son Collége. « Heureusement, dit M. Charles Waddington, il restait à Ramus un refuge. L'autorité universitaire, toujours si étroite et si tyrannique, ne rendait pas alors des jugements sans appel (2). » On pouvait recourir au Parlement. Ramus n'hésita pas à porter l'affaire devant un tribunal où il n'aurait plus pour juges des confrères, c'est-à-dire des rivaux et des envieux (3). En effet il plaida sa cause devant le Parlement, et obtint l'autorisation de continuer son enseignement, avec des restrictions toutefois qui donnèrent quelque satisfaction à ses adversaires.

Absous par ses juges et nommé, peu de temps après, à la chaire d'éloquence du Collége Royal, Ramus ouvrit contre la grammaire la tumultueuse campagne où la langue française conquit le *quanquan ;* puis il attaqua l'ancienne rhétorique et livra de nouveaux assauts à l'aristotélisme. Il donna même, sous le titre de *Scholæ dialecticæ*, une nouvelle édition de ses *Aristotelicæ animadversiones.*

M. Hauréau, pour s'expliquer et excuser tant d'acharnement contre Aristote, l'attribue à la haine que Ramus portait aux Jésuites. « Le jugement de Ramus, dit-il, l'avait trompé lorsqu'il attaquait avec tant d'aigreur les principes d'Aristote ; mais Ramus obéissait, même dans ses plus fâcheux écarts, à une généreuse pensée. Quelle dialectique peut mieux servir à défendre la liberté, que celle d'Aristote ? Ramus, l'entendant prôner par les Jésuites, se persuada qu'elle était leur complice ; et, quand il devait les confondre en opposant à leur faux Aristote, sophiste rogue, brutal, intolérant, le plus discret, le plus cauteleux des

(1) M. Waddington, *Ramus, sa Vie, ses Écrits et ses Opinions*, p. 53, 54.
(2) Idem, *ibidem*, p. 76.
(3) Idem, *ibidem.*

logiciens et des psychologues, le censeur le plus austère de toutes les extravagances dogmatiques, il s'engagea dans une voie extrêmement périlleuse, en prétendant remettre en honneur la plupart des opinions contre lesquelles Aristote s'était prononcé (1). » S'il en eût été ainsi, Ramus, confondant le faux avec le véritable Aristote, n'aurait pas été seulement trompé par son jugement, il aurait été dépourvu de discernement. Nous laissons aux admirateurs de Ramus le soin de le venger des imputations inconsidérées de M. Hauréau. Quant aux Jésuites, ils étaient fort innocents de ces *fâcheux écarts*. Lorsque Ramus, en 1536, jeta le gant au philosophe de Stagyre, le P. Maldonat, le premier Jésuite qu'il devait rencontrer sur son chemin, n'était âgé que de trois ans. La Compagnie de Jésus n'était pas encore fondée; elle n'existait que depuis trois ans quand il publia ses *Aristotelicæ animadversiones*, et elle n'avait encore ni colléges, ni professeurs, ni écrivains; on ne pouvait donc pas savoir si elle s'était déclarée pour ou contre le Lycée. Est-ce que Ramus se battait contre des adversaires qui n'existaient pas? Il avait terminé sa campagne contre Aristote lorsque les Jésuites ouvrirent, à Paris, leur Collége de Clermont en 1564.

A cette époque, il aurait même vu en eux des auxiliaires plutôt que des adversaires, s'il ne s'en était pris qu'aux abus; car le P. Maldonat, premier professeur de philosophie dans ce Collége, attaqua les mêmes désordres avec autant de vigueur que Ramus; mais, plus sage que lui, il défendit et propagea le bon usage de la dialectique, le fond de l'enseignement scolastique : au lieu de suivre le *faux Aristote*, le *sophiste rogue, brutal, intolérant*, imaginé par M. Hauréau, il rendit au véritable toute la dignité de son nom, toute l'étendue, toute la profondeur de sa doctrine; il la débarrassa des subtilités sophistiques qui avaient provoqué les dédains de Ramus, et lui fit parler un langage dont peu d'humanistes atteignirent la noblesse et la précision (2).

(1) Dans l'*Athenæum français*, 1855, 11 août.

(2) Nous ne rendons pas M. Waddington responsable de l'anachronisme commis par son critique; nous voudrions pouvoir ajouter qu'il est plus équitable à

Moins inexact, sur ce point, que son critique, le dernier historien de Ramus aime mieux reconnaître franchement les *excès* de son héros que de les attribuer à une cause imaginaire. Après avoir fait d'Aristote un éloge qui justifie assez bien, ce nous semble, l'autorité dont ce philosophe jouissait dans les écoles, il ajoute : « Voilà la grande composition philosophique où Ramus n'a vu qu'une espèce de bibliothèque mal rangée, un recueil indigeste d'idées mal comprises, mal digérées, mal exprimées, comme si l'on pouvait trouver ailleurs, au même degré, cette pensée sûre d'elle-même, ce ton net et ferme, ce style clair, énergique, magistral ! Nous aurons beau faire, l'auteur de l'*Organon* sera toujours notre maître en logique, au moins pour ce qui concerne la méthode démonstrative; et c'est à lui que Ramus lui-même a emprunté ses

l'égard des Jésuites ; mais il a laissé échapper, dans son ouvrage sur Ramus, certaines rudesses qui nous privent du plaisir de faire cet aveu. M. Waddington, professeur agrégé de philosophie à la Faculté des Lettres de Paris et au Lycée Louis-le-Grand, appartient au protestantisme, et il a voulu évidemment célébrer son culte dans Ramus, qui s'en était déclaré le partisan. Il n'honore donc pas les Jésuites de son amitié ; on ne lui conteste pas ce droit ; mais il aurait été de son devoir de ne pas traduire son antipathie contre ces religieux par des expressions que l'honnêteté n'a pas dictées, et par des assertions que désavouent également la justice et l'histoire. Où donc M. Waddington a-t-il vu que la Compagnie de Jésus, « cette secte, ou plutôt la milice redoutable organisée par Ignace de Loyola, vise ouvertement à la domination temporelle? » Dans quelle page des Constitutions de saint Ignace a-t-il surpris cette intention? C'est là cependant qu'il aurait fallu la chercher. Les préjugés inspirent des erreurs, mais ils ne les excusent pas. M. Waddington aurait mieux recommandé sa probité d'historien et montré plus de respect pour le bon sens de ses lecteurs, si, au lieu de consulter et d'adopter de misérables pamphlets qu'on devrait laisser dans l'oubli par compassion pour leurs auteurs, il les eût soumis au contrôle d'une critique intelligente et impartiale. Il flétrit quelquefois, dans son livre, avec une juste indignation, les mensonges que la haine introduit dans l'histoire; or, qu'il le sache bien, cette haine s'est acharnée souvent à diffamer la réputation de la Compagnie de Jésus ; et il n'aurait pas dû admettre ici sans examen ce qu'il blâme ailleurs avec tant de sévérité. Si l'historien peut et doit avoir des convictions, il ne doit jamais être injuste, même envers des adversaires; c'est un principe que l'historien de Ramus avait perdu de vue quand il a parlé des Jésuites. Du reste, il accorde à ces religieux un privilége que, pour leur compte, ils se contentent de partager avec tout le clergé. « Si l'on cherche

meilleurs préceptes (1). » Ailleurs, M. Waddington avait déjà observé que, dans les *Aristotelicæ animadversiones*, « la *Logique* d'Aristote était soumise à un examen sévère jusqu'à l'injustice (2); » que Ramus faisait à ce philosophe des « reproches trop passionnés pour être toujours justes (3); » que la « métaphysique était la partie faible de Ramus; qu'il ne semble pas du moins qu'il ait vu toute la portée des grands problèmes de la philosophie...; que, rebuté par la confusion apparente de la *Métaphysique* d'Aristote, Ramus n'en a pas saisi le sens profond; qu'il n'y voit qu'un mélange de subtilités logiques, d'impiétés épicuriennes...; qu'il n'a pas toujours compris

uniquement, dit-il, dans l'éducation les principes les plus purs du catholicisme, personne sous ce rapport ne saurait rivaliser avec la société fondée par Loyola (p. 235).» La Compagnie de Jésus enseigne donc les principes les plus purs du catholicisme; c'est donc aux principes les plus purs du catholicisme que M. Waddington fait la guerre quand il attaque l'enseignement de cet Ordre; c'est donc sur l'Église que retombent les anathèmes de M. Waddington contre « cette Compagnie fameuse par son habileté, dont le but avoué est d'extirper toute hérésie, et par conséquent toute liberté de conscience, et qu'un pouvoir ne saurait patroner ni même autoriser sans se faire du même coup l'instrument de l'intolérance et de la persécution (p. 160); » car l'Église aussi veut l'extirpation des hérésies; c'est autant à ce but qu'à la sanctification des âmes que tendent ses prières, ses efforts et son autorité; et les Jésuites, comme les autres religieux, comme tous les ministres de la religion, ne se proposent ce but que parce que l'Église le leur inspire, le leur commande, que pour obéir à l'esprit de l'Église. Et s'il faut proscrire ceux que l'Église emploie à cette œuvre, il faut surtout proscrire l'Église elle-même. Est-ce là la pensée de M. Waddington? Comment, après une pareille sentence, ose-t-il parler de l'intolérance des Jésuites? En tout cas, qu'il se rassure : les Jésuites, fidèles à leurs convictions, s'efforcent, par des moyens de persuasion, de ramener la vertu dans les cœurs d'où elle est exilée, de l'affermir dans ceux qui l'ont conservée ou recouvrée, d'éclairer les esprits des lumières de la vérité, de les plier aux enseignements de la foi catholique; mais ils ne privent personne de la liberté de penser, ni de ce qu'on appelle liberté de conscience; ils souffrent des persécutions, ils n'en suscitent point; ils donnent à Dieu, quand il daigne le leur demander, le témoignage de leur sang; ils ne font jamais de martyrs. C'est la justice que leur a récemment rendue l'Église en offrant à la vénération des fidèles la mémoire des quarante Jésuites qui, en 1570, furent égorgés, massacrés ou noyés par les séides de Jeanne d'Albret.

(1) M. Waddington, *Ramus, sa Vie, ses Écrits et ses Opinions*, p. 376.

(2) Op. c., p. 36. — (3) *Ibid.*, 40.

Aristote non plus que Platon (1); que ses attaques contre Aristote sont inconsidérées, excessives et décidément injustes (2). » Enfin, M. Waddington ajoute : « Professeur plus que philosophe (3), Ramus parle de la *Logique* d'Aristote comme de je ne sais quel manuel de logique, et il est certain qu'à un tel point de vue, ce chef-d'œuvre de sagacité, de profondeur et d'analyse philosophique laisserait beaucoup à désirer. Je n'oserais affirmer, pour ma part, qu'on y trouve une définition et une division de la logique; mais peut-on dire sérieusement que la pensée d'Aristote en soit obscurcie? C'est là cependant le grief le plus ordinaire de Ramus. Sans doute, il faut accorder qu'il a quelquefois raison dans ses critiques; mais il dépasse évidemment les justes bornes, lorsqu'il prétend que, dans cet admirable traité de la méthode démonstrative, il n'y a rien de dialectique, ou lorsqu'il exclut de la *Logique* l'art de démêler et de résoudre les sophismes; lorsque enfin il reprend sans cesse Aristote comme un écolier, l'accusant non-seulement de confusion, d'obscurité, de contradiction et d'erreur, mais même de puérilité et d'ineptie! (4) »

M. Waddington, pour excuser et comprendre cette accumulation de reproches adressés par Ramus au *père de la logique*, les

(1) M. Waddington, *Ramus, sa Vie, ses Écrits et ses Opinions*, p. 357.

(2) Op. c., p. 365.

(3) Ramus avait été professeur de philosophie : est-ce qu'un homme de sa profession ne doit pas être autant philosophe que professeur?

(4) M. Waddington, op. c., p. 365. Déjà Adrien Turnèbe, s'adressant à Ramus lui-même, lui avait dit : « Vous êtes logicien et même dialecticien, je suis loin de le contester; je sais trop à quel prix vous avez acheté ce titre. Mais vous nous accusez d'ignorer la dialectique : laquelle, je vous prie? La vôtre sans doute; mais où est-elle? Comment la connaître avant que vous l'ayez publiée? Entre tant d'éditions différentes de cette dialectique, laquelle est la bonne? Savez-vous bien vous-même ce que vous voulez? Si l'on vous adresse des observations sur quelque partie de la logique, aussitôt vous vous retranchez dans l'usage. C'est un mauvais moyen de cacher votre ignorance, lui disait-il encore, que de médire sans cesse des grands écrivains; vous n'y avez gagné qu'une triste réputation d'ignorance, d'impudence et d'orgueil. En tout cas, il faut n'être pas bien savant pour en être réduit à piller mes écrits, comme vous le faites. » (Cité et traduit par M. Waddington, op. c., p. 103, 104.)

rejette sur le temps qui les vit naître. Eh! qu'importe le temps pour un esprit droit! N'est-ce pas dans les temps où les erreurs sont plus grossières et plus communes que se manifeste la justesse d'un esprit qui ne les partage pas? Si, pour les combattre, il tombe dans des *excès* non moins *fâcheux*, peut-on dire qu'il est plus sage que les autres? Est-il droit, est-il sage, si, confondant la chose et l'abus, il enveloppe tout dans la même accusation? Rejeter les torts de Ramus sur une pareille cause, c'est les aggraver encore. M. Waddington, en alléguant cette excuse, ne fait que confirmer les reproches qu'il adresse à son héros. Ainsi, d'après lui, Ramus n'a pas compris la grande composition philosophique d'Aristote (1); il n'a pas mieux compris Platon; faible métaphysicien, il n'a pas saisi le sens profond de la *Métaphysique* d'Aristote; enfin il a montré qu'il n'entendait pas la logique, quand il n'a rien trouvé de dialectique dans celle d'Aristote, qu'il reprend comme un écolier, qu'il accuse de puérilité et d'ineptie! Après ces aveux, quoique discrètement mitigés, on devait naturellement conclure que Ramus n'était pas plus capable de corriger Aristote que de lui opposer un système de philosophie. Loin de là, M. Waddington s'écrie : « Mais le grand mérite, la gloire immortelle de Ramus en philosophie, c'est d'avoir montré par son exemple ce que c'est qu'un philosophe; c'est, comme il le dit dans sa préface, « d'avoir ozé entreprendre contre tous les philosophes qui furent onques, pour leur oster le prix de dialectique, lequel ils avoyent par si grands esprits et si grande diligence conquesté, et s'estoient approprié par prescription et jugement de tant de siècles. » Il n'a point courbé servilement la tête devant l'autorité d'Aristote (qu'il ne comprenait pas); il ne s'est pas mis

(1) M. Hauréau est du même avis : « Si Ramus, dit-il, a montré tant de malveillance à l'égard d'Aristote, c'est qu'il ne l'a pas compris. Telle est l'opinion de M. Waddington et la nôtre. Mais écartons ce grief. Tant de fois assaillie et tant de fois exterminée par ces valeureux paladins, la philosophie d'Aristote est encore pleine de vie, ce qui nous épargne le soin de la venger. Aussi bien faut-il reconnaître que le ramisme ne lui a pas survécu. Pourquoi? parce que le ramisme est une déclamation et non pas une doctrine. » (*Athenæum français*, 1855, 11 août.)

en peine de l'éluder par les distinctions barbares que l'École avait inventées (et qu'il confondait avec la philosophie elle-même); il a essayé de le corriger et de le compléter; enfin il a montré que le temps était venu, pour la philosophie, de sortir de tutelle. Ainsi il a fait plus encore que de contribuer, pour sa part, aux progrès de la logique (ce grand logicien qui ne trouvait rien que de puéril et d'inepte dans la *Logique* d'Aristote), *il a rendu à l'esprit humain l'art même de penser* (1). » Art de penser vraiment étrange que celui qui n'est appuyé ni sur la métaphysique, ni sur les lois du raisonnement! On voudrait croire que cette assertion sonore n'est qu'une distraction échappée à l'auteur dans un accès d'enthousiasme pour Ramus; mais non, il la maintient, il la répète plus d'une fois : c'est même la pensée de son livre. Nous sommes donc forcé de la prendre au sérieux, et de reconnaître que M. Waddington fait honneur à Ramus d'avoir été libre penseur, d'avoir adopté en philosophie comme en religion cette souveraineté de la raison individuelle qui, sans frein et sans règles, ne veut relever que d'elle-même ; qui, procédant de l'orgueil plus que du talent, se place dans un état d'indépendance absolue à l'égard de toute autorité; c'est précisément le principe de l'erreur en philosophie, de l'hérésie en religion, de la révolte en politique, de la discorde partout. Mais cette espèce d'*art de penser* a pris naissance avec l'orgueil, et ce n'est pas Ramus qui l'*a rendu à l'esprit humain*. Il y puisa cette fureur d'opposition qui le poussa au protestantisme, dont il tenta aussi la réforme (2), et fit de lui un véritable

(1) M. Waddington, op. c., p. 379, 380.

(2) Ramus voulait des nouveautés même dans les nouveautés. Ainsi, engagé dans le protestantisme, il entreprit d'y établir le régime démocratique; mais il fut vertement semoncé par ceux qui jouissaient d'un pouvoir aristocratique, et surtout par Bèze, *qui succédait au despotisme de Calvin*. (Gaillard, *Hist. de Franç. I*er, t. I, liv. VIII, c. IV, cité par M. Waddington.) « Ce faux dialecticien, disait Bèze en parlant de Ramus, ce faux dialecticien que plusieurs savants ont surnommé jadis le *Rameau* de Mars, a engagé une assez grave dispute sur tout le gouvernement de l'*Église*, qu'il prétend devoir être démocratique, non aristocratique, ne laissant au conseil presbytéral que les propositions. C'est pourquoi le synode de Nîmes, auquel j'assistais, a condamné cette opinion, qui, à mon avis, est complétement absurde et pernicieuse. S'il se soumet avec sa petite

révolutionnaire. M. Waddington lui-même le reconnaît (1); et c'est par cet aveu qu'il aurait pu conclure son livre.

Il s'était glissé dans les opinions philosophiques de l'époque d'autres abus beaucoup plus capables d'exciter le zèle de Ramus, s'il n'eût été animé que de l'amour de la vérité. Il ne paraît pas même les avoir aperçus; mais ils attirèrent tout d'abord l'attention de Maldonat. Le plus déplorable de ces abus était cette erreur qui, donnant à l'homme une destinée commune avec la brute, soutenait que l'âme n'est point immortelle, et que tout l'homme périt avec le corps. Voici comment la définit un auteur contemporain :

« Entre ces erreurs estoit celuy de la mortalité de l'âme, hérésie sourde et moins hardie à parler en public que la luthérienne, mais non moins pernicieuse engence, vieille semence jetée par Satan à petit bruit au champ de ce monde, dès le commencement. En ces derniers siècles, elle a levé la teste quand la charité catholique refroidie par la glace des mauvais catholiques, et que la foy a esté obscurcie par les brouillards des Épicuriens et des Libertins et autres tiercelez d'athéisme, plus curieux à charger de fables les grottes de leurs fantaisies charnelles qu'à chercher le chemin du ciel. La pluspart des escoles se trouvèrent en peu de temps infectées de son poison (2). » Ce fut contre ce désordre que s'élevèrent, comme nous le dirons en son lieu, Maldonat et ses collègues. Ils trouvèrent bien d'autres abus à combattre.

Le mépris déversé sur la scolastique par les humanistes du Collége de France, les bruyantes déclamations de Ramus, la confusion des nouvelles doctrines, les guerres civiles avaient affaibli partout le sentiment religieux et hâté parmi la jeunesse des écoles, comme parmi ses maîtres, les progrès du protestantisme. Encore catholique, Ramus avait été soupçonné d'hérésie, quoiqu'il envoyât

bande, à la bonne heure; sinon, il causera de grands embarras; car c'est un homme toujours prêt à porter le trouble dans ce qui est le mieux ordonné. » (Cité par M. Waddington, op. c., p. 245, 246.)

(1) P. 27.

(2) Richeome, *de l'Immortalité de l'âme.* — Avant-propos.

tous les jours à la messe les boursiers du Collége de Presles (1). En effet, alors même il sortait de son école beaucoup de protestants (2). Tous ses élèves désertèrent la religion catholique, lorsqu'il eut jeté le masque (3); et ils signalèrent leur changement de croyances en enlevant ou en brisant les images et les statues qui ornaient la chapelle du Collége (4). L'Université, qui cependant faisait alors, auprès du Parlement, une démarche éclatante pour empêcher la vérification de l'édit, publié le 17 janvier 1562, en faveur des huguenots, ne s'émut que médiocrement de l'acte sacrilége commis au Collége de Presles; aussi Ramus ne craignit-il pas de protester hautement contre le discours prononcé par le recteur au Parlement.

L'exemple de Ramus et l'impunité de son audace encouragèrent d'autres principaux, qui entraînèrent aussi leurs élèves dans l'apostasie (5). Guillaume Galland, neveu de Pierre et son successeur dans la charge de principal du Collége de Boncour, et Nicolas Charton, docteur en médecine, principal du Collége de Beauvais,

(1) M. Waddington, *Ramus, sa Vie, ses Écrits, ses Opinions*, p. 123-124.

(2) Idem, *ibidem*, p. 130.

(3) Idem, *ibidem*, p. 137-149.

(4) Idem, *ibidem*, p. 138.

(5) Les écoliers prirent dès lors une part très-active aux démarches de la secte et parurent toujours en grand nombre dans ses assemblées. Outre les preuves que nous en donnent les historiens et les brochures du temps, nous en trouvons une nouvelle dans la lettre d'un calviniste, conçue en ces termes :

« ... Quand au fait de la religion, je vous asseure que ces *nouveaux chrestiens* de maintenant florissent en cette ville (de Paris) autant qu'en ville du royaume; toutefois il y a encore quelque petite sédition, mais les huguenots sont les plus forts. Ils font deux presches où ils ne sont, les jours ouvriers, moins de vingt mil. Je desirois fort ces jours derniers qu'eussiez esté en cette ville pour un peu, pour les voir revenir de l'assemblée, ou en premier marchoient cinq ou six cents escoliers, qui portoyent une enseigne entour de laquelle estoit escrit : *Virtute duce, comite fortuna.* En après, le guet et les archers pour empescher sédition : après suivoient six princes... après lesquels marchoient les ministres, à sçavoir M. de Bèze, M. Peroceli, M. Malon, M. Rivière, M. La Plante, M. des Forests, et pour leur garde quatre cents hommes à cheval en armes. Apres ce les artisans, femmes et jeunes gens qui ne pouvoient porter armes. Pour la fin douze ou quinze mil hommes, portans espées,

s'unirent à lui pour protester contre la démarche du recteur auprès du Parlement (1). Comme lui encore, ils refusèrent de signer la profession de foi que le Parlement avait présentée à tous les *suppôts* de l'Université. Mais, remarque Crevier, ils n'étaient pas seuls dans ce cas. Le nombre des déserteurs de la foi catholique fut si grand en particulier dans la Faculté des Arts que, craignant de se voir ruinée, elle pria son nouveau recteur de la sauver de ce péril en mettant à la tête des colléges des maîtres plus fidèles.

En même temps, le mépris de la religion s'imposait à la jeunesse, du haut des chaires du Collége Royal, par l'organe de Jean Mercier, professeur d'hébreu, et de plusieurs autres, tandis que le catholicisme était sifflé dans la personne du pieux Cinquarbres, professeur d'hébreu, et de Dorat, professeur de lettres grecques (2). Ce fut aux leçons du Collége Royal que Duplessis-Mornay s'affermit dans les erreurs que lui avaient inculquées sa mère et Gabriel Prestat, son premier précepteur (3).

A côté de ces établissements publics s'étaient ouvertes des institutions, où des maîtres hérétiques enseignaient plus leurs

pistolets et autres armes offensibles, qui avoient une enseigne entour de laquelle estoit : *Veritas odium parit ;* vous asseurant qu'on n'en a pas encore veu une si bien ordonnée; et finissant la présente. De Paris, ce 26 février 1561.

« Votre frère et amy, DE TEISSIER. »

(Citée par le P. Richeome, *Remerciement... au roy Louys XIII.* — Bourdeaus, 1618, in-8°, p. 187 et suiv.)

(1) « Il n'y a pas lieu de s'étonner, dit Crevier, que Charton marchât de concert avec Ramus. Il avait été son disciple et il avait professé sous sa direction et dans ses principes la rhétorique et la philosophie au Collége de Presles. C'est ce que j'apprends de deux discours latins qu'il fit imprimer en 1551, et qui, prononcés dans un temps où le calvinisme n'osait pas encore se montrer à visage découvert, marquent néanmoins un penchant décidé pour les nouvelles opinions, par quantité de traits de mépris et d'aversion contre les théologiens, que l'orateur attaque sans les nommer. » (*Hist. de l'Univ.*, t. VI, p. 132, en note.)

(2) Richeome, *Responce à Marion*, p. 39. — *Plaidoyé de Montholon pour les Jésuites* (Lyon, 1612, in-12), p. 129, 130.

(3) De Liques, *Hist. de la vie de messire Philippe de Mornay, seigneur du Plessis-Marly*, p. 5-8.

erreurs que les belles-lettres (1). Telle était, pour citer un exemple, celle de Béroalde, le maître de Théodore Agrippa d'Aubigné (2). Bientôt les adhérents du protestantisme formèrent dans l'Université un parti toujours prêt à causer des troubles ou à susciter des querelles. Le Pré-aux-Clercs, rendez-vous habituel des écoliers, devint comme un champ de bataille où calvinistes et catholiques se livraient des combats presque journaliers. Nous verrons dans la suite que le Collége de Clermont, regardé comme le foyer du catholicisme dans Paris, fut plus d'une fois assailli par les uns et défendu par les autres.

La presse fournissait encore à l'erreur de puissants moyens de propagande : peu contents de composer eux-mêmes des libelles contre la religion, les protestants faisaient aussi venir d'Allemagne et de Genève tous ceux que la secte enfantait contre le Souverain Pontife ou contre l'Église; ils en publiaient des traductions françaises dont ils inondaient la cour et la ville (3). Ainsi se propageait le protestantisme, c'est-à-dire la haine de la religion catholique.

La ruine des mœurs suivit celle des croyances. La réaction opérée contre la scolastique, qu'on affectait de prendre pour l'enseignement même de l'Église, amena le dévergondage dans les écoles : on y dédaigna les sages précautions dont la religion avait toujours entouré l'étude des belles-lettres ; on mit sans choix comme sans réserve entre les mains des élèves les auteurs les moins chastes de l'antiquité profane; et, sous prétexte d'arracher la jeunesse à ce qu'on appelait la barbarie de l'école, on livra ses mœurs à la corruption; comme si l'on n'avait pu réformer les méthodes alors en usage, sans souiller l'enseignement.

(1) « Non solum autem instituuntur *ecclesiæ*, sed etiam scholæ in præcipuis urbibus. » (Hub. Languet, *Epist. secret.*, lib. II, ep. 101, datée de Paris, le 6 mars 1564.)

(2) *Mémoires de d'Aubigné*, au commencement.

(3) « Quidquid librorum adversus Pontificem et ejus doctrinam editum est superioribus annis in Germania et Genevæ, id jam recuditur Lugduni. Omnia autem vertuntur in nostram linguam et liberrime divenduntur per totam Galliam, et in ipsa præsertim aula. » (Hub. Languet, *Epist. secret.*, lib. II, ep. 101.)

Les humanistes, pour éviter le reproche de barbares qu'on faisait à tous ceux qui voulaient maintenir dans l'explication des auteurs le sage discernement prescrit par l'esprit de l'Église, affichaient une admiration outrée pour les anciens : les uns vouaient une espèce de culte à Cicéron, et c'étaient les plus innocents ; les autres témoignaient de l'enthousiasme pour Plaute, pour Anacréon, et pour les auteurs grecs ou romains.

« Je suis nourriçon (de l'Université) de Paris, dit à ce propos un témoin oculaire ; il faut confesser que lorsque les Jésuites y mirent premièrement le pied, il y avoit quelques gens d'honneur et de vertu en la Faculté des Arts ; mais je puis dire en vérité que au reste elle estoit fort corrompue. Outre les mauvaises mœurs, qui comme humeurs vitieuses la rendoient fort malade, outre les hérésies qui y pulluloient en plusieurs maîtres ès arts, pédagogues, régents, professeurs et principaux, il se trouvoit peu ou point de religion, sinon que de Pindare, Anacréon, Tibulle, lesquels s'appeloyent de là Pindariens, Anacréontiens, Tibulliens, et ainsi des autres (1). » Et ailleurs, répondant à une accusation de l'avocat Marion, le même écrivain ajoute : « Les Jésuites sont corrupteurs de la jeunesse ? Et qui l'avoit corrompue avant qu'ils fussent en France ? Qui avoit semé l'hérésie, l'épicurisme, le paganisme, l'athéisme et les autres graines de perdition et d'enfer aux Universitez, et nommément en celle de Paris ? N'estoient-ce pas ceux qui faisoyent profession de toutes ces belles escholes en leur vie, en leurs chaires et en leurs escrits ? Les Luthériens, les Pindaristes, les Anacréontiens, les Catullistes, les Lucrétiens, les Plautiens, les Térentiens, les Ovidiens, et semblables chantres d'ivrognerie, de venerie et d'amour ? Qui pratiquoit les saletez qu'ils lisoient ? qui enseignoit leurs pratiques ? qui de parole et d'exemple, de langue et de mains précipitoit la pauvre jeunesse dans l'abysme de corruption ? (2) »

Voilà en quel état le P. Maldonat et ses confrères trouvèrent, à

(1) Richeome, *la Chasse du renard Pasquin* (Villefranche, 1602, in-24), p. 284.

(2) La Fon (Richeome), *Responce à Marion*, p. 49.

Paris, l'enseignement de la littérature classique. Plus sages que les maîtres dont ils venaient partager les travaux, ils mirent à la disposition de leurs élèves toutes les richesses littéraires de l'antiquité; mais, selon l'usage que la Compagnie avait adopté ailleurs, et que le Concile de Trente avait si solennellement consacré, ils leur épargnèrent les dangers de cette étude. En vain on les traita de barbares; en vain Passerat les accusa *de châtrer* (c'est son expression) les chefs-d'œuvre de la Grèce et du Latium, ils n'en persistèrent pas moins à n'ouvrir à leurs élèves que les sources où ils pouvaient puiser l'instruction sans péril, à ne mettre entre leurs mains que des auteurs ou des livres inoffensifs et soigneusement choisis, en un mot, à joindre l'ornement de l'esprit à la pureté du cœur.

Cette circonspection était d'autant plus nécessaire que la littérature nationale, jalouse des beautés de celles de Rome et d'Athènes, leur prêtait alors son esprit narquois et licencieux, en échange de leur forme. Jean Dorat, professeur de grec au Collége Royal, peut être regardé comme le premier auteur de cette transformation. Nommé principal du Collége de Coqueret, il forma dans cet établissement une *académie*, qui fut comme le berceau de la littérature nouvelle. A cette époque, Ronsard, d'abord attaché à la cour de Henri II, s'en dégoûta lorsqu'une surdité, dont il fut atteint à l'âge de dix-huit ans, ne lui permit plus d'en partager les plaisirs. Il porta toutes ses préférences sur la poésie, et se mit à la cultiver sous la direction de Dorat. « Et ne faut estre esmerveillé de ce change, dit un de ses annotateurs, car alors Paris estoit ce que fut Athènes, la muse ayant tant de vogue en son estendue qu'elle y donnoit le couvert à trente mille escholiers : aussi lors une petite stance rimée n'eust eu la victoire sur les Iliades (1). » Là, Ronsard se lia d'une étroite amitié avec Jean-Antoine Baïf, qui, plus avancé que lui, quoique moins âgé, dans les études littéraires, l'aida de ses connaissances et de son exemple. « Nous ne pouvons oublier, dit

(1) Garnier, note sur ce vers de Ronsard : *J'ay longtemps escolier à Paris habité.* OEuvres complètes (Paris, 1621, 2 in-fol.), t. II, p. 1379.

l'historien du premier, de quel désir et envie ces deux futurs ornements de la France s'adonnoient à l'estude : car Ronsard, qui avoit esté nourri jeune à la cour, accoustumé à veiller tard, continuoit à l'estude jusqu'à deux ou trois heures après minuit, et se couchant réveilloit Baïf, qui se réveilloit et prenoit la chandelle, et ne laissoit refroidir la place (1). » Ces efforts, secondés par l'habile direction de Dorat, mirent Ronsard en état de composer quelques petits poëmes qui donnèrent à son maître les plus belles espérances. Le *Prométhée* d'Eschyle, puis le *Plutus* d'Aristophane, qu'on lui mit alors entre les mains, excitèrent son enthousiasme. Il traduisit même en français cette dernière pièce, et Dorat la fit représenter par ses élèves. Ce fut la première *comédie régulière* jouée sur le théâtre français (2).

L'académie du Collége de Coqueret attira bientôt de brillants esprits, qui, charmés des beautés de l'antiquité, s'associèrent avec empressement au projet de Dorat. Tels furent Marc-Antoine Muret, Lancelot de Carle, Remy Belleau, « et quelques autres qui, tous ensemble à l'envy, faisoient chacun jour sortir des fruits nouveaux et non encore veuz en nostre contrée (3). » Ronsard puisa une

(1) Binet, *Vie de Ronsard*, à la fin du tome II des OEuvres de ce poëte, p. 1642.

(2) Du reste, l'usage de jouer des comédies et des tragédies dans les colléges n'était point nouveau. Ainsi nous voyons qu'en 1545 les élèves du Collége de Presles jouèrent une tragédie et une comédie, où Ramus parut sur la scène et comme directeur et comme souffleur. (Nancel, cité par M. Waddington, *op. c.*, p. 307.) — Déjà Buchanan avait composé des tragédies pour le théâtre du Collége d'Aquitaine à Bordeaux. « *Medeam* non in hoc scripseram ut ederetur; sed cum græcis literis absque magistro darem operam, ut verba singula inter scribendum diligentius expenderem : amicis importune flagitantibus edidi, cum latinas literas Burdigalæ docerem, ac fabulam singulis annis pueris agendam dare cogerer.» (*Georg. Buchanani oper.*, Lugdun., Batavor., 1725, t. II, p. 755.) Georges Langeveldt (Macropedius) composa plusieurs drames dans le même but. « Conscripsit, dit Burmann, varias comœdias quæ pro more istius temporis a discipulis publice agebantur. » (*Traject. erudit.*, p. 202.) De 1529 à 1552, il fit imprimer les drames sacrés et profanes, tragédies ou comédies, qu'il avait fait jouer dans son Collége. Nous pourrions citer beaucoup d'autres exemples de cet usage, s'il avait besoin d'être prouvé.

(3) Binet, *Vie de Ronsard*, p. 1643. — M. Ant. Muretus, *Epist. ad Janum Brinonem.*

nouvelle émulation dans cette société. Il s'enfonça de plus en plus dans l'étude de la littérature grecque, animé par la généreuse ambition de transformer sur ce modèle la littérature nationale. « Car voyant que nostre langue estoit toujours pauvre, il tascha de la défricher et enrichir, inventant mots nouveaux, rappelant et provignant les vieux, adoptant les estrangers, et la revestant de propres épithètes et de mots heureusement composez à la façon des Grecs (1). »

A l'appui de cette entreprise, Joachim Du Bellay publia sa *Défense et illustration de la langue françoise*, où il soutenait avec chaleur, souvent avec éloquence, qu'il fallait désormais dédaigner « toutes ces vieilles poésies françoises..... comme rondeaux, ballades, virelais, chants royaux, chansons et aultres telles épiceries qui corrompent le goust de nostre langue..... et imiter les Romains comme ils ont fait les Grecs..... » Le manifeste de Du Bellay émut la cour, la ville, le Parlement et le Collége. La nouvelle école, accueillie partout avec faveur, écrasa bientôt de sa prépondérance l'ancienne littérature nationale; mais l'esprit, et souvent la licence de celle-ci régna toujours au sein de sa rivale; et la jovialité gauloise ne cessa de s'ébattre sous la défroque de l'antiquité.

Oracle du nouveau Parnasse français, Ronsard voulut, comme pour justifier son titre, fournir à ses admirateurs des modèles dans tous les genres : odes, poëmes, élégies, épigrammes, etc., il semblait connaître tous les secrets de la poésie. Chaque fruit de sa muse était salué avec enthousiasme. La cour surtout ne pouvait se passer de ses vers. Mais cet honneur fut fatal à Ronsard et à son école : entraîné par des louanges si étourdissantes, il accommoda son talent au sensualisme capricieux de cette société de cour, dont le lascif Brantôme s'est fait l'historien.

Autour de Ronsard s'étaient groupés plusieurs jeunes poëtes, jaloux de s'inspirer de son génie ou de seconder ses projets. Les plus distingués d'entre eux formèrent avec lui cette réunion connue sous le nom de *Pléïade*, et donnèrent à la réforme de la littérature française une impulsion qui ne devait plus s'arrêter qu'à Racine.

(1) Binet, *Vie de Ronsard*, p. 1643.

A l'exemple de leur maître, ils portèrent l'innovation dans tous les genres alors en honneur. Sans doute, c'étaient des essais téméraires, souvent vicieux dans la forme comme dans le fond : de la naïve malice gauloise, ils tombaient dans l'emphase et dans le pédantisme ; mais ces tentatives reçurent de l'expérience et d'une imitation mieux entendue des anciens, des lumières qui en amenèrent enfin le succès.

Le drame fut plus profondément modifié que tout autre genre. Les *mystères* et les *moralités*, encore en usage malgré les arrêts du Parlement et les anathèmes de la Faculté de Théologie, disparurent décidément devant les progrès de la réforme littéraire.

La muse des réformateurs ne s'annonça point par des chefs-d'œuvre : accoutumée aux débauches de la littérature nationale, elle ne comprenait rien aux beautés mâles et simples de la tragédie grecque. Elle dut se borner d'abord à remplacer les *mystères* par des traductions froides et serviles des drames de l'antiquité. Nous avons déjà dit que Ronsard traduisit en 1549 le *Plutus* d'Aristophane, et que cette pièce fut jouée sur le théâtre du Collége de Coqueret. Cet exemple fut décisif. D'ailleurs les *confrères de la Passion* qui, même après la suppression des *mystères*, avaient conservé le monopole des représentations publiques, ne voulaient céder leur privilége ni à d'autres acteurs, ni à d'autres théâtres que les leurs. On eut donc recours aux colléges, où le public fut admis à partager les plaisirs des écoliers.

Jodelle s'aventura le premier à produire sur la scène une *imitation* des anciens. Sa tragédie de *Cléopâtre* eut, en 1552, au Collége de Reims, les honneurs de la représentation. Henri II, une foule de seigneurs et de dames de la cour, des magistrats, des savants illustres assistaient à ce spectacle ; les écoliers se pressaient à toutes les fenêtres ; le théâtre et ses avenues étaient jonchés de feuillage et de fleurs. Remy Belleau, La Péruse, d'autres écrivains de l'école de Ronsard remplissaient les divers rôles. Jodelle lui-même, alors âgé de vingt ans, et doué d'une figure féminine, s'était réservé le rôle de Cléopâtre. Les uns et les autres furent couverts d'applaudissements.

A cette époque, la tragédie n'était qu'une pâle contrefaçon de

l'art antique; et les passions nationales n'y étaient pas encore mises en jeu. A la vérité, Gabriel Bonin introduisit dans ses pièces des allusions politiques; on en reconnut aussi quelques-unes dans la *Mort de César*, du protestant Jacques Grévin, représentée au Collége de Beauvais en 1560 et en 1561; dans l'*Achille* de Nicolas Filleul, joué au Collége d'Harcourt, le 21 octobre 1563; Garnier composa et fit jouer sa *Porcie* pour représenter les guerres civiles de France dans celles de Rome; mais la sévère simplicité de la tragédie grecque n'avait pas encore disparu de ce genre pour faire place à cette passion qui est l'âme de presque toutes les tragédies françaises composées dans le siècle suivant.

La comédie au contraire était trop dans le caractère de la littérature nationale pour qu'elle s'en éloignât longtemps. Aussi les comédies régulières furent-elles conçues, dès les premiers jours, dans le même sens que les *farces* et les *soties*. Ainsi *l'abbé Eugène ou la Rencontre*, de Jodelle, n'était qu'une sanglante et abominable satire des mœurs du clergé. Or, cette comédie fut jouée d'abord au Collége de Reims, puis au Collége de Boncour, avec un succès que Pasquier, témoin oculaire, a constaté en ces termes : « *La Rencontre*, ainsi appelée parce que au gros de la meslange, tous les personnages s'estoient trouvez pesle-mesle casuellement dedans une maison, fuzeau qui fut fort bien par luy demeslé par la cloture du jeu. Cette comédie et la *Cléopatre* furent représentées devant le roy Henry à Paris à l'hostel de Rheims, avec un grand applaudissement de toute la compagnie; et depuis encor au Collége de Boncour, où toutes les fenestres estoient tapissées d'une infinité de personnages d'honneur, et la cour si pleine d'escoliers que les portes du Collége en regorgeoient. Je le dis comme celuy qui y estois présent avec le grand Tornebus en une mesme chambre (1). »

La Trésorière, de Jacques Grévin, jouée le 5 février 1558 au Collége de Beauvais; *les Esbahis*, du même auteur, joués sur le

(1) *Recherches de la France*, liv. VII, c. VI.—Voir les titres de ces pièces dans Léris, *Dictionnaire des Théâtres*; Beauchamps, *Rech. sur les Théâtres de France*, in-4°.

théâtre du même Collége, le 16 février 1561 ; *les Ombres*, de Filleul ; *les Corrivaux*, de Jean de La Taille ; *la Reconnue*, de Remy Belleau, et en général les comédies de cette époque portent l'empreinte d'une licence effrontée.

Bientôt après, ou même dès lors, les passions politiques et les opinions hétérodoxes qui les avaient soulevées se produisirent librement sur la scène, en même temps qu'elles s'exerçaient sur des théâtres plus sanglants. Elles empruntaient tantôt l'insolence de la comédie pour déverser le mépris sur les représentants de l'Église, de la justice et du pouvoir, tantôt le terrible langage de la tragédie pour exprimer leur colère, ou provoquer celle des masses contre l'autorité, tant civile qu'ecclésiastique, dont elles éprouvaient les rigueurs. Ce sentiment de vengeance anime *le Sacrifice d'Abraham*, par Théodore de Bèze ; *les Satires chrétiennes de la cuisine papale*, de Bernard Badius ; *le Pape malade*, plates comédies ou l'indécence de l'expression le dispute à la pauvreté du fond ; le *Jephté ou le Vœu*, traduit du latin de Buchanan, par Florent Chrétien ; la tragédie d'*Aman*, d'André Rivaudeau, et une foule d'autres pièces de ce genre dont la secte inondait la France, après les avoir jetées en pâture à la curiosité des écoliers.

A mesure qu'on avance dans le XVI^e^ siècle, à travers les horreurs des guerres civiles, le drame s'inspire de plus en plus des passions du moment : on ne se contente plus de choisir dans l'histoire ou dans l'antiquité des sujets qui prêtent à des allusions transparentes ; on expose sur la scène les événements et les personnages contemporains.

L'école de Ronsard disparaît au milieu de cette immense confusion ; celle de Garnier est obligée de faire place à l'école de Régnier, qui personnifiait en lui la malice des anciens Trouvères et les mœurs corrompues de son temps. Mais cette école n'appartient plus à l'époque dont nous nous occupons dans cet ouvrage ; nous terminerons donc ici cet aperçu général sur l'état moral de la littérature et de l'instruction publique dans l'Université de Paris au XVI^e^ siècle. Aussi bien nous en avons assez dit pour montrer au moins quelles difficultés dut rencontrer dans

ces circonstances la réforme catholique que les professeurs du Collége de Clermont voulaient opérer dans l'enseignement.

Pour l'accomplir, ils ne vinrent point, réformateurs inquiets, censeurs incommodes, faire la guerre à tout ce qui avait existé jusqu'à eux, ni renverser tous les usages reçus, pour bâtir sur ces ruines des systèmes nouveaux; non, persuadés qu'il s'était fait quelque chose de bien avant eux, ils s'attachèrent surtout à rendre les sciences et les lettres à leur destination naturelle, c'est-à-dire à la gloire du Dieu qui s'en proclame le maître. «Tout le système des études libérales, dit à ce propos un écrivain protestant, sur quelque érudition qu'il fût assis, de quelques charmes de l'éloquence qu'il fût embelli, n'eut plus qu'une direction, qu'un but, la propagation du catholicisme. Pour atteindre ce but unique, objet constant de leurs efforts, les Jésuites surent mettre à profit toutes les ressources que leur offraient la nature humaine ou les idées dominantes. Trouvaient-ils que la versification latine était en haute estime, leurs élèves composaient des poésies sacrées. Observaient-ils le goût naturel des hommes pour les représentations dramatiques, et la faveur accordée à ce genre de littérature, les échos de leurs colléges répétaient des tragédies sacrées. (1). » En effet, à Paris et ailleurs, les Jésuites acceptèrent les choses telles que l'expérience des siècles les avait établies, comme l'organisation des classes, l'ordre des études, la distribution des matières de l'enseignement. Ils ne dédaignèrent pas même de conserver l'usage reçu dans les colléges de l'Université de faire représenter des drames; car cette coutume, débarrassée de l'abus, leur offrait un nouveau moyen de développer dans les cœurs de leurs élèves les sentiments les plus généreux, de leur mettre sous les yeux l'exemple de la constance et du courage qu'exige la vertu, de leur inspirer du dégoût pour les vices, en leur en exposant ou les ridicules, ou les horreurs, enfin de fortifier leur éducation littéraire, religieuse et sociale. Ils obéissaient à l'esprit de l'Église qui, au moyen âge, mettait sous les yeux des fidèles, dans ses temples et sous le nom

(1) Hallam, *Hist. de la littérat. de l'Europe pendant les* XV^e^, XVI^e^ et XVII^e^ *siècles*, trad. par Borghers, t. II, p. 65.

de *Mystères*, la vie de Jésus-Christ ou des saints, et aux exemples qu'avaient donnés avant eux de savants et vénérables personnages. Ainsi saint Grégoire de Nazianze avait opposé des tragédies chrétiennes à celles des auteurs païens ; et, dans des temps plus rapprochés de l'époque qui nous occupe, le pieux Rodolfe Radcliffe s'était servi du même moyen pour soutenir les catholiques fidèles au milieu du schisme de Henri VIII. Les couvents et les monastères ayant été fermés en Angleterre, il ouvrit en 1537 une école catholique où, pour fortifier l'instruction et la foi des nombreux disciples qui lui étaient confiés, il leur faisait composer et jouer tantôt des tragédies sacrées, tantôt des comédies profanes, mais également propres à atteindre un but si louable (1). Ce fut aussi celui que se proposèrent les Jésuites, en adoptant, pour le sanctifier, un usage généralement répandu quand ils se présentèrent.

Quant aux matières de l'enseignement, ils firent entrer dans le leur toutes celles qu'embrassaient les Universités les plus savantes, c'est-à-dire la grammaire, les belles-lettres, ou les humanités et la rhétorique, l'histoire, toutes les parties de la philosophie, qui comprenait les règles de la logique, la métaphysique, les mathématiques et la physique, enfin la théologie dans toutes ses branches : la théologie positive, qui s'appuie sur l'Écriture sainte, les saints Pères et les Conciles ; la théologie scolastique, qui admet encore le raisonnement ; la casuistique, ou les règles de la conscience ; la controverse, qui s'exerce surtout sur les points de la doctrine catholique contestés par les hérétiques. Les Jésuites n'exclurent de leur programme que la médecine, le droit civil et la partie contentieuse du droit canon ; mais ils y admirent bien d'autres connaissances qui, négligées dans les Universités, n'étaient jusque alors cultivées que par quelques savants d'élite. Ainsi, outre le grec, dont l'enseignement était bien loin d'être général, ils enseignèrent encore plusieurs autres langues mortes ou vivantes, nationales ou étrangères (2). « Tel fut,

(1) Ang. Spera, *de Professor. Gram. Dign.*, p. 297 et 349. — Cf. Benedict. Pereyra, S. J., *Academia*, seu *Respubl. litteraria*, etc. (Ulyssipone, 1662, in-fol.), lib. IV, quæst. IV, p. 209 et seq.

(2) *Institut. Soc. J. Constitution.*, p. IV, c. XII, et *Declar.* in idem c.

dit M. Vallet de Viriville, qui n'a pas toujours parlé des Jésuites avec la même équité; tel fut le premier agrandissement qu'ils apportèrent au domaine de l'instruction publique. L'Université jésuite, dans son type primitif, embrassait trois facultés : les arts, la théologie et les langues. La règle conseille pour guide dans la dialectique, Aristote; dans la théologie, saint Thomas; elle indique comme instrument d'étude les *Sentences* de Pierre Lombard. Mais ici, bien loin de commander sacramentellement, elle ajoute : « Si dans la suite des temps un auteur paraissait plus utile pour « les étudiants; si par exemple on composait (dans le sein de la « société) (1) un traité qui parût plus approprié à notre temps, « après mûr examen et avec l'approbation du général, on pourrait « l'adopter. » Et ailleurs : « On doit embrasser dans chaque faculté « la doctrine la plus sûre et la mieux suivie, ainsi que les auteurs « qui l'enseignent. » Quoi de plus sage et de plus sensé que de telles prescriptions, et combien l'Université était en arrière de vues aussi intelligentes? (2) » Oui, hommes de leur temps, les Jésuites en connurent les besoins intellectuels et moraux, et s'attachèrent à

(1) Les mots placés ici entre parenthèses par l'auteur que nous citons, ne sont point dans le texte.

(2) *Histoire de l'Instruction publique*, p. 233-234. Nous croyons devoir citer le texte traduit par M. de Viriville : « Sed si videretur temporis decursu alius auctor studentibus utilior futurus, ut si aliqua summa vel liber Theologiæ scholasticæ conficeretur, qui his nostris temporibus accommodatior videretur; gravi cum consilio, et rebus diligenter expensis per viros qui in universa Societate aptissimi existimentur, cumque Præpositi Generalis approbatione, prælegi poterit. (*Declarat.* in c. IV, part. IV, *Const.*) Generatim illi prælegentur libri qui in quavis facultate solidioris ac securioris doctrinæ habebuntur. Nec illi sunt attingendi quorum doctrina, vel auctores suspecti sint. » (*Const.*, p. IV, c. IV.) La *Déclaration* de cet article est conçue en ces termes : « Quamvis liber suspicione malæ doctrinæ vacet, cum tamen suspectus est auctor, legi eum non convenit. Solet enim opus in causa esse ut qui legit ad auctorem afficiatur : et auctoritas, quam apud ipsum habet in iis quæ bene dicit, posset postmodum aliquid persuadere ex iis quæ a pectore veneni pleno egrediuntur. » Enfin, pour compléter la citation de M. de Viriville, nous ajouterons l'art. 2 du même chapitre : « Quod attinet ad libros humaniorum litterarum latinos vel græcos, abstineatur in universitatibus quoque quemadmodum in collegiis, quoad ejus fieri poterit, ab eis juventuti prælegendis, in quibus sit aliquid quod bonis moribus nocere queat; nisi prius a rebus et verbis inhonestis purgati sint. »

y pourvoir. D'ailleurs, loin de les enchaîner à un plan défectueux ou à des méthodes insuffisantes, l'auteur de leurs règles, content de prévenir les écarts de l'esprit humain, ne posait aucune borne au progrès des connaissances. Les Jésuites entrèrent dans cette voie; et en prenant l'enseignement au plus haut degré de perfection qu'il eût atteint jusqu'à eux, ils y apportèrent des améliorations qui l'élevèrent et l'agrandirent.

Le P. Maldonat et ses collègues ne suivirent pas à Paris une autre direction. Ils arrachèrent l'enseignement à une routine qui excitait les plaintes et les dédains des savants; ils l'animèrent surtout de cet esprit catholique dont le détachaient de plus en plus les malheurs des temps. Dès les premiers jours, ils rencontrèrent des difficultés proportionnées à la grandeur de leur entreprise; mais ils trouvèrent dans leur conscience, comme dans le désir de servir la religion et le pays, assez de courage pour les vaincre. C'est cette lutte que nous allons maintenant raconter.

CHAPITRE IV

Maldonat arrive à Paris. — Les adversaires de la Compagnie s'opposent à l'ouverture du Collége de Clermont. — Démarches du P. Cogordan pour écarter ces difficultés. — Sur ses instances, le recteur de l'Université accorde aux Jésuites des *lettres de scolarité*. — Ouverture du Collége de Clermont. — Maldonat y enseigne la philosophie. — Complot et intrigues des protestants, des politiques et de l'Université contre le nouvel établissement. — Les leçons, quelque temps interrompues, y reprennent leur cours. — Charles Du Moulin. — Sa consultation contre les Jésuites. — Nouvelles tentatives de l'Université pour faire fermer le Collége de Clermont. — Lettre du P. Edmond Hay. — Réponse du P. Cogordan aux principaux de l'Université. — Les Pères en appellent au Parlement.

Pendant le séjour qu'il avait fait à Paris en 1561, le P. Laynez avait observé dans l'état des études et des esprits les désordres que nous venons de signaler; et fort de l'approbation, quoique limitée, de l'assemblée ecclésiastique de Poissy, il avait résolu de hâter l'ouverture du Collége de son Ordre. Des intérêts froissés, des opinions hétérodoxes, des préjugés anticatholiques, promettaient bien des contradictions à ceux qui auraient le périlleux honneur d'occuper les premiers les chaires du nouvel établissement. Mais Laynez fixa son choix sur des hommes capables, par leur caractère, de tenir tête aux orages; et, par leurs talents, de faire respecter, au sein de la plus célèbre université du monde, l'enseignement de la Compagnie de Jésus. Parmi eux se trouvait le P. Maldonat,

qui devait inaugurer, au Collége de Clermont, le cours de philosophie.

Agé alors de trente ans, Maldonat avait déjà rempli la même charge à Salamanque et professé la théologie au Collége Romain. Quoiqu'il n'eût fait, pour ainsi dire, que se montrer dans ces deux chaires, il y avait cependant donné toutes les brillantes espérances qu'il devait réaliser à Paris. Il arriva dans cette ville vers le milieu de l'automne de l'an 1563; mais les obstacles que les adversaires de la Compagnie et les ennemis de l'Église apportèrent à l'ouverture du Collége de Clermont, ne lui permirent pas d'occuper sa chaire avant les premiers mois de l'année suivante. Il profita de ce retard forcé pour étudier l'état des esprits, les questions alors agitées, les besoins intellectuels et moraux de la jeunesse, surtout l'état de la religion; car, conformément aux prescriptions de son Institut, il entendait faire de son enseignement un apostolat, et combattre les erreurs alors les plus répandues.

Cependant le P. Ponce Cogordan prenait les mesures nécessaires pour écarter les obstacles que la malveillance s'efforçait déjà de mettre à l'ouverture du Collége de Clermont. Il obtint d'abord du roi et de la reine-mère des lettres patentes contre quiconque oserait s'y opposer, et, du cardinal de Lorraine, des lettres de recommandation pour tous ceux qui pourraient la favoriser. Il prit les avis du premier président du Parlement, pressentit les dispositions du recteur de l'Université, enfin il suivit activement tous les conseils de la prudence. Mais, dans l'état des choses, que pouvaient la prudence et le droit contre des ennemis puissants, disposés à user de violence, peut-être de moyens encore moins nobles pour étouffer la justice et la liberté! Aussi Cogordan mit-il son principal soin à intéresser le Ciel à sa cause: lui et ses confrères redoublèrent leurs austérités et leurs prières; ils firent un pèlerinage à Saint-Denys, pour puiser sur le tombeau des martyrs la patience et le courage dont ils devaient bientôt avoir besoin (1).

Ces précautions prises, le P. Cogordan, pour renforcer son bon droit d'une formalité qu'exigeait l'Université, essaya d'obtenir

(1) *Hist. Soc. J.*, ad ann. 1564, n. 78

du Recteur des lettres de scolarité (1). Loyal catholique, personnage de vertu et d'honneur, Julien de Saint-Germain, alors revêtu de cette dignité, ne s'abaissait pas aux petites intrigues de la jalousie; il croyait que l'intérêt de la science est uni à celui de la religion, et qu'il ne pouvait rejeter sans injustice les maîtres qui apportaient au service de l'une et de l'autre de vastes connaissances, une rare aptitude, un dévouement sans bornes. Tels furent les titres qui recommandèrent auprès de lui les Pères de la Compagnie de Jésus. Aussi ne fit-il aucune difficulté de leur accorder les lettres qu'on voulait bien lui demander (2).

Munis de cette pièce, du décret de l'assemblée ecclésiastique de Poissy, de l'autorisation du Parlement, de nombreuses lettres patentes du roi, les Jésuites se rendirent aux vœux de quelques grands seigneurs et de tous les gens de bien qui les pressaient d'ouvrir enfin leurs classes. Selon l'usage, ils affichèrent aux lieux ordinaires le programme de leur enseignement, et, le 22 février 1564, ils l'inaugurèrent dans leur Collége de Clermont (3). Le P. Vanegas, professeur d'humanités, entreprit

(1) M. Émond, censeur des études dans l'Université, a laissé une *Histoire du Collége de Louis-le-Grand*. On y remarque un mélange de bonhomie et de préjugés qui donne à ce livre un ton indécis : l'auteur louvoie continuellement entre la vérité et l'intérêt de corps. A côté d'une naïveté charmante se trouve l'intention d'une malice; ici un aveu timide, là une réticence calculée; plus loin un développement inutile, ailleurs l'omission d'un détail nécessaire; d'autres fois de grands mots accolés à des trivialités; ordinairement la crainte de mentir, mais plus souvent la peur de trop avouer. Du reste, l'auteur n'a pas épargné les frais d'imagination; ainsi il en a fait de considérables pour raconter l'entrevue des *bons Pères* avec le recteur de l'Université, dont ils voulaient obtenir des lettres de scolarité, et pour arranger les motifs qu'il leur prête à l'appui de leur demande.

(2) Voir aux pièces justificatives, n° IV.

(3) Crevier prétend que les Jésuites, après avoir obtenu les lettres de Julien de Saint-Germain, différèrent jusqu'à la Saint-Remy l'ouverture de leurs classes, et il prouve son assertion dans une note conçue en ces termes : « Les Jésuites, dans une requête présentée au Parlement, le 20 février 1565, disent qu'ils ont commencé à lire le 22 février 1564 sur la permission du recteur Julien de Saint-Germain. Il faut que ces leçons aient été faites à petit bruit, *puisque*

l'explication des *Emblèmes* d'Alciat. C'était à cette époque un ouvrage classique qui servait de texte aux leçons des maîtres; mais rarement ils les faisaient avec autant de charme et d'élégance que Vanegas. A peine eut-il commencé les siennes qu'une foule d'auditeurs se pressèrent autour de sa chaire, pour

l'Université ne commença à s'en plaindre qu'au mois d'octobre. Du Boulay et d'Argentré marquent expressément la date que j'ai fixée dans mon récit, et elle est la plus vraisemblable. » Crevier connaissait l'Université : il est si étonné qu'elle n'ait pas suscité des tracasseries aux Jésuites depuis le 22 février jusqu'au mois d'octobre, qu'il regarde comme invraisemblable que les classes du Collége de Clermont se soient ouvertes avant la Saint-Remy. S'il avait puisé à d'autres sources que dans l'ouvrage de Du Boulay, il aurait trouvé les preuves du contraire. La requête dans laquelle il a découvert la date du 22 février est d'ailleurs d'une autorité assez imposante. Les Jésuites la présentèrent seulement un an après l'ouverture de leur collége : il leur était facile, ce nous semble, de se ressouvenir de cette date ; ils parlaient à des hommes qui avaient aussi bonne mémoire qu'eux, et qui auraient bien su leur reprocher une erreur de huit mois, si cette erreur eût été commise. L'Histoire de la Compagnie, d'après des documents contemporains, constate aussi que les classes du Collége de Clermont s'ouvrirent pour la première fois le 22 février 1564. Mais Crevier n'a consulté que les ouvrages écrits par des ennemis des Jésuites et ne paraît pas même avoir connu l'Histoire de leur Ordre. Il y aurait appris cependant, outre l'exactitude des dates, certains faits qui auraient rassuré son esprit de corps en lui montrant que les ennemis du Collége de Clermont ne cessèrent pas pendant sept à huit mois d'être injustes. Nous le verrons bientôt.

Du reste, Crevier avoue que l'Université n'avait pas affaire à des hommes médiocres : « Ils (les Jésuites) eurent l'attention, dit-il, d'employer, pour accréditer leur école naissante, ce qu'ils avaient de plus fameux maîtres, et en particulier Maldonat, l'un des plus savants hommes d'un siècle où il y en avait beaucoup. » (*Hist. de l'Univ.*, t. VI, p. 168.) Pasquier, l'avocat de l'Université, avait déjà fait le même aveu en ces termes : « En ceste Compagnie y avoit lors plusieurs personnages doctes, entre autres Frère Esmond Auger et Maldonat, celuy-là grand prédicateur, et cestuy versé et nourry en toutes sortes de langues et disciplines, grand théologien et philosophe. Ceux-cy envoyez par deçà pour annoncer leur doctrine furent très-favorablement accueillis, et attirèrent une infinité d'escoliers à soy..... Il seroit malaisé de vous dire combien ils s'accroissent de jour à autre et combien les troubles ont servi à leur accroissement; car ayans par leurs cérémonies apporté réformation à la dissolution de l'Ordre ecclésiastique, et s'estans directement vouez à maintenir l'authorité du Saint-Siége encontre les calvinistes, qui font profession expresse de le terrasser, ceux qui sont francs catholiques, voyans que de leur boutique sortoit et la

profiter de ses ingénieux commentaires, et admirer la beauté de son langage (1).

En même temps le P. Maldonat monta dans la chaire de philosophie. Toujours préoccupé des besoins intellectuels et moraux de ses auditeurs, il attaqua de prime abord l'erreur de la mortalité de l'âme, que nous avons vue se propager dans les colléges comme dans la société.

Le P. Richeome, qui jeune encore recueillit les premières leçons de Maldonat, nous en parle en ces termes :

« Ceux de ceste Compagnie prindrent à cœur et à prix de combattre avec les autres hérésies celle-cy (la mortalité de l'âme), et donner quelque secours à l'Église et aux docteurs catholiques..... et vindrent à Paris ouvrir les escoles, l'an 1564, régnant Charles IX, roy très-magnanime, comme très-chrestien. Alors le P. Jean Maldonat commença ses lectures publiques de philosophie, prenant à exposer l'œuvre d'Aristote *de l'Ame*, avec un grand concours et approbation, non-seulement des escoliers, mais aussi des docteurs et régens qui le venoient ouyr. Il donna de droite bute contre ceste hérésie, et soustint l'assertion de l'immortalité de l'âme selon la vraye philosophie et la foy catholique, et en fit à part un abrégé, après qu'il eust achevé ses leçons des livres d'Aristote. J'eus le bonheur d'estre ceste année-là son escolier, n'estant encore de ceste Compagnie, et ay estimé faire service non inutile à plusieurs de rédiger par escrit ce que je puis avoir retenu de luy, et que ma mémoire et l'ayde des bons amis et des bons livres m'a suggéré sur ce sujet, faisant parler ledict Père avec les autres qui se trouvèrent alors en France (2). »

En effet, dans ce traité, écrit sur le modèle des *Tusculanes*,

religion et l'érudition tout ensemble, leur ont aumosné de grands biens, mesme on leur a donné plusieurs maisons pour instituer la jeunesse, qu'ils appellent aujourd'huy séminaires, voulans sous ce mot donner à entendre que ce sont pepinières de la religion catholique; croissans par ce moyen en partie par leurs mérites, mais plus par la haine que l'on porte aux huguenots. » (*Lettres*, l. VI, lettre 24e.)

(1) *Hist. Soc. J.*, ad ann. 1564, n. 78.

(2) *De l'Immortalité de l'âme*, Avant-Propos.

Richeome met dans la bouche de Maldonat, un des interlocuteurs du dialogue, la substance des leçons qu'il avait suivies. On ne doit pas s'attendre à trouver, dans un ouvrage de ce genre, la précision, le style serré de Maldonat; mais on y trouve des raisons et des preuves dignes de lui. Nous les avons confrontées avec les leçons manuscrites de l'illustre professeur (1), et nous avons constaté, ou que Richeome avait bonne *mémoire*, ou qu'il avait été bien servi *par les bons amis et les bons livres*.

Nous croyons cependant que le manuscrit a conservé un reflet plus fidèle, quoique très-pâle, de la doctrine et de la méthode du P. Maldonat. Ce n'est que le précis des leçons développées du haut de sa chaire; mais dans un cadre si restreint il renferme plus de science que n'en offrent de gros ouvrages écrits sur cette matière. Maldonat, esprit net et lucide, a coutume de débarrasser d'abord la question des nuages ou des illusions dont le sophisme l'aurait environnée; puis il la présente dans toute sa simplicité, et entre ensuite dans la discussion, qu'il termine par une conclusion rigoureuse. Ainsi, dans le traité dont nous parlons, après avoir rappelé les diverses opinions que l'esprit humain a émises sur la nature et l'origine de l'âme, il explique clairement celle qu'il faut tenir, d'après la saine raison, qu'il appuie de l'autorité de la foi. De là il passe à l'union de l'âme avec le corps, aux rapports de l'une avec l'autre, parcourt successivement les questions relatives aux facultés de l'âme, aux fonctions de l'entendement et de la volonté, à l'origine des idées, au libre arbitre, et arrive enfin à l'immortalité de l'âme, but de ses leçons. On l'avait déjà conclue de tout ce qui précède; s'il fût resté quelque doute, les preuves directes par lesquelles le savant professeur termine son traité, ne le laisseraient pas subsister.

Maldonat avait pris pour texte de ses leçons le *Traité de l'âme* d'Aristote; mais penseur profond et indépendant, il ne s'astreignit ni à l'ordre, ni à la seule autorité du philosophe grec; dédaignant d'ailleurs ces vaines subtilités dont l'école de Paris

(1) Conservées parmi les Mss. latins de la Bibliothèque Impériale, sous le nº 6454 A.

retentissait depuis trop longtemps, il allait droit à son but, et prouvait largement sa thèse par les raisons que lui fournissaient son génie et son immense érudition. Loin toutefois de partager l'injuste mépris que le parti de Ramus affectait pour Aristote, Maldonat le défend non-seulement contre ces vaines clameurs, mais encore contre Averroès et tous ces interprètes ignorants qui lui ont prêté des opinions qu'il ne soutint jamais ; il développe la pensée du grand philosophe, l'explique par d'autres passages plus clairs ; s'il le trouve en défaut, il l'excuse avec modération ; plus souvent il a lieu de l'approuver et d'invoquer pour lui le témoignage de la raison. Certes, c'est bien là, non le *sophiste rogue* dont on nous a parlé plus haut, mais l'admirable fondateur du Lycée.

Le *Traité de l'âme*, dans le même manuscrit, est précédé de l'abrégé des leçons que Maldonat fit ensuite sur la métaphysique et la théodicée. C'est encore cette méthode sage, cette marche sûre, cette progression savante, cette science ferme et solide que nous avons déjà remarquée : toujours maître de son sujet, il en connaît l'histoire, la nature et les propriétés, il en considère l'ensemble, il en déduit les détails avec une étonnante facilité. Les questions les plus ardues de la métaphysique : l'être, le vrai, le bon, le beau, le mal, les causes, la forme, la matière, semblent n'avoir pour lui rien d'obscur ; et il sait les rendre également claires pour ceux qui le lisent ou l'entendent. Il n'est pas plus étonné quand il arrive à la théodicée ; mais alors son génie grandit avec le sujet. Il révèle sur l'Être essentiel, sur les perfections divines, sur la Providence, tous les secrets qu'il a été donné à la raison de connaître. Puis, descendant de ces sublimes hauteurs, il s'arrête successivement aux anges, dont il explique avec sa précision et sa pénétration ordinaires la nature, les qualités, les facultés ; aux corps, qu'il considère dans leurs principes, ce qui l'amène à parler de la quantité, du temps, du nombre, des propriétés, des relations, de la qualité, des genres, des êtres de raison ; enfin il termine par un rapide aperçu sur la constitution et la classification des sciences.

On comprend, même en lisant ces leçons sommaires, la sensation, que, développées par Maldonat, elles durent produire à

Paris. Depuis longtemps la philosophie ne s'exerçait plus, au sein de la vieille Université, que sur des questions oiseuses, vaines ou puériles; égarée dans de minutieuses subtilités, ou dans des disputes de mots, elle avait en quelque sorte oublié les vérités qui font son plus bel apanage (1). Le Collége Royal lui-même, qui luiprêta toutefois, nous nous plaisons à le reconnaître, un langage plus digne d'elle, ne la délivra pas toujours de ces entraves, et il la jeta quelquefois dans des écarts plus déplorables encore. Avec Maldonat au contraire elle rentra, pour ainsi dire, en possession de ses prérogatives.

Il semble que de si imposants débuts auraient dû forcer les actions de grâces ou les faveurs du Collége Royal et de l'Université; mais non, ils irritèrent l'un et l'autre, et soulevèrent des haines inextinguibles contre le Collége de Clermont. Le Collége Royal ne voyait pas avec plaisir un établissement qui, dès les premiers jours de son existence, était devenu pour lui un rival redoutable, et l'Université se croyait humiliée par un enseignement qui éclipsait l'ancienne gloire du sien. D'ailleurs, défenseurs avoués de l'Église et du Saint-Siége, les maîtres du nouveau collége professaient des doctrines odieuses à l'orgueilleux scepticisme des humanistes du Collége de France et aux prétentions gallicanes de l'Université. Le Collége Royal et l'Université, oubliant leurs querelles encore récentes, se réunirent donc dans un même sentiment de haine pour écraser un ennemi commun.

Pierre Ramus et Guillaume Galland ouvrirent en 1564, contre le Collége de Clermont, une guerre dont ils ne devaient pas voir la fin (2). Partisans du protestantisme, ils étaient encore, l'un, principal du Collége de Presles, et l'autre, principal du Collége de Boncour : ils avaient à servir leurs intérêts domestiques et l'esprit de leur secte. Peut-être entrait-il aussi dans leur entreprise une intention de vengeance : privés de leur charge, en 1562, ils la recouvrèrent l'année suivante, en conséquence de l'édit de pacification publié le 10 mars à Amboise. Mais l'amnistie n'éteignit

(1) Democharès, *Præfat. in IV libr. sentent. P. Lombardi.*

(2) *Hist. Soc. J.*, ad ann. 1565, n° 7. — *Hist. Ms. du Collége de Clermont*, c. VIII.

pas leur ressentiment ; ils le manifestèrent d'abord par leur ardeur à propager leurs opinions. Ramus l'exerçait déjà sur Aristote, lorsque les brillants débuts des professeurs du Collége de Clermont signalèrent à ses attaques les plus redoutables adversaires du calvinisme et les rivaux les plus sérieux du Collége Royal. Il s'arma aussitôt contre eux de toute la violence de son caractère ; Guillaume Galland, Nicolas Charton et d'autres principaux, également calvinistes, s'associèrent à ses colères pour sauver leurs intérêts, compromis par les succès du nouvel établissement ; Mercier, Turnèbe et Lambin, tous les trois professeurs au Collége Royal, entrèrent dans la conjuration pour défendre leur gloire menacée d'une éclipse (1).

Cependant Mercier, protestant moins violent, mais aussi opiniâtre que Ramus, avait encore plus à cœur la cause de sa secte que celle du Collége de France; Turnèbe et Lambin, au contraire, appartenaient à cette classe de lettrés qui, sans convictions religieuses, affectaient une froide indifférence sous prétexte qu'ils ne voulaient point partager les excès des partis. Retranchés dans leur profession, ils se contentaient de jouir de l'honneur et du gain

(1) M. Charles Waddington cite, en y ajoutant foi, le témoignage de Pasquier, qui prétend que Ramus eut peu de part, et Mercier encore moins aux tracasseries suscitées au Collége de Clermont. S'il avait lu le reste du même chapitre, il aurait pu constater la *loyauté* avec laquelle Pasquier cite La Fon, c'est-à-dire Richeome. Pour laisser croire à ses lecteurs que ce Père *a menti*, Pasquier confond Pierre Galland, gallican parlementaire, qui s'était élevé contre Ramus, avec Guillaume Galland, ardent calviniste et ami de Ramus. Or, c'est de ce dernier que parlait Richeome ; et il avait raison de l'allier à Ramus dans cette cause. Ce seul trait peut montrer à l'historien de Ramus quel cas il faut faire du témoignage d'un pamphlétaire qui a déposé dans un ignoble libelle toutes les inventions de la haine la plus aveugle, et auquel on n'aurait qu'à dire pour toute réponse, si son œuvre en méritait une : *Lingua fallax non amat veritatem.*

Le même écrivain a publié, sous le titre de *Notice sur Adrien Turnèbe*, une dissertation où il s'efforce de prouver que cet illustre savant professait réellement le calvinisme. Aux preuves qu'il apporte il aurait pu ajouter les regrets qu'exprima Turnèbe en apprenant la mort de Philippe Mélanchton (Hub. Lang. *Epist. secret.*, lib. II, epist. 24), et ce cri de douleur que laissa échapper Paul Manuce lorsque la renommée eut répandu la nouvelle que Turnèbe était mort sans les secours de l'Église : « Sed quid est quod etiam de Turnebo, tali viro (utinam falso rumore), dissipatur, aversum a salute periisse ? O magnum malum, nec re magis quam exemplo ! Nam plebs imperita, licentiæ cupida,

qu'elle leur apportait. Ils observaient dédaigneusement la lutte entre les partisans de l'erreur et les défenseurs de la vérité, prenaient en pitié le fanatisme des uns, blâmaient dans les autres un dévouement dont ils ne se sentaient pas eux-mêmes capables, se lamentaient entre eux sur les malheurs de l'État, se souciant fort peu de ceux de la religion; ils se plaignaient du bruit qui se faisait autour d'eux, réclamaient de la vérité la cession de ses droits, et, pour l'erreur, la liberté de se propager, et criaient à tout le monde : *la paix, la paix!* En attendant, ils cherchaient des distractions dans la culture des lettres, empruntant souvent à la poésie ses inspirations les plus légères, et à la satire ses traits les plus acérés, qu'ils ne tournaient ni contre l'erreur, ni contre le vice. Ce fut pour cette classe d'hommes qu'on inventa le nom de *politiques*, sous lequel on rangea tous ceux qui, dans les troubles amenés par le protestantisme, ne parlaient ou ne semblaient se préoccuper que du bien de l'État [1]. L'Hospital, Henri de Mesme, seigneur de Malassise, et plusieurs membres du Parlement appartenaient à ce parti. Les uns et les autres faisaient cause commune dans les questions relatives à la religion : les magistrats prêtaient leur puissance aux lettrés, et les humanistes vantaient dans leurs écrits, dans de pompeuses dédicaces, la constance, les vertus des Catons français, dont plusieurs d'ailleurs alliaient avec succès à leurs fonctions le culte des lettres antiques. Si l'erreur n'avait pas les affections de ce parti, elle n'en avait cependant rien à craindre; mais la vérité, qui ne peut céder aucun de ses droits sans cesser d'être elle-même, était trop absolue pour des hommes dépourvus de convictions; et elle ne pouvait attendre d'eux que des

si peccat, minus mirum : doctos viros, rectis antea sensibus euntes, offendere et labi, matura jam ætate, quis non ingemiscat? » (*Epist. Pemptiana* XXVII.) Cependant ces témoignages et ceux qu'apporte M. Waddington ne nous paraissent pas suffisants pour établir le calvinisme de Turnèbe : ils prouvent seulement que cet homme si habile dans les langues et la littérature ignorait la plus essentielle de toutes les sciences, celle de la religion, et qu'il était un fort mauvais catholique, à moins qu'on n'aime mieux dire avec Schoockius que Dieu seul peut savoir ce que Turnèbe pensait sur la religion. Mais que penser d'un homme dont la religion est un problème pour ses contemporains et pour la postérité?

(1) Jac. Carpentarii *ad Dionys. Lambinum Epistola* : Parisiis, 1569, in 8°

sarcasmes ou des rigueurs. En effet, elle en fut accablée dans la personne de ses défenseurs dévoués ; à ce titre, les Jésuites y eurent la plus large part.

D'ailleurs, depuis la mort de François II, le protestantisme dominait à la cour ; les Guise y avaient perdu leur ascendant ; et les Châtillon, chefs des calvinistes, y exerçaient une funeste influence. L'amiral de Coligny et Dandelot s'y étaient rendus redoutables, l'un par son orgueil impitoyable, l'autre par la violence de son caractère. Le cardinal de Châtillon, leur frère, y étalait sans pudeur le cynisme de ses mœurs et sa haine contre l'Église. Or, ce malheureux prélat était alors conservateur des priviléges de l'Université. Dans cette circonstance, il n'y avait point de privilége à conserver, puisqu'il n'y en avait point d'attaqué ; mais il y avait le calvinisme à soutenir et des défenseurs de la religion à écarter. Ce fut surtout cette considération qui excita l'ardeur du cardinal de Châtillon. Il promit son concours au nouveau recteur de l'Université, et le donna sans réserve à Ramus, le principal instigateur de cette levée de boucliers (1).

C'était donc en faveur de l'hérésie qu'on ouvrait cette campagne contre le Collége de Clermont ; et l'Université, qui aimait cependant à faire des démarches éclatantes pour demander au gouvernement le maintien de la religion catholique, ne craignait pas de s'associer en corps à cette guerre impie. Puisqu'elle était dévorée d'un tel zèle, pourquoi n'arrachait-elle pas d'abord de son sein le serpent qu'elle conseillait si souvent au roi d'écraser? Pourquoi repoussait-elle avec tant d'obstination un Ordre que l'Église opposait à l'hérésie? Pourquoi poursuivait-elle dans le nouvel Institut le Saint-Siége lui-même? Ou elle était dans l'illusion, ou elle obéissait à des motifs étrangers à la religion.

Quoi qu'il en soit, elle renouvela contre le Collége de Clermont la guerre qu'elle avait faite autrefois aux Ordres de Saint-Dominique et de Saint-François, et, dans des temps moins éloignés, au Collége Royal. Elle avait montré dans la première trop d'antipathie pour l'autorité souveraine du Pontife romain. Nous avons vu

(1) *Hist. Ms. du Collége de Clermont*, c. VIII.

qu'on l'accusa d'avoir été poussée à l'autre par la jalousie et la cupidité. Nous voudrions pouvoir dire que ces passions réunies ne l'armèrent pas contre le Collége de Clermont. Mais un amour sincère de la science, un zèle selon Dieu, se seraient-ils irrités de la foule qu'attiraient à cet établissement des leçons aussi chrétiennes que savantes? Auraient-ils livré des religieux aux invectives et à la risée d'une scolaresque (s'il est permis d'employer ce mot) sans discipline et sans frein, pour les punir de leurs succès? les auraient-ils abreuvés d'outrages et de dégoûts?

Au reste, tant de mauvais traitements ne faisaient tort qu'à ceux qui en étaient coupables; loin de nuire à l'honneur de Maldonat et de ses confrères, ils témoignaient au contraire de l'importance qu'on attachait à leur enseignement. Comment quelques pauvres religieux pouvaient-ils donc causer tant d'alarme à des partis si puissants? Privés de tout pouvoir humain, ils n'avaient aucun ascendant, aucune influence sur ceux qui l'exerçaient : toute leur force était dans leur patience. Mais leurs ennemis ne s'y étaient pas trompés : sans l'avouer aux autres, sans se l'avouer peut-être à eux-mêmes, ils avaient reconnu dans les nouveaux venus le talent, la science, la vertu, et ils ne craignaient pas que ce fût trop de leurs efforts réunis pour résister à cette triple autorité. Ainsi le Collége de Clermont n'avait pas encore trois mois d'existence, et déjà il mettait en émoi l'hérésie, le Collége Royal et l'Université. Tous les trois semblaient deviner le plan de saint Ignace; ils en voyaient même l'exécution dans un établissement qui, dès son début, se plaçant au premier rang des colléges de la capitale, menaçait de devenir, dans cette ville, le boulevard de la religion catholique et le centre d'une réforme chrétienne dans l'instruction publique. Mais ce qui effrayait les ennemis des Jésuites, rassurait tous les gens de bien. Les Pères furent même obligés, pour répondre à de respectables sollicitations et à l'empressement des élèves, d'ouvrir deux nouveaux cours : l'un d'éloquence, l'autre de langue grecque (1); heureuse innovation qui donnait au Collége de Clermont un degré de plus de supériorité sur ses rivaux. En effet,

(1) *Hist. Soc. J.*, ad ann. 1564, n. 89.

l'explication oratoire des auteurs et l'enseignement du grec étaient encore le partage exclusif du Collége Royal, du Collége de Bourgogne et de deux ou trois autres où Ramus avait introduit ces cours. Ces nouvelles classes furent autant fréquentées que les premières, et bientôt le Collége de Clermont compta au moins mille écoliers qui représentaient tout ce que la jeunesse avait à Paris de plus intelligent et de plus réglé (1).

Ces succès mirent le comble à l'irritation des ennemis des Jésuites. Le prieur de Sorbonne, qu'on avait choisi tel qu'on le voulait dans ces circonstances, manda auprès du recteur et de quelques autres officiers de l'Université, le P. Olivier Manar, supérieur de la Compagnie en France (2). Ce religieux remplissait alors les fonctions de sa charge dans les provinces ; il accourut aussitôt pour faire face aux événements. Arrivé à Paris, le 1er juin 1564, il se rendit, au jour indiqué, chez le recteur, et exposa, sur la demande qu'on lui en fit, les raisons qu'avait eues la Compagnie de fonder un collége dans cette cité, de quel droit elle l'avait ouvert. Naturellement ce droit, que les Jésuites ne tenaient que du roi, de l'assemblée ecclésiastique de Poissy et du Parlement, ne fut point reconnu par le Recteur, qui rejeta aussi les lettres de Julien de Saint-Germain, son prédécesseur. D'ailleurs, le chef de l'Université était obsédé par les *principaux* des autres colléges et par quelques religieux mendiants, dont les Ordres n'étant admis qu'à professer la théologie, voyaient avec chagrin qu'on permît à des clercs réguliers un enseignement plus étendu. Le P. Olivier Manar reçut donc l'ordre de fermer le Collége de Clermont (3). Afin de ne laisser aucun prétexte à la calomnie, il suspendit les classes pour quelques jours. « Heureusement, il restait à Manar un refuge. L'autorité universitaire, toujours si étroite et si tyrannique, ne rendait pas alors des jugements sans

(1) *Hist. Ms. du Collége de Clermont*, c. VIII.

(2) Nous pensons que ce religieux, Belge de naissance, s'appelait Manaert, dont on aurait fait ailleurs Manar, Manare, Manaré ; car on trouve son nom écrit en français de ces différentes manières. Nous suivons ici la plus commune.

(3) Du Boulay, *Hist. Univ. Paris.*, t. VI, p. 584. — *Hist. Soc. J.*, ad ann. 1564, n. 90.

appel (1). » Manar invoqua l'autorité du Parlement, qui avait enregistré l'acte de l'assemblée de Poissy.

Les élèves du Collége de Clermont ne montrèrent pas la même résignation que leurs maîtres : privés des leçons qu'ils aimaient tant à entendre, ils menacèrent de revendiquer avec éclat ce que la jalousie prétendait leur interdire. Plusieurs d'entre eux affichèrent sur les murs du collége et en quelques autres endroits, des placards où ils convoquaient leurs condisciples à un rendez-vous, pour délibérer ensemble sur les démarches que leur commandaient les circonstances.

On ne sait à quel parti se seraient arrêtés ces jeunes gens, exaspérés par l'injustice des ennemis de leurs maîtres, si le P. Olivier Manar n'avait arrêté les mouvements de leur indignation. Un de ces placards à la main, il alla lui-même exposer au Parlement l'état des choses et les causes qui les avaient amenées à ce point. Les magistrats lui ordonnèrent de rouvrir le Collége de Clermont et d'annoncer les leçons aux heures ordinaires. Les élèves y accoururent en plus grand nombre et avec plus d'empressement que jamais. Mais ils n'avaient point abandonné le projet de venger l'injure qu'ils avaient reçue dans la personne de leurs maîtres. Cependant le P. Olivier Manar, les professeurs et surtout le P. Maldonat, qui avait sur la jeunesse un incroyable ascendant, parvinrent, par leurs exhortations et leurs prières, à apaiser les esprits (2).

Les principaux des colléges ne déposèrent pas si facilement leurs rancunes : toujours préoccupés du soin de les satisfaire, ils en cherchaient continuellement l'occasion. En attendant qu'elle se présentât, ils délibéraient souvent ensemble, combinaient leurs mesures, et prenaient les avis des hommes les plus capables de les servir. Ce fut alors qu'intervint dans cette affaire Charles Du Moulin, dont l'influence aurait pu être fatale aux Jésuites, si leur cause avait été moins bonne. Ses antécédents, qui auraient

(1) M. Waddington, à qui nous empruntons ces expressions, ne s'est pas assez souvenu, en parlant des tracasseries de l'Université contre le Collége de Clermont, de celles qu'elle avait naguère suscitées à Ramus.

(2) Sacchini, *Hist. Soc. J.*, ad ann. 1564, n. 89 et seq.

dû exciter au moins la méfiance d'une académie catholique, ne répugnèrent point à la religion de celle de Paris : l'Université aima mieux en effet compromettre une fois de plus sa réputation d'orthodoxie que de se passer, pour le besoin de sa cause, de la célébrité d'un jurisconsulte protestant. L'intention de l'Université était trop conforme aux sentiments de Du Moulin pour qu'elle ne fût pas comprise, et le *jurisconsulte de France et de Germanie, à qui,* dit-il, *personne ne pouvait rien apprendre,* accordait trop d'importance à ses actes pour ne pas accepter le rôle qu'on lui offrait. Charles Du Moulin fit donc cette fameuse consultation qui devait servir de base à la défense des adversaires du Collége de Clermont. Avant de la produire, voyons-en l'explication et le sens dans les antécédents de l'auteur.

Charles Du Moulin, né à Paris vers la fin de l'an 1500, d'un avocat au Parlement, fit ses études littéraires dans cette ville, d'où il se rendit successivement à Orléans et à Poitiers pour s'y former à la jurisprudence. Devenu docteur en droit, il l'enseigna lui-même en 1521 à Orléans. Dès lors il afficha toutes les prétentions parlementaires contre l'Église, et un mépris pour le droit canon égal à son estime pour le droit civil. Ces dispositions ne l'empêchèrent point d'être nommé avocat au Parlement ; mais un embarras de langue ne lui permettant pas de prétendre aux succès qu'il ambitionnait, il se livra tout entier aux consultations, à l'étude, à la composition. Il fit en effet beaucoup d'ouvrages, beaucoup de consultations qui lui donnèrent une grande célébrité et lui inspirèrent une présomption plus grande encore. Ce vice et le dédain pour le droit canon et l'autorité pontificale le conduisirent, en 1542, au calvinisme, qu'il abandonna bientôt pour la confession d'Augsbourg (1). A partir de cette époque, ses écrits sont empreints d'une haine plus profonde contre le Saint-Siége et la jurisprudence ecclésiastique. Il la manifesta surtout, en 1551, dans son *Commentaire sur l'édit relatif aux petites dates ;* se prévalant du conflit survenu entre Rome et la France, il traita le Saint-Siége avec une inconvenance qui souleva contre

(1) Brodeau, *Vie de Charles Du Molin*, liv. I, c. XVIII.

lui la Faculté de Théologie, le Parlement et le peuple. Malgré la protection du Conseil, il fut obligé d'aller chercher en Allemagne un abri contre l'indignation générale. A Tubingue, il fit des leçons publiques, ou plutôt des déclamations contre Rome et le clergé. Ces témoignages de luthéranisme ne le préservèrent pas de la jalousie de ses collègues. Tandis qu'à Paris on lui prêtait l'intention d'introduire sa secte dans le royaume, à Tubingue, ses coreligionnaires le traitèrent d'ubiquiste, d'espion étranger, et ils le firent expulser comme tel. Les princes d'Allemagne ayant obtenu pour lui la permission de rentrer dans sa patrie, il revint en France chargé à la fois et des hommages enthousiastes des Universités de Strasbourg, de Dole et de Besançon, où il avait successivement donné quelques leçons publiques, et des mauvais traitements du comte de Montbelliard, qui l'avait retenu quatre mois en prison, et des menaces de Philippe II, qui lui avait fait interdire un plus long séjour dans la Franche-Comté. Depuis lors, Du Moulin, content jusque-là du titre de jurisconsulte parisien, s'appela toujours le *jurisconsulte de France et de Germanie*.

Arrivé à Paris le 10 janvier 1557, il rentra dans ses habitudes studieuses et se consola avec ses livres de l'ingratitude du siècle. Dans la dédicace de son *Novus Intellectus*, adressée, en 1560, à Charles de Marillac, archevêque de Vienne, « il fait, dit son historien, une plainte qui lui est fort fréquente dans tous ses écrits, de l'ingratitude du siècle, qui luy avoit rendus inutils, non-seulement les longs travaux de ses estudes, mais outre ce luy avoit causé des persécutions et des misères et afflictions insupportables; et luy eut bien mieux valu suivre les conseils de ses amis, de donner plustost à sa famille et à l'établissement de sa maison les fruits de ses travaux infatigables, que de les dévouer tous au public comme il l'avoit fait. Il s'en estoit plaint dix-sept ans auparavant en son ouvrage sur les *Conseils d'Alexandre*, et l'a continué depuis en toutes les rencontres, comme en ayant un grand ressentiment, et se trouvant réduit dans une nécessité domestique qui l'incommodoit beaucoup, principalement dans sa vieillesse (1). »

(1) Brodeau, *Vie de Charles Du Molin*, liv. II, c. XVII.

Les guerres de religion ajoutèrent de nouveaux chagrins à la vie déjà si tourmentée de Charles Du Moulin. En 1562, il quitta sa maison, saccagée pour la quatrième fois par une populace exaspérée, et se rendit à Orléans, où il commença à donner quelques leçons publiques. Mais les ministres calvinistes ne le laissèrent pas longtemps en repos. Ils se mirent à le persécuter « en haine de ce que quelque temps auparavant il s'estoit retiré de la compagnie de Jean Calvin, leur patriarche, et des calvinistes, à cause de leur damnable et pernicieuse doctrine, et de ce que les ministres émissaires du consistoire de Genève entreprenoient ouvertement de détruire l'authorité du roy et de ses magistrats, et d'opprimer les personnes doctes et tous les gens de bien; leur ambition et insolence estant cause de toutes les séditions de Paris, et généralement des troubles et désordres de la France (1). » Après l'édit de pacification qui suivit la mort du duc François de Guise, Du Moulin se rendit à Lyon pour y faire imprimer une nouvelle édition de son *Commentaire sur les petites dates*, un catéchisme luthérien et quelques autres ouvrages qu'il avait composés contre les calvinistes. Les ministres de Lyon ne l'accueillirent pas mieux que ceux d'Orléans; ils parvinrent à le faire mettre en prison, d'où il fut retiré par l'entremise de M. de Soubize, et à lui soustraire une chaire de droit que lui offrait la ville de Valence, avec de gros appointements.

Tant de mauvais traitements ne rapprochèrent pas Du Moulin de la vraie religion. De retour à Paris, en 1564, il prit parti contre elle dans trois circonstances où la hiérarchie, la discipline et l'autorité de l'Église étaient intéressées : dans le différend du vidame d'Amiens avec l'évêque Antoine de Créquy, contre lequel il conclut; dans la querelle de l'Université contre le Collége de Clermont, dont nous allons parler, et dans la question de la réception du Concile de Trente. A son avis, on ne devait, on ne pouvait pas recevoir ce Concile en France, parce qu'il était opposé aux arrêts du Parlement, aux libertés de l'Église gallicane, à la dignité du roi, parce qu'il était hérétique et schismatique, et pour quatre-vingt-dix-sept autres

(1) Brodeau, *Vie de Charles Du Molin*, liv. III, c. I.

raisons de la même valeur (1). Or le Concile de Trente, ainsi que les Papes, avait approuvé la Compagnie de Jésus, et Charles Du Moulin, comme on vient de le voir, avait trop de zèle contre l'*hérésie*, pour s'associer à l'approbation d'un concile hérétique; c'est pourquoi, dans son 76e grief, il repousse le Concile de Trente, parce que, par son Canon XVI, « il reçoit la nouvelle religion des Jésuites contre le Concile général de l'an 1215 et prohibition du chapitre dernier *Ext. de Religios. domib.*, statuts et arrêts de France, et contre un arrest naguère donné en la court de Parlement, et contre la délibération et résolution faite à Nice, l'an 1538; et vingt-quatre ans au précédent Pierre de Aliaco, ancien cardinal, en son livre de la *Réformation de l'Église*, considération IV, écrivoit qu'il ne falloit recevoir aucune religion monachale, mais diminuer celles qui estoient receues, principalement celles des mendiants. Et néantmoins, nonobstant toutes les choses susdites, lesdits Jésuites à présent 1563 et 1564 s'ingèrent eux nicher à Paris, et de fait y bastissent en la cour de Langres, rue Saint-Jacques. Et qui pis est y célèbrent leurs conventicules illicites, y preschans expressément toutes les superstitions et idolâtries papistiques, le tout sous cette seule couleur et occasion qu'ils se disent estre approuvez par ledit

(1) Du Moulin cependant était glorieux de sa consultation; il la présentait à ses coreligionnaires comme le témoignage le plus éclatant de son luthéranisme et de son ardeur à le défendre contre l'Église. Dans l'emphatique préface de sa *Collatio quatuor Evangeliorum* (*Œuv. compl.*, t. V, p. 451), il raconte d'abord ce qu'il a fait, surtout en Allemagne, en faveur de sa secte; puis il ajoute : « Reliquum exercitationis meæ exercitium idem ostendit, quod paucis conspicuum, quia privatus agebam, etiam si quosdam latinos et gallicos contra idolomaniam interim edidero, de quibus nihil dicam, quod in certamen publicum non prodierunt, etiamsi typographi mei pessime mulctati fuerint, donec id agi videns in aula ut scelerati illius et impii Concilii Tridentini capistrum plusquam adamantinum collo regiæ Majestatis et consequenter principum et omnium parlamentorum, etiam ex decreto publico imponeretur, et tandem toti Europæ, impiaque illa, scelerata, sanguinaria, proditrix, sanctorum interfectrix, de plano πανόλεθρος inquisitio papalis per totam Galliam imponeretur : ut nullibi liceret nec scire, nec profiteri aliud religionis, doctrinæ, quam quod ab impio et idolatrico (sic) papali parocho traderetur. Ego certe non dubitavi iterum periclitari, morte et omnibus quæ eam comitantur spretis, edito consilio contra illud concilium..... »

Concile de Trente, lequel ils commencent ainsi à exécuter, pratiquer et mettre en avant ; semence de poison présent pour abolir tous les édits de pacification et recommencer les séditions trop récentes, en brisant l'authorité du roy et de tous ses magistrats (1). »

Ces sentiments, qui auraient dû rendre Du Moulin suspect à l'Université, déterminèrent peut-être la démarche qu'elle fit auprès de lui. On savait qu'il était luthérien, qu'il condamnait et le Pape, et le Concile de Trente, et les Jésuites, et que par conséquent il opinerait contre ces religieux. Donc l'Université, avant d'en venir à un procès avec le Collége de Clermont, demanda des moyens de défense à Charles Du Moulin. Ce jurisconsulte avait allégué cent motifs contre le Concile de Trente ; il n'en trouva que neuf pour rejeter la Compagnie ; encore distribua-t-il en trois raisons le 76e article de son *Conseil sur le fait du Concile de Trente*. Ainsi, consulté sur les avantages ou les inconvénients de l'admission de la Compagnie de Jésus, et sur son agrégation à l'Université, Du Moulin répond qu'il importe à l'État et surtout à l'Université qu'on ne reçoive pas les Jésuites, parce que :

1° Ils ont été établis contre les anciens canons, qui défendent de fonder de nouvelles religions ;

2° Contre la délibération faite à Nice en 1538, contre le sentiment de Guillaume de Saint-Amour, de Pierre d'Ailly, loué par Gerson ;

(1) Dans sa *Réponse à Charles Du Molin pour le Concile de Trente*, Grégoire de Toulouse répond ainsi à cet article : « Or de se plaindre que les Jesuistes sont receus par ledit concile, sess. et decr. susdit, c. XVI, il n'y a pas d'occasion, tant pour raison du fruit qu'ils ont fait en la chrestienté contre les hérésies, que pareillement ès isles nouvelles qu'ils ont converties en la foy de Nostre Seigneur Jésus-Christ, du paganisme, comme il est notoire par les histoires. Et toutes les décisions qui prohibent religions nouvelles ne leur peuvent nuire, ayant esté receus et en France et en l'Espagne et autres lieux avec l'authorité du Siége Apostolique, tout ainsi que les autres Ordres de l'Église, mesme à Paris, là où ils sèment non pas la poison, comme dit le Consulteur, mais l'antidote de la poison des hérétiques, qu'est poison et mort à la poison de l'hérésie, mais vie à celuy qui par cet antidote s'en défend ou repurge. » (Art. 76.)

3° Contre quelques arrêts du Parlement (1).

4° Il y a déjà trop de maisons religieuses en France ; si l'on permet aux Jésuites d'en fonder une, ils en fonderont bientôt d'autres dans tout le royaume, à la charge du peuple, au détriment des églises ; témoin la *secte* des Minimes, qui en soixante-dix ans a élevé un si grand nombre de couvents.

5° Comme ces religieux sont la plupart ou Italiens ou Espagnols, ils découvriront aux étrangers les secrets de l'État.

6° Le droit public s'oppose à l'établissement de nouveaux colléges.

7° Au sein même de l'Université, et sans sa permission, ils bâtissent une nouvelle église, un nouveau collége, élèvent de nouvelles chaires, font de nouvelles leçons ; ils veulent établir un enseignement indépendant de l'Académie, ce qui est monstrueux, séditieux, contre le droit public.

8° Il y a dans l'Université beaucoup de colléges d'ancienne fondation ; il y en a même plus qu'il n'en faut, raison de plus pour ne pas permettre l'établissement de celui des Jésuites.

9° Ils prêchent sans l'autorisation de l'évêque (ce qui était faux) et sans l'approbation des docteurs (ce qui n'était pas nécessaire) ; ils enseignent leur nouveau catéchisme (celui de Canisius), plein de superstitions, au peuple, aux femmes, indifféremment à tous, et cherchent ainsi l'occasion d'enfreindre les édits de pacification.

Charles Du Moulin termine sa consultation par cette formule solennelle :

« Ces choses considérées, le procureur général de ladite Université de Paris est justement fondé, et engagé par le devoir de sa charge, à dénoncer auxdits Jésuites un *nouvel œuvre* et à les forcer par des voies légitimes à se désister de leurs nouveautés indues. Et ainsi je pense, moi Charles Du Moulin, jurisconsulte de France et de Germanie, ancien avocat au Parlement de Paris (2). »

(1) Ces trois raisons forment en partie le 76e article du *Conseil* de Du Moulin *sur le fait du concile de Trente*.

(2) *Consilium super commodis et incommodis novæ sectæ seu factitiæ*

Fidèle au conseil d'un luthérien, l'Université se mit à faire des poursuites contre un Ordre approuvé par le Concile général de Trente, que ce consulteur avait traité d'hérétique. L'année scolaire de 1564-1565 était à peine commencée, lorsque, le 23 octobre, le Recteur défendit aux Jésuites d'ouvrir leur Collége de Clermont, jusqu'à ce qu'ils eussent exhibé leurs bulles et l'autorisation du Parlement. Il était plus facile de satisfaire à la demande qu'à l'intention du Recteur, qui n'aurait pas voulu que ces pièces fussent en si bonne forme. Néanmoins il ne retira pas sa défense. Les Jésuites eurent encore recours au Parlement, qui, sur le refus du Recteur de comparaître au parquet, leur ordonna d'ouvrir leur Collége, et d'y continuer leurs leçons comme par le passé (1).

Loin de triompher de cet avantage, les Jésuites n'en usèrent qu'avec une extrême modération : ils renouvelèrent encore à l'Université l'assurance qu'ils ne prétendaient ni à ses honneurs ni à ses priviléges, qu'ils ne réclamaient que la faculté de donner, même sous son autorité, une éducation chrétienne à la jeunesse. « En cet état, dit Crevier, ils présentèrent à l'Université une requête très-bien faite, d'une bonne latinité, d'un style (ton) modeste et respectueux, demandant qu'elle consentît, comme une mère pleine de bonté, à les reconnaître pour ses enfants (2). » On ne pouvait pousser plus loin les égards et la condescendance. Cependant, cette requête, signée du P. Odon Pigenat, modérateur général des études, et présentée par le P. Ponce Cogordan, ne rassura point les colléges rivaux.

Les Jésuites avaient des torts pour lesquels leurs adversaires n'admettaient point d'excuse, nous voulons dire leurs succès; chaque jour amenait au Collége de Clermont une jeunesse de plus en plus nombreuse. Le P. Maldonat, lui seul, qui avait commencé depuis deux mois le cours de métaphysique dont nous avons parlé plus haut, voyait déjà se presser autour de sa chaire plus

religionis Jesuitarum, dans le t. V des *Œuvr. compl.* de Du Moulin (Paris, 1681), p. 445.

(1) Requête présentée au Parlement par les Jésuites. — Pièces justific., nº v.

(2) *Hist. de l'Univ. de Paris*, t. VI, p. 172. — Cette requête se trouve tout entière dans du Boulay, t. VI, p. 584 et seq.

de quatre cents élèves avides de l'entendre. Le dimanche, les enfants et le peuple accouraient avec le même empressement à l'église du collége pour y suivre les leçons catéchistiques que leur faisaient les Pères.

La pureté de cet enseignement ne consolait pas les adversaires de la Compagnie de l'affluence qu'il attirait. Un incident vint bientôt augmenter leurs craintes ou leurs colères : un des membres de l'Université intercepta une lettre dans laquelle le P. Edmond Hay rendait compte à l'un de ses confrères de l'état du Collége de Clermont, qu'il gouvernait alors; et cette pièce fournit à la haine un nouvel aliment. Nous ne nous plaindrons pas, quoique nous la condamnions, de cette violation du droit des gens : elle nous a valu la connaissance de quelques détails qui seraient peut-être perdus pour l'histoire, et que nous devons recueillir ici.

« Mon Révérend Père,

« ..... Je vous donnerai maintenant sur notre collége des détails qui pourront vous intéresser. Et, pour suivre dans ma réponse l'ordre des questions que vous me faites dans votre lettre, je vous conjure, mon Père, par les entrailles de cette charité que le Père des miséricordes nous a témoignée en nous visitant, en nous vivifiant dans son Fils bien-aimé, de procurer aux Pères établis à Paris, par vos prières, par vos saints sacrifices, par vos vœux, autant de secours que désirent en obtenir du Ciel ceux qui, injustement poursuivis, ont beaucoup d'ennemis et des ennemis puissants.

« Nos classes, grâce à la divine miséricorde, sont florissantes, et le nombre des élèves qui les fréquentent s'accroît de jour en jour. Nous donnons les leçons qu'on donne ordinairement dans les autres colléges : une de logique, une autre de rhétorique. Chacune d'elles est suivie par une centaine d'élèves. Nous avons en outre deux classes de grammaire qui abondent aussi d'écoliers. Nous n'avons pu, cette année-ci, en ouvrir de nouvelles, soit parce que nous n'avions pas assez de professeurs, soit parce que le

local nous manquait. Quoique nos classes n'égalent pas en nombre celles des autres colléges, tout le monde avoue cependant qu'elles sont tenues avec plus de soin. Le matin, à six heures, nous donnons une leçon de grec à un grand nombre d'auditeurs. A une heure après midi, on explique les *Emblèmes* à plus de soixante étudiants. Quant aux leçons de métaphysique, qui ont lieu à deux heures, elles attirent un concours immense.

« Mais, pour rester fidèles au devoir principal de notre vocation, nous expliquons deux fois, tous les jours de dimanche et de fêtes, le catéchisme du R. P. Canisius, le matin aux enfants, dans l'après-midi aux personnes plus avancées en âge. Vous ne pourriez vous figurer combien ces instructions sont fréquentées.

« Ces divers exercices sont aussi agréables à tous les gens de bien, qu'ils sont odieux et formidables à ceux qui obéissent plus à la soif de l'or qu'au désir de la gloire de Dieu, et le nombre, hélas! en est très-grand à Paris. Cette classe d'hommes s'oppose de tout son pouvoir à nos efforts, mais avec plus d'animosité que de succès. Nous espérons que l'Université nous admettra bientôt bon gré mal gré, dans son sein; car elle commence à voir qu'elle a contre nous moins de pouvoir qu'elle ne l'avait d'abord supposé. Elle a recouru à tous les moyens pour nous imposer silence, de son autorité propre, mais en vain. Le Parlement, ayant évoqué cette cause à son tribunal, nous a non-seulement permis, mais même ordonné d'enseigner. Celui qui était en ce moment recteur, et qui, comme théologien, avait mieux connu l'équité de notre cause, se repentit alors de son opposition, et tenta de nous recevoir. Mais il s'y prit trop tard : son trimestre allait expirer. Cependant, avant de sortir de charge, il présenta de notre part notre supplique aux Facultés réunies, et recommanda notre cause aux principaux membres de ce corps; enfin, il obtint par ses démarches que l'Université confierait l'examen de toute cette affaire à une commission spéciale qui serait chargée d'aviser aux moyens d'établir nos rapports avec elle, et soumettrait ensuite son avis au conseil de l'Université. Pendant cette délibération, le temps de la charge du recteur théologien vint à expirer; il fut remplacé par un certain médecin que son art et

son antipathie éloignaient autant de nous que l'autre s'en rapprochait par sa profession et par ses sentiments. La commission fit au nouveau recteur, sur l'objet de sa délibération, un rapport qui concluait à nous incorporer, à recevoir nos frères aux divers degrés *gratis* à titre de pauvreté, ou à moins de frais. Mais celui-ci, à l'instigation des membres de sa Faculté, qui nous sont généralement peu favorables, rejeta notre supplique. Du reste, cette injustice lui mérita autant de blâme qu'elle nous attira de considération.

« Pour nous, luttant avec courage contre tant de mauvais vouloir, nous commençâmes alors à organiser les classes ordinaires ; et beaucoup d'élèves, malgré tout ce que firent les principaux pour les éloigner de nous, accoururent des autres colléges à nos leçons. L'Université réunit aussitôt ses comices contre nous, et là, animée à notre égard des sentiments qu'avaient autrefois les Pharisiens pour Jésus-Christ, elle s'écrie comme eux : « Vous « le voyez, nous avons beau faire, tout le monde les suit. » Il fut donc convenu dans cette assemblée qu'on nous intenterait un procès et qu'on nous traduirait devant le Parlement. Cependant, comme ils ne savent que dire contre nous, ils ont différé jusqu'à présent de formuler une accusation. En attendant, ils mettent tout en œuvre pour attirer sur nous le mépris public. Leurs écoliers font en latin et en français des satires contre nous ; nous servons de texte aux déclamations qu'on leur donne à faire. Dans deux colléges on préparait contre nous des comédies et des tragédies ; on allait même les jouer, lorsque le procureur du roi manda les principaux de ces deux colléges et leur reprocha sévèrement d'oublier la charité chrétienne, qui est si opposée à la licence et à la rage de médire de la comédie ancienne, et de poursuivre avec tant d'inconvenance et d'animosité, au risque d'exciter des troubles, des hommes qui non-seulement sont innocents, mais qui encore méritent bien du pays. Il ajouta que, par une telle conduite, ils montraient bien qu'ils se souciaient peu de conserver la discipline dans l'Université, comme ils s'en vantaient ; mais qu'ils avaient, pour persécuter les Jésuites, des motifs beaucoup moins honnêtes. « Allez donc, dit-il en finissant,

« détruisez vos préparatifs et vos théâtres; autrement, moi qui « suis chargé de veiller à ce que, dans l'État, les méchants n'entre- « prennent rien contre les braves gens, je saurai bien vous y « forcer. » Ils obéirent à contre-cœur.

« Au reste, quoique nous ayons eu souvent occasion de parler au procureur du roi, nous ne lui avons jamais dit un mot de cette affaire, d'autant plus que l'acharnement de nos adversaires, outre qu'il exerce notre patience, nous attire encore, de la part des bons, beaucoup de considération et de faveur. C'est ainsi que, grâce à Dieu qui tourne tout à notre avantage, nos ennemis font estimer notre Institut, en s'efforçant de couvrir notre nom d'ignominie. Il semble que, avec le secours de Notre-Seigneur Jésus-Christ, nous triomphons de la jalousie; nous espérons que nous remporterons sur elle une victoire complète si Votre Révérence et ceux qui l'entourent veulent bien nous aider de leurs prières et de leurs sacrifices.....

« Adieu, mon Père, adieu en Notre-Seigneur Jésus-Christ. Je suis,

« De Votre Révérence,

« Le très-humble serviteur en Jésus-Christ,

« EDMOND HAY. »

« Écrit à la hâte de Paris le 13 février 1564 (1565). Si je vous écris moins longuement et moins bien que vous n'auriez voulu, prenez-vous-en à mes occupations (1). »

Cette lettre contenait des révélations et des vérités que les adversaires du Collége de Clermont n'aimaient point à entendre. Ils ne tardèrent pas à le faire sentir. Le 14 février, les Pères furent assignés à comparaître devant l'assemblée qui devait se tenir, le 18, aux Mathurins, pour rendre compte de leur manière d'être et recevoir en conséquence la réponse à leur requête (2). On avait imaginé une série de questions par lesquelles on espérait bien les

(1) Du Boulay, *Hist. Univ. Paris.*, t. VI, p. 589, 590.

(2) *Id. ibid.*, p. 585.

embarrasser. Il fallait, d'après ce plan, qu'ils répondissent catégoriquement s'ils étaient religieux mendiants, moines, ou prêtres séculiers; s'ils se déclaraient moines ou religieux mendiants, on les évinçait en cette qualité de l'enseignement des lettres; s'ils se disaient prêtres séculiers, ils mentaient à leur Institut et aux bulles de leur fondation. Les clercs réguliers étaient d'institution récente; il semble que l'Université ne comprenait rien à leur organisation, ou qu'elle ne regardait comme religieux que les moines et les mendiants, quoique les bulles des souverains pontifes fussent très-expresses sur ce point. Mais il ne s'agissait pas ici pour les Jésuites de déclarer leur place ou leur rang dans l'Église : ils n'avaient qu'à expliquer leur position vis-à-vis de l'Université. Or, ils avaient été admis à Poissy et par le Parlement comme *compagnie et société du Collége de Clermont*, c'est-à-dire comme corps enseignant dans ce Collége. Ce titre leur suffisait dans la circonstance présente. Leurs ennemis n'avaient pas vu ce moyen terme; mais il n'échappa point au P. Cogordan, chargé de leur répondre. Au jour indiqué, il se rendit à l'assemblée accompagné des deux notaires Chapelain et Crucé, et fit lire par l'un d'eux la réponse suivante :

Articles proposés par le Procureur de la Société du Collége dit de Clermont à Paris.

« Messieurs, pour ce que long y a que l'on a parlé et demandé qui nous sommes, les uns parlent de nous en une sorte, et les autres d'une autre; nous brièvement vous dirons qui nous sommes : Nous sommes enfants de nostre mère sainte Église catholique, apostolique et romaine, en laquelle protestons tous vouloir vivre et mourir en icelle, et pour icelle, si besoin est, moyennant la grâce de Dieu. Quant à respondre qui nous sommes en France, nous sommes tels, outre ce que dessus, que l'arrest du Parlement et l'acte de nostre réception faicte à Poissy nous déclare, receus en France comme *compagnie et société du collége qui s'appelle du Collége de Clermont*. Vous pouvez lire lesdicts arrest et acte de Poissy qui vous déclareront qui nous sommes. Quant à dire qui

nous sommes davantage, ne touche à la présente assemblée demander, ne à nous respondre à telle question; et à qui touchera nous faire telle demande, comme seroit au Saint-Siége apostolique, et au Roy nostre souverain seigneur, nous luy respondrons conformément à nos institutions et bulles. A vous, Messieurs, ne pouvons, ne devons respondre autrement que ce que dessus, qui est que nous sommes tels que nous nomme ledict acte de Poissy, et l'arrest du Parlement, *tales quales nos nominavit curia;* vous suppliant très-humblement, pour l'amour de Dieu, nous vouloir incorporer au corps de l'Université, conformément audict arrest de la cour et acte de l'assemblée de Poissy, et requeste par nous présentée à monsieur le Recteur; nous offrons vous estre très-obéyssants, en ce que nous serons obligés et à mondict sieur le Recteur et Université, et faire tous les humbles services que nous pourrons.

« Signé PONCE COGORDAN,

« *Procureur de la Société du Collége de Clermont à Paris* (1). »

Cette réponse, dont le P. Cogordan reçut acte de la part des notaires, était juste et digne; elle suffisait pour mettre les torts du côté de l'assemblée, si celle-ci refusait de la recevoir. Cependant, pour lui donner toute la satisfaction qu'elle pouvoit raisonnablement exiger sur ce point, les Pères du Collége de Clermont lui adressèrent, peu de jours après, une note latine où, sans sortir du sens de la réponse de Cogordan, ils la développaient et l'expliquaient. En finissant, ils faisaient entendre à l'Université que, si elle persistait à leur rendre justice, ils la demanderaient aux tribunaux. « Nous ne pouvons pas, disaient-ils, quand même nous le voudrions, donner à vos questions une réponse plus explicite et plus claire. Nous vous prions de considérer cette affaire sans prévention contre nous, mais avec votre prudence et

(1) *Hist. Ms. du Collége de Clermont*, c. IX. — Du Boulay, suivi comme toujours par Crevier, établit un interrogatoire en forme. Nous ne savons où il l'a pris. Nous aimons mieux rapporter la réponse du P. Cogordan telle qu'elle se trouve dans les archives de la maison professe de Rome et dans l'*Hist. Ms. du Collége de Clermont* que nous avons sous les yeux.

votre équité ordinaires. Et si vous voulez, sans nous forcer à de bruyantes procédures, nous admettre à enseigner, comme collége, avec la condition que nous vous avons souvent offerte d'obéir à vos règlements, vous ferez un acte digne de votre prudence et de votre équité, agréable à Dieu, et tout à fait avantageux aux suppliants que vous délivrerez ainsi de la fâcheuse nécessité de recourir aux tribunaux. Nous ne penserons plus qu'à contribuer au bien de l'État par un paisible exercice de l'enseignement, à prier pour toute l'Église, pour le Roi Très-Chrétien, pour la race royale, pour vous enfin et pour toute la France (1). »

Autant les Jésuites mettaient de calme et de fermeté dans la poursuite de leur droit, autant leurs ennemis mettaient d'obstination à le nier. Ils n'avouaient pas tous les motifs de leur refus : la question d'argent et la jalousie restaient toujours au fond de leur opposition; mais parmi ceux qu'ils alléguaient, il y en avait quelques-uns qui dévoilaient assez bien une des causes de leur antipathie pour la Compagnie de Jésus. Tel est celui-ci que Du Boulay et Crevier ont bien soin de souligner : « L'Université admet le Concile par-dessus le Pape, comme l'Église gallicane, par quoy ne peut recevoir société ny collége, tel soit-il, qui mette le Pape par-dessus le Concile (2). » Ainsi, outre les intérêts pécuniaires de ses principaux et de ses régents et son despotisme, l'Université satisfaisait, sur les Jésuites, son orgueil contre Rome.

(1) Du Boulay, *Hist. Univ. Paris.*, t. VI, p. 587.
(2) *Id. ibid.*, p. 588.

CHAPITRE V

Requête des Pères du Collége de Clermont au Parlement. — Moyens de défense des deux parties. — Versoris, avocat du Collége de Clermont. — Étienne Pasquier, avocat de l'Université.

Les Pères du Collége de Clermont épuisèrent en vain tous les moyens de conciliation ; jamais ils ne purent apaiser la jalousie de leurs ennemis. Il ne leur restait donc plus que la répugnante ressource des tribunaux. Forcés d'y recourir, ils adressèrent au Parlement, le 20 février 1565, une requête dans laquelle ils le priaient de décider entre eux et l'Université (1).

Dès ce moment, le procès fut engagé, et les deux parties se préparèrent à cette lutte judiciaire. Les circonstances étaient favorables à l'Université. Le roi et la reine-mère voyageaient alors dans le midi de la France ; ils avaient à leur suite les princes de l'Église, les grands seigneurs, protecteurs avoués de la Compagnie ; l'absence de la cour laissait ainsi le Collége de Clermont sans défense et promettait l'impunité à ses ennemis. La cause n'était pas encore mise au rôle que déjà elle émouvait toutes les mauvaises passions. Les *martinets* et les *galoches*, selon leur coutume, préludaient aux débats judiciaires par une insolence qui

(1) Voir aux Pièces justificatives, n° v.

faisait peu d'honneur à leur éducation (1). Partout ils accueillaient les Pères de leurs outrages. Olivier Manar reçut une grave insulte auprès du Petit-Châtelet; Maldonat fut encore plus indignement traité dans le voisinage de la Sorbonne; quelques-uns de leurs collègues, en sortant de l'église des Chartreux, furent assaillis à coups de pierres par un certain Marchand, régent de collége, qui, peu de jours après, fut assassiné et jeté hors d'une maison où l'avait conduit sa lubricité. « Et de fait, ajoute le manuscrit où nous trouvons ces détails, il ne se peut dire comme la lubricité avec l'hérésie et la nécromancie qui s'enseignoient comme publiquement en certains colléges, avoient pour lors altéré l'Université (2). » De leur côté, quelques humanistes du Collége de France mettaient au service des mêmes passions les ressources de leur esprit, et les introduisaient avec le décor de la littérature dans la classe lettrée ou dans la bonne compagnie. Là, on chantait la *Complainte de l'Université de Paris* contre les Jésuites ; on y lisait les vers satiriques de Lambin et surtout ceux de Turnèbe qui, pendant qu'il se plaignait qu'on ne rétribuait pas assez largement ses leçons, tournait en dérision la gratuité de celles du Collége de Clermont (3).

Tandis que les agents subalternes travaillaient ainsi l'opinion publique, les chefs préparaient par d'autres moyens le succès du procès. Ils se préoccupèrent d'abord du choix d'un défenseur. L'Université avait plusieurs avocats jurés ou en titre ; mais, dans cette affaire, elle ne donna sa confiance à aucun d'eux : Montholon, depuis garde des sceaux, avait été consulté par les Jésuites; Choart était suspect, parce que son beau-père leur était favorable; Chauvelin et Chippart avaient signé pour eux dans une occasion ; tous avaient été d'avis qu'on devait recevoir la Compagnie de Jésus. Or, de pareils antécédents inspiraient des soupçons à l'Université. Le recteur et les députés, réunis le 7 mars, décidèrent qu'on mettrait tous ces avocats de côté, et que l'on

(1) On appelait ainsi les écoliers qui n'étant ni boursiers, ni pensionnaires, logeaient hors des colléges, et se distinguaient des autres par leurs allures indisciplinées.

(2) *Hist. Ms. du Collége de Clermont*, c. IX. — (3) *Ibidem.*

confierait la cause à un défenseur moins compromis. Enfin, ils arrêtèrent leur choix sur Étienne Pasquier, avocat peu connu encore, mais qui avait une grande envie de l'être. Nous dirons bientôt ce qui lui valut cet honneur.

Dans sa réunion solennelle du 17 du même mois, l'Université approuva le choix de ses députés, puis elle nomma une commission spéciale chargée de renseigner son avocat, de lui préparer les voies et de lui bien expliquer la cause (1). Les membres de cette commission étaient Pelletier et Faber, auxquels on adjoignit Le Vasseur et Du Gast, de la Faculté de Théologie ; Rivière et Gilbert, de la Faculté de Droit ; Gorrée et Magnus, de la Faculté de Médecine ; Ramus et Guillaume Galland, de la Faculté des Arts. Les conseils et les renseignements ne devaient donc pas manquer à Étienne Pasquier : plût à Dieu qu'ils eussent été aussi justes et exacts qu'ils furent nombreux ! Ce n'était point encore assez.

Dans la séance du lendemain, l'Université décida :

1° Que le Recteur, au nom de tout le corps, engagerait chacun des principaux, des professeurs, des philosophes à aider la commission dans l'accomplissement de sa charge ;

2° Qu'on prierait les prédicateurs de visiter en particulier les membres du Parlement qui habitaient leur paroisse respective, et de leur recommander la cause de l'Université (2).

Ces mesures, dont on peut contester la loyauté, ne suffisaient pas à l'inquiétude de la partie adverse. Elle songea et réussit à réunir à sa cause les intérêts et l'antipathie de ceux qu'importunait le Collége de Clermont. Le cardinal de Châtillon, frère de l'amiral de Coligny, entra le premier dans le complot. Odet de Châtillon, après avoir trahi la religion par esprit de famille, l'abandonna enfin pour une femme. Ce nouveau rôle était donc en harmonie avec ses sentiments, ses mœurs et sa conduite ordinaires. D'ailleurs, comme nous l'avons dit, cet indigne prélat était conservateur des priviléges de l'Université, et, d'accord avec elle, il voulait

(1) Qui causam ipsam patronis *elucident*. (Du Boulay, t. VI, p. 592.)
(2) *Id. ibid.*, p. 592, 593.

qu'elle eût le monopole des priviléges, comme elle prétendait au monopole de l'enseignement. Il confia sa cause à l'avocat Dumesnil (1).

Le chancelier de l'Université et celui de Sainte-Geneviève cédèrent aux mêmes inspirations, et choisirent Guerard pour leur avocat. Il fut moins facile à l'Université de gagner les curés de la capitale, quoique bien avertis par l'exemple de l'évêque de la conduite qu'ils devaient tenir. A force d'instigations, on parvint à en décider trois ou quatre, qui furent censés représenter tout le clergé des paroisses. Aussi Ayrault, leur défenseur, se présenta-t-il à la barre avec le titre d'*avocat des curés de Paris*. Béchot devait parler pour Eustache Du Bellay.

Ceux qui étaient intéressés dans l'exécution des dernières volontés de M. Guillaume Du Prat entrèrent assez volontiers dans la conjuration. Ils eurent aussi leurs avocats : ce furent de Fontenay pour les exécuteurs testamentaires, de Thou pour le prévôt des marchands et les échevins de la ville, Du Vair pour les commissaires des pauvres (2).

Huit procès étaient donc intentés en même temps au Collége de Clermont; huit avocats étaient intéressés pour le triomphe de leur cause à le faire tomber. Tous étaient bien disposés à donner à leurs plaidoiries le plus grand éclat et tout le succès possible; un seul cependant parvint à faire beaucoup de bruit : Étienne Pasquier est resté dans l'histoire comme le représentant de l'opposition.

Le Collége de Clermont n'avait qu'une chose à défendre, son bon droit; il ne choisit donc qu'un avocat, le vertueux Versoris, bien capable en effet, par son talent et par son expérience, de faire face à tant d'adversaires; mais il n'eut réellement affaire qu'à Étienne Pasquier, avocat de l'Université.

Pierre de Versoris, seigneur de Fontenay-le-Vicomte, de

(1) Voir, sur le cardinal de Châtillon, l'*Hist. du diocèse de Beauvais*, par M. Delettre, t. III, p. 196 et suiv.

(2) *Hist. Ms. du Collége de Clermont*, c. IX. — *Plaidoyé de M. de Montholon;* Lyon, 1612, in-12, p. 437 et suiv.

Marilly, etc., était issu d'une famille qui avait fourni des recteurs à l'Université, et au Parlement des avocats distingués. Après ses études littéraires, il se livra avec ardeur à celle des lois, et reprit bientôt au barreau la réputation qu'y avait laissée Guillaume de Versoris, son père. Il se distingua plus encore par son inviolable attachement à la religion catholique; c'était ordinairement à des causes où elle était intéressée qu'il consacrait son talent; celle du Collége de Clermont lui parut de ce genre, et il ne craignit pas de la défendre contre toute une cohorte d'adversaires. Il n'était alors âgé que de trente-six ans, et déjà il avait acquis au palais une considération qui recommandait toutes les causes dont il se chargeait, et lui valut l'honneur de porter la parole aux États de Blois, au nom du Tiers-État. Il aurait pu ajouter bien des triomphes à sa gloire; mais la réputation de son savoir et de sa probité lui attirèrent une foule de consultations qui absorbèrent presque tout son temps et l'éloignèrent de la plaidoirie. « Encore qu'on allast à luy, dit Pasquier dans le *Dialogue des avocats du Parlement de Paris*, par Loisel, c'étoit principalement pour r'habiller les fautes qui se font quelquefois en l'instruction des procez, comme de vérité il estoit plein de belles et subtiles inventions, et si fort entendu aux affaires du Palais, qu'encore qu'il l'eût par manière de dire quitté, toutefois le Palais ne le quitta jamais, sa maison estant un autre palais, jusques là qu'il luy falloit demander non-seulement les jours, mâtinées ou après-dînées, mais aussi les heures, lesquelles il distribuoit tellement aux uns et aux autres, qu'il y avoit perpétuellement des attendants en sa grande salle pendant qu'il consultoit en la petite (1). » Mangot dit à son tour que Versoris « ne manquoit pas d'une parole pleine et aisée, d'un grand et beau jugement; mais qu'ayant donné tout son esprit aux procez il n'estoit pas à beaucoup près parvenu jusques où sa nature cultivée par l'art et sollicitude l'eust peu aisément porter (2). » Versoris donnait aussi une partie de son temps aux affaires des Guises, dont il présidait

(1) Loisel, *Opuscules*, p. 526.
(2) Cité en note, *ibid.*

le conseil et gardait les sceaux. Il avait voué une telle affection à cette catholique maison qu'il mourut de douleur, en 1589, en apprenant que le duc Henri avait été assassiné (1). Noble cœur où se confondaient les sentiments de la religion, de la justice et de l'amitié! Tel fut le défenseur du Collége de Clermont.

Étienne Pasquier n'avait pas les mêmes titres à présenter à l'estime des juges. L'histoire a le droit d'être sévère à son égard ; cependant nous ne dirons de lui que ce qu'il nous en a lui-même appris. Pasquier parle souvent de lui dans ses ouvrages ; il y manifeste toujours son esprit et son cœur ; il n'a publié ses *Lettres* que pour se faire connaître et initier le public jusque dans ses secrets domestiques, jusque dans ses habitudes de ménage. « Vous en trouverez les aucunes sérieuses, les autres gayes, autres folastres, autres accompagnées de discours, et les autres n'avoir plus beau subjet qu'elles sont sans subjet, et comme flèches descochées à coup perdu : somme, ce sera une denrée mêlée, telle que de ces marchands quinquaillers, lesquels assortissent leurs boutiques de toutes sortes de marchandises pour en avoir plus prompt débit ; ou pour mieux dire, un tableau général de tous mes aages, dans lequel vous verrez ici mon printemps, là mon esté, puis mon automne tirez au vif, je veux dire mes lettres moulées sur le patron des aages qui ont diversement commandé à mes opinions : ne m'estant proposé maintenant de contenter seulement les sages, mais aussi les fols. Ceux-là le gaigneront au poids, ceux-cy au nombre (2). » En effet, Pasquier montre, dans ses lettres, sa personnalité tout entière et sous toutes ses faces ; et, comme il le dit, les sages y trouvent moins à admirer que les *fols*.

Pasquier se tait sur sa naissance, d'où ses biographes concluent qu'elle ne fut pas illustre (3). Il ne nous apprend rien de son enfance ; mais il en dit beaucoup trop sur sa jeunesse. Après avoir

(1) Joly, dans les *Opuscules* de Loisel, p. 751.

(2) *Lettres d'Étienne Pasquier*, liv. I, lettre 1, datée de janvier 1586.

(3) Colletet, *Vies des poëtes français*, art. *Pasquier*, cité par M. Léon Feugère, dans sa *Notice sur Pasquier*.

suivi les leçons d'Hotman et de Baudouin à Paris, de Cujas à Toulouse, d'Alciat et de Socin à Pavie, il entreprit la conquête d'une place ou d'un nom au barreau de Paris. Il attendit longtemps, « soutenu, dit-il, par l'espérance que le tems nous garderait son rang et prérogatives, comme il a fait à ceux qui par priorité de leurs aages tiennent maintenant le devant de nous; moyennant que nous accompagnions nos estudes et bonnes volontez d'une continuë; et se consolant toujours de cest ancien proverbe que, petit à petit on exploite grand chemin (1). » Enfin il fut admis en 1549 à faire son « premier coup d'essay en la Cour..... en une cause toute publique qui concernoit la générale réformation du Collége de Dormans, que l'on appelle de Beauvais, avec grande assistance d'escoliers qui désiroient de savoir quelle fin prendroit ceste affaire; mais elle fut appointée au conseil (2). » Le succès, comme on le voit, n'était pas assez grand pour faire un nom au débutant. Pasquier dut donc attendre de nouvelles occasions, se contenter d'assister aux plaidoiries de ses collègues et d'ambitionner leurs triomphes.

(1) *Lettres*, liv. I, lettre 15.

(2) *Ibid.* — Du Boulay ne parle pas de ce procès; mais il mentionne des troubles qui durent l'accompagner ou y donner lieu : « Die sabbati 23 et 24 augusti actum de querela senatus quod regentes discipulos rus ducerent armatos ensibus, cumque tympanis et vexillis more militum. Lustrata sunt inde collegia, operæque pretium esse visum est istos abusus reformare. Interrogati Primarii de suis discipulis, et varii varie responderunt. Quibus auditis die 30 aug. Procurator Generalis Universitatis *petiit et requisivit eosdem DD. Primarios et alios Præceptores qui ad campos in dictis habitibus indecentibus cum hujusmodi tympanis, vexillis, gladiis et aliis bellicis instrumentis sese contulerant et suos discipulos et scholasticos secum conduxerant, eorum omnibus distributionibus quas quilibet pro suo respectu in sua Facultate seu natione percipere solitus est, ac etiam consortio, necnon suffragiis quorumcumque magistratuum officiorum Universitatis per aliquod tempus, et ut DD. deputatis videbitur expedire*, privari; auditis tamen deputatorum deliberationibus placuit tantummodo inquiri in rei veritatem. Interim vetitum *ne iidem Primarii in posterum permittant suos Præceptores ad campos proficisci, et dictis præceptoribus ne hujusmodi præcepto et mandato contraveniant, neque suos discipulos aliquo modo rus ducant.* » (Hist. Univ. Paris., t. VI, p. 433.)

Il se préoccupa beaucoup moins du soin de se recommander par la sévérité de sa morale. Dans ses lettres, il ne prononce pas le mot de débauche; mais il fait plus d'une fois entendre qu'il s'abandonna sans retenue à une honteuse passion (1). Il ne craignit pas de la chanter en vers français et en vers latins et de la réduire en art dans son *Monophile*, traité érotique qu'un honnête homme n'oserait pas signer, et que Pasquier, dans sa vieillesse, s'applaudissait encore d'avoir écrit. « Lorsque j'arrivay au Palais, dit-il, ne trouvant qui me mist en besongne, et n'estant né pour estre oiseux, je me mis à faire des livres, mais livres conformes à mon aage, et à l'honneste liberté que je portois sur le front : ce furent des dialogues de l'amour sous le nom du *Monophile,* lequel je ne voy point estre vieilly en l'opinion des nostres; car encore court-il aujourd'hui entre les mains de beaux esprits de la France, comme sur son premier advènement (2). » Cette liberté était si honnête que nous ferions rougir nos lecteurs si nous leur citions les traits les plus innocents de ce livre. Pasquier ne parut jamais le comprendre : Vénus fut toujours la déesse à laquelle il voua ses moments libres et ses *gaillardises d'esprit*. Le mariage qu'il contracta en 1557 avec une riche veuve, dont il avait gagné la cause, ne l'empêcha pas de se livrer à des compositions graveleuses. Comme on l'invitait à désavouer du moins dans sa vieillesse ce qui avait déshonoré sa jeunesse, il répondit par deux ou trois lettres qui nous font connaître sa morale. Nous ne citerons que la plus décente :

« Hé vrayment, vous avez raison de m'impropérer maintenant qu'en ma jeunesse, à la suite de mon *Monophile*, j'aye mis en lumière un livre d'Épistres amoureuses : ce qui n'avoit encores esté attenté par nul des nostres; comme si vous ne sçaviez pas bien que tout ainsi que chaque saison de l'année, aussi faut-il que chaque aage ait ses fonctions particulières. J'aimerois tout autant que vous vous plaignissiez du printemps, qui ne nous produit que des fleurs, et requissiez en luy des fruits tels que

(1) *Lettres*, liv. I, lettres 6, 10, 17, et passim.
(2) *Ibid.*, liv. VIII, lettre 1.

rapporte l'automne. L'on dit que le printemps estant doux, l'esté chaud, l'automne entre deux, et l'hiver froid et humide, il est malaisé que l'année ne soit bonne et plantureuse. Ainsi est-il de nos aages : car si un jeune homme par quelque prérogative ou arrogance particulière de sa nature, pensoit anticiper sur sa jeunesse, et se donner beaucoup d'avantages en sagesse, par dessus ses compagnons, croyez qu'au jugement des plus sages, il ne seroit guères sage..... Jamais vie d'homme ne fut belle et accomplie qu'elle n'ait produit en nous quelques traits de gaillardise, sur nos premiers avènemens. Le privilége de nos jeunes ans nous en dispense..... Partant je ne vois point qu'il y ait eu matière d'accuser en cecy le temps que j'ai employé en ce subjet, eu égard à l'aage auquel je dressay ces lettres; et ores qu'il y en eust eu, je pensois que la faulte eust esté couverte par un long laps et proscription de plus de trente ans. Or, pour le vous dire en un mot, je ne sçay si j'ay en cecy failly; mais s'il y a de ma faulte, elle est double : l'une d'avoir failly, l'autre de ne m'en pouvoir repentir (1). » Il répète ailleurs la même morale, et ajoute : « J'excuse fort aisément tout ce qui se faist par les jeunes gens, me souvenant avoir esté autrefois tel qu'ils sont. Je dirois volontiers l'estre encore; mais ma barbe me démentiroit. » Malgré sa barbe blanche, Pasquier resta toujours jeune homme. Sa vie, sous le rapport des mœurs, fut un continuel *printemps*. Et ce vieillard qui ne voulait ni se repentir de son immoralité, ni cesser, dans un âge plus mûr, de mériter les mêmes reproches; qui, au lieu de repasser les années de sa jeunesse dans l'amertume de son âme, se complaisait dans le souvenir de son libertinage ou dans le mal que faisaient ses productions lascives, les louait, les rappelait, les rééditait sans cesse; ce vieillard, dis-je, attaqua, dans son *Catéchisme*, la morale des Jésuites! Qu'en aurait-il dit si elle eût ressemblé à la sienne? (2)

(1) *Lettres*, liv. VI, lettre 3.

(2) Pasquier blâmait même Ronsard d'avoir tenu une conduite plus sage : « Grand poëte entre les poëtes, disait-il, mais très-mauvais juge et Aristarque de ses livres : car deux ou trois ans avant son décès estant affoibly d'un long

Quant à la religion, Pasquier se dit souvent catholique ; il était même marguillier de sa paroisse. Mais en réalité il s'arrangeait une religion, comme il se faisait une morale. Revenu au barreau après une longue convalescence, il partagea tous les principes religieux de la magistrature, et en poussa les conséquences jusqu'aux confins de l'hérésie. Nous en verrons des preuves trop abondantes dans son plaidoyer pour l'Université : il nous suffira de dire ici que Pasquier croyait bien les principaux dogmes de la religion ; mais qu'il refusait de faire passer dans les habitudes de sa vie l'enseignement pratique ou la morale de l'Évangile ; que, dans *ses gaillardises d'esprit*, il faisait souvent des applications sacriléges des textes des divines Écriture, et tournait en ridicule les actions des saints ; qu'il limitait à son gré le pouvoir du Saint-Siége, contre lequel il a écrit ce troisième livre de ses *Recherches* qu'un écrivain protestant ne désavouerait pas ; qu'il ne rangeait point parmi les catholiques ceux qui n'adoptaient pas les libertés gallicanes telles qu'il les entendait, c'est-à-dire des libertés poussées jusqu'au schisme. Enfin il appartenait à cette race de sectaires qui se permettent tout et ne pardonnent rien aux autres. Du temps de Jésus-Christ, Pasquier aurait occupé le premier rang parmi les

aage, affligé des gouttes et agité d'un chagrin et maladie continuelle, cette verve poétique qui luy avoit auparavant fait bonne compagnie, l'ayant presque abandonné, il fit réimprimer toutes ses poésies en un grand et gros volume, dont il réforma l'œconomie générale, chastra son livre de plusieurs belles et gaillardes inventions qu'il condamna à une perpétuelle prison, changea des vers tous entiers, dans quelques uns y mit d'autres paroles, qui n'estoient de telle pointe que les premières : ayant par ce moyen osté le garbe qui s'y trouvoit en plusieurs endroits : ne considérant que combien qu'il fust le père, et par conséquent estimast avoir toute authorité sur ses compositions : si est-ce qu'il devoit penser qu'il n'appartient à une fascheuse vieillesse de juger des coups d'une gaillarde jeunesse. Un autre peut-estre reviendra après luy qui censurera sa censure et redonnera la vie à tout ce qu'il a voulu supprimer. » (*Recherches de la France*, liv. VI, c. VI, vers la fin.) Hélas ! cet *autre* s'est souvent présenté : on a plusieurs fois réédité les *Œuvres complètes de Ronsard* sans omettre les pièces que sa conscience, autant que son bon goût, avait condamnées à l'oubli. De nos jours il s'est trouvé des éditeurs qui, plus fidèles aux conseils de Pasquier qu'aux dernières volontés de Ronsard, ont publié les *Œuvres inédites* du grand poëte et des pièces déjà faussement éditées sous son nom.

pharisiens ; aux beaux jours du jansénisme, il se serait appelé M. de Montempuys.

C'est dire que Pasquier ne rachetait point, par la bonté de son caractère, les défauts de sa religion. En effet, d'un incommensurable amour-propre, il se vengeait et par des injures, et par des calomnies de tous ceux qui ne partageaient pas ses opinions ou ses sympathies. Qu'on lise ses vingt-deux livres de *Lettres*, on n'y trouvera que deux choses : ses propres louanges et celles de ses amis, et des critiques amères, injustes et calomnieuses contre les autres. Il y parle à satiété et de ses épigrammes, et de ses *gaillardises d'esprit*, et de ses jeux poétiques, et de ses *ordonnances d'amour*, et de ses vers sur la puce de Poitiers, et de ceux qu'on fit à Troyes sur son portrait sans main, et de ses *Recherches*, et de ses plaidoyers, et de bien d'autres choses. Comment avoir de la charité pour les autres, quand on a tant d'amour pour soi-même? Aussi Pasquier avait-il la rancune profonde, et, pour la satisfaire, il se gardait bien de consulter la justice ou la vérité, qui ne l'aurait pas servi à son gré. Il refusa toujours avec la même obstination de réparer les emportements de sa haine et de renier ses débauches d'esprit, car c'est ainsi qu'il comprenait la morale catholique.

La Compagnie de Jésus fut le principal sujet sur lequel Pasquier exerça toutes ces mauvaises qualités. Cela devait être : cet Ordre n'entendait pas la religion comme lui : il enseignait qu'on doit soumettre son intelligence à l'autorité de la foi, et conformer sa conduite, à tout âge, aux prescriptions de l'Évangile; il faisait profession de soutenir toutes les prérogatives que Jésus-Christ a données à saint Pierre et à ses successeurs; il s'efforçait de rattacher au Saint-Siége les peuples que l'hérésie voulait en séparer; il recommandait aux fidèles une soumission filiale aux décisions des Souverains Pontifes, et les dirigeait dans les pratiques de piété recommandées par l'Église. Or, on sait que Pasquier n'était pas de cette religion. Il devint donc naturellement l'adversaire de la Compagnie de Jésus. L'amour-propre aidant, il s'en déclara l'ennemi acharné, depuis que l'Université l'eut chargé de soutenir ses prétentions contre le Collége de Clermont. Pasquier regardait cette circonstance comme la plus glorieuse de sa vie. Il l'attribuait

même à un miracle, lui qui ne croyait guère aux miracles ; et à voir l'emphase avec laquelle il la raconte à tout propos, on dirait qu'il en était persuadé. Voici donc ce miracle : après un séjour de dix-huit mois à la campagne, Pasquier revint au Palais, où il attendit pendant deux mois qu'on pensât à lui. Trompé dans son attente, il se retira de nouveau à la campagne, le dépit et l'ambition dans le cœur. Là, il lia connaissance avec deux membres influents de l'Université, *nostre maistre Beguin, grand maistre du Collége du cardinal Le Moine, et nostre maistre Le Vasseur, principal du Collége de Reims.* Pasquier assure qu'il ne fut jamais question entre eux de la Compagnie de Jésus. Quand même cela serait, nous n'y verrions encore rien de miraculeux. On peut être certain du moins qu'il manifesta des sentiments conformes à ceux de *nostre maistre Beguin et de nostre maistre Le Vasseur.* Ces deux docteurs étaient également attachés aux opinions ultragallicanes, aux intérêts privés de leurs colléges et aux priviléges universitaires. Ils purent se convaincre que Pasquier partageait leurs prétentions, et qu'à une occasion donnée elles trouveraient en lui un chaleureux avocat. En effet, lorsqu'en 1565 l'affaire du Collége de Clermont fut portée au Parlement, *nostre maistre Beguin et nostre maistre Le Vasseur* engagèrent l'Université à confier sa cause à Pasquier, dont ils connaissaient les sentiments et l'ambition, plutôt qu'aux avocats en titre de l'Université. Pasquier attribue ce choix à une inspiration divine : « Par vostre foy, y eust-il jamais miracle plus exprès de Dieu que cestuy? » Le beau miracle, vraiment! Si les autres avocats furent écartés, c'est qu'ils avaient tous inspiré des soupçons aux ombrageux adversaires du Collége de Clermont, et que Pasquier avait donné à *nostre maistre Beguin* et à *nostre maistre Le Vasseur* des garanties plus certaines d'un zèle moins discret.

Pasquier ajoute une autre circonstance tout aussi merveilleuse : Quelques années auparavant, il avait eu occasion de voir à la campagne le P. Paschase Broet, qu'il appelle tantôt Pasquier Bronès, tantôt Brognès, tantôt Brouès ; il avait recueilli de sa bouche des renseignements *précis* sur l'Institut de saint Ignace ; en sorte, ajoute-t-il, *qu'il n'y en avoit un tout seul qui eust pu*

approfondir ceste cause comme je fis. Il était certes plus prudent que loyal d'invoquer le témoignage d'un mort. Mais, pour mériter la confiance, Pasquier aurait dû débiter moins d'inepties sur l'Institut de saint Ignace. Nous les verrons dans l'analyse de son plaidoyer. Nous protestons en attendant contre cette impudence qui met sur le compte d'un vénérable défunt tous les mensonges ridicules qu'elle invente. Le P. Paschase Broet avait passé vingt-cinq ans dans la pratique de l'Institut de saint Ignace; et les assertions de Pasquier accusent une complète ignorance de ces mêmes règles. Si donc il veut que nous reconnaissions là un miracle, nous avouerons qu'il y a, dans son témoignage, une de ces prodigieuses hallucinations qu'enfante souvent l'infatuation du propre mérite (1).

Quoi qu'il en soit, cette affaire servait admirablement l'ambition de cet avocat : elle prêtait beaucoup à la déclamation; elle promettait ces sortes de scandales qui ont un long retentissement et font à un parleur sinon un nom illustre, au moins un nom fameux. D'ailleurs, il était escorté de mille passions diverses prêtes à chanter son triomphe ou à démentir son échec. Pasquier avait calculé tous ces avantages, et rien au monde n'aurait pu le porter à y renoncer. « Quelques jours avant que le sac me fust apporté, dit-il, il advint à Ramat (un des avocats éliminés), qui estoit d'un esprit visqueux, de me dire qu'il me feroit lascher la prise, et qu'il donneroit ordre que, par arrest de la cour, ceste cause luy seroit baillée, comme à l'un des avocats ordinaires de nostre Université. Je le prie du commencement et reprie de ne vouloir entrer en ceste dispute. Mais voyant que plus je le priois, moins il en faisoit de compte, adoncques la colère me monte au visage, et luy dy que je le priois affectionnément de ne manquer à sa promesse; parce que en ce faisant il redoubleroit mon honneur, et me promettois qu'il me seroit un autre Cécilius contre Cicéron, au faict de l'accusation contre Verrès. Dès lors il perdit la parole et devint muet (2). »

Quant à Pasquier, il se prépara à faire tout le bruit sur lequel

(1) *Lettres*, liv. XXI, lettre 1.
(2) *Ibidem.*

il fondait l'espoir de sa réputation : chaque jour il avait des conférences avec la commission nommée pour le *renseigner*, ou avec les principaux et les régents des colléges, qui avaient été invités à lui rendre le même service ; il recueillait des uns et des autres des plaintes, des anecdotes, des faits controuvés ou malignement interprétés. Il interrogeait les magistrats, les avocats les plus hostiles à la partie adverse, et les plus exercés aux artifices de la plaidoirie. Ainsi, le 24 mars, réuni à quatre de ses confrères, il chercha de concert avec eux dans la législation, dans les traditions du Palais, dans les préjugés parlementaires, tous les prétextes, toutes les allégations qui pouvaient entrer dans ses moyens de défense. Dans la consultation qui fut le résultat de cette conférence, les signataires déterminèrent les principaux points sur lesquels devait rouler le plaidoyer de l'avocat de l'Université. Nous les avons déjà vus en partie dans la consultation de Charles Du Moulin ; nous en verrons le développement dans le discours de Pasquier (1). Le même jour, ou le lendemain, il consulta l'expérience ou l'habileté et prit les avis des avocats de La Porte, Mangot et Saint-Meloir, qu'il appelle *les arcs-boutans des consultations* (2).

Ainsi, des ennemis déclarés de l'Église, les adversaires intéressés du Collége de Clermont, tels furent les conseillers d'Étienne Pasquier : tous lui suggérèrent les inspirations de leur haine ou de leur égoïsme ; son ambition, assez exaltée pour ne pas s'en étonner, les adopta toutes, y ajouta les siennes, et forma des unes et des autres son fameux plaidoyer, un des plus sanglants outrages qu'ait jamais reçus la vérité. Enivré des éloges que les mauvaises passions prodiguèrent à son œuvre, Pasquier se persuada qu'elle lui obtiendrait encore ceux de la postérité; et il eut soin de la lui transmettre avec ses *Recherches de la France*. Que la postérité l'entende donc et en juge.

(1) Cette consultation, signée par les avocats Dechappes, Canaye, Robert, Dumesnil, Du Vair et Pasquier, se trouve parmi les manuscrits de la Biblioth. Impériale, collection Dupuy, t. LXXIV, fol. 60.

(2) *Lettres*, liv. XXI, lettre à M. Louis de Sainte-Marthe. Elle est aussi rapportée par Du Boulay, t. VI, p. 648.

CHAPITRE VI

Plaidoyer de Versoris en faveur du Collége de Clermont. — Plaidoyer d'Étienne Pasquier pour l'Université. — Conclusions de l'avocat général. — Le Parlement maintient le *statu quo*. — Charles Du Moulin dénonce au Parlement les ministres protestants. — Violences exercées contre le Collége de Clermont. — Bref du Pape à Charles IX en faveur de la Compagnie de Jésus. — Mission de Possevin à Bayonne, où se trouvait la cour. — Lettres patentes du roi en faveur de la Compagnie. — Les classes reprennent leur cours au Collége de Clermont.

Les débats s'ouvrirent le 29 mars sous la présidence de Christophe de Thou (1). Versoris, en qualité de demandeur, porta le premier la parole; au lieu de s'étendre en divagations inutiles, il se renferma dans sa cause et se contenta d'éclairer la religion des juges sur les qualités de ses clients, sur les titres qu'ils avaient à la confiance publique, et sur la justice de leur requête. Il présentait ainsi l'affaire dans toute sa simplicité, la dégageait de toutes les circonstances qui auraient pu l'embrouiller, et mettait son adversaire dans l'alternative ou de se renfermer dans les mêmes limites, ou de se jeter dans des déclamations hors de propos.

Pasquier ne s'attendait pas apparemment à cette défense si nette, si précise et si simple; mais comme il ne voulait pas

(1) Mangold, *Reflexiones in R. P. Alexandri Continuationem Hist. eccles.*, t. II, p. 31 et seq.

perdre l'occasion de parler et de faire du bruit, il sortit des limites que lui traçaient son sujet et son adversaire. Dès le commencement de son discours, il déclare, en termes amers, que telle est son intention, et se plaint que son adversaire ne lui en ait fourni ni l'exemple, ni l'à-propos. Il reprend l'habile tactique de Versoris avec un dépit qu'il ne peut dissimuler, et la regarde comme un *advertissement de la dissimulation et de l'hypocrisie des Jésuites*. Il faut avoir une bien cruelle envie de crier à la dissimulation pour en voir dans la tactique de Versoris. L'avocat du Collége de Clermont dit loyalement et simplement aux juges : Voilà ce que sont mes clients ; voilà ce qu'ils vous demandent ; voilà sur quelles raisons ils appuient leur requête ; voyez et jugez. Où est donc la dissimulation? Pasquier au contraire embrouille la question, l'entoure de mille circonstances étrangères, fait moins un plaidoyer qu'une diatribe contre la partie adverse; et Crevier appelle cela de la simplicité et de la franchise ! (1) Est-ce donc que les adversaires des Jésuites appelaient *dissimulation* ce que dans les rapports habituels de la vie on nomme *franchise*, et *simplicité* ce qu'on nomme ordinairement *fourberie?* C'est une observation qu'on ne doit pas perdre de vue dans ce que nous allons dire; on comprendra mieux le langage de Pasquier.

Dès le chapitre XLIII du livre III de ses *Recherches*, qui précède son plaidoyer, l'avocat de l'Université emploie des expressions dont la violence fait douter tout d'abord de la conscience qu'il s'attribue, et une surabondance d'injures, de calomnies, d'impiétés qui prouve qu'il ne l'avait pas aussi bonne qu'il le prétend. A propos du Collége de Clermont, qui était seul en cause, il s'abandonne contre l'Institut de saint Ignace à un emportement plus capable, ce nous semble, d'exciter la compassion que l'intérêt du lecteur. Il l'appelle un *monstre*, une réunion d'hommes hypocrites, qui introduisent dans l'Église une *religion bigarrée*, l'anabaptisme et d'autres hérésies; et dans la société, les principes les plus subversifs, qui trompent le peuple par *chimagrées; qui se vantent d'aller prescher l'Évangile parmi les sauvages;* qui, admis en Portugal par

(1) *Hist. de l'Univ.*, t. VI, p. 185.

Sébastien, *prince bigot et superstitieux le possible, sollicitèrent ce prince de vouloir faire une loy générale que nul ne fust appelé à la couronne s'il n'estoit de leur Société, et encore qu'il ne fust eslu par les voix et suffrages d'icelle.* A ces aménités, que le bon sens repousse, Pasquier ajoute beaucoup d'autres calomnies aussi absurdes; puis il sert son plaidoyer *in extenso* à ses pauvres lecteurs. Nous prions les nôtres de s'associer à notre patience, et de lire l'analyse de ce discours avec la résignation que nous mettons à la faire.

Il s'agissait, avons-nous dit, de décider si les Jésuites, autorisés par le gouvernement et par le clergé de France, pourraient enseigner au Collége de Clermont, à côté de l'Université, et malgré elle. C'était un combat entre le monopole et la liberté. Ce fut à ces termes que Versoris réduisit la question. Pasquier l'envisagea sous un autre point de vue encore plus grave. Dans l'enseignement donné par la Compagnie de Jésus, il voyait le Saint-Siége exerçant dans l'Église de France les droits que le Parlement lui refusait, et le laïcisme supplanté sur un terrain où il régnait en maître. Il voulait bien que les réguliers enseignassent, dans l'intérieur des couvents, les lettres et les sciences aux enfants destinés au sanctuaire ou à l'état religieux, mais non à la jeunesse des écoles publiques. Il se fonde sur des faits dont il serait facile de démontrer la fausseté, puisque l'histoire atteste que les Universités furent fondées par l'Église ou avec le concours exigé du Saint-Siége; mais nous prenons ici ses allégations pour l'expression de sa pensée. « Ceux, dit-il, qui mirent les premiers la main à la police et réglement de ceste Université..... establirent deux sortes de gens pour enseigner la jeunesse, les uns qui estoient séculiers, et les autres qui estoient nuëment réguliers et religieux. Ceux-là afin que les enfants qui seroient par eux façonnez peussent quelque jour estre appellez au maniement de la justice, et ceux-cy aux presches et exhortations chrestiennes d'un peuple. Voire eurent en cecy une si religieuse police que pour contenir toutes choses en leur devoir, ils ne voulurent point permettre aux religieux de vaguer et courir par la ville pour ouïr la leçon des séculiers, ny semblablement qu'ils peussent faire leçon aux gens laiz; mais ordonnèrent pour un décore et

bienséance publique que les séculiers fussent destinez pour les séculiers, et les réguliers pour ceux qui estoient de leur Ordre..... Et combien que l'opinion de ces sages personnages ait esté de fois à aultre faussée par la facilité des temps (chose qui a procuré de grandes querelles), toutefois ayant esté nostre Université contrainte d'incorporer avec soy plusieurs Ordres de religieux qui s'estoient venus ranger dedans Paris, ce fut avec cette modification qu'ils ne pouvoient aisément se rendre communicables au peuple; mais que tout ainsi qu'aux déserts, ils n'avoient pas facile accez, sinon à ceux qui estoient de leur suitte, aussi ne leur seroit-il permis d'endoctriner dedans leurs repaires que ceux qui seroient de leur Ordre et profession. Car autrement, *si passim et apud omnes,* on leur eust permis de faire lecture partout..... ils eussent induit la plus grande partie du peuple à estre de leur suitte, plus par cette communication que par zèle et dévotion, au grandissime préjudice du commun trafic et commerce de cette société généralle et universelle..... »

Voilà comment Pasquier entendait la question. Qu'on ne s'y trompe donc pas : l'affaire agitée devant le Parlement n'était point une simple querelle entre deux corps rivaux; c'était une lutte imposante entre les empiètements du laïcisme et les droits de l'Église à l'enseignement public. Et si la Compagnie naissante apporta dans cette circonstance tant de persévérance, d'énergie et de patience, c'est qu'elle avait mesuré toute la portée de la cause qu'elle défendait. Dans le cours de son existence, elle eut souvent de semblables sacrifices à faire à la même cause; elle les fit avec une générosité qu'on a trop méconnue, mais dont l'Église a recueilli les fruits. Enfin des passions puissantes et furieuses se réunirent pour l'écraser. Sa chute fut le triomphe du laïcisme et de l'impiété; et ce fut contre ces deux ennemis, que, à sa résurrection, elle eut encore à lutter. On connaît l'exécution de 1828. En 1844, M. Guizot, un protestant, s'applaudissait du nouveau triomphe du laïcisme. « Nous, gouvernement, s'écriait-il d'un ton presque sincère, nous sommes chargés de défendre, au nom du pays, les grands intérêts, les intérêts fondamentaux de la société; et, en première ligne, nous plaçons la liberté de pensée et de

conscience. C'est la première de toutes nos libertés. Or, cette liberté-là, ce ne sont pas les influences religieuses qui l'ont conquise au profit de l'humanité, ce sont les influences civiles, ce sont les idées civiles. Ce sont les pouvoirs laïques qui ont fait cette grande conquête; eux seuls peuvent la garder. On s'est servi d'une expression fausse et inconvenante quand on a dit: L'État est athée; non, l'État n'est pas athée; mais l'État est laïque, il est essentiellement et il restera laïque pour le salut des libertés qu'il a conquises (1). »

La voix de M. Guizot, dans une cause à peu près identique, n'était que l'écho de la voix de Pasquier qui retentissait à travers les siècles. Même pensée, même esprit, même langage, sauf la forme du temps (2). Pasquier, en effet, attaquait moins la Compagnie de Jésus que l'autorité du Saint-Siége et les droits de la religion sur l'instruction des jeunes générations et des peuples. Son intention, nettement formulée dans les paroles que nous avons citées, ressort encore de tout l'ensemble de son discours.

D'abord il remonte à l'origine de l'Université, où tout lui paraît saint et digne des plus grands éloges; puis à celle des Ordres religieux, à propos des discussions que déjà l'Université avait eues avec quelques-uns d'entre eux, et il exprime le regret que tous ces Ordres, ces *sectes bigarrées*, soient sortis des déserts, où, selon lui, la vie religieuse prit naissance, et qu'en tout cas il déclare incompatibles avec l'Université, dont il expose ici l'organisation.

(1) Discours prononcé à la chambre des pairs dans la séance du 25 avril 1844.

(2) M. Berryer a signalé avec autant de sagesse que d'éloquence le vrai caractère de ces sortes de débats : « Mais plus avant que la distinction des deux puissances, indépendamment de la diversité des établissements et des circonstances au milieu desquelles s'agitent les idées et les passions, le vrai fond de ces querelles, plus ou moins mis à découvert, est dans la lutte toujours renaissante et sans dénoûment entre les théories de souveraineté de la raison individuelle et le dogme catholique de l'autorité, entre le droit absolu de libre examen et l'invariable nécessité de la foi. Que désormais l'Institut des Jésuites, soumis et dévoué au pouvoir spirituel de la Papauté, continue ou cesse de subsister, la guerre des deux principes pourra changer de terrain; mais elle durera autant que le monde, autant que l'Église qui ne peut périr. » (Discours de réception à l'Académie française, prononcé le 22 février 1855.)

Enfin, il arrive, non pas au Collége de Clermont, qui était seul en cause, mais à la Compagnie tout entière; et d'abord à saint Ignace, sur lequel il fait des contes que l'histoire désavoue et qui nous donnent la mesure de l'ignorance ou de la mauvaise foi de cet avocat. « Ignace, dit-il, ayant esté navré à Pampelune, se mit à lire la Vie des Pères pendant que l'on le pansoit; car pour l'ignorance qui estoit en luy à plus hault subjet ne pouvoit dresser son esprit. » (Car peut-on lire les Vies des Saints et avoir de l'esprit!) Par esprit de singularité plutôt que de dévotion, il prend la résolution de les imiter, et associe à ses projets quelques hommes avec lesquels il se rend à Venise, « ville qui, pour estre exposée à tous les vents et flots de la mer, est recognue comme réceptacle de plusieurs indignitez et choses perverses. (De bons chrétiens évidemment ne peuvent pas vivre dans une telle atmosphère.) Là, ils hypocrisent quelque austérité superficielle de vie; ensuite, ils prindrent la hardiesse de se transporter à Rome, où ils commencèrent de publier leur secte, et combien que la pluspart d'entre eux *ne in primis quidem rudimentis grammaticis initiati essent, nedum in sacris theologiæ ministeriis versati*, toutefois ils commencent de promettre à pleine bouche..... de prescher aux mécréans l'Évangile, et d'enseigner les bonnes lettres aux chrestiens. »

Tous les hommes sérieux et instruits ont reconnu dans saint Ignace, un des plus fiers caractères du XVIe siècle, et dans son Institut, une œuvre de génie, même au point de vue humain. Mais Pasquier n'est pas de ces hommes-là. Nous ne nous arrêterons pas à l'étrange appréciation qu'il fait de ce grand homme; il ne pouvait le comprendre.

Quant à ces pauvres ignorants dont saint Ignace s'entoura, *ne in primis quidem rudimentis grammaticis initiati*, ils étaient presque tous docteurs, et ce fut parmi eux que Paul III, Jules III et Pie IV choisirent leurs théologiens au Concile de Trente, qui admira leur science et leur vertu. C'était de l'histoire contemporaine pour Pasquier. S'il a connu ces faits, comment a-t-il avancé les injures que nous venons de rapporter? S'il les a ignorés, pourquoi parle-t-il de ce qu'il ne sait pas? Il y a donc dans ces

assertions ou ignorance, ou mensonge. Du reste, c'est à peu près à ces deux mots que se réduit son immense plaidoyer. Ils s'appliquent surtout aux calomnies qui suivent et contre saint Ignace, et contre ses nobles compagnons, ou plutôt contre le Saint-Siége qui accepta leurs services et les constitua en corps religieux. Toute la grâce qu'il fait à Paul III, c'est de les avoir reçus par politique, parce que ces nouveaux venus « faisoient vœu de reconnoistre le Pape par dessus toutes autres choses en ce bas territoire, qu'il n'y avoit prince vivant et terrien, qu'il n'y avoit Concile quoyque général et œcuménique qui ne deust passer et fléchir sous ses loix, statuts et décrets. »

Tels furent les hommes, pour suivre l'ordre des idées de Pasquier, que Guillaume Du Prat, évêque de Clermont, introduisit en France « pour faire sa cour au Pape. » Parmi ceux qui vinrent à la suite de ce prélat, était Paschase Broet, supérieur des autres. « Et à la mienne volonté, s'écrie fièrement ici l'avocat de l'Université, que tout ainsi qu'un Pasquier a esté premier qui a voulu planter cette secte superstitieuse en ceste florissante Université, aussi que la postérité entende qu'un advocat portant le surnom dont celuy-là portoit le nom ait esté le premier qui publiquement se soit estudié de nous extirper ceste malheureuse engeance ! » Dans ses lettres, Pasquier trouve ce mouvement admirable. Nous croyons qu'il n'est que ridicule, excepté les expressions, qui, comme dans le reste du plaidoyer, insultent la politesse.

Pour jouer le rôle qu'il se donne, Pasquier raconte ensuite, avec sa fidélité ordinaire, les obstacles que l'envie, l'orgueil et l'hérésie opposèrent à l'établissement de la Compagnie de Jésus en France, déverse ses injures favorites sur les premiers Pères qui enseignèrent à Paris, et qu'il accuse d'ignorance, en même temps qu'il se plaint de leurs succès et du grand nombre d'écoliers qui affluaient à leurs leçons. Il avoue que tout cela était au désavantage de l'Université, et que ce fut surtout à la vue de leurs succès qu'elle leur déclara la guerre. L'avocat se garde bien de rappeler aussi les tracasseries qu'elle leur suscita, mais il raconte à sa manière les tentatives que firent ces religieux pour obtenir d'elle des lettres de scolarité.

C'est là comme la première partie du plaidoyer d'Étienne Pasquier; dans la seconde, il n'est pas plus vrai, mais il est plus plaisant. Après s'être plaint que les Jésuites ne veulent pas découvrir les secrets de leur *police* intérieure, il se charge, lui, de dévoiler ces mystères iniques; et voici en abrégé ceux qu'il nous révèle.

« Je trouve que ceste prétendue Compagnie de Jésus est composée de deux manières de gens, dont les premiers se disent estre comme de la grande observance, et les aultres de la petite. Ceux de la grande observance sont obligés à quatre vœux, parce qu'outre les trois ordinaires d'obéyssance, pauvreté et chasteté, ils en font un particulier en faveur du Pape, qui est de luy obéyr et le reconnoistre sur toutes autres choses qui sont icy en ce bas estre..... Ceux qui sont de la petite observance sont sans plus astraints à deux vœux (nous citons textuellement), l'un regardant la fidélité qu'ils promettent au Pape, et l'aultre l'obéyssance envers leurs supérieurs et ministres. » On voit que Pasquier ne connaissait pas le premier mot non-seulement de l'Institut de la Compagnie, mais même de l'état religieux. Et cependant, il poursuit sur ce ton et avec cette intelligence de la question dans tout le reste de son discours. On ne comprend vraiment pas comment il a pu si longuement outrager la science et la sagesse des juges. Nous devons ajouter, à l'honneur du tribunal, que le procureur du roi le rappela plus d'une fois à l'ordre. Mais cette admonestation ne donna à Pasquier ni les connaissances qu'il aurait dû préalablement acquérir, ni la modestie qu'il aurait dû montrer. Continuant la révélation des mystères, non de la Compagnie, mais de son cœur et de son imagination, Pasquier apprend à son auditoire et à ses lecteurs ébahis que, dans les autres Ordres religieux, on éprouve pendant un an la vocation du postulant, qui, au bout de ce terme, peut sortir ou rester à son gré. « Cette règle, ajoute-t-il, ne se pratique quant aux jésuites; mais au lieu de ce, s'il y en a aucun qui par un nouveau zèle par advanture indiscret, ou pour l'imbecilité de son âge, ou par un esprit de curiosité, veuille estre réglé avec eux, on le prend à la chaudecole, le présente l'on à l'un des prestres profez (des grands observantins), qui

luy chante telles chansons qui lui plaist (et Dieu sait ce qui plaît à ces gens-là). Ce pauvre esprit cependant de cette façon chevallé se laisse aller à la volonté et discrétion de celuy qui le mène d'une parole amadouante, voire le dérobent à leurs pères et mères, et pour en disposer ainsi qu'il leur plaist, pour le faire court dez l'entrée sans aucune probation, ce pauvre abusé est receu aux deux vœux de la petite profession (c'est-à-dire admis parmi les petits observantins); dès lors il est pris aux rets sans qu'il s'en puisse dechevestrer tout le demeurant de sa vie. » Ces jovialités ne peuvent se prendre au sérieux; il est donc inutile de dire que saint Ignace, peu content d'un an de noviciat, veut qu'on soumette pendant deux ans à de pénibles épreuves la vocation de ceux qui se présentent, et que ces épreuves sont suivies des trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, qui constituent l'état religieux. Où donc Pasquier a-t-il appris ce qu'il ajoute : « Et cette mesme ordonnance fait que toutes sortes de personnes peuvent estre de cette religion. Car comme ainsi soit qu'en cette petite observance l'on ne fasse vœu ny de virginité (il veut dire de chasteté), ny de pauvreté, aussi ils sont indifféremment receus prestres et gens laiz, soient mariez, ou non mariez, voire ne sont tenus résider avec les grands observantins; mais leur est permis d'habiter parmi le reste du peuple, moyennant qu'à jours certains et préfix ils se rendent à la maison commune de tous, pour participer à leurs chimagrées, tellement que, suivant cette loy et règle, il n'est pas impertinent de voir toute une ville jésuite. » Nous demandons pardon au lecteur de citer ces niaiseries; mais il importe de faire connaître un plaidoyer qui est devenu la source où tous les ennemis de la Compagnie ont, dans la suite, puisé leurs calomnies contre elle, et surtout de montrer jusqu'où, dans l'affaire présente, la partie adverse portait l'ignorance ou la mauvaise foi.

Cependant, après ce tableau de fantaisie, Pasquier prétend qu'il a fidèlement exposé la *police* secrète des Jésuites, et, pour dernière preuve de sa véracité, il affirme que le Général peut, à son gré, « et de sa seule autorité, changer les loys et statuts » de la Compagnie, « ainsi qu'il estime servir à l'utilité de son Ordre.» Or,

qui ne sait que le Général ne peut changer aux constitutions ni en retrancher une seule syllabe, que son Ordre y trouve son utilité ou non; qu'il ne peut pas même supprimer un collége sans l'aveu de la Compagnie, représentée par ses délégués; qu'il est le premier dépositaire et non l'arbitre souverain de la règle? Les conséquences de Pasquier sont dignes de ses prémisses : la première et la principale, c'est qu'on ne doit pas incorporer les Jésuites à l'Université : 1° par intérêt pour l'Université, qui tomberait dans un chaos; 2° par amour pour Dieu, que ce mélange offenserait; 3° par intérêt pour les particuliers, dont ces nouveaux venus prendraient tous les biens; et la preuve de ceci c'est qu'ils portent « une agraphe au bout de leurs robes, enseigne très-manifeste, que tout ainsi que le pescheur prend avec son hameçon garni d'apas, le poisson; aussy ceux-cy nous appatellants de belles promesses, sont destinés pour agrapher tous nos biens..... » Ceux qui ont reproché à Pasquier de ne pas avoir de la finesse dans l'esprit, n'avaient point lu ce trait : il est vrai que Turnèbe le lui avait prêté. Pasquier, après l'avoir lancé, se redresse fièrement, interpelle ses parties adverses, et leur reproche avec une gravité superbe tout ce qu'il vient d'inventer sur leur compte, crime dont il était le seul coupable, et dont personne n'était plus innocent que les Jésuites; puis les membres du Parlement qu'il exhorte à extirper « la race et la racine » de ces Jésuites, pour les raisons qu'il a déduites. On sait si elles sont justes.

Afin de porter plus efficacement les juges à cet acte de rigueur, Pasquier entre ensuite dans un nouvel ordre de preuves; et après avoir plaidé pour les intérêts de l'Université, il déclare qu'il va défendre ceux de la religion. Mais la religion de Jésus-Christ, celle dont le Souverain Pontife est chef visible sur la terre, est aussi étrangère à Pasquier que la Compagnie de Jésus : il a attaqué l'une par des injures; le même procédé contre l'autre lui fait proférer des blasphèmes. La religion pour lui est tout entière dans les arrêts des parlements, dans les usages du royaume, dans le Concile de Bâle, et, au besoin, dans les décrets de la Faculté de Théologie de Paris. Ici, par exemple, l'autorité de cette Faculté le sert admirablement et il en fait un éloge pompeux.

« Cette alme Faculté de Théologie, dit-il, par l'advis de laquelle, non-seulement nos roys, ains les Papes; non-seulement les Papes, ains les Conciles généraux (c'est-à-dire le Conciliabule de Bâle) se sont ordinairement guidez ès choses qui regardaient l'estat de nostre foy chrestienne. » Une autorité si imposante met en repos la conscience de Pasquier; il croit même faire acte de bon chrétien en citant d'un bout à l'autre ce décret où la Faculté condamne les Souverains Pontifes et les bulles par lesquelles ils ont approuvé et confirmé l'Institut de saint Ignace. Puis il commente ce décret, et appelle la Compagnie de Jésus, à qui le Concile de Trente avait récemment donné le titre de *pieuse*, « une secte schismatique et conséquemment hérétique; une hérésie bastie par Ignace sur une ignorance de l'ancienneté de nostre Église. » Cette hérésie bastie par Ignace n'a été et n'a pu être constituée que par le Saint-Siége; c'est donc le Saint-Siége, le centre de la vraie foi, qui est accusé par Pasquier d'avoir fondé une hérésie (1).

Voilà comment Pasquier entend la religion; et comme s'il eût craint qu'on n'eût pas saisi sa pensée, il la développe en ces termes : « Ignace introduisit un erreur dans nostre Église, aussi dangereux que celuy de Luther; l'un et l'autre naquirent sous une mesme centaine d'ans..... Tous deux bastirent leurs sectes, disants qu'ils rapportoient leurs principes à nostre Église primitive, afin d'attirer plus aisément le simple peuple à leur cordelle; et sur ce pied, l'un voulut du tout abroger l'authorité du Saint-Siége à Rome, et l'autre, par un vœu particulier, luy en donner plus que le général de nostre Église ne donnoit..... » Ici Pasquier éprouve un remords de conscience, et s'écrie : « Je suis fils de l'Église romaine. » On s'en serait d'autant moins douté que, deux lignes plus bas, il déclare que s'il fallait choisir entre ces deux hérésies, celle d'Ignace et celle de Luther, il opterait pour la seconde, parce que la première lui paraît plus dangereuse. Et pour le prouver, il entasse mensonges sur mensonges, calomnies

(1) Le Saint-Siége a fait plus encore : il a placé Ignace au nombre des saints, et prescrit à l'Église universelle de lui rendre un culte public; d'après Pasquier, le Saint-Siége aurait donc ordonné de rendre un culte à un hérésiarque.

sur calomnies, blasphèmes sur blasphèmes. Il revient à la conversion de saint Ignace, qui, « nourry en la lecture de la *Légende dorée*..... délibéra de suivre au plus près qu'il pourroit Notre-Seigneur Jésus-Christ, et pour cette cause s'intitula du nom de Jésuite.» Or, saint Ignace ne porta jamais ce titre; c'est le peuple qui le donna plus tard à ses disciples. Ce qui n'empêche pas cet avocat de fonder sur ce mot une série d'accusations. A ses yeux, les Jésuites sont coupables de s'appeler ainsi :

1° Parce que « c'est faire le procez aux apostres, qui ne s'osèrent jamais nommer Jésuites, ains seulement chrestiens dedans la ville d'Antioche.

2° Parce que les Papes ne prennent jamais le nom de saint Pierre, et qu'on ne donne à aucun chrétien le nom de Jésus, « sçachants bien tous nos bons vieux pères que c'eust esté un blasphème d'attribuer à la créature le nom qui est dû au seul Créateur et Sauveur du genre humain. Il faut donc que vous, messieurs les Ignaciens, reconnaissiez que blasphémez encontre l'honneur de Dieu, quand vous vous intitulez Jésuites. »

3° Parce que, par les vœux de leur *superstition arrogante*, ils semblent *forclore* les chrétiens de la société de Jésus-Christ. Et Pasquier, certes, n'entendait point être compris dans cette exclusion; « car pour nostre regard, dit-il, nous nous confessons chrestiens, militants en ce bas pourpris, sous l'enseigne et estandard de nostre grand capitaine Jésus-Christ. » Il trouve si criminelle la prétention d'Ignace et de ses enfants, que, selon lui, elle ne peut être expiée que par le dernier supplice. « Et toutefois, ajoute cet ardent chrétien, ne pensez pas, messieurs, qu'ils se soient contentez du nom de Jésuites, parce qu'en Portugal et aux Indes, ils se font appeler apostres. » En Portugal et aux Indes, les disciples de saint Ignace ne prirent point ce nom, ils ne l'acceptèrent pas davantage; mais les peuples, étonnés de leur zèle et de leur charité, s'obstinèrent à le leur donner. L'Église elle-même a voulu honorer de ce nom saint François Xavier, un de ces Jésuites que calomnie l'avocat. Mais passons.

4° Parce que Dieu a toujours « abysmés les hypocrites ambitieux, qui, par une arrogance trop grande, ou par une ignorance

trop lourde voulurent prendre le nom de Jésuites ou d'apostres. » Ici, Pasquier associe à Manès, à Eon de l'Étoile, saint Jean Colombini, dont les disciples reçurent également du peuple le nom de Jésuates (et non pas de Jésuites, comme il dit), que leur confirma le Pape Alexandre VI. Cet avocat aurait pu rappeler encore la Société de Jésus, qui fut fondée sous Pie II, et dont les membres furent aussi nommés Jésuites, l'Ordre de la Sainte-Trinité, approuvé par Innocent III, et beaucoup d'autres dont l'énumération, en supposant que ses connaissances lui permissent de la faire, aurait dérangé son argumentation, et l'aurait forcé de condamner trop de monde au dernier supplice.

Quant aux Jésuites, ils le méritaient bien à d'autres titres, si, au crime de leur nom, nous ajoutons avec Pasquier le crime de ce qu'il appelle les « Propositions d'Ignace.» Car Ignace a écrit dans ses Constitutions que ses enfants prêcheraient l'Évangile partout, dans les villes, dans les campagnes, dans les pays infidèles; qu'ils instruiraient l'enfance et la jeunesse, qu'ils administreraient les sacrements de pénitence et d'eucharistie, et même, au besoin, ceux du mariage, du baptême et de l'extrême-onction. Au mot de *sacrements,* Pasquier se souvient qu'il est marguillier, et, en cette qualité, il invoque les rubriques contre les Jésuites : « Si vostre autheur eust esté tant soit peu nourry en l'ancienneté de nostre religion, il eust trouvé que ce n'estoit pas *apostolizer*, mais bien *apostatizer,* que luy religieux voulust comme les apostres administrer les saints sacrements, mesme au milieu des villes, revestus d'un habillement qui n'a rien de commun avec les autres moines. » L'argument était sans réplique : les Jésuites administraient les sacrements sans la cuculle; donc ils ne pouvaient pas enseigner au Collége de Clermont.

La partie adverse pouvait objecter à cet avocat que les Constitutions de saint Ignace n'avaient été mises en vigueur qu'après avoir été consacrées, approuvées par le Saint-Siége, et que ses disciples, comme tous les religieux, n'exercent les ministères propres de leur Institut que par mission des Souverains Pontifes, et dans les limites que leur a tracées le Concile de Trente. Mais c'est précisément ce que Pasquier reproche aux Jésuites : « Toutes

et quantes fois vous le direz, répond-il, autant de fois voudrez-vous introduire un schisme et une division entre l'Église et la Gallicane. » Ainsi Pasquier, comme nous l'avons fait remarquer plus haut, admet une différence entre l'Église et l'Église gallicane; et, à ses yeux, l'Église gallicane l'emporte, sinon en dignité, du moins en autorité, sur l'Église romaine; car c'est à l'Église gallicane qu'appartient le contrôle des actes de l'Église romaine. Cette proposition touche à l'hérésie; nous ne devons donc pas la renfermer dans une simple analyse; nous la rendons ici dans les termes mêmes de l'auteur : « Nous reconnaissons en France le Pape pour chef et primat de l'Église catholique et universelle.....; mais avec cette modification honneste qu'il ne peut rien entreprendre au préjudice de nos évesques, et d'ordinaire le consulat de nostre Église chrestienne s'exerce dans la ville de Rome, et le tribunat dans la France; et tout ainsi que les oppositions des tribuns dans la république de Rome contre les consuls furent cause que chacun demeura dans les bornes de son devoir; aussi le semblable est-il advenu en nostre république chrestienne..... (1)» Pasquier se sent à l'aise dans cette position de

(1) Vers le temps même où Pasquier tenait ce langage, un des écrivains calvinistes les plus virulents écrivait les mêmes choses dans les mêmes termes. Dans son *Livre des marchands*, Regnier de La Planche faisait dire au marchand de soie :

« Nostre ville est composée d'une église premièrement, à laquelle j'adjoints la Sorbonne et Université, sans laquelle y a jà longtemps qu'il n'y eust plus de Pape ne cardinal à Rome. Car elle seule les a maintenus, non pas à flechir et se laisser couler aux passions extraordinaires des Papes; mais à fermement résister et s'opposer à une infinité de choses mauvaises qui en sont quelquefoys yssues : ne plus ne moins qu'un cheval tenu en bride, ou que les estançons mis contre la paroy ruineuse, en lui résistant, la soutiennent et gardent de tomber à terre. De cela je vous pourrois alléguer infinis exemples, comme annates, réservations mentalles ou pectoralles, regrets (*sic*), dispences, unions et tant d'autres ordures..... de ce siége, que nous n'avons jamais receus en France, et dont nous oyons si souvent parler à nos prescheurs. Je m'arresteray seulement à ceste saincte et vertueuse opposition, formée contre l'orgueilleuse et démesurée puissance et authorité que les papes vouloient usurper sur les saincts conciles; en quoy tout le reste de la chrestienté recognoist la vertu françoise, et l'obligation en estre due à l'Église gallicane.

tribun : il déclame et contre les Papes, et contre leurs bulles, surtout contre celles qui ont constitué la Compagnie de Jésus.

Rien n'excite plus sa colère que ces bulles, si ce n'est le quatrième vœu par lequel les profès de la Compagnie (*les grands observantins*) s'enchaînent à la volonté du Vicaire de Jésus-Christ. Que faisait donc à Pasquier ce quatrième vœu? Il y supposait des mystères perfides ; et il les signale à la Cour avec la perspicacité qui le caractérise. « Il faut qu'il y ait quelque anguille sous roche, dit-il, que le commun peuple n'entendoit, et vous diray, Messieurs, ne pensez pas que ce vœu soit une chose oiseuse et sans effet ; ce qui seroit, s'ils entendoient en user tout ainsi que vous. Que reconnoissent-ils donc par ce vœu? » Voici le mystère d'iniquité : « Ce sont de nouveaux vassaux qui advouent le Pape avoir telle authorité et puissance sur nous tous, que tout ce qu'il veut, et se peut, que sans entrer dans l'écrin de ses pensées, il luy faut en toutes choses obéyr, qu'il peut sans aucun controolle ravaller l'authorité non-seulement de tous les autres prélats, mais des empereurs, roys et monarques, qu'il luy est loisible de son authorité absolue transférer les royaumes d'une famille à une autre. Bref, que si le Pape leur commande de faire quelque chose, ils sont tenus d'y obéyr sans aucune connoissance de cause. » La théologie dira ce qu'elle voudra de cette définition du pouvoir pontifical ; Pasquier y tient, et ajoute que jamais il n'admettra un pareil pouvoir. A la vérité, il reconnaît le Pape pour chef de l'Église universelle. « Mais tel toutefois qu'il est sujet aux décrets des Conciles généraux et œcuméniques, qu'il ne peut rien

« Après, nous avons le Parlement, lict de justice souveraine du roy, duquel nous pouvons dire que c'est un consistoire de plusieurs rois; car il est composé du roy premièrement, et des princes du sang, des pairs de France, des principaux officiers de la couronne, et des présidens, maistres des requestes et conseillers qui y sont ordonnés en nombre certain, qui est un autre estançon fort et ferme à merveille ; lequel estançonne non seulement le Pape mesme, mais aussi la mesme Église gallicane qui soustient le Pape, si quelquefois elle vient à se fourvoier ; de manière que la vraye et légitime Rome est mieux assise en la cité de Paris qu'en Rome mesme, où elle est tant dépravée. » (Regnier de La Planche, *le Livre des marchands, Discours du marchand de soie*, dans le *Choix de chroniques et mémoires sur l'histoire de France*, par M. Buchon.)

entreprendre sur nostre royaume, ny contre la majesté de nos roys, ny contre l'authorité des arrests de cette Cour (de Parlement), ny pareillement au préjudice de tous nos diocésains dedans leurs fins et limites. » Telle était la doctrine de Pasquier sur le pouvoir pontifical, et c'était aussi celle de la magistrature. Le Parlement, on le sait, étendait ses prétentions sur tout : il régentait les rois, rejetait ou enregistrait à volonté leurs ordonnances; il approuvait ou condamnait, comme il lui convenait, les décrets de la Faculté de Théologie, il faisait brûler les décisions ou les mandements des évêques, quand ils ne lui plaisaient pas; il s'immisçait dans le gouvernement ecclésiastique des diocèses, dans l'administration des choses saintes. Il se mettait au-dessus des rois et des évêques; il absorbait tous les droits. Lors donc que Pasquier disait que « le Pape ne pouvoit rien entreprendre contre l'authorité des arrests de cette cour, » il mettait le Parlement au-dessus du Souverain Pontife; c'est à lui seul qu'il attribuait ce *tribunat* dont il nous a parlé plus haut. Et certes il avait bien raison de ne pas attribuer aux Jésuites cette espèce de catholicisme; mais voilà le secret de sa haine contre ces religieux. Pour se justifier, Pasquier invoque l'autorité de la *Pragmatique-Sanction*, « vray guidon de nostre discipline ecclésiastique, » (quoique le concordat de Léon X et de François Ier eût donné une autre base à notre droit) de Raoul de Presle, du *Songe du Verger*, de Gerson, que nous voudrions voir en meilleure compagnie, et s'emporte contre Boniface VIII, contre Grégoire VII, dont le règne sera inévitablement ramené par le quatrième vœu des Jésuites profès.

Leur vœu de pauvreté n'est pas moins dangereux. Il paraît que, selon Pasquier, la pauvreté religieuse consiste à mourir de faim, ou du moins à mendier de porte en porte le pain de chaque jour, car il fait un crime aux Jésuites de ne pas pourvoir de cette manière à leur subsistance, et même de recevoir d'autres sortes d'aumônes. Il leur reproche surtout d'avoir appliqué à la fondation d'un collége le legs que Guillaume Du Prat leur avait fait dans cette intention, et d'avoir introduit, contre l'usage de l'Université, la gratuité de l'enseignement. Cependant, si nous le

comprenons bien, le grand tort des Jésuites, à ses yeux, c'était le succès de leurs leçons : voilà ce qui l'irrite et lui arrache des injures et des calomnies infâmes contre le désintéressement des Pères du Collége de Clermont. Ces religieux, après l'avoir entendu, furent étonnés de se trouver si opulents; mais leurs richesses n'étaient que dans les imaginaires calculs de leur adversaire.

Pasquier le savait bien : il comptait sur ces mensonges pour détruire le prestige des leçons gratuites des Jésuites; voici comment il s'y prit pour détruire le prestige de leur doctrine. Il évoque le souvenir de Guillaume Postel, et après avoir rappelé les rêveries de ce génie extravagant, il s'écrie : « De quel ordre estoit-il? De cette vénérable Société de Jésus! » Eh! non; c'était seulement un enfant de l'Université de Paris, un professeur du Collége de France. Il n'appartint jamais à la Compagnie de Jésus. A la vérité, comme Guillaume Postel avait conçu le projet de réunir tous les hommes sous l'autorité de deux chefs, l'un spirituel, l'autre temporel, le Pape et le roi de France, il espéra trouver des coopérateurs, tels qu'il les lui fallait, dans un Ordre qui accomplissait déjà de si grandes choses en Europe et dans les Indes, et sollicita la faveur de suivre leur règle. Mais saint Ignace ne reconnut pas en lui l'*indoles boni judicii*, qu'il exige de ceux qui veulent embrasser son Institut, et il ne tarda pas à le congédier, après avoir tenté vainement de lui remettre la tête. Tels sont les rapports qu'eut Postel avec la Compagnie de Jésus. Postel, un fou de génie, ne parvint jamais à faire trois adeptes, et il expia par une longue pénitence les extravagances dont son âme fut le jouet. Pasquier aurait donc pu réserver, pour de plus grands coupables de sa connaissance, le titre de *monstre* qu'il lui donne dans un accès de zèle pharisaïque (1).

(1) Le P. Richeome prétend, dans sa *Responce à Marion*, que Pasquier ne parla point de Postel dans son plaidoyer quand il le prononça; mais qu'il y inséra l'apostrophe que nous venons de lire quand il le fit imprimer. Pasquier au contraire prétend qu'il n'a fait imprimer que ce qu'il a prononcé. Quoi qu'il en soit, il vaudrait mieux pour son honneur que la version de Richeome fût la véritable. Pasquier ne l'a pas pensé ainsi. Dans son *Catéchisme* il soutient vivement qu'il

Pasquier, pour en appeler à l'histoire, aurait dû mieux la connaître; il aurait apporté moins d'arguments absurdes, et il se serait épargné la honte de l'ignorance ou de la mauvaise foi, ces deux mots odieux qui, en le lisant, se présentent toujours à la pensée. Nous avons déjà vu de nombreuses preuves de l'une et de l'autre.

Que penser encore de ce qu'il avance sur Paul IV! Car après avoir expédié Guillaume Postel, il s'attaque à ce Pontife. « Et, s'il vous plaît, dit-il, que j'attache mon plaidoyé à un plus haut sujet, n'avons-nous pas vu un autre d'entre les vostres, voire l'un des plus estimez d'entre vous, avoir l'espace de quatorze ans entiers dissimulé toute austérité sous le manteau de vostre hypocrisie, et avoir pris non-seulement le nom de Jésuite, mais encore celuy de Théatin? » L'érudition de Pasquier est telle, que chacune de ses assertions exige une leçon. Ici encore nous devons la lui faire. L'histoire nous apprend que saint Cajétan fonda, de concert avec Jean-Pierre Caraffa, alors archevêque de Theate ou Chieti, un Ordre de clercs réguliers, qu'on appela Théatins, du nom de cette ville. Dans le même temps, la Compagnie de Jésus prenait rang parmi les Ordres religieux. Les deux vénérables fondateurs des Théatins proposèrent la réunion de leur congrégation à la Compagnie; mais saint Ignace, qui voyait dans l'existence indépendante des deux Instituts un moyen de plus de faire le bien, ne consentit pas à cette fusion. Ce qui n'empêche point Pasquier de soutenir que Paul IV était Jésuite, et de l'insulter comme s'il l'eût été.

De Paul IV, Pasquier passe au P. Maldonat. Cette fois, il met la main sur un vrai Jésuite; aussi quelles horreurs n'a-t-il pas à nous en dire! « Depuis deux mois en çà, vostre métaphysicien Maldonat a voulu par l'une de ses leçons prouver un Dieu par raisons naturelles, et en l'austre, par mesmes raisons, qu'il n'y en avoit point. » Voilà le crime nettement formulé; voici à quoi il se réduit. Le P. Maldonat, après avoir attaqué et combattu les

a fait cette sortie contre Postel, et comme il croit cet argument accablant pour l'Institut de saint Ignace, il enchérit sur son plaidoyer, et débite, à propos de Postel, des excentricités qui feraient croire que ce nom lui avait porté malheur. Il suffit, pour détruire ces assertions, de rétablir les faits; c'est ce que nous faisons dans un article inséré parmi les Pièces justificatives, nº VI.

matérialistes dans son traité *de Anima*, avait entrepris le traité *de Deo*, et dirigé ses coups contre les athées, alors aussi nombreux que les matérialistes. En philosophe profond, en adversaire loyal, il avait d'abord apporté les preuves de l'existence de Dieu; puis il s'était proposé, dans toute leur force, les objections des adversaires. C'est ce que Pasquier appelle *le faire et le défaire;* mais ce qu'il se garde bien d'ajouter, c'est que Maldonat, reprenant ces objections, les avait pulvérisées l'une après l'autre. « Je demanderois volontiers, s'écrie ensuite l'avocat de l'Université, auquel il y a plus d'impiété et transcendance ou en la première, ou en la seconde leçon? » Nous répondrons à Pasquier qu'il n'y en a ni en l'une ni en l'autre; mais que son assertion n'en est point dépourvue (1).

(1) Bayle, qui pardonne beaucoup de choses à Pasquier en faveur de sa haine contre les Jésuites, ne peut cependant lui passer cette absurde accusation : « On a fait plus de vacarme, dit-il, que la chose ne méritait sur une de ses leçons (de Maldonat) touchant l'existence de Dieu; et je m'étonne que Pasquier n'ait pas compris la faiblesse de cette objection. » (*Dictionn.*, art. *Maldonat.*) Dans la note L, Bayle cite l'assertion de Pasquier, puis il ajoute : « Il y a trois fautes dans ce reproche : 1° C'est agir contre la bonne foi que de prétendre qu'un homme, qui, après avoir exposé les preuves de l'existence de Dieu, expose les raisonnements ou les objections des athées, prétend renverser ce qu'il avoit établi. On ne peut donc disculper cet avocat : il a rapporté infidèlement l'état de la chose; il a voulu persuader que Maldonat s'étoit proposé également de prouver qu'il y a un Dieu, et qu'il n'y a point de Dieu. Ce n'étoit point l'intention de ce jésuite : il se proposoit dans l'un et dans l'autre de ces deux discours les preuves de l'existence de Dieu : dans le premier, par l'exposition des arguments très-solides de ceux qui la tiennent; dans le second, par l'exposition (et la réfutation) des arguments foibles de ceux qui la nient. — 2° Pasquier se trompe puérilement lorsqu'il blâme cette méthode de dogmatiser; car il n'y a point de matière sur quoi il ne faille qu'un philosophe examine les objections des adversaires, sans les énerver par politique. Ainsi le métaphysicien Maldonat ne faisoit que son devoir, lorsqu'il destinoit une leçon à l'examen des raisonnements des impies. — 3° C'est une absurdité, je ne dirai pas indigne d'un aussi docte personnage qu'Etienne Pasquier, mais de tout homme qui a un peu de sens commun, que d'assurer qu'il y a autant d'impiété *à prouver un Dieu par raisons naturelles* qu'à prouver *par mesmes raisons qu'il n'y en a point.* Tous ceux qui feront attention à ces trois censures du passage de Pasquier croiront sans peine, et sans attendre des preuves, que cet habile avocat a eu la honte de succomber

C'est par cette charge que Pasquier arrive à sa péroraison. Ce qui tourmente le lecteur dans ce factum, ce n'est pas précisément l'ennui qu'il cause, c'est le dégoût qu'il inspire. En le lisant, on éprouve je ne sais quelle honte pour le cœur humain qui peut nourrir des haines si injustes, des calomnies si noires et si gratuites, tant d'impertinence et d'orgueil; on plaint la justice

là dedans. » Le P. Richeome, cité par Bayle, est encore moins indulgent pour Pasquier; voici en quels termes il lui reproche son accusation contre Maldonat: « Devant que montrer ici l'ignorance de Pasquier, faut noter le subject de la calomnie. Maldonat en ceste année 1564 traictoit la question utile en tout temps, et nécessaire au nostre..... à sçavoir s'il y a un Dieu; laquelle question se doibt décider par raisons naturelles, et sert pour oppugner les athées, qui ne croyent point de Dieu, et en disputant ne reçoivent aucun tesmoignage de l'Escriture, mais seulement les arguments tirez au cru de la nature. Pour la traicter solidement, les théologiens apportent les arguments *pro et contra*, et confirment la vérité par vives raisons, et par les mesmes réfutent le mensonge et iniquité des athées, et leurs arguments contraires. Ainsi fit Maldonat. Pasquier n'ayant ny sceu ny voulu entendre le sens de la question, a faict le fond de la calomnie tant sur son ignorance que sur sa malignité. Et en ceste question, il y a deux propositions contradictoires; l'une est : *il y a un Dieu;* l'autre est : *il n'y a point de Dieu.* Pasquier appelle l'une et l'autre de ces propositions *impiété* également et *avec transcendance*, c'est-à-dire démesurément. Et en cela nous fait premièrement voir qu'il est démesurément ignorant, non-seulement en la religion, mais aussi au premier principe de la nature; secondement que luy-mesme est impie. » Bayle fait ici observer que le sens de Pasquier, dont il veut atténuer les torts, est qu'il y a autant d'impiété à prouver par des raisons naturelles l'existence de Dieu, qu'à la nier par des raisons naturelles. Puis il reprend le passage du P. Richeome, qui continue ainsi, à la satisfaction de ce critique : « Il (Pasquier) n'est pas moins ignorant et impie en la religion chrestienne qu'en la nature, quand il pense estre impiété de prouver un Dieu par raisons naturelles. Je le monstre aussi clairement. Il n'y a chrestien si peu instruit en nostre foy qui ne sçache que Dieu se monstre et se prouve luy-mesme par ses œuvres. Il n'y a aucun bon philosophe, encore que payen, qui n'aye naturellement cogneu et confessé un Dieu par les œuvres de Dieu. L'Escriture dit apertement que les choses créées tesmoignent qu'il y a un Dieu. S. Paul le monstre à dessein, escrivant aux Romains, disant : *Les choses invisibles viennent en évidence par les choses faites visibles.* Et parlant des philosophes, il dit : *Lesquels ayant cogneu Dieu ne l'ont pas glorifié comme Dieu.* » Bayle ajoute à ce passage les réflexions suivantes : « Si Pasquier s'estoit servi de sa sagesse, il se seroit tenu toute sa vie dans un morne et profond silence, à l'égard de son reproche contre Maldonat;

humaine qui est condamnée à entendre des déclamations si insensées, et que de pareilles boutades peuvent quelquefois égarer.

Cependant ceux qui font un si déplorable abus de l'éloquence ne mériteraient que la compassion du lecteur, s'ils étaient sincères dans leurs excès; mais lorsqu'ils trahissent leur pensée; lorsqu'ils chargent l'innocence de crimes ou d'accusations dont ils

mais quelque foible qu'il se sentît, et quelque incapable qu'il se trouvât de se donner là-dessus les airs de triomphe qu'il se donne dans le reste de son *Catéchisme*, il ne voulut point se taire : il prétendit que les Jésuites qui soutenaient Maldonat étoient tombés dans des hérésies condamnées par toute l'Église gallicane, et par le Pape Innocent II, savoir dans les hérésies de Pierre Abélard, qui avoit dit qu'il ne faut croire que les choses que l'on peut prouver par des raisons naturelles. C'étoit rendre sa dernière condition plus mauvaise que la première; et ce sera toujours le sort de ces opiniâtres, qui, étant tombés dans de lourdes fautes, ne veulent ni les reconnoître de bonne foi, ni se taire, mais soutenir qu'ils ont raison. Il leur arrivera toujours de se défendre d'une fausseté par une autre. Ce fut ainsi qu'en usa Pasquier, et il s'en trouva très-mal. » Pasquier en effet, dans son recueil d'invectives mensongères intitulé *Catéchisme des Jésuites*, soutint sa première calomnie par une autre, que le P. Richeome réfuta en ces termes : « On l'avoit noté d'avoir dict, calomniant les leçons de Jean Maldonat, théologien de ceste Compagnie, que c'estoit aussi grande impiété de prouver par raisons naturelles qu'il y a un Dieu, comme de prouver qu'il n'y en a point; blasphème et ignorance grossière : donnant contre Dieu qui se prouve et manifeste luy-mesme par toute la nature; contre ses saincts, contre la saincte Escriture, et contre tout l'univers, qui tesmoignent ensemblement par les créatures qu'il y a un Dieu tout-puissant, tout bon et tout sage. Comment s'est-il purgé de ce crime? En disant que *les Jésuites enseignent aujourd'huy par la plume de René de La Fon* (pseudonyme de Richeome) *que la déité se doit prouver par raisons naturelles, et que celuy qui s'arreste seulement à la foy est impie*. Double imposture pour justification : car René de La Fon dict seulement, comme disoit Maldonat, et tous les théologiens, qu'on peut enseigner avec piété qu'il y a un Dieu, par raisons naturelles contre les athées, qui est la doctrine catholique, et non qu'on doive prouver la déité par raisons naturelles seulement sans s'arrester à la foy..... Et partant, au lieu de se purger il s'est chargé de deux nouvelles calomnies. » (*Plainte apologétique*, no 56.) Bayle montre ensuite que la méthode de Maldonat était également sage et légitime. Puis il termine par cette conclusion, qui sera aussi celle de cette longue note : « Concluons que notre Jean Maldonat ne méritoit point la censure qu'Étienne Pasquier a insérée dans son plaidoïé contre les Jésuites. Aucun lecteur n'en pourra douter. »

reconnaissent secrètement la fausseté ; lorsque le zèle du bien public grimace dans leurs paroles ; lors enfin qu'ils simulent dans leurs grands éclats de voix une émotion qu'ils ne sentent pas dans leur cœur, leur conduite provoque le mépris. Pasquier se vanta, dans son plaidoyer, d'être bon catholique, de plaider pour les intérêts de la religion ; il sembla même déployer un certain zèle contre l'hérésie. Il le croyait sans doute utile à sa cause. Mais il n'avait plus les mêmes précautions à prendre dans une correspondance intime. Il exprima donc toute sa pensée dans la lettre qu'il adressa, vers la même époque, à M. de Fonsomme, son ami : « Il seroit mal aisé, lui écrivait-il en parlant des Jésuites, de vous dire combien ils s'accroissent de jour à autre, et combien les troubles ont servy à leur accroissement. Car ayants par leurs cérémonies apporté réformation à l'ordre ecclésiastic, et s'estant directement vouez à maintenir l'autorité du Saint-Siége encontre les calvinistes, qui font profession expresse de le terrasser, ceux qui sont francs catholiques, voyants que de leur boutique sortoit et la religion et l'érudition tout ensemble, leur ont aumosné de grands biens, mesme on leur a donné plusieurs maisons pour instituer la jeunesse..... Quant à moy, je n'estime pas que les huguenots ayent de petits adversaires en ceux-cy : comme ainsy soit qu'entre toutes les religions, la chrestienne se doive avancer par prières, exemples, bonnes-mœurs et saintes exhortations, et non par le tranchant de l'espée (1). » Pasquier était donc bien convaincu qu'en combattant de pareils hommes, il faisait les affaires des huguenots. Vingt ans plus tard, au comble de sa haine contre ces religieux, il voulut rétracter ces paroles ; mais elles exprimaient sa pensée quand il les écrivait, et elles resteront comme le témoignage de l'hypocrisie de son plaidoyer.

La justice avait été trop peu respectée dans le discours que nous venons d'analyser, pour que l'avocat des demandeurs la laissât sous le coup de pareilles attaques. Mais comme l'adversaire avait changé la question, et attaqué l'Ordre entier au lieu du Collége de Clermont, qui était seul en cause, Versoris demanda un délai pour

(1) *Lettres*, liv. IV, lettre 24, à la fin.

le suivre sur ce terrain. Il n'avait qu'un mot à dire pour réfuter son adversaire : à nier tout ce que celui-ci avait dit. Mais ce moyen n'aurait pas suffi pour convaincre des auditeurs dont la plupart ne connaissaient la question que d'après le plaidoyer de Pasquier. L'avocat du Collége de Clermont crut donc devoir suivre pas à pas celui de l'Université, et réfuter, en les redressant, toutes ses assertions. C'est ce qu'il fit dans la séance du 5 avril (1).

Versoris pose d'abord en principe que « si l'ignorance de la vérité produit ordinairement des jugemens erronez, la connoissance de cette mesme vérité tire au contraire des jugemens vrays et certains. Si M. Estienne Pasquier, ajoute-t-il, fust entré en cette considération, il se fust retenu, et ne nous eust remply les aureilles que de faits véritables, bien averez, et se fust gardé de toute véhémence. » Puis il le rappelle aux principes d'équité qu'un avocat ne doit jamais oublier. Mais Pasquier, dans cette affaire, ne pensait qu'à établir sa réputation sur un scandale éclatant. Comment pouvait-il, avec ce parti pris, respecter le droit et la justice? « C'est trop se vouloir faire accroire, reprend Versoris, et épouser avec trop d'affection une cause, de dire ce que vous avez entendu dudit Pasquier, qu'il espère et désire d'estre dit à l'avenir destructeur de cette Société, comme il dit qu'un autre Pasquier en a esté le constructeur et premier autheur. Or, d'après les principes du droit : *Qui sua interesse dicit, propriam*

(1) Plusieurs écrivains, trompés par Du Boulay, ont pris la réplique de Versoris pour son plaidoyer, et l'ont placée, comme cet auteur, avant l'amplification de Pasquier. Un simple coup d'œil jeté sur cette pièce aurait suffi pour relever cette inadvertance. Versoris y répond d'un bout à l'autre aux assertions de son adversaire, ce qu'il n'aurait pu faire si cette réplique, qu'on prend pour le plaidoyer, avait été prononcée avant le discours de Pasquier. D'ailleurs Versoris lui-même dit positivement qu'il avait prononcé son plaidoyer : « Et parce que par mon plaidoyé j'ay parlé diversement des maisons professes et des colléges, je vous supplie de noter la différence des deux, etc. »

Crevier avait déjà signalé la distinction que nous faisons ici : « Versoris, dit-il, eut la réplique, comme il l'avait souhaité. Il se plaignit de la trop grande véhémence de son confrère; et il avait raison. Pasquier n'a point assez ménagé les termes, et il en reçut quelques reproches de la part même de l'avocat général. » (*Hist. de l'Univ. de Paris*, t. VI, p. 188.)

causam defendit. Mais il a dû penser qu'en faisant sa cause propre, son témoignage ne seroit pas crû. Et moins encore en seroient crus Ramus, Gallandius, et celuy lequel s'estant autrefoys retraité, n'a osé apparoir, sinon qu'il a dressé les mémoires de l'advocat, qu'il a extraicts d'un livre qu'un nommé Kemnitzius, hérésiarque et protestant d'Allemagne, avoit escrit contre cette Société, laquelle il éprouvoit luy estre contraire. » Ici, Versoris avertit les juges que, bien qu'on lui ait donné le droit de renvoyer à ses adversaires les injures qu'ils n'ont pas craint de proférer contre ses clients, il ne descendra pas à ces misérables moyens pour défendre une cause si juste.

Se mettant ensuite sur les traces de Pasquier, il attaque chacune de ses assertions et les détruit avec une précision, une justesse, une simplicité, une connaissance de l'histoire et de la question, qui durent faire un singulier contraste avec l'enflure, l'emportement, l'ignorance et la vanité de son adversaire. Après avoir relevé l'erreur de Pasquier à propos des Jésuates, qu'il avait appelés Jésuites et presque confondus avec eux, Versoris raconte en peu de mots, mais avec une scrupuleuse fidélité, l'origine et les progrès de la Compagnie, qu'il montre vouée, dans tous les pays du monde, aux intérêts de la religion et au bien des peuples, explique exactement en quoi diffèrent les maisons professes et les colléges de l'Ordre. Il dédaigne de relever l'absurde distinction des grands et des petits Observantins, mais il reprend sévèrement Étienne Pasquier d'avoir insulté les Souverains Pontifes et parlé avec une amertume toute protestante des bulles par lesquelles l'Institut de saint Ignace avait été fondé, approuvé, confirmé, et du Concile de Trente qui l'avait récemment honoré de ses éloges. Il ne lui pardonne pas davantage d'avoir méprisé les rois, les grands personnages qui avaient accueilli en France cette Société; le colloque de Poissy et le Parlement, qui l'avaient reçue comme corps enseignant; et même l'Université, dont le Recteur Julien de Saint-Germain, personnage *de vertu et d'honneur*, les avait admis au partage des priviléges des autres colléges. Pourquoi donc ce déchaînement contre des hommes qui avaient ajouté à leur bon droit toutes les formalités

voulues ? Voici la raison : Munis de tant d'approbations, les Jésuites « font venir des régens, commencent à enseigner, *ad quos fit statim concursus, ut visi et auditi, statim probati.* On les vient ouyr de toutes parts, leur doctrine est estimée, leur méthode approuvée, leur industrie recommandée et leur libéralité et charité en réputation. *Hinc iræ.* » De là aussi toutes ces assignations faites aux Pères du Collége de Clermont, les fréquents interrogatoires qu'on leur fit subir et dans le prétoire et dans les comices de l'Université, enfin ce plaidoyer dans lequel Pasquier s'est tant éloigné de la question. Versoris la renferme dans ses limites naturelles, avant d'avancer plus loin dans les divagations de l'adversaire : « L'estat de cette cause, dit-il, et les conclusions de nostre requeste, ne tend à la réception de cet Ordre; car cela n'est point demandé, et quand on le demandera, il sera tout à temps d'en disputer. Mais seulement elle tend à la réception d'un collége où il y aura un principal, procureur, régens et escholiers, non distingués d'habits, ni de vivre, non autrement distinguez des autres colléges, *hoc tantum* qu'on y enseignera *gratis*. Et par ce moyen, les pauvres auront autant de commodité d'estudier que les riches, lesquels seuls sont communément avancez aux autres colléges. De là vous voyez, Messieurs, que l'on n'a pas plaidé ce qui s'offre, *sed tanquam in schola*, l'advocat *sibi casum finxit quo latissime sibi dicendi via pateret, et ut pueris placeret et declamatio fieret.* Et me souvient en cet endroit des déclamations de Quintilien sur cas posez à plaisir, ce qui est receu en l'eschole, mais non icy où il faut plaider sur la question prescrite, resultante de fait tel qu'il s'offre.» En effet, qu'on lise le plaidoyer de Pasquier : on n'y verra qu'une déclamation d'humaniste, où cet avocat se bat contre les chimères enfantées par son imagination. Versoris pouvait donc se dispenser de répondre à une attaque si peu sérieuse; cependant, comme le Collége qu'il avait à défendre était enveloppé dans les accusations générales de son adversaire, il se met à prouver contre Pasquier :

1° Que la Compagnie est légitime dans son établissement, puisqu'elle a pour auteurs les Souverains Pontifes, qui ont seuls le pouvoir et le droit de fonder dans l'Église de nouveaux Ordres religieux, selon les besoins des temps.

2° Que le nom qu'elle porte n'est point exclusif, mais qu'il est pour elle un but, un engagement, un centre de ralliement pour ses enfants, et qu'elle l'a moins pris que reçu du Saint-Siége; que, d'ailleurs, plusieurs Ordres religieux avaient déjà offert un pareil exemple, tels que ceux de la Sainte-Trinité, du Saint-Esprit, des Filles-Dieu, etc.

3° Que les membres de cet Ordre, à qui Pasquier, Ramus, Gallandius reprochent leur habit, n'ont point d'habit particulier; mais que « la règle qu'ils ont quant à l'habit, est de s'habiller comme s'habillent les gens d'Église plus honnestement, resentant le ministère et dignité de leurs charges. »

4° Que ce vœu d'obéissance dont on fait tant de bruit ne s'étend qu'aux choses licites; qu'il ne peut s'appliquer à des choses défendues par la loi divine ou par le droit naturel. Jamais l'autorité compétente ne les a accusés d'avoir enseigné des erreurs. Quant à ce que Pasquier avance du P. Maldonat, c'est une vraie superfétation. Est-ce que saint Augustin, Tertullien, Lactance, saint Thomas d'Aquin n'ont pas prouvé l'existence de Dieu par des raisons naturelles? N'ont-ils pas reproduit les objections des adversaires pour les réfuter? Et quel est le docteur qui n'en a pas fait autant? On cite Postel. Postel n'a rien à voir dans cette affaire, car il ne fut jamais Jésuite. Si ce nom prouvait ici quelque chose, ce serait que les Jésuites étaient opposés aux erreurs de Postel, puisqu'ils ne voulurent pas le recevoir parmi eux.

5° Que les richesses dont Pasquier avait si largement doté les Jésuites n'existent que dans ses allégations mensongères. Si leurs colléges ont des fondations communes, ceux qui les habitent ne possèdent rien en particulier. D'ailleurs, voyez quelle opulence : le Collége de Clermont avait deux mille livres de rente, et c'était sur cette somme que devaient vivre quinze ou vingt personnes! On les accuse d'avoir accaparé des legs : on sait fort bien qu'ils en ont refusé plusieurs; mais on ne saurait assurer qu'ils en aient surpris aucun. « Ce sont inventions du faiseur de rythme, » d'Adrien Turnèbe.

6° Que l'intérêt de la discipline ecclésiastique n'est point incompatible avec l'existence d'un Institut qui dépend du Saint-Siége

comme tout le clergé, dont les priviléges ne tendent qu'à donner à son organisation intérieure une stabilité durable, et non à embarrasser la hiérarchie dans ses fonctions.

7° Que l'intérêt de l'Université n'est pas plus incompatible avec l'existence de cette Société, que celui de l'Église. Les Jésuites, en effet, « *non veniunt legem solvere ;* ils se soubmettent aux loix et statuts de l'Université; ils sont prets à subir le règlement, et l'ont requis. Ils demandent participer et communiquer à la science; cela ne se peut dénier de droit de nature. *Omnia enim communia videntur ea quæ sunt usui humano generi, quod ab animo positum in una re transferri in multa potest.* L'Université ne perd rien pour cela; c'est plus d'honneur, plus on se communique et plus on se fait connoistre, le témoignage en est plus grand et plus universel. » D'ailleurs, les Jésuites savent bien que les priviléges en général, et les leurs en particulier, « ne peuvent et ne doivent s'estendre au préjudice d'autres. » L'Université peut donc se rassurer.

8° Enfin que les Pères du Collége de Clermont ne sont pas plus dangereux pour le bien public, puisqu'ils sont les premiers à se soumettre aux lois, et à recommander à tous la même soumission.

Il ne restait plus qu'à répondre au reproche d'hypocrisie fait par l'avocat de l'Université. Versoris n'admet pas l'accusation; il demande des preuves à Pasquier, qui, ne pouvant spécifier un seul fait, avait attaqué les habitudes des demandeurs. « Mais, reprend Versoris, l'hypocrisie est une simulation des œuvres de l'affection : qu'on dise en quoy les demandeurs ont déguisé leur forme de vivre, et on y respondra; le cœur est cognu et ouvert à Dieu seul; c'est à luy à en juger, et non à autre, de peur qu'il ne se trompe en chose qui luy est fermée et cachée. »

Après avoir réduit à néant tous les prétendus inconvénients que les adversaires feignaient de voir dans l'agrégation du Collége de Clermont à l'Université, Versoris montre au contraire que l'enseignement de ce Collége offre de grands avantages à la jeunesse. « La Cour, dit-il, sait la différence de science et sagesse : la science qui fait le superbe, qui est indifférente et quelquefois périlleuse; la sagesse qui au contraire jamais n'est superbe, de

laquelle Cicéron dit : *Sapientia quæ est ars bene vivendi mater est cæterarum artium.* Or, je recognois qu'autrefois en l'Université on a voulu montrer la science et la sagesse ensemble. » Mais ces temps étaient passés, et c'était pour les ramener que les Pères du Collége de Clermont s'attachaient à enseigner la sagesse et la science, à façonner le cœur de leurs élèves aux principes religieux. « Ce qui me fait souvenir, ajoute Versoris, de ce que j'avois obmis pour le catéchisme catholiquement composé et doctement escrit (par le P. Canisius) ; ce qui vaut trop mieux qu'un *De arte amandi* d'Ovide et autres livres qui corrompent la jeunesse. »

Mais, dit-on, « si cela a lieu, tous les enfants voudront estre de cet Ordre; comme si plusieurs n'estoient instruits ès abbayes, qui toutefois ne font profession. Davantage ces escholiers ne font rien d'exercice de religion qui ne se deust faire ès autres colléges.» Les élèves sortaient donc du Collége de Clermont plus chrétiens, chacun pour suivre dans le monde la vocation de Dieu, mais cette éducation ne les retenait pas forcément dans l'état religieux.

Ce fut par cette leçon adressée à l'Université que Versoris termina sa réplique. Ce discours simple, grave, plein de raison et de modération rétablissait la question dans son véritable état, et faisait justice de toutes les imputations si peu vraies et si peu mesurées des adversaires. Jean-Baptiste Dumesnil, avocat général, sembla le comprendre; mais, placé entre deux partis dont l'un était aussi fort que menaçant, et dont l'autre était l'objet de haines puissantes, inspiré d'ailleurs par ses préjugés parlementaires et par ses relations d'amitié avec les humanistes du Collége Royal, il n'eut pas le courage de conclure nettement pour la justice. Il fit d'abord l'apologie des libertés de l'Église gallicane, l'éloge de l'Université et par conséquent la censure de la Compagnie de Jésus, puis il donna les conclusions que voici :

« Qu'en ceste ville de Paris soit estably un collége des biens delaissez par ledict evesque (Guillaume Du Prat), qui aura titre et dénomination de Clermont, duquel collége sera recteur et modérateur..... un bon personnage non régulier, d'aucun ordre..... et que le semblable soit fait du procureur et receveur..... Qu'en ce

Collége soient nourris et instituez *gratis* aux premières lettres douze pauvres enfants, l'espace de sept ans et non plus ; quatre de Paris, quatre de Clermont, et deux de chacune des villes de Billom et Mauriac ; auquel Collége seront establis six autres boursiers, pour six de ceste Société qui y pourront estre receus, nourris et logez l'espace de dix ans, sous l'obéyssance du Principal, lesquels pourront prendre leurs degrez en l'Université, jouyr des priviléges d'icelle, et faire leçons publiques et privées audit Collége avec les autres régens qui y seront establis par la volonté, puissance et congé dudit Principal. »

Pasquier et l'avocat général, organes des passions anticatholiques, avaient enveloppé leur intention dans des protestations de zèle pour le bien de l'État ; mais ils n'avaient pu la dérober à la sagesse des membres du Parlement sincèrement catholiques. Ces magistrats, tels que le président Christophe de Thou, et le procureur général Gilles Bourdin, savaient que les Juifs avaient aussi allégué le bien de l'État et la fidélité à César pour faire condamner le Sauveur au supplice de la croix ; et ils voyaient que, sous les mêmes prétextes, on voulait leur arracher un arrêt de condamnation moins contre le Collége de Clermont que contre le Saint-Siége. Loin de prêter les mains à ce perfide complot, ils s'efforcèrent de maintenir à la religion les secours que lui promettait l'enseignement de la Compagnie. Ils parvinrent donc à faire appointer la cause au Conseil d'État, comme on disait alors, et déclarer, contre les conclusions de l'avocat général, qu'en attendant les choses resteraient dans le *statu quo*, c'est-à-dire que les classes reprendraient leur cours au Collége de Clermont (1).

(1) *Hist. Soc. J.*, ad ann. 1565, n. 17. — *Hist. Ms. du Collége de Clermont*, c. IX. Crevier fait la même remarque : « Ces Pères, dit-il, avaient de grands protecteurs, et le plus brave solliciteur que l'on eût vu de mémoire d'homme au palais, suivant le témoignage de Pasquier. (*Lettres*, liv. XXI, lettre 1.) Ce solliciteur étoit Caigord, Jésuite (c'est-à-dire Cogordan : Crevier copie la faute de Pasquier). Entre leurs protecteurs on peut compter Christophe de Thou, premier président, et Gilles Bourdin, procureur général. La haute probité du premier président de Thou ne permet pas de penser qu'il ait écouté la voix de la faveur au mépris de la justice. Mais le zèle décidé des Jésuites contre les

Les humanistes du Collége Royal allèrent aussitôt prier le premier président de faire reprendre la cause, mais en vain ; Christophe de Thou s'en tint aux raisons qu'il avait eues de faire appointer l'affaire au Conseil (1).

M. Émond prête à ces magistrats un autre motif qui ne nous

nouvelles hérésies les lui rendait précieux, et il crut servir la religion en leur rendant service. » (*Hist. de l'Univ. de Paris*, t. VI, p. 191 et suiv.)

(1) Lettre de Turnèbe à Henri de Mesme, citée plus loin. — Forcée de différer ses espérances, la partie adverse s'empressa du moins de rendre hommage à la bonne volonté et aux efforts de ses défenseurs : l'Université vota un cierge à Pasquier, qui avait refusé de l'argent, ce que nous aurions mieux aimé apprendre d'un autre que de lui ; les humanistes du Collége de France comblèrent d'éloges Jean-Baptiste Dumesnil, par l'organe de Lambin, le plus emphatique d'entre eux. Dans la dédicace de son *Discours sur la philosophie morale*, Denys Lambin reconnaît d'abord que les bienfaits de Dumesnil envers le Collége Royal, et ses qualités l'égalent aux plus grands hommes de l'antiquité ; qu'il ne lui manque que les éloges qui ont transmis à la postérité les noms de ces derniers. Mais de tous ses mérites le plus grand est sans doute celui d'avoir provoqué, quoique en vain, la ruine des professeurs du Collége de Clermont, ces redoutables concurrents, qu'il appelle les oppresseurs de son école. « Quantum enim illud beneficium est, quibus sermonibus celebrandum, quibus laudibus efferendum, quo tu nuper hanc scholam, olim florentissimam, nunc jacentem atque afflictam effecisti, cum in subselliis supremæ curiæ Parisiensis, contra hujus scholæ oppressores atque eversores talis patronus exstitisti ! Dii immortales, quæ tum fuit tuæ orationis copia ! quod verborum flumen ! quæ sententiarum gravitas ! quæ eloquentiæ vis dicendique facultas ! » Et cependant les juges ne se rendirent point à un si beau discours ! Lambin, ne pouvant pas les blâmer impunément, se réduit à les plaindre, et à regretter que, contre l'avis de Dumesnil, ils aient porté une décision si préjudiciable à l'école parisienne : « Quo facto hujus quidem scholæ adversariis, qui contra majorum nostrorum, contra instituta patriæ, legesque veteres, invito denique hujus Academiæ rectore docendi partes sibi asciverunt atque arrogarunt (quasi verò aut Lutetia, aut Gallia, nisi a Lusitanis atque Hispanis doceatur, sit indocta et illiterata futura), suæ potentiæ constabiliendæ facultatem licentiamque dederunt : verorum autem germanorumque magistrorum ac gymnasiarcharum studia retardarunt, animos debilitaverunt, spem infregerunt, ardorem pristinum restinxerunt..... Ego igitur tibi totius hujus scholæ nomine gratias ago maximas, quod ejus patrocinium suscepisti..... »

Ces éloges, quoique exprimés en termes si redondants, nous paraissent trop intéressés pour flatter l'avocat général, et accusent trop de dépit pour honorer

paraît pas invraisemblable. « Si l'on en croit, dit-il, l'historien de Thou, fils du président de ce nom, le Parlement voulait opposer une digue aux projets des huguenots ; cette considération, pour être fondée, n'était pas la seule qui déterminait cette compagnie. Tout en défendant au dehors les intérêts de la Société, les Jésuites s'étaient occupés sérieusement de l'organisation de leur collége. Ils avaient des professeurs excellents : Mariana, Tyrius, Perpinien, Saphore, Valentini, surtout Auger et Maldonat, qui étaient aussi d'éloquents prédicateurs.....L'Université malheureusement n'avait pas encore ses Rollin, ses Coffin, ses Mésenguy. Quelques-uns de ses colléges étaient dans un désordre complet, à la veille de fermer les classes, faute de fonds nécessaires pour tenir longtemps (et d'élèves à qui l'on pût donner des leçons). La comparaison était donc à l'avantage de ses rivaux, qui joignaient au mérite de la nouveauté, toujours bien venue en France, le talent, l'argent (oh ! surtout l'argent) et tout le zèle d'une institution naissante (1). »

ceux dont Lambin se faisait l'organe. Ils honorent d'avantage le Collége de Clermont.

(Cette épitre dédicatoire se trouve dans les *Opuscules de Loisel*, et dans le recueil intitulé : *Trium disertissimorum virorum Præfationes ac Epistolæ aliquot Mureti, Lambini et Regii* ; in-8°, Paris, 1579, p. 101 et seqq.)

(1) *Hist. du Collége de Louis-le-Grand*, p. 24. Tout en maintenant le sens des réflexions de M. Émond, nous devons y ajouter quelques remarques : 1° Mariana et Perpinien n'arrivèrent à Paris qu'après le procès. 2° Auger ne fut jamais professeur au Collége de Clermont, mais son nom était fort connu à Paris. Maldonat et ses collègues avaient suffi pour exciter, par leurs succès, la jalousie de leurs rivaux. 3° Si l'Université n'avait encore ni ses Rollin, ni ses Coffin, ni ses Mésenguy, elle avait ses Ramus, ses Dorat, ses Léger-Duchêne, et le Collége Royal avait ses Turnèbe, ses Lambin, ses Vicomercato, ses Mercier, etc., qui doués de plus de talent, et ornés de plus de connaissances que ces trois arides écrivains, étaient plus dignes d'être opposés aux professeurs du Collége de Clermont.

Au reste, l'historien de Thou, cité ici par M. Émond, attribue l'issue du procès aux égards qu'eurent les juges pour le P. Maldonat. « Qui ad exactam philosophiæ et theologiæ singularem pietatem, morum candorem et acerrimum judicium cum attulisset, magna cum laude et frequenti omnium ordinum concursu totos decem annos Lutetiæ Parisiorum, ubi et cum pueri audivimus in Claromontana schola professus est. Unus in causa exstitisse merito creditur ut

Il est possible que ces considérations se soient présentées à l'esprit des juges ; mais elles ne déterminèrent pas leur sentence. Ils pensaient moins à prévenir la décadence de quelques colléges de l'Université, qu'à opposer une éducation profondément chrétienne à celle qui se donnait dans la plupart de ces établissements, et surtout dans les institutions particulières du protestantisme. Au moment même où s'agitait devant eux l'affaire du Collége de Clermont, ils étaient saisis d'une autre cause, qui leur avait déjà fourni sur la propagande calviniste des révélations peu rassurantes.

Charles Du Moulin, toujours poursuivi des calomnies des ministres, avait formulé contre eux une dénonciation où il réunissait, sous trente-quatre chefs, les principaux délits qui appelaient sur eux l'animadversion de la justice. Le trente et unième grief était ainsi conçu : « Plus entreprenans sur les universitez, dressent (les ministres) colléges publics et particuliers et façonnent la jeunesse à leur cordelle pour haïr et abhorrer tout ce qui n'est de leur secte et consistoire; c'est ériger un nouveau règne dans le royaume, ennemy de tous les Estats et magistrats d'iceluy et de la couronne. » Appelé à prononcer sur cette accusation, le Parlement commença les informations le 1er mars 1565. Un des témoins, nommé Robert Trehet, maître au Collége de Coqueret, fit, entre beaucoup d'autres, la déposition suivante : « Les ministres lèvent de grands deniers de jour en jour et d'heure en heure, et font bourses communes pour l'entretènement de leur authorité et establissement de leur magistrat, consistoires, aussi pour subvenir à l'entretènement, solution et pension des ministres, des diacres, surveillans et autres, qui n'ont revenus suffisans, et pour l'entretènement des escholes publiques et particulières qu'ils dressent, où l'exercice de leur religion prétendue a publiquement et

sodalitium illud toti Academiæ valde invisum, et alioqui jam prudentioribus suspectum, ob tanti viri gratiam ac commendationem a senatu, apud quem lis adhuc indecisa pendebat, tamdiu toleraretur..... » (Lib. LXXVIII.) L'estime des juges pour ce grand homme ne fut peut-être pas étrangère à leur décision; mais d'autres autorités nous prouvent qu'ils eurent aussi égard aux circonstances et aux droits de la justice.

particulièrement lieu, semblablement pour l'entretènement de la jeunesse, qui n'a de quoy ou moyen d'estre instruite et entretenue, auxquels colléges la jeunesse est instruite et façonnée à leur mode par précepteurs, ayans leur serment, et non autres (1). »

Cette information ne paraît pas avoir été poursuivie, soit parce que, sur ces entrefaites, les juges furent préoccupés de la cause du Collége de Clermont, soit parce qu'ils reçurent de la cour, comme ce n'était pas rare en semblables occasions, l'ordre d'étouffer cette affaire, soit parce qu'ils en craignirent eux-mêmes l'éclat et les suites. Mais ils ne profitèrent pas moins des révélations qu'ils avaient entendues; et ils crurent qu'ils ne pouvaient pas opposer à une propagande si active une plus forte digue que l'enseignement du Collége de Clermont. En sorte que Charles Du Moulin, qui avait provoqué la ruine de cet établissement, contribua, sans le vouloir, à l'affermir (2).

Cependant la décision du Parlement ne donnait pas complétement gain de cause à Versoris; mais il était difficile d'en obtenir une plus large d'un tribunal où les catholiques sincères étaient en minorité. D'ailleurs, les circonstances imposaient aux juges une grande circonspection : une sentence plus absolue aurait fait éclater les haines hérétiques et universitaires qui frémissaient autour du Collége de Clermont; et il paraissait plus sage de les calmer par l'espoir de la reprise de la cause. « Ce fut donc un trait de rare prudence, remarque le P. Richeome, pour donner un croc de suspension à la menée des mutins, et mettre une barre à la rage des hérétiques et aller doucement au rencontre à la sédition, que sans doubte ils eussent excitée en l'Université, si l'arrest diffinitif eust esté donné en faveur des Jésuites contre tant et de si fortes parties. Il y avoit dix advocats pour dix parties adverses, dont les six estoient six corps puissants et nombreux, à sçavoir

(1) *Œuvres de Charles Du Moulin* (Paris, 1681), t. V, p. 625, 626.

(2) Charles Du Moulin, indigné de l'outrecuidance, du despotisme et des calomnies des ministres protestants, se repentit enfin d'être sorti de l'Église. Sur la fin de ses jours, il eut des conférences avec quelques docteurs de la Faculté de Théologie, et mourut, en 1566, dans la foi catholique, muni de tous les secours de la religion. (*Vie de M. Charles Du Molin*, par Brodeau, liv. III, c. XI.)

la ville, l'Université, la Sorbonne, les Mendiants, les hospitaux et les curez ; et les autres quatre, autant de seigneurs de grande authorité, qui estoient le gouverneur de Paris, le cardinal de Chastillon, comme protecteur de l'Université, l'évesque de Paris, et l'abbé de Sainte-Geneviève. Et combien que plusieurs de ces parties n'eussent mauvaise intention contre les Jésuites qu'ils ne cognoissoient encore, et que par importune sollicitation seulement elles se fussent joinctes au procez, leurs advocats néantmoins ne laissoient pas de soubauder, et tirer de toutes leurs forces, estans soubs main instiguez par de secrets ministres, qui chargeoient leur baston à feu, et leur fournissoient munition d'armes et de poudre ; si bien que pour combattre les Jésuites, toutes ces parties servoient de couvert et de fort aux hérétiques en gros, et aux autres particuliers qui estoient en l'Université, suppots corrompus ou de mœurs, ou d'hérésie, ou de tous les deux, puissans à la persuasion, et mutins à la faction, comme entre autres furent Ramus, Mercerus, et celuy qui avoit coustume de dire en l'église les sept pseaulmes et les vespres dans un manuel de Pindare, ou d'Anacréon, estimé d'un chascun par son hypocrisie bon catholique, durant sa vie, et en sa mort, un mois après ceste cause plaidée, découvert hérétique (1). Tels et autres semblables, que je ne veux nommer, remuoient le ciel et la terre, courant par Paris, nommément Ramus, et cest autre là, sollicitans, bourdonnans, prians, menaçans, protestans et faisans jouer toutes les pièces de leur malice et crédit, jusques à faire aller en corps d'Université au prince, qui estoit alors chef des Huguenots en France, afin d'implorer sa faveur et ayde encontre les Jésuites, et mettre en pratique ce que disoit ceste diablesse enragée Junon :

> ..... Dubitem haud equidem implorare quod usquam est.
> Flectere si nequeo superos, Acheronta movebo (2).

Et Ramus, haï des catholiques, et plusieurs autres estans privément en mauvais mesnage entre eux, devindrent amys, et furent

(1) Adrien Turnèbe.
(2) *Æneid.*, lib. VII, v. 312.

d'accord comme Hérode et Pilate en ceste cause; tant ils avoient à cœur de diffamer, perdre et exterminer les Jésuites, à quelque prix que ce fust. Qui pouvoit donc mettre en doute que si un arrest diffinitif eust donné à front dans ce gros si nombreux, si armé, si animé et si résolu, ne s'en fust ensuyvi une sédition, qui possible eust esgorgé ceste Compagnie privée de tout humain appuy, fors que de la cour, devant qu'elle eust pu implorer secours. Ce fut donc la singulière prudence d'icelle cour d'accrocher l'affaire au Conseil, et mettre doucement les Jésuites en possession, et la barrière aux menées et fureurs de leurs ennemis, et donner loisir à ceux qui s'estoient faicts parties sans mauvaise intention, de cognoistre les Jésuites par leurs actions, pour les aymer et prendre fruict de leur industrie (1). »

La réserve du Parlement ne put cependant pas prévenir tous les excès : les ennemis de la Compagnie, animés de l'esprit de l'hérésie ou de celui de la jalousie, résolurent de détruire le Collége de Clermont que le Parlement avait refusé de supprimer, et d'ensevelir sous ses ruines ceux qui l'habitaient. Ils firent, dans ce but, plusieurs tentatives qui ne réussirent qu'à faire ressortir la magnanime patience des Pères. Des scélérats ameutés en grand nombre s'efforcèrent plus d'une fois de faire irruption dans le Collége pour y tout saccager; d'autres fois, se rassemblant tumultueusement autour du Collége, ils hurlaient des chansons infâmes pour troubler ces religieux dans leurs exercices et l'ordre dans les classes; ils brisaient les fenêtres à coups de pierres, déchargeaient des armes à feu dans les appartements, soit pour atteindre les Pères, soit pour détruire quelque objet de piété; car on remarqua qu'ils s'attaquaient autant aux images du Sauveur et de la sainte Vierge, qu'aux Jésuites eux-mêmes. La Providence détourna toujours les coups et déjoua ces criminelles tentatives. Mais les Pères n'en continuèrent pas moins à être accablés d'outrages et dans les rues, et dans les classes, et sur les théâtres des colléges. A tant d'avanies ils opposèrent une longanimité qui leur attira l'admiration générale. Et leurs élèves,

(1) Richeome, *Response à Marion*, c. IV.

loin de se laisser rebuter par toutes ces tracasseries, affluèrent de jour en jour plus nombreux et plus empressés (1).

Cependant le Souverain Pontife avait suivi avec anxiété le cours de toute cette affaire ; il avait compris que les coups dont on frappait la Compagnie de Jésus s'adressaient plus haut, et que du moins les chefs de la conjuration attaquaient dans elle l'autorité pontificale. Il prit donc en main la cause d'un Ordre qui était l'œuvre du Saint-Siége. Il écrivit en faveur des Jésuites des brefs pressants au roi de France, au Parlement, au cardinal de Bourbon et à d'autres princes, à qui il recommandait instamment les affaires de ces religieux. Qu'il nous suffise de mettre sous les yeux de nos lecteurs le bref adressé au roi :

« Très-cher fils en Jésus-Christ, salut. Nous avons appris que le Collége de la Compagnie de Jésus, à Paris, est en butte à de grandes tracasseries et à des vexations de tout genre, qui l'empêchent de continuer, comme il avait commencé, à travailler au salut des âmes, à élever la jeunesse dans la religion catholique, dans la piété, dans les belles-lettres et dans les arts. Cela s'est fait sans doute à l'instigation de l'ennemi du genre humain, qui a coutume de résister et de s'opposer à ceux qu'il voit voués aux bonnes œuvres, et de persécuter les serviteurs de Dieu avec d'autant plus de violence, qu'ils sont plus fidèles à leurs devoirs. Mais nous savons que Votre Majesté ne supportera pas ces excès, dès qu'elle sera instruite des mérites de cette Société. Car rien ne convient plus à un prince chrétien que de protéger et de défendre contre toute injure des religieux, des hommes voués à la gloire de Dieu. Que Votre Majesté sache donc que cette Compagnie, à cause de ses pieuses et louables entreprises, a été confirmée par le Siége Apostolique, et récemment approuvée par le Concile général de Trente. Les grands services qu'elle a rendus à l'Église de Dieu, dans ces temps de troubles, non-seulement en Italie, en Espagne, en Portugal, mais encore dans plusieurs contrées de l'Allemagne, dans la capitale de la Bohême, ont engagé les catholiques à lui fonder des colléges,

(1) *Hist. Ms. du Collége de Clermont*, c. v.

qui, comme on en convient, ont puissamment contribué, avec l'aide de Dieu, à réprimer les hérésies, et à ramener les hérétiques eux-mêmes à l'unité de l'Église. Pour nous, nous recourons surtout au Collége qui est dans cette ville, et à ses services, que nous trouvons toujours aussi prompts qu'avantageux, toutes les fois que le bien de la religion exige que nous envoyions des prêtres de ce Collége dans quelque partie du monde que ce soit. C'est pourquoi, de l'avis de nos vénérables frères les cardinaux, nous avons récemment confié à la direction de ce Collége le Séminaire que nous avons établi conformément au décret du Concile de Trente. Nous faisons connaître tous ces détails à Votre Majesté, afin qu'elle comprenne que, par l'affection qu'elle porte à la religion catholique et à tous les hommes religieux, elle doit prendre hautement sous sa protection et favoriser les colléges de la Compagnie dans son royaume. Nous les recommandons tous affectueusement à votre piété, surtout celui de Paris; nous vous exhortons instamment à avoir soin de le défendre avec sollicitude contre les injures et les vexations de ses détracteurs et des hérétiques. C'est ainsi que vous pourvoirez à la gloire de Dieu, à votre honneur et à celui de votre ville royale, et que vous éprouverez chaque jour de plus en plus, nous en avons la confiance, combien il importe que ce Collége soit solidement établi dans votre capitale.

« Donné à Rome auprès de Saint-Pierre, sous l'anneau du Pêcheur, le 29 mai de l'an de grâce 1565, et de notre pontificat le sixième (1). »

Les raisons qui rendaient le Collége de Clermont si recommandable aux yeux de Pie IV étaient précisément celles qui excitaient contre cet établissement les colères des ennemis du Saint-Siége : ils craignaient, et déjà ils maudissaient les avantages qu'en attendait le Souverain Pontife. Ils avaient porté leurs alarmes à la cour, quelques jours avant que le Saint-Père y envoyât l'expression de ses espérances. Les humanistes du Collége de France avaient là des amis qui, par leur position, pouvaient les servir, et balancer par leur influence dans le conseil du roi des

(1) *Hist. Soc. J.*, ad ann. 1565, n. 19.

recommandations venues de Rome. Turnèbe, au nom de son école, s'empressa de réclamer leur concours dans une circonstance où l'irréligion était compromise, et les pria d'éloigner comme une calamité publique ce que le Souverain Pontife regardait comme un bien général : « Vous êtes intervenu comme juge dans l'affaire des Jésuites, écrivit-il à Henri de Mesme, confident de L'Hospital et maître des requêtes; après votre départ, cette cause fut de nouveau agitée devant un très-grand concours de monde. L'avocat du roi les combattit dans un grave discours, de manière que si le président du Parlement eût voulu aller aux voix, ils n'auraient pas pu rester dans la ville; mais il leva aussitôt la séance. Prié bientôt après par notre école de permettre de plaider de nouveau cette cause, au terme du délai, il refusa de s'y prêter, et déclara que la discussion serait, non publique, mais secrète. Ainsi l'affaire a manqué et nos efforts ont été trompés. Nous craignons maintenant que l'arrivée de la reine d'Espagne et son entrevue avec la reine-mère ne nous nuisent beaucoup; car nous pensons que nos adversaires ne manqueront pas d'employer la médiation de cette princesse auprès de sa mère. Nous vous prions donc, dès que vous aurez vent de leurs démarches, de défendre contre eux les intérêts de notre école, dont vous êtes un des plus brillants élèves, et les intérêts de la patrie, qui vous est si chère; de ne pas permettre enfin que cette secte, par ses ruses et ses artifices, parvienne à réussir au détriment et à la ruine de l'État..... (1). »

(1) Nous donnons ici intégralement le texte de cette lettre :

« Viro clarissimo Enrico Memmio supplicum libellorum in regia magistro Adrianus Turnebus S. P. D.

« Sedisti judex in jesuitarum causa : post tuam profectionem iterum publice acta maximo hominum conventu. Regis advocatus gravissima oratione eos ita oppugnavit, ut si qui senatum habebat sententias rogare voluisset in urbe remanere non potuerint; sed statim dimisit senatum, et a nostra mox schola rogatus ut die comperendinationis rursum causæ dicendæ potestatem faceret, se facturum pernegavit, causamque non palam sed clam disceptatum iri dixit. Sic res ea tota et actio nostra elusa est. Suspicamur etiam non mediocriter nobis obfuturum Hispaniarum reginæ adventum et colloquium cum regina. Illam enim, ut opinamur, deprecatricem apud matrem adhibebunt. Obsecramur igitur te, si quid ab adversariis subsenseris moveri, ne causam nostræ scholæ, cujus

Turnèbe ne vit pas l'effet de sa lettre ; trois semaines après l'avoir écrite, il alla rendre compte au tribunal du Souverain Juge des sentiments qu'elle contenait. Plût à Dieu qu'il y eût été précédé par le repentir! Mais il persista à regarder comme un malheur public une éducation fondée sur la piété, et à sa dernière heure il refusa les secours de la religion.

Henri de Mesme, le correspondant de Turnèbe, n'avait pas alors de meilleurs sentiments, et peut-être fut-il trop fidèle à saisir l'occasion que son malheureux ami lui avait recommandée. Cette occasion ne tarda pas à se présenter.

Tandis qu'on traitait si bruyamment à Paris l'affaire du Collége de Clermont, le nonce du Saint-Siége, témoin des perfides menées des ennemis de la Compagnie, avait pris fait et cause pour elle. Ses réclamations n'ayant pas été reçues à Paris, il résolut de les porter à la cour, qui se trouvait à Bayonne. Il avait pensé d'abord à charger de ce soin le P. Émond Auger ; mais ce religieux occupait alors un poste d'honneur qu'il ne pouvait et ne voulait point quitter. Dévastée par une peste affreuse, la ville de Lyon admirait dans le P. Auger un dévouement égal à l'intensité du fléau. On aurait privé les malades de leur plus douce consolation, si on les avait privés des secours de l'homme apostolique. Le nonce engagea donc le général de la Compagnie à confier cette mission au P. Possevin, qui, à cette époque,

tu florentissimus alumnus es, ne causam patriæ, qua nihil charius habes, deseras; non sinas illam sectam malis artibus et fallacia ad detrimentum et perniciem reipublicæ obrepere.

« Alteram habet et schola nostra causam quam tibi commendatam esse vehementer optat. Chartæ, id est libris imponitur vectigal ante hanc diem nunquam auditum; aliis ex rebus, si fiscus eget et inanis est, major multo vis pecuniæ commodius sine tanta hominum querela et studiorum calamitate colligi potest. Rogamus igitur et majorem in modum ut id cancellario demonstres, ne litteras a quibus ornatus est, vectigali oppressas esse patiatur.

« *Adversaria* hac hebdomade, ut spero, absoluta erunt; et ad te propediem mittemus. Vale. Lutetiæ, XIV kalend. maias. »

Au dos est écrit: A Monseigneur de Malassise, maistre des requestes en l'hostel du roy. — En court. (Mss. de la Biblioth. Impér., fonds Dupuy, t. XVI, fol. 9.)

remplissait la ville d'Avignon des merveilles de son zèle (1). On ne pouvait faire un choix plus heureux. Possevin avait soutenu à Lyon, contre le ministre Viret, une dispute qui lui avait attiré l'estime de la cour, présente à cette action. D'ailleurs, il avait donné dans différentes circonstances des preuves d'une rare habileté, et il ne fallait rien moins que ces qualités dans l'occasion dont nous parlons. Il prit donc la route de Bayonne, où sa réputation avait déjà prévenu les cœurs en sa faveur. Le ministère apostolique, qu'il se mit à exercer en arrivant dans cette ville, son zèle contre l'hérésie, sa charité envers les malades, les exemples de sa vie, lui gagnèrent et l'estime et l'admiration générales. Reçu à la cour avec une extrême bienveillance, non-seulement il fut admis à l'audience du roi, mais il fut même introduit dans son conseil, et invité à s'y expliquer sur l'objet de sa mission. Possevin n'abusa pas de la bonté royale; il se contenta d'exposer en peu de mots ce qu'il souhaitait, sans rien ajouter qui pût provoquer la colère du roi contre ses adversaires.

« Sire, dit-il, il n'est pas nécessaire de répéter à Votre Majesté le jugement que le Saint-Siége et nouvellement encore le Concile de Trente a porté sur la Compagnie de Jésus, pour laquelle je prends la liberté de parler à Votre Majesté, ni de lui dire en quelle

(1) M. Émond signale en ces termes l'intervention de Possevin dans cette affaire : « Il est temps de le dire : le défenseur le plus redoutable des Jésuites n'assistait pas aux débats. C'était Possevin, de Mantoue, déjà fameux par la confiance du pape Grégoire XIII, qui l'avait chargé de missions délicates auprès des têtes couronnées. Au premier bruit d'un procès avec l'Université, ce Père avait quitté Paris pour courir à Bayonne, où se trouvait la cour. Il en était revenu chargé de lettres de recommandation pour le Parlement. » (*Hist. du Collége Louis-le-Grand*, p. 24.)

Cette assertion serait assez exacte s'il ne s'y était pas glissé quelques distractions, dont nous devons la débarrasser. 1° L'affaire pour laquelle Possevin se rendit à Bayonne, se passa en 1565, et Grégoire XIII ne monta sur le trône qu'en 1572; Possevin n'était donc pas *déjà* fameux par la confiance de ce pape. — 2° Ce ne fut qu'en 1577 que Possevin reçut de Grégoire XIII *des missions délicates auprès des têtes couronnées;* il ne les avait donc pas remplies en 1565. — 3° Ce fut d'Avignon, où il se trouvait, que Possevin se rendit à Bayonne. — 4° Il obtint non-seulement des lettres de recommandation, mais des lettres patentes. A part ces inexactitudes, l'assertion de M. Émond subsiste.

estime, par un effet de la miséricorde du Seigneur, elle est dans les royaumes chrétiens en Europe, et même parmi les infidèles dans les Indes. Elle a l'avantage d'être connue en France, où les actions, les paroles et les mœurs de ses enfants sont exposées aux yeux et à la censure des hérétiques. Cet unique témoignage, Sire, n'est pas peut-être celui qui lui fait le moins d'honneur, ni qui la justifie moins contre tout ce qu'on peut alléguer contre elle; nous prions seulement très-humblement Votre Majesté de vouloir lui continuer la protection dont elle l'a honorée jusques ici, et qu'il lui soit permis de travailler dans son royaume très-chrétien à l'instruction de la jeunesse et à la conservation de la véritable religion (1). »

Après avoir exposé en ces termes l'objet de sa demande, Possevin sortit du conseil; mais le roi l'y rappela dès le lendemain pour qu'il répondît aux objections que le chancelier de L'Hospital avait soulevées pendant les délibérations. Michel de L'Hospital était en religion d'une indifférence complète. Il avait pour l'autorité divine de l'Église, exercée par le Saint-Siége, autant d'antipathie que pour la sanglante rébellion des protestants. Mais par ces dispositions mêmes, il favorisait toujours l'hérésie, soit en ne prenant contre elle que des mesures insignifiantes, soit en repoussant, de crainte de servir la puissance de Rome, des religieux que l'Église opposait aux hérétiques. Il n'en fut pas autrement dans cette circonstance : il eut peur de prendre parti pour le Pape, s'il prenait celui des Jésuites, et répéta contre eux toutes les objections dont le Parlement venait de retentir. Ce fut pour les réfuter que Possevin fut de nouveau introduit dans le conseil. Comme tous les défenseurs de la Compagnie, il n'eut qu'à rétablir les faits pour dissiper la calomnie. Il y ajouta quelques considérations précises et modestes sur les avantages que la jeunesse et l'État pouvaient retirer, dans ces malheureux temps, d'un Ordre voué par vocation à régénérer l'enseignement et à préserver les populations de l'hérésie (2).

(1) Dorigny, *Vie du P. Possevin*, l. II, p. 111 et suiv. — *Hist. Soc. J.*, ad ann. 1565, n. 17, 83.

(2) Tout ceci conste d'une pièce ms. que nous avons sous les yeux; elle contient

Ces explications suffirent pour détruire l'impression qu'avaient pu faire les objections plus ou moins sincères de L'Hospital. Le roi, de l'avis de son conseil, donna raison au P. Possevin; et le chancelier fut obligé de contresigner de nouvelles lettres patentes qui permettaient aux Jésuites de s'établir, de fonder des maisons

le *Précis des objections et des responses sur l'affaire des Jésuites*, lequel fut remis par le P. Possevin à la reine mère. D'ailleurs le P. Possevin rappelle les diverses circonstances de son voyage à Bayonne dans ses *Animadversiones in historiam Thuani*, opuscule édité par le P. Zaccaria, dans son *Iter litterarium per Italiam ab anno* 1753 *ad annum* 1757 (Venetiis, 1762, in-4°), p. 264 et seqq. « Parisiis, dit Possevin, post initum Caroli IX regnum agitata a pluribus adversus nostros in vestro senatu causa, ab uno autem Versorio egregie ac christiane defensa, egebat adhuc regis manifestiore patrocinio. Æmuli enim, ac potissimum latentes hæretici omnem movebant lapidem ut Lutetia primum, deinde ex universo regno ejiceremur. Incubabant nimirum operi, quia si juventus pergeret in nostris scholis edoceri, difficiliorem fore videbant et religionis catholicæ ac suorum consiliorum eversionem. Cum vero ipse, grassante pestilentia, Lugduni concionarer, rexque Carolus eo venisset, ubi tum mihi cum Vireto publice fuit disputandum, jussus sum ut regem discedentem sequerer Avenionem. Qua in civitate collegii nostri fundamenta cum jacerentur, hæc mihi fuit cura concredita. Abiit rex Baionam versus ut sororem Hispaniæ reginam viseret. Tum Roma mihi mandatum ut Baionam proficiscerer, ubi jussionem a rege ad senatum vestrum de nostris rebus procurarem..... De Hospitalio hæc pauca habeto. Baionæ cœpi cum illo et in regio consilio, quod tum erat ibi splendidissimum, ac privatim sæpe agere. Eo enim, ut dixi, missus eram ut exponerem ac tuerer Collegii Parisiensis nostri causam. Et Hospitalium quidem reperi, qualem tu delineas, gravem et acri judicio virum. Sed equidem, ut subinde sensa animi sui cœpit mihi promere, agnovi non abesse a vero, quæ passim in regno, ne dicam item foris, de illo jactabantur. Quamobrem et hic integriorem de illo *historiam* tuam cupio. Et probe nosti divinam historiam, quæ norma est verarum scriptionum, si quem vel regem, vel insignem laudet virum, vitia tamen haud silentio præterire; sic illud obvium de quibusdam : *Verumtamen non abstulit excelsa*, ut et de Hospitalio dicendum : *Verumtamen non abstulit hæresim*. Quem enim integrum catholicum dixeris, qui sciens ac volens filiam hæretico locaverit? qui uxorem hæreticam perpetuo demulceret? qui domi nimio plusquam expediat, non solum aleret hæreticos, sed foveret? quem autem regni unitatem et pacem serio procurare putaveris, qui unico sacellano ad speciem domi retento, familiam hæreticam et schismaticam haberet universam? qui Sedem Apostolicam soleret illo elogio cohonestare : *porcam* et *scrofam* appellans? qui servos Dei, omnibus relictis, egregie in Domini vinea laborantes, scommatis prosciderent? Atqui ut ex camino fumus, sic ex iis, quos domi

et des colléges dans toutes les provinces du royaume et d'y prendre partout le nom de leur Compagnie (1).

Les lettres patentes du roi, accompagnées des lettres que la reine-mère, le cardinal de Bourbon, le cardinal de Lorraine, et plusieurs autres grands seigneurs de la cour adressèrent au Parlement, n'assurèrent pas aux Jésuites la reconnaissance de leur droit; mais elles leur procurèrent assez de tranquillité pour reprendre leurs classes (2). L'Université toutefois n'épargna rien pour leur arracher cet avantage : elle qui, dans les occasions d'éclat, affectait tant de zèle contre le calvinisme, ne rougit pas d'invoquer en sa faveur la protection de Condé, chef des huguenots révoltés, et d'exhorter ce prince à se servir de sa puissance pour écraser un Ordre destiné à combattre les hérétiques (3). « Le prince, chef des protestants de France, remarque Crevier, n'eût pas sans doute mieux demandé. Mais l'entreprise passait son pouvoir; et l'Université gâtait son affaire en recourant à une protection si justement suspecte (4). » La démarche qu'elle fit auprès de Condé ne servit qu'à prouver une fois de plus que la cause des Jésuites était celle de la religion catholique.

Ce fut ainsi que l'entendirent tous les gens de bien; aussi entourèrent-ils les Pères de leur affection. On les pria même alors de ne pas borner leurs leçons aux externes, mais d'admettre encore des pensionnaires, auxquels ils donneraient, avec les avantages d'une instruction solide, le bienfait d'une éducation profondément chrétienne. Les pensionnaires se présentèrent aussitôt si nombreux, qu'il fut impossible d'admettre toutes les demandes. Les classes de grammaire reçurent une nouvelle extension; les autres furent complétées. Toutes reprirent leur cours et se continuèrent avec un éclat qui faisait le désespoir des colléges rivaux.

retinemus, prodit suam quisque vel conscientiam, vel animi elationem. Deus autem interim non irridetur, qui justitias talium judicabit, et jam illas Hospitalii judicavit. » (Ap. Zachar., *ibid.*, p. 304-305.)

(1) Voir aux pièces justif., n. VII. — (2) *Hist. Soc. J.*, ad ann. 1565, n. 83. — (3) Du Boulay, t. VI, p. 649. — (4) Crevier, t. VI, p. 193 et suiv.

LIVRE DEUXIÈME

1565-1572

CHAPITRE I

Le P. Maldonat professeur de théologie au Collége de Clermont. — État de l'enseignement théologique à cette époque à Paris. — Ramus en demande la réforme. — Discours d'ouverture de Maldonat. — Son projet. — Méthode et caractère de son enseignement. — Ses succès. — Nouvelles tracasseries suscitées au Collége de Clermont, dont le connétable de Montmorency et le maréchal Damville prennent la défense. — Troubles causés à Paris et dans toute la France par le calvinisme. — Arrivée à Paris du P. Perpinien. — Il réfute les imputations de Guillaume Galland. — Ses succès; sa mort. — Le P. Émond Auger à Paris. — L'Université interdit le Collége de Clermont, qui est fréquenté plus que jamais.

Cependant il manquait encore au Collége de Clermont l'enseignement de la théologie ; et cette lacune laissait aux ennemis des Jésuites un prétexte de blâme qu'ils n'oublièrent pas de saisir : « Voyez, disaient-ils, ces religieux ; ils ont des maîtres pour les sciences profanes; ils n'en trouvent point pour les sciences sacrées, quoique plus conformes à leur profession. » Leur défi fut plus tôt accepté qu'ils ne l'auraient voulu. Dès le mois d'octobre de l'an 1565, le Collége de Clermont eut une chaire de théologie (1). C'était sur ce théâtre, nous allions dire sur ce trône, que Maldonat devait consumer à peu près le reste de sa vie, et remplir, au milieu des circonstances les plus difficiles, la mission que la Providence lui avait confiée.

(1) *Hist. Soc. J.*, part. III, lib. I, n° 84.

Les querelles des rois de France avec les Papes, le schisme d'Occident, le Concile de Bâle avaient introduit ou fortifié, dans l'École de Paris, certaines opinions peu propres à l'affermir dans l'unité. D'un autre côté, son enseignement avait reçu, des témérités d'Abailard (1), une fausse direction, qui, redressée par saint Thomas et par saint Bonaventure, reprit son empire avec la recrudescence des disputes entre les réaux et les nominaux au XIVe et au XVe siècle. Elle régnait encore dans le siècle suivant avec ses subtilités, ses formules étranges, ses questionnaires oiseux, et son langage barbare quand éclatèrent les hérésies de Luther et de Calvin.

Ceux qui ne partageaient pas ce désordre s'efforçaient de le détruire. Le cardinal Pierre d'Ailly le combattit avec une véhémence qui ne nous permet pas de reproduire ses paroles(2). Gerson et Jacques de Clémengis ne l'épargnèrent pas davantage (3). Beaucoup d'autres unirent leurs plaintes à de si énergiques protestations.

Il aurait fallu, pour satisfaire aux unes et aux autres, un génie capable de maîtriser les préjugés du temps, ou bien un de ces événements qui ébranlent la société et donnent aux esprits de

(1) Ab hoc tempore (quo vixit Abælardus) philosophia sæcularis sacram theologiam sua curiositate inutili fœdare cœpit. (Trithemius, *De Scriptor. ecclesiast.* in Petrum Abelardum.)

(2) Ap. Launoy, *De varia Aristotelis Fortuna*, c. x.

(3) Cur ob aliud, dit Gerson, appellantur theologi nostri temporis sophistæ verbosi et phantastici nisi quia relictis utilibus et intelligibilibus pro auditorum qualitate transferunt se ad nudam logicam, vel metaphysicam, aut etiam mathematicam, ubi et quando non oportet, nunc de intensione formarum, nunc de divisione continui, nunc detegentes sophismata theologicis terminis obumbrata, nunc prioritates quasdam in divinis, mensuras, durationes, instantia, signa naturæ et similia in medium adducentes, quæ etsi vera essent et solida sicut non sunt, ad subversionem tamen magis audientium vel irrisionem, quam ad rectam fidei ædificationem sæpe proficiunt. (Ap. Launoy, *ibid.*)

« Nunc autem, dit à son tour Jacques de Clémengis, plerosque videmus scholasticos sacrarum inconcussa testimonia Scripturarum tam tenuis æstimare momenti, ut ratiocinationem ab auctoritate ductam velut inertem et minime acutam sibilo ac subsannatione irrideant, quasi sint majoris ponderis quæ phantasia humanæ imaginationis adinvenit, quam quæ divinitas cœlitus aperuit. » (Ap. Launoy, *ibid.*)

nouvelles préoccupations. En attendant que ce génie se rencontrât, que ces événements s'accomplissent, la théologie continuait à suivre à Paris la voie funeste où l'avaient jetée les âges précédents. Le célèbre docteur Jean Major, qui aurait pu l'en faire sortir, dut se résigner en gémissant à subir comme les autres la tyrannie de la routine (1). « Il y a près de vingt ans, écrivait-il en 1530, que j'ai publié, sur le premier livre des *Sentences*, un grand nombre de petites questions (*complures quæstiunculas*) dans lesquelles j'ai discuté ou réfuté, selon mes forces, plusieurs points relatifs aux arts libéraux, *de intensione formarum*, et d'autres semblables opinions ; car telle était alors la manière d'écrire adoptée par les théologiens. Cependant, quoique j'aie passé une bonne partie de ma vie à expliquer la doctrine d'Aristote, cet usage, je l'avoue, me déplaisait d'autant plus qu'il était moins goûté et moins agréé de mes auditeurs..... A cela vint se joindre, il y a environ douze ans, s'il m'en souvient bien, ce nouveau et détestable malheur de l'Église catholique, l'exécrable hérésie de Martin Luther, et de ceux qui apprirent de lui à blasphémer contre le Ciel. Afin de la réfuter, les théologiens de Paris commencèrent à négliger les définitions des *Sentences*, et se livrèrent à l'étude des saintes Lettres ; en sorte que notre Académie sorbonique abandonnait les matières des *grandes ordinaires*, selon notre manière de

(1) Jean Major, d'Haddington en Écosse, étudia les belles-lettres au Collége de Sainte-Barbe à Paris; puis il fut reçu dans la petite communauté d'étudiants en théologie que Standowk avait réunie au Collége de Montaigu, où il enseigna la philosophie et la théologie. En 1498, époque de l'exil de son bienfaiteur, il se fit agréger au Collége de Navarre; mais il enseigna toujours au Collége de Montaigu. Reçu docteur en 1505, il alla professer la théologie à Glascow, d'où il revint bientôt occuper à Paris son ancienne chaire. Enfin il retourna dans sa patrie, et y mourut vers l'an 1540, dans un âge avancé. Les nombreux ouvrages qu'il a laissés accusent un esprit pénétrant, et font regretter qu'il n'ait pas vécu dans un autre temps, ou qu'il n'ait pas su s'élever au-dessus des préjugés du sien. Ce sont des *Parva Logicalia;-Exponibilia;-Insolubilia;-Argumenta sophistica;* — des *Commentaires sur les IV Livres des Sentences;* — un *Commentaire littéral sur l'Évangile de saint Matthieu;* — une *Histoire d'Écosse*, et d'autres dont on peut voir la liste dans Launoy. *Regii Navarræi Gymnasii Paris. Hist.*, c. XIX.

parler, pour s'appliquer à des sujets plus faciles (1). » Ainsi les événements donnaient forcément à l'étude de la théologie une direction plus sage, plus utile et plus conforme à la nature même de cette science. La Faculté aurait dû seconder ce mouvement; mais, esclave de l'habitude, elle s'efforça au contraire de l'arrêter.» Ces tendances, dit encore Jean Major, firent craindre à notre sacrée Faculté que les esprits ne s'engourdissent et ne tombassent dans une grossière ignorance. Elle ordonna donc aux bacheliers de traiter et de soutenir, dans leurs *sorboniques* et leurs *tentatives*, les opinions les plus subtiles, à la manière de nos anciens (2). Elle

(1) *Disputat. in I Libr. Sentent.* (Paris, 1530, in-fol.) Præfat. dic. Joanni Eckio. Déjà, dans la dédicace de son *Comment. sur le IIe Liv. des Sentences,* imprimé en 1528, Major avait dit à Noël Béda : Duobus ferme sæculis jam transactis theologiam tractantes quæstiones mere physicas et metaphysicas, et nonnumquam mathematicas suis scriptis ingerere haud sunt veriti, quorum vestigiis *tametsi invitus*, illorum tamen exemplo innixus, similia in disputationibus nostris pertractare non erubui. Verum abhinc decem plus minusve annis magna pestilentium hæreticorum cohors cortice sacrorum fulta quanquam abominabilia deliria invexit, hoc tamen boni suos inter errores intulit, ut sacris litteris, et illarum illustrationi theologiæ professores insudarent et aliena studia rejicerent. »

(2) Le théologien qui aspirait au degré de *docteur* ne l'obtenait qu'après avoir subi de longues épreuves : d'abord, il devait être maître ès arts de l'Université, y avoir suivi les cours de théologie au moins pendant trois ans. Il pouvait alors se présenter à l'examen, qu'il subissait en présence de quatre docteurs sur la première partie de la *Somme* de saint Thomas. S'il méritait l'encouragement de bon espoir (bene sperare), il soutenait publiquement la *tentative*, c'est-à-dire une thèse qui était pour lui une sorte d'essai. Quand il la défendait avec honneur, il était reçu *bachelier*, et il se préparait à la *licence*, qui s'ouvrait de deux ans en deux ans. Il y parvenait après avoir subi deux examens, l'un sur les traités de la théologie scolastique, sur lesquels il n'avait pas eu à répondre pour le baccalauréat; l'autre sur les sacrements, l'Écriture sainte et l'Histoire ecclésiastique. Pendant ces deux ans, il soutenait trois thèses : la *grande ordinaire*, la *petite ordinaire*, et la troisième appelée *sorbonique*, parce qu'on la soutenait toujours en Sorbonne. Lorsque le candidat avait défendu ces trois thèses, et argumenté aux autres thèses pendant le cours des deux années, il recevait le grade de *licencié* et la bénédiction apostolique du chancelier de l'Église de Paris. Il soutenait ensuite une dernière thèse, ou la *vespérie*, sur l'Écriture sainte, l'Histoire ecclésiastique et la morale. Enfin il recevait, à Notre-Dame, le bonnet de *docteur*, de la main du chancelier de l'Université. A cette

leur permit seulement d'y entremêler une thèse sur un sujet quelconque, plus facile et moins théorique (1).»

Jean Major, docile à cet ordre, s'abstint de toute tentative de réforme; et, par sa résignation, il contribua beaucoup à retarder un mouvement qu'il aurait dû hâter par son exemple.

Louis de Caravajal (2) avait été formé aux mêmes habitudes, mais il en secoua le joug, dès qu'il ne fut plus sous l'influence de l'École de Paris. Il entreprit même de briser celui qu'une déplorable routine faisait peser sur la reine de toutes les sciences, et de provoquer une réforme générale dans un enseignement qui ne répondait pas mieux à la dignité de la théologie qu'aux besoins de l'époque. En 1545, il publia, sous le titre de *Restituta Theologia liber unus*, le plan et un premier essai de la méthode qu'il voulait suppléer à l'ancienne (3). Dès le commencement de son livre, il déclare franchement son intention : « Je crois, dit-il à son lecteur, que je vous rendrai service, si, avec le secours de Jésus-Christ,

occasion, il défendait encore dans la salle (*aulo*) de l'archevêché une thèse qui de là s'appelait *aulique*. Au bout de six ans, une thèse, appelée *resumpte*, permettait au nouveau docteur de participer aux droits communs entre ses confrères.

(1) Quod videns nostra sacra Facultas, ac verita ne sic multorum ingenia torperent, et in crassam degenerarent minervam, baccalauriis indixit ut in *sorbonicis* et *tentativis* (ut dicimus) disputationibus, scholastica et argutiora placita more majorum nostrorum tractarent ac sustinerent, permittens tamen eis thesin unam interserere cum corollariis facilius et minus theoricæ farraginis. (*Disputat. in I Libr. Sentent.*, Paris, 1530, in-fol. in Præfat.)

(2) Louis de Caravajal, ou de Carvajal, né dans l'Andalousie, étudia la théologie à Paris dans la première moitié du XVIe siècle. Il entra dans l'Ordre de Saint-François, de l'étroite observance, où il s'acquit une grande autorité par sa science et sa vertu. Il donna des preuves de l'une et de l'autre au Concile de Trente, devant lequel il prononça un discours, le second dimanche de carême, en 1547. Déjà il avait écrit une apologie de l'état religieux, calomnié par Érasme, et une réfutation de la réponse du même écrivain. Dans tous les ouvrages de Caravajal on remarque une modestie, une piété, une sagesse qui font regretter qu'il n'en ait pas composé un plus grand nombre. (Nicol. Antonio, *Biblioth. Hispa. nova in Ludovic. de Caravajal.* — P. Jean de Saint-Antoine, *Biblioth. universa Franciscana*, t. II, p. 292-293.)

(3) Ludovici Carbajali, *De Restituta Theologia liber unus, in quo theologia repurgatur a sophistica et barbarie.* — Coloniæ, 1545, in-4°.

je vous introduis dans le domaine de la vraie théologie. Vous voyez dans quels labyrinthes sont tombés quelques théologiens, soit parce qu'ils s'amusent à des questions subtiles, curieuses et inutiles, soit parce que, soumettant la théologie aux règles barbares qu'ils ont forgées, ils souillent cette divine science par d'impertinents et insipides sophismes. D'un autre côté, des hommes qui ont à peine effleuré la dialectique, la physique et la métaphysique, sont néanmoins d'un goût si délicat qu'ils ne daignent lire que ce qui sent le style de Cicéron, en sorte qu'ils méprisent même des leçons utiles à leur salut. Nous donc, pour ramener les uns et les autres à Jésus-Christ, nous nous attacherons à traiter des questions graves et salutaires, à purger la théologie du sophisme et de la barbarie. » Telle est, en effet, la tâche que Caravajal s'efforce de remplir dans son *Traité de Dieu*.

C'était la première fois, croyons-nous, qu'on entreprenait sérieusement de réformer l'enseignement théologique de l'Université de Paris ; mais l'auteur était alors retourné en Espagne, et il combattait de trop loin, pour les atteindre, les abus qui lui avaient inspiré son essai. D'ailleurs, son livre n'offre pas un parfait modèle de réforme : il y a encore de la confusion dans sa méthode et dans le développement de sa pensée ; et son style, quoique intelligible, n'était pas propre à flatter le *goût si délicat* des humanistes. Toutefois, il est glorieux pour Caravajal d'avoir vu ce qu'il y avait à faire, et d'avoir tenté une réforme que de grands théologiens n'avaient pas osé entreprendre. Ajoutons, pour être juste, que son livre présente des aperçus très-sages sur la manière de traiter les questions théologiques, et sur les avantages que les sciences sacrées retirent de la culture des lettres profanes (1).

Ce pieux et savant auteur devait faire sur le même plan un

(1) Les réflexions que fait Louis de Caravajal, sur ces divers points, étaient neuves de son temps ; elles sont encore très-utiles de nos jours, où des utopies téméraires menacent d'affaiblir les études littéraires, déjà si négligées. Cette considération nous aurait engagé à mettre ici un témoignage si respectable si nous n'avions craint de trop nous éloigner de notre sujet ; mais pour ne pas en priver ceux de nos lecteurs qui voudraient le connaître, nous le renvoyons aux *Pièces justificatives*, nº IX.

cours complet de théologie; mais il ne publia que le *Traité de Dieu*, « content, dit-il, d'avoir donné à d'autres l'idée ou l'occasion de faire mieux. » Cette tentative était du moins une nouvelle protestation contre des abus introduits par les malheurs des temps dans l'enseignement de la philosophie et de la théologie, et montrait une fois de plus que l'Église, qui en gémissait la première, n'avait pas laissé aux humanistes le soin de les signaler, ou d'en demander la réforme.

Cependant les besoins de la religion devenaient de jour en jour si pressants, que les théologiens furent obligés d'abandonner les traces de leurs *anciens* pour étudier la théologie dans ses sources véritables, c'est-à-dire dans les divines Écritures, les saints Pères, les conciles. Plusieurs y puisèrent une doctrine assez forte pour lutter avec succès contre l'hérésie; mais ces études, reprises pour ainsi dire en sous-œuvre, ne remplaçaient point une instruction sagement dirigée, une érudition acquise de longue main, mûrie par la réflexion. De là cette absence de méthode, cette confusion presque générale, ce style obscur, rude, incorrect, qu'on remarque dans les controversistes de cette époque.

Josse Clichtouë le premier rendit à l'Exégèse la part qu'elle avait perdue dans les études théologiques. Jean Gagney, Jean Arboreus, et quelques autres partagèrent ses efforts et ses succès (1). Mais René Benoît, Claude de Sainctes, Simon Vigor, Claude d'Espence, Antoine de Mouchy, étaient devenus les plus habiles controversistes de l'École de Paris, lorsque le P. Maldonat inaugura l'enseignement théologique du Collége de Clermont.

René Benoît, élu curé de Saint-Eustache en 1569, et, dans la suite, professeur royal de théologie au Collége de Navarre, attaqua l'hérésie dans ses sermons et dans ses nombreux écrits. Mais outre qu'il faisait à l'erreur des concessions qu'il dut rétracter pour ne pas être lui-même hérétique, il écrivait sans méthode, sans goût et sans clarté (2).

(1) Launoy, *De varia Aristotelis in Academ. Paris. Fortuna*, c. XII. — *Regii Navarræi Gymnasii Paris. Hist.*, c. XXXIII.

(2) Launoy, *ibid.*, c. LXXXVIII.

Claude de Sainctes, plus habile que Benoit dans les langues anciennes, dans les sciences sacrées, dans la prédication, participait cependant aux mêmes défauts. Du reste, imbu des préjugés, souvent peu catholiques, qu'il avait aussi puisés au Collége de Navarre, il les avait manifestés au Concile de Trente, et il les conserva toujours (1).

Simon Vigor combattait le protestantisme surtout par la prédication : les sermons que nous avons de lui attestent un zèle ardent contre l'hérésie; mais ils n'expliquent pas les succès qu'obtint l'orateur; ils sont plus véhéments que forts, plus déclamatoires qu'éloquents; les anathèmes contre l'erreur y dominent plus que le raisonnement. Vigor était d'ailleurs, par sa vertu, un digne ministre de l'Évangile, comme il se montra plus tard un digne pasteur de son peuple sur le siége de Narbonne. Nous croyons que Simon Vigor, son neveu, le calomnia lorsque, pour excuser ses écarts, il prétendit qu'il n'avait rien enseigné qu'il n'eût appris de son oncle. Si on rencontre dans les sermons de celui-ci certains traits qui accusent l'influence du Collége de Navarre, on n'en trouve point qui justifient une si odieuse accusation.

Peut-être ne pourrait-on pas en dire autant de Claude d'Espence : il y a dans les ouvrages de ce docteur, surtout dans son *Commentaire sur l'Épître de saint Paul à Tite*, des déclamations que l'on croirait tombées d'une plume calviniste, à côté de traits d'un zèle amer pour le maintien de la discipline ecclésiastique. Du reste, ses ouvrages supposent une science étendue, mais il y règne une confusion dont il nous donne lui-même le secret (2) : « L'an de mes licences en maistrise de théologie, dit-il, je m'estois retiré du royal Collége de Navarre, où j'avois demeuré cinq ans, en une maison appartenant audit Collége, en grant dévotion de recolliger mes estudes, et recommencer mes leçons privées après n'avoir fait quasi deux ans que disputer, respondre, arguer, selon les exercices de nostre Faculté de Théologie en ceste Université de

(1) Cf. Launoy, *Regii Navarræi Gymnasii Paris. Hist.*, c. VI et LXXXV.

(2) Cl. d'Espence, *Continuation de la tierce conférence avec les ministres* etc., Paris, 1570, in-8°., liv. IV, c. II, p. 169 et suiv.

Paris..... » En effet, on s'aperçoit en le lisant qu'il avait accumulé à la hâte une foule de connaissances, mais qu'il n'avait point appris l'art de les distribuer avec ordre, de les choisir avec discernement, de les présenter avec netteté. Ses écrits sont moins des traités que des compilations où il entasse confusément les passages de l'Écriture, des Conciles, des Pères et des auteurs profanes. Son style est dur, entortillé, hérissé d'expressions étrangères à la langue de Cicéron. D'Espence lui-même reconnaît ces défauts, et il en explique la cause à ses lecteurs dans les termes suivants :

« Enfin mon style est celui de l'Ecole, que les plaisants appellent le *style de Paris;* car j'écris pour l'École et les écoliers, et j'aime beaucoup mieux, comme Cicéron fait dire élégamment au docte Lucilius, être lu par les Lœlius que par les Persius; c'est-à-dire que je demande des lecteurs qui ne soient ni très-savants, ni très-ignorants; parce que ceux-ci ne comprennent rien, et que ceux-là veulent trop comprendre. Et quelle uniformité, quelle simplicité pourrait avoir mon style formé d'autant de styles divers que j'ai lu et consulté d'auteurs? Ajoutez que né et élevé dans des temps assez malheureux, j'ai passé une bonne partie de ma vie dans ce qu'on appelle les *questionnaires*, et qu'à mon âge je ne me sens ni la force, ni le courage de me remettre aux belles-lettres.

« J'affecte encore moins d'être obscur, comme si, avec Lucilius, au même endroit de Cicéron, j'aimais mieux ne pas être compris que d'être critiqué, averti que je suis par Fabius que la clarté est la première qualité de l'éloquence; mais outre que l'obscurité est mon défaut particulier, je le sais, le but de mon travail n'est pas propre à le faire disparaître : car je veux réduire en abrégé les passages des auteurs, et, comme cela arrive ordinairement, selon la remarque du poëte :

. . . . . Brevis esse laboro,
Obscurus fio.

Mais que je sois obscur, ainsi que les scolastiques avec lesquels j'ai frayé autrefois, que j'écrive sans élégance et sans clarté, pourvu que je ne sois pas neuf et inhabile dans les questions que

je traite, et sur lesquelles je ne refuse pas le jugement même du dernier de mes frères, s'il vaut mieux que le mien..... (1) »

Vers le même temps, Antoine de Mouchy, plus connu sous le nom de Démocharès, docteur de Sorbonne, se plaignait aussi d'avoir été arrêté dans ses études par les vices de l'enseignement. Il s'était livré avec ardeur à la philosophie, dans l'espoir qu'elle lui ouvrirait les voies à la théologie ; mais au bout de trois ans, il n'avait acquis que la connaissance de quelques sophismes, de quelques subtilités, propres tout au plus à l'argutie, mais peu capables d'introduire dans l'étude de la théologie (2). Devenu professeur de philosopie au Collége de Sainte-Barbe, il s'efforça d'épargner à ses élèves les inconvénients qu'il avait lui-même

(1) Postremo stylus est scholasticus quem *Parisiensem* quidam ridicule vocant : scholis enim et scholasticis scribimus, et a Læliis magis quam a Persiis legi cupimus, sive (quod apud Ciceronis *Oratorem* Lucilius homo doctus et perurbanus dicebat) nec a doctissimis, nec ab indoctissimis ; quod alteri minus intelligant, alteri nimis plus fortasse sapiant. Et qui nobis inter scriptores adeo varios volitantibus stylus esse potest unus atque simplex, e stylis tam multis ac diversis collectus atque consutus? Adde quod homini, qui tempore non admodum felici natus et institutus, bonam ætatis partem inter *quæstionarios*, quos vocant, detrivit, nec animus, nec ea vis animo, ut inter disertos in litteris politioribus senex repubescat.

Multo minus obscuritatem affecto, quasi cum eodem ubi ante Lucilio, malim non intelligi quam reprehendi, qui a Fabio didicerim perspicuitatem primam esse eloquentiæ virtutem. Sed præterquam quod eo vitio peculiariter me laborare non nego, dum aliena ubique pene, proposito ita postulante, in compendium contraho, quod poeta præmonuit, et fere fit : ..... *Brevis esse laboro, obscurus fio.* Sed sim sane cum scholasticis, quibus olim jam assuevi, minus perspicuus, sim sermone indisertus, oratione incomptus, modo ne earum præsertim quas tracto, rerum scientia prorsus rudis, atque notitia imperitus; de qua etiam minimi cujusque fratris, meliora sentientis et commonentis, judicium non recuso.....

(*Præfat. in Commentar. in Epist. I ad Timoth.* Illustriss. cardin. Carolo Lotharingo, sub finem.)

(2) Hinc accidit ut absoluto toto illo cursu laborioso sane, sed inutili, peregrinis quibusdam nugis atque sophismatibus illusus, philosophiæ tyrocinia minime gustaverim, nec ad sacram theologiam, ut sperabam, accessum, sed potius recessum nactus sum..... (*Præfat. in Petri Lombardi IV Libr. Sententiar.* Gregorio XIII, 1573 die 5 maii, dic.)

subis, et s'éloigna dans sa méthode de la route commune. Ses efforts n'amenèrent qu'une réforme partielle, puisque plus tard les désordres étaient encore assez patents et assez communs pour excuser ou expliquer les reproches de Ramus. De Mouchy n'était pas plus satisfait de la méthode adoptée dans l'enseignement de la théologie, et il ne dut ses progrès qu'aux efforts opiniâtres qu'il fit, soit pour réparer les ressources dont il avait été frustré en philosophie, soit pour suppléer à l'insuffisance de l'École (1). Mais il ne put échapper à l'influence du temps : son grand ouvrage sur l'Eucharistie, d'ailleurs très-savant (2), accuse une érudition indigeste, dépourvue d'ordre et de critique, une instruction littéraire aventureuse, un talent qu'une habile direction n'a pas formé au bon goût.

Concluons de ces exemples, auxquels nous pourrions en ajouter beaucoup d'autres, que la méthode suivie alors dans l'École n'était propre ni à diriger les esprits dans l'étude des sciences sacrées, ni même à les former à cette argumentation ferme, serrée, solide, que requiert la controverse ; qu'elle ne répondait plus par conséquent aux besoins de l'époque.

Il était réservé au P. Maldonat de relever la théologie dans l'Université de Paris, de la faire respecter de ses détracteurs, de la ramener enfin à son but, qui est de combattre l'erreur et de répandre la connaissance de la vérité. Il réunissait en lui toutes les qualités qu'exigeait une mission si difficile. Formé à la grande École de Salamanque, il en avait absorbé tout l'enseignement, auquel il avait ajouté bien d'autres connaissances : il faisait de l'Écriture sainte le sujet habituel de ses méditations ; les Pères, les Conciles, le droit canon, les historiens ecclésiastiques lui étaient devenus familiers ; il s'était perfectionné dans le grec, l'hébreu, le syriaque, le chaldaïque et l'arabe ; habile dans la langue de Cicéron, il la pliait à son gré aux idées chrétiennes et la parlait avec une pureté qui défiait la critique des humanistes. D'ailleurs, esprit pénétrant et vigoureux, Maldonat concevait vivement les

(1) *Præf. in Petri Lombardi IV Libr. Sentent.* Gregor. XIII, 1573 die 5 maii, dic.
(2) *De rebus Eucharistiæ controversis Repetitiones, seu Libri X*, Paris, 1575, fol.

questions les plus élevées, les embrassait dans leur ensemble et les exprimait avec la netteté qu'elles avaient dans son intelligence ; de là ce style concis, lucide, sententieux, magistral qu'on remarque dans ses écrits.

Telles étaient les qualités qu'il apportait à la réforme de l'enseignement théologique à Paris. Mais cette entreprise était hérissée de difficultés : d'un côté l'hérésie, que Maldonat était bien décidé à combattre, menaçait de disputer la position qu'on lui avait laissé prendre ; de l'autre, on pouvait prévoir que la Faculté de Théologie, trop susceptible pour applaudir aux succès d'un nouveau venu, trop pleine des souvenirs de sa gloire passée pour avouer sa décadence, s'élèverait contre des exemples et des leçons qui viendraient d'un corps rival, qu'elle n'avait pas, on s'en souvient, accueilli avec faveur, et traiterait d'innovation une nouvelle manière d'enseigner. En outre, la Faculté se trouvait alors sous le coup de graves accusations, auxquelles on ne pouvait s'associer sans injustice. Trois ans auparavant, Ramus avait adressé au roi Charles IX des *Advertissemens sur la réformation de l'Université de Paris* (1). Il y attaquait toutes les Facultés, mais surtout celle de théologie, sur laquelle il déversait le blâme et le mépris. Le bruit qu'avait fait cette démarche retentissait toujours dans l'Université, et provoquait encore les mécontentements des uns, les applaudissements des autres. Or, n'était-ce pas s'unir aux intentions suspectes de Ramus, n'était-ce pas témoigner le mépris qu'il voulait attirer sur la Faculté, non-seulement que de réclamer, mais que d'opérer une réforme si bruyamment demandée ? Maldonat s'était rendu compte de toutes les difficultés de sa position ; mais il trouva dans son talent assez d'autorité pour s'y

(1) Ramus publia aussi ses *Advertissemens* en latin, mais avec plus de développements, sous le titre de *Prœmium reformandæ Parisiensis Academiæ*, inséré dans le recueil intitulé : *Petri Rami professoris regii et Audomari Talæi collectaneæ Præfationes, Epistolæ, Orationes*, Parisiis, 1577, in-8°, p. 457 et seqq. La pièce française a été recueillie par MM. Cimber et Danjou dans les *Archives curieuses de l'Histoire de France*. Elle comprend quarante-six pages (117-163) du t. V de la 1re série. Dans nos citations, nous indiquerons la pagination de ce volume.

maintenir, et dans sa prudence, comme dans sa vertu, assez de réserve et de modération pour relever l'enseignement de la théologie, sans faire cause commune avec les détracteurs de la Faculté.

Dès le premier jour, il formula franchement ses vues dans le discours qu'il fit à ses auditeurs (1). Toutefois, afin qu'on ne se méprit point sur sa pensée, il eut soin d'écarter tout soupçon de connivence avec l'auteur des *Advertissemens* et sembla même le prendre à partie. Ramus, il est vrai, n'est pas nommé dans cette harangue, mais son œuvre y est continuellement redressée, corrigée, censurée. Une simple analyse suffira pour nous en convaincre.

Après avoir dit à ses auditeurs qu'il leur exposera les motifs pour lesquels le Collége de Clermont ajoute à son enseignement celui de la théologie, l'excellence et les avantages de cette science, les difficultés qu'elle présente, et la manière dont on doit l'enseigner, Maldonat les prie de lui continuer dans ce cours l'attention bienveillante qu'ils lui avaient prêtée dans des leçons moins importantes; puis il entre dans son sujet, toujours attaché aux pas de Ramus. L'auteur des *Advertissemens* avait attaqué les abus de l'administration et les vices de l'enseignement. Maldonat laisse à ceux que ce point regardait la réforme de l'administration; mais il se reconnaît le droit de parler de l'enseignement de la théologie. Ramus traitait les théologiens, qu'il appelait *messieurs nos maistres*, tantôt avec un mépris prononcé, tantôt avec un respect dédaigneux. « La révérence et la sainteté du nom de théologie, disait-il, criera que tout ce que nous dirons icy contre ceste loy dépencière n'est ny vrai ny croiable. C'est vergogne et plustost horreur de souspçonner une tant sainte et tant divine profession estre si prodigue en banquetz, et si avare en rapine et exaction (2). » Ce passage et d'autres semblables parsemés dans les *Advertissemens*

(1) Nous avons trouvé ce discours, resté jusqu'à ce jour inédit, parmi les copies manuscrites des leçons de Maldonat; *Mss. latins de la Bibliothèque Impériale*, n° 3140, t. I, et n° 3688, t. I, au commencement. Nous l'insérons tout entier parmi nos *Pièces justificatives*, n° VIII. Il nous suffit d'en donner ici l'analyse.

(2) *Archives curieuses de l'Histoire de France*, t. V, 1re série, p. 129.

réclamaient une leçon de modestie et un exemple de bienséance. Maldonat donne l'un et l'autre à Ramus dans la sage réserve des paroles suivantes : « On dira, je le sais, que notre Collége est bien téméraire pour élever une chaire de théologie au sein de l'Université la plus illustre du monde, de cette Université vers laquelle, au bruit de son nom, on accourt de toutes les parties de la terre, comme à la source des bonnes lettres que les plus habiles maîtres distribuent si libéralement, à la grande satisfaction de ceux qui viennent en foule les leur demander; et pour la confier à un théologien à qui ni la renommée, ni l'autorité, ni la littérature, ni l'érudition, ni l'âge, ni le talent, ni l'art de bien dire, ni la grâce de la parole ne permettent d'entrer en comparaison avec aucun de ceux dont s'honore cette célèbre Université. Je n'essaie pas de répondre à cette objection; j'aime mieux laisser ce soin à votre bienveillance; puisque non-seulement vous approuvez que nous enseignions la théologie, mais que vous encouragez cette entreprise par vos suffrages, vous voudrez bien aussi excuser la faiblesse du maître. Je dois à l'affection que je vous porte, à l'ardent désir que j'ai de votre bien et de vos avantages, l'honneur d'arborer le premier ce drapeau. Placé entre le danger de montrer de la froideur ou de l'indifférence pour votre intérêt, et celui de me charger d'un poids au-dessus de mes forces, j'ai mieux aimé subir le premier que de décliner une mission si difficile. »

Deux choses cependant encouragent le P. Maldonat : d'abord, il a consacré à l'étude de la théologie la plus grande partie de sa vie; la connaissance qu'il en a, ou plutôt l'estime qu'il a conçue pour cette science, et la prédilection qu'il lui a vouée, lui persuadent qu'il remplira son emploi avec une patience inaltérable et les soins les plus attentifs. Cet aveu était un avertissement pour Ramus, qui, simple laïque, étranger à la théologie, osait néanmoins demander la réforme d'un enseignement qu'il n'avait pas suivi. Mais Ramus se préoccupait moins des intérêts de la théologie que de ceux du protestantisme, son culte d'adoption : il voulait que la réforme qu'il demandait avec tant d'éclat se fît dans le sens de ses nouvelles opinions. Cette intention, Crévier l'avait déjà reconnue dans les *Advertissemens* et signalée en ces

termes : « Il est aisé d'y reconnaître un homme d'esprit, mais d'un esprit libre, portant l'estime des lumières de son siècle jusqu'au mépris outré de tout ce qui se pratiquait avant lui, sans compter un fumet de protestantisme qui se fait sentir à tous les lecteurs attentifs (1). » Le dernier historien de Ramus cite ce témoignage avec complaisance, et l'appuie de plusieurs passages du livre de son héros (2). En effet, l'intention de Ramus est si transparente qu'on ne peut s'y méprendre. On dirait même qu'il voulait appliquer à la réforme protestante de la théologie la pensée de propagande catholique qui avait présidé à la fondation du Collége de Clermont. Il espérait peut-être que de Paris l'enseignement théologique tel qu'il l'entendait se propagerait jusqu'à Rome et à Salamanque. C'est du moins le vœu qu'il semble exprimer dans les paroles suivantes : « La théologie de Paris dépravée a dépravé et gasté l'estat de la religion : aussy estant bien constituée et réformée, elle constituera et réformera le mesme estat en son entier. Icy est la fontaine de laquelle sourdent les rivières, icy est la source et le commencement de toutes les eaux. D'icy le Pô enflé et glorieux outrepassera ses rives et se desbordera jusques à Romme; d'icy le Rhin arrousera plus abondamment l'Allemagne, déjà de la plus grande part arrousée; d'icy le Rhone, despité d'avoir dressé son cours vers Afrique, ayant avec luy la Loire et Garonne, roulera droict en Espagne; la Seine bagnera de ses plus douces eaux les Anglais ses voisins, encore qu'ils soient enceintz de la plus grande mer (3). » L'intention de Ramus, on le voit, ne se bornait pas à l'Université de Paris : il comptait sur elle pour répandre au loin le protestantisme.

Maldonat au contraire voulait ramener la théologie à sa destination essentielle, qui est d'enseigner les dogmes de la religion et de combattre les erreurs opposées; la nécessité de cette œuvre est, dans son discours, la seconde chose qui lui donne assez de hardiesse pour l'entreprendre. « Au jour du danger, dit-il, tous les

(1) *Hist. de l'Univ. de Paris*, t. VI, p. 96, 97.

(2) M. Waddington, *Ramus, sa Vie, ses Écrits et ses Opinions*, p. 147, 148.

(3) *Archives curieuses de l'Histoire de France*, t. V, 1re série, p. 159.

bons citoyens volent au secours de la patrie, et s'arment, pour la défendre, de tout ce qu'ils trouvent sous la main. Or, l'Église est aujourd'hui violemment attaquée; les théologiens doivent donc se lever pour elle. Nos ennemis propagent d'orgueilleuses opinions nées d'hier; ce qu'ils ont inventé dans l'excès de leurs passions, ils nous le débitent pour l'Évangile et la parole de Dieu, ils mettent tant d'ardeur dans leur propagande que l'on voit non-seulement leurs ministres, mais des soldats, des marchands, des cordonniers, des tailleurs, des serruriers se faire prédicants. Pourquoi nous, qui avons employé à l'étude de la théologie la plus grande partie de notre vie, ne montrerions-nous pas la même ardeur pour maintenir et conserver notre antique religion, que nous ont laissée, comme dans leurs testaments, Jésus-Christ dans ses paroles, les Apôtres et les saints Pères dans leurs écrits? » Par ces considérations, non-seulement le P. Maldonat protestait contre les intentions de Ramus; il prévenait encore d'une manière aussi adroite que modeste les mauvaises difficultés que pourraient lui susciter des adversaires qui n'étaient pas dans le camp des hérétiques. C'est dans le même but qu'il ajoute : « La licence de ces prédicants devrait exciter notre courage et notre zèle, et nous porter à faire pour le bien ce qu'ils font pour le mal. Qu'on ne vienne donc pas blâmer ceux qui, ayant acquis quelques connaissances en théologie, les consacrent généreusement au bien d'autrui et à l'utilité générale. Plût à Dieu que tous ceux qui le peuvent communiquassent la science de la religion, et dans les écoles, et dans les temples, jusque sur les places publiques! Non-seulement je ne le verrais pas avec chagrin; mais je les comblerais de louanges. » Que la jalousie se montre désormais : on saura qu'en s'attaquant à un adversaire qui ne demande qu'à être un allié, elle fait les affaires de l'hérésie.

Le P. Maldonat propose ensuite les mêmes motifs à ses auditeurs pour les engager à donner leur principal soin à l'étude des sciences sacrées; car il n'importe jamais plus de les connaître que lorsque les erreurs contraires sont plus communes et plus audacieuses. Ce n'était pas le langage que tenaient les humanistes du Collége de France, de la magistrature et de l'école de Ronsard :

la plupart d'entre eux, infatués du culte de l'antiquité, témoignaient comme Ramus, Lambin, Galland, un souverain mépris pour la théologie scolastique, et leur exemple exerçait dans l'Université une trop fatale influence. Maldonat devait la signaler pour la combattre. Il ne l'oublia pas dans cette circonstance. « Il en est, dit-il, qui consument leur vie dans la culture de ce qu'on appelle les belles-lettres; ils s'enivrent tellement à ces sources, que, privés de principes et de convictions, ils n'accordent pas plus d'autorité aux choses de la religion qu'aux fables de leurs poëtes. » Est-ce donc que Maldonat blâmait la culture des belles-lettres? Ceux qu'il avait en vue n'auraient pas mieux demandé que de le conclure; mais il ne leur donna pas cette consolation. Quoique mêlé aux luttes intellectuelles de son temps, il ne s'abandonnait jamais à la passion; il ne passait point, comme Ramus, d'un extrême à l'autre; il ne combattait pas des excès par d'autres excès, et ne confondait pas dans un même anathème la chose et l'abus. Il trouvait dans la fermeté de ses principes ou dans la sagesse de ses vues les leçons de l'expérience, et prévenait par le sien le jugement de la postérité. C'est ce qu'on remarque dans les paroles qu'il ajoute : « Qu'on n'aille pas croire qu'en parlant ainsi je veuille attaquer les autres arts, qui sont tous en eux-mêmes très-honnêtes, beaucoup moins encore lesle ttres humaines, que nous louons, que nous professons. Mais les exemples de plusieurs hommes célèbres (parmi lesquels Ramus dut se reconnaître) nous montrent que ces sortes d'études, lorsqu'elles ne sont pas accompagnées de la charité et de la piété, engendrent dans l'esprit de l'homme, d'abord le vice de l'orgueil, ensuite une curiosité dédaigneuse et insatiable, enfin l'impiété, l'hérésie, ces maladies incurables de l'âme. Je dois donc vous avertir de ne pas vous laisser tromper par ceux qui mesurent la religion et la piété sur les paroles de Cicéron, sur les fictions de Virgile et de Lucrèce, sur les maximes creuses de Plutarque et de Pline. Soyez savants, soyez versés dans toutes les connaissances humaines, je le veux; mais soyez savants et instruits religieusement. Et pour parler plus clairement, je voudrais que tous fussent des Irénées, des Basiles, des Chrysostomes, des Grégoires de Nazianze, des Augustins, des

Jérômes, qui surent unir à une rare habileté dans les lettres profanes la science approfondie de la religion et une admirable sainteté de vie. »

Ce n'était point assez de condamner le scepticisme des humanistes, il fallait encore venger la théologie de leurs mépris. C'est pourquoi Maldonat parle ensuite de l'excellence et de la supériorité de cette science sur toutes les autres. Pour la prouver, il n'a qu'à exposer l'objet de la théologie, le but qu'elle se propose, la sainteté de son enseignement, les sources d'où elle émane. Tandis que les sciences humaines, bornées à des objets naturels ou terrestres, tendent tout au plus à perfectionner les facultés intellectuelles, la théologie révèle à l'homme son Créateur, ses destinées, ses devoirs, et fixe ces règles éternelles de justice qu'elle commande de suivre. C'est même de la théologie que découlent, comme d'une source commune, toutes les notions du juste, du vrai, que possède l'esprit humain, mais qu'elle redresse et agrandit.

De la nature, de l'excellence et de la dignité de la théologie naissent pour ceux qui l'enseignent de graves difficultés. Ramus, dans ses *Advertissemens*, en avait signalé quelques-unes, moins pour rendre hommage à la théologie que pour arriver à son but. « Ceste sacrée Faculté, avait-il dit, a de grandz et d'excellentz théologiens, lesquelz désirent merveilleusement une bonne réformation, qui toutefois n'ont pas acquis ceste grande excellence de la théologie pour estre piquez et esperonnez de l'esperon de cette dispute questionnaire, mais par la cognoissance des langues latine, grecque et hébraïque, mais par l'entente des artz louables et liberaulx, par la lecture du vieil Testament en hébrieu, du nouveau en grec, à force d'estre versez aux anciens interprètes et conciles, et d'avoir confronté les nouveaux, et d'avoir leu la police de la république chrestienne, et d'avoir sceu l'histoire de toute l'Église, en enseignant, preschant, brief exerçant la théologie en toutes les voyes et manières ordonnées par les statutz. » Et comme si ces connaissances n'avaient pu se trouver qu'au Collége de France, Ramus ajoutait : « Establissez (Sire), des lecteurs ordinaires et royaulx en théologie, desquels les uns lisent le vieil Testament en hébrieu, les autres le nouveau en grec..... Qu'on

remette aux escoles publiques de la théologie les lecteurs du roy ordinaires; qu'on rameine l'un et l'autre celeste et divin soleil, l'un du vieil Testament en hébrieu, l'autre du nouveau en grec; qu'on explique librement et sincèrement la pure vérité de la religion (1). » C'est-à-dire que Ramus voulait qu'on réduisit l'enseignement théologique à l'interprétation arbitraire ou protestante de la sainte Écriture. Or, l'importance et l'excellence des sciences sacrées demandaient bien davantage, surtout une intention plus pure, et il appartenait à un théologien de l'apprendre à un humaniste.

Maldonat s'élève donc contre ce libre examen auquel Ramus voulait soumettre l'interprétation de l'Écriture sainte et tout l'enseignement de la théologie. « La première difficulté, dit-il, qu'offre la théologie, c'est la foi. Dans les autres sciences, on peut sans danger n'admettre que ce que l'on comprend, penser, rêver, imaginer tout ce qu'on veut. En les étudiant, nous nous accoutumons à cette débauche d'esprit, et nous apportons facilement cette disposition à la théologie, où cependant nous ne comprenons rien si la foi ne nous éclaire : *Si non credideritis, neque intelligetis* (2). Au premier abord, nous restons étonnés de la sublimité de cette science, et nous désespérons de pouvoir y pénétrer; ou, si nous avançons, nous avons peine à refréner la pétulance et l'audace de notre esprit, à le soustraire à l'empire des sens pour l'élever jusqu'aux secrets mystères des choses divines. » Maldonat signale ensuite dans les hérésies, surtout dans les plus récentes, les horribles ravages que cause l'intrusion de l'esprit humain dans le domaine de la foi; d'où il conclut que le théologien a besoin de croire et de prier pour ne pas tomber dans les mêmes écarts. C'est la seconde difficulté que présente la théologie. La troisième, Maldonat la trouve dans cette infinité de connaissances et de qualités que le théologien doit réunir. « Car, dit-il, aucune science ne demande une intelligence plus élevée, un esprit plus pénétrant que celle qui traite de la nature de Dieu, de la Trinité, de la

(1) *Archives curieuses de l'histoire de France*, t. V, p. 156, 157, 159.

(2) Isaiæ, c. VII, v. 9. Versio vet. italic.

prédestination, des anges, du libre arbitre, enfin de questions que la raison ne saurait embrasser; aucune n'exige un esprit plus soumis, plus docile, plus doux que celle qui nous ordonne de faire à la gloire de Jésus-Christ l'hommage de notre intelligence; aucune ne demande une plus grande connaissance des langues et de l'antiquité, une lecture plus variée, une érudition plus profonde que celle où l'on n'apporte presque d'autres preuves que l'autorité de l'Écriture, les témoignages des saints Pères, dont l'intelligence dépend souvent de la connaissance d'une syllabe ou d'un accent, où l'on emprunte des arguments aux lois, aux faits, aux usages, aux histoires de tous les peuples et de tous les siècles; d'où il suit que personne n'a besoin d'une mémoire plus ornée, plus fidèle, plus tenace que le théologien, qui doit posséder toutes ces connaissances et être prêt à s'en servir dans les occasions ordinaires, comme dans les cas imprévus. »

Maldonat, on le voit, ne se dissimulait point les difficultés de la théologie; en les énumérant il condamnait peut-être plusieurs théologiens de son temps, mais il relevait la dignité de cette science, et ne permettait pas de la confondre avec l'enseignement incriminé par Ramus. C'est dans le même but qu'il aborde les abus signalés avec autant d'incompétence que d'amertume dans les *Advertissemens*.

« Les théologiens, disait Ramus, n'ont pas commandé qu'on leust et qu'on estudiast le vieil ou le nouveau Testament, mais bien je ne sçais quelles ordures et vilenies de questionnaires tirées d'une barbarie par cy devant incongneue, et plus ont commandé qu'on en disputast en leurs écoles, de façon qu'au lieu de saincte et divine science que Dieu a donnée aux hommes pour la congnoissance et conservation de la vraye religion, ilz en ont introduicte une en leurs escoles de théologie tellement brouillée et meslée qu'elle ne se peut demesler ny devider (1)..... Messieurs les théologiens de Paris sont, entre tous les mortelz, tous seulz qui retiennent à belles dentz leurs questionnaires, et ne disputent ny sur le vieil Testament qu'ilz entendent en hébrieu, ny sur le

(1) *Archives curieuses de l'histoire de France*, t. V, 1re série, p. 142.

nouveau qu'ilz lisent en grec (1), mais sur les badineries (dy-je) que des ignorans ont rapiécées de la philosophie payenne de Platon et d'Aristote; tellement qu'on oyt plus souvent, aux escoles de la théologie chrestienne, la payenne philosophie que la chrestienne, et l'auditeur sage et prudent rougit de honte quand il voit le paganisme pour le christianisme estre introduit aux escoles de théologie chrestienne. Et toutefois le statut n'a point ordonné les questionnaires platoniques ou aristotéliques, mais bien les livres de la sainte Écriture, brief la vraye et pure théologie, non la sophistique et payenne, tant aux professeurs qu'aux estudians de théologie. Donques la théologie de Paris n'est pas seulement questionnaire, ains du tout adonnée aux questionnaires qui peuvent rendre les estudians en telles basteleries plustost basteleurs que prescheurs, enseigneurs de peuple ou bons ouvriers de la théologie (2). »

Ramus, comme autrefois Luther, ne déployait tant de zèle contre le paganisme, que parce qu'il haïssait la scolastique. Ses récriminations cependant étaient fondées sur des abus réels qui demandaient une réforme. Décidé à la provoquer, Maldonat les signale à son tour ; mais avec quelle différence de ton, de langage et d'intention! D'abord il proteste que s'il exprime librement sa pensée sur ce point, c'est pour servir la religion, et non pour satisfaire une arrogance qu'il condamne. Puis il rappelle en peu de mots les phases que l'enseignement de la théologie avait traversées depuis le temps des Apôtres jusqu'au XII^e^ siècle, et poursuit en ces termes :

« A l'époque de Pierre Lombard succédèrent des temps dont on ne sait s'il faut se féliciter ou se plaindre : on peut les regarder comme heureux si l'on considère qu'ils virent éclore très-peu d'hérésies et qu'ils furent à peine troublés par elles. D'un autre côté, comment ne pas s'en plaindre puisque la tranquillité dont ils jouirent causa la décadence et presque la ruine des bonnes lettres?

(1) Dans le latin il y a seulement : Ut Theologi Parisienses soli omnium mortalium quæstionarios mordicus retinent, neque de Veteri Testamento hebraice, neque de Novo græce cognito..... altercantur.

(2) *Archives curieuses de l'histoire de France*, t. V, 1^re^ série, p. 150.

Grâce à la religion et à la piété des rois très-chrétiens, qui avaient une grande estime pour les théologiens, ceux de cette profession se multiplièrent tellement dans l'Université de Paris que jamais peut-être elle n'en avait compté un si grand nombre. La plupart d'entre eux étaient même des hommes de savoir et de talent; mais comme ils n'avaient point de guerre à soutenir contre les hérétiques, ils déposèrent leurs armes, c'est-à-dire qu'ils négligèrent les livres sacrés, les écrits des saints Pères et l'ancienne manière d'enseigner la théologie..... Ils concentrèrent leurs pensées sur la philosophie d'Aristote, et employèrent leur vie et leurs facultés intellectuelles à inventer, à proposer, ou à résoudre une infinité de questions embrouillées, pour faire briller la subtilité de leur esprit. La vraie et pure théologie fut alors tellement mêlée à cette manie de pointiller, que les écoles ne retentissaient que de suppositions, d'appellations exponibles, contradictoires, insolubles, de syllogismes, de disputes sans fin, de cris puérils, de bruyantes argumentations, qui, au jour d'une guerre sérieuse contre l'ennemi, étaient plus capables de nuire que d'aider au triomphe de la vérité. C'est ce qui est arrivé : lorsque, dans les premières années de ce siècle, l'hérésie leva tout à coup l'étendard de la révolte, elle nous surprit désarmés et mal préparés à repousser ses attaques (1)..... Aussi les ennemis arrivèrent à un tel point d'audace

(1) Melchior Cano, qui avait si puissamment contribué, avec Dominique Soto, à affermir à Salamanque la réforme de François de Victoria, avait déjà déploré les abus dont Maldonat voulait purger l'école de Paris : « Hoc vero sæculo fuisse in academiis multos qui omnem ferme theologiæ disputationem sophisticis ineptisque rationibus transegerint, utinam ipsi non fuissemus experti! Egit autem diabolus, quod sine lacrymis non queo dicere, ut quo tempore adversum ingruentes ex Germania hæreses oportebat scholæ theologos optimis esse armis instructos, eo nulla prorsus haberent nisi arundines longas, arma videlicet levia puerorum. Ita irrisi sunt a plerisque, ac merito irrisi, quoniam veræ theologiæ solidam effigiem nullam tenebant, umbris utebantur, easque ipsas utinam sequerentur. Feruntur enim e Scripturæ sacræ principiis, cujus isti vel umbras non sunt assecuti. Quocirca homines verbo tenus in theologia magistri, pugnavere illi quidem adversum Ecclesiæ inimicos, sed valde tamen infeliciter. Male enim se res habet, cum quod ingenio et eruditione effici debet, id tentatur a viris, qui et ingenio parum valent, nec sunt admodum eruditi. Errabant illi autem a principio statim studiorum suorum. Cum enim facultates eas, quæ

que les femmelettes parmi eux ne craignaient pas de dire qu'elles savaient mieux les Écritures que nos plus savants théologiens. Sans doute, personne ne prendra au sérieux la jactance de ces folles Priscilles et Maximilles; tout le monde au contraire aura pitié de cette impudente arrogance, de cet audacieux mensonge; j'aimerais mieux cependant, je vous l'avoue, qu'une si insolente témérité excitât plus notre diligence qu'elle n'accusât notre négligence. Ne trouverions-nous pas ridicule un homme qui, défié à se battre à l'épée à un jour indiqué, s'exercerait, en attendant, à manier l'arc ou la lance? Or voilà, ce me semble, ce que font ceux qui circonscrivent leur enseignement dans des questions oiseuses, étrangères à l'Écriture sainte, et surtout aux besoins de l'époque. Lorsque je les vois perdre ainsi un temps précieux, je me sens pressé de les interpeller et de leur dire: Que faites-vous donc, lâches soldats? L'ennemi est à vos portes, et vous consumez vos jours dans des jeux d'enfant! Que votre théologie sorte de l'obscurité dans laquelle elle s'est jusqu'à présent renfermée; qu'elle dépouille enfin la rouille qu'elle a contractée dans l'inaction;

linguam expoliunt, mirum in modum neglexissent, cum sese in sophistica arte torsissent diutius, tum demum ad theologiam aggressi, non theologiam, sed fumum theologiæ sequebantur. Quod si vituperandi sunt qui per ignorantiam erraverunt, quid de iis existimandum est, qui volentes et prudentes in errorem inciderunt? Nam cum rem perditam et collapsam sua restituere auctoritate deberent, tempori, ut inquiunt, servientes, non modo sophismata non profligarunt, verum etiam auxerunt. Quæ nimirum cum a philosophia, tum vero magis a theologia tollenda sunt, eaque argutandi ars, quæ vult illa quidem videri se esse dialecticam, sed abest ab ea distatque plurimum. Dialectica enim est locata in peritia usuque partiendi, finiendi, argumentandi, id quod theologo est pernecessarium; sophistica autem nihil habet nisi argutationes vanas, quarum nullus in theologia fructus est. Quin adeo nulla pernicies theologiæ major inveniri potest quam in sophismatum fœce simulatio theologiæ. Ex quo illa absurda nascuntur, ut sophistæ theologi esse videantur. Quod si quem etiam ista delectant, ne bellum omnino indixisse videor sophismatibus, quorum est etiam fortasse quidam modus, non intelligo quid causæ fuerint viris doctis ut, sub dialecticæ nomine, *exponibiles, obligationes*, *insolubiles, reflexivas*, aliave id genus monstra in scholam intulerint, de usu autem dialecticæ non fecerint ne verbum quidem ullum..... » (*De Locis theolog.*, lib. IX, c. I.) Dans ce passage de Cano, et dans le discours de Maldonat, on reconnaît bien deux disciples d'une même et bonne école.

qu'elle sorte, qu'elle sorte des agréables ombrages de la philosophie, qu'elle se produise au grand jour et descende dans l'arène. »

Maldonat avait assez nettement exprimé sa pensée pour séparer sa cause de celle de Ramus ; cependant, comme il avait surtout reproché aux théologiens de négliger l'Écriture sainte, on aurait pu croire qu'il ne s'éloignait pas des vues de l'auteur des *Advertissemens*, qui demandait « qu'on ramenast l'un et l'autre céleste et divin soleil, l'un du vieil Testament en hébrieu, l'autre du nouveau en grec ; qu'on expliquast librement et sincèrement la pure vérité de la religion. » Pour écarter ce soupçon, Maldonat le formule en objection qu'il se fait adresser par son auditoire : « Mais, me dira-t-on, voulez-vous donc que nous renoncions tout à fait aux disputes scolastiques et aux subtilités théologiques, et que, livrés uniquement aux saintes Écritures, nous leur donnions, comme nos adversaires, cette interprétation capricieuse qu'on donnerait aux fables des poëtes? Non, messieurs, je n'entends point que vous priviez la théologie de l'argumentation scolastique ; elle est utile, elle est nécessaire, et vous verrez, dans mes leçons, si je la néglige. Je veux seulement que, dans l'enseignement de la théologie, comme dans toute autre chose, nous observions cette règle de prudence : *Ne quid nimis;* car il y aurait de l'orgueil et de la témérité à vouloir expliquer les saintes Écritures sans les lumières de la théologie ; mais il n'y a pas moins de vanité et de légèreté à consacrer son temps et sa peine à des questions oiseuses, inutiles et étrangères aux besoins de l'époque. Quiconque se livre au premier de ces abus, ressemble à ces professeurs qui, par antipathie pour la grammaire, ou pour la peine de l'apprendre, se mettent à enseigner, à expliquer, en dehors des règles de la grammaire, les auteurs latins, qu'ils ne sauraient comprendre sans ce secours. Quant à ceux qui se jettent dans le second abus, je les compare à ces grammairiens qui, dans l'explication des auteurs, ne voient jamais que la grammaire, rien que la grammaire ; qui disputent sans cesse sur la question de savoir si un verbe est personnel ou impersonnel ; si tel mot est un gérondif ou un participe, sans se soucier du sens ou des beautés de l'auteur

qu'ils expliquent, ni des avantages de l'érudition. La vraie manière d'enseigner la théologie, c'est, à mon avis, d'unir aux lettres sacrées la méthode scolastique : en sorte que, lorsque nous avons une question à débattre, nous recourions non à Platon ou bien à Aristote, pour ne pas en nommer d'autres, mais aux Prophètes, aux Apôtres, aux Évangélistes, à Jésus-Christ, à son Église, à l'antiquité sacrée, et que nous consultions les besoins de notre époque. Telle est la ligne que je me suis prescrite ; et je m'efforcerai de ne jamais en sortir. »

Le P. Maldonat tint parole : nous verrons ailleurs que l'ensemble de son enseignement, comme de ses écrits, était toujours un plan de campagne contre le protestantisme en général, et chacune de ses leçons un combat contre quelques erreurs en particulier. Aussi, loin de s'astreindre au texte des auteurs adoptés jusque alors dans l'école de Paris, il abordait librement les questions qui lui paraissaient les plus opportunes, et dirigeait ses leçons vers le but le plus pressant. A la vérité, afin d'épargner les usages reçus, il prit pour sujet de ses leçons les questions traitées ou recueillies par Pierre Lombard. « Mais, dit-il, si je me suis décidé à l'interpréter, c'est pour montrer que je ne dédaigne pas de suivre un chef ; cependant je ne lui serai pas tellement attaché que je ne me permette quelquefois d'omettre bien des choses qu'il a dites, si elles ne sont pas appropriées aux mœurs de notre temps, et d'agiter longuement des questions qu'il n'a pas traitées, si je les juge nécessaires ; je changerai même l'ordre qu'il a choisi, et j'en suppléerai un autre plus facile à mes auditeurs. En un mot, je veux moins être l'interprète de Pierre Lombard que professeur de théologie. »

Si donc Maldonat ne marcha pas constamment sur les traces du maître des *Sentences*, ce ne fut point pour braver une réputation justement acquise, ni pour s'en faire une en se frayant des routes nouvelles. Il eut toujours au contraire pour principe de s'attacher aux opinions et aux auteurs les plus généralement approuvés, et de ne s'en éloigner que lorsqu'il y était forcé par des raisons évidentes et nécessaires : *Permagnum enim in omni re pondus mihi semper visa est habere consentiens doctorum hominum opinio, a qua*

non sit, nisi certis necessariisque rationibus, discedendum (1). La vérité était son premier oracle : jamais il n'embrassait une opinion parce qu'elle était soutenue par de grands noms, ou par de nombreux auteurs. Un patronage si respectable la lui recommandait, mais il ne la lui imposait pas; il ne l'adoptait que lorsqu'il s'était assuré qu'elle était digne de cet honneur.

Il n'était pas moins indépendant quand il s'agissait de méthode d'enseignement ou de l'opportunité des questions. Sur ce double point, comme il nous l'a dit lui-même, il ne consultait que les besoins de son temps et de ses auditeurs. Or, les hérésies du XVIe siècle avaient créé à la polémique des nécessités auxquelles l'œuvre de Pierre Lombard ne répondait plus. C'est pourquoi, le P. Maldonat, tout en faisant des quatres livres des *Sentences* la base de son premier cours de théologie, ne craignit pas d'en modifier souvent la distribution, d'omettre les unes, d'étendre les autres, d'y en ajouter de nouvelles, selon qu'il le jugeait plus utile à son auditoire. Quant à la manière de traiter les questions, il ne conserva rien de celle de Pierre Lombard : il les traitait toujours au point de vue de son temps. Après avoir nettement posé la question qui devait être le sujet de sa leçon, il rappelait les diverses opinions qui s'étaient agitées autour d'elle, et les raisons qu'elles avaient alléguées, les rejetait les unes après les autres ou les renversait toutes par la force des principes établis. Puis il appuyait la véritable sur les preuves que lui fournissaient l'Écriture sainte, les Conciles, les saints Pères, les actes du Saint-Siége, et sur d'autres encore, qui, admirablement enchaînées par le raisonnement, présentaient un ensemble inattaquable.

Le calvinisme était surtout son point de mire. Cette hérésie offrait aux jeunes gens de graves dangers : outre qu'elle les invitait à une licencieuse indépendance, elle avait encore pour eux l'attrait de la nouveauté ; elle était alors de mode, et, grâce à la légèreté des esprits, on l'embrassait par engouement. D'ailleurs, mêlée aux dissensions civiles, elle avait formé dans le royaume un parti puissant qui favorisait par les armes, ou par son

(1) *Epist. ad Francisc. Turrianum,* int. *Opusc. theol.*

influence, la propagande des ministres, en sorte qu'elle réunissait à son service et les passions antireligieuses et les passions politiques, et excitait dans les esprits une effervescence dont l'ordre avait encore moins à souffrir que la religion.

Pénétré de douleur à la vue d'un pareil état de choses, Maldonat déployait dans ses leçons tout le zèle qu'il avait dans l'âme : aussi le calvinisme n'eut-il pas à cette époque un adversaire plus redoutable. Il faisait à cette hérésie une guerre ouverte ; il en attaquait les principes, les contradictions, les écarts et les suites désastreuses. Il s'efforçait de lui arracher, par la persuasion, le plus d'adeptes qu'il pouvait, ou de l'empêcher d'en faire d'autres. Et parce que pour certains esprits un nom vaut un argument, il ne craignait pas de combattre du haut de sa chaire Théodore de Bèze et les autres coryphées du parti.

Un immense succès répondit au zèle de Maldonat : ses leçons attirèrent non-seulement une nombreuse jeunesse qui voulait compléter ses études par celle de la théologie, mais encore l'élite de la société : des magistrats y coudoyaient de grands seigneurs ; des principaux, des professeurs d'autres colléges y rencontraient leurs anciens élèves; des docteurs de Sorbonne s'y trouvaient à côté de ministres protestants, des abbés, des prélats y étaient mêlés à une foule d'ecclésiastiques d'un rang inférieur. Cet empressement inouï obligea les Pères de transformer en amphithéâtre la grande salle du réfectoire. Comme ce local, quelque vaste qu'il fût, ne l'était point encore assez, le P. Maldonat établit sa chaire, quand la saison le permit, dans la cour du collége, qui suffit à peine à la multitude de ses auditeurs. A chacune de ses leçons se renouvelait un spectacle à peu près semblable à celui que nous présentent de temps en temps nos solennités littéraires. Ceux qui voulaient y avoir une place devaient se l'assurer d'avance, et de nombreux domestiques en livrée retenaient celles de leurs maîtres deux à trois heures avant la séance. Tous les assistants prêtaient à Maldonat la plus sérieuse attention. Un grand nombre d'entre eux ne dédaignaient pas d'écrire sous sa dictée les leçons qu'il développait. D'autres payaient à des copistes le soin de recueillir ces précieux enseignements. De grands dignitaires de l'Église

ou de l'État, trop éloignés de Paris pour venir grossir l'auditoire de Maldonat, se procuraient le même avantage par le même moyen (1). Dieu seul peut savoir combien d'esprits aveuglés ou chancelants retrouvèrent la lumière ou des convictions aux leçons de l'illustre professeur. L'Église de France surtout put s'applaudir d'un cours qui lui forma des prélats, des docteurs, des pasteurs vraiment dignes d'elle (2).

Quand on félicitait Maldonat d'un si prodigieux succès, il l'attribuait à la miséricorde divine, qui daignait se servir d'un si faible instrument, disait-il, pour relever en France la religion si violemment attaquée, et trahie par un grand nombre de ses enfants, même de ses ministres. Mais nous devons ajouter que Maldonat se rendait digne d'une si haute mission par des intentions pures et une humilité profonde ; car il y avait en lui quelque chose de plus admirable encore que la science, c'était la vertu. Plein de mépris pour la gloire humaine, il luttait contre sa propre réputation, et fuyait la louange avec plus de soin que les ambitieux n'en mettent à la chercher; les éloges les plus flatteurs et les plus mérités lui arrivaient de toutes parts, mais ils le trouvaient toujours indifférent. Des princes, de grands seigneurs, des cardinaux, des évêques recherchaient sa compagnie, et toutes les fois que les convenances le lui permettaient, il déclinait l'honneur de leur visite, plus souvent encore celui de la leur rendre. Quoique cette conduite ne fût pas du goût de tout le monde, on ne pouvait cependant s'empêcher de rendre hommage à l'humilité d'un religieux qui, placé au premier rang des savants de son siècle, se refusait à tous les honneurs que lui attirait son mérite reconnu. Retiré dans sa cellule, il y goûtait le bonheur de converser avec ses livres et plus souvent encore avec le Seigneur. Tel est le témoignage que lui rendent les premiers éditeurs de ses *Commentaires sur les IV Évangiles*, c'est-à-dire les PP. Ignace Armand,

(1) *Hist. Ms. du Collége de Clermont*, c. IV. — Editor. Mussipont., *Præfat. in Commentar. P. Maldonati in IV Evangelia.* — Alegambe, *In J. Maldonat.* — Faure et Dubois, *Præfat. in Opuscula theol. P. J. Maldonat.*

(2) Editor. Mussipont., *ibid.*

Fronton-Le-Duc, Clément Dupuy, qui avaient vécu avec lui dans une intime familiarité.

Du reste, la grâce était chez lui admirablement secondée par la nature : à cet esprit pénétrant, à cette vaste intelligence que nous avons déjà reconnue en lui, il ajoutait une aptitude surprenante pour les sciences les plus élevées, surtout pour celles qui exigent l'exercice du raisonnement. Continuellement occupé à lire, quand il ne l'était pas à méditer ou bien à enseigner, il prenait connaissance des ouvrages composés sur le sujet de ses leçons, dans quelque langue qu'ils fussent écrits ; et sa mémoire, quoi qu'il en dise, conservait fidèlement ce qu'il lui confiait. Quant aux saints Pères, grecs ou latins, il en était très-peu, s'il en était, qu'il ne se fût rendus familiers. De ces trésors d'érudition il tirait cet enseignement qui excitait l'admiration générale, et auquel son élocution noble et facile, son débit plein de dignité, l'élégante précision de son langage, l'autorité de sa parole ajoutaient un nouvel intérêt.

C'en était assez pour piquer la curiosité publique. Nous croyon cependant que la nature et la nouveauté de son enseignement n'y furent point étrangères. Les erreurs calviniennes, nous l'avons vu, surexcitaient fortement les esprits : qui se déclarait pour elles, qui les repoussait. Les écoles de théologie, où l'on aurait dû les combattre, ne retentissaient encore que de disputes oiseuses. Les gens de bien gémissaient sur des désordres auxquels les pasteurs d'Israël semblaient craindre de s'opposer, et ils appelaient de leurs vœux un homme capable d'imposer à l'hérésie. Cet homme, ils le rencontrèrent dans Maldonat. Ils l'environnèrent de leurs sympathies et se pressèrent à ses leçons pour jouir du triomphe de la vérité. D'autres, sans partager leurs sentiments, imitaient leur exemple pour assister à une polémique franche, savante, courageuse ; des esprits ébranlés par les propagandistes protestants désiraient savoir, avant de se rendre, ce qu'on pouvait leur répondre ; des ministres voulaient connaître un adversaire d'une réputation si brillante.

Il n'était pas jusqu'aux rivaux de Maldonat qui n'allassent grossir son auditoire. Était-ce pour applaudir à ses succès, pour

chercher dans son zèle une leçon et un exemple? Une intention droite aurait pu les conduire jusque-là ; mais tous n'en étaient pas doués. Plusieurs virent au contraire dans le zèle de Maldonat un reproche, et, dans ses triomphes, un échec qu'ils ne surent ni supporter ni réparer. Ils se mirent à épier l'occasion de surprendre dans les leçons de l'illustre professeur quelque parole *malsonnante*, ou *sentant l'hérésie ;* car, quoique fort tièdes contre les nouveautés calviniennes, ils menaçaient d'anathèmes terribles une hérésie dont le Collége de Clermont aurait été le foyer. Maldonat ne leur donna pas l'occasion de satisfaire leur zèle. A la vérité, ils lui intentèrent dans la suite une bruyante affaire ; mais nous dirons quel honneur il leur en revint.

L'Université n'attendit pas jusqu'à cette époque pour témoigner qu'elle n'applaudissait point à la gloire de Maldonat. Dès le mois de mars de l'an 1566, le connétable de Montmorency étant venu célébrer à Paris les cérémonies de la semaine sainte et les fêtes de Pâques, Galland, alors Recteur de l'Université, se hâta d'aller lui recommander les intérêts de son corps. Or, selon lui, ces intérêts étaient gravement compromis par la rivalité du Collége de Clermont; il demandait, en conséquence, que ce collége fût supprimé, et qu'on imposât silence aux professeurs et surtout au P. Maldonat, ou même qu'on en délivrât l'Université. Quand l'autorité se plaignait des désordres qui régnaient parmi les élèves de la plupart de ses colléges, Guillaume Galland en rejetait le tort sur les Pères de la Compagnie, sous prétexte que, si on reprenait les élèves de leurs désordres, ils menaçaient de quitter l'Université pour passer au Collége de Clermont. Ce fut la raison que donna le Recteur au Président des enquêtes, qui lui reprochait les sorties nocturnes des élèves, la turbulence et le trouble qu'ils promenaient continuellement dans la capitale. Le maréchal Damville, présent à l'audience, trouva cette excuse fort singulière. D'accord avec le Président, il représenta gravement au Recteur que les élèves du Collége de Clermont ne donnaient ni les mêmes scandales, ni les mêmes sujets de plaintes, et qu'au lieu d'incriminer les Jésuites, on ferait mieux de les imiter. Guillaume Galland était moins disposé que tout autre à suivre leur exemple.

Aussi, loin de se rendre à la leçon du maréchal, il sembla s'efforcer de plus en plus de la mériter. Informé de ses intrigues auprès du connétable, Damville en avertit les Pères du Collége de Clermont, et leur conseilla d'éclairer eux-mêmes son père sur les démarches de leurs ennemis. Ils n'eurent pas de peine à se disculper. Le connétable, catholique sincère, leur exprima avec une égale énergie et son estime pour eux et son indignation contre leurs adversaires. « Je sais, leur dit-il, tout ce que votre Compagnie a souffert en France, depuis surtout qu'ont éclaté les troubles religieux dont nous sommes maintenant affligés ; mais supportez courageusement des épreuves qui vous sont communes avec tous les gens de bien, et souvenez-vous que tous ceux qui ont voulu entreprendre quelque chose de grand en faveur de l'Église, ont eu à supporter, comme vous, les plus grandes difficultés. Tant que vous continuerez à servir l'Église et l'État avec le même désintéressement, avec le même dévouement que vous avez montré jusqu'à présent, vous n'avez rien à craindre; votre innocence même fera votre force. Pour ce qui me regarde, comptez que mon secours ne vous fera jamais défaut (1). »

Les promesses du connétable étaient sincères ; elles n'auraient pas été moins efficaces si la nouvelle levée de boucliers qu'organisaient alors les protestants eût permis de les réaliser. Une sourde fermentation, présage d'un prochain orage, régnait dans le parti huguenot d'un bout de la France à l'autre ; de tous côtés arrivaient à Paris des nouvelles qui faisaient pressentir les troubles de l'année suivante. On y apprenait tantôt que, contre la teneur du dernier édit de pacification, les huguenots ne se contentaient plus de tenir leurs prêches dans les localités désignées, qu'ils en établissaient partout ailleurs à leur gré, tantôt qu'ils avaient massacré des catholiques inoffensifs. Des partis nombreux rôdaient autour de la capitale, portant partout la désolation et l'effroi ; et leurs mouvements semblaient être combinés avec la guerre que les *gueux* faisaient en Belgique à l'ordre, à la religion et à l'autorité (2).

(1) Sacchini, *Hist. Soc. J.*, ad ann. 1566, nº 58, 59.

(2) *Journal de Brûlart* dans les *Mémoires de Condé*, t. I, p. 165 et suiv.

Ces nouvelles, venues des provinces éloignées, et les dangers voisins répandaient la perturbation dans la capitale et préoccupaient vivement les esprits. Les protestants, devenus plus audacieux, manifestaient des espérances qui augmentaient les craintes des catholiques, et menaçaient la religion de grandes calamités.

Les Pères du Collége de Clermont puisèrent dans ces dangers mêmes une nouvelle énergie. Le P. Maldonat maintenait haut et ferme le drapeau qu'il avait si noblement arboré ; ses confrères déployaient le même zèle dans leur sphère respective.

Bientôt le P. Perpinien vint s'associer à leurs travaux, et prêter à la religion en péril le secours de son eloquence. Nous le trouvons à Paris vers le milieu du mois d'avril de l'an 1566 (1). Après avoir fondé par ses éclatants succès, à Coïmbre, la réputation de cette Université, il avait rendu à Rome la gloire de son antique Forum ; on lui avait ensuite confié le soin de relever le Collége de la Sainte-Trinité, que Lyon avait récemment donné aux Jésuites ; et les discours latins qu'il y avait prononcés sur la nécessité de conserver la religion catholique avaient ajouté de nouveaux triomphes à son éloquence vraiment cicéronienne, et à sa vertu, encore plus grande, de nouveaux mérites. Tels étaient en peu de mots les titres que Perpinien apportait à l'estime des catholiques de la capitale et à l'honneur de combattre pour leur religion dans les rangs de ses confrères.

En arrivant à Paris, il trouva la Compagnie en butte aux persécutions de ses ennemis : Guillaume Galland, Recteur de l'Université, importuné de la gloire que faisait au Collége de Clermont l'enseignement de Maldonat et des autres professeurs, s'efforçait de la faire disparaître sous des nuages de calomnies. Selon l'usage de la haine, qui se sert de prétextes spécieux pour faire triompher les véritables sentiments qui l'animent, mais qu'elle n'ose avouer, Galland, Ramus et d'autres encore accusaient les Pères du Collége de Clermont d'être des étrangers, des barbares, d'exciter des troubles, de corrompre la jeunesse. Perpinien répondit aussitôt à

(1) Perpin., *Epist. ad P. Manut.* Prid. kal. apr. 1566, ap. Zachar. *Iter litterar. per Ital. ab ann.* 1753 *ad ann.* 1757, p. 155, 156.

ces reproches dans un mémoire latin qu'il présenta au cardinal de Lorraine, et dont voici la substance.

La première accusation des adversaires retombait sur le P. Maldonat, principal objet de tant de colère; mais elle n'était pas plus équitable que leurs intentions. L'Université de Paris, fondée par Charlemagne avec le secours de savants étrangers (puisqu'elle faisait elle-même remonter son origine jusque-là), avait toujours adopté les hommes de talent et de savoir qui lui apportaient, de différents pays du monde, leurs lumières et leur réputation. Ainsi Alcuin, Scot, Pierre Lombard, Alexandre de Halès, Albert le Grand, saint Thomas, saint Bonaventure, Jean Major et beaucoup d'autres, lui acquirent de siècle en siècle une gloire bien capable de leur faire pardonner leur nationalité. Un génie venait-il à briller dans une contrée quelconque, aussitôt les princes lui faisaient à l'envi les offres les plus magnifiques. Et nous devons rendre grâce à nos rois, qui se montrèrent toujours si empressés à recueillir cet honneur. Quand François Ier voulut restaurer les belles-lettres à Paris, il invita non-seulement les savants de son royaume, mais encore ceux de l'Europe, à venir y distribuer les trésors de leur science. Au moment où l'on faisait à Maldonat un crime de sa patrie, plusieurs chaires du Collége Royal étaient occupées par des étrangers. Guillaume Galland lui-même ne serait jamais arrivé à la place qu'il occupait alors, si le fameux Pierre Galland, son oncle et son prédécesseur, avait été l'objet de la mesure qu'il provoquait contre l'illustre théologien; car il était né en Artois, province qui n'appartint à la France que longtemps après. Puis donc qu'on voulait expulser Maldonat et ses confrères, dont la plupart cependant étaient Français, pourquoi aurait-on épargné Guillaume Galland? La même raison voulait qu'on fît subir la même peine aux élèves de l'Université, dont plus d'un tiers étaient aussi étrangers. Les élèves, il est vrai, payaient l'hospitalité qu'ils recevaient; mais les professeurs du Collége de Clermont donnaient en échange de cette hospitalité la gloire de leur enseignement et les heureux fruits de leurs leçons. Guillaume Galland, ainsi que plusieurs autres régents, recevait à la fois l'argent et l'hospitalité, qu'il ne compensait que par le scandale de ses

opinions et par l'esprit anticatholique de son enseignement. D'ailleurs, nous l'avons dit, la plupart des Pères du Collége de Clermont étaient Français; de quel droit donc un étranger, tel que Guillaume Galland, voulait-il qu'on les expulsât tous du royaume?

Que dire encore du titre de barbares que Guillaume Galland et ses complices donnaient au P. Maldonat et à ses collègues étrangers? Est-ce donc qu'il suffisait d'être né hors de France pour être barbare? Est-ce que l'Espagne, l'Allemagne, l'Italie et les autres nations de l'Europe étaient privées de la gloire des sciences et des belles-lettres? La France en avait-elle le monopole? ou bien voulait-on dire que les professeurs du Collége de Clermont étaient incultes et ignorants? On aurait dû expliquer alors le concours inouï non-seulement d'écoliers, mais d'hommes graves et instruits qu'attiraient leurs leçons. Comment des maîtres ignares, grossiers, incultes, tenaient-ils donc un auditoire si distingué sous le charme de leur parole, soit qu'ils enseignassent les lettres grecques, les lettres latines ou la théologie? Peut-être Guillaume Galland voulait-il dire que les professeurs du Collége de Clermont ne partageaient point les nouveautés qui lui étaient si chères; en tout cas, il aurait certainement voulu qu'ils fussent ce qu'il les accusait d'être.

Malheureusement pour lui, on ne pouvait pas leur faire un reproche plus absurde, si ce n'est celui peut-être d'exciter des troubles. Des recteurs, des régents de l'Université, Guillaume Galland à leur tête, s'efforçaient d'ameuter les mauvaises passions contre les Pères, et lorsqu'ils étaient parvenus à faire faire quelque bruit dans la rue Saint-Jacques, ils s'écriaient que les Jésuites étaient des perturbateurs. Il faut tout dire cependant: l'émeute faillit une fois partir du Collége de Clermont. Les élèves qui le fréquentaient, indignés des manœuvres des ennemis de la Compagnie, avaient résolu de leur faire un mauvais parti, ou du moins de réprimer leur audace. Les Pères, pour prévenir un conflit déplorable, fermèrent momentanément leurs classes, et usèrent de toute leur influence auprès de cette nombreuse jeunesse pour calmer son effervescence. Mais le Parlement leur ordonna de reprendre leurs leçons et se chargea de maintenir le

bon ordre. Il n'eut pas de peine à obtenir ce résultat, car les élèves du Collége de Clermont, pleins de respect et d'amour pour leurs maîtres, obtempérèrent à leurs avis, se contentant de protester par leur assiduité et leur conduite irréprochable contre les vrais perturbateurs du repos public. Voilà comment les Jésuites excitaient des séditions. Leurs accusateurs auraient-ils pu se justifier de la même manière?

Quant au reproche de corrompre la jeunesse, de la détourner de l'antique foi, il ne méritait pas même qu'on y répondît. Guillaume Galland avait-il le droit de le faire, lui qui, imbu des nouveautés calviniennes, les propageait dans ses écoles; lui qui, sans respect pour les mœurs des enfants, mettait entre leurs mains et en spectacle sous leurs yeux les scènes les plus lubriques des poëtes grecs ou romains? Il lui convenait vraiment de prêcher la morale aux Jésuites! Mais ces récriminations auraient été pour l'innocence des moyens trop faciles de défense; elle ne les employa pas; elle se contenta de montrer les fruits de l'enseignement du Collége de Clermont, de nombreux auditeurs ramenés au sein de l'Église, ou raffermis dans leur foi, une jeunesse studieuse, honnête, réglée dans ses mœurs et dans sa conduite.

Guillaume Galland, du reste, ne prenait pas ces accusations au sérieux; ce qui l'inquiétait, et ce qu'il n'osait avouer, c'était la prospérité du Collége de Clermont et l'immense concours qui s'y faisait. Le nom du P. Perpinien était peu propre à le calmer; d'accord avec d'autres hérétiques, Galland s'efforça de rendre impossible, dès les premiers jours, l'enseignement d'un homme qui menaçait de prendre, dans un autre genre, une position égale à celle que le P. Maldonat s'était faite, et d'augmenter ainsi l'éclat d'un collége déjà trop célèbre.

Perpinien devait prononcer son premier discours le 3 juin. Longtemps avant l'heure indiquée, la grande salle du collége fut remplie: les uns s'y étaient rendus par bienveillance, d'autres par curiosité, plusieurs dans une méchante intention; tous étaient préoccupés, avec des sentiments divers, des oppositions faites à la Compagnie de Jésus par ses adversaires. Perpinien avait étudié l'état des esprits : en orateur habile, il alla de suite au-devant

de cette préoccupation générale ; et avouant, dès le début de son discours, la position difficile du Collége de Clermont vis-à-vis de l'Université de Paris, il exprima sans aigreur des regrets personnels, qui devaient ensuite lui permettre de formuler des plaintes.

« Messieurs, dit-il, autant j'ai éprouvé de joie à la vue de cette grande et belle cité, dont le nom avait souvent tenté ma curiosité, autant me causent de douleur, depuis que je suis parmi vous, l'aversion de plusieurs citoyens et l'antipathie que nous portent quelques savants hommes, je ne sais pourquoi, mais certainement sans aucune raison de notre part. Oui, s'il m'a été doux de contempler d'abord par la pensée, ensuite de mes propres yeux cet illustre domicile des sciences divines et humaines, et cet immense concours d'auditeurs, tel que je ne me souviens pas d'en avoir vu de semblable, je suis encore plus profondément, plus cruellement affligé de nous voir l'objet de l'aversion de ces hommes dont j'ai aimé le génie, l'érudition et l'éloquence, avant même de les connaître. Il y a bien des années que, frappé de la réputation de l'Université de Paris, j'avais conçu le désir et pris la ferme résolution de visiter ce siége auguste et permanent de la sagesse ; déjà je me préparais à exécuter un projet si cher, quand je fus arrêté moins par la guerre qui survint entre le roi Henri et l'empereur Charles, que par la disposition de la divine providence, qui m'ouvrit alors une autre carrière. Mais mon arrivée dans cette ville m'est d'autant plus agréable que j'ai satisfait mon ancien désir, ou cette longue soif de la voir, pour obéir à l'ordre, et, pour ainsi dire, à l'impulsion du Dieu qui avait autrefois arrêté ce voyage. Si ceux dont j'avais déjà reconnu l'habileté dans les belles-lettres et le goût exquis, avaient montré à notre égard des sentiments tels que je les ai souvent désirés, j'ose le dire, ou que devaient les attendre, de la part des savants, des hommes livrés à la culture des sciences, rien n'aurait manqué à mon bonheur ; j'aurais été au comble de la joie. Mais leur aversion, qu'elle soit née de quelque motif, ou d'injustes préventions, ou de toute autre cause, m'empêche de m'abandonner à ce sentiment et m'inspire une douleur d'autant plus profonde que les fruits de

l'union, de la concorde entre eux et nous auraient été plus abondants et plus doux pour eux, pour nous et pour toute la jeunesse : ils se seraient épargné l'ennui qu'engendrent le dissentiment des volontés et le froissement des cœurs ; nous, entre beaucoup d'autres avantages, nous jouirions de cette tranquillité après laquelle nous avons toujours soupiré ; la jeunesse ici réunie de toutes les parties de la France et de plusieurs autres contrées du monde, puiserait à leurs leçons comme aux nôtres, dans l'union, la concorde et la paix, sans être distraite par de déplorables contestations, les connaissances qu'elle est venue y chercher. Je me console toutefois dans la pensée qu'il n'a pas tenu à nous que la paix ne fût jamais troublée, ni qu'un accord loyal entre nos adversaires et nous ne succédât à des inimitiés gratuites. Car enfin, que demandons-nous, si ce n'est ce qu'ont obtenu dans cette ville tous ceux qui l'ont voulu, c'est-à-dire d'être dans l'Université sur le même pied et aux mêmes conditions que les autres colléges ? Fort de l'équité de notre cause et de notre innocence, je ne redoute le jugement de personne, excepté de ceux qui sont résolus de condamner avant d'avoir entendu.

« Le roi, en qui la sagesse a devancé l'âge, les graves personnages dont il prend les conseils, approuveront, j'en suis sûr, une cause qui n'a de mauvais et de coupable que ce qu'invente contre elle la haine jalouse de nos adversaires. Ils nous accusent d'être tous étrangers, parce qu'il y a quelques Espagnols parmi nous ; mais qu'ils prennent garde au parti qu'ils se font, s'ils prétendent qu'on ne doit tolérer aucun étranger dans cette ville ; car dans la guerre qu'ils nous ont déclarée, ils ont un étranger pour chef. Pour moi, Messieurs, pourquoi nierais-je que je suis Espagnol, puisque ma nation, je le sais, compte tant d'amis dans cette capitale ? Qu'ils rougissent d'avouer leur pays, ceux qui pratiquent une autre religion que la vôtre, ou qui sont parmi vous comme parmi des ennemis implacables ; nous, nous sommes unis par les liens sacrés d'une même foi, d'une même religion, non de cette religion sortie des sombres gorges des Alpes, mais de celle qui, dès le temps des Apôtres, a conquis le monde ; nous sommes unis par la concorde et l'alliance de nos souverains,

laquelle, affermie par des services mutuels, ne sera jamais brisée, comme je l'espère et le désire; en sorte que votre nom auprès de nous et le nôtre auprès de vous est une recommandation à la bienveillance, et non une provocation à la haine. Pour moi, je me trouve ici comme dans ma patrie; je suis venu dans cette assemblée comme pour parler à des concitoyens; je porte à votre salut, à votre conservation, à votre gloire, un intérêt tel que je n'en ai pas de plus vif pour le salut, la conservation et la gloire d'une autre cité; en un mot, je crois que rien, si ce n'est mon langage, ne vous révèle en moi un étranger. » L'orateur réclame ensuite de la part de ses auditeurs les mêmes sentiments, promettant toutefois, en son nom et au nom de ses confrères, de n'épargner, quand même d'injustes préventions continueraient à prévaloir, ni les talents, ni les connaissances qu'ils peuvent avoir, ni leur santé, ni leur vie pour le service de la religion et du pays; puis il arrive à son sujet, c'est-à-dire à la nécessité de conserver la religion, contre laquelle se soulevaient alors tant de sectes rebelles. Il prie donc ses auditeurs de lui prêter une attention sérieuse, afin qu'ils comprennent combien il leur importe de fuir ces nouveautés que les sectaires appellent religion, et qu'il appelle, lui, une école d'*impiété*. C'est ici que les perturbateurs attendaient Perpinien : ce mot *impiété* fut accueilli par quelques coups de sifflets; mais il était trop tard : l'éloquent religieux avait gagné, par son exorde, l'affection de son auditoire. Cette tentative de désordre excita dans l'assemblée une indignation générale; plusieurs gentilshommes catholiques dégaînèrent même leur épée pour apprendre aux mutins que, s'ils continuaient, ils n'auraient pas seulement affaire à la patience de l'orateur. Personne n'essaya de braver de si nobles menaces, et le silence fut bientôt rétabli. Perpinien, resté calme au milieu de ce tumulte, reprit le fil de son discours, après avoir adressé quelques mots sévères à ceux qui avaient tenté de l'interrompre.

Dès ce moment, il ne fut plus troublé; il put, dans plusieurs circonstances, déployer son éloquence et son zèle sans que ses ennemis osassent s'opposer à ses triomphes. Hélas! il ne devait pas en jouir longtemps! Il partageait avec le P. Maldonat la

gloire de réunir au Collége de Clermont un des plus nombreux et des plus brillants auditoires qu'on eût jamais vus à Paris, lorsqu'il fut attaqué de la maladie dont il mourut le 28 octobre 1566. Perpinien n'avait que trente-six ans. Si jeune, il avait déjà conquis la réputation d'un des orateurs les plus accomplis de son temps : il en était même peu au XVIe siècle, s'il y en avait, qu'on pût lui comparer pour l'élégance, la pureté, l'énergie du style réunies à la force des pensées. Aussi sa mort excita-t-elle les regrets de Muret, de Corrado, de Manuce et d'autres littérateurs de cette époque. Elle affligea surtout les catholiques de la capitale, qui voyaient s'éteindre avec lui les espérances qu'il leur avait données. Leur douleur ne put se calmer que devant les succès d'un orateur de la même famille, dont la présence parmi eux coïncida fortuitement avec la mort de Perpinien.

Le P. Émond Auger, appelé à Paris par les affaires du Collége de Toulouse, s'y occupa plus encore de celles de la religion. A l'invitation de Mgr de Viole, successeur d'Eustache Du Bellay, il parut dans toutes les chaires de la capitale, et attira partout un concours que les églises ne connaissaient pas encore. Le peuple, heureux d'entendre prêcher avec tant d'éloquence et de courage une religion à laquelle il était alors si attaché, quittait toute autre occupation pour recueillir les enseignements du serviteur de Dieu et jouir du triomphe de la foi. La Cour voulut partager la même satisfaction ; et le P. Émond Auger, obligé malgré lui d'y paraître, y maintint toute la dignité de son ministère. Les détenus dans les prisons, les malades dans les hôpitaux, l'entendirent à leur tour ; ils reçurent avec autant d'empressement que de reconnaissance ses avis, ses instructions, et témoignèrent le profit qu'ils en retirèrent les uns par leur patience, les autres par leur repentir (1).

Les adversaires du Collége de Clermont, importunés de la nouvelle considération que venaient de lui acquérir Perpinien et Auger, tentèrent tous les moyens de la détruire ; mais ne pouvant lutter contre une si imposante réputation, ils se contentèrent d'exhaler leur ressentiment au sein de leurs assemblées, jusqu'à

(1) Sacchini, *Hist. Soc. J.* ad ann. 1566, n. 64.

ce que des temps plus favorables leur permissent d'exécuter les projets arrêtés dans leurs délibérations. Le 18 décembre, Marguerin de La Bigne, élu Recteur de l'Université deux jours auparavant, fut saisi de la cause des Jésuites, et averti de la poursuivre activement. En conséquence, il tint sur ce sujet plusieurs réunions, où l'on ne fit que déclamer contre ces religieux. Enfin, dans l'assemblée du 11 janvier 1567, on arrêta qu'il serait défendu aux élèves de fréquenter le Collége de Clermont (1). La défense fut portée; mais les élèves ne furent ni moins nombreux, ni moins assidus aux leçons des Jésuites.

Il serait téméraire, injuste peut-être, d'attribuer à l'Université l'ovation que Simon Simoni reçut la même année à Paris; on ne peut douter cependant que cette manifestation ne fût ménagée par une certaine cabale pour balancer l'éclat du Collége de Clermont. On ne connaît de la vie de Simoni que son apostasie vagabonde. Échappé de Lucques, sa patrie, il se fit calviniste à Genève, luthérien à Heidelberg et à Leipsick, catholique à Prague, athée partout ailleurs (2). Il était déjà connu par son ardeur pour l'hérésie, lorsqu'il vint à Paris en 1567. Cette circonstance nous est révélée par un mémoire du P. Claude Mathieu, que nous citerons plus loin, et par une lettre pleine à la fois de jactance et d'hypocrisie que Simoni lui-même écrivit alors à Théodore de Bèze (3). Nous y apprenons de plus que, reçu avec enthousiasme par le parti anticatholique, cet aventurier fit au Collége Royal, sans titres et contre les usages, des leçons de philosophie ou plutôt d'hérésie devant un nombreux auditoire. L'Université ne lui reprocha point la qualité d'étranger qu'elle ne pardonnait pas à Maldonat. La Faculté de Théologie elle-même supporta patiemment des leçons qui humiliaient la cause catholique. Mais loin de nuire aux Pères du Collége de Clermont, les succès de Simoni ne servirent qu'à mieux faire ressortir l'importance de leur enseignement.

(1) Bulæ., *Hist. Univ. Paris.*, t. VI, p. 655 et seq.— (2) Tiraboschi, *Biblioth. Moden.*, t. V, p. 125; t. VI, p. 193. — (3) Pièces justificatives, n° x.

CHAPITRE II

Correspondance du P. Maldonat avec plusieurs savants de son temps sur des questions de théologie et d'érudition. — Ses avis à de jeunes professeurs.

Le Collége de Clermont, victorieux des intrigues de ses rivaux, put enfin jouir de quelque tranquillité : les professeurs en profitèrent pour donner une grande extension à leur enseignement, et répondre, par de nouveaux efforts, à l'affection ainsi qu'aux espérances des gens de bien. Le P. Maldonat, entouré de l'estime publique, en recevait, de tout côté, des témoignages qui faisaient autant d'honneur à son mérite que de violence à sa modestie. Plusieurs seigneurs de la cour, entre autres le duc de Montpensier, lui avaient voué une bienveillance qu'ils exprimaient en toute occasion ; les cardinaux de Lorraine, de Bourbon, Hosius et Sirlet entretenaient avec lui des rapports intimes, ou une correspondance familière. Simon Vigor, plus tard archevêque de Narbonne, Gilbert Génébrard, Claude de Sainctes, Claude d'Espence, René Benoît, tous docteurs de Paris, Gentien Hervet, chanoine de Reims, Jacques Amyot, et d'autres encore s'honoraient de son amitié et le consultaient sur les questions les plus difficiles de la théologie. Le savant P. F. de Torrès, professeur au Collége Romain, lui soumettait ses ouvrages et lui en

confiait l'impression. Il ne nous reste plus de cette correspondance que quelques lambeaux, échappés aux ravages du temps; mais ils suffisent pour nous montrer l'estime universelle dont jouissait Maldonat parmi les savants. Ils nous fournissent encore sur sa vie et sur l'état des sciences à cette époque des renseignements qui sont presque inconnus à l'histoire, et que nous devons par conséquent recueillir dans cet ouvrage (1).

Le 28 juin 1567, le P. Maldonat écrivait au cardinal Hosius, évêque de Warmie :

« J'ai reçu depuis longtemps la lettre de Votre Éminence, et si je n'y ai pas encore répondu, ce n'est point pour avoir oublié vos bontés envers moi, ni mes devoirs envers vous; mais le respect que m'inspirent votre nom et votre dignité me faisait craindre ou de manquer de discrétion à l'égard de Votre Éminence, ou de la détourner, par la lecture de mes lettres, d'occupations plus nécessaires. Enfin Pierre Kostka, qui croit vous témoigner ainsi son dévouement, m'a fait tous les jours de si vives instances, qu'il m'a forcé de sortir de cette réserve. C'est donc moins à mon audace qu'à ses sollicitations que Votre Éminence devra s'en prendre.

« J'ai montré au docteur Simon Vigor la lettre de Votre Éminence, comme elle me l'avait ordonné; et il m'a chargé de vous exprimer les témoignages respectueux de sa vive reconnaissance. Il s'est retiré depuis quelques jours dans un château royal, aux environs de Paris, pour y rédiger sa réponse aux ministres protestants, contre lesquels il soutint, l'année passée, une éclatante dispute. Le savant Claude de Sainctes travaille sur un semblable sujet; je crois même qu'il fait imprimer un ouvrage contre Théodore de Bèze (2).

(1) Toutes ces lettres se trouvent à la fin des *Opera varia theologica*, publiés par Faure et Dubois, in-fol., Paris, 1677.

(2) Cette dispute avait eu lieu en faveur de la duchesse de Bouillon et sur les instances du pieux duc de Montpensier, son père, qui voulait la ramener par ce moyen à l'Église catholique. Commencées de vive voix au mois de juillet 1566, ces conférences se poursuivirent ensuite par écrit pendant plus de deux mois entre les docteurs Simon Vigor et Claude de Sainctes, et les ministres de L'Espine

« Les ministres protestants administrent-ils véritablement le sacrement du baptême? Telle est la grave question qui s'agite en ce moment entre plusieurs habiles théologiens de Paris. Chaque parti apporte de fortes raisons à l'appui de son opinion. Il en est qui voudraient connaître votre avis; personne ne le désire plus ardemment que moi; car au commencement d'octobre, j'aurai nécessairement à traiter cette question dans mes leçons publiques. Je vous conjure, au nom de plusieurs savants personnages, et plus encore en mon propre nom, de vouloir bien m'écrire en peu de mots ce que vous en pensez, dès que vos occupations vous le permettront. Votre jugement aura auprès de nous tous plus de poids que les arguments de beaucoup d'autres.

« J'aurais encore bien des choses à vous raconter; mais je ne doute pas que Pierre Kostka ne me dispense de ce soin. Il me semble qu'il se prépare des événements dont le bruit retentira jusqu'à vous; car une telle révolution ne pourra pas se faire sans fracas.

« Le docteur Edmond Hay, Recteur de notre collége, et tout le collége lui-même s'empressent de vous présenter leurs

et Du Rosier. Malgré l'incontestable supériorité des deux docteurs de Sorbonne, elles n'eurent aucun résultat. Les ministres, contre les conditions exigées et reçues de part et d'autre, publièrent les actes de ces conférences avec une préface où ils se donnaient tout l'avantage. Claude de Sainctes et Simon Vigor furent donc obligés de publier ces actes à leur tour, et de redresser dans une préface les assertions menteuses des ministres. Cet ouvrage, qui est celui dont parle le P. Maldonat, parut en 1567 à Paris, et en 1568 à Verdun, sous ce titre : *les Actes de la conférence tenue à Paris ès moys de juillet et aoust* 1566 *entre deux docteurs de Sorbonne et deux ministres de Calvin*, in-8°.

La même année, Claude de Sainctes fit imprimer l'autre ouvrage que Maldonat annonce au cardinal Hosius, sous le titre de *Responsio ad apologiam Theodori Bezæ editam contra* Examen doctrinæ Calvinianæ et Bezanæ de Cœna Domini, Paris, in-8°.

Launoy cite à la gloire de Claude de Sainctes le témoignage de Maldonat; puis il ajoute : « Sanctesius tunc temporis receperat se in interiorem Academiam, quo liberius librorum suorum editioni vacaret, et Maldonato cumprimis frueretur. Manebat in collegio, cui nomen erat octodecim puerorum B. Mariæ Parisiensis. » (*Regii Navarræ Gymnasii Paris. Hist.* part. III, lib. III, c. LXXXV.)

très-humbles hommages. Je vous prie, Monseigneur, d'agréer en particulier ceux que je vous offre en Jésus-Christ, et de vous conserver longtemps à son Église. »

Paris, 28 juin 1567.

Le cardinal Hosius ne saisit pas d'abord la question du P. Maldonat : il crut qu'on lui demandait si le baptême, administré par des hérétiques, est absolument valide. Or le Concile de Trente ne laissait aucun doute sur ce point. C'est pourquoi le cardinal témoigna dans sa réponse quelque surprise de ce qu'une décision si solennelle souffrait encore des contestations à Paris. Il est certain que la question réduite à ces termes n'offrait point de difficulté, et qu'il aurait été téméraire de l'environner de doutes. Il s'agissait de savoir si, en fait, dans le baptême des protestants, la matière et la forme réunissaient les conditions requises pour la validité du sacrement. Ce fut en ces termes que le P. Maldonat posa la question dans une nouvelle lettre, où il rapportait avec une remarquable précision les raisons alléguées pour ou contre.

« ..... J'ai compris, dit-il à son illustre correspondant, par la dernière lettre de Votre Éminence, qu'elle n'est pas encore bien au courant de la question qui s'agite avec tant de chaleur en France et en Allemagne. En effet, Votre Éminence s'étonne qu'on lui propose une question sur laquelle l'Église s'est déjà expliquée, et sur laquelle Votre Éminence a si savamment écrit dans ses ouvrages.

« Les catholiques, Monseigneur, ne mettent en doute ni le décret de l'Église, ni son autorité ; ils veulent seulement savoir si ce décret est applicable au baptême administré par les calvinistes. Voilà la question qui est débattue parmi des théologiens tous très-catholiques et très-savants, et sur laquelle j'ai eu l'honneur de consulter Votre Éminence, soit aux instances d'autres docteurs, soit de mon propre mouvement, attendu que j'avais à la traiter, cette année-ci, dans ma classe. Mais parce que je l'avais mal posée, sans doute, la réponse n'a pas eu la précision que nous attendions, celle du moins dont j'avais besoin. J'ai donc résolu de

communiquer à Votre Éminence ce que j'ai enseigné sur ce point, afin que, si j'ai été privé de son avis dans mes doutes, je puisse profiter de ses corrections dans le cas où je me serais trompé.

« Lorsque l'ordre de mes leçons publiques eut amené cette question, j'exposai les raisons qu'apportent ceux qui refusent la validité au baptême conféré par les calvinistes, et j'y ajoutai toutes celles que je pus imaginer pour prouver cette thèse. Ensuite je proposai mon sentiment et les preuves sur lesquelles je l'appuyais.» Le P. Maldonat expose d'abord ici avec beaucoup de netteté les raisons des adversaires, celles qu'il avait imaginées en leur faveur, et les raisons de l'opinion affirmative, qu'il embrasse. Puis il continue en ces termes :

« Ces arguments, selon moi, sont plus concluants que ceux qu'on apporte à l'appui de l'opinion contraire, et, parce qu'ils me paraissent plus conformes aux décrets de l'Église, ils me portent à croire que les calvinistes administrent véritablement le sacrement du baptême. Il ne faut pas poursuivre, il me semble, les ennemis de l'Église jusqu'au point de sortir de l'Église, de crainte qu'en la défendant à outrance, nous ne la perdions par trop de témérité. Il en est parmi les catholiques qui, frappés de la force des arguments de notre opinion, mais non encore convaincus, offrent de faire la paix à cette condition qu'on reconnaîtra que ceux qui ont été baptisés par les calvinistes doivent être rebaptisés sous condition. Pour moi, je compte si bien sur la bonté de ma cause, que je n'admets aucune condition. Car enfin, pourquoi les rebaptiser sous condition? Parce que, dit-on, il est douteux qu'ils soient véritablement baptisés? Qui est-ce donc qui a établi ce doute, si ce n'est vous qui doutez d'une chose dont l'Église a dit de ne point douter? Si l'on entre dans cette voie, tous les hérétiques pourront nous demander des concessions touchant les points sur lesquels ils sont en désaccord avec l'Église, parce que plusieurs savants auront opiniâtrément révoqué en doute des choses claires par elles-mêmes. Si cela avait lieu, chacun ne pourrait-il pas désormais pervertir par une interprétation arbitraire les choses confirmées par l'autorité souveraine de l'Église?

ne pourrait-il pas les atténuer par le doute, et peut-être les renverser par des altercations? (1)

Nous n'avons pas la réponse que le cardinal Hosius fit à cette seconde lettre du P. Maldonat; mais nous ne doutons pas qu'elle ne tendît à confirmer dans son sentiment le savant professeur du Collége de Clermont; car, dans les écrits qui nous restent de lui, ce prélat se déclare pour cette opinion (2).

Dans le même temps, le P. Maldonat entretenait avec Gentien Hervet une correspondance sur des questions non moins sérieuses, qu'il résolvait avec une égale autorité. Hervet était plus humaniste que théologien. Appliqué dès son enfance à l'étude des langues anciennes, il les avait enseignées, en qualité de précepteur, à Claude de L'Aubespine, qui devint dans la suite secrétaire d'État, puis au frère cadet du cardinal Polus, auquel l'Anglais Thomas Lupset, son ami, l'avait recommandé. Il accompagna son élève à Rome, où il passa plusieurs années dans la maison du cardinal. Ce séjour et cette société lui fournirent l'occasion d'étudier les écrivains ecclésiastiques, surtout les Pères grecs. De retour en France, il accepta de la ville de Bordeaux une chaire au Collége d'Aquitaine. Mais il la quitta bientôt pour retourner à Rome, où il exerça les fonctions de secrétaire du cardinal Marcel

(1) Aujourd'hui l'Église réitère le baptême, mais seulement sous condition, aux protestants qui reviennent à elle. Ce n'est point qu'elle doute de la validité du sacrement conféré par les hérétiques, *salva debita forma et materia;* mais depuis le temps de Maldonat le protestantisme a conduit ses adhérents à des erreurs contre la foi qui rendent cette précaution nécessaire; car il en est qui, entraînés par la force logique de leurs principes, nient la Trinité, la divinité de Jésus-Christ, la nécessité du baptême, etc.

(2) M. Antoine Eichorn, qui, dans son Histoire, d'ailleurs très-estimable, d'Hosius (Mayence, 1854-1855, 2 vol. in-8°), mentionne la lettre de Maldonat, ne nous fait pas connaître la réponse du cardinal, sans doute parce qu'il ne l'a pas rencontrée dans la volumineuse correspondance inédite qu'il a compulsée. C'est peut-être la perte d'un document si précieux qui a motivé le silence du savant auteur sur le fait que révèlent les deux lettres de Maldonat. En tout cas, c'est une omission regrettable : la confiance que le P. Maldonat et les docteurs de Paris avaient dans les lumières d'Hosius n'était pas indifférente à la gloire de l'illustre cardinal.

Cervin. Il suivit ce prélat au Concile de Trente, et s'occupa beaucoup des questions qu'on y agitait. Enfin, sans qu'il eût fait un cours régulier de théologie, les sciences sacrées lui devinrent familières, et le décidèrent, à l'âge de cinquante-sept ans, à recevoir les ordres sacrés. L'évêque d'Orléans, dont il était diocésain, le pourvut alors de la cure de Crevant, et le nomma peu de temps après son grand-vicaire. En 1562, Hervet accompagna le cardinal de Lorraine au Concile de Trente, où, comme la première fois, il prit part à toutes les discussions des théologiens du second rang. Après le Concile, il fut pourvu par le cardinal de Lorraine d'un canonicat de l'église de Reims, où il mourut en 1584, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans (1).

Hervet jouissait de cette dernière dignité lorsqu'il ouvrit avec le P. Maldonat la correspondance que nous allons résumer. Elle roule tout entière sur les questions controversées entre les catholiques et les protestants. D'un caractère aimable mais ardent,

(1) Niceron, dans les tomes XVII et XX de ses *Mémoires*, a donné la liste des nombreux ouvrages d'Hervet. Il ne s'accorde pas tout à fait avec Huet dans le jugement qu'il en porte :

« M. Huet, dit-il, dans ses *Jugements sur les fameux interprètes latins*, dit que Gentien Hervet a su acquérir de la réputation pour ses traductions ; qu'il s'exprime avec assez de facilité et d'abondance ; que sa phrase n'est point plate, et qu'il n'a point ignoré l'art de prendre la pensée de son auteur. Quelques-uns cependant l'accusent de négligence, principalement dans sa traduction des œuvres de Clément d'Alexandrie. Mais il s'en faut beaucoup que ses traductions françaises approchent des latines : rien de plus plat, ni de plus désagréable. Ses ouvrages de controverse sont aussi peu de chose : on ignorait de son temps la manière de traiter ces sortes de matières avec la justesse, la précision et l'ordre que l'on y a employés depuis. » (T. XVII, fin de l'article *Gentien Hervet.*) Ce jugement, quoique fondé, nous paraît trop sévère. Si l'on désire dans les ouvrages de controverse d'Hervet un style plus noble et plus correct, une dialectique plus savante, des raisonnements plus serrés, on y remarque cependant beaucoup de verve, une immense lecture, des convictions profondes, et souvent un style énergique. Quant aux reproches faits à ses traductions françaises, celle du Concile de Trente ne les mérite pas tous. Sa phrase, sans être correcte, est nerveuse et concise, et le sens du texte latin y est ordinairement rendu avec une fidélité, avec une précision, qu'on ne rencontre pas dans plusieurs des traductions qui ont suivi la sienne.

esprit vif mais hardi jusqu'à la témérité, Hervet embrassait presque toujours et avec impétuosité les opinions les moins suivies, souvent étranges, quelquefois dangereuses ; et il trouvait, sinon dans la droiture de son jugement, au moins dans ses vastes connaissances, des raisons, des motifs, des arguments spécieux. Heureusement, la piété dont il était doué, et les avis des savants amis qu'il ne dédaignait ni de consulter, ni d'écouter, l'arrêtèrent toujours sur l'extrême limite du domaine de la foi. Le P. Maldonat était un de ceux auxquels il accordait le plus de confiance, et qui lui donnaient, avec les meilleurs conseils, les plus savantes décisions.

Le calvinisme avait soulevé sur toutes les matières de la religion une foule de difficultés qui, à leur tour, donnaient lieu à des questions inconnues aux siècles précédents. Sans doute, la vérité restait toujours elle-même; l'Église, appuyée sur le roc de l'autorité, était toujours inexpugnable; mais ses défenseurs, étonnés de difficultés imprévues, obligés, pour y répondre, d'approfondir des sujets, des témoignages, des textes jusques alors inexplorés, de les considérer sous des points de vue qu'ils n'avaient pas encore aperçus, déviaient facilement du vrai chemin, et il s'élevait dans leur esprit des indécisions, des doutes, non contre la foi, mais sur le sens précis d'un texte, sur la valeur propre d'un passage de l'Écriture sainte, etc.

Telles étaient les difficultés qu'avait rencontrées Gentien Hervet sur le sacrement de l'eucharistie, attaqué avec tant d'acharnement par les hérétiques. Ce fut alors qu'il invoqua les lumières du P. Maldonat. Il lui demanda :

1° Ce qu'il fallait répondre aux hérétiques qui accusaient les catholiques de renouveler le repas de Thyeste, dans la sainte communion, où ils croient qu'ils reçoivent Notre-Seigneur Jésus-Christ en corps et en âme.

2° Comment Jésus-Christ avait-il pu offrir un sacrifice propitiatoire dans la dernière cène, c'est-à-dire avant qu'il mourût, puisque, d'après la loi, la mort (*mactatio*) de la victime devait précéder tout sacrifice propitiatoire.

3° L'explication d'un passage de saint Grégoire de Nysse et d'Hésychius, prêtre de Jérusalem.

4° Si le sacrifice de la cène est différent de celui de la croix, et en quoi diffère-t-il.

5° Enfin, si, sur la croix, Jésus-Christ offrit son sacrifice comme prêtre selon l'ordre d'Aaron, ou comme prêtre selon l'ordre de Melchisédech.

Maldonat fit à Gentien Hervet une réponse où toutes ces questions étaient approfondies et résolues; il ne lui épargna pas plus les avis que les explications; mais il accompagna les unes et les autres des ménagements que sa modestie et son amitié sincère savaient inventer pour affaiblir ou cacher l'autorité de sa parole. Maldonat est tout entier dans cette correspondance, avec sa franchise, sa science et l'amabilité de son caractère.

« Je sais, dit-il en commençant à Gentien Hervet, je sais, mon honorable et savant ami, que vous attendez une lettre. Peut-être même m'accusez-vous de négligence de ce que, si peu éloigné et environné de tant de copistes, je n'ai pas encore accordé une ligne à des instances si pressantes et si aimables. Accusez-moi de négligence, d'impolitesse, donnez-moi toutes les autres semblables qualités que vous voudrez, je suis disposé à les avouer, pourvu que vous n'accusiez pas mes sentiments à votre égard, qui sont toujours ceux d'une amitié inaltérable. Accusez plutôt les graves occupations dont je suis chaque jour assiégé, ou bien le désir de répondre dignement à votre confiance, ce que je ne pouvais faire que dans un moment où, libre de tout autre soin, il ne me resterait plus que celui de résoudre vos questions. Ce moment, mes occupations ne me l'avaient jamais laissé; mais une maladie me l'a procuré, et j'ai voulu en profiter, avant de sortir de ma chambre pour me livrer à d'autres affaires. D'ailleurs, je ne pouvais pas, dans cet état, me procurer un délassement plus doux et plus utile que celui de faire au moins une réponse aux nombreuses lettres que vous m'avez écrites. Je dois cependant ajouter à ma décharge que je n'ai pas poussé la négligence jusqu'au point de ne rien vous répondre de toute l'année, car je vous ai écrit une fois sur le passage de saint Grégoire de Nysse; mais j'ai appris, longtemps après, que ma lettre, je ne sais pourquoi, ne vous était point parvenue. Vous n'y perdrez rien : je

vais aujourd'hui vous rendre tout ce que je vous dois et que j'avais eu l'intention de vous donner. Il me suffira, pour dégager ma parole, de vous répondre comme je le pourrai. Je ne promets pas d'éclaircir tous vos doutes, parce que je ne puis vous répondre comme vous le voudriez. Aussi, bien cher ami, n'exigez pas de moi plus que je ne puis vous donner, et souvenez-vous que je vous ai promis de répondre, non pas comme vous le voudriez, mais comme je le pourrai. »

Un peu plus loin, Maldonat ajoute une autre excuse qui prouve qu'il n'évitait pas les difficultés. « Je ne pourrais mieux répondre à vos questions, dit-il, qu'en vous envoyant les leçons que j'ai dictées, cette année, dans notre collége; et je vous les transmettrais volontiers, si j'avais pu les dicter telles que je les avais conçues. Mais le temps m'a manqué pour traiter ces questions à fond, et m'a forcé d'omettre les développements que je voulais y donner. Cependant, pour ne pas vous laisser croire que je refusais de vous les communiquer, j'ai chargé Baugius d'en faire faire une copie et de vous l'envoyer. Mais cela ne me dispense pas de répondre plus longuement à vos questions, et c'est ce que je vais faire. »

Maldonat entre ensuite en matière. Après s'être posé les cinq questions de Gentien Hervet, il les reprend et les résout les unes après les autres. A propos de la première, il rappelle ce que raconte la fable de l'horrible repas qu'Atrée servit à Thyeste, et montre l'énorme différence qu'il y a entre ce repas sanglant et la sainte communion. Puis il renvoie aux calvinistes la réponse que faisait Tertullien aux reproches des hérétiques de son temps : *Ausim dicere si hæc carni non accidissent, benignitas, gratia, misericordia, omnis vis Dei benefica vacavisset. — Aufer hæreticis quæcumque Ethnicis sapiunt, ut de Scripturis solis quæstiones suas sistant, et stare non poterunt. Communes enim sensus simplicitas ipsa commendat et compassio sententiarum et familiaritas opinionum, eæque fideliores existimantur, quia nuda et aperta et omnibus nota definiunt. — Quid indignius est Deo et magis erubescendum nasci, an mori? carnem gestare, an crucem? circumcidi, an suffigi? educari, an sepeliri? in præsepe deponi, an in monumento recondi?* Et

cette belle parole de saint Ambroise : *Totum decet Deum quidquid religioni defertur.* Or, ajoute Maldonat, il ne convient pas moins à Dieu de se donner à nous en nourriture et en médecine que de se condamner, pour notre salut, à la flagellation et au supplice de la croix. Ce n'est pas des philosophes qu'il faut apprendre la religion; c'est des Apôtres. Nous n'aurions point de Sauveur, si nous n'avions eu que celui qu'auraient imaginé les philosophes; parce qu'ils ne connaissaient ni les besoins de l'homme, ni les desseins de Dieu. Mais la foi m'apprend que Jésus-Christ, Dieu et homme, pour nous arracher à la mort du péché, s'est livré lui-même personnellement à une mort ignominieuse, et que, pour guérir ceux qui sont malades, pour fortifier ceux qui sont faibles, pour affermir ceux qui sont fidèles, il se donne, sous une apparence étrangère, en nourriture et en médecine. Je m'en tiens à ce témoignage. Jésus-Christ est mort pour nous; que ne fera-t-il pas pour nous? Cela convenait à Dieu, parce que cela nous était utile et nécessaire; tout ce qui nous était utile lui convenait. Il convient à Dieu de se donner à nous en nourriture, sans rien perdre de sa vie, si cela nous est avantageux. Ainsi, demandez à l'hérétique s'il convient à Dieu de se donner à nous en nourriture, si cela nous est avantageux; puis demandez-lui si cela nous est avantageux, oui, ou non. J'ai longuement développé cet argument dans mes leçons que vous pourrez voir; je me borne ici à répondre au reproche que nous font les hérétiques; et je le fais en deux mots. Si nous devions nier que Jésus-Christ soit vivant dans l'eucharistie, pour ne pas être comparés par eux à ce Cyclope qui mangea vivants les compagnons d'Ulysse, nous devrions même nier qu'il y soit dans un état de mort, pour ne point paraître semblables à Thyeste qui, à son insu, mangea les membres inanimés de son fils. Il ne s'agit pas ici de savoir si nous sommes des Thyestes ou des Cyclopes, et il ne faut pas faire à nos adversaires des concessions telles que, pour éviter d'être comparés à des Cyclopes, nous acceptions en quelque sorte la comparaison avec Thyeste. Nous devons avouer que, dans la communion, nous mangeons une véritable chair, une chair vivante, sans accorder la comparaison, parce que nous ne prenons cette chair ni de la

même manière, ni dans la même intention, ni pour la même cause, ni pour la même fin (ni sous la même forme).

Maldonat prouve ensuite, d'après les Pères et les Conciles, que Jésus-Christ est vivant dans l'eucharistie, et non dans un état de mort, comme le supposait Gentien Hervet. Nous ne pouvons pas le suivre, on le comprend bien, dans les savants développements de sa thèse. Il nous suffit d'avoir indiqué ses principales pensées pour remplir le cadre de ce livre.

La même cause nous impose l'obligation de nous borner à indiquer les principaux points de ses réponses aux autres questions de son correspondant.

A la seconde de ces questions, Maldonat répond qu'il est faux que la mort de la victime dût en précéder l'offrande; qu'on trouve une loi contraire dans le chapitre XVI du Lévitique; que dans tout sacrifice propitiatoire il faut considérer deux choses : l'une qui est la nature du sacrifice, ou le sacrifice même, et l'autre dont le sacrifice tire sa parfaite efficacité : or, l'oblation de la victime est le sacrifice même, et l'immolation (*mactatio*) de la victime donne au sacrifice son efficacité, celle de remettre les péchés, pour le sacrifice de Notre-Seigneur. La mort de Jésus-Christ a été d'un prix infini, et il n'est pas nécessaire qu'elle se renouvelle; mais il faut que l'oblation, par laquelle ce prix est appliqué à chacun des hommes, se répète souvent, parce que les hommes pèchent fréquemment. Ainsi on comprend comment Jésus-Christ a offert un vrai sacrifice dans la sainte cène.

Quant au passage de saint Grégoire de Nysse et d'Hésychius, sur lequel Hervet s'appuyait pour dire que Jésus-Christ est dans un état de mort dans l'eucharistie, « il était facile d'errer, dit Maldonat, pour des hommes qui se jouaient habituellement dans les allégories et les jeux d'esprits. » C'est ce qui fit le malheur d'Origène et de Tertullien. Ne craignons pas d'avouer les erreurs de ces génies, qui les auraient les premiers condamnées, s'ils avaient connu comme nous le véritable sentiment de l'Église. Or, les auteurs doivent suivre l'Église, mais l'Église ne doit point suivre les auteurs. En répudiant une erreur, nous ne répudions ni saint Grégoire de Nysse, ni Hésychius.

Le sacrifice de la cène fut-il différent de celui de la croix ? Cette quatrième question, Gentien Hervet l'avait agitée avec un autre théologien. Celui-ci soutenait la négative ; celui-là, l'affirmative. Mais il n'y avait entre eux qu'un malentendu, et il suffit au P. Maldonat de le leur faire remarquer pour les mettre d'accord. En effet, Hervet soutenait que ces deux sacrifices étaient différents, mais il n'admettait cette différence que dans le rite du sacrifice. Son adversaire soutenait que ces deux sacrifices ne différaient point l'un de l'autre, parce qu'il ne considérait que l'identité de la victime. Ce qui revenait à dire que le sacrifice de la cène est le même, quant à la victime, que celui de la croix ; qu'il n'en diffère que par le mode. C'est précisément ce qu'enseigne l'Église.

Cependant, comme les hérétiques posaient autrement la question, le P. Maldonat fournit à Hervet de solides arguments pour appuyer le sentiment de l'Église.

Il arrive enfin à la cinquième question, débattue également entre les deux mêmes adversaires. Hervet voulait que Jésus-Christ, sur la croix, eût sacrifié comme prêtre selon l'ordre d'Aaron ; l'autre théologien, comme prêtre selon l'ordre de Melchisédech. « Peut-être n'auriez-vous pas tort, dit le P. Maldonat à son correspondant, si vous employiez des expressions plus nettes et plus précises. Votre adversaire a pour lui l'apôtre saint Paul, et si vous pensiez autrement, mon honorable ami, je vous dirais anathème, parce que vous soutiendriez une doctrine différente de celle de saint Paul. Mais vous ne niez point, comme je le vois, que Jésus-Christ sur la croix ait été prêtre selon l'ordre de Melchisédech, quoique vous niiez qu'il ait fait son sacrifice selon le rite de Melchisédech. Vous vouliez seulement dire que la forme du sacrifice de la croix avait été plutôt celle du sacrifice d'Aaron que celle du sacrifice de Melchisédech ; et en cela vous avez pour vous, à votre tour, l'autorité de saint Paul, qui, dans son Épître aux Hébreux, compare Jésus-Christ aux hosties d'Aaron, et le rite du sacrifice de la croix aux rites des sacrifices de ce grand prêtre ; et si votre adversaire pensait autrement sur ce point, je lui dirais aussi anathème. »

Hervet avait montré dans ces diverses questions autant d'intempérance dans la pensée que de hardiesse et d'inexactitude dans

l'expression. Ces dispositions, envenimées par la chaleur de la dispute qu'il soutenait toujours avec une impatiente ardeur, pouvaient l'entraîner dans de fâcheux écarts. Maldonat crut que l'amitié lui imposait le devoir de le prémunir, par un charitable avis, contre ce danger.

« J'ai répondu, lui dit-il en finissant, comme j'ai pu, aux questions que vous m'aviez prié de résoudre. J'aurais dû le faire quand même vous n'auriez pas été mon ami. Mais parce que vous m'honorez de ce titre, je vous dois quelque chose de plus; je vous donnerai donc un avis que vous ne m'avez point demandé. Si j'avais dans le catholicisme la place que vous occupez; si j'avais votre science, votre âge, votre prudence, j'emploierais des termes moins acerbes et moins violents en écrivant contre des catholiques, ou plutôt à des catholiques. L'amitié qui nous unit me donne le droit de vous le dire. Veuillez bien le prendre en bonne part.

« Dites-moi maintenant ce que vous voulez que je fasse des lettres manuscrites que vous m'avez dernièrement envoyées.

« Adieu; priez le Seigneur pour moi. »

La lettre de Maldonat porta ses fruits : Hervet se rendit à la force des arguments qu'elle contenait. Il lui resta cependant encore quelques doutes sur certains points, et comme il cherchait sincèrement la vérité, il crut que le savant professeur du Collége de Clermont la lui révélerait tout entière. C'est pourquoi il adressa une nouvelle lettre au P. Maldonat, qui y fit la réponse suivante, où une science profonde s'allie à une humilité plus admirable encore.

« Monsieur et vénérable ami, votre lettre m'a apporté une preuve de plus de l'infinie sagesse de Dieu, de votre rare modestie, de mon incapacité et de mon impuissance à persuader. Je connaissais déjà toutes ces choses, mais je les comprends et les apprécie mieux maintenant. Non, ce n'est point un aussi petit esprit que moi qui a instruit un savant tel que vous, c'est la sagesse divine; c'est elle qui vous a délivré de l'opinion où vous étiez; c'est elle qui a donné à votre modestie assez de force pour vous en rapporter, vous orné de tant de science, à un homme aussi peu habile que moi. Si, malgré votre modestie et votre amitié, également sincères, vous conservez encore quelques doutes sur ce que je vous ai écrit avec

tant de plaisir et de bonne volonté, c'est mon impéritie qui en est cause.....

« Vous voulez donc que je traite de nouveau de la question du sacrifice propitiatoire de Jésus-Christ dans la sainte cène. Je vous aurais déjà obéi, si j'en avais eu le temps, dans l'espoir que la sagesse divine, qui s'est déjà servie de moi pour vous persuader que Jésus-Christ n'est pas dans un état de mort dans l'Eucharistie, vous ramènerait par le même moyen de l'opinion où vous êtes maintenant sur l'immolation (*mactatione*) mystique (mais réelle) dans le même mystère. Mes occupations journalières, dont vous connaissez le nombre et la gravité, m'ont forcé de vous répondre plus tard que je ne l'aurais voulu.

« Cependant, avant d'engager le combat, si on peut appeler combat une discussion où les adversaires se disputent moins la victoire, qu'ils ne cherchent la vérité, j'avais résolu de vous adresser une courte lettre pour vous prier seulement d'exposer plus nettement votre sentiment et de me déclarer avec plus de précision en quoi il diffère du mien, pour que la lutte ne s'engageât pas dans les ténèbres. Mais j'ai mieux aimé profiter de quelques jours de congé, que nous donnent les fêtes de Noël, pour faire l'un et l'autre dans une même lettre, c'est-à-dire, préciser votre opinion avec les arguments sur lesquels on peut l'appuyer, et la combattre ensuite par ceux que je pourrai trouver; car si j'attendais de vous une nouvelle lettre, elle m'arriverait peut-être dans un temps où mes occupations ne me permettraient pas de vous répondre.

« Ne soyez pas étonné, je vous prie, que je ne saisisse pas bien votre sentiment; excusez plutôt mon inhabileté. Je comprends très-bien ce que vous niez, mais je ne saisis pas si bien ce que vous affirmez. Je comprends très-bien ce que vous niez, parce que vous niez ce que j'affirme, et, je crois, avec raison. Mais vous dites que, dans l'eucharistie, il doit se faire nécessairement une immolation (*mactatio*) mystique, pour qu'elle puisse être appelée un sacrifice propitiatoire, et voilà ce que je ne saisis pas si bien, voilà sur quoi je voudrais avoir une explication plus nette, de crainte que, n'ayant pas de but déterminé, je ne lance mes traits à tort et à travers. Mais parce que vous êtes trop loin pour que je puisse vous consulter,

et que les grandes occupations dans lesquelles je vais bientôt rentrer ne me permettent pas d'attendre votre lettre, je me mets à votre place, tout en gardant la mienne; je m'interrogerai pour moi, je répondrai pour vous; c'est-à-dire, j'environnerai votre thèse de tous les arguments que vous pourriez apporter en sa faveur, puis je vous prouverai la mienne..... Mais je vous prie, je vous conjure par cette vérité que nous cherchons tous les deux, d'écouter patiemment mes raisons, de les méditer attentivement, de les comparer, sans prévention, avec les vôtres. Si je remporte la victoire, j'aurai gagné mon frère; si vous vainquez, vous aurez gagné le vôtre. »

Gentien Hervet, toujours appuyé sur cette opinion que la mort, l'immolation de la victime devait précéder tout sacrifice propitiatoire, soutenait que dans l'eucharistie il n'y aurait pas de vrai sacrifice si Jésus-Christ, victime de ce sacrifice, n'était réellement immolé, ne subissait pas une mort proprement dite, sans tenir compte du sentiment de l'Église, et de ces paroles de saint Paul : *Christus jam non moritur;* sans songer que, pour réaliser ce qu'il demandait, Jésus-Christ aurait dû être à la fois mort et vivant, mort comme victime, vivant comme sacrificateur ; ce qui est contradictoire. Le mot *mystique*, qu'ajoutait le chanoine de Reims, ne se rapportait qu'au mode, qu'aux apparences. Or, c'est cette opinion que combat ici le P. Maldonat. L'enchaînement de ses pensées, la force de ses preuves, la rigueur de sa logique, son argumentation serrée ne souffrent pas l'analyse. Nous nous contenterons de citer la conclusion de la première partie de cette lettre.

« Maintenant, pour résumer en peu de mots ce que je viens de dire, répondez brièvement et nettement à ces questions : ce que vous appelez la mort (*mactatio*) de Jésus-Christ dans l'eucharistie, est-ce une vraie mort, ou non? Si c'est une vraie mort, répondez aux arguments par lesquels je viens de la combattre; si ce n'est pas une vraie mort, expliquez en quoi votre opinion diffère de la mienne, de celle de tous les catholiques, et je vous l'abandonne. En attendant, voici ce que je pense de votre opinion : Si vous prétendez que Jésus-Christ dans l'eucharistie soit réellement tué, quoique sous une forme mystique, comme vous dites, et sans

souffrance, vous êtes dans l'erreur, et en cela vous vous éloignez autant du sentiment de l'Église que lorsque vous disiez que, dans l'eucharistie, Jésus-Christ est à l'état de cadavre. Aussi, l'amitié mutuelle qui nous unit me fait-elle un devoir de vous avertir, de vous prier d'abandonner une opinion où vous ne trouverez aucun catholique, et où je ne veux pas que restent ceux que j'aime. »

Maldonat aurait pu borner ici les preuves de sa thèse ; car elles établissent dans leur ensemble une démonstration à laquelle un esprit droit ne saurait résister. Mais elles ne suffisaient ni à sa science, ni à sa charité. Il entre donc dans un nouvel ordre de preuves, considère la question sous toutes ses faces, et répand sur elle une lumière qui ne laisse lieu à aucun doute. Enfin il termine par ces graves paroles :

« Vous êtes sincèrement catholique, je le sais ; cependant, si vous pensez que le corps *mystique* de Jésus-Christ qui est dans l'eucharistie est autre que celui qui est dans le ciel, vous admettez une opinion non catholique. C'est pourquoi, veuillez bien me dire comment vous entendez cette différence entre le corps de Jésus-Christ, que vous appelez mystique, et son corps créé, afin que je puisse approuver votre opinion si elle est vraie, ou la rejeter si elle est fausse. »

Les erreurs d'Hervet tenaient moins à son cœur qu'à la nature aventureuse de son talent ; il aimait le paradoxe, mais il détestait l'hérésie, et quand on lui montrait que ses opinions devaient le conduire à ce terme fatal, il ne balançait pas à les répudier. Nous avons donc tout lieu de croire, quoique sa réponse ne soit pas arrivée jusqu'à nous, qu'il se rendit aux raisons de son savant correspondant, qui lui montrait avec une effrayante vérité l'abîme de l'hérésie ouvert sous ses pieds.

La dernière phrase de la lettre du P. Maldonat contient une demande qui se rapporte à une correspondance d'un genre bien différent : « Je désire savoir, dit-il à Hervet, quels sont les livres rares et précieux, surtout manuscrits, qu'on peut trouver en France, quel qu'en soit le sujet, en quelque langue qu'ils soient écrits. S'il y en avait à Reims quelques-uns de ce genre, veuillez bien m'en envoyer le catalogue, sur lequel vous noterez d'un signe particulier

ceux qu'on peut acheter ou faire transcrire; je vous en serai très-reconnaissant. »

Ces recherches entraient dans le goût et les habitudes de Maldonat, et l'on n'est point surpris de le voir profiter de ses rapports avec ses savants amis pour se procurer toujours de nouveaux trésors littéraires. Mais un passage d'une correspondance, que nous citerons bientôt, nous apprend qu'il rend ici le même service au P. de Torrès, ou Turrianus, un des hommes les plus érudits de son siècle.

Le P. François de Torrès, né en Espagne, avait été initié aux lettres et aux sciences sacrées par son oncle, l'illustre Barthélemy de Torrès, évêque des Canaries. Il ne sortit plus de cette voie : constamment appliqué à l'étude des Pères ou des écrivains ecclésiastiques, dans quelque langue qu'ils eussent écrit, il se familiarisa avec les plus inconnus, révéla les noms et les livres d'un grand nombre, dont on ne soupçonnait pas même l'existence; et il puisa dans les uns comme dans les autres ces vastes connaissances qu'accusent ses propres ouvrages. Aussi fut-il regardé comme un des oracles du Concile de Trente. Là, il conçut pour les P. Laynez et Salmeron une admiration qui lui fit embrasser leur genre de vie. Loin de l'arracher à ses études, la Compagnie lui fournit les moyens d'accroître encore la somme de ses connaissances. Le P. de Torrès ne négligea point cet avantage : toujours à la recherche de vieux parchemins, d'ouvrages inédits, il ne se contentait pas de fouiller dans toutes les bibliothèques de Rome et du reste de l'Italie, il recourait encore à l'obligeance de ceux avec lesquels il entretenait des rapports (1). Telle fut l'origine de sa correspondance avec Maldonat. Le savant professeur du Collége de Clermont ne resta point au-dessous de la confiance de son illustre confrère : dans les réponses qu'il lui fit, il montra autant d'érudition qu'il avait déployé de science théologique dans sa correspondance avec Hervet. C'est sous ce nouvel aspect que nous devons maintenant le considérer.

Le P. Maldonat avait répondu à toutes les lettres que le P. François de Torrès lui avait écrites; mais toutes ses réponses n'étaient pas arrivées à leur destination. Torrès s'en plaignit amicalement;

(1) Lagomarsini, *Annotatio in Epistol.* XL *Jul. Pogiani.*

et cette fois il reçut une réponse qui dut le consoler de la perte des autres.

« Je vous en prie, mon Père, lui écrivit Maldonat, ne me faites point de reproches, et ne me demandez pas pourquoi je n'ai répondu qu'au bout de six mois aux deux lettres que le P. Edmond Hay m'a remises de votre part. Ce n'est point ma faute, veuillez bien le croire; mais, s'il nous est permis d'employer ce mot, celle d'un malheureux hasard, qui, je ne sais comment, a toujours interdit à mes réponses l'accès de Rome. J'en ai été d'autant plus fâché que vos lettres me font toujours plus de plaisir, que les miennes, quoi que vous en disiez, ne vous en font à vous-même. Je suis donc plus digne de commisération que de blâme, si je ne suis pas coupable; si au contraire il y a de ma faute, ce que ma conscience ne me reproche pas, j'en ai été assez puni par la privation de vos lettres et des livres que vous me promettiez de m'envoyer, si je voulais.

« J'ai reçu du moins *Diadochus* avec votre lettre; et je vous en rends les plus vives actions de grâces. J'aime beaucoup cet auteur, parce qu'il est saint et d'une foi antique, qu'il traite des sujets nécessaires à mes études, et que, grâce à vous, il parle fort bien latin (1). Plût à Dieu que vous m'eussiez aussi envoyé ce que vous me dites avoir écrit sur le péché originel; car, outre le plaisir que me font tous vos livres, à cause de l'étonnante érudition qui y règne, celui-là m'aurait encore bien rendu service, puisque j'ai dû dernièrement traiter la même question dans mes leçons. Néanmoins, mon Père, envoyez-le-moi, je vous prie, car il me sera d'un grand secours dans mes luttes (2). Il me tarde aussi de faire connaissance avec Jean de Cyparis, cet ami dont vous parlez; et comme je désire qu'il nous arrive pourvu du droit de cité, nous aurons soin qu'il paraisse en public convenablement mis (3). Enfin, tout ce que

(1) *S. Diadochi Episcopi Photices in vetere Epiro Illyrici Capita centum de Perfectione spirituali, Francisco Turriano, Soc. J., interprete.* Inséré dans le t. V de la *Maxima Bibliotheca veterum Patrum.* — Lugduni, 1677.

(2) *Epistola de definitione propria peccati originalis..... ex Dionysio Areopagita, et de Conceptione virginis et matris Dei sine peccato, ex Scriptura angelicæ salutationis et testimoniis antiquorum Patrum.* — Ingolstadii, 1581, in-4°.

(3) *Joannis Sapientis cognomento Cyparissioti Expositio materiarum*

votre infatigable application aura entrepris, tout ce que votre génie aura travaillé, tout ce que votre érudition ordinaire aura perfectionné, envoyez-le-nous; car mon estime pour vous ne souffrira pas même qu'une seule lettre sortie de votre plume reste dans les ténèbres.

« Ainsi, dans l'ouvrage sur les Canons des apôtres (1), vous citez en passant un écrit sur l'eucharistie que vous avez en portefeuille. Ce petit mot a excité ici dans tous un désir inouï de voir et de lire cet ouvrage; et nos amis me le demandent sans cesse (2). Car il n'y a pas un savant qui n'apprécie votre immense érudition et la rare sagacité avec laquelle vous savez tout observer. Mais personne n'admire plus que moi ces qualités dans vos écrits.

« Claude de Sainctes, homme très-savant et notre ami, m'a chargé de vous prier de publier ou de lui faire transcrire les auteurs inconnus que vous citez dans vos livres; il vous fera payer à Rome tout ce que cela vous aura coûté. J'ajoute mes instances aux siennes, et je vous prie, mon cher Père, de nous accorder cette grâce; car la bibliothèque du roi, sur laquelle vous désirez que je vous donne des renseignements, ne possède point d'auteurs aussi précieux que ceux que vous nous citez si souvent. Tout ce qu'elle possédait de rare a déjà été publié par Perionius et Turnèbe; il ne reste plus dans cette bibliothèque et dans celle de la reine-mère que quelques livres communs, qui ne sont précieux que parce qu'ils sont inédits, difficiles à déchiffrer et ornés d'une belle reliure. Parmi ceux qui sont inédits, il y en a peu que vous ne connaissiez déjà; ce sont premièrement un livre de saint Jean Chrysostome (3), en second lieu les commentaires de Nicetas Choniates, et ses vingt livres

quæ de Deo a theologis dicuntur in X decades partita, e græco interpretata cum suis scholiis. — Romæ, 1581, in-4°.

(1) *Pro Canonibus Apostolorum et Epistolis decretalibus Pontificum apostolicorum adversus Magdeburgenses centuriatores Defensio in V libros digesta* — Lutetiæ, 1573.

(2) Cet ouvrage fut aussi imprimé à Paris, par les soins de Maldonat, en 1577, sous ce titre : *De Sanctissima Eucharistia Tractatus duo* contra Andream Volanum Polonum Calvini discipulum.

(3) Ce livre est indiqué dans le texte, mais d'une manière dubitative, par les mots οὐχόνων Procopii. Or c'est évidemment une erreur d'impression. Pour la

contre les hérésies, que nous aurons soin de faire imprimer avec d'autres, s'il y en a (1).

« Dans des bibliothèques privées on trouve encore quelques ouvrages inédits, tels que les Commentaires de saint Grégoire de Nysse sur l'Ecclésiaste, que Gentien Hervet doit publier avec une traduction latine (2), les discours et les questions d'Anastase (le Sinaïte), traduites en latin par le même, mais non encore publiées (3). J'ai à ma disposition le livre d'Hincmar contre les prédestinatiens, extrait de la bibliothèque du cardinal Charles de Lorraine. On me promet d'ailleurs les lettres du même auteur (4). Je me propose de les publier dès que j'en aurai le temps; et si je puis obtenir d'un membre du parlement de Paris trois livres de Remi de Lyon sur la même matière, que j'ai lus, j'aurai soin de les y ajouter (5).

corriger, nous aurions voulu confronter cette lettre imprimée avec l'autographe qui, au dire de Launoy (*De Varia Aristotelis in Academ.*, *Paris. Fortuna*, int. Opera, t. VI, part. I, p. 215), se trouvait dans la Bibliothèque de Dupuy avec d'autres lettres de la même main, et, d'après Montfaucon, dans le t. XL de ce fonds, à la Biblioth. Royale. Mais ces précieux documents ont disparu, ou ils ont été détournés.

(1) On conserve encore à la Biblioth Impér. un manuscrit grec de Nicetas Choniates. Il est enrichi de notes grecques et latines qui paraissent être de la main de Maldonat, ainsi que plusieurs passages retouchés du texte.

(2) Cet ouvrage avait déjà été imprimé en 1520. (Maittaire, *Annal. typogr.*, t. XI, p. 593.) Il paraît que la traduction latine de Gentien Hervet n'a point paru; du moins, elle n'est pas indiquée dans la liste de ses ouvrages donnée par Niceron.

(3) Gentien traduisit en effet quatre-vingt-treize des *Questions* d'Anastase le Sinaïte. Mais, outre que cette version n'était rien moins qu'élégante, elle était défigurée par de nombreuses inexactitudes, et souvent par des contre-sens. Corrigée et augmentée par le P. Gretzer de soixante et onze *Questions*, elle a été insérée dans la *Biblioth. maxima Patrum.* — Lugduni, 1676, t. IX.

(4) Hincmar avait écrit entre beaucoup d'autres ouvrages une dissertation sur la prédestination de Dieu et sur le libre arbitre contre Gothescalc et les autres prédestinatiens. Elle a été publiée par le P. Sirmond avec plusieurs lettres et d'autres écrits de ce prélat, peut-être sur l'exemplaire que Maldonat avait laissé au Collége de Clermont. On trouve encore de lui plusieurs lettres dans la collection des Conciles, t. VIII, de Labbe, et t. X de Mansi, et ailleurs. Elles se conservent presque toutes manuscrites à la Bibliothèque Impériale.

(5) Nous croyons que Maldonat veut ici parler de la réponse que fit saint

« Mais qu'est-ce que tout cela en comparaison de vos richesses ! car vous possédez non-seulement les chefs-d'œuvre de l'art dans vos antiques édifices, mais encore les monuments de la science dans vos manuscrits. Aussi, pour vous parler sincèrement, de toutes les parties de l'univers s'élèvent des plaintes contre vous, Italiens, et surtout contre vous, ministres de la religion, qui, peu contents de vous complaire au milieu des statues antiques dont Rome s'enorgueillit, semblez encore ne réserver vos vieux manuscrits que pour l'ornement de vos bibliothèques, tandis que l'Allemagne et la France dépouillent les leurs pour le service de la religion (1). »

L'Allemagne et la France rendaient bien d'autres services à la religion et à la science : c'était aux presses de ces deux pays surtout que recouraient plusieurs savants d'Espagne et d'Italie. Le P. François de Torrès, par exemple, confia au P. Maldonat le soin de faire imprimer quelques-uns de ses ouvrages à Paris ; et il dut s'applaudir non-seulement des soins empressés de son illustre confrère, mais aussi des savantes observations qu'il en recevait. Le P. Maldonat, esprit droit et ferme, ne supportait pas plus l'obscurité dans l'exposition de la vérité, que l'erreur dans l'expression; et lorsqu'il rencontrait l'une ou l'autre dans les œuvres de ses amis, il ne manquait jamais de les en avertir, quelque rang qu'ils occupassent dans l'Église ou dans l'opinion publique. Il

Remi de Lyon aux *Trois lettres* d'Hincmar de Reims, d'Hincmar de Laon, de Raban de Mayence, sur la question de la *prédestination*. Cet ouvrage, digne en effet de voir le jour par la science, la solidité, la méthode qui y règnent, fut d'abord publié avec de courtes notes par André Duval, puis par le président Mauguin, dans le t. XI de sa *Défense de la prédestination et de la grâce*, sur un manuscrit de la Bibliothèque du président de Thou, peut-être le magistrat dont parle Maldonat. Depuis lors, l'ouvrage de saint Remi a été inséré dans le t. XV de la *Bibliotheca maxima Patrum*. — Lugduni, 1677. Cf. *Hist. littér. de la France*, t. V, p. 449 et suiv.

(1) Ces paroles expriment moins un reproche qu'un désir. Depuis les premiers temps de l'imprimerie, on publiait à Rome des écrits inédits des saints Pères ou d'autres auteurs ecclésiastiques ; mais Maldonat trouvait que c'était peu en comparaison de ce qu'on aurait pu éditer, et il regrettait qu'on ne fît pas la même faveur à tant d'autres précieux manuscrits conservés dans les bibliothèques de Rome.

paraît que, distrait par ses travaux aussi nombreux que variés, François de Torrès avait laissé tomber de sa plume quelques expressions hasardées. Elles n'échappèrent point à Maldonat : il en avertit aussitôt l'auteur, qui ne voulant, comme lui, que la vérité, s'empressa de lui envoyer des corrections.

Ce ne pouvait donc pas être là un obstacle à l'impression des livres du P. de Torrès : le plus grand venait de quelques théologiens de la Sorbonne. Ceux-ci, chargés de réviser ces ouvrages, refusaient quelquefois leur approbation parce qu'ils n'y trouvaient pas toujours leur doctrine. Assurément, il était souvent permis de ne pas être de leur avis; mais ils ne l'entendaient pas ainsi. Nous en avons déjà vu plusieurs preuves ; Maldonat nous en fournit une nouvelle dans une seconde lettre à François de Torrès.

« J'avais résolu, lui dit-il, de ne pas vous écrire, jusqu'à ce que vos livres fussent imprimés, afin que le courrier vous les portât avec cette lettre ; car je craignais qu'elle ne fût mal venue, si elle se présentait à vous sans vos enfants. Mais ils n'ont pas encore pu paraître en public. Les docteurs de Sorbonne, qui sont chargés d'en faire l'examen, y trouvent certaines choses à reprendre; ils n'approuvent pas que vous disiez : 1° que le péché est dans l'homme et non dans l'esprit; 2° que toutes les âmes étaient dans celle d'Adam, et qu'elles se propagent non *per traducem*, mais de ne je sais quelle autre manière; 3° enfin que l'Église n'ayant rien défini sur la conception de la sainte Vierge, laisse à chacun la liberté d'en croire ce qu'il veut. Or nos *maîtres* soutiennent qu'on doit croire, non pas d'une foi libre, mais d'une foi nécessaire que la sainte Vierge a été conçue sans péché. Ils s'appuient sur le Concile de Bâle, qui a auprès d'eux plus d'autorité que Sixte IV et que le Concile de Trente. Voyez comme nous sommes catholiques ! combien nous sommes pieux et dévots envers la sainte Vierge, puisque nous ne souffrons pas même qu'on doute de son immaculée conception ! (1)

(1) Tant qu'il fut libre aux théologiens de disputer sur la conception immaculée de Marie, François de Torrès et Maldonat soutinrent l'affirmative, comme tous les théologiens de leur Ordre ; cependant ils se gardèrent bien de faire de leur opinion un dogme de foi. Il n'appartenait qu'à l'Église de prononcer par l'organe

« Comme je m'entretenais dernièrement avec un de ces docteurs, je lui dis que l'Église n'avait encore rien décidé sur cette question. Celui-ci, croyant que je faisais allusion au décret de Sixte IV, reprit aussitôt : — Pour moi, je suis convaincu que le Concile général est au-dessus du Pontife romain. — Comme vous voudrez, répondis-je, aussi je n'oppose pas ici le Pape au Concile général; mais j'oppose au Concile de Bâle, qui n'est reçu que d'une très-petite partie de l'Église, le Concile de Trente, qui est reçu et suivi dans l'Église universelle. Mon interlocuteur garda d'abord le silence; mais, comme je le pressais, il me dit, d'un ton très-radouci et même amical, que les docteurs n'entendaient pas que l'on comparât le Concile de Bâle à celui de Trente, parce que, dans ce dernier, il n'avait tenu qu'à une intrigue de moines que le dogme de l'immaculée conception ne fût défini.

« J'ai consulté Simon Vigor, archevêque de Narbonne, et Claude de Sainctes, maintenant évêque d'Évreux, l'un et l'autre fort savants et vos amis dévoués. Ils m'ont répondu la même chose, quoique en termes différents et plus doux. Si vous voulez, mon cher Père, que je vous dise toute ma pensée, je désirerais surtout que vous corrigeassiez ce que vous dites du péché et de la propagation des âmes; votre opinion sur ces deux points ne me paraît pas juste, et elle peut offenser les lecteurs. Quant à la question de la conception de la sainte Vierge, je crois qu'il faut respecter, au moins par le silence, l'opinion des docteurs français; n'empêchons pas d'être trop catholiques, sur une question libre, des hommes qui ne le sont pas assez dans des questions plus graves. En laissant subsister ce que vous en dites, vous les blesseriez; en l'omettant, vous n'offenserez pas les autres nations.

« Votre lettre sur les biens ecclésiastiques (1), que votre sentiment soit vrai ou non, me paraît très-utile et à nos temps et à nos usages;

de son chef suprême. Mais la Faculté de Théologie de Paris, comme si elle se fût arrogé ce droit, ne voulait pas qu'on eût sur ce point un autre sentiment que le sien, c'est-à-dire qu'on tînt comme une vérité de foi que Marie a été conçue sans péché.

(1) *Epistola ad Gonzalum Herræum Episcopum Laodicensem de redditibus ecclesiasticis, et ratione eis utendi, data Romæ*, 20 *aprilis* 1574.

je voudrais pouvoir le prouver et le persuader, cette année-ci, lorsque je traiterai des bénéfices ecclésiastiques. J'ai entendu dire que le docteur Azpilcueta, homme aussi remarquable par sa science que vénérable par sa vertu et son grand âge, a composé un livre sur le même sujet. Je vous prie, mon Père, de me l'envoyer le plus tôt que vous pourrez ; car je n'attends rien que de bon et de précieux de la longue expérience de ce savant et saint vieillard.

«..... Non-seulement j'insérerai dans vos livres les corrections que vous m'avez envoyées, mais j'aurai soin encore de faire imprimer ici en un grand volume tout ce que vous avez écrit (1) ; car il est difficile de vous dire avec quel plaisir, avec quelle avidité on lit vos ouvrages. Jacques Amyot, évêque d'Auxerre, d'abord précepteur de Charles IX et de Henri III, puis grand aumônier, se glorifie d'avoir lu deux fois votre livre sur les Canons des Apôtres, et il recherche de tous côtés, avec un incroyable empressement, toutes vos productions. Je ne lui parle jamais sans qu'il me rappelle aussitôt votre nom et le comble d'éloges. C'est un homme pieux, savant, judicieux, en un mot, un autre cardinal Sirlet, moins la pourpre.

« Je ne vous dis ces choses que pour exciter votre courage, et vous apprendre qu'en écrivant dans votre cabinet vous vous faites plus de disciples, et de plus honorables, que nous en criant du haut d'une chaire.

« L'ouvrage de Claude de Sainctes sur l'Eucharistie est sous presse ; dès qu'il en sera sorti, je vous l'enverrai..... (2)

« Pour moi, j'ai en portefeuille, prêt à être imprimé, le livre de saint Eulogе, archevêque de Tolède et martyr, sur les martyrs de Cordoue, lequel m'a été envoyé d'Espagne par un de mes amis. Vous en recevrez un exemplaire dès qu'il aura été

(1) Il est fâcheux que ce projet n'ait pas été exécuté : il aurait donné une première satisfaction au vœu que forment encore aujourd'hui tous les savants, de voir réunis en un corps d'ouvrage toutes les œuvres du P. François de Torrès.

(2) *De rebus Eucharistiæ controversis Repetitiones, seu Libri X.* — Parisiis, 1576, gros in-fol., avec une dédicace à Henri III et à Grégoire XIII, datée de Paris, mai 1575.

publié (1). Vous aimerez, j'en suis sûr, l'histoire qu'il renferme, et jusqu'au style barbare dans lequel il est écrit; car il vous montrera sous son lugubre aspect l'Espagne de ce temps-là, et le triste état de la langue latine sous la honteuse et tyrannique domination des Arabes.

« Il me tarde bien de voir les homélies de saint Cyrille d'Alexandrie, dont vous me parlez; car un tel auteur ne peut rien nous donner que de très-savant. Mais comme nos typographes se résignent difficilement à imprimer du grec, j'aimerais mieux que vous m'envoyassiez cet ouvrage en latin qu'en grec (2).

« Je sais que vous avez les statuts ou les décrets du concile célébré à Milan par le cardinal Borromée, pour la réforme de la discipline ecclésiastique; je vous prie instamment, mon Père, de me les envoyer; je les ferai réimprimer. Ils sont surtout nécessaires en France. Peut-être qu'en les lisant, quelques évêques seront portés à imiter l'exemple de l'illustre cardinal. En tout cas, si d'autres ne les lisent pas, je les lirai, et j'en extrairai tout ce que j'y trouverai de plus utile à l'Église.

« Quant à ma santé, elle s'affaiblit de jour en jour. Je rêve beaucoup; je médite de beaux projets, et je ne fais rien; car je n'ai pas assez de force dans l'esprit, et mes classes journalières m'écrasent. Accordez-moi le secours de vos prières et de vos sacrifices, et présentez mes salutations à tous nos Pères de Rome. Adieu. »

Maldonat, en effet, avait recueilli de ses immenses lectures de nombreux matériaux qu'il se proposait de mettre en œuvre; ses propres investigations dans les bibliothèques, et celles que ses amis faisaient à sa prière en diverses parties de l'Europe avaient amené

(1) Cet ouvrage de saint Euloge, intitulé : *Memoriale sanctorum*, s'imprimait à Alcala avec d'autres écrits du même auteur, par les soins de Pierre Ponce de Léon, en 1574, au moment même où Maldonat s'apprêtait à le publier à Paris. Peu de temps après, il fut inséré par François Schott, frère d'André, dans le t. IV de l'*Hispania illustrata*, et depuis dans le t. XV de la *Bibliotheca maxima Patrum*. — Lugduni, 1677.

(2) Maldonat veut sans doute parler de la *Lettre de Denys d'Alexandrie contre Paul de Samosate;* car nous ne connaissons pas d'autre ouvrage de Denys d'Alexandrie, publié par le P. de Torrès. Cette lettre sortit en 1608, in-8°, des presses du Vatican.

la découverte de plusieurs manuscrits précieux, qu'il avait aussi résolu de mettre au jour. Mais ses leçons journalières, sa correspondance, l'obligation de répondre à ceux qui venaient de toute part le consulter, ou par lettres, ou de vive voix, les traités complets qu'il leur envoyait en réponse à leurs questions, la lutte incessante qu'il soutint ou contre les hérétiques, ou contre les ennemis de la Compagnie, de fréquentes maladies, les charges importantes qu'il exerça dans son Ordre, ne lui permirent pas d'exécuter des projets qui promettaient tant de trésors à la science sacrée. Cependant quelques manuscrits furent édités par ses soins; plusieurs, déjà ornés de ses notes et de ses corrections, trouvèrent plus tard d'autres éditeurs. Mais les causes que nous venons de signaler nous ont privés pour toujours des importants ouvrages que méditait ce grand homme. Nous les regrettons d'autant plus que ceux qui restent de lui recèlent une érudition plus vaste et une science plus profonde. Les correspondances que nous venons de citer suffiraient seules pour nous en donner, sinon la mesure, du moins une haute idée.

Cependant nous ne connaîtrions pas toute la souplesse du talent de Maldonat, si nous ne le considérions que sous le double rapport de théologien et d'érudit; nous aurons bientôt lieu de parler de son talent d'administrateur; mais auparavant il nous apparaît sous un aspect qui, pour être plus humble, n'offre pas moins d'intérêt. Maldonat, ce génie consulté et écouté par les plus savants hommes de son temps, avait assez de condescendance pour inspirer une confiance filiale à de jeunes candidats de la littérature. Plusieurs d'entre eux, animés par sa bienveillance, lui soumettaient l'ordre de leurs travaux, la méthode qu'ils suivaient, le goût qui les y portait, et réclamaient de son expérience et de son habileté une direction que l'âge ne leur donnait point. Ils en recevaient des avis aussi paternels que leur confiance était filiale, et propres à diriger sûrement leurs pas dans la carrière littéraire. Comme ces conseils peuvent être utiles à beaucoup d'autres, nous citerons ici quelques passages des lettres qui les renferment, et qui d'ailleurs nous fournissent sur l'état des études à cette époque certains détails peu connus.

Un jeune professeur d'un collége de province, probablement de celui de Billom, avait donné au P. Maldonat un spécimen de ses connaissances en littérature dans deux lettres qu'il lui avait adressées, l'une en grec, l'autre en latin. Le savant professeur du Collége de Clermont lui fit une réponse qui commence ainsi :

« Depuis le départ de notre révérend Père Provincial pour votre collége, j'ai reçu de vous deux lettres, l'une en latin, l'autre en grec. Elles m'ont été toutes les deux fort agréables; car quoique je vous connusse depuis longtemps, je ne vous connaissais néanmoins que par moi-même; maintenant, au contraire, c'est vous qui vous faites connaître.

« C'est, s'il m'en souvient bien, la première fois que je vous écris; cependant, n'allez pas croire que je vous aie perdu de vue, que j'aie cessé de vous aimer. Il vous sera facile de vous en convaincre si vous pensez à tant de soucis, à tant d'occupations qui m'empêchent de porter mon attention même sur les choses les plus importantes. D'ailleurs, la preuve que je ne vous ai point oublié, c'est qu'avant-hier, ayant terminé le cours de mes leçons, ma première pensée a été de vous écrire, et c'est ce que j'ai fait avant le lever de la communauté. Oui, mon cher Madur, je vous aime toujours; je n'aime personne plus que vous; il y en a très-peu que j'aime autant.

« Mais revenons à vos lettres. Vous ne serez pas faché, n'est-ce pas, que pour vos deux lettres latine et grecque, je ne vous en écrive qu'une à peine latine; je la parsèmerai tout au plus de quelques mots grecs s'il s'en présente à ma mémoire. » Après lui avoir dit qu'il ne lui répondra point par des compliments, qui font toujours perdre un temps précieux, il ajoute : « Je veux, mon cher frère, que mon amitié vous soit non-seulement agréable, mais encore et surtout utile. Ainsi souffrez, je vous en prie, qu'un ami sincère vous donne des avis que vous ne recevriez peut-être pas d'hommes moins bienveillants. Et d'abord laissez-moi vous dire que vos deux lettres étaient écrites avec plus de sentiment que de soin. Or, pour un homme qui cultive les belles-lettres, la négligence me semble plus répréhensible que l'ignorance. Avec le temps la science s'accroît et la diligence s'affaiblit; la première

dépend soit de ce don de Dieu, qu'on appelle talent, soit des maîtres, soit des livres, soit du loisir qu'on peut leur consacrer; l'autre dépend tout entière de nous. Or, il n'est pas juste d'exiger du temps, des maîtres et des livres ce que nous-mêmes nous nous refusons. D'ailleurs que peuvent-ils nous donner, si nous ne voulons pas? Aussi, je ne crois pas qu'on puisse avancer dans une science quelconque si l'on n'y apporte pas le soin qu'on peut y donner. Rapportons-nous-en au proverbe qui dit : La réussite est dans le travail. Ainsi désormais, écrivez avec attention, réflexion et élégance. Ne craignez jamais d'effacer ce qui vous paraît défectueux. Ce n'est pas à tort, croyez-le bien, que les plus habiles maîtres pensent que celui qui écrit se perfectionne surtout en effaçant; qu'en écrivant bien, on fait assez vite; qu'en écrivant vite, on parvient à écrire mal. Le style de vos lettres est négligé, les termes ne sont pas choisis, la phrase n'a point de nombre, les idées ne se suivent pas. Toutes les fois que je les lis, il me semble vous voir oisif, négligé, nonchalant, riant aux éclats. »

Le P. Maldonat reproche ici à son jeune correspondant de n'avoir tenu dans sa lettre grecque aucun compte des accents, et d'avoir employé des mots peu usités, ou même désavoués par les bons auteurs. Puis il ajoute :

« Prenez toutes ces corrections en bonne part : je ne fais que ce que vous m'avez demandé, et ce que demande une véritable amitié; d'ailleurs je désire ardemment que vous deveniez un excellent professeur, et en vous écrivant ces avis je continue les soins que, dans cette intention, je vous ai donnés ici, comme vous savez. Pourquoi Jésus-Christ n'a-t-il pas de meilleurs orateurs que le démon?

« Quant à la lecture des auteurs grecs, sur laquelle vous me consultez, vous ne devez point vous y livrer sans discernement, qu'ils soient bons, mauvais, utiles, inutiles; attachez-vous à quelques-uns. Si vous avez lu Démosthène et Isocrate, ne lisez pas d'autres orateurs; attaquez plutôt des auteurs de philosophie : d'abord Aristote, puis Platon, et tout au plus quelques écrivains de ces deux écoles.

« Oubliez pour le moment les théologiens; lisez seulement en

grec l'Ancien et le Nouveau Testament, qu'il faut lire toute la vie. Quant aux auteurs latins, il faudra parcourir successivement les meilleurs, surtout Cicéron, qui à mon avis doit être seul proposé comme modèle de style. Il est permis même à un chrétien, je pense, *d'honorer le médecin à cause de la nécessité.*

« Voilà pour le choix; voici la méthode que je vous propose. En lisant les auteurs grecs ou latins, observez avec attention tout ce qui peut contribuer à vous former l'intelligence, le langage et le style. Dans les grecs, vous apprendrez surtout à penser; dans les latins, vous apprendrez de plus à écrire. Il est nécessaire de comprendre et d'étudier les chefs-d'œuvre de Rome et d'Athènes, pour connaître la littérature de ces deux pays; mais il n'importe pas également de les étudier les uns et les autres pour se former un langage et un style, à moins qu'on ne le puisse commodément sans nuire à des études plus graves. J'ai toujours pensé qu'il était prudent et sage de se livrer surtout aux études qui trouvent leur application dans l'usage ordinaire de la vie; mais qu'il y a de l'orgueil et de la folie à vouloir primer dans des connaissances qui ne servent à rien, si ce n'est à entretenir l'amour-propre par une vaine parade, ou à nourrir la curiosité. Pour ce qui est des mœurs et de la vertu, qui doivent toujours être le principal objet de nos soins, je n'en dis rien ici, si ce n'est qu'il en faut demander les leçons à l'Écriture sainte et aux écrivains ecclésiastiques (1). »

Un autre jeune professeur du collége de Billom avait aussi

(1) Ces conseils portèrent leurs fruits. Le P. Pierre Madur, natif d'Ambert, en Auvergne, avait été admis, à l'âge de dix-neuf ans, aux épreuves du noviciat, qu'il fit à Paris sous le P. Maldonat lui-même. Il enseigna longtemps les belles-lettres dans différents colléges, et se rendit très-habile dans les langues savantes. Il passa les dernières années de sa vie au collége de Lyon, occupé tout entier au ministère de la confession et à l'édition de plusieurs ouvrages de ses confrères étrangers, qui lui confiaient ce soin. Il mourut saintement en 1611, à l'âge de soixante-six ans. Le temps qu'il consacra aux ouvrages des autres ne lui permit pas d'écrire ceux qu'il avait projetés. Nous avons cependant de lui une édition corrigée et augmentée de la *Chronique* de saint Antonin de Florence; de savantes notes sur les Commentaires de Maldonat sur les quatre Évangiles, qu'on trouve dans quelques éditions de cet ouvrage; enfin une traduction française des *Dix raisons* du P. Campian.

invoqué les lumières et les conseils du P. Maldonat; mais il avait mis dans sa lettre un soin qui prouvait, mieux encore que ses paroles, le désir qu'il avait de se perfectionner dans les belles-lettres, et les efforts qu'il faisait pour y réussir. Maldonat, dans sa réponse, le félicite d'abord de son application; puis il l'exhorte à persévérer dans cette voie, et lui expose ainsi les motifs de son avis.

« Pour moi, si j'enseignais les belles-lettres, comme j'enseigne la théologie, il n'y aurait pas d'homme au monde qui pût, par ses discours, me détourner de la résolution d'acquérir, autant qu'il me serait possible, tout ce qu'il y a de plus parfait dans l'art de bien dire et de bien écrire, comme je fais maintenant tous mes efforts pour arriver à la perfection de l'enseignement de la théologie, dont je me sens encore bien éloigné. Je n'ai jamais aimé ces hommes qui ne cessent de blâmer ce qu'ils ignorent, ou ce qui leur déplaît, ou ce qu'ils ne peuvent acquérir, ou ce qu'ils n'ont pas trouvé les premiers; parce qu'il y a toujours une témérité insensée dans le premier cas, de la lâcheté dans le second, de la jalousie dans les deux derniers. Si tous les maîtres avaient de pareilles tendances, les progrès des sciences seraient impossibles; les lettres, les beaux-arts resteraient sans culture et n'acquerraient ni ornement, ni splendeur, ni perfection. Pourquoi donc avons-nous relégué de l'enseignement Alexandre, Pastranna et toute la barbarie des vieux grammairiens? Ce que je vous dis ici est tout à fait conforme aux prescriptions de notre Institut, qui ordonne de faire le mieux possible tout ce qu'on entreprend de faire. Ainsi, non-seulement j'approuve les soins que vous apportez à vos études tant privées que publiques, mais je les loue sans réserve et vous exhorte instamment à ne jamais vous en départir.

« Vous me communiquez encore le projet de traduire Aristote : voici ce que j'en pense. Que votre premier et principal soin soit de bien faire la classe dont vous êtes chargé, et de vous préoccuper de tout ce qui peut aider les succès de vos élèves. Si ces fonctions vous laissent encore quelques moments libres, ne les employez pas à traduire Aristote, contentez-vous de le lire en grec; votre temps sera beaucoup mieux employé à faire des pièces de vers de

divers genres, et à lire les auteurs qui ont traité de l'art poétique. Plus tard, vous serez plus capable de traduire, pourvu que vous vous exerciez dans les langues grecque et latine; mais pour la connaissance parfaite de l'art poétique, si vous laissez passer l'âge où vous êtes et l'occasion que vous en avez, vous ne l'acquerrez jamais plus. D'ailleurs, comme ce genre d'étude est plus adapté à vos fonctions actuelles que celui dont vous me parlez, il est aussi plus utile pour vous et pour vos élèves, et moins capable de vous distraire de vos occupations ordinaires. Ainsi moi, par exemple, avant de vous écrire cette lettre, j'étais prêt à faire ma leçon de théologie; eh bien! à cause de la différence des choses que je viens de traiter, mon esprit est maintenant si loin de la théologie, qu'il est comme égaré dans une région étrangère. J'ai tellement perdu de vue ce que je voulais dire, qu'il me faudra de nouvelles méditations pour recueillir mes pensées. Voyez combien il importe de faire tout en son temps. »

Faire tout en son temps, et se livrer tout entier à la tâche du moment, tel était le principe du P. Maldonat. Il ne l'oubliait ni dans ses fonctions publiques, ni dans ses occupations privées; aussi toutes ses œuvres portaient-elles l'empreinte non-seulement d'un génie hardi, vaste et pénétrant, mais encore de cette application patiente, de cette méditation profonde qui en dirige l'action, en modère les écarts, en règle les élans et le langage, lui trace des limites, l'arrête sur chaque question et le force à préciser ses aperçus. La vie de Maldonat nous a déjà fourni beaucoup de preuves de la perfection qu'il apportait à ses actions, surtout quand elles tendaient directement à la gloire de Dieu; nous en verrons bien d'autres dans la suite de cet ouvrage.

CHAPITRE III

Mission du P. Maldonat dans le Poitou.

Le premier événement qu'amène l'ordre chronologique est la célèbre mission que le P. Maldonat fit dans le Poitou, avec plusieurs de ses confrères. Disons d'abord quelle en fut l'occasion. Le protestantisme, favorisé par quelques puissants seigneurs, s'établit de bonne heure dans le Poitou. Dès l'an 1559, il révéla sa force et son génie dans le chef-lieu de la province, par le pillage du couvent des Jacobins, qui avaient prêché contre les nouvelles erreurs. Le châtiment des coupables n'arrêta pas l'audace du parti. Tandis que les huguenots promenaient dans la France la révolte, dont la conjuration d'Amboise avait été le signal, ceux de Poitiers soulevèrent la ville, qu'ils livrèrent au pillage et remplirent de carnage, dès qu'ils en furent maîtres. En 1562, la ville, reprise par les armées royales, retomba au pouvoir des rebelles qui y commirent de plus horribles cruautés que la première fois. La paix de 1563 fit rentrer Poitiers sous l'obéissance du roi; bientôt après, les huguenots reprennent les armes et font de nouvelles tentatives contre cette ville qui, défendue par le comte de Lude, résiste bravement à leurs efforts; mais ils se répandent et exercent d'affreux ravages dans tout le reste du pays.

Le Poitou devient alors le foyer de la rébellion, le principal théâtre de la guerre et de tous les désordres : l'incendie, le massacre, le pillage, la confusion, sont pendant plusieurs années comme à l'ordre du jour dans cette malheureuse province. En 1569, l'amiral de Coligny, le principal chef de la révolte, depuis la mort de Condé, tué à Jarnac, met le siége devant Poitiers. Forcé, par l'intrépidité de Henri de Guise et du marquis de Mayenne, de le lever au bout de six semaines, il va se faire battre à Moncontour par le duc d'Anjou. Il se retire alors en Gascogne avec les jeunes princes de Béarn et de Condé, et laisse enfin à son vainqueur la facilité de remettre tout le Poitou sous l'obéissance du roi (1). Les chefs des huguenots, ayant rallié leurs forces, menaçaient la France et en particulier le Poitou, de nouveaux désastres, lorsque la paix négociée par Henri de Mesme et Armand de Biron fut conclue le 8 août 1570 à Saint-Germain-en-Laye (2). Mais les rebelles, encouragés par les concessions qu'on leur avait faites, ne devaient pas tarder à la rompre. On en profita cependant pour réparer les ravages des guerres précédentes.

Avant même que la paix fut conclue, Jean de La Haye, lieutenant général et sénéchal du Poitou, avait pris des mesures pour en procurer promptement les avantages à cette province.

Mais outre que son zèle était trop intéressé pour être constant, son action ne pouvait atteindre les besoins religieux et moraux de la population (3). Les troubles que nous venons de signaler avaient

(1) Giraudeau, *Précis historique du Poitou*, p. 147 à 154. — Coustureau, *La Vie de Louis de Bourbon, premier duc de Montpensier*, augmentée par du Bouchet (Rouen, 1642, in-4°), p. 26 et suiv., 63 et suiv.

(2) Cette paix fut appelée *boiteuse et malassise*, parce que Biron était boiteux et que Henri de Mesme était seigneur de Malassise.

(3) Jean de La Haye, né avec un esprit vif, un caractère entreprenant, avait d'abord été avocat au Parlement de Paris : le talent qu'il y déploya lui attira l'estime et la confiance de plusieurs grandes maisons, qui le chargèrent de leurs affaires. Un riche mariage le mit en état d'acheter la charge de lieutenant général de Poitiers. Il en remplit les fonctions avec autant d'éclat que de vigueur. Il contribua beaucoup avec le comte de Lude, le duc de Guise et Clermont d'Amboise à défendre Poitiers contre Coligny ; et en l'absence du lieutenant du roi, il rétablit l'ordre et la tranquillité dans cette ville, et s'acquit une autorité qui

régné dix ans dans la Saintonge et le Poitou : ils avaient introduit dans les croyances les plus graves abus ; le culte public avait été interrompu ; la pratique des sacrements, abandonnée ; l'instruction religieuse, négligée. De là l'ignorance des vérités les plus essentielles de la foi, l'indifférence en matière de religion, et le déréglement des mœurs. Tels étaient les désordres qu'il fallait avant tout réparer. C'était l'œuvre de la religion. Dès que le Poitou eut été délivré de l'armée des huguenots, le cardinal de Lorraine conseilla donc au roi d'envoyer quelques savants missionnaires. Ce projet fut accueilli avec empressement ; mais il offrait dans l'exécution des difficultés et des dangers qui firent douter un instant s'il était possible ou prudent de le poursuivre. Chargé de trouver des hommes tels que les demandait l'entreprise, le cardinal s'adressa au Collége de Clermont. Tous les Pères répondirent à cet appel. Cependant les fonctions de l'enseignement enchaînèrent le zèle du plus grand nombre. Six seulement fixèrent le choix des supérieurs : ce furent les PP. Maldonat, le chef des autres, Belleville, Charles Sager, Nicolas Le Cler, Odon Pigenat et Pierre Lohier (1).

excita son ambition. La cour lui ayant refusé d'abord une charge de maître des requêtes, puis celle de président, il chercha dans l'intrigue les moyens de satisfaire ses prétentions. Il résolut même, si nous en croyons des écrits publiés contre lui, de s'emparer de tout le pouvoir dans le Poitou. Dans cette vue, il essaya tout à la fois de se ménager l'appui des protestants et de se former un parti parmi les catholiques. Dans les *Mémoires* publiés sous son nom, il dit qu'il ne se proposait que de réunir les uns et les autres dans le service du roi. Quoi qu'il en soit, il devint suspect aux catholiques et aux protestants et fut abandonné de tout le monde. Deux fois accusé de trahison à la cour, il sut toujours en obtenir le pardon ; mais il ne sut pas le mériter. Il poussa l'ambition jusqu'à la révolte ouverte. Enfin, poursuivi par les officiers royaux, il se donna la mort dans la nuit du 22 au 23 juillet 1575, pour échapper à la peine capitale. Ce qui n'empêcha pas qu'on ne décapitât son cadavre, et qu'on n'en dispersât les membres dans les divers quartiers de la ville. (J. de La Haye, *Mémoires et recherches de France et de la Gaule Aquitanique*, c. I, et de LIII à LVII.— Dreux Du Radier, *Biblioth. historique et critique du Poitou*, t. II, p. 334 et suiv. — Coustureau, *La Vie de L. de Bourbon, premier duc de Montpensier*, p. 73 et suiv.)

(1) Nous ne connaissons du P. Belleville que cette circonstance de sa vie ;

Le P. Maldonat, obligé par sa charge de rendre compte de sa mission à ceux qui la lui avaient confiée, les informait de temps en temps des progrès de l'œuvre et des mesures qu'il prenait pour l'accomplir. Presque toute sa correspondance est arrivée jusqu'à nous, et nous pouvons aujourd'hui puiser à une source si pure des détails encore inconnus sur une mission qui eut cependant les plus heureux résultats (1).

Dans une lettre adressée le 1er avril 1570 au recteur du Collége de Clermont, le P. Maldonat raconte en ces termes l'accueil que reçurent les missionnaires et leurs premiers travaux :

mais il fallait qu'il eût du mérite pour être associé à des hommes qui en avaient tant, et employé avec eux dans une œuvre si difficile.

Le P. Charles Sager, né à Beauvais en 1539, entra en 1556 dans la Compagnie, où il fut suivi par ses trois frères et par son père. Après le cours des études qu'il fit avec beaucoup de succès, il enseigna successivement, et dans différents colléges, les lettres grecques, la philosophie, la théologie. Il fut le premier recteur du collége de Bordeaux. Il mourut en 1596, à Tournon, avec la réputation d'un saint et savant religieux. En effet, le P. Charles Sager avait donné des preuves d'un rare savoir, d'une grande capacité dans tous les emplois que la Compagnie lui avait confiés, d'une éloquence douce et solide, d'une grande aptitude à la controverse dans le ministère de la prédication, et de toutes ces qualités réunies dans les ouvrages qu'il nous a laissés.

Le P. Pierre Lohier, Breton de naissance, n'était âgé que de 28 ans quand il fut choisi pour la mission de Poitiers; mais il avait déjà montré des qualités qui lui méritèrent cet honneur, et l'élevèrent plus tard aux plus hauts emplois de son Ordre. Il gouverna le collége de Billom, de Paris, et, pendant sept ans, la *province* d'Aquitaine. Il était recteur du collége de Toulouse, lorsqu'il mourut le 10 août 1593.

Le P. Nicolas Le Cler, doué d'un magnifique talent, qu'il avait cultivé par de fortes études, était également habile dans les littératures grecque et latine, dans la philosophie, dans la théologie, dans l'éloquence. Malheureusement les nombreuses occupations que lui créait l'activité de son zèle ou que lui imposaient les supérieurs, nous ont privés des monuments de son génie.

Aux mêmes qualités, le P. Odon Pigenat, dont on a si étrangement défiguré le caractère, ajoutait un esprit plus calme, plus positif; s'il était moins chaleureux dans le discours, il triomphait dans les conférences. Sa prudence, sa vertu, son talent pour l'administration, lui firent donner dans la suite le gouvernement du Collége de Clermont, et puis celui de toute la *province* de Paris.

(1) Nous renvoyons aux *Pièces justificatives*, nº XI, le texte de cette correspondance.

«.....Dès que les catholiques furent avertis de notre arrivée et de notre mission, ils nous témoignèrent une joie, une satisfaction que j'étais loin d'espérer et même de concevoir. Les PP. Charles Sager et Pierre Lohier commencèrent aussitôt, au milieu d'un immense concours de peuple, à faire des sermons le matin, et, le soir, des instructions familières en forme de catéchisme. Pour moi, j'eus de la peine à obtenir de M. de La Haye, gouverneur à la place du comte de Lude, et de plusieurs doctes personnages de la ville, un ou deux jours pour penser à ce que j'avais à dire en public. J'ouvris un cours de conférences sur la vraie religion et ses principes fondamentaux. On me prête, ce me semble, tant d'empressement, d'attention et de bienveillance, que je redoute le moment où il me faudra retourner aux tracasseries de Paris.

« Peu de jours après, voyant que ces conférences ne prenaient pas tellement mon temps qu'il ne m'en restât pour quelque autre chose, je résolus de le consacrer à l'utilité générale. Je me mis donc à faire, à une autre heure, le catéchisme dans le Collége de Puygareau (*in Collegio Picarræo*), le seul collége florissant de cette Université. Je m'imposai ce surcroît de travail d'autant plus volontiers, que la moitié de ceux qui fréquentent cet établissement, maîtres ou élèves, étaient protestants. Les hérétiques ne pouvant empêcher une œuvre approuvée, et, en quelque sorte, commandée par le gouverneur, s'efforcèrent du moins de la contrarier. D'abord, ils subornèrent je ne sais quels intercesseurs pour m'engager à ne faire des instructions que les jours de fêtes. Je me proposais de ne les faire que tous les trois jours ; mais comme je vis que ces hommes voulaient profiter des intervalles pour détourner leurs élèves de ces conférences, je répondis que j'étais décidé à les faire tous les jours, et précisément à l'heure où tous les élèves sont obligés de se trouver au collége. C'est ce que je fais maintenant; et j'ai pour auditeurs non-seulement les écoliers, mais encore les hommes les plus graves et les plus savants de la ville. Cette résolution a obtenu l'assentiment unanime des catholiques, et m'a attiré de leur part des louanges que je n'oserais vous répéter. Honneur et gloire à Dieu seul qui opère tout en tous !

« Les fruits que nos auditeurs retirent de nos instructions et de

nos conférences dépassent notre attente et presque nos vœux. Tout le monde convient que, depuis dix ans, on n'avait pas vu dans les églises une si grande affluence. Beaucoup de calvinistes viennent à nous et nous avouent qu'ils avaient été trompés. Je n'en sais pas encore le nombre; mais j'apprends que M. de La Haye a ordonné de faire le recensement de ceux qui sont rentrés dans le sein de l'Église, et, quand il sera terminé, je vous en ferai connaître le résultat. Nous pouvons assurer, en attendant, que, de ces convertis, il y en a plusieurs qui jouissaient parmi leurs coreligionnaires d'une grande autorité et d'une égale réputation de doctrine, et dont l'exemple retenait la plupart des autres dans la secte. Plusieurs qui non-seulement s'opiniâtraient dans leurs erreurs, mais qui avaient fait serment de ne jamais mettre les pieds dans les églises des catholiques, y viennent maintenant en suppliants, et semblent vouloir précéder tous les autres dans la voie du devoir. Les plus endurcis, quoiqu'ils n'aient pas encore renoncé à leurs erreurs, ont cependant bien rabattu de leur obstination et de leur arrogance; ils promènent partout un air triste et suivent nos instructions avec beaucoup d'anxiété. Lorsque je commençai mes conférences, je voulus les faire dans un collége, et non dans une église, pour ne pas en fermer l'accès à ceux d'entre les hérétiques qui avaient juré de ne pas s'y rendre. Cependant, peu de temps avant la solennité de Pâques, ayant annoncé à mes auditeurs que je voulais pendant quelques jours réunir les seuls catholiques dans l'église auprès de laquelle nous habitons, pour leur faire de simples exhortations, dégagées de toute controverse, ceux mêmes qui avaient juré de ne pas entrer dans nos églises, furent les plus empressés à y accourir. Il en est qui au commencement fuyaient même mes conférences, et qui maintenant se rendent exactement à mes catéchismes, siégent parmi les écoliers, et tiennent, comme eux, leur petit livre à la main. Quant aux catholiques, ils paraissent si contents de voir l'état de la religion s'améliorer, qu'il m'est impossible d'exprimer leur bonheur. Ils ont conçu pour nous et ils nous témoignent une estime au-dessus de nos mérites, et telle qu'il ne nous conviendrait pas de vous la signaler, si nous la méritions. Ils nous l'ont souvent et

généreusement témoignée de plusieurs manières, mais surtout par l'offre d'un collége, qu'ils nous pressent instamment d'accepter.

« Je ne vous dirai de nos confrères dispersés dans la province, que ce que je viens de vous dire de nous. Comme le messager attend ma lettre, j'aime mieux vous dire moins, que de m'exposer à ne rien vous dire pour avoir voulu m'étendre davantage.

« Adieu donc, mon Père. Continuez, vous et tous nos Pères de Paris, à prier Dieu pour nous ; nous avions, au commencement, la confiance que vos prières nous aideraient dans notre entreprise, nous en sentons maintenant les effets.

« Votre serviteur en Jésus-Christ,

« JEAN MALDONAT.

« De Poitiers, le 1er avril 1570. »

Les habitants de Poitiers, en offrant un collége à la Compagnie, voulaient sans doute témoigner leur estime et leur reconnaissance au P. Maldonat et à ses confrères ; mais ils se proposaient surtout de perpétuer le bien que ces missionnaires faisaient dans la ville comme dans la province. Le P. Maldonat comprenait aussi qu'un collége donnerait à son œuvre toute la stabilité qu'il désirait, et que c'était le moyen le plus sûr de régénérer une population qui respirait depuis si longtemps l'air de l'hérésie. Mais, d'un autre côté, pénétré de l'importance de l'enseignement, il voulait que des établissements catholiques de ce genre fussent toujours à la hauteur de leur destination, c'est-à-dire qu'ils honorassent la religion par la force des études et la solidité de la vertu, et il ne croyait pas qu'il fût expédient de diminuer ce double avantage dans les colléges que la Compagnie dirigeait en France, en leur enlevant des professeurs qui en faisaient la gloire, pour les placer à la tête de cette nouvelle fondation. Il répondit donc que la Compagnie remplirait mieux les intentions de la ville lorsqu'elle pourrait lui fournir des professeurs distingués sans nuire aux autres colléges. Mais il avait donné à Poitiers une si haute idée de son Ordre, que les habitants étaient disposés à se contenter de tous les professeurs qu'il leur enverrait. Ils insistèrent auprès du

P. Maldonat, pour obtenir de lui au moins une promesse. Il était bien décidé à ne pas la leur faire ; toutefois il crut devoir transmettre leur demande à l'autorité qui pouvait y satisfaire. Il écrivit à saint François de Borgia, alors général de la Compagnie de Jésus, une longue lettre, où il lui communiquait, avec les détails que nous avons déjà racontés, la demande et les instances de cette cité.

« Je ne saurais, ajoutait-il, vous exprimer l'extrême désir qu'ont les habitants de Poitiers de voir dans leur ville un collége de la Compagnie, et les instances qu'ils ont faites et qu'ils réitèrent chaque jour pour obtenir cette fondation. Je n'ai pas donné d'abord beaucoup d'attention à cette proposition, parce qu'il me semble qu'en France nous n'avons pas encore assez de sujets pour l'accepter. Cependant, comme ils redoublaient leurs instances, je leur fis connaître par écrit à quelles conditions la Compagnie reçoit des colléges, et combien il est difficile pour elle d'en ouvrir de nouveaux au moment où elle en a tant d'autres à soutenir. Ils persévérèrent néanmoins à demander un collége où seraient toutes les classes, même celle de théologie; parce que, disaient-ils, on avait surtout besoin, dans le pays, de l'enseignement d'une théologie saine, et ils offrirent de nous donner la Faculté des Arts et celle de Théologie que nous enseignerions, et dans lesquelles nous conférerions les degrés, comme nous faisons à Rome et dans quelques colléges d'Allemagne. Or, ces deux Facultés jouissent à Poitiers des mêmes priviléges que celle de Paris. Quoique je n'eusse ni accepté ni refusé, le clergé et les magistrats se réunirent en conseil pour délibérer sur la fondation. Les ecclésiastiques offrirent un revenu de deux mille francs à prélever sur les biens des cinq églises collégiales qu'il y a dans cette ville. Pour m'assurer de la légitimité de cette rente, je leur dis que la Compagnie n'accepterait pas les biens de l'Église; mais ils me répondirent que cette rente recevait sa destination naturelle, puisque le roi, par les ordonnances d'Orléans, avait prescrit que, dans chaque église cathédrale et collégiale, on amortit un canonicat pour en appliquer les revenus à l'entretien de maîtres chargés de l'instruction de la jeunesse; or, cet article était depuis lors resté sans effet, et

ces Messieurs voulaient l'exécuter en faveur de la Compagnie. De leur côté, les magistrats offrirent d'abord les bâtiments du plus beau des cinq colléges que possède la ville, mille francs de rente et les premiers frais d'établissement. Ils ajoutèrent que, pour le moment, ils ne pouvaient pas faire des avances plus considérables, mais qu'ils espéraient que plus tard ils pourraient les augmenter. »

Saint François de Borgia gouvernait alors la Compagnie de Jésus ; personne n'en connaissait mieux que lui l'esprit, le but, les usages, les besoins ; il était donc inutile de lui mettre sous les yeux les raisons qui pouvaient l'engager à refuser cette fondation. Mais il fallait être sur les lieux, connaître l'état des esprits dans la ville, les besoins intellectuels et moraux du pays, pour juger sainement des raisons contraires. C'est pourquoi Maldonat se bornait à exposer brièvement ces dernières au saint Général. Il les tirait toutes de l'intérêt de la religion dans ces contrées, et des conditions favorables qui semblaient promettre la prospérité de l'établissement projeté.

D'abord, il importait de réparer les ravages causés par le protestantisme dans les croyances, et d'assurer pour l'avenir le règne de la religion dans cette province. D'ailleurs, l'école de droit de Poitiers, comme celles de Bourges, d'Orléans et d'autres encore, était un foyer d'irréligion ou d'hérésie ; et il était nécessaire qu'en face d'elle on élevât une chaire, d'où la théologie pût parler avec autorité et opposer à l'erreur ses divines leçons. Le clergé ne suffisait pas alors à une tâche si pénible ; car les guerres dont le pays avait été depuis dix ans le théâtre avaient interrompu les études, dispersé les étudiants, d'où il résultait que la théologie, forcément négligée, était devenue presque étrangère aux ministres des autels.

Maldonat passait ensuite à des raisons d'un autre ordre, et faisait remarquer à saint Francois de Borgia que la Compagnie trouverait, dans la fondation proposée, de grandes ressources pour l'exercice de ses fonctions multipliées : ainsi elle y formerait d'excellents professeurs qui, plus tard, porteraient au Collége de Clermont l'expérience de l'enseignement, une science

éprouvée, un esprit exercé aux luttes intellectuelles; ses sujets pourraient y conquérir les grades académiques, qu'on leur refusait à Paris; sa présence dans une contrée où l'État régulier, surtout depuis l'invasion de l'hérésie, était tombé dans un injuste discrédit, montrerait la voie de la perfection évangélique aux nombreux étudiants de l'Université de cette ville, et l'ouvrirait sans doute à plusieurs d'entre eux. Le pays offrait tous les avantages matériels qu'exige une maison d'éducation. Enfin, ce n'était qu'en acceptant ce collége qu'on pouvait satisfaire aux vœux de la population et répondre à son affection pour la Compagnie.

Telles étaient les raisons qui militaient pour la fondation du collége de Poitiers. Saint François de Borgia, par sa position, connaissait les raisons contraires. Maldonat, faisant abstraction de son jugement, ne se prononça ni pour les unes, ni pour les autres : mais son devoir et sa charge exigeaient de lui, pour le cas où ce collége serait accepté, qu'il éclairât son supérieur sur les moyens d'en assurer la prospérité. C'est pourquoi il joignit à ces motifs quelques considérations sur les conditions auxquelles on pouvait le recevoir.

Maldonat avait pour sa profession autant de respect que d'estime et d'amour : il voulait que toutes les œuvres de la Compagnie portassent ce caractère de grandeur et de sainteté que saint Ignace a imprimé à son Institut; que, toujours fidèle à la pensée du saint fondateur, elle mît au service de l'Église un zèle infatigable, un dévouement héroïque, un courage à toute épreuve, une science péniblement acquise; que, toujours attentive à la plus grande gloire de Dieu, elle la cherchât partout dans l'enseignement, comme dans les missions; qu'elle conservât dans tous ses ministères une dignité capable de les faire respecter et de l'élever elle-même au-dessus de la calomnie ou du mépris.

Ainsi, le collége de Poitiers, si on l'acceptait, devait la mettre en présence d'une Université puissante et presque toute hérétique; et l'établir comme la gardienne de la religion catholique dans un pays où le protestantisme avait laissé des traces si profondes de sa domination. Donc Maldonat voulait avant tout que ce collége devînt comme le boulevard de la religion catholique. C'est

pourquoi il pensait que, si l'on ne pouvait pas d'abord y ouvrir toutes les classes, on devait en premier lieu y établir un enseignement complet de théologie, de philosophie et de belles-lettres, comme le plus propre à subvenir aux besoins les plus pressants de la religion, et à paralyser l'influence de l'Université. Cette mission demandait des hommes de caractère, de vertu, de science et de talent. Maldonat exigeait beaucoup plus de celui qu'on leur donnerait pour chef. La plupart de ceux qui partageaient ses travaux réunissaient en eux toutes ces qualités, et plus tard ils les déployèrent les uns dans le gouvernement d'importants colléges, les autres dans l'administration d'une *province* de leur Ordre; mais alors il leur manquait encore l'expérience, la maturité de l'âge, et une longue pratique de l'Institut. Or, aux yeux de Maldonat, le supérieur devait réunir ces conditions, soit pour égaler l'importance du nouveau collége, soit pour donner aux études une puissante et honorable impulsion, soit enfin pour répondre à la haute estime dont jouissait la Compagnie auprès de toute la population. Il croyait donc que cette charge ne pouvait être dignement remplie que par le P. Possevin, qu'il proposait à saint François de Borgia, ou par un autre qui l'égalât du moins, s'il ne le surpassait pas en considération et en mérite.

Quant à lui-même, Maldonat s'abandonnait entièrement à la volonté du saint Général : « Les habitants, dit-il, m'ont souvent exprimé le vœu que je restasse ici jusqu'à ce que les choses soient bien rétablies; mais je m'en remets à Votre Paternité. Selon qu'elle me l'ordonnera, je resterai volontiers à Poitiers, j'irai volontiers à Paris, quoique le souvenir des tracasseries passées m'inspire plutôt la crainte que l'envie d'y retourner. »

Tandis que Maldonat soumettait cette affaire à son supérieur, les magistrats de Poitiers la poursuivaient à la cour. Ce n'était point là qu'ils devaient trouver des obstacles; aussi avaient-ils recouru à l'autorité royale moins pour la gagner que pour l'opposer à l'extrême réserve des Jésuites. Maldonat ne voulut point contrarier leurs démarches, mais il crut devoir exposer l'état de l'affaire à ceux qui devaient y intervenir. Il écrivit donc au cardinal de Lorraine une lettre conçue en ces termes :

« Les catholiques de Poitiers croient tous que si l'on fondait dans leur ville un collége de la Compagnie, la religion y recouvrerait bientôt son antique splendeur. Ils n'ont épargné, pour me faire goûter ce projet, ni raisons, ni promesses, ni prières. Je leur ai d'abord répondu, ce qui est vrai, que nous n'étions point venus pour fonder un collége, mais seulement, sur l'ordre du roi, pour mettre notre ministère au service du pays. Ensuite, je leur ai fait observer que la Compagnie, encore peu nombreuse en France, a déjà plusieurs autres colléges à soutenir. Peu touchés de ces raisons, ils ont redoublé d'instances et renouvelé les offres les plus avantageuses. Ils ont voulu que je communiquasse cette proposition à notre T. R. P. Général, tandis qu'ils la porteraient eux-mêmes à la cour. Pour moi, illustre prince, j'ai cru devoir en écrire à Votre Éminence, soit pour l'informer de la suite de cette affaire, soit pour invoquer le haut crédit dont elle jouit auprès du roi, si elle juge que cette entreprise, poursuivie avec tant d'ardeur par les habitants de Poitiers, puisse apporter quelque avantage à l'Église, à l'État et au peuple, le seul, ou le principal bien que la Compagnie se propose. Mais je vous prie de n'avoir égard ni au patronage que vous daignez nous accorder, ni à la demande que nous nous permettons de vous faire, de ne considérer que l'intérêt de l'Église et de l'État, vers lequel doivent tendre tous les efforts des bons..... Suivez donc, illustre prince, le parti que votre grande sagesse vous suggérera comme le plus glorieux à Dieu, le plus avantageux à l'Église et au peuple. Quelque détermination que vous preniez, nous la regarderons comme un insigne bienfait de votre part; et elle vous donnera un nouveau droit à la reconnaissance que nous avons depuis longtemps contractée envers vous. »

Le cardinal de Lorraine, principal promoteur de la mission de Poitiers, aurait lui-même proposé la fondation de ce collége, s'il n'eût craint d'exaspérer par des démarches intempestives des haines encore frémissantes. Mais l'initiative des habitants rassura sa prudence; il ne pensa plus dès lors qu'à seconder un projet dont il reconnaissait l'importance. Il fit aussitôt la réponse suivante au P. Maldonat.

« Le bien que vous faites à Poitiers, les espérances plus grandes encore que votre présence donne à cette ville et à toute la province, l'heureuse distribution de vos compagnons dans les endroits où vous avez jugé que leur ministère serait plus utile, le zèle avec lequel ils remplissent tous leurs fonctions, et surtout l'assurance que tout n'est pas désespéré dans un pays où vous trouvez encore tant d'hommes sages et de si bons catholiques, m'ont causé une joie que j'essaierais vainement de vous exprimer.

« Je suis tout à fait de votre avis, et j'approuve le moyen que vous proposez; si l'on distribuait dans toute la province de dignes prédicateurs qui auraient la mission de dispenser la parole de Dieu et de transmettre la volonté du roi, la religion catholique unirait bientôt tous les habitants et recouvrerait son empire. Mais je ne connais pas au monde de moyen plus nécessaire, plus opportun et plus efficace pour arriver à ce but, que la fondation d'un collége de votre Compagnie dans la ville de Poitiers; c'est l'objet le plus direct de votre saint Institut et la principale de vos fonctions. Je suis heureux de l'avoir fait entendre au roi, plus heureux encore de pouvoir vous dire que Sa Majesté a souscrit à ce projet sans aucune restriction. Elle a appris avec une vive satisfaction que les habitants de Poitiers l'ont conçu les premiers, et que vous avez promis de poursuivre constamment l'exécution de cette sainte œuvre (1).

« Sa Majesté, de son côté, a résolu de faire les premières avances et de ne rien épargner de tout ce qui est en son pouvoir pour faire de ce collége le plus considérable et le mieux pourvu de tous ceux que vous avez en France, à cause de l'importance de la ville et du besoin qu'elle en a. Sa volonté sur ce point est si formelle et si forte qu'elle ne laisse rien à désirer à ceux qui s'intéressent le plus ardemment à cette affaire. Déjà même Sa Majesté a envoyé au gouverneur de Poitiers, si fidèle à Dieu et au roi, l'ordre de rassembler tous ceux des citoyens dont le concours est nécessaire à ce projet, et de leur recommander de s'en occuper

(1) Maldonat n'avait point fait cette promesse; mais le cardinal de Lorraine, en ami d'autorité et de bonne société, lui dit moins ce qu'il a fait que ce qu'il veut qu'il fasse.

sérieusement, afin qu'on le commence promptement et qu'on prenne tous les moyens possibles pour en assurer l'exécution.

« Sa Majesté voudrait même, si cela peut se faire facilement, qu'on appliquât au nouvel établissement les bâtiments et les revenus des autres colléges de la ville.....

« Puisque le roi prend à cette affaire un intérêt si vif et si spontané, vous ne pouvez douter que je n'use de tous les moyens qui sont en mon pouvoir pour l'entretenir dans des dispositions que l'Esprit-Saint, j'en suis persuadé, a mises dans son cœur : je m'estimerai trop heureux d'assurer un si grand bien pour l'avenir, dans un temps surtout où la malice des hommes est si propre à exciter notre zèle.

« J'ai toujours désiré de faire quelque chose pour l'accroissement et l'utilité de votre sainte Compagnie ; mais jamais vous n'aurez rencontré un protecteur plus affectionné et plus dévoué que moi dans cette circonstance, comme dans toutes celles où il s'agira non-seulement de doter quelque ville d'un collége de votre Ordre, mais encore de propager un si utile et si saint Institut. Oui, j'apporterai à cette œuvre mes affections et mes soins ; car je ne saurais rien faire en ma vie de plus méritoire aux yeux de Dieu et de son Église.

« Pour vous, messire Maldonat, continuez à opérer, dans le pays où vous êtes, tout le bien que promettent à votre zèle de si heureux commencements. Secondez les bons habitants de Poitiers dans la poursuite et l'exécution de leur louable projet, et comptez non-seulement sur moi, mais sur Sa Majesté, auprès de laquelle vous n'aurez jamais de plus constant intercesseur. »

Il ne tenait donc qu'à la Compagnie d'ouvrir, dès cette époque, un collége à Poitiers ; mais saint François de Borgia ne mesurait, pour ainsi dire, la gloire de son Ordre que sur celle qu'il pouvait rendre à Dieu : peu attentif à l'agrandir, il se préoccupait surtout du soin de maintenir les établissements que déjà il possédait, d'assurer à l'Église les services qu'elle en attendait ; et il n'en acceptait de nouveaux que lorsqu'ils pouvaient procurer à la religion le même honneur et les mêmes avantages. Or, la Compagnie en France avait alors trop d'adversaires en présence pour éparpiller ses forces ;

et, quoique de nombreux sujets, fidèles à la voix du Ciel, vinssent chaque jour se ranger sous sa bannière, elle ne pouvait pas les exposer inconsidérément dans la lutte. Beaucoup d'entre eux devaient encore acquérir, dans les épreuves et dans les études, la science et la vertu qu'ils étaient appelés à déployer soit dans l'enseignement, soit dans l'exercice du ministère apostolique. D'ailleurs, déjà les ducs de Montpensier, de Guise et de Nevers, les cardinaux de Bourbon et de Lorraine avaient prévenu les démarches des habitants de Poitiers, et adressé à saint François de Borgia de semblables demandes, auxquelles on ne put satisfaire que longtemps après.

On renonça donc au collége de Poitiers; il fut fondé seulement au commencement du siècle suivant, mais au milieu de difficultés qui alors ne vinrent pas du côté de la Compagnie. Nous voyons aujourd'hui cet établissement renaître sous les plus heureux auspices, et tendre par des efforts intelligents à l'accomplissement des vœux de Maldonat, sinon au milieu des mêmes besoins, du moins avec le même dévouement. Nous aimons à rendre hommage aux sympathies dont l'entoure cette noble cité, surtout à la bienveillance de l'éloquent et vénéré prélat qui en a béni le berceau.

Le P. Maldonat, laissant à la prudence des supérieurs l'affaire du collége, ne pensa plus qu'à poursuivre, avec ses confrères, celles de la religion. La multitude de fidèles ou de nouveaux convertis qui, aux fêtes de Pâques, s'étaient empressés de remplir le précepte de la communion, avait rendu au zèle des missionnaires un hommage éclatant. Ce succès toutefois en présageait de plus grands encore. Le P. Maldonat continua jusqu'au mois de juillet ses savantes conférences; et tandis que le peuple se portait en foule aux sermons du P. Sager, ou aux catéchismes du P. Lohier, le clergé, la magistrature, le barreau, toute la classe instruite se pressait autour de sa chaire avec une assiduité qui lui fit craindre un instant de troubler le service public. Comme il le faisait remarquer au gouverneur et aux magistrats : « Ne craignez rien, répondaient les uns, vos conférences nous rendent notre tâche bien facile; et d'ailleurs nous entendons *opérer le bien tandis que nous avons la lumière, afin que nous soyons de dignes enfants de la lumière.* » — « Si notre pays, disaient les

autres, avait eu toujours des docteurs comme vous, l'hérésie ne s'y serait pas introduite, ou elle n'y serait pas restée longtemps. »

De leur côté, les calvinistes continuaient à suivre l'impulsion ou l'exemple que leur avaient donné les premiers convertis. Les ministres, pour arrêter un mouvement qui les menaçait d'un isolement ruineux, défendirent publiquement à leurs coreligionnaires d'assister aux conférences de Maldonat, et n'épargnèrent rien pour se faire obéir. Mais un ordre si arbitraire ne servit qu'à piquer la curiosité des plus indifférents, même des plus obstinés; et plusieurs qui avaient jusque alors refusé d'assister aux instructions d'un jésuite voulurent connaître un enseignement qu'on leur interdisait avec tant d'inquiétude. Ils y trouvèrent, comme un grand nombre d'autres, des lumières et des convictions. Parmi eux était une dame très-instruite dans les erreurs de Calvin, et non moins ardente à les répandre. Avant qu'elle se rendît aux raisons du P. Maldonat, elle exprimait aux missionnaires son estime pour eux par les présents précieux qu'elle leur envoyait fréquemment. Comme ils étaient toujours refusés, elle voulut prouver, la Bible en main, que les Pères devaient les recevoir; car, disait-elle, Jésus-Christ a ordonné à ceux qui prêchent l'Évangile de vivre de l'Évangile. Les missionnaires sourirent à cet argument; mais elle demandait une réponse plus positive. Le P. Maldonat autorisa donc son refus de l'exemple et du témoignage de saint Paul, et montra qu'il était plus parfait de suivre les conseils que les préceptes de l'Évangile. Cette réponse, soutenue de la pratique, toucha la prosélyte qui, déjà préparée par les conférences de Maldonat, revint à la religion de ses pères. Son exemple eut tant d'imitateurs que, de Pâques à la Pentecôte, plus de cinquante familles protestantes demandèrent au P. Maldonat la faveur de rentrer dans le sein de l'Église catholique. Mais aussi prudent que zélé, le serviteur de Dieu la leur faisait attendre longtemps, soit pour s'assurer qu'elles n'obéissaient pas à l'enthousiasme du moment ou à des motifs humains, soit pour compléter leur instruction religieuse.

Le mélange prolongé de protestants et de catholiques avait introduit, dans les croyances de plusieurs de ces derniers, une

confusion qui rendait leur conversion plus difficile que celle des premiers. Maldonat, suivant le conseil de saint Paul, qui veut qu'on donne plus de soins aux enfants de la maison qu'aux étrangers, consacrait à leur instruction privée tous les moments que lui laissaient les autres soins de la mission. Il eut le bonheur de dissiper les ténèbres qui obscurcissaient ces esprits égarés et de les éclairer des lumières de la foi.

Témoin de succès si heureux, le gouverneur les favorisait de tout son pouvoir ; il témoigna même à ceux qui les obtenaient une telle estime, qu'il voulait leur soumettre tous ses projets et n'en exécuter aucun qui n'eût reçu leur approbation. Mais ils déclinèrent un honneur qui ne s'accordait ni avec leur règle, ni avec leurs habitudes : « Nous lui répondîmes, dit Maldonat, que, selon la coutume de la Compagnie, nous ne pouvions donner des avis sur les affaires relatives au gouvernement. » Cette loi de prudence leur était encore commandée par leur ministère; car ils l'auraient peut-être compromis s'ils s'étaient associés à certaines mesures administratives qui convenaient mieux au ministre de l'autorité royale qu'à ceux de l'Évangile.

Parmi les cinq colléges de la ville, deux attirèrent principalement l'attention du gouverneur : dans l'un, recteur et professeurs, tous étaient hérétiques ; dans l'autre, deux régents étaient catholiques, deux protestants, un cinquième sans religion. En un seul jour, M. de La Haye les remplaça tous par des catholiques sincères. Il interdit aussi l'enseignement aux pédagogues calvinistes, répandus dans la ville, « parce que, disait-il, les lettres doivent toujours être sous la tutelle de la religion, et qu'on ne saurait enseigner celles-là, si l'on n'est soumis à celle-ci ; que d'ailleurs il était défendu par les lois de propager les erreurs du calvinisme. » Il allégua les mêmes raisons pour destituer, pour cause d'hérésie, deux professeurs de l'école de droit, des conseillers et d'autres fonctionnaires. Il voulut aussi que les domestiques fussent tous de la religion de leurs maîtres, et que des catholiques ne servissent point dans des maisons calvinistes, de peur qu'ils n'y perdissent leur foi.

Quelques chefs de familles calvinistes n'avaient pas voulu que

leurs enfants reçussent le sacrement du baptême, et, pour les soustraire au zèle des catholiques, ils les avaient cachés dans la ville ou dans des maisons de campagne. Le gouverneur ordonna de les recueillir tous, et il les conduisit lui-même à l'église avec le plus grand appareil, au bruit des cloches, des trompettes et des canons. Les protestants, accourus à ce spectacle, se demandaient avec stupéfaction ce que signifiait une si pompeuse manifestation. Ils surent bientôt qu'elle signifiait le prix qu'on attachait à la grâce du baptême, dont ils faisaient eux-mêmes si peu de cas.

Les libraires de Poitiers, presque tous calvinistes, abusaient de leur profession pour propager avec leurs erreurs la haine de l'Église catholique; le gouverneur leur retira l'autorisation de vendre leurs livres. En même temps, il fit faire dans la ville une exacte recherche de ces productions hérétiques, et les livra aux flammes.

Ces diverses mesures et d'autres semblables eurent l'approbation de toute la ville, même de plusieurs protestants, qui, fatigués de leurs erreurs, mais retenus par la crainte, n'attendaient que l'expression énergique de la volonté du roi pour revenir à la foi de leurs pères.

Dans la province, la religion obtenait les mêmes avantages; mais nulle part d'aussi éclatants qu'à Niort. Cette ville avait été pendant dix ans comme le quartier général des ministres protestants, qui, après en avoir banni les croyances catholiques, allaient de là exercer leur œuvre de destruction dans les pays voisins. Ils n'y étaient plus lorsque le P. Odon Pigenat y arriva; mais leur esprit y régnait encore. D'ailleurs, retirés au nombre de quarante sur les confins de la Saintonge, ils entretenaient par une active correspondance le fanatisme de leurs adhérents, et les exhortaient à réparer par une résistance opiniâtre au missionnaire la défaite que leur avaient fait subir les armes du roi. Le P. Odon, en effet, rencontra d'abord de sérieux obstacles; mais tous tombèrent peu à peu devant la persévérance et l'énergie de son zèle; et, quelques mois après, la religion avait repris son empire dans cette ville (1).

(1) Si l'on ne savait pas que Bayle a porté dans l'histoire le scepticisme frondeur de ses opinions, on s'en convaincrait à la manière dérisoire dont il raconte

De semblables prodiges se renouvelaient à Châtellerault, Saint-Maixent, et sur d'autres théâtres que le P. Maldonat avait assignés aux compagnons de son apostolat. Il continuait lui-même à en opérer de plus grands encore dans le chef-lieu de la province. Nous ne connaissons de ses travaux que les détails que nous venons de raconter. Nous les avons puisés dans sa correspondance. La source est authentique, sans doute, mais elle aurait dû être plus féconde. Malheureusement la modestie de Maldonat, peu contente de se borner à un précis qui suppose tant d'autres faits glorieux à sa mémoire, brisa des plumes moins discrètes, et les empêcha de les transmettre à la postérité. Un habile écrivain, témoin oculaire des travaux et des résultats de cette mission, en avait tracé le récit, dans l'intention de les rappeler à ses concitoyens et de les signaler à la France entière ; mais le P. Maldonat et ses collègues le prièrent de supprimer son ouvrage, sous prétexte de ne pas irriter des susceptibilités qu'on avait eu tant de peine à calmer.

la mission de Maldonat et de ses confrères dans le Poitou. « Il fut envoyé, dit-il, à Poitiers avec neuf (c'est-à-dire cinq) autres Jésuites, l'an 1570. Il y fit des leçons latines, et il y prêcha en français ; mais n'ayant pu y fonder un bon établissement, il s'en retourna à Paris, après avoir soutenu quelques disputes contre ceux de la *religion.* » (*Diction. historiq.*, art. *Maldonat.*) C'est ainsi qu'on écrit l'histoire quand on en fait un persifflage.

CHAPITRE IV

Maldonat et Mariana, professeurs de théologie au Collége de Clermont. — Maldonat reprend ses leçons sur un nouveau plan. — Son but. — Analyse de son second cours de théologie. — Ses discours sur l'étude de la théologie, sur la manière et les moyens de l'apprendre. — Autorité que s'acquiert Maldonat. — État florissant du Collége de Clermont.

Pendant que le P. Maldonat exerçait, dans le Poitou, le ministère apostolique, il n'avait pas été remplacé dans sa chaire; mais on lui avait donné un collègue qui devait partager avec lui l'enseignement de la théologie au Collége de Clermont. Le P. Jean Mariana, âgé seulement de trente-quatre ans, avait déjà mérité cet honneur par les grandes qualités et les vastes connaissances qu'il avait déployées dans les mêmes fonctions à Rome et à Palerme. Arrivé à Paris vers la fin de l'an 1569, il commença presque aussitôt ses leçons de théologie positive, qu'il continua pendant quatre ans avec autant de fruit que d'éclat.

Maldonat reprit les siennes le 10 octobre 1570. Loin de se nuire mutuellement par leurs succès personnels, ces deux grands maîtres complétaient l'enseignement l'un de l'autre, soit par la différence des sujets qu'ils traitaient, soit par les divers points de vue sous lesquels ils les considéraient. D'ailleurs, quoique doués

de qualités communes, ils avaient néanmoins dans le caractère et le talent certaines nuances qui, rejaillissant sur leurs leçons, leur donnaient un cachet propre et un intérêt spécial. Ainsi l'un et l'autre avaient cultivé, par de fortes études dans les Universités de Salamanque ou d'Alcala, le rare génie qu'ils avaient reçu de la nature ; ils étaient également versés dans les langues savantes, dans toutes les parties des sciences sacrées ; ils savaient embellir ces connaissances des ornements les plus exquis de la littérature. Mais Mariana, esprit fier et indépendant, ne capitulait jamais avec les opinions qu'il n'avait pas embrassées ; il présentait les siennes avec l'autorité d'un maître, et les soutenait avec l'énergie d'une conscience convaincue; incapable non-seulement de déguiser, mais encore de taire sa pensée, il l'exprimait avec une liberté qui connaissait peu les ménagements et les considérations ; et son style concis, nerveux, sévère, reflétait fidèlement toutes les qualités de son âme.

Maldonat, d'un caractère non moins énergique, mais plus calme et plus patient, présentait ses opinions avec une sage réserve, et comptait avec celles des autres. Il n'était inébranlable que lorsqu'il était certain d'être dans le vrai, ou lorsqu'il défendait les dogmes de la religion. Alors, s'armant de l'autorité de la foi et de la vérité, il la tournait avec une indomptable vigueur contre l'erreur et l'hérésie.

Mariana se mêlait à toutes les questions qui retentissaient autour de lui, de quelque ordre qu'elles fussent; et souvent il portait sur chacune d'elles un jugement dont on n'appelait pas; mais il ne les considérait ordinairement que dans la sphère où elles s'agitaient, et ne s'élevait pas au-dessus des circonstances qui les avaient enfantées.

Maldonat ne prenait part qu'aux questions relatives à la religion; il n'entrait dans la lutte que pour obéir à sa conscience ou aux ordres de l'autorité. Mais alors la lutte était pour lui un devoir auquel il consacrait toute la puissance de son talent, et toute l'énergie de son caractère et de son zèle. Supérieur aux passions des partis, il les dominait toujours par une fermeté imperturbable : il considérait les questions de haut, les embrassait

dans toute leur étendue, les traitait et les jugeait avec une sagesse que l'expérience de trois siècles n'a eu qu'à ratifier.

Si Mariana marchait à la tête de ses contemporains, Maldonat devançait son siècle. Aussi l'étonna-t-il par l'ampleur et par le caractère de son enseignement, par une méthode lumineuse, par une dialectique qui dédaignait toutes les arguties, jusque alors tant reprochées à l'école de Paris. Hâtons-nous d'ajouter que son siècle lui rendit justice et qu'il sut apprécier un enseignement à la fois si solide et si nouveau. Maldonat dut s'en apercevoir à l'enthousiasme avec lequel il fut accueilli par un auditoire plus nombreux que jamais. Mais cet empressement, qui aurait flatté l'amour-propre de tant d'autres, n'aurait pas suffi pour l'engager à reprendre ses leçons, si l'autorité ne lui en avait imposé l'obligation. Il ne put s'empêcher de le déclarer à ses auditeurs, en leur exprimant la reconnaissance que lui inspirait leur sympathie.

« Messieurs, leur dit-il, le jour où je terminai, il y a bientôt un an, mon cours de théologie, je ne me proposais ni de le recommencer, ni de remonter dans cette chaire; car je voyais que mes leçons, dans lesquelles je ne cherchais que le bien de l'Église et de l'État, ne plaisaient point à ceux dont j'ambitionnais surtout les suffrages. Je savais d'ailleurs que les disciples éprouvent autant de dégoût à entendre les mêmes choses que les maîtres à les dire..... Ainsi, pour ne parler ici que de moi, quoique je voie dans cette enceinte bien de nouveaux auditeurs; quoique vous témoigniez tous le plus vif désir de m'entendre; cependant, cette chaire du haut de laquelle je vous ai parlé si souvent et de choses si diverses, ces bancs, ces murailles, enfin tout ce qui me rappelle le passé effraie ma timidité, et m'inspire une répugnance invincible. Mais de graves circonstances, auxquelles je ne m'attendais pas, ont concouru à contrarier mes vœux et à forcer ma volonté : c'est d'abord l'ordre de mes supérieurs, que je ne pouvais décliner sans pécher contre ma règle. Ensuite, je savais que, haï de quelques-uns, je jouissais de l'estime d'un plus grand nombre d'autres, non moins distingués par leur probité, leur science, leur prudence, leur dévouement à la chose publique; de plus, votre attente, votre empressement tel que jamais je n'en

ai vu de semblable dans les écoles, me faisaient croire que vous retiriez quelque profit de mes leçons, puisque vous les suiviez avec tant de persévérance et d'avidité. J'ai donc fait fléchir ma première résolution avec d'autant moins de peine que ces considérations étaient plus propres à la vaincre que les autres à me l'inspirer.

« Je suis donc désormais décidé à faire ici un cours de théologie plus complet, plus mûri que celui que vous avez suivi. Pourrait-on me blâmer de ce que je crois devoir préférer à la haine sourde, pour ne pas dire la jalousie de quelques-uns, la bienveillance éclatante et manifeste du public, et aux secrètes rancunes d'un petit nombre l'avantage de tous? Si quelqu'un, par ses paroles ou par ses menées, entreprend de me détourner de mon dessein, il fera une action indigne d'un honnête homme, et il perdra sa peine. Tout m'effrayait, tout me décourageait avant que je descendisse dans cette arène; maintenant que j'y suis, rien ne sera capable de me détourner de ma course, ni les injures, ni les haines, ni les intrigues. Je ne commence les entreprises qu'avec crainte; mais je dois persévérer avec énergie, c'est ma conviction, dans un parti que j'ai embrassé parce qu'il me paraît honnête.

« Quant à l'ennui que la répétition des mêmes choses a coutume d'engendrer, j'ai plusieurs moyens de l'éviter. Et d'abord, j'ai à dire bien des choses que j'ai omises, les années précédentes, soit parce que j'étais pressé par le temps, soit parce que je les oubliais, soit enfin parce que je les ignorais; ensuite, les choses mêmes que déjà j'ai enseignées, je les traiterai de nouveau avec tant de soin, tant d'attention, que j'éviterai l'ennui et le dégoût, et que mes auditeurs croiront entendre un nouveau professeur, ou suivre un nouveau cours de théologie.

« Six ans me seront nécessaires pour remplir le plan que je me propose. Si quelqu'un trouve ce temps trop long, qu'il pense que c'est moi qui en porterai la plus grande peine; qu'il se souvienne surtout de ce que j'ai dit si souvent : que nulle part la patience n'est plus nécessaire que dans la culture des lettres, qui, comme les plantes, ont moins besoin des artifices de l'industrie

que de l'action du temps pour se développer, se fortifier, fleurir et porter des fruits.

« Les nautonniers, hommes simples et sans éducation, ont coutume, au début d'une navigation de quelques jours, d'adresser au Ciel des vœux et des prières. C'est un exemple que nous devons suivre, nous qui nous occupons d'une science où la religion trouve à la fois son origine, son aliment, sa force, sa défense, et qui entrons aujourd'hui dans une carrière aussi longue que laborieuse. Je prie Dieu, auteur de tout bien, et je le prierai tous les jours, de bénir et de féconder des travaux qui, si je ne me trompe, tendent tous à sa gloire. Entrons dans notre carrière avec cette confiance et sous la protection de Celui qui gouverne tout. »

Maldonat connaissait le terrain : d'un côté, des adversaires qui, irrités de son retour à Paris, étaient décidés à troubler son enseignement plutôt que de supporter ses nouveaux triomphes ; de l'autre, de nombreux auditeurs dont il avait moins à exciter l'attention qu'à réprimer l'enthousiasme. Mais au-dessus de ces circonstances planait le devoir ; et Maldonat dut sacrifier à cette considération ses craintes et ses répugnances. Aussi incapable de se laisser abattre par la malveillance et les intrigues des uns que de s'enorgueillir de l'admiration des autres, il ne se préoccupa que du bien de ses auditeurs et de la gloire de Dieu.

Maldonat avait pris pour texte de son premier cours de théologie les *Sentences* de Pierre Lombard ; et quoiqu'il n'en eût suivi ni l'ordre, ni la méthode, il avait cependant prouvé, par cette marque de déférence, qu'il ne dédaignait pas une mémoire justement vénérée. Mais son but lui défendait de subordonner plus longtemps le plan de ses leçons à un oracle qui avait parlé à une autre époque et dans des circonstances différentes. Que se proposait Maldonat? Il voulait débarrasser la théologie des questions inutiles et étrangères, dont l'avait encombrée une philosophie argutieuse, la ramener à sa dignité naturelle, à sa destinée, à ses véritables sources, la mettre en harmonie avec les besoins créés à la religion par les nouvelles erreurs. Or, le passé de l'école de Paris se résumait dans le nom de Pierre Lombard ; les commentateurs des *Sentences*, qu'elle avait produits

et qu'elle suivait, l'entretenaient dans les vieilles habitudes où l'hérésie l'avait surprise presque désarmée. Maldonat crut donc devoir s'affranchir d'une autorité qui ralliait tant de préjugés, et ouvrir à la théologie une voie nouvelle. Lors même qu'il prenait les *Sentences* pour texte de ses leçons, on l'accusait, on le blâmait de ne pas suivre l'ancienne méthode de la sacrée Faculté (1); de quelles malédictions ne devait donc pas être accueillie son audacieuse innovation? Maldonat ne fut point effrayé de ces prévisions. Fort de son intention et de l'ascendant qu'il avait acquis, il exposa toute la théologie sur un plan jusque alors inconnu à la Sorbonne, et créa une école, dont la Faculté, comme nous le verrons ailleurs, dut elle-même subir l'influence, et qui reçut, pour ainsi dire, sa consécration dans l'immortel ouvrage du P. Petau sur les *Dogmes théologiques*.

Les leçons qui donnèrent à l'enseignement de la théologie à Paris une si puissante impulsion et une direction si habile, n'ont pas toutes été publiées; mais elles eurent dans la France un retentissement auquel la presse ne pouvait rien ajouter. Nous en avons trouvé une copie complète parmi les Manuscrits de la Bibliothèque Impériale, et nous nous sommes expliqué, en les lisant, l'impression qu'elles produisirent sur les esprits. Maldonat ne met point sa gloire à inventer des théories nouvelles, à forger des systèmes, à émettre des opinions singulières; sa doctrine, c'est celle de l'Église. Quand il rencontre des vérités non définies, il s'attache toujours, conformément aux prescriptions de son Institut, au sentiment le plus généralement suivi. Si les opinions diverses sont également fortes, il semble s'établir leur juge, il fait paraître tour à tour devant lui leurs patrons, leur demande leurs raisons, les approuve ou les blâme, les appuie ou les combat, selon que l'Écriture, les Pères, les Conciles, les décrets des Souverains Pontifes et la raison leur sont plus ou moins favorables. Mais le génie de Maldonat éclate surtout dans ce coup d'œil qui

(1) Cœpit Maldonatus, anno 1564 Roma missus, docere..... cœperunt doctores vociferari..... non sequi eamdem rationem quam ipsi in Sorbona tenerent. (*Epist. Claud. Mathieu ad Gregorium XIII, S. P.*)

pénètre dans toutes les profondeurs d'une question, quelque compliquée qu'elle soit, en mesure toute la portée, en embrasse tout l'ensemble, dans la fermeté avec laquelle il les aborde et les traite, dans la netteté de son exposition, dans la vigueur de son argumentation et la force de ses preuves. Nous ne croyons pas qu'on trouve avant lui un théologien qui ait réuni ces qualités au même degré. Il les avait déjà montrées dans son premier cours de théologie; mais dans le second il les déploie toutes avec plus de puissance.

D'abord, il pose six questions préliminaires auxquelles il fait des réponses qui forment les prolégomènes les plus substantiels de la théologie : qu'est-ce qui constitue la théologie? quelle est son origine et dans quels degrés s'est-elle développée? quelle est sa nature? quelles en sont les sources? en combien de genres se divise-t-elle? en combien de parties?

La réponse à la cinquième question s'adressait aux humanistes du temps, qui, ne connaissant de la scolastique que les abus attaqués avec tant de malice et d'exagération par Érasme, Vivès et Ramus, la jugeaient à peine digne des regards de l'esprit humain. En dépit de leurs dédains, Maldonat se déclare partisan de la scolastique; mais de la scolastique telle qu'elle est en elle-même et telle qu'il l'entend.

« La théologie, dit-il, se divise vulgairement en *scolastique* et en *positive :*

« La *scolastique*, si nous l'entendons bien, n'est autre chose que la théologie elle-même, cette théologie vraie, solide, parfaite, accomplie, savante, éloquente, prudente, nourrie non dans l'ombre, mais dans la lutte. Voilà la scolastique digne de son nom.

« Ne la confondons pas avec cette fausse scolastique qui a usurpé ce titre, et le déshonore par autant de vices contraires aux qualités par lesquelles l'autre l'honore.

« La véritable scolastique, en effet, donne une connaissance complète de tout ce qui peut servir à défendre la religion; la fausse s'amuse à des choses superficielles qui servent moins la religion qu'elles ne l'embarrassent.

« L'une munit le théologien de toute sorte d'arguments, comme

d'autant d'armes propres au combat; l'autre ne sait guère lui fournir que des arguments physiques.

« La première, dans la dispute, exprime nettement les opinions, les appuie ou les réfute par de solides arguments. Il n'en est pas de même de la seconde, parce qu'elle est dépourvue des meilleurs éléments de l'argumentation.

« La véritable forme ou affermit le jugement, car le théologien doit sagement se prononcer sur les diverses opinions, et décider de l'autorité de chacune d'elles; ce que ne peut faire celui qui n'est pas versé dans toutes les parties de la théologie.

« La véritable préserve le théologien de la superstition, et lui apprend à juger sans témérité ou sans légèreté entre les choses qui regardent la religion, et celles qui ne la concernent pas. Il en est tout autrement de la fausse scolastique.

« Celle-ci fait qu'on n'apprend que ce qu'elle imagine; mais celle-là introduit l'homme dans l'intelligence des saintes Écritures, lui en révèle le sens le plus caché et lui apprend à l'expliquer; de plus, elle lui ouvre, avec les trésors des saintes lettres, ceux des traditions, des canons des conciles, des anciens auteurs, et lui en donne l'usage; tandis que l'autre le laisse dépourvu de tous ces secours.

« La véritable attaque hardiment les hérétiques et dispose le théologien à les combattre, en lui fournissant abondamment les arguments qu'il trouve dans des sources si fécondes. La fausse est dénuée de ces avantages.

« Le théologien apprend encore de l'une à parler avec justesse et précision sur les choses en question; il n'apprend de l'autre qu'à parler confusément et hors de propos.

« Enfin la véritable scolastique, sans rendre le théologien téméraire et insolent, lui donne cependant de l'assurance, parce qu'elle le place comme au centre de son domaine et de ses lumières; la fausse, pour la raison contraire, lui donne autant d'impertinence que d'indécision. »

C'est ainsi que Maldonat entendait la véritable scolastique; il abandonna l'autre aux dédains des humanistes, après les avoir

avertis que, séparée de la première, elle n'était pas plus estimée des théologiens, au moins de ceux du Collége de Clermont.

Il n'exaltait pas cependant la théologie scolastique au préjudice de la positive; car à ses yeux celle-ci ne diffère de la première que par le nom et le mode. On l'appelle positive, d'un nom emprunté de l'école, parce qu'elle propose non des opinions à discuter, mais des vérités positives, incontestables, prouvées et fondées sur les Écritures, les Traditions, les Conciles et les Pères, dont elle donne l'explication. En sorte que la scolastique et la positive ne sont autre chose que la théologie employée de deux manières diverses : l'une expose les vérités révélées par l'Esprit-Saint, et expliquées par les interprètes inspirés; l'autre prouve les mêmes vérités par des arguments puisés aux mêmes sources, ou tirés de principes divinement révélés aux hommes.

Cette définition ne répondait pas précisément à la pratique de l'école de Paris, où le nom d'Aristote était encore plus souvent invoqué que celui des saints Pères, mais elle déclarait ce que la théologie devait être et ce que Maldonat entendait qu'elle fût; car, toujours attentif à son but, il voulait redoubler d'efforts pour la ramener à ses principes naturels, et la débarrasser des éléments parasites qui la défiguraient.

Après avoir donné ces explications, Maldonat propose son nouveau plan : il distribue la théologie en cinq parties :

Il traite dans la première de Dieu considéré en lui-même;

Dans la seconde, des œuvres de Dieu considérées en elles-mêmes;

Dans la troisième, de Dieu dans ses rapports avec ses œuvres;

Dans la quatrième, des choses par lesquelles Dieu conduit généralement l'homme à sa fin dernière, c'est-à-dire des vertus, de leurs devoirs et de leurs effets;

Dans la cinquième, des choses par lesquelles Dieu a spécialement décrété de conduire les chrétiens à leur fin dernière, c'est-à-dire de Jésus-Christ et des sacrements.

Nous ne pouvons pas, — on le comprend sans peine, — faire connaître même par une rapide analyse les magnifiques développements que chacune de ces divisions reçoit de Maldonat. Il nous

suffira de les indiquer, et ce sera peut-être encore assez pour donner une idée de la pénétration, de l'érudition vraiment admirables qu'il y déploie, de la manière large, ferme et savante dont il envisage son sujet.

Dans la première partie, qu'il enseigna pendant l'année scolaire de 1570 à 1571, il comprend toutes les questions qui se rattachent à l'existence, à la nature, aux attributs de Dieu : *an sit? quid sit? qualis sit?* D'abord il réduit à huit les opinions qu'a enfantées la question de l'existence de Dieu : il les examine une à une, pèse leurs raisons et les réfute. Il s'arrête surtout sur la huitième, qui est celle de l'athéisme. Cette erreur, fruit du désordre des croyances, puisait alors un fatal crédit dans son principe; il importait donc de prévenir les esprits contre elle. C'est pourquoi Maldonat s'attache à la combattre dans ses causes, dans ses arguments, dans ses suites; puis il lui oppose les preuves physiques, métaphysiques, morales et théologiques de l'existence de Dieu.

Sur la nature divine, il examine et montre comment nous connaissons Dieu, quel est le nom qui lui convient, s'il peut se définir, et de quelle manière il existe. Vient ensuite le *Traité de la Trinité*, vrai chef-d'œuvre de doctrine et d'érudition. Richard Simon, qui l'avait lu, en parle avec une admiration bien méritée et en donne une longue analyse (1). Nous y renvoyons ceux de nos lecteurs qui voudraient le connaître. Nous nous bornons ici à en indiquer la distribution. Maldonat explique les noms sous lesquels ce mystère a été désigné dans l'Église latine et dans celle d'Orient; il expose le mystère, montre comment nous le connaissons, comment les trois personnes sont une dans leur essence, et distinctes dans leurs propriétés personnelles. Avec les explications qu'il donne sur ces points finit, dans son plan, la première partie de la théologie.

Maldonat enseigna la seconde de 1571 à 1572. Il la divise en deux, dont la première traite du monde en général, et l'autre, de ses parties en particulier. Quelle est la cause efficiente du monde?

(1) *Bibliothèque critique*, t. I, p. 56 et suiv.

quelle en est la fin? la matière? la forme? dans quel ordre a-t-il été créé? Telles sont les questions qu'il agite dans la première partie. Dans la seconde, il traite d'abord des anges en général, dont il explique les noms, l'existence, l'origine, la nature, les facultés, l'exercice et les fonctions de ces facultés. Puis, traitant des bons anges en particulier, il établit une magnifique discussion sur la condition et la qualité dans laquelle ils furent créés, sur la distinction entre eux, c'est-à-dire sur les hiérarchies et les ordres angéliques, sur leurs fonctions, où il est longuement traité des anges gardiens, et des offices que remplissent les anges des ordres ou des hiérarchies diverses. Ces questions, comme toutes les autres, sont étudiées dans l'Écriture, les Pères, les anciens écrivains ecclésiastiques, dans la tradition et les conciles, et présentées avec une érudition aussi abondante que lumineuse.

La question des mauvais anges ou des démons empruntait des mœurs du temps une importance majeure : sous les règnes des Valois, la manie des sortiléges et des opérations magiques, favorisée par les troubles et les malheurs publics, avait envahi toutes les classes de la société, même la plus instruite (1). Maldonat, pour éclairer les esprits sur ce point, traita des démons

(1) Ce fait, constaté dans la préface qui précède ce traité, est encore avéré par un grand nombre d'auteurs contemporains. Nous nous contenterons de citer le témoignage de La Noue, qu'on n'accusera pas d'avoir été un esprit faible :

« Il y a, dit-il, deux sortes de piéges, dont le diable se sert ; par les sorcelleries, qui sont grossières, il attire ordinairement les rudes et simples malicieux qui, pour satisfaire à leurs cupiditez de vengeance, ou pour parvenir à autres fins, se laissent tellement séduire qu'ils viennent à ce point de le recognoistre, et s'allier à luy. Il se représente souvent à eux soubs diverses figures, comme les expériences, confessions, procez, jugemens qu'on en a faits, en servent de preuve : et ceux qui en voudront douter, lisent le livre que Bodin a composé contre eux, et ils verront les horribles méchancetez et vilenies, que commettent tant contre Dieu, que contre les hommes, ces misérables créatures, qui, après avoir renoncé leur Créateur, se vont assujetir à celuy qui, en se moquant d'eux, les traîne en ruyne éternelle. Le mesme auteur récite que du temps du roy Charles neufiesme, leur chef fut pris, qui confessa que le nombre des sorciers en la seule France passoit trente mille personnes..... Ceux qui sont plus spirituels et plus habiles..... le diable les attire

et de leurs prestiges, les dimanches et les jours de fêtes, en forme de conférences et dans un style plus simple, mais toujours avec la même force d'argumentation (1).

Il distribue ce sujet en trois parties, à chacune desquelles il donne de longs et savants développements : dans la première, il parle du péché par lequel ces anges sont devenus démons; dans la seconde, de la différence et de la distinction entre les démons; dans la dernière, de la puissance, des actions et des facultés des démons. Ici, conformément à son but, il s'étend longuement sur les prestiges et les sortiléges des démons, sur la manière dont ils exercent leur pouvoir, sur les limites que Dieu leur a tracées, sur les manières diverses dont ils agissent sur les hommes, et sur les remèdes qu'il faut leur opposer. Toujours appuyé sur l'Écriture, les Pères et les Conciles, il expose

par beaux semblans, jusqu'à ce qu'ils se trouvent si fort enlacez qu'ils ne se peuvent deslier. La cause de leur malheur gist en leurs affections dépravées, qui les poussent à chercher par voyes illégitimes et damnables l'accomplissement d'icelles. L'un voudroit sçavoir ce qui luy doit succéder en une sienne entreprise ; autres comme ils pourront éviter certains dangers. L'avare et l'ambitieux s'enquerront par quels moyens ils obtiendront leurs souhaits. Celuy qui hait et qui veut nuire, tout de mesme. L'un voudroit allonger sa vie; l'autre, éviter la mort ; cestuy-cy sçavoir l'issue d'une guerre, et cestuy-là, si un Estat se conservera, et autres choses infinies qui tombent en l'esprit humain..... En ceste manière sont venues en avant tant d'espèces de magies, enchantements et sorcelleries, qu'on peut dire qu'il n'y a rien au ciel, ny en la terre, voire dessous la terre, de quoy l'homme plongé en cest erreur, ne se serve, pensant y trouver quelque instruction ou soulagement; mais il est ordinairement frustré de son attente, parce qu'il n'y rencontre que mensonge et tromperie. Et que peut-il sortir autre chose des enseignements du diable, veu qu'il est menteur et trompeur?... Qui voudra à ceste heure rechercher où ces maudites vanitez se pratiquent, qu'il aille ès cours, où il en verra de toutes qualitez et sexes, qui ne sont pas seulement affectionnez, ains enrayez après les devins, comme on a esté envers Nostradamus, et autres desquels on recevoit les menteries pour véritez. Qu'il se promène après par la France, et y cognoistra que parmy la noblesse, parmi les gens d'Église et de justice, il y a des disciples couverts de cette profession.....» (*Discours politiques et militaires*, 1612, in-8°, *page* 9-11.)

(1) Il explique lui-même son intention dans un discours qui précède ce traité et que nous insérons parmi nos pièces justificatives, nº VIII.

sur tous ces points la doctrine de l'Église avec une admirable précision; il s'adresse tour à tour aux hommes superstitieux qui voient le démon partout, et aux esprits orgueilleux qui ne le veulent voir nulle part, éclaire les uns, confond les autres, et donne à tous les règles les plus sages pour échapper à l'action soit invisible, soit sensible, mais trop réelle des malins esprits (1).

Des bons et des mauvais anges, Maldonat passe à l'homme, qui occupe le second rang dans la création. Il le considère sous quatre rapports : d'abord en lui-même, abstraction faite des dons de la grâce et des effets du péché; ensuite, dans l'état où il était lorsqu'il sortit des mains de Dieu; en troisième lieu, dans l'état de péché; enfin, dans l'état de réparation ou de rédemption. La première partie comprend les questions relatives à l'âme. Maldonat examine l'origine, la nature, l'essence, l'immortalité de l'âme, le libre arbitre, les facultés intellectuelles, leurs fonctions, etc.

L'importance de ces questions, la nécessité de les établir longuement soit contre les matérialistes, soit contre les hérétiques, et peut-être aussi la mission dont il fut chargé, sur ces entrefaites, par le duc de Montpensier, forcèrent le P. Maldonat de renvoyer les autres au cours de l'année suivante. En effet, le 6 octobre de l'an 1573, il entreprit de développer les trois derniers points du même sujet.

Dans le second, il traite des dons divins que la nature humaine reçut des mains du Créateur, c'est-à-dire la grâce originelle, la justice originelle, la foi et la science, pour l'âme; l'immortalité et la propagation, pour le corps.

(1) Ces leçons sur les démons ne furent point dictées parce qu'elles eurent lieu les jours de fêtes et en dehors de la classe. C'est ce que nous apprenons du préambule et d'une note que porte une copie comprise sous le n° 313 des Manuscrits latins de la Bibliothèque Impériale : « Quæ hic apponuntur de dæmonibus sunt tanquam scopæ dissolutæ, quia non sunt dictata a D. Maldonato, sed exscripta ab ore illius disputantis diebus festis, sed non dictantis. Lector æqui bonique consulat. » On aurait pu mettre cet avertissement à toutes les autres copies : il y a entre elles des variantes nombreuses et essentielles; ce ne serait qu'en les confrontant entre elles qu'on pourrait établir un texte à peu près exact.

Le péché originel fait l'objet du troisième point. Maldonat s'occupe d'abord du péché d'Adam et d'Ève, qu'il considère dans toutes ses circonstances, puis de celui que nous contractons en naissant. Voici dans quel ordre il le traite : Y a-t-il un péché originel? Tous les hommes le contractent-ils? Quelle en est la nature? Comment diffère-t-il des péchés actuels? De quelle manière le contractons-nous? Quels en sont les effets? Quelle peine entraîne-t-il? Quels remèdes faut-il lui opposer? Maldonat ne se borne pas à donner à ces questions une solution sèche et aride; il établit sur chacune d'elles une discussion savante, ferme, animée. Il rappelle toutes les opinions auxquelles elle a donné lieu, les examine, les réfute par l'Écriture, les Pères, les Conciles, et établit sur leurs ruines la doctrine de l'Église, qu'il appuie et embellit de tous les trésors d'une immense érudition.

Il procède avec plus de grandeur encore dans la troisième partie de son cours de théologie, où il traite de la science, de la volonté, de la providence de Dieu, et de la prédestination. C'est merveille de voir avec quelle facilité, avec quelle aisance et cependant avec quelle profondeur de génie Maldonat agite ces graves questions. Pour la connaissance que Dieu a de lui-même, il renvoie à saint Thomas; mais il examine la connaissance que Dieu a des choses en dehors de lui, et la volonté divine, deux questions qu'il résout l'une par l'autre.

Il s'arrête plus longtemps sur la question de la Providence : il la considère d'abord en elle-même, puis par rapport aux hommes, combat le destin des anciens, le déisme des modernes, et accable les uns et les autres des témoignages de l'Écriture sainte, des auteurs sacrés, de celui de tous les peuples, de l'histoire et de la saine raison.

Il comprend le traité de la prédestination sous dix titres principaux :

Par quels noms est-elle désignée dans l'Écriture sainte? — De combien de manières l'entend-on? — Qu'est-ce que la prédestination? — Quelles en sont les causes? — Quels en sont les effets? — Est-elle certaine? — Apporte-t-elle quelque nécessité aux prédestinés? — Quel est le nombre de ces derniers? — Comment

se connaissent-ils? — Comment faut-il exposer au peuple le mystère de la prédestination?

Maldonat conserve à ces questions toute leur importance et leur grandeur; mais il semble leur enlever toutes leurs difficultés, tant il les traite avec précision. Il s'attache surtout à venger la justice et la bonté de Dieu contre Calvin et contre les autres hérétiques qui ont fait de Dieu un tyran et de l'homme une machine à vices ou à vertus. Il soutient également contre eux cette opinion si consolante, qui mérita plus tard au P. Lessius les félicitations de saint François de Sales (1), savoir : que Dieu prédestine les hommes à la gloire en conséquence de leurs mérites prévus. En finissant, il explique comment on doit enseigner au peuple ces graves mystères, et conseille aux prédicateurs de ne pas exposer les difficultés dont s'occupe l'école, mais d'imiter la sage réserve suivie par les anciens Pères dans leurs homélies.

C'est par ces avis que Maldonat termine la troisième partie de son cours de théologie. Dans la quatrième, il devait traiter de la justice (de celle qui comprend toutes les vertus), et de la justification. Dans son plan, cette question se subdivisait en cinq autres, savoir : de ce qui précède la justice et la justification, c'est-à-dire des forces du libre arbitre sans la grâce; — de la nature même et de la vertu (*vis*) de la justice et de la justification; — de leurs causes intérieures, comme de la charité, de la grâce, de la foi; — de leurs causes extérieures et de nos œuvres, en tant qu'elles conduisent à la justification; — des effets de la justification, c'est-à-dire des mérites et d'autres choses semblables. Le 12 octobre 1574, il ouvrit ses leçons sur le premier point et les continua pendant près de trois mois sur les autres. Il traitait déjà des causes de la justification, lorsque ses ennemis, fatigués de ses triomphes, lui suscitèrent une scandaleuse querelle qui l'obligea d'interrompre son cours (2).

(1) Lettre 450 au P. Léonard Lessius. (Édit. de ses OEuvr. compl. de 1883, t. III, p. 107 et suiv.)

(2) Nous trouvons cette circonstance indiquée avec précision dans une note de la copie manuscrite des leçons de Maldonat, citée plus haut : « Hic finem suis prælectionibus imposuit D. Maldonatus, nec suam omnino theologiam absolvit propter quædam jurgia et lites inter eum et theologos Sorbonicos

Nous la raconterons bientôt. Constatons en attendant que ce suprême effort de la routine n'arrêta point la réforme de l'enseignement théologique. L'œuvre de Maldonat avait reçu trop d'éclat, et une impulsion trop puissante pour échouer contre de pareils obstacles.

L'illustre professeur ne se contenta pas de l'opérer par ses leçons; il eut soin encore de la compléter par les sages avis qu'il adressait chaque année, à l'ouverture des classes, à ses auditeurs, et, dans leur personne, à l'école rivale. Depuis le discours par lequel il avait dû nécessairement inaugurer en 1565 l'enseignement théologique du Collége de Clermont, il n'avait point renouvelé la même cérémonie. Mais en 1570, et les années suivantes, il profita d'un usage adopté dans les autres colléges, pour avancer et perfectionner son entreprise. « Je ne me suis point soumis à cette coutume, dit-il, parce qu'elle me semblait plus faite pour attirer l'admiration des auditeurs sur le maître que leur attention sur l'objet de son enseignement. Mais aujourd'hui, la constante avidité avec laquelle vous avez, pendant tant d'années, entouré ma chaire, m'a mis au-dessus de ce soupçon; elle a fait comprendre à tout le monde que les disciples ne me manqueront pas. Je puis donc hardiment m'attribuer à mon tour le bénéfice de cet usage, soit pour montrer que je ne dédaigne pas l'exemple de mes collègues, soit pour remplir le devoir et le titre de professeur, soit enfin pour venir en aide à la théologie que tous abandonnent, et à l'Église qui, privée de théologiens, comme une maison qui tombe en ruines, faute d'architectes, me commande, ce me semble, de parler de l'*étude de la théologie* en un jour et dans un lieu où plusieurs ne sont venus que pour entendre un discours d'apparat. J'en parlerai donc, afin d'inspirer, si je le

Parisiis exortas de conceptione B. Mariæ semper Virginis. Tandem dictus D. Maldonatus diplomate pontificio et episcopi Parisiensis declaratione *a calumnia* liberatus. » Cette note est signée Butard. Or, à la dernière page du Ms, on lit : « Hic liber est Nicolai Butard, gymnasiarchæ et primarii collegii vulgo Cameracensis, in alma Universitate Paris. » Butard était donc un des nombreux fonctionnaires de l'Université qui suivaient, transcrivaient ou faisaient transcrire les leçons de Maldonat, et lui rendaient loyalement justice.

puis, à quelqu'un d'entre eux, l'amour de cette science sacrée et le désir de s'y appliquer. »

Pour mieux atteindre son but, Maldonat évite la pompe des discours académiques, plus propre à éblouir qu'à persuader; mais il présente à ses auditeurs les raisons les plus capables de les convaincre, et de leur faire goûter les dispositions qu'il veut leur inspirer. Avant d'entrer dans son sujet, il s'élève avec une sainte indignation contre ceux qui n'apportaient à cette étude que des motifs humains, et contre ces hommes non moins répréhensibles qui, versés dans les connaissances théologiques, ne les mettaient pas au service de l'Église. « Eh quoi! s'écrie-t-il, de l'école de Genève sortent des bandes de ministres qui franchissent les frontières les mieux gardées, pénètrent par violence ou par ruse dans tous les royaumes, envahissent les villes et les provinces contre tout droit, malgré les lois, à travers des dangers qu'ils affrontent ou qu'ils éludent, qui prêchent, écrivent, déclament, propagent par tous les moyens ce qu'ils appellent leur religion, mais ce qui n'est réellement qu'une impiété. Nous, catholiques, nous avons d'innombrables universités, d'où sortent chaque année beaucoup de théologiens instruits; l'Église, la vraie religion, à laquelle nous avons le bonheur d'appartenir, voit tous les jours créer de nouveaux et savants docteurs, à qui l'on propose de grandes récompenses et d'amples garanties de sûreté, à qui les lois divines et humaines ordonnent d'enseigner, et cependant nous restons muets! Où sont donc ces théologiens que créent, chaque année, en si grand nombre et avec tant de solennité, les universités d'Allemagne, de France, d'Italie et d'Espagne? Qui sont ceux, sauf de trop rares exceptions, dont nous ayons à louer le zèle? Combien en voyons-nous parmi eux qui aident l'Église par leur enseignement, leurs prédications, leurs disputes? Je dirai hautement et clairement ce que je pense; mais je le dirai de manière que personne ne puisse se plaindre que je le reprends, excepté ceux que leur conscience accuse avant moi. Plût à Dieu que des théologiens qui sont les plus oisifs ne fissent rien de pire que de ne rien faire! Plût à Dieu qu'ils ne paralysassent point par leurs calomnies les soins de ceux qui emploient pour le bien de la religion tout ce

qu'ils ont de forces et de talent. Je tais ce que j'ai vu, ce que j'ai entendu, ce que j'ai souvent éprouvé, de peur que des souvenirs si amers ne prolongent mon discours au delà des bornes que je me suis prescrites. »

Après avoir donné cet avis à ceux qu'importunaient son zèle et sa gloire, Maldonat revient à ses auditeurs : il les conjure d'apporter à l'étude de la théologie une intention plus pure, et leur expose les deux principaux motifs qui doivent les y animer.

Ce qui conserve l'Église sainte et sans tache, telle que Jésus-Christ, selon l'apôtre saint Paul, la présentera un jour à son Père céleste, c'est la pureté de la doctrine et l'intégrité des mœurs. Or, la théologie est à la fois un atelier où se fabriquent les armes qui servent à défendre la religion contre l'erreur, et une école où l'on apprend à bien vivre et à régler les mœurs sur les préceptes divins. C'est à cette double fin que doit tendre quiconque veut se rendre digne du titre de théologien. Jamais il ne fut plus nécessaire de la proposer qu'au XVI^e^ siècle, car jamais la religion ne fut plus violemment attaquée. « Voyez, dit Maldonat, la religion presque éteinte dans des pays où elle régnait naguère, chassée des domiciles que lui avaient conquis les Martial, les Denys, les Rustique, les Éleuthère, et obligée de se réfugier jusque parmi les nations sauvages des Indes; l'Église, fondée par le sang de Jésus-Christ, poussant des cris de détresse du milieu des dangers, des profanations et des sacriléges dont l'affligent des ennemis furieux, l'impiété partout dominante, cette multitude d'infortunés qui s'égarent et se perdent; ne sont-ce point là des spectacles capables de nous pénétrer de la plus vive douleur? »

Maldonat conclut que tous ceux qui étudient la théologie doivent s'y livrer avec l'intention de servir la religion dans la mesure de leurs forces. A cette raison, il ajoute cette solidarité qu'établit entre les chrétiens ce précepte divin : *Mandavit illis unicuique de proximo suo* (1); les reproches que le Seigneur, par l'organe d'Ézéchiel, adressait aux pasteurs d'Israël : *Dispersæ sunt oves meæ, eo quod non esset pastor..... Dispersi sunt greges mei, et*

(1) *Eccli.* XVII. 12.

non erat qui requireret, non erat, inquam, qui requireret (1); enfin les promesses que Dieu fait par la bouche de Daniel à tous ceux qui enseignent aux autres la justice (2), et, par la bouche de saint Jacques, à ceux qui ramèneront les pécheurs de leurs désordres (3). Puis interpellant ceux qui, pouvant prétendre à l'effet des promesses de Dieu, aimaient mieux s'exposer à ses menaces, il les met en face du souverain juge et leur fait rendre compte des talents qu'ils ont enfouis.

Il attaque ensuite avec toute l'énergie d'un cœur saintement indigné un autre abus alors non moins répandu. Des ecclésiastiques qui aspiraient aux premières charges de l'Église, montraient plus d'empressement pour l'étude du droit civil que pour celle de la théologie, sous prétexte que, dans ces emplois, on avait souvent à soutenir des procès pour défendre les bénéfices, ou contre le fisc ou contre des particuliers. Maldonat leur demande si Jésus-Christ destina les Apôtres à soutenir de pareilles causes; si c'est pour réclamer devant les tribunaux la possession des biens de la terre qu'il a établi les prêtres et les évêques; si les Grégoire, les Léon, les Hilaire, les Chrysostome, les Augustin et tant d'autres ne furent pas de dignes pontifes parce qu'ils furent moins versés dans le droit civil que dans les sciences divines. « Je le veux, ajoute-t-il; qu'un évêque connaisse le droit, mais le droit par lequel l'Église se régit et s'administre; l'Église est un État divin, non terrestre; elle se garde par le droit divin, dont la source est dans les saintes lettres, dans les décrets des Conciles, dans les commentaires des anciens théologiens, et non dans les douze tables, ni dans les lois des empereurs, ni dans les décisions de Marcien, de Pomponius et d'Ulpien. Est-ce que ce furent des jurisconsultes ou des théologiens qui délivrèrent autrefois les Gaules, l'Italie, l'Espagne, l'Afrique, l'Égypte, des erreurs qui les envahissaient?... Eh bien! c'est la théologie qui peut encore de nos jours former de pareils défenseurs, des hommes tels que les demandent les besoins de notre temps. »

(1) Ezech. XXXIV. 5. 6.
(2) Daniel. XII. 3.
(3) Jacob. V. 20.

Il paraîtra étonnant peut-être que Maldonat ait osé tenir un pareil langage à des écoliers ; mais qu'on n'oublie pas qu'il faisait moins une classe qu'un cours public, et que parmi ses auditeurs il y en avait un grand nombre à qui ces avertissements convenaient, et beaucoup d'autres qui se destinaient à la carrière ecclésiastique. D'ailleurs, Maldonat n'ignorait pas que ses leçons retentissaient bien au delà de l'enceinte où il les prononçait, et qu'elles arriveraient aux oreilles de ceux dont la conduite méritait des reproches si apostoliques.

Dans la seconde partie de son discours, l'orateur établit d'abord que la philosophie est insuffisante à donner une règle de mœurs; que la théologie seule a ce privilége. Et cependant, sous ce rapport encore, on accordait à la théologie moins de faveur et d'attention que la philosophie n'en avait obtenu autrefois. C'est une injustice dont Maldonat se plaint amèrement. On pouvait lui objecter qu'il n'était pas nécessaire que tous fussent théologiens ; qu'il suffisait qu'on sût ce que l'on doit croire et pratiquer pour mener une vie chrétienne. « Plût à Dieu, répond-il, que tous ceux qui portent le nom de chrétien eussent ces notions élémentaires de la religion!... Mais hélas! il n'en est point ainsi; car cette théologie, à laquelle il faut initier les enfants dès qu'ils ont l'usage de la raison, c'est à peine si on trouve quelqu'un qui veuille la leur enseigner, parce que, dans cet emploi, on ne voit pas plus d'honneur que de profit. »

A l'appui de cette assertion, il cite l'ignorance grossière qu'il avait trouvée dans le Poitou, et les opinions non moins déplorables qu'il avait eu à y combattre, même parmi les enfants ; d'où il conclut la nécessité de répandre partout et toujours les salutaires enseignements de la théologie. Cette instruction lui paraît d'autant plus nécessaire que le genre d'étude auquel on s'applique passe ordinairement dans les mœurs. Les Facultés de Médecine et de Droit en offraient de son temps des preuves trop sensibles : les uns, ne voyant point Dieu dans la matière, tombaient dans l'athéisme ou dans le scepticisme; les autres voulaient juger de la religion par les lois qu'ils apprenaient ou qu'ils enseignaient, comme s'il s'était agi d'un droit de propriété, et mettaient la

législation civile au-dessus des lois éternelles. A ces exemples, Maldonat oppose les motifs que lui avait autrefois allégués un de ses amis de Salamanque, pour le détourner de l'étude du droit, et le porter à celle de la théologie, et il se félicite d'avoir suivi ce conseil. Il le donne à ses auditeurs en leur développant les raisons de son ancien compagnon d'études, et les exhorte instamment à s'appliquer à la première de toutes les sciences.

Voilà le sommaire des raisons sur lesquelles Maldonat fondait la nécessité d'étudier la théologie. Dans le discours qu'il prononça le 9 octobre de l'année suivante, il indiqua la *manière* et les *moyens* de l'apprendre. La première partie est toute remplie par les avis particuliers que le professeur donne à ses auditeurs sur le temps qu'ils doivent employer à l'étude de la théologie; il blâme à la fois la fainéantise et un travail trop continu, et prescrit un sage tempérament entre ces deux excès. Ces détails intimes nous montrent l'esprit pratique de Maldonat, et ses soins paternels envers ceux qui lui confiaient leur éducation; mais ils ont perdu leur intérêt avec les circonstances où ils furent donnés. Nous croyons donc devoir les omettre ici et passer aux moyens qu'il propose à ceux qui, parcourant la carrière des études théologiques, y consacrent tout leur temps.

Or, ceux-là doivent toujours donner à Dieu les premiers moments de leur journée, et le prier humblement de diriger leurs efforts vers sa très-sainte volonté. La prière est l'alliée naturelle de l'étude; elle éclaire les yeux de l'intelligence, leur découvre la vérité, préserve ou délivre l'esprit des vices qui empêchent la bonne doctrine d'y pénétrer, et lui donne le calme dont il a besoin pour s'instruire. Par la prière l'esprit se recueille; il est excité, encouragé, porté à l'étude, beaucoup plus puissamment que par un vain amour de la gloire. La prière le purifie; elle l'échauffe saintement et lui donne autant d'ardeur que de courage pour chercher la science. Cela est vrai pour les études profanes, mais beaucoup plus pour la théologie, qui ne semble être elle-même qu'une prière. Nous en obtenons la connaissance beaucoup moins des efforts de notre raison que de la bonté de Dieu, qui les bénit. Et c'est pourquoi saint Jacques conseille à ceux qui ont

besoin de la sagesse de la demander à Dieu, que la prière trouve toujours favorable. (I. 5.)

A la prière doit succéder la lecture de l'Écriture sainte, qui est la principale source de la théologie. Cependant, dit Maldonat, il en est qui, négligeant cette source sacrée, consument toutes les forces de leur esprit et quelquefois de leur santé dans je ne sais quels livres. D'autres ne consacrent à l'Écriture sainte que la plus petite partie de leur temps, et comme leurs moments perdus. Or ceux-là ne deviendront point théologiens, ou ils ne seront jamais que d'imprudents et de pauvres théologiens. Quant à ceux qui veulent acquérir ce titre et le porter dignement, voici le conseil que leur donne le P. Maldonat : qu'après la prière ils fassent, le matin, une lecture dans le Nouveau Testament grec; et le soir, une lecture dans l'Ancien Testament hébreu, afin que, dans une même lecture, ils apprennent l'histoire sacrée avec la théologie, et s'entretiennent tout à la fois dans la connaissance du grec et de l'hébreu. Qu'ils consacrent le reste du temps à écouter les leçons du maître, à les repasser, à les commenter, à disputer avec d'autres sur les mêmes matières, à lire des auteurs qui les traitent, à écrire sur quelques-unes de ces questions. C'est surtout dans ces six exercices, après les deux premiers, que le P. Maldonat fait consister les moyens d'apprendre la théologie. Il serait difficile, en effet, d'en trouver de plus puissants et de plus sûrs.

La première condition à remplir, quand on veut apprendre une science quelconque, c'est d'en recevoir les leçons d'un maître; elle est surtout nécessaire dans la théologie, où il est plus facile d'errer et très-difficile de comprendre les vérités sublimes, même quand elles sont nettement expliquées et enseignées. « Aussi, ajoute Maldonat, je m'étonne qu'il y en ait qui, animés d'un ardent désir de pénétrer dans cette science, dédaignent de fréquenter les leçons de maîtres habiles qu'ils pourraient entendre, et se jettent avidement tantôt sur un livre, tantôt sur un autre, comme si être versé dans la théologie et ne pas en écouter les leçons était la même chose. Cependant, si des six derniers exercices dont j'ai parlé plus haut, il fallait en omettre quelqu'un, il vaudrait

mieux renoncer à tous les autres ensemble qu'à celui-ci ; car les longues explications, les développements du maître, les inflexions de sa voix, son regard, son geste, son action, mettent pour ainsi dire sous les yeux les choses les plus difficiles et les plus obscures, ce que les livres ne sauraient faire. Le maître et les livres se servent souvent des mêmes termes pour dire les mêmes choses ; mais, sortis de la bouche du maître, qui y joint l'expression de ses convictions, ils nous frappent davantage et se gravent plus profondément dans l'esprit. Et comme dans l'étude rien n'est plus utile que la constance et l'assiduité, il n'est personne qui ne soit plus assidu aux leçons publiques d'un maître qu'à la lecture privée. Car lorsque nous suivons les leçons d'un maître, nous sommes forcés ou par le respect humain, ou par l'amour-propre, ou par l'exemple des autres à persévérer jusqu'au bout. On est souvent invité à les entendre par le désir de sortir de chez soi, de voir le public, de parler avec d'autres, d'apprendre ou de dire quelque nouvelle, choses qui soulagent beaucoup de cette lassitude qu'engendrent les études. Ceux qui au contraire restent renfermés avec leurs livres éprouvent bientôt une satiété, un ennui qui ne leur permet pas de s'arrêter longtemps sur une même chose, soit parce que souvent ils ne comprennent pas ce qu'ils lisent, soit parce qu'ils n'ont point de témoin de leur légèreté, soit parce que le corps s'épaissit dans ce repos, soit parce qu'ils ont plusieurs livres qui fournissent des aliments à leur curiosité, soit enfin parce que la solitude porte à la langueur et à l'apathie.

« Dans tout le cours des études, il n'y a pas de temps mieux employé et moins pénible que celui qu'on passe aux leçons du maître. C'est comme l'enfance des études ; et comme il n'y a pas d'âge plus libre de soucis et de peines que l'enfance, ni plus propre à recevoir les impressions de l'éducation, il n'y a pas non plus de temps où l'on apprenne mieux et avec moins de peine que celui que l'on passe à écouter les leçons des maîtres, à recueillir sans peine les fruits de leurs travaux. Rien ne se retient et ne se sait mieux que ce qu'on apprend de leur bouche. » Le P. Maldonat cite ici sa propre expérience et ensuite l'exemple de plusieurs hommes privés de

la vue qui acquirent dans les sciences, dans les lettres, ou dans les arts une grande réputation, et conclut que l'attention aux leçons publiques est le plus puissant moyen d'apprendre les sciences, mais surtout la théologie, dont l'objet est inaccessible et contraire aux sens. Aussi applaudit-il sans réserve à l'usage de quelques universités de n'admettre au degré de docteur que ceux qui, après avoir suivi pendant quatre ans les leçons des maîtres, en avaient consacré trois autres à lire, à repasser, à professer ce qu'ils avaient entendu.

« Cependant, ajoute Maldonat, il ne suffit pas d'entendre, il faut encore bien entendre. Il en est qui, mesurant leur science sur l'assistance aux leçons ou sur les notes qu'ils y prennent, se livrent à une étude intempérante et courent tous les maîtres à la fois, comme s'ils voulaient absorber en même temps toutes les connaissances; ce que je n'ai vu du reste que dans l'Université de Paris. Ils aspirent à je ne sais quelle encyclopédie plus propre, à mon avis, à obstruer qu'à orner les facultés intellectuelles. Or, ceux à qui un vain amour de la gloire inspire le désir d'enchaîner dans leur esprit toutes les connaissances, ne font autre chose que d'aller çà et là, lire sur les murs les affiches qui annoncent de nouvelles leçons. Ils courent aussitôt d'un nouveau cours à un cours qui commence, écoutent, copient à la dictée, et peut-être dans le même cahier, des leçons de grec, d'hébreu, de mathématiques, de philosophie, de théologie, etc. O folle et insatiable avidité d'écouter! Sans doute, il faut enchaîner les diverses connaissances, mais une à une, anneau par anneau, de manière à ne pas mettre le dernier avant le premier, et à n'en ajouter aucun avant que le précédent soit fortement attaché, de crainte que tous ne viennent à se disjoindre et que la chaîne ne se brise. Il vaut mieux qu'à la fin de notre vie nous sachions bien une science que de les avoir tentées toutes à la fois, sans en avoir approfondi aucune. Jetez vos regards sur l'histoire de tous les temps; arrêtez-les sur les savants qui, de nos jours, ou dans les siècles précédents, se sont fait un nom dans quelque branche des connaissances humaines, et vous verrez qu'ils n'ont pas suivi une méthode différente. Or, puisque les hommes les plus sages et les plus

instruits nous ont indiqué cette voie, ne serions-nous pas coupables d'imprudence et de témérité si nous voulions en suivre une autre? Si donc quelqu'un fait d'une science différente l'objet actuel de ses études, qu'il ne vienne point suivre mon cours de théologie; j'en excepte le grec et l'hébreu qui, étant très-faciles à apprendre, et, comme les alliés naturels de la théologie, peuvent marcher ensemble. Mais, encore une fois, que celui qui apprend une autre science ne se présente point à mes leçons. Je ne persuaderai peut-être pas tout le monde, mais j'aurai du moins déclaré hautement mon avis et ma volonté. »

Après avoir signalé cet excès, Maldonat arrive aux exercices qui doivent accompagner ou aider les leçons du maître. Celles-ci sont comme la semence jetée dans l'esprit des auditeurs; mais elle ne peut surgir, croître et se fortifier que par leur attention, par la répétition et les commentaires des leçons (1). Il rappelle l'usage de l'Université de Salamanque, et les heureux résultats que, de son temps, cette méthode y avait produits; puis il ajoute :

« Permettez-moi, Messieurs, de vous dire librement, pour votre bien, ce que je pense : j'ai souvent désiré en vous cette diligente application. J'apprends que plusieurs d'entre vous se contentent d'écouter mes leçons, ou plutôt de les écrire, et qu'après les avoir copiées, ils les mettent dans une cassette pour ne plus les revoir. Or, Messieurs, cette manière de faire me déplaît tellement, que si je ne craignais pas de faire tort à un plus grand nombre d'autres, je cesserais de dicter. Messieurs, vous me témoignez une estime telle que je n'avais jamais osé l'espérer; j'en suis très-flatté. Mais, pour vous parler sincèrement, cette constante bienveillance dont vous m'avez donné tant de marques, cette affluence, cet immense concours d'auditeurs qu'attirent mes leçons, me ferait encore plus d'honneur et de plaisir, si ce collége retentissait de vos répétitions et de vos disputes théologiques. Au milieu même de vous tous, réunis cependant en si grand nombre, je me croirai

(1) Maldonat appelle ici *commentaire* (commentatio) la méditation des choses qu'on a entendues de la bouche du maître, ou repassées de mémoire, et sur lesquelles le jugement s'exerce, soit en les rapprochant de celles qui y sont contraires, soit en les comparant à celles qui y sont conformes.

solitaire, tant que je ne verrai pas ce que j'ai vu dans d'autres universités, c'est-à-dire tant qu'au sortir de la classe je ne serai pas assiégé d'une foule de disciples qui me proposent leurs doutes, qui m'accablent de questions et d'arguments, qui me fatiguent par un impitoyable désir de s'instruire. Votre estime pour moi est au-dessus de mes mérites; mais prouvez-la-moi, je vous prie, non-seulement en m'écoutant, ce que font aussi des malveillants et des hérétiques, mais en embrassant et en suivant les conseils que, dans l'intention de vous être utile, je vous donne si souvent, pour vous porter à bien vivre, et donner à vos études une direction sage et certaine. »

Il restait encore au P. Maldonat à expliquer les trois autres moyens de bien apprendre la théologie, c'est-à-dire la dispute, la lecture et la discussion écrite; mais l'importance qu'il attachait à ces trois points le força d'en faire le sujet d'un discours entier, qu'il prononça le 12 octobre 1574.

L'exercice de la dispute occupait une large place dans l'enseignement de la Faculté de Théologie; malheureusement il était accompagné d'abus et de désordres qui le rendaient plus nuisible qu'utile aux études. Depuis longtemps des voix respectables en demandaient la réforme; Erasme, Vivès et Ramus les avaient couverts d'un ridicule qu'ils avaient affronté. Maldonat lui-même les avait déjà blâmés du haut de sa chaire; il les épargna moins encore dans le discours que nous analysons. Mais, aussi éloigné des excès des uns que des exagérations des autres, il venge contre ceux-ci l'usage des disputes scolastiques, et montre à ceux-là en quoi elles doivent consister. Il prévoyait bien que son langage, quelque réservé qu'il fût, trouverait des censeurs parmi les partisans de la routine. Cette considération ne l'arrêta pas dans une entreprise qu'il regardait comme un devoir. Il se contenta de protester contre l'interprétation que ses détracteurs pourraient donner à ses paroles, et de leur adresser cet avertissement dans la personne de ses auditeurs :

« Messieurs, je vous prie instamment de croire que mon intention, en traitant un pareil sujet, n'est pas de faire la leçon à ceux qui disputent dans l'Université, ou ailleurs, ni de tracer des

règles à ceux qui pourraient m'en donner, et de qui je devrais et voudrais même en recevoir. Non, je ne suis ni assez présomptueux pour reprendre d'aussi savants théologiens, ni assez arrogant pour donner des leçons à d'autres qu'à ceux qui viennent m'en demander, à vous, Messieurs, encore candidats de la théologie. Je me propose seulement de vous instruire, vous, Messieurs, qui mettez tant d'empressement à me confier ce soin. Mon discours ne s'adresse qu'à vous; si quelqu'un du dehors s'en offense, ce sera sa faute, car je n'ai pas l'intention de le blesser. »

Entrant ensuite dans son sujet, Maldonat expose les avantages des disputes scolastiques : ils sont nombreux et précieux dans toutes les connaissances qu'on acquiert par la réflexion, surtout dans celles de la théologie. Par cet exercice, l'esprit, aiguisé, surexcité, aperçoit ce qu'il n'avait pas vu dans le calme de l'étude; ce qu'il avait aperçu, il le voit plus clairement à la lumière d'une discussion animée. Quand même on trouverait dans une lecture privée ou dans la méditation plus de choses nouvelles que dans la dispute, il faudrait encore aider les deux premières par la dernière; car celle-ci exige des connaissances patiemment acquises et longuement mûries par la réflexion. Qui oserait se présenter à une pareille épreuve sans avoir prévu, étudié la matière sur laquelle elle doit rouler? « Si vous n'en avez pas encore fait l'expérience, ajoute Maldonat, et si vous ne vous en rapportez pas à la mienne, interrogez ceux qui suivent pendant six ans les cours de la Sorbonne; demandez-leur que d'efforts ils sont obligés de faire pour se rendre familières soit par la lecture, soit par la méditation, les questions ou les propositions qu'ils auront à défendre en public; que de moyens ils prennent pour réussir, moyens auxquels ils n'auraient jamais pensé s'ils ne leur avaient été suggérés par cette circonstance. La dispute et l'étude privée se prêtent mutuellement un secours nécessaire : l'une fournit à l'autre une grande abondance d'arguments et les ressources de l'érudition; et d'ailleurs, on lirait moins attentivement si l'on n'avait pas la perspective d'une épreuve solennelle. »

A ce premier avantage vient se joindre celui de mieux comprendre des choses que d'autres ont trouvées ou dites avant nous.

Quand on entreprend de défendre une thèse, on se tourne, pour ainsi dire, de tout côté, pour répondre aux arguments dont on est pressé : on distingue ce qui est ambigu; on confirme ce qui est certain; on éclaircit ce qui est obscur. Beaucoup de choses qui ont échappé à l'attention, et sur lesquelles on ne s'est pas arrêté, ou qu'on n'a pu ni voulu dire tandis qu'on enseignait, on est forcé, par l'argumentation des adversaires, de les aborder, de les examiner, de les discuter. Non-seulement celui qui répond est obligé d'entrer dans des détails importuns; mais l'esprit même de celui qui attaque emprunte de l'attention des assistants, de la crainte d'un échec, des efforts de la lutte, une ardeur, une vivacité, une perspicacité nouvelles. En sorte qu'on entend par cette contention ce qu'on n'avait pas saisi en l'écoutant ou en le lisant, et qu'on approfondit davantage ce qu'on avait déjà compris.

La mémoire à son tour retire de la dispute les plus grands avantages : ceux-là seuls peuvent en douter qui n'en ont pas fait l'expérience. Maldonat cite encore la sienne et en appelle à celle de tous les théologiens exercés. L'expérience, en effet, montre que les choses se gravent d'autant plus profondément dans la mémoire, qu'elles ont coûté plus de soins et de peines; or, où en apporte-t-on plus qu'à un combat intellectuel dont on veut sortir avec honneur?

Maldonat compare ensuite la science acquise par l'étude privée avec celle qu'on recueille dans les écoles, et fait ressortir, avec autant de verve que de justesse, la supériorité de celle-ci sur celle-là, qu'il appelle une science de serre chaude. Puis il indique à ses auditeurs quelles sont les choses sur lesquelles on peut disputer. Il veut, avant tout, qu'on ne donne à défendre que des propositions vraies ou probables, et blâme sévèrement ceux qui, pour montrer les ressources de leur talent, ou plutôt, ajoute-t-il, pour satisfaire leur penchant au sophisme, entreprennent de défendre indifféremment le pour et le contre. En second lieu, qu'on ne mette jamais en question ce qui pourrait blesser la piété, ou offenser des oreilles chrétiennes. Qu'on s'abstienne également de propositions inutiles, inconvenantes et ridicules. En somme, on ne doit disputer en théologie que sur des choses nécessaires, vraies, utiles, propres ou conformes à la vertu, à la charité.

Quelles règles faut-il observer dans la dispute? Avant de répondre à cette question, Maldonat signale les désordres qui déshonoraient cet exercice. « J'ai souvent remarqué, non sans indignation, dit-il à ses auditeurs, qu'il y en a peu parmi vous, pour ne rien dire des autres, qui sachent bien poser et suivre un argument. Or, cela me paraît si peu convenable que j'aime mieux qu'on se taise par ignorance, ou qu'on ne fasse ni objection, ni réponse, plutôt que de pécher dans l'argumentation. Je n'exige pas d'un élève en théologie une science telle qu'il réponde savamment, ou qu'il objecte subtilement tout ce que peut opposer un théologien exercé; mais je veux qu'il arrive en théologie rompu à la dialectique, qu'il a dû apprendre auparavant, qu'il a peut-être même enseignée; qu'il en connaisse et en emploie les ressources et les règles; je veux qu'il sache mettre un argument en forme, le développer en termes nets, clairs, précis; qu'il se tienne ferme là où est la force de l'argumentation; qu'il livre de là ses attaques à l'adversaire; qu'il l'y ramène s'il s'en éloigne; je veux enfin qu'il ne soutienne et ne prouve que ce qui est nié par l'autre.

« Or, c'est ce qu'on ne fait pas; je le dis avec une véritable douleur. On propose de pauvres arguments, qu'on affaiblit encore par la manière irrégulière dont on les énonce. Quand l'argument est bon, on l'enveloppe dans un verbiage inutile; on fait de longs détours pour ne rien dire. Qu'on cherche donc d'abord un argument fort, efficace et pressant, et qu'on l'énonce en quelques mots concis, mais avec précision, au lieu de l'embarrasser dans d'interminables circonlocutions.

« On a aussi l'habitude de poser, contre les règles de la dispute, plusieurs arguments, avant que le premier soit épuisé; on le laisse presque aussitôt de côté pour en produire, en accumuler de nouveaux qu'on abandonne aussi vite. Souvent on prouve non ce qui est nié, mais ce qu'on s'est proposé de prouver, ou bien qu'on avait cru devoir être nié. Et l'on s'imagine avoir disputé avec honneur, quand on a passé une heure à voltiger d'*atqui* à *ergo* sans règle ni raison, à réciter à tort et à travers ce qu'on a rêvé dans le cabinet, à produire tous les témoignages qu'on a lus et d'autres encore. Or, ce n'est point disputer que d'agir ainsi; c'est réciter

de mémoire et sans ordre une argumentation travaillée *a priori*. Il ne faut pas compter les arguments, ni les mesurer sur l'aiguille d'une horloge; il faut en considérer le poids et la force, et en juger par l'effet.

« Ceux qui répondent, errent d'autant moins qu'ils sont moins libres; cependant ils se trompent, non-seulement parce qu'ils répètent plusieurs fois l'argument, mais parce qu'ils le répètent deux fois peu fidèlement; parce qu'ils n'expliquent pas ce qu'ils accordent, ce qu'ils nient, ce qu'ils distinguent; parce que souvent ils s'embarrassent dans les termes; qu'ils pensent bien répondre, s'ils répondent promptement et vite, s'ils n'hésitent pas, et s'ils ont le dernier mot. Tout cela peut faire illusion aux ignorants, mais les hommes expérimentés ne s'y trompent pas. Être trop lent à répondre, ou trop prompt à répondre mal, est également condamnable, et il faut éviter, autant qu'il est possible, l'un et l'autre; mais si l'on ne peut éviter l'un et l'autre, il vaut encore mieux répondre lentement et pertinemment; car la promptitude qui est dans les mots, et non dans l'esprit, prouve plus d'impertinence que d'habileté. Personne ne répond moins à propos que ceux qui se présentent étourdiment pour répondre à tout; car ou ils manquent de jugement pour apprécier la force de l'argumentation, ou ils n'ont pas assez de modestie et de prudence pour craindre de mal répondre. Il faut donc s'efforcer de comprendre ce qui est vrai, de répondre là-dessus avec précision, netteté et clarté. Si l'on répond promptement, que ce soit de cette promptitude qu'on acquiert par l'usage et l'exercice. Le temps et l'exercice donnent de la facilité même pour les choses les plus difficiles.

« Je vais maintenant, continue Maldonat, m'expliquer sur le genre d'arguments que les théologiens doivent employer. Je ne vous dirai pas, comme certains hérétiques, de bannir des écoles de théologie la dialectique, la philosophie et tous les arts libéraux; mais je ne veux pas qu'ils y occupent la première place; et je ne puis m'empêcher de désapprouver qu'on débute dans une dispute, ainsi que font plusieurs, par l'autorité d'Aristote. Qu'Aristote ait sa place en théologie, soit; mais qu'il ne vienne qu'après les Prophètes, les Apôtres, les canons de l'Église, les Papes, les

SS. Pères Cyprien, Chrysostome, Hilaire, Ambroise, Jérôme, Augustin, etc.; des docteurs tels que saint Thomas, Duns Scot, etc. Il serait indigne, lorsqu'il s'agit de la religion chrétienne, de préférer l'autorité d'un païen à celle des auteurs chrétiens. J'approuve donc sans réserve l'usage, adopté par quelques universités, de tirer les arguments, dans les disputes théologiques, ou de l'Écriture sainte, ou des canons, ou des SS. Pères et des docteurs, ou des entrailles même de la théologie; et de citer en dernier lieu, s'il en est besoin, Aristote, Platon et les autres maîtres des sciences humaines, moins pour invoquer leur autorité, que pour les forcer de rendre hommage à la théologie, reine de toutes les sciences. »

Maldonat ne bannit pas des disputes théologiques la chaleur et la vivacité; car elles aiguisent l'esprit, en font jaillir des raisons, animent les combattants, excitent l'attention et l'intérêt des auditeurs; mais il interdit les altercations indécentes, les injures, les expressions de mépris. A la vérité, cette ardeur légitime dépend quelquefois du tempérament; mais elle peut aussi procéder de cette honnête indignation qu'on éprouve quand on entend un adversaire soutenir obstinément une chose absurde, ou nier une chose évidente; c'est surtout à cette sorte d'indignation que sont nécessaires l'exercice et l'usage (1).

(1) Ramus, dans son *Proœmium reformandæ Parisiensis Academiæ*, cite un curieux exemple des abus contre lesquels Maldonat s'élève dans ce discours. Après avoir dit que tout en professant beaucoup de respect pour l'autorité d'Aristote, l'école suivait très-peu les règles que ce philosophe avait données, Ramus ajoute : « Quid ergo? altercatores theologi, quomodo logicam hujus philosophi observant? Proœmia initio sunt sarmatica, aut nescio unde profecta : sic argumentor, sic argumentaris; deinde syllogismus integer ab actore proponitur. Integer bis atque interdum sæpius a defensore repetitur, tum vocabulis artis idem significatur : nego majorem, concedo minorem, distinguo consequentiam. Quo sophismatis genere nescio an infantius vel ineptius quicquam in scholas unquam illatum sit. Vereor equidem ne res, quamvis quotidiana, quamvis ante oculos posita, tamen cujusmodi sit, ut satis attendatur. Sunto igitur altercatores duo, qui speciem et pompam tam bellæ altercationis exhibeant, alter baccalaureus cursor, alter baccalaureus formatus..... Sitque hac ipsa de re inter eos quæstio ipsa nostra, utrum altercatio theologica sophistica sit, disseraturque illo usus argumento, certamen formatus sic instituet :

Il y en avait d'autres en qui une timidité naturelle éteignait toute ardeur. Le P. Maldonat conseille à ceux-là de disputer d'abord avec quelques-uns de leurs condisciples pour s'aguerrir et se rendre capables de soutenir des luttes publiques, d'assister assidûment aux répétitions qui avaient lieu presque tous les jours au Collége de Clermont, sous la direction du P. Maldonat lui-même, ou d'un de ses confrères, ou bien du plus habile de ses élèves. Enfin il les engage tous à se livrer à l'exercice dont il vient de leur montrer l'importance, les avantages et les règles, et finit son discours par ces graves paroles :

« Messieurs, tous nos projets, tous nos soins, toutes nos pensées tendent à votre bien et à votre instruction. De son côté, la nature vous a doués de talents; vous êtes dans un âge où vous pouvez les faire valoir; cette Université vous offre de savantes

« Sic argumentor, doctissime cursor baccalaureæ : *Disputatio quæ tautologiam habet, sophistica est, — nostra disputatio tautologiam habet, — nostra igitur disputatio sophistica est.*

« Tum cursor contra se comparabit, et dicet : Sic argumentaris, doctissime baccalaureæ formate : *Disputatio quæ tautologiam habet, sophistica est, — nostra disputatio tautologiam habet, — nostra igitur disputatio sophistica est.* — Sic argumentaris, doctissime baccalaureæ formate : *Disputatio quæ tautologiam habet, sophistica est*, nego majorem.

« Probo majorem, instabit formatus, et proœmium geminabit : Sic argumentor, sic argumentor : *Nugatio est quintus finis sophisticæ, uti Aristoteles docet in Elenchis. — Tautologia autem nugatio est. — Tautologia igitur est sophistica.*

« Tum cursor respondebit : Sic argumentaris, doctissime baccalaureæ formate : *Nugatio est quintus finis sophisticæ, ut Aristoteles docet in Elenchis. — Tautologia autem nugatio est. — Tautologia igitur est sophistica.* Sic argumentaris doctissime baccalaureæ formate : *Nugatio est quintus finis sophisticæ, ut Aristoteles docet in Elenchis.* Transeat major. — *Sed tautologia est nugatio.* Nego minorem.

« Probo minorem, dicet formatus. Sic argumentor : *Iteratio ejusdem rei frequentior nugatio est, ut Aristoteles in Elenchis author est. — Tautologia est iteratio ejusdem rei frequentior, ut est cap.* VI *Topici. — Tautologia est igitur nugatio.* »

Le répondant résout de la même manière cet argument et les autres; et cela dure pendant sept pages. Enfin la dispute finit par une bruyante altercation, qu'amène cet argument du bachelier formé :

« *Verus disserendi usus in tota hominum vita non habet : Sic argumentor, si c*

leçons que vous pouvez suivre à peu de frais ; notre collége vous invite aux répétitions et aux disputes qui s'y font fréquemment. Ainsi rien ne vous manque ; ne vous manquez pas à vous-mêmes, je vous en prie. Réjouissez nos fatigues par votre application ; et, afin que nos travaux vous soient plus utiles, et procurent quelque gloire au Seigneur et quelque avantage à l'Église, accordez-nous le secours de vos prières. »

Par ce discours, Maldonat complétait le plan sur lequel il avait entrepris la réforme de l'enseignement théologique à Paris. Ses avis ne semblaient s'adresser qu'à ses auditeurs, mais les échos de la Sorbonne et du Collége de Navarre les redisaient à d'autres. D'ailleurs, par l'éclat et la solidité de ses leçons, il était devenu en France l'oracle de la théologie, et il avait donné à sa méthode une autorité qui écrasait peu à peu la routine de plusieurs siècles. En vain les vieux docteurs s'opposaient de tout leur pouvoir à l'ascendant qu'il avait pris : ils ne purent empêcher de le suivre à ceux de leurs collègues qui n'avaient pas vieilli dans les mêmes préjugés. En effet, les docteurs dont l'éducation avait coïncidé avec l'existence du Collége de Clermont s'écartèrent des traces de leurs anciens, et marchèrent plus ou moins heureusement dans la nouvelle voie qu'on leur ouvrait. Plusieurs d'entre eux vouèrent une amitié inaltérable au P. Maldonat ; quelques-uns embrassèrent sa règle (1) ; plus de dix-huit se déclarèrent pour lui dans

argumentaris, non quater idem dicit : nulli enim philosophi, ne stoici quidem, qui valde spinosi fuerunt, nulli mathematici, nulli oratores, nulli poetæ, nulli denique extra scholas nostras homines has ineptias et nugas habuere. »

A peine le répondant a-t-il répété cet argument, qu'il s'écrie : « Domine formate, ista major valde audax est, et prope dicam impudens. » De là un grand tumulte, qu'on parvient à apaiser, et qu'un autre reproche du répondant excite de nouveau. Ramus attaquait ici un abus réel ; mais il tombait dans une exagération non moins blâmable, puisqu'il tendait à détruire l'usage même des disputes scolastiques ; or, Maldonat condamnait également ces deux excès : il recommandait cet exercice de dialectique ; il en montrait les avantages et en prescrivait les règles.

(1) « Questi di passati, — écrivait le P. Manar, le 29 septembre 1571, au P. Jérôme Nadal, — dapoi d'haver fatti li esercitii spirituali si risolse per la Compagnia uno che si aspettava per leggere la prima classe nel Collegio Navarrico ;

le suprême mais honteux effort que fit la Faculté pour arrêter une réforme si salutaire. Claude de Sainctes lui-même, que l'amour-propre égara dans cette querelle, avait toujours recherché les savantes conversations de Maldonat (1); il avait confié à un copiste le soin de recueillir les leçons d'un si grand maître, et se faisait gloire d'en enrichir ses propres ouvrages (2). En un mot, Maldonat éclipsait la Sorbonne. C'est du reste le témoignage que rendait aux Jésuites un témoin oculaire, assez peu suspect de les favoriser. Le protestant Hubert Languet, agent du duc de Saxe, écrivait de Paris à Camerarius, le 26 août 1571 . « Les Jésuites font peu à peu tomber les Sorbonistes dans le mépris. »

Le même témoin constate que le Collége de Clermont était alors le plus florissant de la ville, et que ses professeurs surpassaient tous les autres en réputation (3). Le témoignage d'Hubert Languet

persona molto virtuosa e di grande espettatione. Hora sono inclinati a tale risolutione parecchi buoni soggetti , e frà l'altri quatro o cinque Sorbonici giovani. »

(1) Sanctesius tunc temporis receperat se in interiorem Academiam quo liberius librorum suorum editioni vacaret, et Maldonato cum primis frueretur. (Launoy, *Reg. Gymn. Navarr. hist.*, part. III, lib. V, c. LXXXV.)

(2) Cumque prius Maldonati doctrinam admiraretur, ejusque prælectiones ab amanuensi servo excipi curaret, et ex iis multa se in libros, quo hactenus edidit transtulisse profiteretur. (*Epist. Claud. Mathœi ad Gregor. XIII S. P.*)

(3) Jesuitæ obscurant reliquorum professorum nomen, et paulatim adducunt in contemptum Sorbonistas. (*Epist. ad Joach. Camerarium patrem*, epist. LVIII.)

Le dernier historien de Ramus attribue ce succès au zèle des Jésuites pour la religion catholique : « Les pères de famille catholiques...., dit-il , envoient leurs enfants chez les Jésuites, par la raison très-simple que , si l'on cherche uniquement dans l'éducation les principes les plus purs du catholicisme, personne, sous ce rapport, ne saurait rivaliser avec la société fondée par Loyola. » (*Ramus, sa vie, ses écrits, etc.*, p. 235.) Nous croyons nous aussi que les pères de famille catholiques préféraient le Collége de Clermont parce qu'ils savaient que leurs enfants y trouveraient, avec les plus purs principes de leur religion, une instruction solide et complète , double avantage que n'offraient pas alors les autres colléges, malgré le soin que, pour mieux lutter contre le premier, on apportait depuis deux à trois ans dans le choix des professeurs.

est pleinement confirmé par ceux que nous trouvons dans la correspondance inédite d'Olivier Manar, alors honoré de la charge de Provincial. Le 21 juillet 1571, il écrivait à son supérieur à Rome : « Ici, grâces à Dieu, je ne vois rien qui ne soit pour moi et pour les autres un sujet d'édification. Le collége, de l'aveu de tout le monde, marche fort bien. Que Dieu nous donne son secours et la persévérance (1). » Et le 15 septembre de la même année : « Nous n'avons pas de place pour tous les pensionnaires qui se présentent; et nous avons bien de la peine à faire agréer nos refus par d'illustres personnages et les plus grands amis de la Compagnie (2). » Le 10 novembre de la même année, le P. Edmond Hay, successeur d'Olivier Manar, se plaignait d'être accablé par la multitude des pensionnaires et des externes (3). En effet, nous voyons dans la même correspondance que près de trois mille auditeurs suivaient les classes du Collége de Clermont; six cents environ entouraient assidûment la chaire de Mariana; plus de cent assistaient au cours de langue grecque qui avait lieu dès six heures du matin; le cours de belles-lettres, confié aux PP. Valentini et De' Maggiori (de *Majoribus*), en réunissait environ cinq cents (4); quatre cents au moins fréquentaient le cours de philosophie enseigné par le P. Nicolas Le Clerc, aussi brillant littérateur que profond philosophe. Les régents des classes

(1) Qui non so cosa, gratia al signore, che non m'edifichi et altri; et il Collegio camina molto bene *omnium judicio*. Dio benedetto ci dia aiuto et perseveranza.

(2) Siamo qui tanto travagliati per iscusarci per conto dei convittori per il mancamento di luogho (*sic*) che non sappiamo sodisfar alli amicissimi della Compagnia et signori d'importanza.

(3) Nos certè et convictorum et auditorum multitudine premimur ut tantum non obruamur.

(4) Olivier Manar disait du premier : « È molto desiderato dagli studiosi. » (Lettre du 15 sept. 1571.) Du second : « Il maestro Pietro Majoris triompha; non ce n'è stato ancora uno quà (parmi les jeunes régents) che habbia havuti tanti uditori assidui; vengono come al P. Maldonato. (Lettre du 31 octobre 1571.) Et du P. Le Clerc, en le proposant au P. Général pour professeur de philosophie : « L'autorità che s'ha acquistata con la buona gratia che ha gli daria anche in philosophia molto gran credito. » (Lettre du 7 juillet 1571.)

inférieures n'étaient pas au-dessous d'une telle réputation. Parmi eux se distinguait Alexandre Georges, qui plus tard fut élevé aux emplois les plus importants de son Ordre, et dont on disait déjà qu'il savait orner de solides leçons de toutes les grâces du langage (1).

Le Collége de Clermont, pour suffire à une si grande affluence, fut obligé d'élargir ses murs. Mais, en attendant qu'on eût disposé les bâtiments nouvellement acquis, les élèves qui aspiraient au régime des internes étaient logés dans des maisons voisines, d'où ils entraient au pensionnat à mesure que ceux qui avaient terminé leurs études laissaient des places vacantes.

Cet établissement n'avait encore que six à sept ans d'existence; et, comme on l'a vu, les circonstances ne l'avaient pas favorisé. Il n'avait donc fallu rien moins que la vertu et le talent de ses professeurs pour lui conquérir, malgré tant d'obstacles, une autorité si imposante. Tous contribuèrent à un si beau résultat. Maldonat sans doute y eut la plus large part; mais il est glorieux pour ses collègues d'avoir maintenu leur enseignement respectif au niveau de la réputation que ce grand homme avait faite au Collége de Clermont.

(1) Lettre du P. Oliv. Manar, du 29 sept. 1571.

LIVRE TROISIÈME

1572-1576

CHAPITRE I

Maldonat est employé à la conversion du jeune roi de Navarre, du prince de Condé et de quelques princesses protestantes de la cour. — Relation de ses conférences avec plusieurs ministres protestants, en présence de la duchesse de Bouillon, à Sédan. — Son voyage à Metz, où il relève, par sa présence et par ses instructions, la cause catholique.— Son retour à Paris. — Ses rapports avec François Baudouin.

MALDONAT poursuivait son œuvre avec trop d'éclat pour l'accomplir sans incidents : l'estime des grands, la jalousie de ses adversaires, également excitées par ses succès, contribuèrent pour des motifs bien différents à en interrompre le cours. Les premiers lui confièrent des missions qui l'arrachèrent momentanément à son auditoire; les seconds tentèrent par d'injustes tracasseries de le faire descendre de sa chaire. Nous allons maintenant raconter les unes et les autres.

A peine le P. Maldonat avait-il réparé dans le Poitou les ravages du protestantisme, que le roi le chargea de faire aux seigneurs de la cour des conférences dogmatiques, pour ramener à l'Église ceux que la séduction ou des intérêts de parti en avaient détournés, et pour raffermir ceux dont la foi chancelait au milieu du tourbillon des opinions (1). Deux ans après, de malheureuses

(1) P. François de La Vie, dans ses notes ou *Mémoires apologétiques de la Compagnie de Jésus en France*, cité par Joly, *Remarques critiques sur le*

circonstances amenèrent une tentative pour laquelle on invoqua de nouveau son zèle et sa science.

On connaît la Saint-Barthélemy : nous n'avons à considérer dans ce terrible événement que l'épisode qui le rattache à notre sujet. Pendant que la vengeance ou la politique de Charles IX, trop bien servie par l'exaspération du peuple, s'exerçait dans la capitale, ce monarque s'efforçait de détacher du parti protestant Henri de Navarre et le jeune prince de Condé, qu'il avait abrités dans son palais. Comme ils résistaient à ses observations, il manda au Louvre le P. Maldonat et Hugues Sureau, ministre calviniste d'Orléans, récemment ramené par la peur à la religion catholique. Il comptait sur l'exemple de celui-ci et sur la science de celui-là pour remplir ses intentions. Sureau, en effet, cita aux deux princes son propre exemple, qu'il devait démentir bientôt après, et leur exposa les motifs de son retour à l'Église. Maldonat était là pour appuyer ou pour redresser les arguments du nouveau docteur. Ces conférences, plusieurs fois renouvelées, furent suivies de la conversion du roi de Navarre et du prince de Condé (1). Malheureusement ce résultat fut obtenu sous le coup de la terreur qu'inspiraient les événements, et qui ne laissa peut-être pas aux jeunes princes assez de liberté d'esprit pour mûrir une si grave résolution. D'ailleurs, Henri de Navarre était, par sa naissance, le chef des protestants; Henri de Condé était attaché au même parti par les antécédents de son père et par les siens. L'un et l'autre étaient enivrés d'illusions par leurs coreligionnaires, dont ils étaient l'espoir et le soutien. Il était difficile qu'au milieu de tant de séductions ils restassent fidèles à une croyance que les circonstances les avaient empêchés de faire passer dans leurs convictions. A peine Henri de Condé

dictionnaire de Bayle, p. 511. — Dubois, *Præfat. in opera theologica J. Maldonati.*

(1) De Thou ajoute à ces deux jeunes princes Catherine de Bourbon, sœur du roi de Navarre, Marie de Clèves, épouse du jeune Condé, et Françoise d'Orléans, seconde femme de Louis de Condé, père de ce dernier. Ces trois princesses se convertirent; mais Catherine de Bourbon retourna au protestantisme. Du reste, la suite du récit de de Thou est plein d'inexactitudes, que nous corrigerons tout à l'heure par une relation plus fidèle.

eut-il obtenu sa liberté qu'il s'enfuit en Allemagne, d'où il revint à la tête d'une armée pour troubler sa patrie, de concert avec le duc d'Alençon. Henri de Navarre resta plus longtemps à la cour, où il eut de nouvelles conférences avec Maldonat, et suivit les pratiques de l'Église (1). Il publia même, le 16 octobre 1572, un édit par lequel, de l'avis de la reine sa belle-mère, de la reine sa femme, et du cardinal de Bourbon, son oncle, il ordonnait que la religion, abolie dans le Béarn par Jeanne d'Albret, fût rétablie dans ce pays, et que le culte protestant en fût banni (2).

Henri de Navarre persévéra trois ans dans la même conduite; mais, accusé d'avoir trempé dans une conspiration contre la famille royale, et se croyant méprisé à la cour, il en sortit furtivement, le dépit dans le cœur, et se retira d'abord à Vendôme, puis à Niort, où il fut proclamé chef du parti protestant. Cependant la semence évangélique que Maldonat avait jetée dans son cœur ne put jamais être étouffée par les préoccupations de la politique. Ce prince confondit toujours dans ses souvenirs le nom de l'illustre théologien et les leçons qu'il en avait reçues; et lorsque, sur le point de saisir le diadème, il voulut le poser sur un front catholique, il réclama de nouveau la science de Maldonat. Comme on lui répondit que Maldonat n'était plus, il donna les marques de la plus vive douleur (3).

Hugues Sureau, surnommé Du Rosier, ne méritait pas la même

(1) Sacchini, *Hist. S. J.*, part. III, lib. VIII, n. 236.

(2) Thuan., lib. LIII.

(3) Post aliquot vero annos Parisiis dum essem, nuptiæque Henrici regis Navarræ cum Margarita Caroli IX sorore pararentur, illa autem procurante Carolo patruo cardinali, ut a Joanne Maldonato, theologo nostro insigni, catholica veritate imbueretur, id privatim et semotis arbitris specimen catholicæ religionis edidit, ut non tam didicisse, quam posse adversus hæreticos eam tueri ostenderet. Sed cum a factiosis ad eorum partes sustentandas abreptum iidem sibi præfecissent, factum est ut quamquam eorum ministros audiret, non dubia tamen signa catholicæ religionis ederet, sive cum iis suscepta catholicorum parte disceptans, sive in ora eorum quorum prædicationes audiebat, et contemnebat, cerasorum ossa displosa per digitos projiciens..... Cum vero jam deliberasset fidem catholicam aperte profiteri, quærenti ubinam Joannes Maldonatus esset? ac respondentibus nostris eum Romæ ex hac vita migrasse, ægre id admodum tulit. (Possevin, *Animadversiones in Historiam Thuani*, ap. Zachariam, *Iter litterar. per Ital. ab anno* 1753 *ad anno* 1757, p. 304, 305.)

estime (1) : ayant embrassé l'état ecclésiastique, il obtint un canonicat à l'Église collégiale de Rosoy, sa patrie. La sainteté de sa profession gênait ses mauvais penchants ; il la quitta pour embrasser le protestantisme, c'est-à-dire pour se marier. Comme tous les apostats, il tâcha de faire oublier son ancien état par un ardent prosélytisme : il prêcha pour sa secte, il attaqua l'Église, et se vengea contre elle par de lâches calomnies. Il ne le fit pas impunément : Gentien Hervet, objet particulier de ses injures, lui opposa quelques réfutations, entre autres *L'anti-Hugues, c'est-à-dire, Responce aux escrits et blasphèmes de Hugues Sureau, soy disant ministre calviniste à Orléans, contre les principaux points de la foy et religion catholique* (2). Le titre de ce livre en indique le but et la matière; mais il y a des révélations sur les ministres calvinistes et des sorties contre eux, que Sureau ne dut pas s'applaudir d'avoir provoquées (3).

Ce ministre s'attira une affaire encore plus sérieuse dans une autre circonstance : accusé d'avoir publié, sous le titre de *La défense civile et militaire des hommes de l'Église et du Christ*, un livre où l'on prêchait la révolte à main armée contre les princes qui s'opposeraient à la propagation du protestantisme, il fut

(1) Hugues Sureau, né à Rosoy, en Picardie, prenait de là le surnom de Rosarius, ou Roserius, qu'on traduisit en français par *Rosier*, *Du Rosier*, *Des Rosiers*, *de La Rosière*, etc.

(2) Reims, 1563, in-4°.

(3) Il paraît même que Sureau demanda grâce, car Hervet termine ses révélations en ces termes : « D'une chose je vous sçay bon gré, c'est que pour ce que vous voiez que ce n'est pas ne vostre honneur, ne vostre profit que la vie ne des ministres, ne des suppots de vostre secte soit publiée, vous estes d'advis qu'on désiste d'en parler plus. Je suis content, maistre Hugues, tant pour ce que le cœur me fait mal à remuer si souvent cest ordure, que pour ce que vos faits abominables et exécrables sont tellement venuz en lumière que l'air en pue, et en est infecté. Que voulez-vous autre chose, maistre Hugues? volez, pillez, desrobez, destroussez, paillardez, commettez adultères et incestes, et en somme faites tant d'exécrables péchez et crimes que vous voudrez, je vous promets de vous laisser pour tel que vous estes ; tant pour ce que je voy bien qu'il n'en est plus de besoin, autant que la masque estant maintenant ostée, vous estes assez cogneuz, que pour ce que je me suis aperçu qu'à vous avoir lavé la teste, je n'y ay perdu que ma peine et la lessive. » (P. 294.)

enfermé dans les prisons d'Orléans. Claude de Sainctes attribue cet acte de rigueur à un autre motif :

« On trouve, dit-il, qu'en un mesme moys à Paris la *religion* des hugnots (*sic*) avoit suborné des assassineurs pour depescher le roy et la royne, et qu'elle avoit fait composer un livre prest à imprimer, par lequel elle prétendoit prouver tel acte estre licite et sainct. La concurrence de la conspiration et du livre a esté avérée par un nommé du May, qui estant prisonnier pour voleries, qu'il faisoit souz la protection et suite des hugnots, confessa et persista en sa confession à l'article de la mort, qu'il avoit esté sollicité environ le moys de juin, lorsque le livre fut surpris, de donner le coup au roy et à la royne, et allégua bonnes enseignes des lieux et places où il avoit attenté d'exécuter sa promesse : et faute d'exécution fut poursuivy de volerie par ceux qui le pressoient d'accomplir l'entreprise, ou le menassoient de le faire mourir pour ses briganderies, comme ils le firent. Le livre fut trouvé à Paris, à l'enseigne de la Crosse, en la place Maubert, en la chambre d'un ministre qu'on disoit estre La Rosière, et il ne nioit, et nonobstant on tenoit estre prouvé contre luy que le livre estoit escrit de sa main; mais les fauteurs de la *religion* tenoient cela ne suffire pour juger un homme, ne pour luy donner la question, afin de sçavoir de qui il l'avoit receu pour le copier (1). »

Quoi qu'il en soit, Sureau, à la sollicitation de Coligny, fut mis en liberté pour prendre part aux conférences qui eurent lieu, en 1566, à Paris, entre deux ministres calvinistes et deux docteurs de Sorbonne (2). Il prit, en effet, dans cette dispute la place de son confrère Barbaste et justifia, moins par sa science que par sa mauvaise foi, la faveur du chef de son parti. Mais en 1572, il se hâta, pour échapper au sort de ses coreligionnaires, de renier le protestantisme. Ce fut alors que, mandé à la cour, il exposa les motifs de sa conversion au jeune roi de Navarre et au prince de Condé.

Il n'avait pas encore démenti son changement de religion par

(1) Les *Actes de la Conférence tenue à Paris ès moys de juillet et aoust 1566*, etc., Préface. — Thuan. *Histor.*, lib. XXXIX, ad ann. 1566.

(2) Nous en avons parlé à la page 202, en note.

une nouvelle apostasie, lorsque le duc de Montpensier, toujours préoccupé du salut de la duchesse de Bouillon, sa fille, crut qu'elle serait ébranlée par l'exemple d'un ministre qui n'avait pas peu contribué à l'affermir dans le calvinisme. Ce pieux prince invita donc Sureau à se rendre à Sédan, pour exposer à la duchesse de Bouillon les motifs de sa conversion qu'il avait allégués aux deux jeunes princes. Mais comme il se méfiait d'un homme si inconstant, il donna au P. Maldonat le soin de toute cette mission, avec le pouvoir de se servir de Sureau ou de le tenir à l'écart, selon que les circonstances l'exigeraient. Maldonat et Sureau partirent donc pour Sédan, vers la fin de l'an 1572.

Cette ville, depuis les tristes événements du mois d'août, était devenue le refuge d'une foule de ministres qu'attiraient non-seulement la sûreté du lieu, mais surtout les faveurs du duc de Bouillon, prince de Sédan, et de la duchesse son épouse (1). Enrichis des biens des couvents, ils ne déclamaient pas avec moins de *zèle* contre l'oisiveté des moines et contre les richesses du clergé. Ils exerçaient leurs fonctions les uns au château, d'autres dans la ville, plusieurs dans le voisinage. On remarquait entre autres Matthieu de Launoy, Henri Pennetier, Fornellet, Pechar, de Loques, ministre du duc de Bouillon, et Louis Cappel, de Moriambert.

La communauté d'opinions n'assurait pas toujours parmi eux le règne de la paix : la jalousie les excitait plus d'une fois les uns

(1) Henri-Robert de La Marck, duc de Bouillon, prince de Sédan, etc., avait embrassé de bonne heure le calvinisme pour des motifs politiques. Il entraîna dans ce parti Françoise de Bourbon, fille aînée de Louis de Bourbon, duc de Montpensier, qu'il avait épousée en 1558. Il mourut le 2 décembre 1574, laissant une postérité qui ne vit pas le siècle suivant : Guillaume Robert, né le 1er janvier 1562, mourut à Genève le 1er janvier 1588 ; Jean, né le 6 octobre 1564, mourut le 4 mai 1587 ; Henri-Robert vécut encore moins ; Charlotte de La Marck, devenue unique héritière de son père et de ses frères, fut mariée en 1591 à Henri de La Tour, vicomte de Turenne, et mourut sans laisser d'enfants, en 1594, ayant fait son mari héritier de tous ses biens. Ce fut alors que la principauté de Sédan passa dans la maison de La Tour-d'Auvergne, qui fut obligée en 1642 de la céder à Louis XIII ; mais elle reçut dans la suite en échange les duchés d'Albret et de Château-Thierry et le comté d'Évreux.

contre les autres; et, dans la chaleur de leurs querelles, ils se combattirent ou se défendirent par des récriminations mutuelles qui n'ont pas honoré leur mémoire. Il est inutile de les reproduire ici : notre récit ne l'exige point, encore moins l'édification du lecteur; et d'ailleurs, nous n'aimons pas à remettre en lumière des pamphlets enfantés par la passion. Mais nous devions signaler la présence à Sédan de tous ces ministres de l'erreur, pour apprendre à quels hommes Maldonat avait affaire dans cette occasion. A l'arrivée de cet ennemi, ils serrèrent cependant leurs rangs pour résister à ses attaques. Ce n'était pas d'eux qu'il fallait attendre un récit fidèle des conférences, qui eurent lieu alors en présence de la duchesse de Bouillon; on savait que la bonne foi dictait rarement leurs discours; et l'on ne fut point surpris des bruits calomnieux qu'ils répandirent sur la mission de Maldonat. Des écrivains de la même école et de Thou, qui ne s'en éloigne guère, n'ont pas parlé de ces conférences avec plus d'exactitude. Il nous suffira, pour réfuter les uns et les autres, de reproduire la relation si intéressante, si simple et si consciencieuse que Maldonat lui-même, pour répondre aux premiers, adressa au duc de Montpensier. La voici littéralement traduite du latin.

« Monseigneur,

« Comme je partais de Cambrai pour la ville de Metz, je vous avertis par un billet que je ne pourrais retourner à Paris aussitôt que je l'aurais voulu, pour vous rendre compte de la mission que j'avais entreprise par vos ordres. J'y suis enfin revenu, mais je ne vous y trouve point, et l'on ne me donne même pas l'espoir que vous reviendrez bientôt. Je crois donc devoir vous transmettre par écrit les informations que j'avais promis de vous donner de vive voix. D'ailleurs, depuis mon retour à Paris, on a répandu sur notre mission des bruits vagues et inexacts qui pourraient vous tromper et vous inquiéter, s'ils vous parvenaient avant que je vous eusse fait connaître la vérité tout entière. Et si je puis obtenir par ma lettre que les téméraires auteurs de ces bruits, fort bien informés cependant des déportements de Du Rosier,

rendent hommage à votre prudence et à votre piété, reconnaissent la légèreté, la vanité, la perfidie de cet homme, et que, s'ils ne trouvent rien de louable en moi, ils ne mettent pas du moins en doute mes efforts pour vous satisfaire, je me résignerai plus volontiers à une circonstance qui, en me privant de l'honneur de vous parler, me met dans la nécessité de vous écrire.

« Vous avez envoyé à Mme la duchesse de Bouillon, votre fille, Hugues Sureau Du Rosier. A mon avis, c'était nécessité, prudence et piété. En effet, cet homme, que je pourrais appeler un nouvel Helchésite, coupable, à la fois, et du crime de lèse-majesté, et du crime d'apostasie, avait obtenu deux fois de la clémence de Charles IX, grâce à votre médiation, le pardon et la vie. Il avait ensuite écrit à Mme la duchesse de Bouillon pour quels motifs il avait déserté le calvinisme et embrassé de nouveau la religion catholique; il l'avait même exhortée à suivre cet exemple, peut-être moins par conviction que pour se faire auprès du roi et de vous un mérite de ce zèle simulé, et acquérir ainsi la faveur de l'un et de l'autre. La princesse ayant lu cette lettre, vous pria de lui envoyer Du Rosier à Sédan pour conférer de la religion avec celui qui avait le plus contribué à l'en détourner. Vous fûtes obligé d'accéder à une volonté qui paraissait plus inclinée vers la vérité qu'elle n'avait coutume de l'être. Votre piété vous pressait de tenter tous les moyens, même les moins faciles et les moins sûrs, pour procurer le salut éternel d'une fille chérie, à qui vous aviez donné la vie temporelle. Cependant, par une précaution que vous commandait la prudence, vous ne voulûtes pas confier à un apostat, nouvellement converti, la mission d'enseigner à Madame la duchesse la religion et la piété, sans lui associer un compagnon plus fidèle, qui pût à la fois l'observer dans ses démarches et le guider dans tout ce qu'il aurait à faire à Sédan. Ce fut sur moi, à ma grande surprise, que tomba votre choix. Et ici, Monseigneur, tous ceux qui me connaissent auraient trouvé votre sagesse en défaut, s'ils n'avaient pas compris que vous me choisissiez parmi tant et de si savants docteurs qui étaient à Paris, non comme le plus propre à remplir cette importante mission, mais comme le plus dévoué à votre

service. J'ai reçu vos ordres, je l'avoue, avec autant d'empressement que de joie : je désirais travailler au salut de Madame votre fille, et j'étais heureux de pouvoir, par un petit service que vous aviez grandement à cœur, et qui entrait dans les habitudes de ma vie, reconnaître au nom de notre Compagnie, et selon ses vœux secrets, les grands bienfaits dont elle vous est redevable.

« A la vérité, je prévoyais la prévarication et la fuite de Du Rosier, et j'eus l'honneur de vous en prévenir avant notre départ, le jour où je vous vis au couvent des Bernardins ; mais j'aimai mieux livrer momentanément ma réputation à la mauvaise foi de cet homme, et l'exposer au danger de subir la honte de sa perfidie, que d'omettre la moindre partie de mes devoirs envers vous, ou que de sembler mettre quelque retard à les remplir. Autant Du Rosier entreprenait volontiers un voyage qui le rapprochait de l'Allemagne, comme il le manifestait souvent, autant il était mécontent de le faire avec moi. Aussi n'épargna-t-il rien, deux jours avant que nous partissions de Paris, pour me persuader de ne pas entreprendre ce voyage.

« Tout m'était suspect dans cet homme : il s'exprimait avec ambiguïté sur la religion, avec vanité sur tout le reste ; il avait une contenance embarrassée, l'air rêveur, triste et taciturne, les traits un peu altérés, comme un homme qui médite quelque crime, la démarche d'un furieux ou de quelqu'un qui est environné de terreurs ; en un mot, je ne voyais rien en lui de rassurant, rien qui n'accusât un esprit chagrin ou une conscience criminelle. Néanmoins je pensais qu'il fallait attribuer ces signes sinistres à ces combats qui s'élèvent dans l'âme d'un nouveau converti, à la lutte de ses nouvelles croyances contre ses anciennes habitudes de ministre calviniste, et aux efforts qu'il faisait pour ne pas les laisser paraître. Et je tâchais de dissimuler mes soupçons avec d'autant plus de soins qu'il en mettait davantage à paraître catholique. J'étais d'autant plus porté à lui témoigner ces égards, que je le voyais dépourvu de connaissances théologiques et étranger aux anciens auteurs ; que par conséquent il pouvait se tromper en plusieurs choses, moins par mauvaise foi que par ignorance de

la vérité, et que chaque jour il apprenait beaucoup de choses que ses anciens préjugés ne lui avaient permis ni d'étudier avec attention, ni d'entendre patiemment, ni d'apprécier de sang-froid. J'espérais donc que s'il restait quelques jours avec nous, le temps, la fréquentation des docteurs, et surtout cette vertu de l'Esprit-Saint qui se répand plus abondamment sur l'Église catholique, dissiperaient peu à peu de son esprit tous les nuages de l'erreur.

« Peu de jours auparavant, le cardinal de Bourbon m'avait chargé, en votre présence, de passer par Condé pour y voir la princesse, veuve du feu prince de Condé, et l'instruire dans la religion catholique. Je lui en fis la promesse que vous approuvâtes. Mais je ne sais quel imposteur lui dit ensuite que j'avais changé de volonté, et que je n'avais point l'intention de passer par Condé. Une heure avant notre départ, un envoyé vint donc me signifier, de la part de Son Éminence, qu'elle obtiendrait du roi un ordre qui m'empêcherait de sortir de Paris, si je ne lui donnais ma parole que je verrais, en passant, la princesse de Condé. J'y consentis très-volontiers, car je ne voulais pas rejeter une demande qui vous était agréable et juste en elle-même; et je ne pouvais point me dispenser d'obéir à un si grand prince, qui d'ailleurs me menaçait d'un ordre de Sa Majesté. Nous allâmes donc directement à Condé, où cette excellente princesse nous reçut avec autant de bonté que de magnificence. Nous y restâmes deux jours; nous les consacrâmes à résoudre les diverses difficultés sur la religion, qu'elle nous proposait avec un rare discernement. Ces conférences me causèrent une véritable satisfaction et me firent espérer que nos efforts seraient couronnés d'un plein succès. La princesse et les personnes qui l'accompagnaient écoutaient avidement tout ce que nous disions de la religion; la princesse surtout, d'un jugement solide et pénétrant, saisissait tout facilement; elle reconnaissait, en les déplorant, les erreurs dans lesquelles elle avait été nourrie dès son enfance, et applaudissait à la vérité avec de grandes marques de joie. Aussi est-ce avec un vif regret, je vous l'avoue, que j'ai obéi à votre courrier, guide de notre route, qui m'a forcé d'abandonner cette œuvre plus tôt que je ne l'aurais

voulu, et de partir de Condé contre mon gré et contre mon avis (1).

« Vous nous aviez ordonné de ne pas entrer à Sédan, mais de tourner vers Mézières, ville frontière environnée de la Meuse, située à seize milles au nord de Sédan, et illustrée, il y a deux ans, par le mariage de Charles IX; nous devions y attendre la duchesse de Bouillon, votre fille; dans cette ville constamment attachée à la vraie religion, exempte de la présence de ministres calvinistes, qui, depuis le dernier désastre de leur parti, s'étaient retirés en grand nombre à Sédan, la princesse ne devait entendre que les docteurs de la vérité, au lieu de ces docteurs de mensonge dont elle était depuis si longtemps entourée, et dont la conversation la retenait dans l'erreur. Nous avons suivi vos ordres, nous les avons suivis avec promptitude, puisque nous avons fait cent cinquante milles en quatre jours.

« Arrivés à Reims, nous chargeâmes votre courrier d'aller porter vos lettres au duc et à la duchesse de Bouillon, et de les avertir de notre arrivée à Mézières; nous nous dirigeâmes ensuite vers cette dernière ville, pour y attendre Madame la duchesse. Nous y étions depuis deux jours, lorsque nous vîmes arriver tout seul le messager que nous avions envoyé. Il nous remit une lettre de la part du duc de Bouillon, qui nous disait que la duchesse ne pouvait pas se rendre à Mézières, à cause de l'absence du gouverneur; mais que, si nous le voulions, elle se rendrait à Chemery, où se trouve le magnifique château du seigneur de Coucy, chevalier de l'Ordre de Saint-Michel, et aussi distingué par son attachement à la religion catholique que par sa noblesse. Ce messager ajouta, d'après des bruits recueillis à Sédan, que deux ministres l'accompagneraient pour disputer avec nous. Dès que nous eûmes lu cette lettre, nous partîmes pour Chemery, tandis que notre messager allait, de notre part, en avertir le duc et la duchesse. Le lendemain, la duchesse arriva; elle nous manda auprès d'elle, nous fit l'accueil le plus bienveillant, et nous remercia d'avoir entrepris

(1) Cependant la princesse de Condé, frappée des raisonnements de Maldonat, embrassa, quelque temps après, la religion catholique, où elle persévéra jusqu'à sa mort.

pour elle un voyage si long et si pénible. Ensuite, se tournant vers Du Rosier et lui adressant la parole, elle lui reprocha avec douceur d'avoir abandonné sa religion, et lui dit qu'il devait d'abord réfuter ce qu'il avait enseigné, soit de vive voix, soit par écrit. Loin de lui répondre avec cette résolution, cette constance, cette générosité que j'aurais souhaitée, Du Rosier s'exprima d'une manière timide, réservée, embarrassée, ambiguë, plutôt pour excuser sa conversion, qui lui aurait mérité l'estime des gens de bien, s'il y eût persévéré, que pour condamner ses anciennes erreurs, qui lui avaient mérité non-seulement la réprobation générale, mais encore le plus rigoureux châtiment. Il ne dit pas un mot qui indiquât le regret de sa vie passée; il ne donna pas le moindre signe de repentir, pas la moindre marque d'un cœur bien disposé pour la religion; il n'eut qu'un ton affecté, une parole trompeuse. D'autres avaient fait la même remarque dans les discours qu'il tint à la cour; et moi je l'avais observé dans ses paroles, dans la lettre qu'il écrivit à Mme la duchesse de Bouillon, dans sa conduite, même sur son visage, dans ses regards, dans tout son maintien.

« Du Rosier ayant fini de parler, Mme la duchesse de Bouillon déploya une feuille de papier où étaient écrits les points de religion qu'on a coutume, dans le diocèse de Reims, de présenter à la croyance de ceux qui veulent embrasser la foi catholique; puis elle m'invita à démontrer la vérité de ces articles, et à parler d'abord *des images*. Je discutai donc sur ce point; mais je tâchai d'être fort court, de proportionner mon langage, autant qu'il me fut possible, à la portée d'une femme. Et comme elle avouait qu'elle n'avait rien à répondre à mes arguments, je la priai de confier sa cause à quelqu'un des assistants, parmi lesquels je croyais qu'il y avait des ministres calvinistes.—Non, me dit-elle, il n'y a ici personne d'assez instruit. — Alors, repris-je, que M. Du Rosier réponde pour vous. — Mais Du Rosier lui-même en était réduit au point de ne savoir que dire pour la défense de cette cause.

La duchesse m'ordonna donc de parler sur l'Eucharistie. Je répondis que j'étais tout prêt à traiter ce sujet, si elle voulait reconnaître que notre sentiment sur les images était véritable. Cette

proposition la jeta dans un embarras pénible. M. de Coucy, alors, me fit signe du regard de ne pas insister davantage. Je me mis donc à parler de l'Eucharistie. Je fis remarquer, en commençant, qu'il y a, dans cette question, quatre points sur lesquels roule la controverse entre nous et les calvinistes :

« 1° Si le corps de Jésus-Christ est vraiment et réellement dans ce sacrement ;

« 2° Si, par la consécration, le pain se change au corps de Jésus-Christ ;

« 3° Si c'est un sacrifice véritable qui ait la vertu de remettre les péchés ;

« 4° Enfin, l'usage et les cérémonies ; et sous ce titre je comprenais la communion sous une seule espèce, ou sous toutes les deux. J'ajoutai que le premier point était le plus grave et le premier par sa nature ; que de l'explication de ce point dépendait, à mon avis, l'explication des autres ; et que, si la duchesse le voulait, je commencerais par là ma démonstration. Elle y consentit. Je me mis à parler sur ce premier article, mais toujours avec la concision que je m'étais d'abord imposée, et en m'efforçant, par mes invitations, par des questions ménagées à propos, de l'amener insensiblement à disputer avec moi. Mais elle n'osa pas s'engager, s'excusant sur sa qualité de femme et sur son ignorance.

« — Eh quoi ! Madame, repris-je alors, quand vous avez quitté notre religion, n'étiez-vous pas femme ? étiez-vous plus savante ? Pourquoi donc, après vous être laissée entraîner hors de l'ancienne religion par les arguments des ministres, n'y rentrez-vous pas aujourd'hui que vous vous avouez vaincue par des raisonnements contraires ? Il serait juste cependant que, de même qu'alors vous vîtes des ministres sans l'assistance d'un docteur catholique, et vous crûtes à leur parole, parce que vous ne pouviez pas leur répondre ; de même aussi, aujourd'hui que vous entendez des docteurs catholiques, sans l'assistance d'un ministre, vous vous rendissiez à leurs raisons, puisque vous ne pouvez pas non plus leur répondre. Mais je n'exige pas autant : afin que vous n'ayez aucun reproche à vous faire, je vous prie de charger un ministre de me répondre. — Il n'y a point de ministre ici, me dit-elle. —

Eh bien ! répliquai-je, faites-en venir quelques-uns, ou permettez-moi de me transporter là où ils sont. Elle agréa cette proposition, et aussitôt elle chargea un des assistants d'aller promptement chercher deux ministres à Sédan. La résolution de la duchesse me donna autant de joie qu'elle causa de crainte et de déplaisir à Du Rosier; et, comme nous nous retirions à notre logis pour souper, il m'exprima longuement ses appréhensions.—N'ayez pas peur, lui dis-je ; je crains si peu la présence des ministres, que j'espère les amener à notre sentiment avec la duchesse de Bouillon.—A la vérité, reprit Du Rosier, un peu rassuré par mes paroles, s'ils avaient assisté aujourd'hui à la dispute sur les images, je ne doute pas qu'ils n'eussent été réduits au silence. — Ils n'auront pas plus d'avantages, repris-je, dans les disputes suivantes. Nous ne sommes pas tout à fait dépourvus d'instruction; nous avons bien autant d'esprit et d'exercice qu'eux; et il faut espérer que Dieu, dont la gloire est intéressée dans ces débats, se déclarera pour la bonne cause.

« Le lendemain, le messager envoyé à Sédan en revint sans les ministres qu'il était allé y chercher. Tout le monde s'en étonna; Du Rosier seul s'en réjouit; et pendant que je disais la messe, il alla trouver la duchesse, soit de son propre mouvement, soit qu'il fût mandé par elle, ce qui me paraît plus probable. Que dirent-ils en mon absence? je n'ai pu le savoir. Mais ce qui fortifia mes soupçons sur la dissimulation de cet homme, c'est qu'on me dit que, dès le matin, on l'avait vu attendre, à la porte des appartements de la duchesse, le moment où il serait introduit. Ajoutez que lui ayant demandé si la duchesse lui avait dit pourquoi les ministres n'étaient pas venus, il me répondit que non-seulement il ne lui avait point parlé, mais qu'il n'était pas même descendu au château de Coucy, où elle habitait. Quelques moments après, la duchesse de Bouillon nous invita à dîner. Pendant le repas, elle fut pleine d'attentions pour moi; elle me fit beaucoup de questions sur les coutumes et sur l'Institut de notre Compagnie; et elle applaudissait à tout ce que je lui en disais.

« Ensuite, sans sortir de table, nous commençâmes sur l'Eucharistie une discussion qui se prolongea juqu'à une heure après midi.

Pendant ce temps-là je voyais, parmi les personnes de la suite de la duchesse, des mouvements et des préparatifs de voyage qui m'étonnaient, car je ne savais rien de son prochain départ. La discussion n'était pas encore terminée, lorsque, se levant tout à coup de sa place, elle me remercia en termes très-affectueux, et rentra dans sa chambre. Elle en sortit, un instant après, et m'appelant avec beaucoup de douceur et d'affabilité : — M. de Bouillon, me dit-elle, m'écrit qu'il ne veut pas que les ministres viennent ici contre l'édit du roi, ce qui m'oblige de partir; mais je vous avoue que je remporte de vos entretiens un grand plaisir et une grande utilité. Puisque nous ne pouvons pas terminer en ce lieu, vous m'obligeriez si vous répondiez à cet écrit. — Et en même temps elle me remit un papier qui contenait la réponse des ministres à la lettre d'Hugues Du Rosier. Étonné d'une détermination si subite : — Il serait trop long, repris-je, de faire cette réfutation par écrit; mais, si vous le voulez, je la ferai quand je serai arrivé à Paris. Maintenant, puisque vous partez plus tôt que je ne m'y attendais, et que ne supposait l'intention du duc de Montpensier, votre père, permettez-moi, je vous prie, de remplir ses vœux autant qu'il est en moi, de vous accompagner à Sédan, et de terminer chez vous, en présence des ministres, l'œuvre que nous avons commencée à Chemery. Du Rosier retournera à Paris, ou bien il m'attendra ici; car vous avez pu apprendre de lui les raisons pour lesquelles il avait embrassé notre religion, et ce n'était que pour cela que vous l'aviez mandé. D'ailleurs, il ne serait pas juste de forcer un nouveau catholique de paraître à Sédan, devant des ministres, autrefois ses collègues et ses amis, et de subir leurs injures et leurs insultes. — Je n'alléguai que ces deux raisons pour retenir Du Rosier à Chemery, mais j'en avais deux autres que je ne crus pas devoir faire connaître. D'abord, je savais que Du Rosier redoutait beaucoup les embûches des calvinistes; il m'avait même dit un jour que si nous allions à Sédan, nous y courrions le danger de perdre la vie; qu'il connaissait bien cette race d'hommes. Et puis, pour qu'il ne fît pas à Sédan ce qu'il fit ensuite à Metz, je ne voulais pas qu'il mît le pied dans une ville libre qui confine à l'Allemagne, et qui est l'asile commun des transfuges.

« La duchesse de Bouillon répondit qu'elle ne pouvait pas m'accorder ma demande ; que ce jour-là même elle avait reçu une lettre du duc, qui lui déclarait qu'il ne voulait pas que j'eusse la moindre discussion avec les ministres ; que, dans les lettres du duc de Montpensier, il était seulement dit qu'ils iraient à Mézières, qu'il craignait que vous n'apprissiez avec déplaisir que nous étions venus à Chemery.

« — Dans ce que vous me dites de l'intention de Mgr le duc de Bouillon, lui répondis-je, il n'y a rien qui doive m'empêcher d'aller à Sédan ; car s'il ne veut pas que j'entre en dispute avec les ministres, je pourrai cependant poursuivre plus facilement avec vous les conférences sur la religion, que nous avons commencées ici. Quant aux lettres du duc de Montpensier, je n'en doute nullement ; mais je connais ses intentions et je sais positivement qu'il a écrit cela pour deux raisons : premièrement, parce qu'il croyait, comme il me l'a dit à Paris, que je pourrais vous instruire plus efficacement et plus utilement à Mézières qu'à Sédan, contrairement à ce que vous me dites. En second lieu, Mgr le duc de Montpensier ne voulait pas, dans sa bonté, exposer un pauvre prêtre comme moi à la colère des ministres et des autres calvinistes, retirés à Sédan, où ils ne demanderaient pas mieux que de venger, par l'effusion d'un sang innocent, le massacre récent de leurs coreligionnaires. Mais votre salut m'est plus cher que ma vie ; et d'ailleurs, je suis persuadé que si vous me mettez sous votre protection, personne n'osera attenter à ma vie. Que si je retourne d'ici vers votre père, sans avoir rien fait, je ne pourrai pas m'empêcher de faire auprès de lui des excuses qui seront peut-être, et malgré moi, des accusations contre vous, puisqu'il n'aura tenu qu'à vous que ses intentions fussent remplies.

« Comme je m'aperçus que ces paroles ne l'ébranlaient point dans sa résolution, je pris congé d'elle comme si j'eusse voulu retourner aussitôt à Paris. Lorsqu'elle fut partie pour Sédan, je racontai toutes ces circonstances à Du Rosier, et j'ajoutai que j'avais, à la vérité, obéi aux hommes, puisqu'ils ne m'avaient pas ordonné d'aller ailleurs qu'à Mézières ; mais que ce n'était assez ni pour Dieu, ni pour moi, et que je n'aurais point de repos que

je n'eusse tenté quelque autre moyen de contenter Dieu et ma conscience avant de quitter ce lieu.

« Et que vous reste-t-il à tenter? me dit-il. — J'écrirai, lui répondis-je, au duc de Bouillon pour le prier de m'accorder la permission que m'a refusée la duchesse. S'il me l'accorde, je me rendrai en toute hâte à Sédan; s'il me la refuse, je lui écrirai de manière qu'il sera forcé de refuser aussi mes lettres; mais ces lettres du moins me justifieront auprès des hommes, et ma conscience pourra me rendre témoignage devant Dieu que j'ai eu de bonnes intentions, et que je n'ai rien négligé pour les remplir. M. de Coucy, Du Rosier et tous ceux qui étaient présents applaudirent à ma résolution. J'écrivis donc au duc de Bouillon une lettre conçue en ces termes :

« Je suis étonné et affligé que Mme la duchesse de Bouillon soit « restée si peu de temps à Chemery; car elle n'a pu entendre « tout ce que requérait son salut, et il ne m'a pas été permis de « remplir le noble désir et l'attente du duc de Montpensier. Je « demandai d'abord que des ministres vinssent à Chemery; « ensuite, comme la duchesse me déclara que les ministres ne « pouvaient pas venir et qu'elle-même ne pouvait pas rester, je la « priai de me permettre du moins d'aller à Sédan, pour y terminer « ce que nous avions commencé à Chemery. Je ne pus jamais l'obte- « nir d'elle; je viens aujourd'hui vous prier de me l'accorder. »

« Le lendemain, le messager chargé de porter ma lettre à Sédan, m'en remit une autre dans laquelle le duc de Bouillon me disait qu'il n'avait tenu qu'à la duchesse de faire un plus long séjour à Chemery; qu'avant qu'elle sortît de Sédan, il lui avait donné pleine liberté d'aller à Chemery ou ailleurs, et d'y rester autant de temps qu'elle voudrait; mais qu'il n'avait pas voulu y envoyer les ministres à cause de l'édit du roi qui leur défend de se réunir; que du reste je lui ferais plaisir si j'allais à Sédan, m'y entretenir avec la duchesse, dans l'après-midi, pendant trois à quatre heures, si je le voulais; qu'il ne pouvait cependant pas permettre que les ministres entrassent en dispute avec moi, ni qu'ils assistassent à ces conférences, avant d'avoir interrogé sur ce point la volonté du roi et celle du duc de Montpensier, et que,

s'ils y consentaient, il aurait soin de faire venir de leurs différents asiles les ministres les plus habiles à la dispute; comme s'il n'y en eût pas eu assez à Sédan, où la plupart d'entre eux s'étaient réfugiés.

« Quoi qu'il en soit, je partis aussitôt pour cette ville. Après m'avoir fait l'accueil le plus bienveillant, le duc me demanda pourquoi Du Rosier n'était pas venu avec moi; car, à cause de son affection pour le roi, il semblait craindre que Sa Majesté ne pensât que Sédan n'était pas un séjour sûr pour les catholiques, et que Du Rosier, pour ce motif, n'avait pas osé y venir. Mais je lui répondis que si Du Rosier n'était point venu, c'était moi seul qui en étais cause, et je lui fis connaître les raisons que j'avais déjà exposées à Madame la duchesse. Je commençai ensuite à lui parler du sujet de mon voyage. — Père Maldonat, me dit-il aussitôt, je sais ce que j'aurai à faire dès que je serai arrivé à la cour (voulait-il dire qu'il changerait de religion?); quant à Madame, vous discuterez avec elle autant de temps que vous l'entendrez, mais je ne veux pas que les ministres assistent à vos conférences. Du reste, vous pourrez juger de son caractère et de sa constance dans sa religion par le caractère du duc de Montpensier, son père, que vous connaissez bien.

« Le jour suivant, je fus mandé, après midi, chez la duchesse de Bouillon : elle me fit asseoir auprès d'elle; vis-à-vis de nous prirent place cinq messieurs, plus graves que les autres, qu'à leur air on pouvait prendre pour des savants de profession; le reste de l'assistance siégea sans ordre dans la salle. Je soupçonnais bien qu'il y avait quelques ministres dans l'assemblée; mais, d'après la lettre et les paroles du duc de Bouillon, je ne m'attendais pas à les avoir pour adversaires dans cette dispute; je pensais néanmoins qu'ils recueilleraient tout ce que je dirais, pour le réfuter ensuite en particulier, en présence de la duchesse.

« Cependant, sur son ordre, j'entamai la question de l'Eucharistie, en suivant la même division que j'avais déjà énoncée à Chemery. Je parlai d'abord sur le premier article, et montrai sur quelles raisons s'appuient les catholiques pour croire que le corps de Jésus-Christ est dans l'Eucharistie, et auxquelles il fallait ou

qu'elle répondit, ou qu'elle se rendit. Alors elle fit signe (je le crois du moins) à ceux qui étaient vis-à-vis de nous (1), de répondre à mes arguments. Celui qui siégeait le premier à droite prit alors la parole : son discours, d'ailleurs long et poli, se réduisait à dire qu'il ne fallait pas discuter en premier lieu si le corps de Jésus-Christ est réellement dans l'Eucharistie, comme j'avais dit, mais si la messe est un sacrifice. Je crus voir dans cette proposition que l'intention de ces messieurs était de combattre la messe par leurs armes ordinaires, c'est-à-dire par des injures et des outrages. Mais surpris que le duc eût si promptement changé d'avis, je ne le fus pas moins de l'étrange réponse du ministre. Je dissimulai toutefois mon étonnement, et avertis mon interlocuteur de ne pas détourner la dispute de son cours naturel, de ne pas consumer le temps en chicanes, d'avoir moins égard à lui-même qu'à la duchesse, pour qui cette dispute avait lieu. J'ajoutai que la raison, la coutume générale et mon droit voulaient que nous commençassions par discuter si le corps de Jésus-Christ est dans l'Eucharistie; qu'on ne saurait comprendre que l'Eucharistie est un sacrifice, si l'on ne sait d'abord que Jésus-Christ est dans l'Eucharistie; qu'aucun auteur, soit catholique, soit calviniste, n'a traité du sacrifice de la messe avant d'avoir traité du corps de Jésus-Christ; et que quand même ni la raison, ni la coutume ne seraient pour moi, j'avais cependant le droit de diriger la marche de la dispute, d'en diviser les parties, d'en établir le commencement, le milieu et la fin, puisque j'avais reçu le premier l'ordre de l'entreprendre.

« Mon interlocuteur tergiversait sans apporter aucune raison en faveur de son avis, et consumait tout le temps en paroles inutiles. Pendant plus d'une heure je l'exhortai, je le priai, je l'agaçai même, pour le forcer à la dispute, mais ce fut toujours en vain. Voyant que le temps se passait et que nous ne faisions rien, j'aimai mieux me désister de mon droit que de priver plus longtemps la duchesse de Bouillon, à cause de la perversité et de l'obstination d'un autre, du fruit si désiré de cette dispute. C'est

(1) Les uns étaient ministres, d'autres jurisconsultes, tous calvinistes.

pourquoi, m'adressant à elle-même : — Vous voyez, Madame, lui dis-je, que les ministres cherchent des faux-fuyants, des prétextes, des détours pour éviter la discussion; mais pour vous montrer que les difficultés ne viennent point de moi, et que je n'ai rien de plus cher que votre avantage, veuillez bien faire en sorte que ces messieurs commencent eux-mêmes la dispute comme ils voudront. Deux ministres répondirent alors qu'ils entendaient que la dispute commençât par la question du sacrifice de la messe, et me demandèrent si je croyais que la messe fût un vrai sacrifice par lequel les péchés des vivants et des morts sont expiés. — Oui, leur dis-je. — Eh bien ! reprirent-ils, formulez votre opinion en syllogisme. — Je fus assez surpris que des hommes qui font si peu de cas de la dialectique et de la scolastique voulussent se poser en Chrysippes dans une réunion de dames. — Ce n'est pas ici le lieu de faire une pareille demande, leur dis-je, mais puisque vous le voulez, voici mon syllogisme :

« Quidquid per verum sacerdotem Deo offertur quod vim habeat « remittendi peccata, verum sacrificium propitiatorium est; corpus « Christi quod vim habet remittendi peccata in missa per verum « sacerdotem Deo offertur, verum igitur est sacrificium propitia- « torium. »

Les ministres répètent le syllogisme, ils le mesurent, le tournent et le retournent pour l'attaquer du côté qui leur paraîtra le plus faible. Mais ils sentent de prime abord qu'il faut commencer la dispute par la question du corps de Jésus-Christ, ce qu'ils avaient nié auparavant; et ils y sont forcément amenés par le syllogisme même qu'ils avaient demandé. J'eus beau leur faire des instances et leur reprocher leur tergiversation, ils ne voulurent jamais entrer dans cette dispute. Leurs batteries n'étaient pas encore prêtes. Enfin, après avoir longtemps pesé chaque mot de mon syllogisme, ils dirent que, dans la définition que j'avais donnée du sacrifice, il manquait une chose essentielle, à savoir que la victime y est tuée. — Cela, leur répondis-je, n'est point nécessaire, car c'est dans l'action d'offrir, et non dans l'action de tuer que consistent la vertu et la nature du sacrifice. J'ai donné la définition propre du sacrifice propitiatoire,

dont il s'agit ici ; c'est à vous maintenant à la réfuter, si vous la trouvez défectueuse. Ils eurent l'air alors de se repentir d'avoir affiché tant d'estime pour la dialectique ; car jamais ils ne purent prouver qu'il fallait définir le sacrifice par la mort de la victime ; ils crurent néanmoins avoir trouvé un argument très-fort en disant que, chez le Hébreux, le mot *zabahh*, d'où vient celui de *zebahh* (sacrifice), signifie la même chose que θύειν en grec, *occidere* en latin, et *tuer* en français. Ils ajoutaient que nous, catholiques, lorsque nous parlons de la messe, abusant du mot de sacrifice et d'immolation, nous induisons le vulgaire ignorant à croire que Jésus-Christ est tué dans la messe.

« — Avez-vous vu, leur dis-je, dans l'Église catholique, un enfant, avez-vous vu une vieille femme qui eût cette opinion? Que si quelques-uns l'avaient, il faudrait les détromper, et non les pousser dans l'hérésie.

« Cependant la fin du jour approchait; car ce que je raconte ici en peu de mots et sommairement, fut longuement et vivement débattu. J'adressai donc la parole à la duchesse de Bouillon, et lui dis : — Vous voyez, au point où en est la dispute, que si je prouve que *zabahh* en hébreu, θύειν en grec, et *sacrificare* en latin, ne signifient pas toujours, dans les divines Écritures, la mort de la victime, il ne vous restera plus aucun motif pour ne pas croire avec nous que la messe, si le corps de Jésus-Christ s'y trouve réellement, est un vrai sacrifice; je promets de vous le démontrer demain. Et quand même je ne pourrais pas vous le démontrer, il serait de votre prudence de bien considérer en vous-même si, à cause de l'abus d'un seul mot, une âme chrétienne et religieuse peut, après avoir brisé les portes de la maison de Dieu, c'est-à-dire de l'Église, errer hors de son enceinte, et s'il vous convient, tandis que vous disputez, par la raison humaine, sur le corps de Jésus-Christ, d'être entièrement séparée de son corps mystique dont vous êtes membre.

« Telle fut la discussion de ce jour. Le soir, plusieurs vinrent me trouver soit pour me rendre visite, soit pour s'assurer que Du Rosier n'était point caché dans ma chambre ; car ils croyaient qu'il était venu avec moi. J'appris d'eux que le ministre qui avait

pris la parole le premier était Cappel, de Paris, d'une naissance distinguée, dont Du Rosier m'avait beaucoup parlé pendant le voyage; que l'autre était de Loques, ministre particulier de la duchesse, que je connaissais déjà de nom.

« Le lendemain, nous nous réunîmes tous au même endroit, et à la même heure. — Il est juste, dis-je en commençant, qu'avant de passer à une autre question, je remplisse la promesse que je fis hier aux ministres. — Puis tirant un exemplaire de l'Ancien Testament en hébreu, et un exemplaire du Nouveau en grec, dont je savais qu'ils affectaient de se servir, je montrai beaucoup de passages où le mot hébreu *zabahh* et le mot grec θύειν signifient non *tuer*, mais *offrir*. Je reproduisis ensuite le témoignage de saint Chrysostome et de saint Grégoire de Nazianze, qui appellent souvent le sacrifice de la messe θυσίαν. Enfin je montrai que saint Augustin et d'autres Pères latins avaient coutume d'appeler vrai sacrifice, *verum sacrificium*, l'Eucharistie, où il n'y a aucune mort, et que c'est ce qu'indique l'étymologie du mot; car *sacrificare* signifie *rem sacram facere;* que par conséquent ni nous n'abusions des termes, ni nous n'induisions le peuple en erreur, mais que nous parlions, en hébreu, comme David; en grec, comme saint Paul, saint Chrysostome, saint Grégoire de Nazianze, qui avaient appris les lettres grecques à Athènes; et en latin, comme saint Augustin et d'autres qui avaient écrit dans leur langue maternelle.

« Les ministres ne pouvaient pas supporter que je remplisse si largement la promesse que je leur avais faite. Mais, pour ne me pas laisser sans réponse, ils m'en firent une ridicule : ils dirent donc qu'ils n'ignoraient pas que *zebahh* et θυσίαν signifient quelquefois, dans l'Écriture, un sacrifice sans mort; mais que du temps d'Augustin on ne parlait pas aussi bien latin qu'aujourd'hui; et pour prouver que le mot *sacrificare* a la même signification que le mot *occidere*, ils apportaient cette raison que, dans la langue française, ceux qui la connaissent bien donnent au mot *sacrifier* le sens de *tuer*, de *mettre à mort*.

« — Messieurs, repris-je alors, vous en avez assez dit pour nous justifier contre vos calomnies. Quant à ce que vous dites de

saint Augustin et des autres Pères latins, ils parlaient aussi purement leur langue que vous ; pour nous, nous ne les égalons ni en doctrine ni en pureté de langage. Vous m'opposez encore votre langue ; j'avais toujours cru que le mot *sacrifier* ne signifiait pas tuer, mais *offrir*. Au reste, j'avoue que je ne sais point parler français ; mais permettez-moi de parler hébreu avec les Prophètes, grec avec les Apôtres, latin avec les Latins. Et comme cette question a été, ce me semble, suffisamment débattue, revenons maintenant à celle du corps de Jésus-Christ, dont vous m'avez détourné.

« Mes interlocuteurs recommencèrent alors à tergiverser, à se tourner en tout sens, à prétexter que la question du sacrifice n'était pas encore assez discutée; qu'il fallait encore parler des cérémonies; c'est-à-dire qu'ils cherchaient à perdre le temps. Ne pouvant rien obtenir d'eux par mes instances, je pris un ton plus haut, et leur dis avec l'accent de l'indignation : — Pourquoi donc avez-vous autant d'horreur du corps de Jésus-Christ que de la croix ? Si vous croyez que votre sentiment est vrai, pourquoi craignez-vous tant de le défendre ?

« La duchesse de Bouillon et les autres calvinistes présents, l'indignation dans les regards, forcèrent les ministres d'accepter la dispute sur le corps de Jésus-Christ. Alors, rappelant brièvement ce que j'avais dit le premier jour sur ce sujet, je repris à peu près en ces termes : — Deux choses surtout nous font croire aux mystères de la religion chrétienne, inaccessibles à la raison et à la pensée de l'homme, savoir : la puissance infinie de Dieu, sa volonté unie à sa puissance et manifestée divinement, ou par la sainte Écriture, ou de quelque autre manière. Vous avouez, vous enseignez, j'en suis certain, que la puissance de Dieu peut faire ce qui, selon nous, se fait réellement dans l'Eucharistie. — Oui, répondirent-ils, nous l'avouons, nous le confessons avec respect. — Souvenez-vous bien de ce que vous dites, repris-je, et ne venez pas nous le nier dans la suite. Puis donc qu'il en est ainsi, je vais dire maintenant pourquoi nous croyons que le corps de Jésus-Christ est réellement dans l'Eucharistie.

« Il n'y a rien à nos yeux de préférable à la parole de Dieu ; c'est à cause d'elle seule que nous regardons comme un crime de douter

des choses que Dieu nous dit, quelque difficiles, quelque extraordinaires qu'elles soient. Nous avons pour elle un tel respect que nous pensons qu'il faut la prendre simplement dans la signification qu'elle présente, comme firent Abraham et d'autres saints personnages, et nous jugeons que c'est faire une grande injure à la parole de Dieu, que de la profaner par des raisonnements humains, ou de la détourner de sa signification propre, à moins que nous n'y soyons forcés par une autre parole de Dieu plus expresse. Ce respect pour la parole de Dieu nous force donc à croire simplement que Jésus-Christ, puisqu'il a dit : *Ceci est mon corps*, et qu'il n'y a point d'autre parole de laquelle il conste que celles-ci doivent s'entendre dans un sens figuré, a livré son corps, non en figure, mais réellement et en vérité. C'est à vous maintenant à prouver votre figure par une autre parole de Dieu plus expresse; car pour moi, je vois les mots, mais je ne vois point de figure.

« De Loques, le même qui m'avait demandé le syllogisme, prit alors la parole et dit :—Nous prenons ces mots au figuré, parce que nous avons une autre parole de Dieu plus expresse, qui nous apprend que Jésus-Christ est monté au ciel avec son corps, où il doit rester jusqu'au jour suprême du jugement. — Très-bien, lui dis-je; mais afin de faire ressortir davantage la force de votre argument et le rendre plus intelligible à Mme la duchesse de Bouillon et à toute l'assemblée, mettez-le en syllogisme, et concluez rigoureusement que le corps de Jésus-Christ n'est certainement pas dans l'Eucharistie. J'avais encore sur le cœur cette mauvaise humeur qui l'avait poussé à me demander des syllogismes, si peu convenables dans une pareille réunion, et j'épiais le moment d'exiger de lui la même chose, afin que ceux qui avaient été témoins de son impertinence fussent aussi juges de son ineptie, et qu'il l'expiât devant eux.

« De Loques, ce grand dialecticien, hésite, sue, pâlit, baisse les yeux vers la terre, comme pour y chercher son syllogisme. La duchesse de Bouillon et les autres calvinistes rougissaient de voir abattu, par une première question, celui de leurs ministres qui avait la réputation d'être le plus savant de tous. Alors un je ne sais quel médecin qui siégeait à côté de lui, lui souffle à

l'oreille, à diverses reprises, un syllogisme ; mais de Loques, honteux et déconcerté, ne put ni s'en emparer, ni s'en servir. Cependant Cappel, venant au secours de son malheureux collègue, se mit à fabriquer un syllogisme pour lui. — Laissez, lui dis-je alors, laissez répondre M. de Loques. — Tout ce que mon frère dira, reprit celui-ci, je l'approuverai. — Je le crois, répliquai-je, mais votre frère vous insulte en vous fournissant une réponse qu'il vous suppose incapable de faire. — Et comme il insistait, j'ajoutai : — Je loue votre charité commune, et en particulier votre modestie, Monsieur de Loques, qui ne voyez point d'injure dans le service que veut vous rendre votre frère, ou qui la souffrez avec tant de résignation. Moi, l'homme superbe et ambitieux que vous savez, je ne supporterais certainement pas qu'un autre, fût-il mon frère, vînt répondre pour moi. Mais, puisque votre secourable frère lui-même ne peut pas trouver ce syllogisme, je vais vous en suggérer un : *Deus efficere non potest ut corpus Christi simul in cœlo sit et simul in Eucharistia reipsa, et ex verbo Dei constat in cœlo esse; in Eucharistia igitur reipsa non est.*

« Embarrassé par ce syllogisme, de Loques se voyait dans la nécessité ou de nier que Dieu pût faire ce qu'il avait auparavant affirmé qu'il pouvait faire, ou d'avouer que le témoignage qu'il avait cru d'abord si fort, ne faisait rien à la chose dont il s'agissait. — Nous n'acceptons pas ce syllogisme, s'écria tout à coup Cappel, plus avisé et un peu moins inhabile dans la dialectique ; mais nous en formulons un autre semblable, sauf la puissance de Dieu : *Quæ contradicentia sunt, ea fieri non possunt; corpus Christi simul in cœlo et in Eucharistia revera esse contradicentia sunt, non ergo fieri possunt.* Souriant à cette vaine subtilité : — Que dites-vous, repris-je, que les choses qui impliquent contradiction ne peuvent pas se faire? Entendez-vous qu'elles ne se peuvent faire ni naturellement, ni par la puissance divine ? — Pas même par la puissance divine, ajoutèrent-ils. — Vous dites vrai, répliquai-je, et nos théologiens ne parlent pas autrement dans les écoles ; mais je vais vous montrer, par un autre syllogisme, qu'il n'est pas contradictoire que le corps de Jésus-Christ soit en même temps et dans le ciel et dans l'Eucharistie : Les choses contradictoires ne peuvent

se faire par la puissance divine, comme vous venez de le dire ; le corps de Jésus-Christ, comme vous l'avez accordé auparavant, peut être réellement et en même temps, par l'effet de la puissance divine, dans le ciel et dans l'Eucharistie ; ces choses ne sont donc pas contradictoires. — Ici nouvelles tergiversations de la part de ces messieurs. Cappel, qui a la parole facile, s'efforça de couvrir leur erreur par une phraséologie étudiée ; mais tout son discours tendait à voiler l'impiété et la contradiction de son sentiment, et à faire oublier à ses auditeurs ce qu'il avait avancé auparavant : que Dieu ne peut pas faire que le corps de Jésus-Christ soit en plusieurs lieux à la fois.

« Cela nous conduisit à la dispute sur la puissance de Dieu ; cette question et celle du corps de Jésus-Christ, d'où l'inconstance des ministres nous avait fait sortir, nous occupèrent quatre jours. Les disputes qui eurent lieu alors furent marquées par beaucoup d'incidents que je vous raconterais dans cette lettre, si je ne craignais pas d'en faire un gros volume, qui ne pourrait pas même tout contenir.

« Vers la fin de ces quatre jours, la duchesse de Bouillon semblait chercher l'occasion de rompre les conférences ; car elle devait aller je ne sais où avec Monseigneur le duc. Elle me dit donc de lui exposer brièvement ce que nous faisons dans le sacrifice de la messe. Comme je le fis à l'improviste et sans apporter des témoignages, les ministres s'imaginèrent, je crois, qu'il n'y avait plus rien à dire là-dessus. Ils manifestèrent donc de nouveau le désir que, laissant de côté le sujet qui nous occupait depuis si longtemps, on revînt à la question des cérémonies et du sacrifice de la messe. Ils espéraient vaincre sur ce terrain, et terminer ainsi la dispute par un éclatant triomphe. J'allai au-devant de leur désir, et m'adressant à la duchesse de Bouillon : — Je m'aperçois, Madame, lui dis-je, qu'il tarde à messieurs les ministres d'invectiver contre la messe. Veuillez donc leur permettre de dire contre la messe tout ce qu'ils pourront, tout ce qu'ils voudront. Je les écouterai en silence, à condition qu'il me sera permis de leur répondre sans qu'ils puissent m'interrompre. La duchesse approuva cette condition, et les autres s'y soumirent.

« Le lendemain, les ministres arrivèrent bien préparés. Telle était leur envie de parler contre les cérémonies de la messe, de n'en épargner aucune, qu'ils avaient ramassé tous les Missels, en sorte que je pus à peine m'en procurer un pour célébrer le saint sacrifice. Cappel discourut environ deux heures, à la vérité d'une manière moins injurieuse qu'on ne devait s'y attendre, mais aussi avec moins de prudence et d'habileté que ne nous en promettait son extrême envie de parler sur ce sujet. Il annonça d'abord qu'il se proposait de prouver et d'établir la messe, et non de la rejeter. Mais son but était de montrer que la messe n'est autre que la cène que célèbrent les calvinistes, que Jésus-Christ institua, que les Apôtres pratiquèrent, que les chrétiens conservèrent pendant plus de six cents ans avec une religieuse fidélité, et dont nous autres catholiques nous n'avons rien retenu, si ce n'est peut-être quelques vaines cérémonies et des mots sans aucun sens. Tenant d'une main le livre de Viret, intitulé : l'*Anatomie de la messe*, et de l'autre, le livre de nos cérémonies, il les passait toutes en revue, n'y trouvait rien de bon, y blâmait tout, mais avec beaucoup trop de présomption.

« A cette manière de procéder, je compris, ce dont je m'étais déjà aperçu, que non-seulement il était peu versé dans la lecture des anciens, — car s'il les avait lus, il aurait vu que tous le condamnaient, — mais encore, pour employer ici le mot très-juste d'un ancien auteur grec, que l'ignorance donne de l'audace à un grand nombre. Lorsqu'il eut vomi contre la messe tout ce qu'il voulut, je l'invitai à ne rien garder sur le cœur, à ne rien taire de ce qu'il pourrait encore avoir à dire; qu'il restait une heure et qu'il pouvait l'employer à parler. Mais il répondit qu'il n'avait rien à dire de plus dans cette circonstance. — Vous n'êtes pas un prêtre bien exercé, Monsieur Cappel, lui dis-je alors, car vous avez parlé de la messe de manière à faire croire que vous ne l'avez jamais célébrée; moi qui la dis tous les jours, j'en parlerai bien autrement; mais ce ne sera que demain. — J'avais d'abord à expliquer plusieurs témoignages d'anciens auteurs que j'avais cités dans la dispute de la veille.

« Les calvinistes et surtout la duchesse de Bouillon désiraient

ou que je ne répondisse pas du tout, ou que je répondisse en fort peu de mots. C'est pourquoi, le soir, l'intendant de la duchesse vint me trouver, et me signifia que Mme de Bouillon, qui devait bientôt quitter la ville, désirait que je fusse très-court dans ma réponse. — Je serai aussi court, lui dis-je, que me le permettra l'étendue de la matière. En tout cas, je serai plus court que Cappel; car je ne dirai rien qui n'appartienne strictement au sujet, et je ne répéterai pas deux ou trois fois les mêmes choses, comme il a fait. Du reste, je suis résolu à réfuter amplement tout ce qu'il a avancé. Si je ne puis pas terminer cette semaine (c'était le mercredi), je finirai l'autre. Si Madame la duchesse se rend ailleurs, je l'y suivrai. Quand même il ne me faudrait plus qu'un quart d'heure pour terminer ce que j'aurais à lui dire, j'irai finir là où elle ira, et puis je repartirai pour Paris. Je me garderai bien de ne pas remplir tout entier le devoir que Dieu m'a imposé, et de tromper la confiance dont m'a honoré le duc de Montpensier.

« Le jour suivant, je me présentai tout prêt à répondre. Avant qu'on prît place, la duchesse de Bouillon me dit que, la veille, Cappel avait oublié je ne sais quoi qu'il désirait exposer, et qu'elle me priait de le laisser parler avant que je commençasse. Je voyais bien que tout cela ne tendait qu'à donner à Cappel autant de temps pour accuser qu'on m'en enlèverait pour défendre. Cependant, pour ôter aux ministres tout prétexte de crier qu'on ne leur avait pas laissé dire tout ce qu'ils avaient voulu, je ne m'y opposai pas; mais je fis observer que, d'après l'ordre de la dispute qu'elle-même avait prescrit, et que tous avaient approuvé, les ministres diraient tout ce qu'ils voudraient sans que je les interrompisse, et qu'eux à leur tour écouteraient ma réponse en silence; que, la veille, les ministres avaient dit à leur aise tout ce que leur imagination avait pu leur fournir, et que, interrogés par moi s'ils n'avaient plus rien à dire, ils avaient répondu que non, et que par conséquent c'était à moi à parler; mais que néanmoins je ne voulais pas les empêcher d'exposer ce qu'ils avaient encore à dire. Oh! que la fausse sagesse des hérétiques est ennemie de Dieu! Que cette mauvaise foi est loin de l'esprit de Dieu, qu'ils se vantent cependant d'avoir! Cappel, sur l'ordre de la

duchesse, discourut pendant une heure entière. Il était évident par son discours même qu'il ne parlait que pour m'empêcher de répondre et perdre inutilement le temps : il ne disait rien de nouveau, il ne prouvait rien, il ne faisait que répéter ce qu'il avait déjà dit. Cependant, pour ne pas avoir l'air de ne rien dire absolument de nouveau, il tirait de temps en temps de son répertoire quelques grosses injures qu'il lançait contre moi; car, ce jour-là, comme s'il se fût repenti de sa réserve, il s'emporta plus qu'à l'ordinaire.

« Lorsqu'il eut fini de parler, je priai la duchesse de prêter à la bonne cause que j'allais défendre la patience avec laquelle j'avais écouté les faussetés, les banalités, les répétitions de Cappel, l'avertissant que je ne dirais pas deux fois une même chose; que je n'avancerais rien sans l'appuyer sur les témoignages des auteurs que mes adversaires eux-mêmes auraient choisis; que je ne voulais pas être cru si je disais quelque chose de contraire. Je parlai ensuite pendant deux heures; et, à la fin de la séance, les ministres se plaignirent que je n'eusse pas encore tout dit. — Vous n'entendez pas volontiers la messe, leur dis-je en riant; mais puisque vous m'avez forcé de la dire en votre présence, je vous y ferai assister le plus longtemps possible, car je ne la finirai que dans quatre jours. — Ils redoublèrent leurs plaintes, disant qu'il n'était pas juste que je parlasse plusieurs jours, tandis qu'ils n'avaient parlé que deux heures; et moi de leur répondre au contraire que ce n'est point sur l'horloge qu'il faut régler les conditions d'une dispute, mais sur la raison, et que la raison demandait qu'on accordât d'autant plus de temps au défenseur, surtout au défenseur d'une bonne cause, qu'à un accusateur qui, en récriminant, objecte des faussetés, qu'il est plus facile d'accuser que de défendre, de mentir que de prouver la vérité, de supposer que de démontrer.

« Le lendemain, voyant que j'avais déjà parlé deux jours consécutifs et que je n'avais pas encore dit la moitié de ce que j'avais annoncé, les ministres renouvelèrent leurs plaintes en présence de la duchesse; mais je ne voulus jamais consentir à abréger ma discussion. Ils insistèrent alors pour que je leur permisse de répondre à ce que je dirais; et c'était aussi le désir

de Mme la duchesse de Bouillon. A toutes leurs instances je répondais qu'il était convenu entre nous que lorsqu'ils auraient fait toutes leurs objections et que je les aurais résolues, la dispute serait finie; que du reste, s'ils voulaient modifier cette condition, qu'ils avaient déjà changée, je ne m'y opposais pas, pourvu qu'il me fût accordé de répondre complétement à tout ce qu'ils auraient dit. Madame la duchesse était embarrassée et ne savait à quel parti se résoudre; car, d'un côté, elle ne voulait pas que la dispute se prolongeât aussi longtemps qu'il le faudrait nécessairement, si je devais parler encore après les ministres; et de l'autre, elle craignait que les ministres ne parussent subir la honte de la défaite, s'ils ne me répondaient pas. Elle ne prit aucune détermination.

« Comme nous retournions chez nous, nous rencontrâmes Mgr le duc de Bouillon. Je me mis à lui raconter ce dont se plaignaient les ministres. Mais, sans me donner le temps de finir : — Je veux, dit-il, qu'on observe la condition dont on est convenu dès le commencement, et que lorsque vous aurez répondu à ce que les ministres ont objecté, on cesse de disputer. — Je ferai en sorte de finir demain, repris-je en me tournant vers les ministres, pour ne pas vous retenir trop longtemps.

« Des catholiques de Sédan m'avaient souvent prié de faire une instruction au peuple, qui, depuis huit ans, n'entendait plus la voix des vrais pasteurs; je l'avais toujours refusé pour éviter d'exciter du trouble dans la ville; car je savais que le duc de Bouillon avait défendu à tout prédicateur catholique d'y prêcher. Mais, encouragé par la bienveillance qu'il me témoignait, je ne craignis pas de lui en parler. A peine eus-je commencé qu'il me répondit qu'il me donnait plein pouvoir de prêcher autant de fois que je le voudrais. — Monseigneur, repris-je, je ne demande point cette grâce pour moi qui dois partir d'ici après-demain, mais je la demande en faveur des habitants pour tous les prédicateurs catholiques, afin qu'ils puissent venir ici exercer leur ministère et instruire le peuple. Il me l'accorda encore généreusement, et je lui rendis les actions de grâces qui lui étaient dues. Mon voyage aura eu du moins pour résultat le grand avantage d'avoir rappelé,

avec le secours de Dieu, dans Sédan, l'Évangile de Jésus-Christ qui en était depuis si longtemps exilé.

« Le lendemain, afin de terminer la dispute, je dissertai pendant quatre heures; et lorsque j'eus fini, dans l'intention de prévenir les ministres, qui manifestaient une extrême envie de parler, je dis à la duchesse :

« — Madame, je ne suis point venu ici avec l'espoir de retirer votre esprit des erreurs où il est depuis trop longtemps engagé. Je savais que ce n'était pas possible en ce lieu. Mais je n'ai rien voulu épargner pour remplir mon devoir, accomplir, dans toute leur étendue, les ordres de Mgr le duc de Montpensier, votre père, et satisfaire à ma conscience. Je n'ai pas réussi comme je l'aurais désiré; mais je puis me rendre ce témoignage que j'ai mis à votre service tout ce que je puis avoir de forces, de talent, de science et d'habileté. J'ai donc la conscience en repos; je retournerai vers Monsieur votre père quand vous le voudrez, et je me présenterai devant lui sans honte comme sans remords. Je prie Dieu, qui seul peut donner la foi et la sagesse, de répandre dans votre esprit la véritable religion; car, dit saint Paul, celui qui plante et celui qui arrose ne sont rien, mais celui-là est tout qui donne l'accroissement, Dieu. Pour vous, Madame, vous devez lui demander la même grâce avec instance, avec persévérance. La foi surtout est un don de Dieu qui échappe aux investigations de la raison humaine, et ne s'accorde qu'à une prière ardente et continuelle.

« Du reste, comme les ministres paraissent avoir encore quelque chose à dire, je vous en préviens de nouveau : faites ce qu'il vous plaira; je suis disposé à rester ici non-seulement dix jours de plus, mais trois et quatre mois encore, s'il le faut. Je ne demande qu'une chose de vous : c'est que vous ne me forciez pas de manquer à mon devoir, ni de rien faire qui puisse offenser Dieu et mécontenter le duc de Montpensier. Or, je les offenserais gravement l'un et l'autre, si je partais d'ici avant d'avoir réfuté tout ce qu'auraient avancé les ministres. Si vous acceptez cette condition, vous n'avez qu'à ordonner aux ministres de parler. — Alors la duchesse signifia, mais évidemment contre son gré, qu'elle ne voulait pas que nous continuassions la dispute. Les ministres cependant s'agitaient

toujours. Ils avaient été profondément piqués de ce que, en réfutant ce qu'ils avaient dit contre la messe, je les avais menés assez durement. Ils étaient surtout fâchés que j'eusse invoqué le témoignage de leur conscience en ma faveur, comme si j'avais voulu les accuser d'enseigner au peuple ce qu'ils ne pensaient pas; et ils voulaient se purger de cette accusation devant la duchesse et toute l'assemblée. C'est pourquoi Cappel se mit à protester à haute voix qu'il n'enseignait pas autrement qu'il ne pensait, et que mes arguments ne l'avaient pas ébranlé dans ses sentiments. Mais je ne sais pas comment ce ministre accordait cela avec ce qu'il m'avait souvent avoué en particulier; car en m'accompagnant du château à mon logis, il m'avait dit qu'il avait appris de la discussion beaucoup de choses qu'il ignorait; qu'il avait conçu des doutes sur d'autres qu'il croyait auparavant certaines; que lui et de Loques avaient été accablés des témoignages des anciens auteurs que j'avais cités. Je ne voulus cependant pas ouvrir alors une dispute sur leur conscience; je dis seulement qu'il n'y avait pas d'esprit assez mauvais pour ne pas embrasser notre sentiment, s'il lisait sans prévention les anciens auteurs; qu'il fallait donc nécessairement ou qu'ils résistassent, contre les cris de leur conscience, à la vérité connue, ou qu'ils fussent dans une grande ignorance de l'antiquité.

« Après m'être ainsi expliqué, je pris congé d'abord de Mme la duchesse de Bouillon, ensuite de M. le duc, et de tous ceux que j'avais connus. Puis je retournai à mon logis pour y préparer mon départ, qui était fixé au jour suivant. Le lendemain, jour de dimanche, je devais prêcher aux catholiques, réunis pour entendre la messe. Plusieurs motifs m'avaient inspiré cette résolution : d'abord je voulais consoler les fidèles dans leurs afflictions, et satisfaire leur pieux désir d'entendre la parole de Dieu; ensuite, ouvrir les voies aux autres docteurs catholiques qui viendraient prêcher après moi; et enfin, partir en descendant de chaire, pour me mettre en route en présence de tous; car les calvinistes, habiles maîtres de mensonge, n'auraient pas manqué de dire que je m'étais esquivé timidement et à la dérobée. Pendant mon séjour à Sédan, je m'étais aperçu

qu'ils répandaient sur mon compte beaucoup de faux bruits dans la ville.

« Le dimanche, je me rendis donc à l'église pour y célébrer la messe et faire le sermon; mais, comme je me préparais à l'un et à l'autre, on me remit une lettre de Jacques de Gondy, comte de Retz, lieutenant de roi à Metz. Or, il écrivait au duc de Bouillon, au nom de S. M., de m'envoyer avec Du Rosier, mon compagnon, dans cette ville, où il avait un grand besoin de notre concours. Et le duc de Bouillon, à l'occasion de cette demande, avait résolu d'appeler de Chemery à Sédan, Hugues Du Rosier, pour l'envoyer de là à Metz. Informé de cette résolution par le porteur de la lettre, je le chargeai de dire au duc que je le priais instamment de ne pas donner suite à ce projet, jusqu'à ce que j'eusse l'honneur de le voir. Car je ne voulais pas, pour les raisons que j'ai déjà indiquées, que Du Rosier vînt à Sédan.

« Après avoir dit la messe et prêché à un auditoire très-nombreux, j'allai trouver Mgr le duc de Bouillon, et lui dis que j'étais prêt à me rendre au désir de M. de Gondy, mais que, me trouvant encore à Chemery, j'avais promis à M. de Coucy d'y retourner pour conférer de la religion avec son épouse qui était calviniste, et que je le priais de me permettre de dégager ma promesse; que de là je partirais pour Metz avec Du Rosier. Il me l'accorda sans difficulté, et m'offrit même des chevaux pour mon voyage; mais j'aimai mieux le faire à pied, quoique la neige rendît la route très-pénible. A Chemery, je trouvai mon Du Rosier inquiet et indécis. J'avais toujours soupçonné, lorsque je me trouvais à Sédan, que quelques calvinistes de cette ville entretenaient des relations secrètes avec lui, et lui racontaient tout ce qui se passait, mais en leur faveur, pour l'attirer à eux. J'observai donc attentivement toutes ses paroles pour en saisir quelqu'une qui me fît connaître qu'il avait été informé ou par les lettres, ou par les affidés des ministres de Sédan. Il s'observa d'abord assez bien; mais, malgré sa ruse et sa dissimulation, il ne sut pas ensuite mesurer tellement ses paroles que je n'y surprisse ce que je voulais savoir (1). Une seule chose me

(1) Matthieu de Launoy nous apprend en effet, dans sa *Déclaration* (liv. V, c. VII), que des ministres de Sédan s'étaient rendus à Chemery pour prévenir

plaisait dans cet homme, c'était le désir qu'il semblait avoir de retourner à Paris. Il parut tout déconcerté quand je lui annonçai qu'il me fallait aller à Metz. Les mêmes raisons que j'avais eues de ne pas l'emmener à Sédan, me forçaient encore de l'empêcher de me suivre. Déjà je l'avais engagé à retourner à Paris avec le duc de Bouillon; et il était décidé que je ferais seul le voyage de Metz pour obéir à M. de Gondy qui nous avait appelés. Mais M. de Coucy, dont la prudence égale la bonté, lui représenta que s'il se séparait de moi, il offenserait Sa Majesté, dont M. de Gondy ne faisait qu'exécuter les ordres en nous appelant à Metz, et qu'il perdrait ainsi l'espoir d'obtenir ce que le roi lui-même lui avait promis. Du Rosier suivit cet avis et me suivit à Metz, où je me rendis après deux jours de repos à Chemery.

« En arrivant nous allâmes présenter nos hommages au gouverneur. M. de Gondy me demanda ce que je pensais de Du Rosier. Je lui répondis que cet homme n'était pas encore assez affermi dans la religion, ni assez fort pour l'exposer à une lutte avec les hérétiques; mais qu'il se fortifiait, chaque jour, de plus en plus. D'après ces informations, M. de Gondy décida, avec mon consentement, que le dimanche suivant, qui était le premier de l'Avent, Du Rosier prononcerait un discours sur la religion, à tous les calvinistes réunis, qu'il leur exposerait les motifs de sa conversion et les exhorterait à suivre son exemple, et qu'ensuite je leur ferais une instruction tous les jours. Du Rosier prononça donc son discours au jour et au lieu convenus; mais, selon son habitude, il s'exprima avec tant d'incertitude, avec tant d'ambiguïté, que les calvinistes s'aperçurent qu'il parlait contre sa pensée; un d'entre eux dit même facétieusement que ce pauvre Du Rosier se donnait bien de la peine pour mentir. Du Rosier était devenu encore plus morne qu'à l'ordinaire; il s'informait souvent des affaires d'Allemagne, en sorte que plusieurs devinèrent qu'il avait le projet de s'enfuir dans ce pays. C'est pourquoi M. de Gondy, inspiré par la prudence et la bonté qui le distinguent, manda Du Rosier auprès de lui et le pressa de ne rien faire

Du Rosier contre Maldonat, et qu'ils inventèrent des calomnies absurdes pour effrayer la timidité et l'inconstance naturelles de cet homme.

qui pût scandaliser la ville, ajoutant que s'il voulait aller en Allemagne pour y délibérer plus librement de la religion qu'il voulait embrasser, il lui donnerait les moyens de s'y rendre honorablement. Mais les menteurs s'en rapportent difficilement aux autres, beaucoup moins encore les hérétiques, qui n'ajoutent pas même foi à la parole de Dieu. Aussi cet insensé aima-t-il mieux s'enfuir honteusement en Allemagne que d'y être envoyé honorablement. Voici toute la suite de cette affaire.

« A Metz, Du Rosier et moi nous restâmes trois semaines dans la même maison et dans les mêmes appartements. Pendant ce temps-là, je faisais tous les jours au peuple des conférences sur la religion; pour lui, qui n'avait point d'occupation, il passait les jours entiers à courir, à son gré, de côté et d'autre dans la ville, ou à s'entretenir avec des hérétiques qui l'auront séduit. Je le crois du moins, car si Du Rosier portait dans sa démarche, dans son maintien, dans tout son air les signes d'une extrême légèreté, il avait un esprit très-faible et très-irrésolu; et certainement, dans mon opinion, il n'aurait pas eu le courage de sortir de la ville, si d'autres ne le lui eussent donné. Quoi qu'il en soit, il dissimula son projet jusqu'au moment où nous prenions congé de M. de Gondy, et où nous nous disposions à partir pour Paris. Il s'enfuit ce jour-là même vers neuf heures du matin. Je ne le soupçonnai pas; mais quand je vis qu'il n'arrivait pas à midi, heure de notre dîner, auquel il avait toujours été si exact, je compris ce que signifiait ce retard inaccoutumé. J'allai aussitôt trouver M. de Gondy, et lui dis en riant : — J'ai perdu mon Du Rosier; mais l'État n'a rien perdu; — et nous nous quittâmes l'un et l'autre sans inquiétude. Cependant M. *Viarus*, président du tribunal de Metz, voulait qu'on fît des perquisitions; mais je lui dis qu'il n'était pas nécessaire de tant rechercher un homme qu'il faudrait tâcher de perdre de nouveau, si on venait à le trouver. Qu'est-il devenu? Je ne puis rien en dire de bien certain; mais, d'après les lettres qu'ont reçues ses amis de Metz, il s'est enfui en Allemagne, sous un habit de paysan. On croit communément qu'il s'est échappé par attachement à l'hérésie; moi je n'en crois rien, car j'ai toujours vu en lui un homme qui n'est ni catholique, ni calviniste,

ni luthérien. Qu'est-il donc? Je n'en sais rien; il ne le sait pas lui-même. Dans les rapports qu'il a eus avec moi, il m'a souvent affirmé qu'il n'avait jamais pu s'entendre avec les ministres calvinistes sur quelques mystères de la religion, et que, pour cela, ses collègues l'avaient plus d'une fois dénoncé auprès de Bèze, leur grand pontife, et d'ailleurs je m'en étais bien aperçu, non tant à ses paroles auxquelles je ne me fiais guère, qu'à ses goûts et à sa tournure d'esprit.

« J'attribue sa fuite à quatre causes, et ce sont, si je ne me trompe, les suivantes : 1° Pour être dans un pays où il pût vivre impunément sans religion; il m'a même avoué qu'il avait longtemps désiré un pareil état, et qu'il l'avait cherché dans une place obscure, où les catholiques l'avaient découvert. C'est ce qui arrive ordinairement à ceux qui, après avoir embrassé inconsidérément le calvinisme, en reconnaissent ensuite la fausseté : ou ils renoncent à toute religion, ou ils s'en forgent une à leur manière. A part un très-petit nombre, ils n'embrassent pas la nôtre, parce qu'elle ne s'accommode point à la licence des mœurs qui leur plaît. Ils avaient embrassé l'hérésie avec une extrême légèreté; ils veulent ensuite paraître l'abandonner avec prudence.....

« La seconde raison qui a poussé Du Rosier à ce parti, autant que je puisse conjecturer, c'est que, quoique diacre, il a une femme et des enfants, et il aurait fallu se séparer de sa concubine, s'il fût rentré dans l'Église; or, il ne pouvait se résigner à ce sacrifice. En effet, lorsqu'il se trouvait encore à Paris, il avait prié instamment un de ses amis, qui me l'a raconté, de ne pas dire qu'il était diacre. Mais voici le motif le plus puissant de sa fuite : outre qu'il était naturellement très-timide, il portait une conscience chargée d'erreurs et de crimes, et il craignait de ne pas trouver parmi nous une retraite assez sûre. A la vérité l'expérience était pour lui. Quatre ans auparavant il avait été emprisonné à Paris, pour avoir publié un pamphlet où il enseignait qu'il était permis de tuer le roi, s'il empêchait le cours de l'*Évangile;* mais grâces aux démarches des calvinistes, qui alors étaient très-puissants, il avait été renvoyé absous. Or, il

avait peur que le roi ne se souvînt d'une injure si audacieuse et ne la lui fît expier par des châtiments mérités. Un jour notre conversation étant tombée sur ce sujet, il me fit connaître sa faute par le trop grand soin qu'il mettait à la cacher.

« A ces trois causes on peut en ajouter une quatrième, c'est que peut-être il espérait que, dans l'hérésie, où toute la doctrine se réduit à quelque connaissance des langues, et à la fureur de calomnier, il occuperait, comme auparavant, une position plus élevée qu'il ne pouvait l'attendre parmi nous; car les hérétiques furent toujours glorieux, et l'on peut dire d'eux ce que saint Jérôme disait avec autant d'esprit que de justesse des anciens philosophes.

« Voilà, illustre prince, ce que j'ai cru devoir vous écrire, pour ne pas laisser votre esprit à la merci des bruits incertains et contradictoires qu'on fait courir parmi le peuple. Si j'ai dépassé les bornes d'une lettre, ce n'est point pour satisfaire une loquacité que je déteste, mais pour entrer dans les détails que nécessitait la longueur de mes courses. »

Cette lettre, destinée à démentir les calomnies que les hérétiques humiliés avaient répandues sur les conférences de Sédan, eut le résultat qu'on s'en promettait. L'opinion publique, fixée par ce document sur la vérité des faits, rendit à chacun ce qui lui revenait : la honte de la défaite aux ministres, et la gloire du triomphe à leur adversaire. Les savants accordèrent de plus au P. Maldonat les louanges que méritaient son zèle et son habileté. Il y en eut même qui, stimulés par les détails qu'il donnait dans sa lettre, désirèrent connaître ceux qu'il avait dû omettre, et le prièrent de faire en leur faveur une relation plus étendue. Mais le P. Maldonat n'avait écrit que pour rétablir les faits : il lui suffisait d'avoir atteint son but. Il aurait craint, en accédant au vœu de ses amis, de passer de la nécessité de la justification aux complaisances de l'apologie, et de perdre ainsi à la fois un temps précieux et le mérite de l'humilité. Telle fut, entre autres, l'excuse qu'il allégua au P. François de Torrès, un des plus empressés à lui faire cette demande.

« Je fais plus de cas, lui répondit-il, de votre jugement sur ma

lettre au duc de Montpensier, que de cette lettre elle-même; cependant je ne puis la goûter malgré votre approbation et vos éloges, soit parce que je l'ai faite contre mon gré, et uniquement pour obéir au P. Edmond Hay, qui me l'avait demandée, soit parce que ce genre d'écrits, aujourd'hui si commun, m'inspire une souveraine répugnance; car les choses les plus graves me paraissent ainsi réduites aux banales proportions d'une lettre familière. C'est pourquoi j'ai omis à dessein, dans la mienne, la plus grande partie des choses qui se sont passées dans cette dispute, content d'en avoir parlé sommairement pour éclairer le duc de Montpensier. Mais, quant à la prière que vous me faites d'une manière si aimable, d'entrer dans les détails que j'ai dû omettre, il me serait aussi difficile qu'il serait inutile pour les autres d'y satisfaire; car je n'ai rien dit dans cette circonstance que je n'aie dicté, les années précédentes, dans ma classe. Et quand même je voudrais maintenant retracer toute la suite de cette dispute, je ne le pourrais faire; car je n'ai pas recouvré le repos dont vous me félicitez, et je crois que je n'en jouirai jamais, à moins que vous ne regardiez comme un repos les *écoles,* mot qui, en effet, signifie repos, mais sans doute par antiphrase. Mes classes me permettent à peine de rédiger ce que j'ai chaque jour à exposer à mes nombreux auditeurs (1). »

Nous regrettons, nous aussi, que Maldonat ait dérobé au public des détails qui auraient sans doute fourni aux défenseurs de la religion un parfait modèle de discussion orale avec les hérétiques; mais nous ne le félicitons pas moins avec le P. de Torrès de nous avoir laissé, des fameuses conférences de Sédan, une relation pleine de verve, de science et de vérité.

De retour à Paris, Maldonat reprit avec François Baudouin des conférences qui, faites de part et d'autre avec un désir sincère de connaître la vérité, eurent un résultat plus heureux que celles de Sédan. Nous avons déjà remarqué qu'à cette époque le tumulte des opinions nouvelles ébranlait les convictions des uns, tentait la

(1) *Epist.* I *ad Franc. Turrianum script.* Parisiis 10 apr. ann. 1574. int. Opusc. Maldonati.

curiosité des autres, excitait les passions d'un grand nombre, et poussait généralement les esprits à une déplorable indifférence en matière de religion. Nous en trouvons un nouvel exemple dans la vie de Baudouin : doué d'un admirable talent, et avide de connaissances, cet illustre jurisconsulte, natif d'Arras, avait eu à l'Université de Louvain des succès qui l'avaient égalé à ses maîtres. La réputation de plusieurs savants hommes l'attira bientôt à Paris. Il y partagea quelque temps les études et les travaux de Charles Du Moulin, qui lui inspira son propre penchant pour les erreurs d'Allemagne. Baudouin alla les étudier sur les lieux : il fréquenta Mélanchthon, Bucer et Calvin. Il revint protestant à Paris, d'où il retourna deux ans après à Genève, qu'il quitta pour publier à Paris quelques nouveaux ouvrages.

Sur ces entrefaites, le fameux Duaren, qui ne pouvait supporter ni de supérieur, ni d'égal, cessa d'enseigner à côté de Baron, à Bourges, et sa chaire fut accordée à Baudouin. Persuadé qu'il pourrait dominer la gloire d'un collègue si jeune, et d'ailleurs ennuyé à Paris de l'obscurité de ses consultations, Duaren monta dans la chaire de Baron, mort en 1550. Il s'était trompé : il trouva dans Baudouin un égal, et quelquefois un maître. Pendant quatre à cinq ans la rivalité de ces deux hommes remplit l'Université de Bourges de troubles, de rixes, d'intrigues, de récriminations, de calomnies. Fatigué de tant de jalousie et de haine, Baudouin quitta sa chaire, que Cujas vint occuper, et se rendit à Strasbourg, où il reprit ses leçons. Mais les injures de Duaren le poursuivirent jusque dans cette ville ; ses réponses atteignirent Duaren à Bourges. Pendant un an ils donnèrent à la France un scandaleux spectacle. Beaudouin eut l'honneur d'en rougir le premier : « N'est-il pas honteux et affligeant, dit-il, que des libelles diffamatoires volent en tout lieu, que tout retentisse de querelles littéraires, que de pareils différends remplissent et étourdissent le monde ? Beaucoup qui assisteraient avec plaisir aux combats des gladiateurs, rient de nos luttes intellectuelles ; mais jamais on ne saurait déplorer trop amèrement cette malheureuse boucherie des talents. »

Cependant Duaren, occupé à ruiner la réputation, ou à repousser

les injures de Cujas, parut oublier son ancien rival; mais Baudouin trouva dans François Hotman un adversaire encore plus emporté. Pour ne pas prolonger à Strasbourg les scènes de Bourges, il alla occuper la chaire qu'on lui offrait à Heidelberg. Il y passa cinq ans. Ce fut le temps le plus heureux et le plus fécond de sa vie littéraire.

Il ne devait pas retrouver en France le même repos; il y revint en 1561, au moment où se tenait à Poissy le colloque, imaginé par Catherine de Médicis', pour ménager un rapprochement entre les catholiques et les protestants. Dans l'espoir de favoriser ce but, Baudouin lança, au milieu des préoccupations générales, un livre que son ami Georges Cassandre avait composé dans la même intention, sous le titre *De officio pii ac publicæ tranquillitatis vere amantis viri in hoc religionis dissidio.* Calvin ne voulait point de transaction. Cet ouvrage le mit en fureur. Croyant que Baudouin en était l'auteur, il écrivit contre lui : *Responsio ad versipellem quemdam mediatorem, qui pacificandi specie rectum Evangelii cursum in Gallia abrumpere molitus est.* Ce titre promet; il ne donne cependant pas l'idée des emportements, des injures grossières auxquelles Calvin s'abandonne, ni des prétentions dictatoriales qu'il affiche dans ce libelle. Mais Baudouin lui répondit par son *Commentarius ad leges de famosis libellis et de calumniatoribus*, où il déploie une érudition, une énergie, une pureté de style, une chaleur de sentiments qui lui donnent sur son adversaire un avantage incontestable. Calvin, dans sa *Responsio ad Balduini convicia*, enchérit encore sur les injures de son premier pamphlet. Baudouin répliqua avec tant de vigueur, que le réformateur écrivit à Bèze qu'il ne voulait plus rien avoir à démêler avec ce *chien*. C'était une fière manière de demander grâce. Bèze comprit son maître : il entra donc en lice, et continua l'attaque par sa *Responsio ad Francisci Balduini, Ecebolii, convicia*, remarquable par les mauvaises raisons et par les gros mots qu'elle renferme. Baudouin s'en prit encore plus au maître qu'au disciple dans sa *Responsio ad Calvinum et Bezam cum refutatione Calvini de Scriptura et traditione*, et il repoussa leurs injures par des accusations qu'ils durent se repentir d'avoir provoquées. Il n'y épargnait pas davantage François

Hotman; il lui reprocha même un crime infâme, sur lequel celui-ci n'osa répondre qu'après la mort de l'accusateur.

La guerre civile de 1567 mit fin à cette guerre de plumes. Baudouin n'ayant pas trouvé à Bruxelles la sécurité qu'il était allé y chercher, revint à Paris. Hurault, chancelier du duc d'Anjou, lui offrit alors une chaire de droit à l'école d'Angers, dont il voulait établir la réputation. En effet, pendant quatre ans, le célèbre jurisconsulte attira dans cette ville un immense concours d'étudiants. Mais le duc d'Anjou ayant été élu roi de Pologne, Baudouin revint à Paris, au commencement de l'an 1573, peut-être dans l'espoir d'accompagner son maître dans ce royaume (1).

Ce fut alors qu'il eut occasion de contracter ou de renouer amitié avec le P. Maldonat. Les éclatants démêlés qu'il avait eus avec les chefs du protestantisme l'avaient déjà dégoûté de la secte; son esprit flottait encore à tout vent de doctrine, et réclamait des principes religieux qui pussent enfin le fixer. Il les trouva auprès du grand théologien du Collége de Clermont. Dans les fréquents entretiens qu'il eut avec lui, Maldonat lui exposa méthodiquement les dogmes de la religion catholique, réfuta dans le même ordre les opinions et les objections des sectaires, et dissipa si bien les doutes de son savant ami, qu'il n'en laissa subsister aucun. Baudouin avait l'esprit trop élevé, une intention trop pure, pour ne pas se rendre à des démonstrations si lumineuses. Non-seulement il adopta tous les dogmes de la religion catholique, mais il en embrassa les pratiques avec amour. Elles répandirent sur ses derniers jours autant de douceur que l'erreur avait répandu d'amertume sur le reste de sa vie. Ces moments de bonheur furent courts; mais ils étaient le gage d'un bonheur qui ne finira jamais. Retiré dans une maison du Collége d'Arras, avec sa femme et sa fille, il y fut attaqué d'une fièvre pernicieuse à laquelle il devait bientôt succomber. Le P. Maldonat, qui lui avait appris à bien vivre, lui apprit aussi à bien mourir. Assis au chevet de l'illustre malade, il le consolait dans ses douleurs, soutenait sa patience,

(1) J. Gott. Heineccii, *Opera ad universam jurisprudentiam*, t. III, p. 269 et seqq. — *De vita, fatis ac scriptis Francisci Balduini.*

élevait ses espérances vers le ciel, lui suggérait des actes de religion, faisait des prières pour lui. Enfin il reçut sa confession, sa profession de foi, et, bientôt après, son dernier soupir. Baudouin expira le 11 novembre 1573, après avoir hautement protesté qu'il mourait dans le sein de l'Église catholique (1).

(1) Papyre Masson, dans l'éloge de Baudouin. Heineccius rapportant ce témoignage, ajoute : « Hæc Massonus qui et ipse Balduino fuerat familiarissimus, eumdemque adolescens præceptorem habuerat. » (Op. c., p. 315.) Cf. Foppens, *Biblioth. Belgic. in Franc. Balduin.* — Bullart, *Académie des Sciences et des Arts*, t. I, p. 230, etc., etc.

MM. Haag n'ont cependant pas craint de donner une place à Baudouin dans leur *France protestante*, sous prétexte que « s'il se sépara des réformateurs, c'est qu'il était de ceux en grand nombre, tels que de Thou, L'Hospital, Montaigne, qui désiraient que la régénération du catholicisme s'opérât sans révolution, par les voies légales, et qui désapprouvaient une séparation violente d'avec Rome. » C'est-à-dire qu'il suffit à ces écrivains qu'un homme célèbre ait été mauvais catholique, ou qu'il ait subordonné sa religion à la politique, pour mériter une place dans leur *France protestante*; dans ce cas, leur ouvrage sortira des proportions ordinaires : ils pourront le grossir non-seulement des noms des *politiques* du XVIe siècle, mais encore des prêtres constitutionnels de la révolution. Mais à ce titre même Baudouin ne leur appartient pas; car, outre qu'il ne fut protestant que par occasion, il expia sa faute par ses regrets, et protesta sur la fin de ses jours, soit par ses actes, soit par ses paroles, de son attachement à la religion catholique.

CHAPITRE II

Maldonat vengé par le Parlement des calomnies de ses ennemis. — Fondation du Collége de Bordeaux. — Complot contre le Collége de Clermont déjoué par le cardinal de Lorraine. — Nouvelles calomnies à l'occasion de la vocation d'un jeune homme à la Compagnie. — Maldonat, déchargé des fonctions de vice-provincial, reprend ses leçons. — Bienveillance de Charles IX envers la Compagnie. — Sa mort. — Établissement des prières des quarante heures dans les églises de Paris, malgré les difficultés de René Benoît.

L'ESTIME publique fait la gloire de celui qui en jouit ; mais elle lui impose souvent des obligations qui troublent le repos de ses jours et en augmentent les peines. D'ailleurs la calomnie la poursuit sans cesse, ou pour la détruire ou pour s'acharner sur le mérite qu'elle honore. Le P. Maldonat n'échappa point à ces inconvénients : il n'avait pas encore rempli la mission que lui avait confiée le duc de Montpensier, que déjà la calomnie lui faisait expier cet honneur. Quelque temps avant qu'il partît pour Sédan, il avait été mandé auprès du président de Saint-André, son ami particulier et protecteur déclaré de la Compagnie de Jésus. Ce magistrat, alors atteint de la maladie dont il devait bientôt mourir, lui avait dit qu'ayant peu de jours à vivre, il voulait laisser aux Pères une dernière marque de son estime et de son affection, et que, dans cette intention, il avait résolu de consacrer une certaine somme à l'église du Collége de Clermont. Maldonat, qui savait que

la maison éprouvait alors des besoins plus pressants, avait répondu à son noble ami que puisqu'il voulait bien donner aux Pères cette marque d'intérêt, il daignât aussi leur en laisser le libre usage. Le président avait donc légué purement et simplement au Collége de Clermont la somme, d'ailleurs assez peu considérable, qu'il avait destinée à l'église.

Son testament témoigna de sa volonté; mais les intéressés se montrèrent peu disposés à la remplir. Ils communiquèrent leur mécontentement à des hommes trop heureux de le servir. Les uns et les autres invectivèrent contre le P. Maldonat, insultèrent à sa religion et à son caractère; ils le menacèrent même d'un procès. Maldonat, qui aimait les positions franches, et dont la probité ne pouvait pas souffrir un soupçon si injurieux, ne recula point devant cette démarche extrême. L'affaire fut donc portée devant les tribunaux, et plaidée avec une grande animosité par les avocats de la partie adverse. Mais les juges rendirent hommage à l'innocence de Maldonat, et maintinrent le Collége de Clermont dans la possession du legs du président. Ce fut même à cette occasion que le Parlement reconnut aux Jésuites le droit de posséder légalement en France (1).

Ce double succès irrita les ennemis de la Compagnie : ils répandirent contre elle, et en particulier contre Maldonat, d'infâmes calomnies, qu'une haine stupide a depuis lors recueillies et sans cesse rajeunies dans d'ignobles pamphlets.

Ces accusations insensées purent bien faire quelques dupes; mais elles ne trompèrent pas l'opinion publique. De tout côté, on demandait à la Compagnie tant de colléges qu'elle ne pouvait pas satisfaire les vœux de tous. En 1572, elle accepta celui de Pont-à-Mousson, qui devait devenir bientôt après, sous la direction de Maldonat, une florissante université; celui de Bourges, où Maldonat trouva un abri contre les mauvaises difficultés qu'on lui suscitait à Paris, et enfin celui de Bordeaux, dont l'origine fut entourée de mille obstacles. Bordeaux possédait son fameux Collége d'Aquitaine; mais la religion ne florissait pas dans cet

(1) Sacchini, *Hist. Soc. J.*, part. III, lib. VIII, nº 236, 237.

établissement autant que les belles-lettres. Restauré par André Gouvea, avec la coopération de professeurs hérétiques, tels que Buchanan, Grouchy, il avait toujours été un danger plutôt qu'une ressource pour la religion catholique, et le protestantisme n'avait pas trouvé de médiocres secours dans l'enseignement qu'on y donnait. Ce fut cette considération qui engagea le noble François Baulon, ou Bolon, membre du Parlement de Bordeaux, à fonder dans cette ville, à la grande satisfaction du roi, un collége de la Compagnie de Jésus. Les protestants ou leurs partisans furent effrayés d'une pareille résolution, et ils n'épargnèrent rien pour la faire échouer. Le P. Émond Auger avait fait à leur secte une guerre terrible pendant l'avent et le carême qu'il avait prêchés dans cette ville. A sa voix, plus de cinq cents familles étaient rentrées dans le sein de l'Église, et plus de dix mille catholiques avaient repris la pratique des sacrements, qu'ils avaient depuis longtemps abandonnés. De pareils succès, obtenus malgré des obstacles de tout genre, avaient porté le trouble dans le camp des protestants et allumé leur haine contre l'illustre missionnaire. Ils s'opposèrent donc de tout leur pouvoir à l'établissement d'une école d'où sortaient de tels hommes. Ils répandirent contre la Compagnie de Jésus des calomnies qui, parvenues jusqu'aux oreilles de Charles IX, auraient pu ébranler le bon vouloir de ce prince, si *Bruchonius*, député par Baulon et par les seigneurs catholiques de Bordeaux, n'eût défendu à la cour la cause de l'innocence et de la vérité (1).

Le collége de Bordeaux fut donc fondé; les professeurs, arrivés à la suite du P. Edmond Hay, alors provincial de la *province* de France, préludèrent à leurs leçons par des prédications qui amenèrent la conversion de plus de douze cents hérétiques. Ils ne modérèrent ces travaux apostoliques que pour se livrer à ceux de l'éducation. Les classes s'ouvrirent, au mois d'octobre 1572, au milieu d'un immense concours d'auditeurs. Le P. Sager, également habile dans la littérature, dans la théologie et dans l'interprétation

(1) Notice latine inédite sur le collége de Bordeaux, conservée dans les archives du Jésus à Rome.

de l'Écriture sainte, prit, pour sujet de ses leçons la première Épître de saint Paul à Timothée; le P. Richeome, chargé de la classe de grec, entreprit l'explication des hymnes de Synésius. Les autres professeurs expliquèrent les auteurs adoptés à leurs classes respectives; tous donnèrent à leurs élèves cet enseignement profondément chrétien que leur Institut leur commandait de propager, et remplirent les espérances du vénérable fondateur du collége, et l'attente de tous les gens de bien (1).

Le roi, affermi par ces heureux résultats dans l'affection qu'il avait pour la Compagnie de Jésus, lui en donnait chaque jour de nouvelles preuves. Il la témoigna surtout au P. Émond Auger, qui, au mois de janvier 1573, se trouvait à la cour pour défendre les intérêts du collége de Bordeaux. Charles IX lui accorda tout ce qu'il voulut, et confirma par de nouvelles lettres patentes la fondation de cet établissement. A ce témoignage d'estime, le roi en ajouta un encore plus éclatant. Le P. Émond Auger, mandé à la cour, y trouva le roi entouré de la reine-mère, de la reine, du roi de Navarre, du prince de Condé, du duc de Guise, des ducs de Nevers, d'Aumale, de Montpensier, et de la fleur de la noblesse française. Ce prince exprima hautement, en présence de cette illustre assemblée, l'estime qu'il avait pour l'homme apostolique et pour son Ordre; et, après avoir rappelé les travaux que le P. Auger et ses confrères avaient supportés en France pour le maintien de la foi et des bonnes mœurs, il le chargea d'aller d'abord continuer ou affermir à Poitiers le bien que Maldonat et ses compagnons y avaient déjà fait, puis au camp de la Rochelle, pour y mettre son zèle au service des troupes royales (2).

La bienveillance du roi, si hautement manifestée, imposa silence à la haine des ennemis de la Compagnie; mais elle n'arrêta pas leurs intrigues. Il s'en trouva même à la cour qui, sous prétexte du bien public, ou de la sûreté de l'État, ou enfin de l'honneur national, parvinrent à faire mettre en délibération, au conseil d'État, si l'on permettrait aux Jésuites étrangers d'enseigner en

(1) Sacchini, *Hist. Soc. J.*, ad ann. 1572, nº 238 et seqq.

(2) Lettre autogr. du P. Emond Auger au P. Polanco, alors Vicaire-Général de la Compagnie, datée de Paris le 30 janvier 1573.

France, ou de gouverner, en qualité de supérieurs, les maisons de leur Ordre. Cette délibération était évidemment dirigée contre le P. Maldonat, dont la gloire importunait tant de jaloux. Mais le roi, trompé par les prétextes perfides de quelques conseillers, laissait cette délibération suivre son cours, et les meneurs prenaient bien leurs précautions pour que d'autres n'aperçussent ni leurs démarches, ni leur intention. Cependant le P. Edmond Hay, alors supérieur de la *province* de France, eut vent de ce qui se tramait à la cour. Il communiqua ses alarmes au cardinal de Lorraine, qu'on s'était bien gardé de mettre dans le secret, mais qui aussitôt alla le découvrir au roi. Il n'en fallut pas davantage pour dissiper cette tempête (1).

Battus sur ce point, les ennemis du Collége de Clermont épièrent le moment de renouer de nouvelles intrigues; la plus futile occasion leur suffisait; ils la saisirent dès qu'elle se présenta. Mais, cette fois, le P. Maldonat seul eut à subir toutes les tracasseries qui en résultèrent. Les PP. Olivier Manar et Edmond Hay, députés par leurs confrères de France pour assister à la Congrégation générale, qui devait donner un successeur à saint François de Borgia, étaient partis pour Rome, vers la fin du mois de février de l'an 1573. Le P. Émond Auger, député comme eux, devait les suivre, après la mission de Poitiers et de la Rochelle (2). Maldonat resta à Paris, avec la charge de gouverner la Compagnie en France, pendant l'absence du P. Provincial. Pendant qu'il l'exerçait à la satisfaction générale, un jeune homme, nommé François Jannel, vint lui demander la grâce de vivre sous la règle de saint Ignace. Jannel, né à Auxonne, en Bourgogne, d'un père protestant et d'une mère catholique, avait alors vingt-deux ans. Il avait conservé jusqu'à cet âge une piété, une modestie, une innocence que n'avaient pu effleurer ni les tentations domestiques, ni les dangers qu'il avait rencontrés dans les écoles publiques, ni les illusions d'une belle fortune, ni les attraits du monde. Ces occasions, au contraire, lui avaient inspiré un tel dégoût pour le

(1) Lettres autogr. du P. Edmond Hay au P. Polanco, datées de Paris le 7 et le 16 février 1573.

(2) Ubi supra.

siècle, une telle frayeur d'offenser Dieu, qu'il résolut d'abriter sa vertu dans l'état religieux. Ce fut cette impression qui le conduisit auprès du P. Maldonat. Le prudent religieux prit des informations qui l'assurèrent que la vocation du postulant venait du Seigneur. Cependant, comme il prévoyait que la détermination du jeune Jannel rencontrerait de grands obstacles dans sa famille, il lui conseilla de ne rien faire avant d'avoir communiqué son projet à son précepteur, et aux parents ou aux amis que son père avait à Paris. Ceux-ci employèrent, pour le détourner de son dessein, tous les moyens de séduction, les menaces et même les mauvais traitements; mais tout fut inutile. Ils espérèrent que quelques jours d'épreuves seraient plus puissants, et lui permirent de passer le mois de mai au Collége de Clermont. Il en arriva bien autrement : cette vie régulière, occupée seulement de Dieu et de sa gloire, était si conforme aux vœux de Jannel, elle lui offrait tant d'attraits et de charmes, qu'il ne pouvait plus se résoudre à la quitter.

Le P. Maldonat, toutefois, n'osa pas l'admettre définitivement au noviciat, jusqu'à ce qu'il eût fait une suprême tentative pour obtenir le consentement de ses parents; il résolut donc de l'envoyer à Auxonne. Frappé de cette détermination comme d'un coup de foudre, Jannel tomba aux genoux de Maldonat, et le conjura, d'une voix entrecoupée de sanglots, de ne pas l'exposer à des assauts qu'il ne pourrait pas surmonter; il ajouta qu'il valait mieux pour lui entrer en religion avant d'avoir obtenu de son père un consentement que le temps seul pourrait forcer, et que d'ailleurs il saurait bien défendre la Compagnie auprès de son père, si celui-ci venait à Paris. Maldonat, vaincu par des prières et des larmes si éloquentes, permit au jeune postulant de rester au Collége de Clermont. Deux jours après, le précepteur de Jannel étant venu le réclamer, le P. Maldonat lui permit de l'emmener à Auxonne, ou chez les amis de sa famille à Paris. Mais Jannel déclara à son précepteur qu'il ne le suivrait nulle part, et lui reprocha sévèrement de vouloir l'empêcher d'obéir à la voix divine, lui qui aurait dû, le premier, lui apprendre à servir le Seigneur.

La mère de Jannel, avertie par les lettres du précepteur, arrive à son tour à Paris, et réclame son fils, que le P. Maldonat lui

envoie aussitôt tout seul. Elle l'accueille avec les marques d'une extrême tendresse, et, dissimulant ses vrais sentiments, elle lui dit qu'elle n'est pas venue à Paris pour le détourner de l'état religieux; qu'elle veut seulement s'assurer qu'il ne l'a pas embrassé par légèreté, ou qu'il n'a pas obéi à des instigations étrangères. Jannel lui répond d'un ton déterminé qu'il n'a obéi qu'à la voix de Dieu; que les hommes, même les Jésuites, ont tout fait pour l'en éloigner. Il ajouta sur la nécessité de servir Dieu, sur l'importance du salut, des considérations qui firent comprendre à sa mère qu'il était inutile d'employer des moyens de persuasion. Elle recourut donc à la ruse : elle approuva la résolution de son fils, le félicita de la faveur que Dieu lui accordait et de son courage à suivre l'inspiration d'en haut; elle déclara que loin de s'opposer à sa vocation, elle l'exhortait au contraire à entrer dans un institut qu'elle embrasserait elle-même, si sa condition de femme et d'épouse le lui permettait. « Mais, ajouta-t-elle, au nom de l'autorité paternelle et maternelle, je veux que vous veniez voir votre père. Il ne m'a pas accompagnée à Paris parce que la nouvelle de votre détermination l'a fait tomber dans une grave maladie, que votre présence pourra guérir ou diminuer. D'ailleurs, il est encore sous le coup de la douleur que lui a causée la perte de votre frère, mort il y a peu de jours. Ainsi, mon fils, je mourrai à Paris plutôt que de retourner à Auxonne sans vous. »

Quoique le candide Jannel ne soupçonnât point la sincérité de ces paroles, il ne se serait cependant point résigné à rester plus longtemps avec sa mère, si le P. Maldonat ne l'eût engagé à ne lui ravir aucun des moments de la journée. Cette femme exigea même que son fils n'allât pas coucher au collége. Jannel, toujours conseillé par Maldonat, poussa les égards jusqu'à ce point; mais il passa la nuit dans l'hôtel de sa mère, comme un soldat dans un pays ennemi, toujours en garde contre les embûches et les surprises. En effet, il ne tarda pas à s'apercevoir des préparatifs qu'on faisait pour l'enlever; il s'échappa aussitôt de la maison, et courut au collége, quoique la nuit fût bien avancée. Introduit dans la chambre de Maldonat: « O mon père, s'écria-t-il, que le monde est perfide et méchant! Je vois que ma mère elle-même me

trompe; mais je me laisserai déchirer plutôt que de la suivre à Auxonne. » Maldonat calma, comme il put, l'émotion du postulant, et lui ordonna d'aller prendre quelque repos. Le matin, il le fit assister à la messe, le fortifia par le pain eucharistique, et le renvoya ensuite à sa mère; car il ne voulait épargner aucune satisfaction envers elle. Mais Jannel, qui craignait de nouvelles embûches, chercha un refuge secret dans la ville, et de là écrivit à sa mère une lettre dans laquelle il lui disait qu'il avait été renvoyé du collége pour aller auprès d'elle, mais qu'il ne s'y était pas rendu dans la crainte d'être traîné à Auxonne, où il ne voulait plus retourner; qu'il avait résolu d'aller chercher, dans une autre maison de la Compagnie, un abri contre les poursuites et les plaintes dont il était l'objet.

A la lecture de cette lettre, la mère de Jannel laissa éclater les sentiments qu'elle avait jusque alors contenus dans son cœur, courut au Collége de Clermont, qu'elle remplit de ses clameurs et de ses injures, et alla de là communiquer sa fureur à tous ceux qui pouvaient la servir. Elle porta ses plaintes à plusieurs membres du Parlement, surtout aux ennemis des Jésuites, leur dénonça la Société comme coupable de captation et de bien d'autres crimes encore. Les Pères furent aussitôt mandés à la barre du Parlement. Ils y comparurent, et trouvèrent les juges extrêmement irrités contre eux. Le premier président leur ordonna, sans informations préalables, de rendre Jannel à sa mère. Ils lui répondirent avec beaucoup de calme et de modestie, que Jannel n'était point parmi eux, qu'ils ignoraient le lieu de sa retraite et qu'ils ne pouvaient pas la savoir; que, pendant qu'il avait été au collége, ils l'avaient renvoyé trois fois à sa mère; que, d'ailleurs, celle-ci ne pouvait point leur demander un dépôt qu'elle ne leur avait pas confié, puisque son fils, âgé de vingt-deux ans, pouvant disposer de lui-même et se choisir un genre de vie, avait demandé spontanément; et de son gré, à se mettre sous leur direction, et que, loin d'enchaîner sa liberté, ils la lui avaient laissée tout entière. Ils racontèrent, en présence de la mère, toute la suite de cette affaire, et prièrent instamment le tribunal de prescrire des perquisitions pour découvrir Jannel, de l'interroger lui-même,

déclarant qu'ils s'en rapportaient à son témoignage. Au lieu de faire faire les perquisitions que leur charge requérait d'eux, les juges, toujours sous la première impression qu'ils avaient reçue, ordonnèrent aux Pères d'amener dans trois jours le jeune Jannel devant le tribunal. Les recherches les plus actives n'aboutirent à aucun résultat. Trois jours, huit jours s'écoulèrent, et le jeune homme ne parut pas. La tempête devenait de plus en plus menaçante. Enfin, averti par ceux qui lui avaient donné un asile de ce qui se passait, et du danger que son absence faisait courir aux Pères du Collége de Clermont, Jannel sort de sa retraite, et va trouver le premier président. Il lui dit qu'ayant appris le bruit auquel sa fuite avait donné lieu et les chagrins dont on abreuvait, à cause de lui, l'innocence des Jésuites, il était sorti de son asile pour venir se justifier d'un crime dont il était le seul coupable. Il déclare ensuite, quoique sa mère en ait pu dire, que jamais personne ne l'a poussé à entrer dans la Compagnie; que jamais il n'y a été retenu par force; qu'on ne l'a jamais caché; que, loin de l'avoir engagé à fuir, les Pères, qui ne l'avaient reçu qu'à regret et par pitié pour lui, l'avaient pressé de se rendre dans sa famille, et renvoyé trois fois à sa mère; que si, enfin, il avait pris la fuite, c'était de son plein gré, pour éviter les embûches qu'on lui tendait, et à l'insu des Pères, qui n'avaient jamais su le lieu de sa retraite. Enfin, il demande à paraître à la barre du Parlement, pour y défendre lui-même sa propre cause.

Une déclaration si généreuse inspira au premier président une admiration qu'il ne put pas dissimuler. Il répondit avec bienveillance à Jannel qu'il se rassurât sur le sort des Pères, qui n'étaient pas réduits à la dernière extrémité; que, néanmoins, il lui serait permis de se présenter avec eux, dès le lendemain, à sept heures du matin, à la barre du Parlement, où il pourrait dire tout ce que sa conscience lui inspirerait.

Jannel fut fidèle au rendez-vous. Admis à plaider sa cause, après les avocats qui l'avaient défigurée, il parla de sa vocation à l'état religieux, et de sa détermination à suivre les conseils de l'Évangile, avec tant d'énergie, d'éloquence et de piété, qu'il jeta dans la stupéfaction les juges, sa mère elle-même, les avocats

et le procureur du roi. Mais il n'avait pas encore dit tout ce qu'il avait sur le cœur; après avoir exprimé aux magistrats combien il était indigné de la violence qu'on faisait à sa vertu, il se tourna vers sa mère, et lui reprocha de s'associer à une telle conduite. « Eh quoi! lui dit-il entre autres choses, n'est-ce pas vous qui me disiez, il y a peu de jours encore, que non-seulement vous consentiez à mon dessein, mais que vous m'en félicitiez? N'est-ce pas vous qui m'avez voué à Dieu et à la Compagnie? Que demandez-vous à Dieu que vous ne lui ayez consacré? Si vous demandez ce qui vous appartient et que vous m'avez autrefois donné, voilà mon corps, voilà ma tête; mais mon âme est à Dieu. » Ici les juges, l'interrompant, lui firent observer qu'il s'éloignait du commandement de Dieu, qui ordonne d'obéir aux parents. « Oui, répondit-il, mais Dieu veut aussi que nous obéissions plutôt à sa volonté qu'à celle des parents.—Mais, reprirent les magistrats, vous devez obéir aux juges, à qui Dieu a confié le dépôt de la justice. — Dieu, répliqua l'intrépide jeune homme, charge les juges d'administrer la justice conformément à sa volonté divine; si vous ne vous éloignez pas de cette règle, je me soumets à votre sentence, parce qu'en vous obéissant, j'obéirai à Dieu. »

Les juges tentèrent encore plusieurs moyens pour vaincre sa résolution; mais ni leurs raisons, ni leurs menaces, ni leurs prières ne furent assez puissantes pour l'ébranler. Ils décidèrent toutefois que Jannel irait à Auxonne, pour complaire à sa mère; qu'après cette démarche, il lui serait libre de prendre le parti qu'il voudrait. Jannel répondit que, pour ne point paraître mépriser le Parlement, il se conformerait à cette sentence, mais que ni son père, ni sa mère, ni rien au monde ne pourrait l'empêcher de suivre le genre de vie qu'il avait résolu d'embrasser. Son père ne l'entendait pas ainsi : ennemi par religion et par préjugés de l'état régulier, il aurait plutôt consenti au déshonneur qu'à la vocation de son fils. Il l'accueillit d'abord avec les marques d'une vive affection; mais en même temps il employa les insinuations les plus perfides pour lui faire abandonner son dessein. Comme Jannel opposait toujours à ces tentations des motifs surnaturels, ce malheureux père entreprit de lui arracher sa foi : il le chargea de

toutes les injures que les huguenots avaient coutume de dire aux catholiques ; il l'accabla d'opprobres, de coups, de mauvais traitements; il l'enferma dans un obscur cachot, où il lui fit subir, pendant plusieurs jours, les plus cruelles privations. Aucun de ces moyens ne lui ayant réussi, il espéra qu'il aurait raison de la foi de son fils en corrompant ses mœurs. Après avoir inutilement tenté de l'engager dans les liens du mariage, il le confia à quelques seigneurs protestants, qui le promenèrent au milieu de tous les plaisirs de la vie, parmi les illusions et les attraits du monde. Mais la vue d'objets si séduisants inspira au jeune Jannel un plus profond dégoût du siècle, et un plus ardent amour pour la croix de Jésus-Christ.

Cependant, craignant de tomber enfin dans tant de piéges, il résolut de s'y dérober par la fuite. Il avait bien des obstacles à vaincre pour exécuter son projet : son père, qui ne le perdait pas de vue, avait encore chargé ses parents ou ses amis de le surveiller, et il avait posté à toutes les avenues d'Auxonne des agents qui devaient l'arrêter, s'ils le voyaient sortir tout seul.

Toutefois, Jannel prit si adroitement ses mesures, il se déguisa si bien, qu'il trompa une surveillance si active et si multipliée. Il sortit à l'insu de tout le monde, et se dirigea par des sentiers détournés vers la ville de Dijon, où il se réfugia dans le monastère des Chartreux.

On ne tarda pas à s'apercevoir de son absence. Des émissaires à cheval se mirent aussitôt à sa poursuite, et arrivèrent à Dijon presque en même temps que lui. Ils découvrirent bientôt le lieu de sa retraite. Ils se rendirent donc au monastère des Chartreux; les uns firent la garde à la porte, tandis que les autres se mirent à faire des perquisitions dans la maison. Cependant, effrayés du danger que courait leur hôte, les religieux lui remirent une somme d'argent, pour subvenir aux frais de son voyage, et le firent sortir par une porte de derrière. Jannel marcha toute la nuit par des chemins de traverse, ou plutôt par les champs, et il approchait de Paris, quand les agents de son père le cherchaient encore à Dijon.

Son arrivée inattendue excita au Collége de Clermont une joie d'autant plus grande que son sort y avait causé une plus vive

inquiétude. Mais le P. Maldonat, poussant jusqu'à l'extrême les précautions commandées par la prudence, ne crut pas devoir l'admettre avant d'avoir eu le consentement formel du Parlement. De crainte que le procureur du roi ne fît enlever de force le généreux Jannel pour le renvoyer à ses parents, il le recommanda à la protection du cardinal de Lorraine. Le prélat le retint quelques jours dans son hôtel; il examina sérieusement sa vocation, et après s'être convaincu qu'elle venait véritablement de Dieu, et qu'il devait la suivre même contre la volonté de sa famille, il chargea un seigneur de ses amis de le présenter au premier président et au procureur du roi. Ces magistrats partagèrent la conviction du cardinal, excusèrent les poursuites qu'ils avaient dirigées contre ce jeune homme, et voulurent qu'on le rendît au Collége de Clermont. Jannel fut dès lors admis à la Compagnie, et il y pratiqua jusqu'à sa mort les vertus qu'avaient présagées tant de constance et de ferveur.

Quant au P. Maldonat, fatigué des incessantes tracasseries que la gloire de son enseignement et l'autorité de son nom lui attiraient chaque jour de la part des ennemis de son Ordre, il avait pris à dégoût la vie publique, et résolu, si l'obéissance le lui permettait, de se retirer dans une solitude, où il pourrait vivre dans l'oubli des hommes et dans la pratique de la prière. Dès qu'il eut appris que la Congrégation générale avait nommé le P. Everard Mercurien à la place de saint François de Borgia, il soumit ses désirs au nouveau Général, et le pria de les exaucer.

« Depuis longtemps, lui écrivit-il, j'avais prié notre Père François, d'heureuse mémoire, de m'envoyer dans quelque maison de noviciat; et il m'avait promis d'accéder à mes vœux vers la fin de cette année. Je viens soumettre la même demande à Votre Paternité, ou la prier, si cela ne peut se faire, de m'envoyer du moins dans quelque maison professe, n'importe laquelle, où je puisse vaquer aux exercices spirituels de la Compagnie, plus librement que je ne l'ai fait jusqu'à présent. Je ne puis plus rien faire dans les colléges, et la raison pour laquelle l'obéissance m'a retenu à Paris, n'existe plus maintenant. S'il était encore besoin d'un étranger pour tenir ici ma place, je pourrais nommer à Votre

Paternité quelqu'un qui m'a témoigné le désir de venir, et qui ferait fort bien ce que j'ai fait si mal. Du reste, mon très-révérend Père, j'entends subordonner mes désirs à tout ce que Votre Paternité voudra me commander; car je verrai toujours dans sa volonté celle de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Cependant, j'ai cru devoir lui exprimer mes vœux, lui laissant le soin d'en faire le cas qu'elle voudra, et même de deviner les raisons que je pourrais alléguer (1). »

Le P. Everard Mercurien se garda bien de priver le Collége de Clermont des services de l'illustre professeur; et Maldonat, forcé de rester au poste qu'il occupait depuis si longtemps, avec tant d'honneur et de fermeté, s'apprêta à faire tête aux orages qui pourraient de nouveau l'assaillir. Les orages ne tardèrent pas à éclater. Avant même qu'il eût déposé sa charge de vice-provincial et repris ses leçons de théologie, les ennemis de la Compagnie, qui avaient inutilement tenté de lui faire interdire l'enseignement, renouèrent leurs intrigues pour diminuer du moins le nombre des élèves du Collége de Clermont. Voici à quelle occasion : les abus introduits dans l'Université appelaient une réforme sévère, et le gouvernement l'entreprit. Il nomma une commission composée des cardinaux de Lorraine et de Bourbon, des évêques d'Auxerre, de Lavaur, d'Angers, de Paris, et de quatre conseillers. L'Université, invitée par le roi à se faire représenter dans cette commission,

(1) Io haveva pregato N. P. Francesco, di buona memoria, di mandarmi in qualche casa di probatione, e me havea promesso di farlo, passato che fosse quest' anno. Lo stesso prego V. P.; e, non potendosi fare, sarei contento per l'altro d'esser in qualche casa de professi, non curandomi del loco (*sic*), per poter vacar un poco ai esercitii della Compagnia più spirituali che quelli che ho fatto insino adesso, visto che non posso già far niente nei collegii, parte perchè la necessità per la quale l'ubidienza m'ha tenuto qui insino adesso, è passata, e se fosse ancora di bisogno che qualche altro venisse in loco mio, potrò nominar a V. P. qualch' uno che desidera venir quà, come lui m'a scritto, e farà molto bene quel ch' io ho fatto per il passato molto male. Tutto questo intendo sottomettendomi in tutto aquello che V. P. mi comandera, la quale havro sempre in loco de Giesu Cristo. Pure le ho voluto rapresentare il giudizio e desiderio mio, acciò V. P. lo consideri se le piace; e non le aportero più ragioni particolari che potrei aportare, perchè penso che V. P. le puo intendere. (Lettre autogr. du P. Maldonat, datée de Paris le 20 juin 1573.)

nomma Simon Vigor, archevêque élu de Narbonne, pour la Faculté de Théologie; Charpentier, pour celle de Médecine; Pillaguet, pour celle de Droit; Gilmer, ancien recteur, pour la Faculté des Arts. Ces deux derniers, et presque tous les conseillers, étaient connus par leur animosité contre le Collége de Clermont; et il est permis de croire que leurs sentiments avaient décidé, plus que leurs mérites, le choix de leurs confrères. Quoi qu'il en soit, on put découvrir leurs inspirations et leur influence dans les premières propositions qui furent soumises aux délibérations de la commission. Il s'agissait de faire décréter : 1° que ceux-là pourraient seuls suivre les classes de grammaire et de belles-lettres dans un collége, qui l'habiteraient ordinairement; 2° que pour pouvoir enseigner dans quelque collége que ce fût, il faudrait avoir reçu les degrés de l'Université de Paris. Ces deux points ne faisaient rien à la réforme que voulait opérer le gouvernement; mais ils tendaient à diminuer le nombre des élèves du Collége de Clermont, et à faire interdire l'enseignement au P. Maldonat, qui, bien que le plus savant des docteurs de Paris, n'avait pas été gradué par l'Université. Dans la pensée de quelques membres de la commission, la réforme projetée ne devait pas avoir d'autre résultat. Mais ceux qui la prenaient au sérieux la faisaient consister en toute autre chose. Ils rejetèrent ces deux propositions, et en firent d'autres qui ne furent pas mieux reçues des dissidents. Dès lors il s'établit dans la commission un désaccord qui interrompit les délibérations, après les avoir longtemps troublées (1). L'œuvre de la réforme fut renvoyée à une époque indéterminée.

Maldonat, délivré par le retour du P. Edmond Hay de la charge de vice-provincial, reprit son cours de théologie, vers le 10 octobre 1573, et quoique l'Université eût décidé, dans une assemblée générale tenue aux Mathurins le 12 février de la même année, que tous ceux qui fréquenteraient le Collége de Clermont ne seraient admis ni au doctorat, ni à la licence (2), les auditeurs se pressèrent autour de sa chaire, aussi nombreux, aussi sympathiques

(1) Lettre autogr. de Maldonat, datée de Paris le 29 juillet 1573.
(2) Du Boulay, t. VI, p. 782.

qu'auparavant. Le P. Tyrius, digne par sa science et par sa vertu de partager les travaux du P. Maldonat, occupait alors la seconde chaire de théologie, et une grande affluence de disciples rendait chaque jour à son enseignement un éclatant hommage (1).

Nous ne voyons pas que des succès si brillants aient été, jusqu'à la mort de Charles IX, troublés par ceux qu'ils importunaient. L'envie fut sans doute obligée de se taire devant la bienveillance dont ce prince honorait le Collége de Clermont et toute la Compagnie. Il leur en donnait tous les jours des marques signalées : c'est ainsi qu'au mois d'octobre, il avait accueilli avec les expressions les plus touchantes d'estime et d'affection le P. Émond Auger, qui, à son retour de Rome, lui avait remis les dons du Souverain Pontife (2). Quelques jours après, le roi manda le même Père à Vitry-le-Français; et quoiqu'il fût déjà atteint de la maladie qui devait le conduire au tombeau, il voulut avoir avec lui une conférence sur les affaires de la Compagnie. Il s'informa de tout, dit le Père Auger, avec beaucoup d'intérêt, « comme faict un qui veut estre Jésuite. » Enfin il lui promit de faire bâtir une église pour les Pères de Paris, et d'accorder au Collége de Clermont une protection et des faveurs qui le mettraient à l'abri des attaques de l'envie (3).

Charles IX ne put réaliser ses promesses : il expira le 30 mai de l'an 1574; et sa mort livra la France, pendant neuf mois, aux inconvénients d'une régence. Le duc d'Anjou, son frère, qui devait lui succéder, occupait alors le trône de Pologne; il le quitta aussitôt pour venir ceindre une couronne plus brillante et plus lourde; mais il ne la reçut à Reims que le 15 février de l'année suivante.

De si fâcheuses circonstances favorisaient les projets des hérétiques et menaçaient la religion de graves dangers; Dieu seul pouvait confondre les uns et écarter les autres. Le P. Émond Auger conseilla donc à Mgr de Gondy, évêque de Paris, d'établir

(1) Lettre autogr. du P. Lohier, datée de Paris le 31 octobre 1573.

(2) Lettre autogr. du P. Émond Auger, datée de Paris le 31 octobre 1573.

(3) *Idem*, datée de Paris, novembre 1573.

l'adoration perpétuelle du saint sacrement, ou les prières des quarante heures tour à tour dans quelqu'une des églises de Paris, de manière que, tantôt dans une église, tantôt dans une autre, les fidèles pussent continuellement présenter leurs prières à Jésus-Christ, exposé à leur adoration sous les voiles eucharistiques. Le pieux prélat accueillit favorablement ce conseil et s'empressa de le faire exécuter. Aussitôt les fidèles accoururent en foule au pied des autels pour offrir leurs supplications au Dieu des miséricordes. Un spectacle si touchant aurait dû, ce semble, réjouir le cœur de tous les prêtres chargés du salut de ces âmes; il faisait en effet la consolation du premier pasteur du diocèse, et de plusieurs de ses coopérateurs; il s'en trouva d'autres cependant qui osèrent blâmer et ce concours et cette dévotion. Le curé de Saint-Eustache, René Benoît, si connu par les mauvaises affaires que lui attira sa traduction française de la Bible, se fit encore un bien triste renom dans cette circonstance. Nous ne voulons pas pénétrer dans ses véritables intentions, qu'il ne nous a pas révélées; mais quelles qu'elles fussent, il se mit à les remplir avec cette fougue qu'il portait ordinairement dans ses démarches. Du haut de la chaire, comme dans ses entretiens particuliers, il traitait de superstitieuses, les prières des quarante heures, blâmait l'usage d'exposer le saint sacrement aux yeux du peuple, et même l'empressement des fidèles. Ces discours produisaient un scandale qui, de la paroisse de Saint-Eustache, se répandait dans les autres. Le P. Émond Auger crut devoir enfin l'arrêter. Il combattit dans ses prédications les déplorables déclamations de Benoît et raffermit la piété des fidèles ébranlée. Benoît se plaignit du P. Auger; mais loin de se justifier, il continua à mériter les mêmes reproches. Mgr de Gondy, dont l'autorité aurait dû, peut-être, épargner au P. Auger la nécessité de s'élever publiquement contre les écarts de Benoît, intervint enfin dans cette affaire. Il convoqua une réunion de théologiens devant laquelle il invita les deux prédicateurs à venir s'expliquer. René Benoît parla le premier : il invectiva longuement contre le P. Auger et la Compagnie, et répéta, sans les prouver, quelques-unes des étranges assertions qu'il avait débitées du haut de la chaire. Émond Auger

s'attacha moins à justifier sa conduite, qui n'avait pas besoin d'apologie, qu'à montrer les avantages et la légitimité de l'adoration des quarante heures. Lorsque l'un et l'autre eurent exposé leurs griefs ou leurs raisons, ils sortirent de l'assemblée, et les théologiens entrèrent en délibération. Ils devaient traiter théologiquement de la dévotion établie, sur le conseil du P. Auger, dans toutes les églises de la capitale. Mais les invectives de René Benoît avaient compliqué cette question d'une affaire de personnes. Pelletier, docteur de Sorbonne, sembla oublier le premier et le plus important objet des délibérations pour s'attacher au second, qui lui fournissait l'occasion de décrier le P. Émond Auger et ses confrères. Le P. Maldonat, aussi membre de la réunion, traita successivement les deux questions : il exposa d'abord les propositions de Benoît, et les combattit ensuite avec une force qui persuada tous les assistants. Il ne lui fut pas difficile après cela de venger le P. Auger contre les attaques de Benoît et de Pelletier. Quand tous eurent parlé, l'évêque porta sa sentence : il décida, sur le premier point, que l'adoration des quarante heures, comme sainte et salutaire, continuerait à se pratiquer dans les églises de Paris, selon l'ordre indiqué; sur le second, qu'il serait défendu à Benoît de prêcher hors de son église, et que, pour prévenir quelque nouveau scandale de sa part, le P. Émond, tout en conservant la faculté de prêcher dans les églises de la capitale et du diocèse, s'abstiendrait néanmoins d'en user dans celle où le saint sacrement serait exposé (1). Cette dispute ne paraît pas avoir eu d'autres suites, mais elle préludait à une affaire plus bruyante, qu'il est temps de raconter.

(1) *Hist. Soc. J.*, part. V, lib. II, nº 64 et seqq.

CHAPITRE III

Nouvelles tentatives contre le Collége de Clermont, auxquelles s'associent quelques docteurs de la Faculté de Théologie, pour punir Maldonat de ne point penser comme eux sur l'immaculée conception. — Suite de cette affaire. — L'évêque de Paris intervient en faveur de Maldonat. — Déchaînement de la partie factieuse de la Faculté contre l'évêque de Paris et contre Maldonat. — Scènes tumultueuses à la Sorbonne sur cette affaire. — Arrivée de Henri III à Paris. — Caractère de ce prince. — Mort du cardinal de Lorraine.

Depuis dix ans, le Collége de Clermont soutenait contre un puissant parti, une lutte qui, de son côté, ne manquait pas de grandeur : sans autre appui que le mérite et la réputation de ses professeurs, il avait toujours triomphé des attaques, tantôt sourdes, tantôt éclatantes, mais toujours redoutables de ses rivaux. Ses succès, loin de désarmer les passions qui avaient conjuré sa perte, ne faisaient que les irriter et leur donner une nouvelle activité. En 1574, elles réunirent tous leurs efforts contre le P. Maldonat, dans l'espoir qu'elles auraient facilement raison du collége, une fois qu'elles auraient renversé celui qui en était le plus ferme soutien.

Maldonat devait commencer, le 12 octobre, ses leçons sur la quatrième partie de la théologie, d'après le plan dont nous avons fait ailleurs l'analyse. La veille, l'Université se donna pour chef un certain Jean Deniset, également connu par ses sympathies

pour le calvinisme et par sa haine contre la Compagnie de Jésus. Cette nomination seule ouvrait la campagne. Le premier acte du nouveau recteur fut de citer à son tribunal le professeur de théologie du Collége de Clermont. Maldonat trouva fort étrange que l'Université, qui refusait si obstinément d'admettre les Jésuites dans son sein, voulût cependant étendre sur eux sa juridiction. Il ne comparut pas (1). Mais Deniset ne tarda pas à se venger de ce refus. Le 5 novembre, il réunit à Saint-Julien la Faculté des Arts, pour délibérer sur la réformation que le Parlement continuait à exiger de l'Université. Les délibérations sur ce point ne furent pas longues : pour la plupart des membres de l'assemblée, l'*abus* auquel il fallait avant tout remédier, était l'affluence des élèves au Collége de Clermont. Donc, sur la proposition de Jean Deniset, la Faculté des Arts décida :

1° Que ceux qui assisteraient aux leçons des Jésuites seraient privés des priviléges de l'Université;

2° Que les principaux, dans les colléges desquels il n'y avait pas plein exercice, seraient avertis de ne point envoyer leurs boursiers aux leçons des Jésuites;

3° Que les censeurs des *nations* seraient chargés de tenir la main à l'exécution de cette défense.

Cette conclusion, quoi qu'en dise Crevier (2), n'était pas plus régulière qu'honorable : elle trahissait un certain dépit qu'il aurait été plus honorable d'assouvir dans une noble émulation; elle imposait aux réformateurs et aux censeurs des nations le rôle d'huissiers avec la charge d'arrêter, pour ainsi dire, au passage, les élèves qui se rendraient au Collége de Clermont; enfin, si « elle suivait l'esprit des conclusions précédentes, » elle était contraire à l'arrêt du Parlement, qui maintenait cet établissement dans la possession d'enseigner. Ce fut surtout cette dernière raison qui détermina les Facultés supérieures à ne pas s'associer à la conclusion de la Faculté des Arts.

Deniset ne se découragea point : il savait que les vieux docteurs

(1) Du Boulay, *Hist. Univ. Paris.*, t. VI, p. 738 sub fin.
(2) *Hist. de l'Univ. de Paris*, t. VI, p. 292.

de Sorbonne et de Navarre avaient vu avec chagrin la réforme opérée par Maldonat dans l'enseignement de la théologie, et que leur mécontentement, contenu par l'autorité et la doctrine irréprochable de Maldonat, éclaterait enfin s'il en trouvait le prétexte dans les leçons de ce grand maître. Or, que ne trouve-t-on pas dans les écrits d'un homme qu'on veut perdre? Deniset compulsa ceux de Maldonat, et il découvrit que ce théologien soutenait, sur la conception de la très-sainte Vierge, un sentiment différent de celui de la Faculté de Théologie.

L'immaculée conception de Marie fut, comme on sait, admise de tout temps parmi les peuples chrétiens. Mais l'Église, jusqu'au jour où S. S. Pie IX a fait de cette croyance un article de foi, l'avait toujours abandonnée à la piété des fidèles, sans aucune obligation pour la conscience. Les Souverains Pontifes avaient, de siècle en siècle, encouragé cette dévotion et par leurs exemples et par la dispensation des trésors spirituels dont l'Église romaine a le dépôt; des princes, des rois, des nations entières avaient suivi une si sainte impulsion. Les Universités les plus célèbres y avaient adhéré, et plusieurs l'exigeaient de tous ceux qui voulaient participer à leurs honneurs et à leurs priviléges. Enfin, cette croyance était devenue si commune, que l'Église délibéra, dans le concile de Trente, si elle ne la mettrait pas parmi les articles de foi. Pour des raisons que nous n'avons pas à raconter ici, le concile jugea à propos de la laisser à l'état d'opinion. Ces raisons ont disparu depuis lors, et c'est pourquoi Sa Sainteté Pie IX a déclaré dogme de foi la croyance à l'immaculée conception de l'auguste Marie. Maintenant tous les fidèles sont obligés de croire d'une foi divine la vérité de l'immaculée conception de la sainte Vierge, de professer extérieurement cette foi interne toutes les fois que l'exigera la nécessité de ne pas la trahir devant le prochain. Mais avant que cette définition dogmatique fût descendue du Siége de saint Pierre, les fidèles n'étaient pas tenus à ces devoirs; et aucune autorité dans le monde, excepté celle du Vicaire de Jésus-Christ, ou de l'Église unie à son chef, ne pouvait les leur imposer; car, en dehors de celle-là, aucune autorité ne peut donner une définition dogmatique.

Cependant, longtemps avant le concile de Trente, le conciliabule de Bâle s'était arrogé ce pouvoir; et comme les représentants de la Faculté de Théologie de Paris y avaient dominé, la Faculté s'appropria les décisions de cette assemblée et les fit passer dans son enseignement. Elle prétendit imposer aux fidèles des dogmes que l'Église n'admettait point, et entre autres à recevoir comme article de foi la croyance à l'immaculée conception, qui n'avait pas encore été définie. Était-ce dévotion? était-ce orgueil de corps? Le lecteur en jugera.

Quoi qu'il en soit, le P. Maldonat ne reconnaissait pas à cette Faculté le droit de donner des définitions dogmatiques; et bien qu'il eût pour Marie une dévotion tendre, bien qu'il fût disposé à soutenir envers et contre tous les priviléges de l'auguste Mère de Dieu, il aimait mieux l'honorer par une soumission filiale à l'Église, que de l'outrager en reconnaissant des droits divins à ceux à qui Jésus-Christ ne les donna jamais.

Maldonat avait le courage de ses opinions; et il ne craignait pas de les manifester quand l'occasion se présentait. Amené par l'ordre de ses leçons à traiter du péché originel, il dut nécessairement parler de la conception de la très-sainte Vierge : sur ce point, comme sur tous les autres, son devoir était d'éclairer ses auditeurs, de leur expliquer le vrai sentiment de l'Église, et le caractère que ce sentiment avait alors. C'est pourquoi il exposa dans une leçon les cinq diverses opinions qui s'étaient formées touchant la conception de la mère du Sauveur : il cita les autorités sur lesquelles elles s'appuyaient, les raisons que chacune d'elles alléguait en sa faveur, montrant le faible des uns, la force des autres, les réfutant quand elles tendaient à appuyer une opinion hérétique, ne dissimulant pas du reste qu'il était lui-même de l'opinion la plus commune, c'est-à-dire pour l'immaculée conception de Marie. C'est ainsi qu'après avoir rappelé avec ceux qui soutenaient l'opinion contraire les divers passages où saint Paul dit que tous les hommes sont pécheurs, comme enfants d'Adam, il ajoute : « Hoc autem nihil impedit quo minus Dei beneficio aliquis sine peccato conceptus sit : *quod credimus de B. Virgine.* » Il s'explique plus clairement encore dans son commentaire sur

saint Matthieu, auquel il travaillait dès lors : « Illa ipsa Christi Mater, dit-il sur le verset 13e du chapitre X, beata Virgo Maria, omnium justorum hominum justissima, *quam a peccato originali præservatam credimus*, inter eos numeratur qui gratia Dei indiguerunt, et propter quos etiam Christus venit, quia si Christus non venisset, ejus gratia præservata non fuisset (1). » Maldonat, comme toute la Compagnie à laquelle il appartenait, croyait donc à l'immaculée conception de la très-sainte Vierge ; mais il ne voulait pas que des particuliers, que de simples écoles imposassent cette croyance comme un article de foi. C'est pourquoi il s'étendit plus longuement sur la troisième des opinions qu'il avait énoncées, c'est-à-dire celle qui prétendait que cette croyance était de foi.

« Tertia opinio, dit-il, fuit fidem catholicam esse beatam Virginem fuisse conceptam sine peccato originali. — In qua sententia fuit Faber Stapulensis in *Commentariis in I lib. Damascen.*, cap. XI, et nonnulli etiam ex viventibus videntur esse. » Puis il rapporta les arguments par lesquels les partisans de cette opinion avaient coutume de la soutenir : le premier était que le concile de Bâle l'avait ainsi décrété ; — le second, que l'Église célébrait la fête de l'immaculée conception ; — le troisième, que l'Église adressait des prières publiques à Marie conçue sans péché ; — le quatrième, que le concile de Bâle avait accordé des indulgences à ceux qui célébreraient la fête de l'immaculée conception de la sainte Vierge.

Au premier, Maldonat répondit que le concile de Bâle n'avait pas été légitime, ni approuvé, spécialement sur ce point, puisque les Souverains Pontifes et le concile de Trente avaient positivement déclaré que cette croyance, quelque pieuse qu'elle fût, n'était point un article de foi.

Sur les deux arguments suivants, Maldonat expliqua comment l'Église pouvait célébrer cette fête et mentionner dans ses prières publiques l'immaculée conception de Marie, sans faire pour cela de cette croyance un dogme de foi.

(1) On peut voir dans l'ouvrage intitulé : *Militia immaculatæ conceptionis Virginis Mariæ*, par Ayala y Astorga, au mot *Maldonatus*, plusieurs autres passages où Maldonat se déclare pour la conception immaculée de Marie.

Au quatrième, il dit que des indulgences accordées par un concile non légitime, ne sont pas légitimes, et que, quand même elles le seraient, il faudrait les entendre dans le même sens qu'on attache à la fête et aux prières faites par l'Église pour honorer l'immaculée conception de Marie.

En exposant la cinquième et dernière opinion, qui admettait l'immaculée conception sans en faire un article de foi, le P. Maldonat rappela le serment que plusieurs Universités exigeaient de leurs sujets, et il exprima en ces termes ce qu'il pensait sur cette formalité : « Deinde quod multæ, idque juratæ, *quamvis non expediat*, Academiæ eam opinionem defendant, Parisiensis et aliæ..... »

Quamvis non expediat, c'est ce que Maldonat, dans toute sa leçon, dit de plus fort contre l'Université de Paris. Il nous semble, à moins qu'il ne dît absolument rien, qu'il ne pouvait exprimer avec plus de modération et en moins de mots son avis personnel, qui était que des écoles ne devaient pas obliger à admettre comme article de foi une opinion que l'Église laissait libre (1).

Voilà ce que Maldonat enseigna sur l'immaculée conception de la sainte Vierge; voici ce que lui font dire les historiens de l'Université. Écoutons d'abord Crevier : « On sait combien la Société des Jésuites est dévote à la sainte Vierge. L'opinion de la conception immaculée a toujours régné parmi eux : il y a même lieu de dire qu'ils en ont quelquefois abusé (2). Je ne conçois pas quel démérite pouvait avoir cette opinion auprès de Maldonat, si ce n'est d'être celle de l'Université, qui surtout, depuis le concile de Bâle, l'a embrassée avec zèle. » Auprès de Maldonat, cette opinion avait le mérite d'être la plus commune dans l'Église, la plus conforme à la piété, celle de tout son Ordre; c'est pourquoi il l'aurait embrassée avec amour, quand même elle aurait été aussi celle de l'Université. Crevier a donc tort d'ajouter : « Maldonat la

(1) Cette leçon est imprimée; on la trouve parmi les opuscules latins de Maldonat, publiés en 1677 par Dubois. Nous l'avons comparée avec les leçons manuscrites du même Père qui se trouvent à la Bibliothèque Impériale, et nous n'avons remarqué entre elles aucune variante essentielle.

(2) Jamais jusqu'au point d'en faire de sa propre autorité, comme l'Université, un article de foi.

combattit, et il enseigna que la sainte Vierge a été conçue en péché originel (1). » Maldonat ne combattit que la prétention de la Faculté de faire de cette opinion un article de foi, avant que l'Église l'eût définie. Sa leçon était imprimée depuis plus de quatre-vingts ans, lorsque Crevier racontait ce fait. Cet écrivain aurait pu, en la lisant, s'épargner une calomnie, et ne pas mettre dans son livre un mensonge de plus. Sans doute, les traditions de corps sont chères, mais il ne faut pas les préférer à la vérité. Or, Crevier ne savait pas faire ce sacrifice. Ici, par exemple, comme s'il eût craint d'être juste envers Maldonat, il aime mieux répéter une calomnie, dont il connaissait lui-même l'absurdité, que de donner un démenti à un recteur de l'Université.

En effet, Deniset, qui avait besoin du concours de la Faculté de Théologie, ne craignit pas de l'obtenir au prix d'une fausse délation. Dans une réunion tenue aux Mathurins, le 12 décembre, il dénonça Maldonat comme coupable d'avoir enseigné que la sainte Vierge a été conçue dans le péché originel, et attaqué sur ce point la doctrine de la sacrée Faculté de Théologie de Paris (2). A cette accusation, les vieux docteurs s'émurent : soit qu'ils ne voulussent pas manquer l'occasion de se venger de la réforme entreprise par Maldonat, soit qu'ils fussent emportés par un violent mouvement d'amour-propre, ils admirent l'accusation sans la constater.

Le lendemain, les principaux membres des quatre Facultés, réunis au Collége d'Harcourt, envoyèrent des appariteurs au P. Maldonat pour le sommer de comparaître devant eux, et de leur rendre compte de sa doctrine. Maldonat prétendait ne relever, en matière de doctrine, que de l'ordinaire et du Souverain Pontife : il refusa donc de comparaître devant des juges qui n'avaient aucune juridiction sur lui. L'assemblée se sépara irritée, mais sans avoir rien conclu.

Cependant Deniset voyait avec douleur que son rectorat touchait à sa fin. Il résolut du moins de le terminer par une action d'éclat. Le 14 décembre, il convoqua aux Mathurins le ban et l'arrière-ban

(1) *Hist. de l'Univ. de Paris*, t. VI, p. 292 et suiv.
(2) Du Boulay, t. VI, p. 739.

de l'Université, et fit renouveler au P. Maldonat l'ordre de comparaître. Qu'importait à Maldonat le nombre des juges? Un seul lui aurait suffi, si celui-là avait eu le droit de l'interroger; et il ne reconnaissait ce droit à aucun des juges réunis aux Mathurins. Il refusa donc encore une fois de comparaître.

L'assemblée, après une délibération précipitée, décida que la conclusion, prise dans la réunion de Saint-Julien n'était pas contraire au décret du Parlement, et qu'on la poursuivrait aux frais communs des quatre Facultés. Quant à l'accusé : *Maldonatus cum tota factione jesuitana temerarius et rebellis proclamatur omnium calculis, et ad Parisiensem Episcopum negotium illud theologicum relatum* (1). Le P. Maldonat avait répondu que l'évêque était son juge; l'Université le dénonce à l'évêque : *Cæsarem appellasti, ad Cæsarum ibis.* Peut-être aurait-elle eu moins de déférence pour l'ordinaire, si elle avait prévu le jugement que devait porter Mgr de Gondy. Mais elle savait que, dans ces sortes d'affaires, les évêques de Paris avaient coutume de la consulter; et elle espérait bien se servir de l'autorité épiscopale pour écraser Maldonat (2).

Quant à Deniset, il ne pensait qu'à transmettre à son successeur sa haine et ses projets de vengeance. A peine Jacques de Cueilly eut-il été nommé à sa place qu'il lui fit jurer avec serment d'employer toutes les forces de son corps et toutes les ressources de son esprit pour exterminer les jésuites (3). Jacques de Cueilly, quoique moins violent que son prédécesseur, était homme à le satisfaire. D'ailleurs, Deniset restait spécialement chargé de poursuivre le procès contre le Collége de Clermont; et il se promettait bien de stimuler le zèle du nouveau recteur. Mais étant tombé malade peu de jours après, il fut aussi remplacé dans cet emploi secondaire (4).

Cependant l'évêque de Paris, saisi de l'accusation intentée à

(1) Du Boulay, t. VI, p. 739.
(2) Crevier, t. VI, p. 293.
(3) Du Boulay, t. VI, p. 739.
(4) Du Boulay, t. VI, p. 740.

Maldonat, l'examinait avec toute la maturité qu'elle demandait. Il ordonna d'abord une enquête sur toute la suite de cette affaire, prit lui-même des informations rigoureuses, demanda les cahiers du théologien du Collége de Clermont, et lut avec attention la leçon incriminée. Puis il invita l'accusé à venir expliquer devant lui ses sentiments et sa doctrine sur la conception de la sainte Vierge. Maldonat s'empressa de se rendre à l'invitation du prélat, et répéta en sa présence ce qu'il avait publiquement enseigné, c'est-à-dire qu'il n'était pas encore de foi que Marie eût été préservée de la tache originelle. A l'appui de cette assertion il rappela les Constitutions de Sixte IV et l'autorité du concile de Trente.

Il n'y avait rien à répliquer à ces raisons : toutefois, pour n'épargner aucun des moyens que lui commandait l'impartialité, Mgr de Gondy voulut encore entendre douze des membres les plus distingués de la Faculté de Théologie. Parmi eux se trouvaient trois des plus anciens docteurs, les oracles de leur école : Adam Seguart, doyen, Jean Pelletier, grand maître du Collége de Navarre, et Jacque Fabre, syndic de la Faculté. Les neuf autres appartenaient à cette jeune génération de docteurs dont l'instruction théologique avait subi, malgré l'opposition des vieux Sorbonistes, l'influence de l'enseignement de Maldonat.

Les trois premiers, chargés d'exposer les sentiments de leur corps sur la question de la conception de la sainte Vierge, répondirent que la Faculté, appuyée sur le décret du concile de Bâle, croyait qu'il était de foi que Marie avait été exempte du péché originel; et ils ajoutèrent plusieurs faits pour prouver que telle avait toujours été la doctrine de la Faculté. Mais il aurait fallu montrer que la Faculté avait raison; c'est ce qu'ils n'entreprirent pas.

Les neuf autres docteurs ne partageaient point ce sentiment; et comme ils pensaient que la Faculté ne pouvait pas le soutenir, ils s'appliquèrent à la justifier contre l'assertion de leurs trois confrères. Ils prétendirent donc que la Faculté ne regardait pas cette croyance comme un article de foi, mais comme une opinion libre à laquelle elle était attachée par piété; qu'elle suivait à la

vérité le concile de Bâle, mais que ce concile avait seulement recommandé la dévotion à Marie immaculée, comme plus conforme à la piété (1); que le concile de Trente, renouvelant les Constitutions de Sixte IV, avait sagement défendu aux champions de l'une et de l'autre opinion de se traiter mutuellement d'hérétiques.

Ces raisons ne faisaient que confirmer celles du P. Maldonat; elles prouvaient fort bien, du reste, que l'immaculée conception n'était pas encore un dogme de foi; que Maldonat avait pu et dû le dire, sans encourir la note d'hérésie dont on avait prétendu le flétrir. C'est pourquoi l'évêque de Paris ne dissimula pas qu'il partageait cet avis. Comme les trois vieux docteurs désespéraient de le faire changer de dispositions, ils tentèrent, pour gagner du temps, qui est le meilleur avocat des plus mauvaises causes, de l'engager à consulter, sur un sujet si grave, toute la Faculté en corps.

Précaution inutile : il était évident que Maldonat n'avait pas

(1) Cependant le concile de Bâle, dans sa trente-sixième session, avait dit : « ..... Doctrinam illam disserentem gloriosam Virginem Dei Genitricem Mariam, præveniente et operante divini Numinis gratia singulari, nunquam actualiter subjacuisse originali peccato, sed immunem semper fuisse ab omni originali et actuali culpa, sanctamque et immaculatam, tanquam piam et consonam cultui ecclesiastico, fidei catholicæ, rectæ rationi et sacræ Scripturæ, ab omnibus catholicis approbandam fore, tenendam et amplectendam *diffinimus* et declaramus, nullique de cætero *licitum esse* in contrarium prædicare seu docere. »

Les neuf docteurs ne donnaient à ces paroles du concile de Bâle une interprétation si bénigne que pour ménager les vieux préjugés de leurs confrères, qu'ils n'osaient encore combattre de front. Quelques années plus tard, au sortir de la Ligue, Ysambert, docteur de Sorbonne, donnait à peu près le même sens à ce décret; mais il n'admettait plus la légitimité du concile de Bâle. Après avoir prouvé par l'autorité des Souverains Pontifes et du concile de Trente que la vérité de la conception immaculée de Marie n'était pas encore de foi, il ajoute : « Et concilium Basiliense, *licet daretur fuisse legitimum, quod est falsum*, eam tamen sess. XXXVI, si verba ejus sumantur in rigore, non videtur absolute et simpliciter definire, sed idem tantum circa illam statuere, quod duo nunc relati Summi Pontifices (Paulus V et Gregorius XV), ut potest facile intelligi si singula ejus verba expendantur, et inter se conferantur. » (*Disputatio in III part. S. Thomæ*, t. I, p. 589, n. IV.) A la même époque, André Duval, autre docteur de Sorbonne, s'exprimait d'une manière encore plus explicite. Tout en prouvant, comme Ysambert, l'immaculée conception de Marie, il montrait qu'elle n'était

combattu l'immaculée conception de la sainte Vierge; qu'il avait seulement soutenu que cette vérité n'était pas encore de foi dogmatique; que si, dans cette affaire, il y avait quelque hérétique, c'était la partie adverse, qui, contre la défense formelle du concile de Trente, traitait d'hérétiques ceux qui ne pensaient pas comme elle. La sentence aurait donc dû tomber sur elle; mais, par une modération dont l'Université ne lui sut aucun gré, Mgr de Gondy se contenta de déclarer l'innocence du P. Maldonat; et, le 17 janvier 1575, il porta, en faveur de ce religieux, un décret conçu en ces termes :

« Pierre de Gondy, par la grâce de Dieu et du Saint-Siége Apostolique, à tous ceux qui verront ces présentes, salut en Notre-Seigneur. Nous faisons savoir que le vénérable et sage maître Jean Maldonat, prêtre de la Compagnie du nom de Jésus, professeur de théologie au Collége de Clermont, fondé dans l'Université de Paris, nous ayant été dernièrement déféré, comme ayant enseigné dans

pas encore de foi. A ceux qui lui objectaient le concile de Bâle, il disait : « Respondeo nos pluribus ostendere contra Simonem Vigorium Libr. *de Ecclesiastica* Potestate, statim initio, istud concilium non fuisse œcumenicum, ac proinde ejus definitiones vim fidei non habere..... adde fuisse concilium schismaticum et seditiosum, siquidem contra Eugenium IV, verum et indubitatum Pontificem, Amedæum Sabaudiæ ducem, sub nomine Felicis V ad dignitatem pontificiam evexit et elegit; ideoque ejus definitio pro immaculata Virginis conceptione, vim fidei habere nequit..... Cum ergo vim fidei non habeat, sed nec habere possit, hæc opinio de immaculata conceptione B. Virginis non est certa certitudine fidei. » (*Commentarior. in I part. 2æ Summ. D. Thomæ*, t. I, p. 262.) Voilà ce que la majorité de la Sorbonne pensait, au sortir de la Ligue, de l'immaculée conception de la sainte Vierge et du concile de Bâle. C'était cependant pour avoir préféré à l'autorité de ce conciliabule celle de Sixte IV et du concile de Trente que, vingt-cinq ans auparavant, elle avait persécuté le P. Maldonat. On voit que les idées de ce grand homme avaient fait des progrès dans la Faculté de Théologie. Elles auraient fini par y triompher, si des passions haineuses n'en avaient violemment interrompu le cours : le Collége de Clermont, fermé en 1594, ne se rouvrit qu'en 1618. La chaire de Maldonat resta donc vingt-quatre ans muette. Pendant ce temps-là, une puissante cabale, à la tête de laquelle on voyait Edmond Richer et Simon Vigor, s'efforça d'amener contre une doctrine si saine une réaction dont Saint-Cyran et son parti, aidés par le Parlement, assurèrent pour longtemps le succès.

ses leçons quelque chose de contraire à la foi chrétienne; nous avons ordonné à notre promoteur d'entendre des témoins et de prendre des informations là-dessus, et avons ensuite mandé et fait comparaître le même Maldonat que nous avons interrogé et entendu. Enfin, après nous être suffisamment instruit sur cette affaire, et en avoir conféré avec des hommes doctes et habiles, le jour de la date des présentes, le nom de Jésus-Christ invoqué; vu les informations que, par notre ordre, le promoteur de notre cour épiscopale de Paris a prises sur ce qui a été dit et déclaré publiquement contre le vénérable maître Jean Maldonat, de ce qu'il aurait enseigné des hérésies, Maldonat lui-même entendu sur tout cela, de l'avis d'hommes sages et savants, avons porté et prononcé notre sentence de la manière suivante : Nous disons et prononçons que ledit Maldonat n'a rien enseigné d'hérétique, rien de contraire à la foi et à la religion catholique. En foi et en témoignage de quoi, nous avons ordonné et fait que les présentes fussent faites, signées et scellées de notre sceau épiscopal par notre maître Louis Joysel, greffier et secrétaire de notre dite cour.

« Donné à Paris, l'an du Seigneur 1575, le 17e jour de janvier (1). »

(1) Petrus Gondius, Dei et Sanctæ Sedis Apostolicæ gratia Parisiensis Episcopus, universis præsentes litteras inspecturis salutem in Domino.

Notum facimus quod cum nuper vir venerabilis et discretus magister Joannes Maldonatus, presbyter Societatis nominis Jesu, theologiæ professor in Collegio Claromontano in Academia Parisiensi fundato, apud nos delatus fuisset, quod in suis prælectionibus aliquid adversus fidem christianam dixisset, et suis auditoribus dictasset, ac de ea re a quodam declamatum diceretur : Nos super eo testes per Promotorem curiæ nostræ audiri, ac informationem fieri mandavimus : et subinde eumdem Maldonatum coram nobis accitum et comparentem interrogavimus, et audivimus. Denique postquam nobis visi sumus de ea re satis instructi, ac cum doctis et peritis viris negotio communicato, die datæ præsentium sententiam nostram in hunc et sequentem modum protulimus et pronunciavimus. Christi nomine invocato, visis informationibus per Promotorem curiæ nostræ episcopalis Parisiensis de ordinatione nostra factis super his, quæ contra venerabilem virum magistrum Joannem Maldonatum doctorem Collegii Societatis nominis Jesu publice dicta et declamata sunt, quod hæretice docuisset, et super his audito eodem Maldonato, adhibitoque virorum proborum et peritorum consilio : Nos dictum Maldonatum nihil hæreticum, nec a fide et

Cette sentence était pleine de prudence : elle justifiait une des parties sans accuser l'autre, renvoyait l'accusé absous, sans flétrir les accusateurs; elle s'abstenait même de formuler l'accusation intentée à Maldonat, pour ne pas condamner formellement la doctrine de ses adversaires. Nous verrons bientôt que ceux-ci ne surent pas apprécier une si sage modération. Quant à Maldonat, il lui suffisait d'avoir été jugé innocent; mais, parce que cette accusation était aussi retombée sur son Ordre, et qu'il importait au corps encore plus qu'au membre d'être lavé de la tache d'hérésie, les Pères du Collége de Clermont crurent devoir donner à la sentence de l'évêque une publicité égale au retentissement qu'avait eu l'accusation de l'Université. Ils firent donc, avec le consentement de Mgr de Gondy, tirer à un grand nombre d'exemplaires, en français et en latin, la sentence épiscopale, avec quelques notes pour expliquer simplement de quoi il s'était agi, ce que le texte ne disait pas, la firent afficher dans plusieurs quartiers de la capitale, et la répandirent dans le royaume, afin qu'elle portât la justification de Maldonat partout où la malice de ses adversaires avait porté la calomnie.

La Faculté aurait voulu que le silence couvrît du moins une justification qu'elle n'avait pu prévenir, et qu'ainsi ses accusations continuassent, malgré l'autorité de l'ordinaire, à peser sur le P. Maldonat. Elle s'offensa donc de la publicité donnée à la sentence épiscopale; et prêchant alors une vertu dont elle n'avait pas donné l'exemple, elle se plaignit auprès de l'évêque lui-même que les Jésuites eussent violé les lois de la charité, en donnant à cette affaire un éclat qu'on aurait dû étouffer; comme si elle n'avait pas été la première à provoquer tout ce bruit. Elle prétendait que, de tout côté, elle recevait des plaintes et des reproches sur ce sujet; que

religione catholica alienum docuisse dicimus et pronunciamus. In cujus rei fidem et testimonium præsentes litteras per magistrum Ludovicum Joysel dictæ curiæ nostræ actuarium et scribam juratum fieri et signari, sigillique ejusdem curiæ jussimus et fecimus appensione communiri.

Datum Parisiis anno Domini millesimo quingentesimo septuagesimo quinto, die decima septima mensis januarii. (D'Argentré, *Collect. Judicior.*, t. II, p. 443.)

des querelles, des schismes éclataient dans différentes parties de l'Église gallicane, surtout en Normandie, où depuis plusieurs siècles la fête de l'Immaculée Conception se célébrait avec autant de pompe que de dévotion, etc., etc. Que conclure de ces rapports, en supposant qu'ils fussent vrais? que la Faculté avait eu tort d'attaquer, ou plutôt de calomnier avec tant de violence une doctrine qui était celle de l'Église. Il y avait deux ans que Maldonat l'avait enseignée dans ses leçons publiques : elle n'avait jusque alors excité aucune plainte, pas même de la part de la Faculté, parce que tous en avaient reconnu la justesse et la solidité. Il fallut qu'on la défigurât pour devenir le prétexte de ces bruyantes manifestations, mais elle n'en fut point la cause. Personne ne le savait mieux que les accusateurs de Maldonat.

On est étonné de rencontrer parmi ces derniers Claude de Sainctes, la veille encore admirateur et ami de l'illustre professeur. A de belles qualités, Claude de Sainctes joignait quelques défauts dont il ne se méfiait pas assez. Il était trop glorieux des préjugés de son école pour les sacrifier à l'amitié. Déjà, au concile de Trente, il les avait soutenus avec une présomption que l'amour de la vérité n'a pas coutume d'inspirer. « Si les Français ne fussent venus ici, écrivait-il alors à d'Espence, il y a grande présomption qu'on eust passé beaucoup de choses fort préjudiciables à la vérité et à l'antiquité ecclésiastique (1). » A l'époque des démêlés de la Faculté avec Maldonat, Claude de Sainctes conservait les sentiments qui avaient inspiré ces paroles. En outre, il n'était pas indifférent aux honneurs de l'épiscopat; il aspirait même en ce moment à ceindre la mitre que le roi lui avait promise, lui qui se vantait d'avoir combattu, au même concile, les nominations royales. De pareilles dispositions exposaient Claude de Sainctes à manquer à ses vertus : il suffisait que quelque esprit brouillon le prît par son faible pour le jeter dans des écarts qu'il avait ensuite lieu de regretter. Ce fut ce qui arriva. On lui représenta que l'honneur de la Faculté était compromis dans sa querelle avec

(1) Lettre à Cl. d'Espence. Ap. Launoi, *Regii Navarræ Gymnasii Paris. Hist.*, part. I, lib. III, c. VI.

Maldonat, et que l'amitié devait céder à un si puissant intérêt. De crainte que ce motif ne suffit pas pour détacher Claude de Sainctes du P. Maldonat, on lui persuada que les Pères du Collége de Clermont avaient dénoncé à Rome ses opinions gallicanes, pour arrêter ou suspendre l'expédition des bulles qui devaient lui assurer l'évêché d'Evreux, auquel il était depuis longtemps nommé. Ces rapports étaient faux; mais Claude de Sainctes eut la faiblesse d'y croire, et dès lors il se réunit à ses confrères pour accuser la doctrine de Maldonat, qu'il avait jusque alors approuvée.

Mgr de Gondy vit au fond de leurs récriminations la vraie cause qui les suggérait. Il maintint sa sentence. Les plaintes alors se tournèrent contre lui : les docteurs l'accusèrent de favoriser le P. Maldonat aux dépens de la vérité, de la religion, etc., de contribuer avec lui au désordre, au scandale, à la ruine d'une doctrine qui faisait depuis si longtemps la gloire de l'Église gallicane. Ils ne s'arrêtèrent pas à ces plaintes déjà trop inconvenantes; ils poussèrent leur ressentiment jusqu'à la révolte.

Dans une assemblée des députés de l'Université, tenue à la Sorbonne le 11 février, on dit que Maldonat avait fait afficher, dans les endroits les plus fréquentés de la ville, des placards où il prétendait qu'il était resté innocent en soutenant, contre le sentiment de l'Université, que Marie n'avait pas été conçue sans péché; que des exemplaires de ces placards avaient déjà été déférés au Parlement comme causes de troubles et de scandales; mais qu'il fallait en outre présenter requête contre cet homme. Nous avons dit plus haut ce que c'étaient que ces prétendus placards; c'en est assez pour avertir le lecteur des faussetés qu'il y a dans cette accusation. Les délibérations dont elle fut suivie ne furent pas plus bienveillantes; mais elles n'égalèrent pas en violence celles qui eurent lieu dans une assemblée de la Faculté de Théologie, réunie *sub juramento* à la Sorbonne, le 15 du même mois. A peine la séance fut-elle ouverte, que Seguart, doyen de la Faculté, sans s'arrêter à un exorde qu'une émotion trop vive ne lui permettait pas de faire, sans parler ni du décret épiscopal, ni du P. Maldonat, exigea brusquement deux choses des docteurs en théologie : 1° que, dans leurs prédications ou leçons publiques,

ils missent tout leur soin à promouvoir la charité, la paix, l'édification des peuples chrétiens; recommandation qui aurait été plus édifiante encore si elle avait été soutenue de la pratique; 2° que, séance tenante, ils déclarassent leurs sentiments sur la conception de la sainte Vierge et sur le serment que la Faculté exigeait à ce sujet. « Mais vous jurerez, ajouta-t-il, de soutenir le sentiment de la Faculté sur cette question, c'est-à-dire que la bienheureuse Vierge Marie fut préservée de la tache originelle dans sa conception. »

Cette manière d'exposer les sujets de la délibération étonna l'assemblée, qui était fort nombreuse; mais ceux qui partageaient les sentiments du doyen se mirent à crier qu'il fallait croire et professer que c'était un article de foi que la mère de Dieu avait été conçue sans la tache originelle; que la preuve en était dans le décret du concile de Bâle, dans la formule du serment que la Faculté exigeait des siens, dans l'office de l'immaculée conception et dans les fêtes que l'Église célébrait pour honorer ce privilége de Marie; que, d'ailleurs, le concile de Bâle avait décidé qu'un concile général reçoit immédiatement son autorité de Jésus-Christ.

Cependant les théologiens qui s'étaient déclarés pour Maldonat, ou plutôt pour la justice, tentèrent de mettre quelque ordre dans les délibérations; ils firent observer avec autant de calme que de fermeté qu'il n'était pas possible que, parmi les catholiques, on pût suivre indifféremment deux sentiments diamétralement opposés sans faire un schisme dans l'Église, surtout quand les partisans d'une des deux opinions prétendent qu'on pèche contre la foi si on s'éloigne de la leur; qu'il était donc bien plus sûr de s'en tenir à la constitution de Sixte IV, renouvelée par le concile de Trente et par le saint Pape Pie V, laquelle laissait à chacun la liberté de suivre l'une ou l'autre opinion, sans danger d'hérésie, de schisme et de péché.

A ces observations les vieux docteurs opposèrent un argument qui aurait pu en provoquer de plus sévères. Il y a des vérités, dirent-ils, qui peuvent être crues d'une foi catholique de quelques-uns à cause des lumières plus vives et des raisons plus fortes

qu'ils ont eues pour les découvrir et les admettre; mais d'autres ne sont pas astreints à la même foi, soit parce qu'ils ont mis moins de temps et de soin à étudier ces vérités, soit parce qu'ils ne sont pas tenus à l'y employer : ainsi un théologien admet d'une foi catholique des conclusions auxquelles un paysan n'est pas tenu. Or, la Faculté de Théologie de Paris a mis tant de temps et de soin à résoudre cette question; il y a si longtemps qu'elle enseigne que le concile de Bâle a canoniquement défini cette vérité, qu'elle a raison de ne pas souffrir que les siens aient une autre croyance. Mais la Faculté ne range pas pour cela parmi les hérétiques les partisans de l'opinion contraire; car elle reconnaît que, grâce aux oppositions de la cour de Rome, l'autorité du concile de Bâle n'est pas encore passée à l'état de chose jugée (1).

Voilà à peu près tout ce que l'histoire nous apprend de ces deux assemblées; et c'est déjà beaucoup trop pour l'honneur de la plupart de ceux qui y assistèrent. Mais elle a ignoré certains secrets qui auraient encore mieux fait connaître l'état des esprits, et qui n'ont été confiés qu'à quelques correspondances particulières. Nous en trouvons de fort curieux dans une lettre du P. Mathieu; comme nous ne sommes pas obligé de garder la discrétion qui les a voilés jusqu'à présent, nous ne craignons pas d'en révéler quelques-uns à nos lecteurs.

« Ces messieurs, écrivait le P. Mathieu à son supérieur à Rome, le 12 mars 1575, ces messieurs ont tenu deux assemblées pour décider de nouveau que l'immaculée conception de Notre-Dame doit être regardée comme un article de foi; et pour obtenir plus facilement ce résultat, ils ont suborné des agents et répandu en public et en particulier des menaces terribles, disant que quiconque prétendrait le contraire serait traité comme un hérétique et chassé de la Faculté; d'autres ajoutaient qu'il faudrait *barthélemiser,* brûler les partisans de l'autre opinion. Cependant, quand on en est venu aux délibérations, dix-huit des plus savants et des plus estimables d'entre eux ont été d'un avis différent, et

(1) Strozzi, *Controversia della concezione della B. Virgine Maria historicamente descritta* (Palermo, 1700, 2 vol. in-fol.), t. II, lib. VIII, c. II.

ont fait remarquer à l'assemblée que cette manière de procéder outrageait le concile de Trente et le Saint-Siége Apostolique. Ils ont été traités d'hérétiques et accablés de beaucoup d'autres injures, mais ils n'ont jamais voulu adhérer à la décision de leurs collègues. Ils ont même déclaré dans une profession de foi particulière qu'ils croyaient personnellement que la sainte Vierge a été conçue sans péché; mais qu'ils ne pensaient pas que ce fût un article de foi, parce que le concile de Trente et le Saint-Siége ont déclaré le contraire. Les autres cependant n'en ont pas moins chanté victoire : ils ont dit bien haut que leur décret était celui de toute la Faculté; qu'il était légitime; que la Faculté n'avait jamais erré; que le Pape n'est qu'un homme; que le concile de Trente n'avait été qu'une réunion de moines, et autres choses semblables. Ils ont de plus exigé que tous les docteurs, tous les bacheliers seraient convoqués et contraints de jurer que l'immaculée conception est un article de foi, ce qui devait avoir lieu le 4 mars. Les partisans de l'opinion contraire se sont rendus chez Mgr l'évêque, et lui ont remis leur profession de foi. L'évêque, informé de ce qui se passait, a commandé, sous peine d'excommunication, à la Faculté de ne faire aucun semblable décret. Mais avant que cette sentence fût portée, les récalcitrants voyant que les dix-huit docteurs fidèles persévéraient dans leur sentiment et le défendaient sérieusement, ont fait courir le bruit que le serment serait différé jusque après Pâques, attendu que plusieurs docteurs et bacheliers étaient allés prêcher hors de la capitale. Les dix-huit voudraient bien écrire sur cette question; mais ils craignent, s'ils le font, d'être chassés de la Faculté. Ils se proposent toutefois d'invoquer l'autorité du nonce et de l'évêque, puisqu'il est de leur devoir d'intervenir. Ce sont eux-mêmes qui m'ont raconté ce que je viens de vous dire (1). »

(1) « Hanno fatto i dottori due congregationi per far un decreto che la concezione della Madonna si deve credere come articolo di fede, e per questo effetto subornato e minacciato publicamente e privatamente dicendo che chi direbbe il contrario sarebbe stimato eretico e cacciato fuori della Facoltà; e altri hanno detto che bisognerebbe che fossero *bartholomezati,* altri, abrucciati. Con tutto ciò quando son venuti a deliberare, li più dotti e più stimati d'esser uomini da

Il paraît toutefois que la principale raison qui engagea la partie remuante de la Faculté à différer la cérémonie du serment fut l'entrée de Henri III dans sa capitale. Ce prince, heureusement échappé de Pologne, avait reçu les plus grands honneurs à Vienne, à Venise et à Turin ; mais il avait été obligé de traverser la France en fugitif. Les protestants, soulevés dans le midi du royaume, à la suite de leur assemblée de Milhaud, infestaient toutes ces contrées. En Dauphiné, les bagages du roi étaient tombés au pouvoir du fameux Du Puy-Montbrun; pendant son séjour dans le Comtat, il avait pu entendre le canon des rebelles qui assiégeaient Saint-Gilles et Aigues-Mortes. En remontant vers Paris, il avait eu la douleur de voir les troupes royales lever le siége de la petite ville de Livron; enfin il était arrivé à Reims à travers les désordres des guerres civiles, le 12 février de l'an 1575. Sacré trois jours après par le cardinal de Guise, il fit son entrée solennelle à Paris le 4 du mois suivant. Il reçut de tous les corps les compliments d'usage. L'Université s'empressa de lui présenter

bene, sono stati di contraria opinione, e gli han rimostrato che facevano torto al concilio di Trento e dalla Sede Apostolica, e non hanno voluto consentire, ancorche gli altri gli habbino chiamati eretici, e detto molte altre ingiurie. Anzi hanno scritto una confessione a parte, dicendo che loro credevano che Nostra Donna fosse stata conceputa senza peccato, ma che non credevano che fosse di fede, perchè il concilio e la Sede Apostolica haveva dichiarato il contrario, e questi sino a dieci otto. Nientedimeno gli altri hanno gridato vittoria, e detto che era un decreto legitimo della Facoltà, e che la Facoltà haveva mai errato, e che il Papa era un uomo, ed il concilio di Trento, monachi, ed altre cose simili. Han concluso che tutti i dottori e baciglieri sarebbono chiamati e costretti di giurare esser articoli di fede, ed hanno assegnato un giorno, che fu agli 4 di questo. Gli altri che erano di contraria opinione sene sono andati al vescovo, e datogli la lor confessione. Il vescovo subito ha comandato far una prohibizione sotto pena di scomunicazione che non facessero nessun decreto, ma anzi che fosse significata detta prohibizione. Vedendo gli altri che costoro erano costanti e la pigliavano da dovero hanno detto che si differrebbe fino a Pasqua, perchè molti dottori e baciglieri erano andati fuori a predicare. Gli altri che difendono il concilio vorrebbono scrivere, ma non ardiscono, perchè hanno paura che gli scaccino (quo jure, quave injuria?) fuori della Facoltà; ma dicono che pregheranno Mgre il nuncio e Mgre il vescovo, poichè *ex officio* lo debbon fare. Loro stessi mi han detto tutto cio che ho scritto..... » (Archives du Gesu à Rome.)

les siens, et surtout de le prier *de l'entretenir en ses priviléges et louables prérogatives, pour exciter par ce moyen les bons esprits à décrire à la postérité les actes généreux du roy* (1).

Hélas ! ce malheureux prince devait laisser peu de souvenirs dignes de l'histoire : mélange inexplicable de faiblesse et d'obstination, de dépravation et de superstitieuse dévotion, de bassesse et de dignité, de politesse et de cruauté, il laissa sur tous ses actes l'empreinte de son caractère. Ses vices appelèrent sur lui une honte que ses qualités ne peuvent racheter; ses conseils incertains, sa fausse politique inspirèrent aux ennemis de l'ordre et de la religion une audace qu'il ne sut pas abattre, mais qui força enfin les gens de bien à se liguer ensemble pour défendre leurs foyers, leur culte et leur vie. Dès le commencement de ce règne se manifestèrent de grands désordres que le temps ne tarda pas à développer.

D'un autre côté, la Compagnie de Jésus avait perdu dans le cardinal de Lorraine un généreux défenseur. Le 26 décembre 1574, ce grand homme avait terminé à Avignon, où il avait accompagné Henri III, une brillante carrière par une sainte mort. La postérité, trompée par les calomnies des hérétiques et des politiques contemporains, n'a pas encore rendu justice au cardinal de Lorraine; mais l'Église n'oubliera jamais les services qu'il lui rendit dans ces temps calamiteux.

Cette perte fut un triomphe pour les ennemis de la religion; elle priva la cause catholique, et en particulier la Compagnie de Jésus, d'une puissante protection, au moment où le déchaînement des mauvaises passions la rendait plus que jamais nécessaire.

(1) Du Boulay, *Hist. Univ. Paris.*, t. VI, p. 743 et seq.

CHAPITRE IV

Le P. Maldonat accusé d'hérésie sur la question du purgatoire. — Délibérations des quatre Facultés. — L'Université porte la question au tribunal du Parlement. — L'évêque de Paris menace d'excommunier l'Université. — Il est condamné par le Parlement. — Délibérations tumultueuses sur une supplique des Pères du Collège de Clermont. — Lettre écrite au Pape par trois docteurs au nom de toute la Faculté. — Mémoire du P. Claude Mathieu à Grégoire XIII, en réponse à cette lettre. — Réclamations générales contre le silence de Maldonat. — Maldonat est déclaré innocent par le Souverain Pontife. — Il prie encore ses supérieurs de le décharger de l'enseignement. — Raisons pour lesquelles on le retient à Paris. — Ses adversaires triomphent de son silence. — Il entreprend l'explication du Psaume CIX, qu'une foule immense vient entendre. — Il se retire au collège de Bourges.

La Faculté de Théologie, encouragée par de si déplorables circonstances, se préoccupait des moyens de se venger de l'affront qu'elle prétendait avoir reçu de la sentence de Mgr de Gondy. Il ne s'agissait pour elle que de trouver, dans les écrits de Maldonat, quelque proposition qui fût véritablement digne de censure. Mais Maldonat n'avait pas coutume de donner à ses ennemis cette sorte de satisfaction. Les vieux docteurs scrutèrent ses écrits avec toute l'attention que leur inspirait le zèle pour l'orthodoxie; ils cherchèrent en vain. Tissart, recteur de l'Université, fut plus clairvoyant, ou moins difficile : il trouva dans les leçons de Maldonat et signala une proposition qui

évidemment blessait les oreilles pieuses et sentait l'hérésie. Cette accusation fit du bruit : avant de la produire, il importe, pour en apprécier la justesse, d'en voir le fondement dans la doctrine même de l'accusé.

Six ans auparavant, Maldonat, traitant du purgatoire, avait distribué son sujet en plusieurs questions. A la cinquième : *Quam diuturna sit pœna purgatorii*, il avait répondu en ces termes :

« De hac re nihil possumus certi nisi temerè definire. Nam qui dicunt unicuique peccato mortali in purgatorio respondere pœnam septem annorum, magis vulgariter loquuntur quam theologice, ducti populari opinione eorum qui putant etiam in hac vita, in Ecclesia, pro unoquoque peccato mortali datam fuisse pœnitentiam septem annorum, quod supra refutavimus (*Quæst. de pœnitent. publicis*). Imo vero non videtur esse verosimile pœnas tam graves, quam D. Augustinus esse dicit, esse valde diuturnas. Itaque libenter assentior iis qui putant neminem in purgatorio esse fortasse decem annos. Nam si pœnam temporalem, in quam pœna æterna commutatur, tam lenibus et brevibus pœnitentiis in vita persolvimus, quis credat esse tam longas illas acerbissimas purgatorii pœnas? (1) »

Maldonat ne dit rien de plus sur cette question. Il déclare donc qu'on ne sait pas combien de temps les âmes restent en purgatoire; qu'il est téméraire de vouloir déterminer la durée de ces peines; que pour lui, il adopterait volontiers le sentiment de ceux qui pensent que *peut-être* ces peines ne se prolongent pas au delà de dix ans, et il donne une raison suffisante pour motiver sa propension; nous ne disons pas son opinion, car il avertit tout d'abord qu'on ne peut pas en avoir sur cette matière, puisqu'il serait *téméraire* de vouloir même imaginer un terme aux souffrances du purgatoire. L'opinion vers laquelle il inclinerait, est celle du pieux et savant Dominique Soto, son maître, et de l'Université de Salamanque, où il avait étudié. Et encore a-t-il soin de nous prévenir que cette opinion n'est émise que sous la

(1) Cette leçon, imprimée parmi les *Opuscula theologica*, plusieurs fois cités, se trouve aussi parmi les autres Manuscrits de Maldonat, à la Bibl. Impér.

forme du doute : *fortasse*. En deux mots, Maldonat, de crainte d'être téméraire, n'a point voulu hasarder d'opinion sur la durée des peines du purgatoire. S'il lui eût été permis d'en avoir une, il se serait rangé à celle de Dominique Soto et de l'école de Salamanque (1).

Telle est la doctrine pure et simple de Maldonat sur la durée des peines du purgatoire ; voici comment elle fut interprétée par ses ennemis :

Le 3 du mois de juin 1575, les quatre Facultés étaient réunies aux Mathurins. Le recteur de l'Université, Michel Tissart, qui présidait l'assemblée, ouvrit la séance par une dénonciation en forme contre le P. Maldonat. A l'entendre, ce théologien avait enseigné publiquement que *les âmes des défunts ne sont et ne restent en purgatoire que l'espace de dix ans :* « Animos defunctorum tantum degere et remanere in purgatorio per spatium decem annorum. » Nous venons de voir ce que Maldonat avait réellement enseigné sur ce point : le lecteur peut donc qualifier l'assertion de Tissart.

Les quatre Facultés se mirent aussitôt à délibérer sur cette accusation, ou plutôt sur le parti qu'on pourrait faire à Maldonat. Celle des arts déclara que, fidèle au sentiment de ses pères, elle croyait que la sainte Vierge avait été conçue sans péché, contre l'opinion de Maldonat (2) ; que pour la doctrine de ce professeur sur le

(1) Dominique Soto a ainsi exprimé et motivé son opinion :

« Responsio ergo *forte* est quod clementia Dei non fert multo tempore amicos suos a suo conspectu cohibere, et ideo sapientissima ejus providentia fuit illas pœnas ad eos expurgandos instituere, quæ brevi tempore possent animas illic perpurgare : nam cum illa supplicia sint supranaturalia, quæ subjectum corrumpere non possunt, potuit quamcumque temporis longitudinem accumulatis pœnis supplere. Quapropter crediderim nunquam aliquem in purgatorio viginti annis exstitisse, imo, ut mea fert opinio, nec decem. Nam cum nemo illic sit nisi Dei amicus, contritio ejus, et post Christum passum sacramenta, et suffragia, et bona quæ egit opera ad cumulum ei satisfactionis accedunt. In summa, non est credibile ut quos pœnarum accumulatione expedire Deus brevius inde potuit, temporis prolixitate detineat. » (Distinct. XIX quæst. 3 art. 2 sub finem.)

(2) On se souvient que Maldonat croyait personnellement que Marie n'a pas contracté la tache du péché originel, mais qu'il n'accordait pas à la Faculté de Théologie le droit de faire de cette opinion un article de foi.

purgatoire, elle s'en rapportait à la Faculté de Théologie, à qui cette question appartenait de droit.

La Faculté de Médecine, qui avait toujours témoigné tant de sympathie pour le protestantisme, avait tenu son zèle en réserve pour cette circonstance : elle se montra indignée de ce que les nouveautés d'un seul homme, de Maldonat, jetaient le trouble dans les esprits, et opina pour que cette question fût confiée à l'examen de la Faculté de Théologie, qui ferait ensuite son rapport aux quatre Facultés réunies.

La Faculté de Droit, après avoir loué la sollicitude du recteur, fit sa profession de foi sur l'immaculée conception de la sainte Vierge, et renvoya aussi à la Faculté de Théologie la question du purgatoire.

La Faculté de Théologie dit qu'elle ne s'occuperait pas, en ce moment, de la conception de Marie, mais qu'elle examinerait avec sa *maturité ordinaire* la question de la durée des peines du purgatoire, et qu'elle ferait connaître à toute l'Université le résultat de ses investigations.

Le recteur, Michel Tissart, prit ensuite la parole et dit : « Tout ce que Maldonat a perfidement inventé de faux (falso machinatus est), vous le renvoyez à la Faculté de Théologie; et ladite Faculté promet qu'elle l'examinera avec sa maturité ordinaire. Qu'on présente cependant au Parlement la liste des erreurs dudit Maldonat. » Et le recteur leva la séance (1).

La Faculté de Théologie n'eut pas, cette fois, pour l'évêque de Paris, le *respect* qu'elle lui avait d'abord témoigné; elle avait éprouvé, contre son attente, que ce prélat n'abandonnait pas son autorité aux petites passions d'un certain parti; elle eut plus de confiance dans le Parlement, qui ne manquerait pas, lui, de prendre et de suivre l'avis de la Faculté. N'était-il pas bien étrange cependant que la Sorbonne, répudiant la seule autorité compétente du diocèse, prît un tribunal séculier pour arbitre, dans une question de doctrine? Que dirait-on aujourd'hui si un de nos grands séminaires, par exemple, allait soumettre à la chambre législative

(1) Du Boulay, t. VI, p. 745.

ou au barreau de Paris une question de théologie? Cette démarche exciterait l'indignation des uns et la risée des autres. Celle de la Faculté ne méritait pas un accueil différent; et nous sommes étonné que le Parlement s'y soit associé.

Maldonat montra plus de dignité : il protesta contre l'incompétence de l'autorité à laquelle on prétendait déférer son enseignement, et déclara qu'il ne reconnaissait, à Paris, d'autre juge que le premier pasteur du diocèse. C'était bien ainsi que l'entendait Mgr de Gondy : ce prélat menaça de lancer l'excommunication sur toute l'Université, et de frapper d'anathème le recteur lui-même, si elle continuait, malgré l'autorité épiscopale, à procéder contre un prêtre qu'il avait approuvé.

L'attitude de l'évêque n'effraya pas la faction. Le 20 du mois de juin, le recteur convoqua une nouvelle assemblée aux Mathurins, pour aviser aux menaces qui pesaient sur l'Université. Les esprits étaient vivement irrités : on ne délibéra pas; on cria qu'il fallait appeler comme d'abus au Parlement de la sentence de l'évêque, qui s'attribuait, disait-on, une autorité qu'il n'avait point.

Cependant on ne se dissimulait pas l'odieux d'une pareille conduite : on sentit le besoin de la justifier. Le cardinal de Bourbon était conservateur des priviléges de l'Université : on s'efforça de le mêler dans cette querelle, et de l'opposer à Mgr de Gondy. Le lendemain donc, le recteur, accompagné de quelques députés, se rendit à l'abbaye de Saint-Germain, séjour habituel du cardinal, « et le pria de prendre la défense de l'Université contre les insultes arrogantes et les iniques menaces de l'évêque de Paris. » *A cardinali Borbonio opem postulavit adversus protervos insultus et iniquas Episcopi Parisiensis comminationes*, comme disent des registres cités par Du Boulay, qui souligne ces mots (1).

La discrétion de l'historien de l'Université nous a privés de la réponse du cardinal de Bourbon. Mais que pouvait répondre le prélat, sinon que, parmi tous les priviléges dont il était le conservateur, il n'en connaissait aucun qui permît à l'Université de refuser à l'évêque le droit de juger de doctrines théologiques, pour

(1) *Hist. Univ. Paris*, t. VI, p. 745.

accorder ce même droit à un tribunal séculier. Il croyait au contraire que l'Université maintiendrait à la fois son honneur et ses priviléges, en admettant dans son sein des maîtres dont les succès lui donnaient tant de soucis. Le cardinal de Bourbon tenta donc de nouveau un rapprochement entre l'Université et le Collége de Clermont, et engagea les Pères à hasarder encore une supplique. Toujours prêts à la conciliation, les Jésuites rédigèrent cette supplique en des termes qui étaient bien loin de se ressentir du triomphe qu'ils venaient de remporter; ils la présentèrent au cardinal qui la transmit au recteur, après l'avoir apostillée de sa main.

Le 26 juillet 1575, Jean de Rouen, successeur de Tissart, convoqua aux Mathurins l'assemblée générale, et lui soumit la supplique du Collége de Clermont. Les délibérations ne furent ni plus paisibles, ni plus impartiales que les précédentes : les uns voulaient qu'on interrogeât de nouveau les auteurs de la requête; les autres, qu'on signifiât formellement au cardinal le refus de l'assemblée (1). On ne conclut rien; on ne pouvait rien conclure; car les esprits, exaspérés par le châtiment ecclésiastique qu'ils s'étaient attiré, et préoccupés des débats qui devaient avoir lieu, quatre jours après, entre eux et l'évêque de Paris, en plein Parlement, ne conservaient pas assez de liberté pour arrêter une détermination.

En effet, le recteur et les siens, peu dociles aux avis du cardinal de Bourbon, avaient persisté à en appeler au Parlement, et de la doctrine de Maldonat, et des menaces de l'évêque. Mgr de Gondy, ne pouvant plus compter sur la résipiscence des rebelles, avait lancé contre eux l'excommunication dont il les avait menacés; mais il ne l'avait fait tomber que sur Seguart, doyen, et Fabre, syndic de la Faculté de Théologie. Quelque nécessaire que fût cet acte, de quelque modération qu'il eût été accompagné, il avait irrité les coupables et les avait portés à d'odieux excès contre le prélat. Jean de Rouen ayant convoqué les députés le 9 juillet, avait résolu avec eux de poursuivre l'évêque devant le Parlement.

(1) Du Boulay, t. VI, p. 745.

Mgr de Gondy fut donc obligé de comparaître devant ce tribunal, le 2 août, pour répondre aux accusations élevées contre lui par l'Université. L'affaire fut plaidée à huis clos. Plût à Dieu que la sentence fût, pour l'honneur de la Faculté, restée ensevelie dans le même secret que les débats! Un tribunal séculier décida que l'évêque avait tort; qu'il avait méconnu les priviléges de l'Université, que la sentence d'excommunication était de nul effet; mais la cause, quant au fond, fut appointée au Conseil (1).

L'Université était encore dans l'enivrement de son triomphe, lorsque, le 19 août, elle remit en délibération la supplique du Collége de Clermont. Les PP. Claude Mathieu, provincial; Odon Pigenat, supérieur; Maldonat et Tyrius, professeurs de théologie, comparurent dans l'assemblée des députés réunie à la Sorbonne. On leur fit de nouveau l'éternelle question : « Êtes-vous religieux ou laïques? » L'institution des clercs réguliers était d'une date récente, et l'Université, qui en était restée aux temps de Guillaume de Saint-Amour, semblait croire que la qualité de moine fût nécessaire à l'état régulier, et que pour être religieux il fallait être moine. Cette confusion d'idées faisait assurément peu d'honneur à des docteurs en théologie; mais comme il était utile de la maintenir dans l'affaire présente, on se mettait peu en peine de l'éclaircir.

Les religieux moines ne pouvait prétendre à l'enseignement des lettres dans l'Université ; il fallait donc que les Jésuites, pour être exclus de cette faculté avec quelque apparence de raison, fussent et passassent pour moines, ou qu'ils ne fussent pas religieux sans être moines. Et l'Université, pour rester en possession d'un argument qui la servait si bien, s'obstinait à prétendre qu'ils n'appartenaient pas à l'état religieux s'ils refusaient la qualité de moines. Les bulles des Souverains Pontifes, le concile de Trente, étaient là pour l'éclairer; mais ou elle ne les consulta pas, ou elle les dédaigna. Aussi, lorsque les Pères interrogés eurent répondu, comme ils le devaient, qu'ils étaient clercs réguliers, religieux et non moines, les membres de l'assemblée feignirent

(1) Du Boulay, t. VI, p. 746.

de ne pas les comprendre. Ils ne se dissimulèrent cependant pas que cette distinction avait été établie par l'Église elle-même, et que, dans le refus de l'adopter, on ne verrait qu'une puérile tracasserie. Ils essayèrent donc de mettre leur honneur à l'abri d'une imposture, comme s'il était moins honteux d'outrager la verité que de blesser la justice, et ils prétendirent que les Pères avaient répondu qu'ils étaient clercs séculiers en France, réguliers et moines en Italie. Un mensonge si odieux s'éloigne tellement des règles de la probité la plus commune, du bon sens le plus vulgaire, que nous avons cherché dans notre conscience diverses conjectures pour ne pas envelopper la mémoire de toute cette assemblée dans une telle ignominie; et nous nous sommes arrêté à la plus probable : c'est que le secrétaire de l'assemblée, ou le rédacteur des registres de la Faculté de Médecine lui aura prêté cette absurdité. Du Boulay, qui la lui attribue (1), aurait dû au moins s'accorder avec lui-même, ou bien ne pas se rendre complice des contradictions des registres dont il s'est servi. Après avoir rapporté, en la soulignant, cette réponse absurde, il ajoute que, « Vigner, procureur général de l'Université, ayant entendu ces choses, dit qu'il fallait astreindre les Jésuites à déclarer sur la foi du serment s'ils étaient religieux ou non, et que les Pères répondirent qu'ils étaient religieux sans être moines (2). » Mais à quoi bon ces nouvelles questions après tant d'autres qui auraient amené la réponse supposée; et si cette réponse avait été faite, pourquoi en demander une autre? N'était-elle pas assez claire? ne servait-elle pas très-bien les intentions de l'assemblée? Pourquoi ne pas la rappeler et la reprocher aux Pères lorsque, interrogés de nouveau sur les instances de Vigner, ils répondirent qu'ils étaient religieux et non pas moines? Pourquoi l'assemblée, sans s'arrêter ni à la contradiction qu'il y avait entre ces deux réponses, ni au sens ridicule de la première, prit-elle la dernière seule en considération? C'est que, si la première fut inventée par le secrétaire de l'assemblée, elle ne

(1) Du Boulay, t. VI, p. 746.
(2) *Idem, ibidem.*

fut jamais faite, et que par conséquent elle ne pouvait pas être mise en discussion. Les délibérations de l'assemblée en effet roulèrent toutes sur la véritable réponse des Pères, celle qu'ils avaient toujours faite à de semblables questions, et sur les lettres apostoliques qui les concernaient. Il fallait bien que la réponse, la supplique et les lettres parussent sérieuses à l'assemblée, puisque, malgré les dispositions hautement hostiles de la plupart de ses membres, elle se sépara sans avoir rien conclu, et remit à un autre jour la suite de ses délibérations.

Les plus exaltés du parti ne pensaient pas même qu'on prît en considération la supplique et les réponses des Pères du Collége de Clermont. Ils s'étonnèrent des délibérations et de l'issue de la séance; mais ils se promirent bien qu'il n'en serait pas ainsi dans la suivante. En effet, leur présence et leur influence ramenèrent au sein de l'assemblée ces rancunes qui en avaient si souvent banni l'équité.

Les députés se réunirent de nouveau le 27 août. Avec eux accoururent Jean de Rouen, recteur de l'Université; le docteur Seguart, doyen de la Faculté de théologie; Fabre, syndic, l'un et l'autre frappés d'excommunication par l'évêque de Paris; Jacques de La Croix, docteur en droit-canon; Étienne Gourmelon, docteur en médecine; Peltier de Quittebœuf, Guillaud, docteurs en théologie; Jean Tissart, qui, comme Deniset, avait juré la ruine du Collége de Clermont; Jean Deniset lui-même; Simon Bigot, principal du Collége du Plessis; Michel Marescot, cet ancien recteur qui, en 1565, avait ameuté une dixaine d'avocats contre Versoris; Jean Stuart, Cossart, Maubuisson, Roguenant, Peschaut, maîtres ès arts, tous ennemis jurés de la Compagnie de Jésus. Citer ces noms, c'est dire le résultat de la séance. A la vérité, on interrogea de nouveau le P. Odon Pigenat; on lut même encore les pièces relatives à l'Institut, qu'il avait présentées huit jours auparavant, c'est-à-dire les bulles des Souverains Pontifes, mais ce fut pour y chercher les prétextes d'un refus. Où la passion ne trouve-t-elle pas de prétextes? l'hérésie ne s'appuie-t-elle pas sur l'Écriture sainte? Il ne devait pas en être autrement dans une assemblée réunie pour repousser des hommes, objets de sa haine. La passion ne raisonne

pas; elle accuse, elle condamne. Que lui importe que les motifs qu'elle allègue blessent la vérité, ou même le bon sens, pourvu qu'elle se satisfasse? La majorité de l'assemblée ne mit pas son honneur à un plus haut prix : elle s'obstina à rejeter la distinction si clairement établie entre les moines et les clercs réguliers par les bulles de Paul III et de plusieurs de ses successeurs, et par le concile de Trente; et par ce que les Pères avaient dit qu'ils étaient clercs réguliers, mais non pas moines, elle conclut au rejet de la requête, *sous prétexte que, les suppliants se disant religieux et laïques, réguliers et séculiers, on ne saurait dans quel rang les admettre.* Les motifs étaient, certes, bien dignes de la conclusion. Crevier, qui les rapporte imperturbablement d'après Du Boulay, ajoute que *les Jésuites n'avaient pas lieu d'être satisfaits de cette réponse* (1). Vraiment les Jésuites étaient bien difficiles : si cette réponse n'avançait pas leurs affaires, elle mettait au moins la justice de leur côté, et infligeait à la mémoire de leurs adversaires une tache que le temps ne devait point effacer.

Du Boulay, poursuivant son récit, dit que l'assemblée résolut ensuite d'écrire au Souverain Pontife, pour justifier son appel comme d'abus. Nous ne savons si cette lettre fut, en effet, écrite au Saint-Père; mais si l'historien de l'Université veut parler ici du mémoire que trois docteurs en théologie envoyèrent à Grégoire XIII, au nom de la Faculté, il se trompe de date, car ce mémoire fut dressé au plus tard le 19 août, puisque la réponse qu'y fit le P. Claude Mathieu est datée de ce jour. Nous n'avons encore rien dit de ces deux pièces, pour ne pas interrompre le récit des délibérations de l'Université sur la requête du Collége de Clermont. Nous devons maintenant réparer cette omission, en reprenant les choses à la sentence portée, le 2 août, contre Mgr de Gondy.

La Faculté de Théologie n'était point rassurée par l'absolution qu'elle venait de recevoir du Parlement : elle sentait qu'elle avait besoin d'une apologie auprès du Souverain Pontife, et elle se hâta de la faire.

Nous avons lu attentivement cette apologie : elle nous a paru

(1) T. VI, p. 302.

si étrange, elle est si pleine de calomnies, d'insinuations malveillantes et injurieuses; elle est écrite en termes si inconvenants, d'un style si barbare, avec tant d'amertume, de forfanterie, de maladresse et de platitude, que nous avons pensé d'abord qu'une main hérétique l'avait fabriquée, pour jeter à la Sorbonne une sanglante ironie. Nous avons craint un instant de tomber dans une mystification et de la faire partager à nos lecteurs. Mais un examen sérieux nous a montré que ce libelle n'est point apocryphe : il est bien vrai que cette apologie, si peu propre à justifier, a été envoyée à Rome au nom de la Faculté; il est bien vrai qu'elle a pour auteurs quelques docteurs de Sorbonne. D'Argentré, qui la reproduit dans son recueil (1), l'a tirée des registres mêmes de la Faculté. Hâtons-nous d'ajouter qu'elle n'exprimait les sentiments que d'une minorité factieuse, à laquelle Claude de Sainctes, Fabre et Pelletier eurent le malheur de prêter leur plume et leurs inspirations. Rendons à chacun ce qui lui est dû. Dieu nous garde de faire retomber sur la Faculté tout entière la honte de quelques-uns ! Nous l'aurions même épargnée à la mémoire des coupables, si les exigences de l'histoire ne nous avaient forcé de citer une des principales pièces du procès dont nous racontons les diverses phases.

Lettre de la sacrée Faculté écrite à Grégoire XIII contre le Révérendissime évêque de Paris, René Benoît et Jean Maldonat, de la Compagnie de Jésus.

TRÈS-SAINT PÈRE,

« Le prophète a dit du Seigneur : *Si une mère peut oublier son fils, pour moi, je ne t'oublierai pas.* Que ces paroles puissent justement s'appliquer au très-saint vicaire de Jésus-Christ, votre Faculté de Théologie de Paris l'a toujours éprouvé; elle l'éprouve surtout dans ces temps si malheureux pour la France. Il y eut toujours des ennemis qui, à droite et à gauche, conspirèrent sa

(1) *Collectio Judiciorum de novis erroribus, etc.*, t. II, p. 445.

ruine. *Qui ad ejus oppressionem et a dextris atque a sinistris conspirarunt.* Ceux mêmes dont elle était la mère, et qui, comme ses enfants, auraient dû la défendre et la favoriser, se liguèrent contre elle. Sa plus grande force alors fut dans le silence, dans la confiance en Dieu et dans votre Saint-Siége, auquel elle recommandait sa cause et sa défense, sans importuner les autres. Des hérétiques savants et ignorants, des catholiques hypocrites, des hommes affichant la piété, sans en avoir les sentiments, l'accusèrent de s'éloigner de la véritable doctrine, ou s'efforcèrent d'obscurcir son intégrité par d'autres calomnies. Des évêques, même des plus grandes églises, des juges, des hommes puissants, se sont appliqués à la flétrir et à diminuer son autorité.

« Mais la Faculté a toujours attendu dans le silence le salut du Seigneur : par sa patience, plutôt que par la faveur, ou la puissance, ou l'intrigue, elle a détruit les calomnies de ses adversaires ; et Dieu, qui a paru quelquefois l'exposer aux injures et aux mépris de tous, se souvenant enfin de sa miséricorde plus que paternelle, ne l'a pas oubliée longtemps. Bien plus, les prédécesseurs de Votre Sainteté, tous de pieuse mémoire, s'irritèrent vivement contre elle, et lui firent les plus graves menaces, excités soit par les délations des autres, soit par les censures qu'elle avait faites librement des abus de la cour romaine. Jamais cependant ils ne purent oublier leur très-sainte Paternité au point de sévir, selon leur droit et leur puissance, contre leur très-chère fille, qui, de son côté, loin de souffrir jamais patiemment qu'on violât la fidélité due au Saint-Siége et à ceux qui l'occupent, employa tous les moyens qui étaient en son pouvoir pour la faire reconnaître et garder.

« Votre Béatitude n'ignore pas quelles contradictions nous avons essuyées de nos jours dans notre doctrine, quelles persécutions nous avons supportées dans nos personnes et nos biens, quels soins, quelle vigilance ont déployés quelques-uns des nôtres qui ont résisté jusqu'au sang aux ennemis de l'Église, et avec quelle constance nous avons soutenu la guerre qui nous menaçait à gauche; *bello quod a sinistris imminebat.* Satan, qui semble avoir demandé de nous cribler, ne s'est pas contenté de nous faire la

guerre à gauche, il nous la fait encore à droite (1). *Parum sibi esse putavit in nos a sinistris, nisi a dextris lacesseret.* »

Les auteurs de la lettre rappellent avec toute l'emphase d'une vanité satisfaite l'affaire de la *traduction française de la Bible*, par René Benoît, dans laquelle l'évêque de Paris avait eu encore à défendre contre eux son autorité méprisée; puis ils arrivent à l'affaire de Maldonat, qu'ils racontent avec la modestie et la vérité qu'on va voir.

« Nous cherchions par quels termes nous pourrions vous exprimer notre reconnaissance, lorsque tout à coup le diable, cet antique ennemi, voyant que la première attaque qu'il nous avait livrée à droite n'avait pas réussi, nous tendit de plus dangereuses embûches au milieu même de l'Université de Paris. L'Espagnol Maldonat, de la société des Jésuites, homme savant, a débité avec beaucoup d'animosité et d'aigreur, et dicté à ses auditeurs bien des choses capables d'ébranler la foi avec laquelle les Français ont cru jusqu'à présent l'immaculée conception de la Vierge Mère de Dieu (2); ce que l'Université tout entière (3) n'a pu ni dû supporter, et c'est pourquoi elle l'a noté dans une censure.

« L'ennemi (du genre humain) saisissant cette occasion, a tout remué pour nous rendre odieux à Votre Sainteté, pour nous attaquer à droite et nous accabler. D'abord, il a excité les Jésuites eux-mêmes qui paraissent être tout-puissants auprès de Votre Sainteté, ensuite le plus grand personnage de la cour du roi, les magistrats, votre Siége Apostolique même; enfin toute l'Église à cause

(1) Les auteurs de la lettre veulent dire sans doute que Satan, peu content d'armer contre eux les ennemis du dehors, leur suscite encore des ennemis domestiques. Ils auraient bien dû aussi nommer leurs martyrs.

(2) Maldonatus Hispanus de Jesuitarum sodalitio, vir eruditus, multa animosius et acerbius dixit atque auditoribus dictavit.... Or, nous avons vu que Maldonat avait seulement prétendu que la Faculté de Théologie n'avait pas le droit d'imposer cette croyance comme un article de foi, et qu'il avait traduit son animosité par le mot *non expedit*. Les auteurs de la lettre auraient bien dû formuler l'accusation et préciser les paroles de Maldonat, pour motiver leur censure; mais comme énoncer la doctrine de Maldonat c'était la justifier, ils s'en tinrent à des accusations vagues, plus capables de tromper le Saint-Père.

(3) Quoiqu'il y eût eu une exception de dix-huit docteurs.

du concile de Trente ; il a même suscité parmi nous des ennemis contre notre repos et notre sûreté, et pour le seul René Benoît (que nous avions eu autrefois à combattre), il a rendu sept ou huit (1) des plus jeunes théologiens nos plus acharnés, nos plus mortels adversaires en faveur de l'évêque dont ils sont les protégés, lesquels ont mis tout leur soin à propager, à expliquer ces Bibles françaises. Comme ils se servirent alors du prétexte de la Bible et du salut public pour nous accuser de faire la guerre à Dieu et aux hommes, ils font maintenant sonner bien haut le nom plus spécieux du concile de Trente pour appeler l'indignation sur nous, comme si nous étions les seuls conjurés contre ce concile.

« Ainsi les Jésuites, d'après certaines rumeurs, auraient irrité contre nous et Rome et le Saint-Siége (2). Ainsi Mgr l'évêque, craignant que sa réputation ne fût compromise à cause de la Bible envoyée à Rome, a cru trouver l'occasion de laver cette tache en s'affichant comme défenseur des Jésuites et du concile de Trente. C'est pour cela, dit-on, qu'il a recommandé à Votre Sainteté, dans de fréquentes lettres qu'il lui a adressées, et son zèle généreux et sa religion, et qu'il a écrit beaucoup de choses dans lesquelles il prenait ses sept jeunes émissaires pour toute la Faculté, pour se venger ainsi de la censure de la Bible sur la vraie Faculté de Théologie, et lui faire ôter ensuite le privilége qu'elle a reçu de vos très-saints prédécesseurs de juger des doctrines et des livres, s'efforçant ainsi de venir à bout de ce que vos prédécesseurs mal conseillés tentèrent si souvent en vain, c'est-à-dire que la théologie ne dépendît plus que du bon plaisir et du caprice du seul évêque.

« C'est pourquoi, sous prétexte du concile de Trente, il a défendu aux théologiens et même à toute l'Université de rien dire, de rien croire, de rien décréter sur la conception et le purgatoire, et sur tout autre dogme sans sa permission ou son ordre. Comme cette interdiction est contraire à la fondation et aux priviléges de

(1) Ils auraient pu, pour être vrais, mettre la moitié plus.

(2) On peut aussi traduire : « On dit que les Jésuites ont, par divers bruits, aigri et la ville et le Saint-Siége. » Les phrases des auteurs de la lettre sont tellement construites, qu'elles sont à peine intelligibles.

l'Université ; comme elle tend à la tyrannie et à la propagation des hérésies, l'Université a refusé de s'y soumettre ; car on a vu dans l'affaire de la Bible de Benoît quel fond il fallait faire sur la foi, la diligence et le jugement d'un seul évêque. Saisissant donc l'occasion qu'il cherchait, l'évêque a frappé d'excommunication l'Université elle-même tant dans son chef que dans ses membres, et particulièrement le doyen et le syndic de la Faculté de Théologie ; mais l'Université tout entière en a appelé comme d'abus au Parlement.

« Nous cependant, selon notre coutume, nous restions dans le silence, attendant notre secours d'en haut ; et nous aurions rapporté toute cette affaire à Votre Sainteté, si le révérend évêque ne se fût vanté de nous traiter avec plus de douceur qu'il ne lui en serait commandé par Votre Sainteté, dont il avait reçu l'ordre, ajoutait-il, de n'absoudre personne de l'excommunication. Or, il nous était trop dur de nous voir abandonnés et blâmés de tous, pour le seul crime, pour parler avec saint Basile, d'avoir suivi les traditions de nos pères, soutenu la pureté de la très-sainte Vierge, à cause de l'honneur de son Fils, et favorisé ainsi la dévotion des peuples envers la Mère et le Fils.

« Il nous serait trop dur de voir que, pour introduire le concile de Trente, les Jésuites, l'évêque, le Saint-Siége lui-même commençaient par une chose qui devait lui interdire pour toujours l'entrée de la France. Il nous était trop dur de voir que, laissant de côté, par la faveur et l'ambition de plusieurs, tant de points de doctrine et de discipline du concile de Trente, on ne pressait l'exécution que de ce qui pouvait déshonorer la Mère de Dieu, troubler les Églises, et éloigner de la religion même les catholiques les plus pieux.

« Il nous était trop dur d'être accusés d'avoir seuls conspiré à rejeter le concile de Trente, nous qui en avons, presque seuls, sollicité si souvent et avec tant d'importunité la réception, auprès des rois et des grands, qui avons essuyé pour lui des refus si sévères ; nous qui n'avons jamais cessé d'insister, persuadés que nous étions que les Églises de France ne recevraient la paix qu'avec la discipline et la véritable doctrine.

« Béni soit le Seigneur qui n'a pas permis que nous fussions tentés au-dessus de nos forces ! Bénie soit Votre Sainteté qui n'a pu oublier la Faculté, sa Fille affligée, quoique diffamée auprès d'Elle ; car l'évêque qui croyait l'emporter sur nous au tribunal du Parlement, n'a jamais voulu, malgré nos prières, incliner à la paix et à la miséricorde. Dieu a si bien tourné les cœurs de tous les membres du Parlement qu'ils ont prononcé que l'excommunication était nulle et de nul effet, comme lancée pour une cause injuste, contre les priviléges de l'Université, contre tout droit, et que, quant à la conception, il ne fallait rien innover.

« L'illustre cardinal de Pellevé, qui a si bien mérité de toute l'Église et de la Faculté de Théologie, nous a écrit, il y a quelques jours, pour nous reprocher notre silence envers Votre Sainteté, nous assurant qu'Elle nous portait une affection paternelle et céleste (*paternam ac cœlestem dilectionem*) ; qu'Elle se souviendrait de sa bonté dans sa colère, qu'Elle s'offenserait plus de notre silence que de notre faute, qu'Elle désirait plus notre innocence, notre absolution et l'augmentation de nos priviléges, que la ruine de notre école ; car elle savait quel zèle nous avions apporté depuis tant de siècles à défendre l'intégrité de la religion catholique. Il nous exhortait donc à rendre compte à Votre Sainteté de notre doctrine sur l'immaculée conception que nous croyons de foi, et à mettre notre confiance en Elle.

« Aussi, comme réveillés d'un profond sommeil, nous avons témoigné notre reconnaissance à Dieu et à Votre Sainteté, et par nos paroles, et par nos prières, et par nos supplications, et nous nous sommes mis à rechercher dans nos archives, dans des livres imprimés, ce que nous ont transmis nos pères touchant la conception de la très-sainte Vierge, et à le mettre en articles que nous déposerons aux pieds de Votre Sainteté, nous soumettant à sa censure et à son jugement, avec les sentiments d'un cœur humble et fidèle, prêts à lui rendre une obéissance filiale, et à embrasser tout ce qu'elle décidera et ordonnera.

« Nous ne savons ce que le révérendissime évêque a écrit à Votre Sainteté sur toute cette affaire ; mais pour qu'il n'eût pas à se plaindre justement de nous, nous lui avons exposé simplement

notre foi et nos raisons; et il nous a répondu qu'il pensait comme nous sur la conception, parce que notre foi ne s'opposait point au concile de Trente, et il a ajouté qu'il s'interposerait avec nous auprès de Votre Sainteté, pour qu'il ne fût rien innové en France sur ce point, et que toute voie fût fermée au scandale.

« La querelle entre lui et nous était sur la foi à l'immaculée conception, sur sa juridiction sur l'Université, sur notre droit de porter des censures, et sur les autres priviléges. Une discussion semblable s'était déjà élevée il y a deux cents ans, sur ces trois points, et elle se termina par une décision qui se trouve à la fin du Maître des sentences. Cette décision nous la rapportons à la présente contestation et aux priviléges qui nous ont été depuis lors accordés par la grâce et la munificence de vos prédécesseurs, comme nous l'indiquons dans les articles que nous faisons déposer aux pieds de Votre Sainteté.

« Or, nous prions, nous supplions dans le Seigneur Votre Sainteté, de daigner plutôt maintenir l'union de notre Faculté, et relever ses droits, ses études, ses priviléges, que de les supprimer en faveur de qui que ce soit, de crainte que plusieurs, abusant de votre autorité, ne viennent à bout de ce que ni la violence et la fureur des hérétiques, ni la fourberie des fauteurs de l'hérésie ne purent jamais détruire. A la vérité, nous sommes des serviteurs inutiles, cependant Dieu a fait par nous ce qu'il a voulu. Que de terribles tempêtes les nôtres n'ont-ils pas fermement repoussées et bravées depuis trois cents ans ! Que de grands théologiens ne sont pas sortis de notre école, comme du cheval de Troie, pour gouverner les Églises ! Combien n'en sort-il pas encore tous les deux ans ! Quelle gravité, quelle pureté dans nos statuts ou nos décrets ! Quelle sévérité, quelle solidité dans notre doctrine !

« Nous ne sommes à charge à aucune Église, pas plus qu'aux particuliers ; nous ne détournons pas les héritages ; nous ne sollicitons pas à notre avantage des testaments injustes ; nous ne cherchons point à faire tomber dans nos piéges des monastères ou d'autres bénéfices ecclésiastiques, pour en jouir sans en avoir les charges ; nous ne dirigeons point au nom de Jésus les consciences

des princes d'après l'opinion qui réduit à dix ans les peines du purgatoire, comme pour dire qu'il n'y a aucun danger, aucun dommage pour les fondateurs, morts depuis longtemps, à enlever les biens ecclésiastiques aux monastères, ou à d'autres, pour les transformer en commendes, les appliquer à d'autres usages profanes, ou à d'autres œuvres de piété, ou a des colléges (1). Nous faisons notre cours d'études sur nos médiocres patrimoines, ou sur un petit pécule acquis par d'honnêtes travaux; nous nous distribuons ensuite pour les fonctions et les charges du ministère apostolique, si l'on nous y appelle, et nous partons comme pour le combat (2).

« Nous ne nous vantons pas nous-mêmes (nous citons les

(1) Ce modeste et charitable morceau donne à Crevier l'explication d'une *énigme* qu'il ne pouvait résoudre sans ce secours : « Le 3 juin, dit-il, le recteur Michel Tyssard informa l'Université que ce Jésuite (Maldonat) enseignait, dans les cahiers dictés à ses disciples, que la durée des peines du purgatoire ne s'étendoit pas au delà de dix ans : décision téméraire qui sonde un secret que Dieu a réservé à sa connaissance; décision bizarre, qui ne porte sur rien, et dont il ne seroit pas aisé de deviner le motif, si les docteurs de Paris, contemporains de Maldonat, ne nous l'eussent expliqué. » Puis Crevier cite le superbe passage que nous venons de traduire mot pour mot.

Ces cahiers, dictés par Maldonat, ont été imprimés; il en existe encore plusieurs à la Bibliothèque Impériale. Nous pouvons juger, pièces en main, de la doctrine de l'illustre professeur. Or, nous avons vu plus haut que Maldonat, s'étant posé cette question : *Quam diuturna sit pœna purgatorii*, déclare tout d'abord qu'il y aurait de la témérité à vouloir décider quelque chose sur ce point, et qu'en inclinant au sentiment de Dominique Soto, son maître, et d'autres qui, sous la forme de doute, bornent à dix ans la durée de ces peines, il n'a pas osé, de crainte d'être téméraire, formuler une opinion. Puisqu'il en est ainsi, l'accusation des adversaires de Maldonat croule par les fondements; si l'accusation est fausse, c'est-à-dire s'il est faux que Maldonat ait bâti sur cette question le système qu'on lui attribue, il n'a pas pu avoir les motifs qu'on lui prête. Ces motifs ont donc été inventés par les accusateurs. Or, que penser des cœurs qui ont pu nourrir de si ignobles insinuations? que penser des écrivains qui les ont reproduites avec tant de complaisance?

(2) C'est ainsi que le pharisien de l'Évangile, debout dans le temple, disait avec tant d'humilité : « Deus, gratias ago tibi quia non sum sicut cæteri hominum, raptores, injusti, adulteri, velut etiam hic publicanus. — Jejuno bis in sabbatho, decimas do omnium quæ possideo. » (Luc. XVIII. 11. 12.)

propres expressions des auteurs de la lettre), nous ne nous vantons pas nous-mêmes, Très-Saint Père : *Non nosmetipsos commendamus* (1); nous sommes les balayures, les ordures du monde (2), l'objet de la haine de tous ; nous ne marchons point dans le faste, ni dans des désirs au-dessus de nous (3) ; nous aimons mieux être abaissés dans la maison du Seigneur que de consentir jamais à habiter dans les tentes des pécheurs (4). Nous ne préparons pas des coussinets pour tous les coudes (5), mais nous apprenons à ne supporter nulle part ni la fausseté, ni l'abus, ni la dépravation de la doctrine ; nos discours n'ont pas toujours la grâce qu'il conviendrait de leur donner, mais nous n'approuvons pas du moins dans notre Université la dépravation des mœurs et de la discipline ; nous en demandons au contraire la réforme, et nous supplions Votre Sainteté de confier cette œuvre à des hommes pieux, doctes, éloignés des nouveautés, de crainte que, de même qu'elle a perdu beaucoup de son antique splendeur par l'introduction de nouveautés spécieuses, elle ne perde ce qui lui reste encore, et que la lumière de la saine doctrine ne vienne enfin à s'éclipser en France.

« Nous faisons des vœux ardents pour que Dieu conserve pendant de longues années Votre Sainteté, afin qu'elle puisse accomplir cette entreprise, réparer les pertes de l'Église et en augmenter la gloire ; nous le demandons instamment au prince des Pasteurs, Notre-Seigneur Jésus-Christ, et prosternés aux pieds de Votre Béatitude, nous implorons très-humblement le pardon et l'absolution de Votre Clémence, si nous avons péché en quelque chose, soumettant tout au jugement de Votre Sainteté.

« Donné à Paris, au mois d'août de l'an 1575 (6). »

Il est fâcheux que les auteurs de cette lettre la terminent par une restriction que n'aurait pas dictée une conscience sincère. Le

(1) II *Cor.* v. 12.
(2) I *Cor.* IV. 13.
(3) *Psal.* CXXX. 2.
(4) *Ibid.* LXXXIII. 11.
(5) Ezech. XIII. 18.
(6) D'Argentré, *Collectio judicior.*, t. II, p. 445 et seqq.

lecteur aurait pu avoir la consolation de croire qu'un sentiment de pudeur avait traversé leur cœur; et que, dans ce moment, ils avaient imploré le pardon du Saint-Père; mais ces mots *si quid peccatum fuerit a nobis* ne nous laissent pas même la possibilité d'excuser cette étrange justification, ni de croire à la sincérité de ceux qui la firent. Il n'est que trop vrai qu'ils eurent le courage d'entasser de si odieuses calomnies, de les faire contraster avec l'éloge de leurs personnes et de leur corps, d'envoyer les unes et les autres à Grégoire XIII. Que dut penser le Souverain Pontife de l'affront qu'une pareille pièce faisait à sa sagesse et même à son autorité, quoi qu'en disent les docteurs? Ne dut-il pas être singulièrement édifié de l'humilité qui grimace, de la vanité qui se dépite, se loue, accuse, calomnie, dans cette lettre? Une pareille requête était plus capable de nuire aux accusateurs qu'aux accusés; et elle demandait à peine une contre-partie. Mais elle portait à Rome la cause de Maldonat et de tous les Pères du Collége de Clermont. Dès lors ces derniers durent de leur côté s'adresser au même tribunal et y présenter à leur tour leurs griefs et leurs raisons. C'est ce que fit le P. Claude Mathieu, au nom de tous ses confrères, dont il était alors le supérieur. Le 19 août 1575, il écrivit à Grégoire XIII un mémoire conçu en ces termes (1) :

TRÈS-SAINT PÈRE,

« Il nous est pénible de voir notre Compagnie en France obligée par les calomnies de ses adversaires de venir, pour la première fois, se justifier auprès de Votre Sainteté, ou défendre auprès d'un Père sa piété filiale. Il nous est plus pénible encore de ne pouvoir la justifier sans accuser les autres, ce qu'elle n'a point coutume de faire. Mais soit qu'elle se défende, soit qu'elle accuse, elle obéit à regret à l'impérieuse nécessité, non-seulement de maintenir sa réputation, dont l'intégrité n'importe pas moins à l'Église qu'à elle-même, mais encore de veiller à la gloire de Dieu et au salut des âmes, qu'elle compromettrait également, si

(1) Voir le texte latin parmi les Pièces justificatives, nº XII.

elle laissait ternir son honneur. D'ailleurs, elle ne pouvait pas rejeter l'ordre de Mgr l'évêque de Paris, à qui il importe, comme au représentant de Dieu, qu'on ne condamne point ceux qu'il a justifiés; et la reconnaissance nous faisait un devoir de ne pas rester spectateurs oisifs des outrages qu'il supportait pour nous. Ce n'est donc ni comme apologistes de nous-mêmes, ni comme accusateurs des autres, que nous nous adressons à Votre Sainteté : nous voulons seulement rendre à un Père vénéré un compte simple et exact de nos travaux.

« Depuis que la Compagnie a pénétré en France, elle a toujours eu deux sortes de puissants adversaires : tous les hérétiques et quelques membres de la Sorbonne, ceux que leur âge et leur influence rendaient plus redoutables. Nous avons dû lutter contre les uns et les autres, sinon pour les mêmes motifs, du moins avec les mêmes difficultés. Nous avons fait aux hérétiques une guerre ouverte, parce qu'ils étaient moins les adversaires de notre Compagnie que les ennemis de Dieu et de l'Église; mais nous n'avons opposé que les armes de la résignation et de la patience à la haine privée que quelques docteurs exerçaient contre nous; car nous les regardions comme nos frères, et nous supposions que c'était moins par malice que par erreur qu'ils nous attaquaient, et, en nous, Dieu et son Église. Oui, nous avons toujours combattu ceux-là; nous les avons poursuivis jusque dans leurs derniers retranchements; mais nous avons toujours épargné ceux-ci. Nous n'avons pas même répondu aux injures dont ils nous accablaient, pour ne pas leur fournir, par une juste défense, l'occasion d'une injuste agression. Et cependant, ces docteurs nous ont fait d'autant plus de tort que nous voulions moins leur en causer; et les hérétiques ont moins nui à notre cause que nous ne voulions nuire à la leur. En sorte que les premiers paralysaient d'autant plus les efforts que nous faisions, ce nous semble, pour la gloire de Dieu et le bien de l'Église, qu'ils étaient catholiques, vertueux, savants, graves, et qu'ils sont entourés de l'estime qu'inspire aux catholiques le nom de la Sorbonne.

« La Compagnie était à peine établie en France qu'ils entreprirent de l'étouffer dans son berceau. En 1555, la Faculté de

Théologie se réunit souvent pour délibérer sur les bulles par lesquelles le Saint-Siége avait approuvé notre Institut, et sur nos règles, quoiqu'elle n'ignorât pas que le Saint-Siége les avait aussi approuvées; et, après en avoir pris connaissance, elle flétrit toute la Compagnie d'une censure outrageuse. Depuis lors, ces docteurs n'ont cessé, ni dans leurs entretiens privés, ni dans leurs prédications, de provoquer le mépris public sur elle, de diffamer la conduite de ses membres, de détruire l'estime qu'elle aurait pu inspirer au peuple, de détourner de leur dessein ceux qui voulaient embrasser notre Institut, pour travailler avec nous dans le champ du Seigneur, d'absoudre de leurs vœux ceux qui désertaient la Compagnie, d'empêcher qu'on ne lui fondât des colléges, quand quelqu'un annonçait l'intention de le faire, d'éloigner de nos établissements, par leurs discours, ceux qu'y amenait l'amour de la science ou le désir d'une éducation religieuse.

« Les uns disaient qu'on devait fuir le nouveau genre de dévotion que nous voulions, d'après eux, introduire en France; les autres soutenaient que nous cachions quelque mauvais dessein sous l'apparence de la religion; ceux-ci nous faisaient passer pour fauteurs d'hérésie; ceux-là nous accusaient de faire faire des testaments en notre faveur, de détourner des héritages à notre profit, de nous servir de la confession pour attirer à nous les biens des veuves, de briguer ceux de l'Église. Les plus modérés d'entre eux disent que nous sommes les espions du Pape, dont nous voulons établir l'autorité sur les ruines des libertés de l'Église gallicane, et que nous nous engageons par un vœu particulier à soutenir la puissance du Souverain Pontife au-dessus du Concile.

« A cause de ces calomnies et de ces intrigues, la Compagnie n'a pris nulle part moins de développement qu'à Paris, qui fut cependant son berceau. La première semence que nos Pères avaient jetée dans les cœurs d'une population disposée à la vertu, a été étouffée dans son germe par ces docteurs, et n'a pu produire l'abondante moisson qu'elle nous promettait. Plût à Dieu que nos adversaires eussent mis à repousser l'hérésie l'ardeur qu'ils ont mise à nous tourmenter! La Compagnie, il est vrai, se

serait fortifiée, mais le calvinisme serait devenu moins puissant; tandis qu'ils nous persécutent et nous affaiblissent, ils réjouissent et fortifient l'hérésie.

« Il y a onze ans que nous ouvrîmes à Paris des écoles publiques. A cette époque, Mercier occupait la chaire d'hébreu; Turnèbe et Lambin, celle de grec; Ramus, celle des lettres latines au Collége Royal; Salignac, docteur de Sorbonne, professait la théologie au Collége de Marmoutier. Tous étaient calvinistes, et enseignaient publiquement leurs erreurs sans être troublés par la Sorbonne. Mais à peine, avec le consentement du recteur, eûmes-nous ouvert des écoles, que les docteurs entreprirent de soulever contre nous toutes les classes de la société. Maldonat, prêtre catholique de notre Compagnie, arriva de Rome et commença ses leçons en 1564. Aussitôt les docteurs se mirent à crier que c'était un Espagnol; qu'il attirait à lui leurs auditeurs; qu'il ne suivait pas, dans son enseignement, la méthode de la Sorbonne. En 1568, arriva ici tout droit de Genève, où il avait professé la philosophie, un hérétique italien, nommé Simon Simoni. Non-seulement il fut admis à enseigner avec l'approbation tacite des docteurs, mais il fut porté comme en triomphe sur la chaire du Collége Royal, où il put, à son aise, attaquer la religion. Il osa même, couvert du manteau et de la toque, contre les usages et les règlements de l'Université, débiter tout ce qu'il voulut et autant de temps qu'il le voulut, en présence des docteurs qui ne craignaient pas d'aller l'entendre.

« Ce qui nous a encore plus étonnés, c'est que, plusieurs fois, ils ont réclamé contre nous le concours des hérétiques eux-mêmes. Ainsi lorsque, en 1565, notre cause se jugeait devant le recteur et au Parlement, ils chargèrent Ramus de nous poursuivre. Ainsi, l'année passée, ils employèrent un certain Deniset contre nous et contre le P. Maldonat, qui, l'année précédente, avait enseigné sur la conception de la très-sainte Vierge ce qu'enseigne l'Église romaine. Or, ce Deniset avait été condamné pour avoir pris part, à Bordeaux, à la cène des hérétiques, prêché à leur manière, et soutenu publiquement que ces paroles : *Hoc est corpus meum*, n'ont aucune vertu dans la bouche du prêtre.

Tel fut l'homme qu'ils excitèrent, ou dont ils enflammèrent la haine contre nous et surtout contre le P. Maldonat, occasion innocente de ce démêlé.

« Le P. Maldonat, publiquement diffamé dans un sermon, demanda à l'évêque de Paris une réparation publique; il l'obtint aux applaudissements des honnêtes gens, et malgré les trois docteurs qui nous dénoncent aujourd'hui à Votre Sainteté. Ceux-ci n'ont pu souffrir qu'on préférât à leur jugement l'avis des autres : on nous a donc menacés; on nous a injuriés, calomniés du haut de la chaire; on s'est servi du ministère apostolique pour exciter des séditions contre nous. (Au moment même où nous traçons ces lignes, nous apprenons qu'on s'efforce d'ameuter le peuple autour de notre collége.) On a crié par la France que les Jésuites étaient des hérétiques, qu'il fallait les exterminer, les brûler. La Sorbonne, obéissant aux mêmes conseils, a porté des censures et contre nous, et contre Mgr l'évêque de Paris, et contre le concile de Trente, et contre le Saint-Siége; enfin, le schisme a acquis une puissance telle, que l'autorité du Souverain Pontife peut seule le comprimer.

» Ayant appris encore, il y a peu de jours, que les protestants avaient entrepris de chasser de Spire ceux de nos Pères qui s'y trouvent, les mêmes docteurs se sont mis à crier que les catholiques devaient chasser les Jésuites, puisque les hérétiques eux-mêmes nous excluaient de leur voisinage. Ce n'était point assez pour eux d'emprunter à l'hérésie des armes contre nous, ils en ont voulu fournir eux-mêmes aux hérétiques.

« Un certain Denissart avait abjuré son sacerdoce et sa règle, qu'il avait professée pendant huit ans, et embrassé le calvinisme. Devenu ministre de sa secte, il en exerça les fonctions pendant plus de dix ans. Il vécut dans le concubinage et fut père de plusieurs enfants; puis, ramené par je ne sais quels chagrins, il rentra dans le sein de l'Église, mais sans avoir fait pénitence de ses crimes, sans avoir obtenu l'absolution de l'excommunication. Néanmoins cet homme, en 1572, ne craignit point, pendant l'absence de Mgr l'évêque, de monter dans les chaires de la capitale, et d'y prêcher une doctrine que n'aurait pas désavouée la secte qu'il venait de quitter, mais que condamne l'Église catholique. En

même temps un de nos Pères prêchait dans une autre Église : il crut devoir prémunir le peuple contre l'enseignement du prédicateur intrus, qu'il désigna sans le nommer. Deux ou trois docteurs de Sorbonne prirent en main la cause de cet homme, et après avoir, sur sa prière, assisté une fois à un de ses discours, ils attestèrent, par écrit, qu'il ne s'éloignait pas, dans ses prédications, de la doctrine catholique.

« La même année, le 24 juin, jour consacré à la mémoire de saint Jean-Baptiste, les protestants de la diète de Spire firent décréter que nous devions être exclus du droit de cité, parce que, disaient-ils, nous n'étions ni luthériens, ni calvinistes, ni catholiques; et, pour preuve de cette dernière assertion, ils alléguèrent la sentence et le témoignage de la Sorbonne.

« Ils se plaignent encore que, depuis notre arrivée, l'Université de Paris a perdu son antique splendeur. Ainsi donc, à leur avis, l'Université était florissante, lorsque presque toutes ses chaires étaient occupées par des professeurs hérétiques; elle a cessé de l'être depuis qu'elle a acquis le Collége de Clermont, où onze nouveaux docteurs donnent des leçons peut-être moins savantes, mais certainement plus catholiques. Elle était donc florissante lorsqu'elle voyait à peine deux cents écoliers fréquenter le cours de langue grecque; elle a cessé de l'être depuis que, dans notre collége seulement, mille écoliers au moins étudient les lettres latines, et plus de trois cents suivent le cours de langue grecque. Elle florissait lorsque la philosophie s'y enseignait, pour ainsi dire, à l'aventure, et que la plus grande confusion régnait dans toutes les études; maintenant elle ne fleurit plus, parce que plus de trois cents élèves qui suivent, dans notre collége, le cours de philosophie, s'appliquent pendant trois ans à l'étude de cette science, à l'exclusion de toute autre. Elle était splendide cette Université, lorsqu'il n'y avait ni professeur pour enseigner la théologie, ni élève pour l'apprendre; elle a perdu tout son éclat depuis qu'une multitude d'écoliers affluent constamment aux leçons de théologie que deux professeurs, moins savants peut-être que les docteurs, mais plus assidus et plus dévoués, leur donnent dans le Collége de Clermont. Enfin, elle était florissante lorsque, tous les

deux ans, il sortait de son sein une quinzaine de théologiens, dont plusieurs encore n'avaient ni enseigné, ni appris la théologie. Elle est sans gloire maintenant; car depuis que nous avons ouvert, dans notre collége, un cours de théologie, il en sort chaque année des théologiens plus nombreux et plus savants, comme nos adversaires l'ont plusieurs fois avoué.

« Ces docteurs ne craignaient point que le flambeau de la foi ne vînt à s'éteindre, alors que cette lumière jetait à peine quelques rayons, et que les hérétiques répandaient par toute la France les ténèbres de l'erreur. Ils paraissent plus soucieux du maintien de la foi maintenant que nous l'entretenons, si nous ne l'avons pas rallumée. A les en croire, nous remplissons les esprits d'une doctrine étrangère. Nous regardons comme une doctrine étrangère celle qui diffère de l'enseignement de l'Église romaine. Si nous enseignons une pareille doctrine, nous sommes hérétiques; nous ne voulons pas qu'on nous tolère; mais si notre enseignement, conforme à la doctrine de l'Église, ne diffère que de celui de la Sorbonne, il est plus juste, ce nous semble, de forcer la Sorbonne à conformer son enseignement à celui de l'Église, que la Compagnie à suivre la règle de la Sorbonne.

« Nous ne parlons, Très-Saint Père, ni de la conception de la sainte Vierge, ni du purgatoire : le P. Maldonat n'a rien enseigné sur ces deux questions qu'on ne puisse enseigner à Rome, rien que ne puissent approuver le Saint-Siége, l'inquisition, les théologiens d'Italie, d'Espagne et de Flandre. Que la conception immaculée de Marie ne soit pas tenue pour un article de foi; que les peines du purgatoire soient peut-être moins longues que quelques-uns ne le pensent communément, ce n'est pas de quoi ils sont fâchés; ce qui les inquiète, c'est que, par notre enseignement, la Sorbonne perd de son influence, tandis que l'autorité du Souverain Pontife s'accroît et se consolide de plus en plus; c'est que d'autres partagent avec eux cette réputation de science et de sagesse dont ils voulaient jouir seuls; c'est qu'ils ne puissent pas être les arbitres de la foi des peuples, qu'ils ne puissent pas, à leur gré, condamner les uns et absoudre les autres; c'est qu'ils ne puissent pas ouvrir et fermer à qui il leur plaît les portes du

ciel ; ce qui les irrite surtout, c'est qu'ils perdent leur gain avec leurs élèves, qui affluent au Collége de Clermont.

« Si c'est la piété qui les anime ; si c'est l'honneur de Marie qui les inspire, pourquoi détournent-ils de la fréquentation des sacrements ceux qui veulent y participer dans notre église? Pourquoi le docteur Pelletier, auteur et promoteur de ce démêlé, invective-t-il, et dans ses entretiens privés, et dans ses discours publics, contre la congrégation de la sainte Vierge, que le Saint-Siége a si souvent approuvée, et qui opère des fruits si consolants parmi la jeunesse de nos écoles? Pourquoi ne veulent-ils pas qu'on admette à la Faculté les membres de cette congrégation ? Il y a sept ans que le P. Maldonat a traité, dans ses leçons, la question du purgatoire : tout le monde savait ce qu'il avait dit ; pourquoi donc, s'ils avaient surpris quelque erreur dans son enseignement, ne l'ont-ils pas accusé plus tôt ? Mais le P. Maldonat répondra séparément, et à leurs arguments, et à leurs calomnies touchant la conception de Marie et le purgatoire. Pour le reste, nous supplions Votre Sainteté de vouloir bien entendre quel est l'enseignement de ces docteurs et quel est le nôtre :

« Or, nous enseignons que l'autorité du Souverain Pontife est au-dessus de celle du Concile. Ils enseignent précisément le contraire ; et c'est pourquoi, comme au mois d'avril dernier nous soutenions ce sentiment devant Mgr l'évêque de Paris, Pelletier nous accusa d'hérésie et nous traita de *papistes*, nom que les calvinistes donnent ici aux catholiques.

« Nous pensons, conformément aux anciens décrets de l'Église, que le Saint-Siége ne peut être jugé par personne. Ils répondent fièrement qu'un Pape a été condamné par la Sorbonne. Il y a peu d'années encore qu'ils se vantaient d'avoir noté plus de quatre-vingts erreurs dans le catéchisme du concile de Trente, qui contient cependant la règle de notre foi.

« Nous croyons qu'il n'est pas permis d'appeler du Pontife romain au Concile ; que cet appel est un acte schismatique. Les docteurs enseignent et agissent autrement. Et Claude de Sainctes, évêque d'Évreux, qui a écrit à Votre Sainteté la lettre hypocrite à laquelle nous répondons, se trouvant, quelques jours après l'avoir

composée, à la table d'un archevêque, se vanta en notre présence, d'avoir dit au concile de Trente, je ne sais à quelle occasion, que *les Français avaient coutume d'appeler comme d'abus*, comme s'il eût voulu dire que, si le concile décidait quelque chose qui ne leur plût pas, ils en appelleraient à la Sorbonne, ou au Parlement (1).

« Nous soutenons qu'il faut obéir aux bulles, aux prescriptions des Pontifes romains, et nous leur renvoyons les cas qui leur sont réservés; pour eux, ils ne renvoient à Rome aucun hérétique, aucun schismatique, aucun simoniaque, aucun irrégulier, aucun de ceux qui sont soumis à l'excommunication de la bulle *In cœna Domini*.

« Nous obligeons à la récitation de l'office divin tous ceux qui ont reçu les ordres sacrés, et ceux qui sont pourvus de quelque bénéfice; les docteurs n'imposent ce devoir qu'aux seuls prêtres.

« Nous désapprouvons les pensions imposées à des bénéfices sans l'autorisation du Souverain Pontife; pour eux, ils les approuvent et les reçoivent.....

« Nous disons que le mariage contracté entre protestant et catholique, dans les pays où le concile de Trente n'a pas été promulgué, est valide quoique illicite (*quamvis peccato non careat*); mais ces docteurs, sans autorité, sans exemple, sans raison, enseignent le contraire. C'est pourquoi, lorsque, à l'époque du massacre de la Saint-Barthélemy, plusieurs protestants revenaient à l'Église, Claude de Sainctes, Fabre et Pelletier, qui nous accusent aujourd'hui, s'efforcèrent de persuader à l'évêque de Paris d'annuler tous les mariages contractés entre catholiques et hérétiques; et l'évêque aurait cédé à leurs instances, si le P. Maldonat ne lui eût fait observer que ce sentiment était inouï et dangereux; que, s'il était vrai, il faudrait dissoudre en France la moitié des mariages, vouer à l'ignominie la moitié des femmes, déclarer illégitimes et bâtards la moitié des enfants, exclure les uns des

(1) On peut voir les lettres que Claude de Sainctes écrivit de Trente à Claude d'Espence : on y trouvera des choses non moins étranges. (Apud Launoy *Regii Navarræi Gymnasii Paris. Hist.*, part. I, lib. III, cap. VI.)

héritages, les donner aux autres, et susciter des procès dans toutes les familles. Et lorsque Votre Sainteté, consultée sur cette question, eut approuvé le sentiment du P. Maldonat, le Parlement de Paris ne craignit pas, sur l'avis du docteur Pelletier, de déclarer nuls deux mariages contractés entre de nobles familles, et illégitimes les enfants qui en étaient issus. Il s'agissait alors des lois de l'Église, et non de sa foi, et les docteurs disaient que le concile de Trente obligeait en France, quoiqu'il n'y eût pas été promulgué. Aujourd'hui qu'il s'agit de la conception de la très-sainte Vierge, ils prétendent que ce concile n'oblige point en France parce qu'il n'y a pas été publié. Fabre dit bravement que le décret sur la conception de Marie est subreptice.

« Nous enseignons que le Souverain Pontife a le droit de restreindre la juridiction des évêques et des curés; les docteurs lui refusent ce pouvoir. Ainsi, ils enseignèrent, il y a peu d'années encore, et dans leurs leçons et du haut de leurs chaires, les trois articles que le pape Jean XXII avait condamnés dans Jean de Poilly, autre docteur de Sorbonne. L'année passée, Pelletier, consulté par l'évêque de Paris, en présence du P. Maldonat, répondit que le Pape ne pouvait accorder à personne le privilége d'entendre la messe, les jours de fête, hors de l'église paroissiale, et que tous ceux qui usaient d'un pareil privilége, péchaient mortellement.....

« Nous soutenons que personne ne peut lire des livres hérétiques sans la permission du Souverain Pontife; pour eux, ils s'attribuent ce droit et ne refusent jamais l'absolution pour ce sujet. Bien plus, l'année passée, l'archevêque de Narbonne, à la prière du P. Maldonat, ayant apporté de Rome un privilége pour eux, ils répondirent dédaigneusement qu'ils étaient docteurs, et qu'ils n'avaient pas besoin d'une pareille permission.

« Nous avons soin, pour nous conformer à notre institution et au concile de Trente, d'enseigner le catéchisme au simple peuple. Cette méthode, qui est utile partout, nous paraît nécessaire en France, ou l'ignorance, — nous le voyons tous les jours, — a ouvert à l'hérésie des voies si larges et si faciles. Non-seulement les docteurs ne se livrent point à ce ministère, mais ils nous empêchent encore de le remplir. En effet, lorsque nous eûmes

commencé, il y a onze ans, à enseigner la doctrine chrétienne dans l'hôpital de la Sainte-Trinité, ils poussèrent contre nous de telles clameurs que nous fûmes obligés de nous abstenir d'une œuvre si sainte, mais si désagréable à la Sorbonne. Nous rencontrâmes la même opposition de leur part, après le massacre des huguenots, exécuté le jour de la fête de saint Barthélemy. A cette époque, Mgr l'évêque de Paris avait, dans sa sagesse, choisi six catéchistes parmi nous, et leur avait donné la mission de parcourir tout son diocèse, pour instruire les hérétiques qui voudraient revenir à l'Église; mais un docteur de Sorbonne s'opposa à cette mission, dans la partie du diocèse qu'il habitait, et se mit à prêcher publiquement et contre les Jésuites et contre l'enseignement du catéchisme. Ils ne souffrent pas davantage cet exercice depuis que nous l'avons borné à notre collége; et un autre docteur de Sorbonne nous a encore dénoncés, il n'y a que deux mois, du haut de la chaire.

« Voilà, Très-Saint Père, quel est leur enseignement, quel est le nôtre. Votre Sainteté jugera si, par nos opinions, nous éteignons la lumière de la vraie doctrine. Nous ne rendons pas le mal pour le mal, calomnie pour calomnie; nous exposons simplement à Votre Sainteté les choses telles qu'elles sont. Les docteurs se plaignent que nous sommes tout-puissants auprès du Saint-Siége; mais nous, qui connaissons l'intégrité de Votre Sainteté, nous savons que nous ne pouvons auprès d'elle que ce que peuvent la vérité, la religion, la justice et la piété.

« Encore une fois, Très-Saint Père, ce n'est point pour accuser que nous faisons ces déclarations à Votre Sainteté : c'est pour rendre à la vérité un hommage nécessaire. Nous ne les faisons point au public, quoique nos adversaires ne cessent de nous provoquer par leurs injures; nous les déposons forcément dans votre cœur, afin que Votre Sainteté sache de quelles sources sortent les accusations qui retentissent contre notre Compagnie. Nous pourrions en ajouter beaucoup d'autres dont Claude de Sainctes a voulu nous charger. Ce docteur, aujourd'hui évêque d'Évreux, prêchait, l'année passée, à Paris. Son sermon, plein d'outrages contre le Saint-Siége, avait blessé tous les honnêtes gens. On lui

dit, ou bien il s'imagina qu'on l'avait dénoncé à Rome. Ses soupçons tombèrent sur nous; et il nous accusa de vouloir empêcher que sa nomination ne fût agréée à Rome. Or, Votre Sainteté sait si cette accusation est fondée. Et cependant Claude de Sainctes conçut dès lors contre nous une telle haine qu'il se mit à la tête de cette faction schismatique. Auparavant, il admirait la doctrine du P. Maldonat : il avait chargé un sténographe de recueillir ses leçons, dont il insérait, d'après son aveu, beaucoup de choses dans ses propres ouvrages. Mais depuis lors, il a bien changé de sentiment : il s'est mis à noter, à critiquer, à censurer tous les écrits du P. Maldonat; il l'a trouvé hérétique sur la question de la conception de la très-sainte Vierge, sur celle du purgatoire, quoique le sentiment du P. Maldonat sur l'une et sur l'autre eût l'approbation de tant de savants hommes, de tant d'inquisiteurs, de tant d'Universités orthodoxes. Depuis lors, il a diffamé notre Compagnie, non-seulement auprès des plus hauts personnages de la cour et de la ville, mais encore auprès de Votre Sainteté par la lettre qu'il lui a écrite avec Fabre et Pelletier, au nom de toute la Faculté.

« Le P. Maldonat, nous le savons, doit répondre amplement aux accusations formées contre sa doctrine. Nous n'ajouterons donc plus qu'une chose quant à notre conduite : c'est que nous sommes en France ce que nous sommes à Rome. Nous supplions Votre Sainteté, par les entrailles de Jésus-Christ et par cette affection qu'elle a toujours daigné témoigner à notre Compagnie, de ne pas souffrir que des catholiques, abusant de votre autorité, nous fassent le mal que n'ont pu nous faire les hérétiques.

« Les docteurs soulèvent de plus en plus le peuple contre nous; ils nous accablent d'injures et d'accusations calomnieuses; et si Votre Sainteté n'interpose sa sentence et son autorité, nous serons forcés de sortir du royaume; car nous ne saurions résister à la fois et aux hérétiques et à ces catholiques, sans le secours de Dieu et sans la protection de Votre Sainteté, aux pieds de laquelle nous déposons l'expression de notre affliction et de notre immense douleur; nous la prions très-humblement d'avoir pitié de nous, et nous conjurons instamment Notre-Seigneur Jésus-Christ de la

conserver longtemps pour la gloire de son saint nom et pour la dilatation de l'Église.

« Prosterné à vos pieds, Très-Saint Père, je suis, de Votre Sainteté, le fils très-indigne et le serviteur inutile,

« Claude Mathieu, S. J.

« Fait à Paris, le 19 août 1575. »

Dès le commencement du démêlé, Maldonat avait interrompu le cours de ses leçons. D'abord il avait cru devoir donner ce témoignage de respect à l'autorité de l'évêque, qui était saisi de sa cause; puis il avait craint d'humilier ses adversaires, s'il fût remonté dans sa chaire aussitôt après que la sentence de l'autorité compétente leur avait donné tort. Il attendit donc que le temps eût un peu calmé l'irritation des docteurs, lorsque ceux-ci, peu sensibles à la délicatesse de ces procédés, écrivirent à Rome la lettre que nous avons publiée, et qui provoqua celle du P. Claude Mathieu. La cause de Maldonat était dès lors portée au tribunal de Grégoire XIII. Le saint et savant religieux s'imposa la même réserve jusqu'à ce que Rome eût décidé entre lui et ses adversaires. D'ailleurs, nous l'avons déjà plusieurs fois remarqué, Maldonat aimait les positions franches, et il voulait, avant de reprendre ses leçons, qu'il fût bien constaté que son enseignement, loin d'être hérétique, était en tout conforme à celui de l'Eglise (1).

Mais les leçons du P. Maldonat avaient eu un tel retentissement que le royaume entier s'émut de son silence : les ennemis de l'Église rendaient grâces à la Sorbonne, et s'applaudissaient d'autant plus de ce triomphe qu'ils n'avaient pas eu la honte de le provoquer.

(1) P. rector Parisiensis scripsit ad me P. Maldonatum cupere Romam proficisci, si alium haberemus theologum qui ejus loco theologiam docere posset. Fortassis illi expediret Romam proficisci, nam difficile est illi persuadere ut Lutetiæ (ubi publice accusatus est hæreseos, et quidem injustissime), doceat, nisi prius ab ea turpissima nota Pontificis decreto innocens declaratus fuerit, quandoquidem ejus causa ad Summum Pontificem delata est. (Lettre autogr. du P. Claude Mathieu au P. Général, datée de Bourges, où il était en cours de visite, le 13 décembre 1575. — Archives du Jésus, à Rome.)

Les adversaires de la Compagnie ne pouvaient se dissimuler ce qu'il y avait de glorieux pour le P. Maldonat, et de déshonorant pour eux-mêmes dans les félicitations des hérétiques, et dans ces préoccupations solennelles auxquelles le silence de l'illustre professeur semblait livrer tous les esprits; cependant ils aimaient encore mieux voir cette chaire muette, que de souffrir des leçons qui, à la vérité, honoraient l'Église et confondaient l'hérésie, mais qui éclipsaient la gloire de la Sorbonne. Les innombrables auditeurs du P. Maldonat réclamaient à grands cris, et tous les gens de bien s'unissaient à eux pour demander qu'on mît fin à une interruption qui était une vraie calamité pour la religion. Une lettre du P. Creytton, recteur du collége de Lyon (1), nous apprend que ces divers sentiments se partageaient les esprits dans cette ville, comme dans le reste de la France. Plusieurs évêques écrivirent même à Rome pour prier soit le Souverain Pontife, soit le Général de la Compagnie de Jésus, d'expédier au plus tôt l'affaire du P. Maldonat, et de lui envoyer l'ordre de remonter dans sa chaire. Nous nous contenterons de citer ici la lettre que Jean de Villars, archevêque de Vienne, adressa, le 22 février 1578, au P. Général; elle est conçue dans le même sens que les autres et les résume toutes :

« Monsieur et Révérendissime Père,

« Ayant entendu le faict et différend entre aulcuns de la Sorbonne et le P. Maldonat, maintenant pendant à Romme (*sic*), duquel *varii varia loquuntur*, il m'a semblé vous escrire la présente pour vous dire que ne debvez poinct, soubs votre correction, laysser aller en plus grande longueur la deffinition du dict différend, affin que le dict P. Maldonat puysse poursuyvre ses sainctes occupations avec son accoutumé crédit et prouffict en l'Église de Dieu, jaçoyt que la vertu et l'innocence de l'homme *sint seipsis contentæ*, et vous rendent peut-estre par trop modeste et retenu à

(1) Adressée au P. Général et datée de Lyon, le 20 février 1576 : « In Parigi è stato fatto contro il P. Maldonato non so chè che si sparge assai fin quì non solamente contro il P. Maldonato, ma anche contro tutta la Compagnia.

poursuyvre la résolution de ce faict, si est-ce toutefoys qu'on doit user de diligence en cest endroit, non seullement pour le regard du P. Maldonat, *cui multum debent et a quo multum expectant omnes, præsertim homines ecclesiastici ordinis*, mays aussi pour beaucoup d'aultres respects, et spécialement de la doctrine saincte qu'il a enseignée, et d'un grand nombre de ceulx qui preschent ce que soubs luy ils ont ouy, et aussi pour le regard d'une infinité de gens de bien qui favorisent et deffendent sa doctrine, qui sont en peine de ces traverses, lesquelles les adversayres de vostre Société avancent et augmentent grandement par le retardement de la deffinition du dict différend; et par ainsy me semble fort expédient que, par la décision du dict différent, *tollatur adversariis ansa gloriandi, et, ut illis placet, triumphandi*, non seullement contre les vostres à Parys, mays icy et partout, et non sans préjudice de la foy saincte et des bons catholiques. Dont je vous ay bien voulu donner advertissement que je vous supplie prendre en bonne part, m'asseurant que par vostre prudence et sagesse y pourvoyrez comme il appartiendra. Et en cest endroict je supplyerai Nostre-Seigneur, après ma plus humble recommandation à vos dévotes et très-fructueuses oraysons et de vostre saincte Compagnie, et spéciallement des RR. PP. Olivyer et Possevin, qu'il vous doint en sa grace.

« Monsieur et Révérendissime Père, très-bonne vye et longue.

« Votre serviteur et très-humble filz,

« J. VILLARS, Archevesque de Vienne.

« De Lyon, ce 22 febvrier 1576 (1). »

La solution que demandaient le vénérable prélat et plusieurs de ses collègues au nom de l'Église de France, ne se fit pas longtemps attendre. Grégoire XIII, indigné de la mauvaise foi et de la colère que les adversaires de Maldonat avaient montrées dans cette affaire, ordonna d'abord à l'évêque de Paris de publier contre eux la bulle de saint Pie V, qui rappelle la Constitution de

(1) Copié sur l'autogr. conservé aux Archives du Jésus, à Rome.

Sixte IV et le décret du concile de Trente touchant la conception de la très-sainte Vierge, avec menace d'excommunication pour ceux qui oseraient y contrevenir. Par ce moyen, le Pontife romain justifiait le P. Maldonat, qui avait enseigné qu'on devait s'en tenir sur ce point au sentiment de l'Église, exprimé par le concile de Trente, et condamnait la Sorbonne, qui, de son autorité privée, voulait faire de cette vérité un article de foi, et traitait d'hérétique l'opinion contraire. Mais le P. Maldonat ne démentit pas la patience et la modestie qu'il avait déployées dans cette déplorable affaire. Il ne voulut pas que son triomphe fût une humiliation pour ses adversaires. Content d'avoir été jugé innocent par la première autorité du monde, il obtint qu'on n'appliquât à la Sorbonne ni cette bulle de saint Pie V, ni celle par laquelle le même Pontife excommuniait ceux qui troubleraient, dans leur enseignement, les professeurs de la Compagnie (1).

Dès lors, Maldonat pouvait reprendre ses leçons avec honneur; de tout côté il recevait des félicitations et des instances bien capables de l'encourager. Ses supérieurs unissaient, non leurs ordres, mais leurs invitations à celles des plus illustres personnages et de tous les gens de bien. Maldonat avait une telle horreur pour les dissensions, qu'il ne pouvait se résoudre à remonter dans une chaire sur laquelle avaient éclaté tant d'orages. Il aurait mieux aimé, comme il l'avait plusieurs fois témoigné, se retirer dans un noviciat, ou dans quelque maison professe de la Compagnie, où occupé de Dieu seul et de la méditation des saintes Écritures, il pourrait vivre loin des intrigues et dans l'oubli des hommes. Il renouvela donc alors la demande qu'il avait déjà faite aux PP. François de Borgia et Éverard Mercurien (2); mais ses supérieurs, sans vouloir forcer sa répugnance, jugèrent à propos de ne pas l'éloigner de la capitale.

De sérieuses raisons leur imposaient cette mesure. Le P. Maldonat était, dans Paris, le plus ferme soutien de la foi contre les sectes protestantes et contre toutes les erreurs que l'hérésie avait enfantées; il faisait respecter au sein de l'Église de France certains

(1) *Hist. Soc. J.*, part. IV, lib. III, n° 141 et seqq.

(2) Lettre autogr. du P. Claude Mathieu au R. P. Général, datée de Nevers, où il était en cours de visite, le 8 mars 1576.

principes qui avaient trop longtemps fléchi sous l'influence du concile de Bâle et de l'assemblée de Bourges, d'où était issue la Pragmatique sanction. Les grands de la ville et les seigneurs de la cour avaient en lui une confiance égale à l'estime qu'ils en avaient conçue, et un grand nombre d'entre eux prenaient toujours ses conseils, ou lui confiaient la direction de leur conscience. Le roi lui-même avait déclaré plusieurs fois qu'il ne souffrirait jamais que Maldonat sortit de son royaume, qu'il le soutiendrait envers et contre tous, ainsi que le Collége de Clermont. Des évêques le consultaient dans leurs doutes. Le cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen, l'aurait même employé au bien de son peuple, si d'illustres personnages ne l'avaient pas instamment prié de ne point priver la religion, pour un seul diocèse, des leçons de Maldonat, qui avaient dans l'Église de France un si utile retentissement, et réconciliaient avec la religion ceux mêmes qui en paraissaient les plus éloignés. D'ailleurs, la retraite de Maldonat aurait enlevé au Collége de Clermont l'homme qui lui faisait le plus d'honneur, et dont la réputation était, pour cet établissement, le plus fort rempart contre des rivalités aussi fougueuses que puissantes. Enfin, il ne fallait pas donner aux ennemis de la Compagnie l'occasion d'un triomphe ou de nouvelles calomnies.

Telles furent les raisons qu'alléguèrent au P. Claude Mathieu les Pères les plus graves du Collége de Clermont, et qu'il eut soin de transmettre à Rome (1).

(1) «... Egi cum consultoribus num expediret P. Maldonatum alio migrare, qui omnes in ea fuerunt sententia nullo modo nunc expedire, his ducti rationibus : 1° propter opinionem et auctoritatem qua est apud omnes et maxime principes viros..... 2° Quia ejus e Gallia hocque collegio discessio hoc tempore quam plurimos a nostra Societate alienaret, et maximas daret calumniandi occasiones..... 3° Nemo alius est in hoc collegio ad quem principes viri, sive in iis quæ ad conscientiam spectant, sive in aliis negotiis adeo soleant recurrere..... 4° Magnam adversariis daret ansam calumniandi et insultandi in posterum nostræ Societati..... 5° Etiamsi Societas id judicaret e re sua, rex ipse et primarii viri hujus regni intercederent ne fieret. Hæ sunt rationes quas attulerunt consultores. Addo etiam quod cum nuper magnum quemdam principem convenirem dixit mihi se audivisse a rege nullum esse in toto hoc regno cui magis in rebus ad Societatem

Mais les ennemis du P. Maldonat surent bien inventer l'occasion qu'on voulait leur épargner. Le silence du grand docteur était pour eux un succès, et ils ne manquèrent pas de répandre le bruit qu'ils lui avaient fait interdire l'enseignement. Ils se repentirent bientôt de leur jactance. Le P. Maldonat ne pouvait laisser ni son nom, ni celui de son Ordre, sous le coup d'une telle imposture. Résolu de la confondre, il reparut dans sa chaire, plus pour s'y montrer que pour reprendre ses leçons; et cette apparition de quelques jours provoqua en sa faveur des manifestations qui le vengèrent dignement des injures de ses adversaires.

Le 6 du mois de mai 1576, jour de dimanche, Maldonat commença l'explication du psaume CIX, qu'il continua les dimanches suivants (1). L'affluence fut telle qu'elle étonna Maldonat lui-même, tout accoutumé qu'il était à de pareils auditoires. Sans doute le bruit de sa querelle avec la Faculté de Théologie, les calomnies de ses ennemis avaient dû exciter la curiosité et attirer sur lui l'attention publique. Plusieurs qui ne l'avaient pas encore suivi voulurent voir et entendre un homme dont l'autorité balançait celle de toute la Sorbonne; d'autres voulaient savoir comment il userait de son triomphe, ou surprendre peut-être dans ses paroles quelques allusions aux disputes passées. Mais la persévérance de cette foule prouva qu'on accourait surtout pour jouir de ses leçons et pour protester contre les tracasseries de la Faculté. « Maldonat, dit un témoin oculaire, a enseigné à Paris avec un tel concours d'auditeurs de toutes sortes que chacun sçait. Lors-

nostram spectantibus fideret quam P. Maldonato, velleque illum consulere si quid haberet quod conscientiam suam gravaret. Præterea cum Illustrissimus Cardinalis Borbonius Rothomagensem diœcesim esset visitaturus, obnixe nos rogavit ut illi P. Maldonatum concederemus, idque rescivissent quidam e præcipuis hujus regni, cardinalem rogarunt ne sua causa Maldonatus intermitteret suas prælectiones, plurimos enim esse inter præcipuos hujus aulæ qui prælectionibus illius delectarentur et juvarentur, cum tamen de fide catholica non usque adeo hactenus audivissent... (Lettre autogr. du P. Mathieu, datée de Paris, le 26 juin 1576. — Archives du Jésus.)

(1) Lettre authogr. du P. Claude Mathieu au P. Général, du 19 mai 1576.

qu'il expliquait le psaulme *Dixit Dominus Domino meo*, le dimanche après vespres, la rue Saint-Jacques était pleine de coches depuis le Collége du Plessis jusqu'au Collége de Clermont, dict des Jésuites (1). » Plus d'un mois après, le P. Claude Mathieu pouvait écrire à son supérieur à Rome : « Le P. Maldonat continue ses leçons (sur le psaume CIX) avec un tel succès et en présence d'un si grand concours d'auditeurs, que l'un et l'autre paraissent à peine croyables. Beaucoup d'évêques et d'autres prélats, les ambassadeurs des princes, les présidents des chambres du Parlement, et à peu près tous les conseillers, un grand nombre de seigneurs du conseil privé du roi viennent l'entendre assidûment. Les docteurs de Sorbonne eux-mêmes ne peuvent résister à l'entraînement, entre autres Pelletier qui, jusqu'à présent, n'avait jamais mis le pied dans notre collége. Et la vive satisfaction que tous éprouvent attire toujours au P. Maldonat de nouveaux auditeurs. Les princes et les ambassadeurs, dans les visites que je leur ai faites, m'ont tous félicité de ce que le P. Maldonat avait enfin repris ses leçons (2). »

Les adversaires du Collége de Clermont ne partageaient pas, on le croira sans peine, la satisfaction générale : ils le dissimulèrent si peu qu'ils menacèrent le public de quelque nouveau scandale. Un d'entre eux, docteur de Sorbonne, avait même, dans un accès de colère, écrit un libelle contre le P. Maldonat, et il l'avait déjà livré à l'impression, lorsque l'évêque de Paris et d'autres nobles personnages le dénoncèrent au Parlement, qui s'empressa, sur la réquisition du procureur du roi, d'en ordonner la destruction avant qu'il fût publié (3). Cet acte de justice ne déconcerta pas les

(1) Du Verdier, *Prosopographie*, t. III, col. 2535.

(2) P. Maldonatus prosequitur suas prælectiones cum tanto applausu et successu ut vix credi possit. Multi Episcopi et alii prælati, principum oratores, præsidentes et fere omnes consiliarii auditores ejus sunt continui, aliqui etiam doctores Sorbonici, inter quos est Pelletarius qui nunquam antea hoc collegium fuerat ingressus; sunt et plerique ex secreto regis consilio; miraque omnibus satisfactio, unde ut novi semper accedant auditores. Cum irem salutatum principes et principum oratores, omnes nobis plurimum sunt gratulati quod Maldonatus suas repetierit lectiones. (Datée de Paris, le 26 juin 1576.)

(3) P. Claude Mathieu, dans la même lettre.

adversaires de Maldonat. Débarrassés de la présence de l'évêque de Paris, qui partit pour Rome vers la fin du mois de juin (1), ils s'abandonnèrent sans mesure à leur ressentiment : calomnies, menaces, délations, injures, ils employaient tout pour le satisfaire. Maldonat cependant continuait, chaque dimanche, l'explication du psaume CIX, et ce ne fut qu'après l'avoir terminée, le 13 août, qu'il descendit de sa chaire pour ne plus y remonter. C'en était assez pour faire voir à ses ennemis et à tout le monde qu'il n'avait interrompu ses leçons, ni par ordre de l'autorité ecclésiastique, ni par défaut d'auditeurs. Mais il aurait peut-être excédé dans cette preuve, s'il avait repris un autre cours d'instructions. « Car, écrivait le P. Mathieu au P. Éverard Mercurien, le concours d'auditeurs était si grand, et il y avait parmi eux tant de savants, tant de personnages distingués, que des hommes très-haut placés et amis de la Compagnie, nous ont conseillé de ne pas forcer le P. Maldonat à continuer ses leçons, pour ne pas soulever trop de colère contre nous. Tout s'est bien passé, grâce à Dieu. En attendant, le P. Maldonat ne reste pas sans rien faire. Il s'occupe chaque jour de son commentaire sur l'Écriture sainte, et, les dimanches, après les vêpres, il fait dans notre église des instructions en français, qui attirent une foule d'auditeurs et opèrent beaucoup de fruits, comme nous avons lieu de le croire..... (2) »

Le P. Maldonat s'occupait encore de la direction spirituelle des élèves ; et ce fut surtout par ses soins qu'on parvint alors à établir dans le Collége de Clermont un usage que les Pères préparaient depuis longtemps. La jeunesse catholique des écoles ne connaissait

(1) P. Claude Mathieu, dans la même lettre.

(2) P. Maldonatus non docet amplius : tantus enim erat concursus hominum doctorum et præcipuorum, ut amici nostri et quidem magnæ auctoritatis viri monuerint nos P. Maldonatum finem suis prælectionibus imponere debere, ne nimia in nos concitaretur invidia. Res optime successit per Dei gratiam. Interim tamen non est otiosus ; nam quotidie vacat interpretationi Scripturæ, et diebus dominicis habet exhortationem in sacello nostro post preces vespertinas idque gallice ad quam magnus est concursus, nec sine fructu ut speramus. (Datée de Paris, le 17 août 1576.)

guère de sa religion que les cérémonies et les fêtes : elle assistait aux offices, à certains jours fixés par les règlements ou l'usage. Dans quelques rares établissements, les boursiers entendaient même la messe plusieurs fois la semaine; mais les sacrements étaient partout abandonnés. Le concile de Trente s'était élevé contre une si coupable négligence; malheureusement ses prescriptions disciplinaires n'avaient pas été reçues à Paris, où de plus grands besoins cependant en réclamaient l'application. A peine arrivés dans cette ville, les Jésuites s'efforcèrent de mettre en honneur parmi les fidèles la fréquentation des sacrements; et ils y réussirent auprès d'un grand nombre, malgré l'opposition de ceux qui auraient dû les encourager. Lorsqu'ils ouvrirent le Collége de Clermont, leur premier soin, le but de tous les autres, fut d'établir aussi parmi leurs élèves le règne de l'esprit de l'Église. Mais ils tempérèrent leur zèle par la prudence, et se gardèrent bien de mettre dans cette entreprise une précipitation qui aurait pu la faire échouer. Ils s'appliquèrent d'abord à donner à leurs élèves de profondes convictions religieuses, et une complète connaissance de leurs devoirs envers Dieu. Ces instructions, répétées plusieurs fois la semaine, appuyées par les réflexions chrétiennes qui accompagnaient toujours l'explication des auteurs, par des exercices journaliers de religion, par l'exemple des maîtres, produisirent bientôt les fruits qu'on avait droit d'en attendre.

La connaissance des devoirs religieux en amena peu à peu la pratique parmi les élèves. Plusieurs d'entre eux se mirent à s'approcher des sacrements plus souvent que les autres, et insensiblement leur exemple grossit leur nombre. Alors, suivant l'usage établi dans d'autres colléges de la Compagnie, les Pères réunirent en congrégation, sous le patronage de la sainte Vierge, ceux qui étaient les plus fidèles à faire passer dans les habitudes de leur vie les instructions religieuses qu'ils recevaient. Réunis ensemble, les jours de dimanches et de fêtes, ils recevaient des instructions particulières, se livraient à des exercices de piété plus fréquents, s'encourageaient mutuellement dans la vertu, et portaient ensuite parmi leurs condisciples leurs exemples, leurs conseils et leur influence. La congrégation devint l'objet de l'ambition du plus grand nombre;

on fit des efforts pour obtenir ce privilége, qui ne s'accordait qu'à l'amour de l'étude et de la vertu; la piété fut en honneur; la pratique des sacrements devint habituelle. On reçut alors comme une mesure toute naturelle le règlement qui, dès ce moment, imposa à tous les élèves du dehors et du dedans l'obligation de se présenter, au moins une fois tous les mois, au tribunal de la pénitence, et d'entendre la messe chaque jour. Cette innovation, cependant si louable, souleva quelques mécontentements parmi les ennemis du Collége de Clermont; mais elle résista, ainsi que la congrégation, à toutes les critiques, et parvint même, dans la suite, à s'introduire aussi avec la congrégation jusque dans les établissements de l'Université.

Le P. Maldonat contribua puissamment à un résultat si heureux; car s'il employait à l'interprétation de l'Écriture sainte le loisir que lui avait fait la jalousie de ses adversaires, il dérobait aussi à sa grande entreprise quelques moments de la journée pour les consacrer au bien des âmes. Loin de borner son zèle aux élèves du collége, il l'étendait encore au dehors. Les seigneurs de la cour, les plus illustres personnages de la ville, plusieurs membres du Parlement continuaient à prendre ses avis et à lui confier la direction de leur conscience. Des évêques lui soumettaient leurs doutes, ou les cas difficiles que présentait l'exercice de leur charge. Le cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen, l'employa plus d'une fois au service de son diocèse. Mais des rapports si honorables maintenaient à Maldonat l'ascendant qu'il avait acquis sur l'opinion. Sa présence seule effrayait ses rivaux et entretenait parmi eux l'irritation causée par ses triomphes. Cependant Grégoire XIII méditait un rapprochement entre l'Université et le Collége de Clermont. Or, il ne pouvait pas compter sur le succès de ses démarches, tant que les esprits seraient si peu disposés à les accepter. Pour les calmer, il engagea les supérieurs de la Compagnie à faire, au moins pour quelques mois, au P. Maldonat la grâce qu'il sollicitait depuis si longtemps. Le Souverain Pontife aurait désiré qu'il allât renouveler à Toulouse les succès qu'il avait obtenus à Paris; mais les bandes calvinistes qui infestaient les

routes rendirent ce voyage impossible. Maldonat se retira au Collége de Bourges, où il put enfin jouir d'un repos non moins conforme à ses vœux que nécessaire à sa santé et à ses travaux sur l'Écriture sainte (1).

(1) P. Claude Mathieu, même lettre. *Hist. Soc. J.*, part. IV, lib. IV, nº 127. et seqq.

LIVRE QUATRIÈME

1576-1583

CHAPITRE I

Maldonat au Collége de Bourges. — Fondation de ce collége. — Rapports de Maldonat avec Cujas. — Notice sur Cujas. — Travaux de Maldonat sur les quatre Évangiles. — Nouvelles tentatives du cardinal de Bourbon pour rapprocher l'Université du Collége de Clermont. — Bulle de Grégoire XIII en faveur des colléges de la Compagnie de Jésus.

Le collége fondé à Bourges dès les premières années du XVIe siècle, sous le nom de Sainte-Marie, par Jeanne de France, duchesse de Berry, n'avait répondu ni à l'attente, ni aux intentions de cette sainte princesse. En 1567, les magistrats de la ville ayant entrepris de le relever, en avaient confié la direction à Jean Prévost, maître ès arts de l'Université de Paris, qui y avait à son tour placé des hommes de son choix.

La nouvelle direction donna au collége un peu plus d'importance, mais elle ne rendit pas à la jeunesse les services que la ville en attendait. Le vénérable Jean Niquet, abbé de Saint-Gildas et de Meobec, résolut alors de confier cet établissement aux Pères de la Compagnie de Jésus. Né à Bourges, de Pierre Niquet, échevin de la ville, l'abbé de Saint-Gildas avait consumé sa vie au service de son pays et de l'Église. Homme d'intelligence, d'énergie et de foi, il avait été, sous les règnes de Henri II, de François II et de Charles IX, le principal intermédiaire entre la cour de France et le Saint-Siége. Plus de cent fois il avait franchi les Alpes pour

porter à Rome des propositions de son gouvernement et en rapporter les réponses du Saint-Père. Au delà des monts, comme en France, on avait admiré son habileté, sa franchise, sa piété, son amour pour le bien de la religion. De plus sérieuses affaires ne pouvaient pas passer entre de meilleures mains. Le cardinal de Lorraine, qui avait pu apprécier les talents et les qualités de l'abbé de Saint-Gildas, lui avait donné son estime, sa confiance et son amitié (1).

Forcé par l'âge de quitter le théâtre sur lequel il avait joué un rôle si honorable, l'abbé de Saint-Gildas rentra dans la vie privée, et consacra ses dernières années à la pratique de la prière et au bien de sa patrie.

Dans ses longs et nombreux voyages, il avait eu souvent l'occasion de visiter divers colléges de la Compagnie de Jésus ; et, frappé des heureux résultats de l'éducation qu'on y donnait, il avait dès lors formé le projet de procurer les mêmes avantages à la jeunesse de Bourges. Il l'exécuta en 1573, du consentement des magistrats et de l'archevêque, qui acceptèrent avec reconnaissance les fonds qu'il alloua sur ses biens au nouvel établissement. Les Pères de la Compagnie furent installés le 9 décembre de la même année, et aussitôt ils se mirent à l'œuvre (2).

Leur mission offrait de graves difficultés : là, comme à Paris, ils se trouvaient en face de puissants rivaux; ils avaient à lutter contre un esprit d'indépendance et d'irréligion que des professeurs fameux avaient comme implanté dans les écoles. L'Université de Bourges, restaurée par Louis XI, avait été, dès le commencement de la *réforme*, un des principaux foyers des nouvelles opinions. Le désir de lui donner un grand éclat avait engagé les rois de France, les princes ou les princesses, dont le Berry était l'apanage, à y attirer, par leurs largesses, des maîtres célèbres, et, par des priviléges, un grand concours d'élèves. En effet, de savants professeurs, de nombreux disciples accoururent à Bourges pour

(1) La Thaumassière, *Histoire de Berry*, liv. II, c. XLII. — *Hist. de l'Égl. Gallic.*, L. XIX, passim.

(2) La Thaumassière, *Histoire de Berry*, liv. II, c. XLI.

y jouir de ces avantages; mais ils y apportèrent avec eux des désordres et des opinions dont la religion eut souvent à gémir. On sait que l'Allemand Melchior Wolmar, professeur de lettres grecques, attiré par François Ier, inspirait à ses élèves encore plus d'amour pour la *réforme luthérienne* que pour la belle antiquité. Calvin, Bèze, une foule d'autres moins connus, puisèrent à son école le venin de l'hérésie. Aussi disait-on de Wolmar qu'il faisait de ses auditeurs autant de luthériens.

La Faculté de Droit eut encore plus de célébrité que celle des Lettres; mais elle ne donna pas à la jeunesse une direction plus chrétienne. Ce fut dans son sein que se forma cette école de jurisconsultes *commentateurs*, qui, pleine de mépris pour le droit canonique, anima la législation moderne de cet esprit d'indépendance que le protestantisme portait dans la religion (1). Elle fit même si souvent cause commune avec l'hérésie, qu'on avait coutume de dire : *Omnis jurisconsultus male de religione sentit* (2). Cet adage admettait sans doute des exceptions; mais il est certain que les principaux représentants de cette école à Bourges résistèrent toujours, ou comme protestants, ou comme *politiques*, aux droits et à l'autorité de l'Église : tels furent André Alciati, Baron, Duaren, Hugues Doneau, François Beaudouin, dont nous avons déjà parlé, François Hotman, si connu par son orgueil et son fanatisme.

Il suffit de citer ces noms; mais nous devons à Cujas une plus longue mention; car il se rattache à notre sujet par plus d'un côté. Outre que son enseignement était l'expression fidèle de l'esprit qui animait l'école de droit de Bourges, au moment où la ville, agréant les propositions de l'abbé de Saint-Gildas, fonda le collége de la Compagnie de Jésus, il eut peu de temps après, avec le P. Maldonat, un démêlé que les historiens n'ont pas connu, mais sur lequel nos mémoires nous fournissent de précieux renseignements. Le nom de Cujas pourrait nuire à la vérité sur ce point comme sur bien d'autres : notre devoir est de la restituer à l'histoire.

(1) Ch. Gravina, *De Ortu et Progressu juris civilis*, p. 91 et seqq.

(2) Berriat Saint-Prix, *Histoire de l'ancienne Université de Grenoble*, (Valence, 1839, broch., in-8°), p. 37.

On connaît Maldonat ; faisons connaître Cujas. Le mérite et les défauts de ce fameux jurisconsulte lui ont fait des admirateurs exaltés, et des ennemis outrés. Les uns et les autres ont porté sur lui le jugement que leur dictait leur passion. Les premiers l'ont nommé : « Magnus, maximus, primus, princeps, coryphæus, aquila, stella jurisconsultorum, divinus interpres, nunquam sine laude nominandus, nunquam satis laudatus, unicum juris civilis lumen et ornamentum, omnium quantum est qui vivunt honoratissimus, etc., etc. (1) » Les seconds l'ont traité de « ridiculissimus homo, leviculus juris interpres, cervicosus homo, verborum vanus pensitanor, maledicentissimus, ad mentiendum et fallendum natus, ineptissimus hominum, omnium sceleratissimus, tritapostata, temulentus, lutulentus, turbulentus. » Cujas rendait à ceux-ci des injures aussi grossières, et à ceux-là des éloges non moins pompeux (2). Nous ne nous associerons ni à ces haines, ni à ces extases ; nous nous en tiendrons aux faits : les voici dépouillés de toutes les circonstances qui pourraient les dénaturer.

Jacques Cujas, né vers l'an 1522, dans une humble condition à Toulouse, y étudia la jurisprudence sous Arnaud Du Ferrier, qui embrassa le protestantisme, après l'avoir favorisé dans son ambassade au concile de Trente et à Venise. A l'âge de vingt ans, il ouvrit en face de la vieille école des Bartolistes un cours particulier sur les *Institutes*. Ses premiers succès l'encouragèrent à postuler, en 1554, une chaire de droit romain vacante à l'Université de Toulouse. « Mais, dit un de ses historiens, le nouveau système d'enseignement du droit introduit à Bourges, vingt-cinq ans auparavant, par Alciat, et adopté successivement par Ferrier et par son élève Cujas, avait été repoussé soit par les membres du Collége de Toulouse, soit par la plupart des élèves qui alors avaient de l'influence sur les nominations, et étaient dirigés par le fameux Jean Bodin, auteur du *Traité de la République*, et ennemi acharné de Cujas (3). » Cujas, écarté de cette chaire,

(1) Berriat Saint-Prix. *Vie de Cujas. Éclaircissements*, § XVI.

(2) Idem, *ibidem*, § XV.

(3) Idem, *Hist. de Cujas*, à la suite de l'*Hist. du droit romain*, p. 378, 379.

publia quelques ouvrages pour montrer qu'il en était digne, et acquérir des titres aux emplois qu'il alla dès lors chercher ailleurs. Il accepta d'abord la chaire de droit de Cahors, que Gouvea venait de laisser pour celle de Grenoble ; il la quitta lui-même au bout de huit à neuf mois, pour celle de Bourges, laissée vacante par la retraite de Baudouin, qui s'était retiré en Allemagne. Il dut cette place à la duchesse de Berry, Marguerite de France, fille de François Ier, et à Michel de l'Hospital, alors digne chancelier d'une princesse encore plus favorable aux protestants qu'aux hommes de lettres. Ce fut sans doute pour reconnaître cette faveur, ou peut-être pour se venger de l'école de Toulouse, ou enfin pour suivre l'esprit général de l'école des juristes commentateurs, que, vers cette époque, il embrassa le protestantisme. Mais il rencontra dans Hugues Doneau et François Duaren, jurisconsultes célèbres de Bourges, deux puissants rivaux, qui soulevèrent contre lui une partie des élèves de l'Université, et l'obligèrent, à force de tracasseries, ou violentes, ou humiliantes, de se retirer, vers la fin d'août 1557, et d'accepter, trois mois après, la chaire de droit que lui offrit l'Université de Valence. Il y fut suivi des satires sanglantes que ses rivaux vainqueurs publièrent contre lui, et de plusieurs de ses élèves, entre autres de Ragueau, Loisel et Pithou, qui poussèrent le parlementarisme jusqu'à l'hérésie.

Les honneurs que Cujas reçut à Valence le dédommagèrent de ces humiliations ; mais ils ne purent l'y retenir lorsque la mort de Duaren et les nouvelles promesses de Marguerite de France l'invitèrent à remonter dans la chaire de droit de Bourges, vers le mois de novembre de l'an 1559. Au bout de sept ans, Marguerite de France, devenue épouse d'Emmanuel Philibert, lui offrit, avec de riches appointements, la chaire de droit de Turin, vacante par la mort de Gouvea. Ces brillantes promesses, autant que le désir d'exploiter les bibliothèques d'Italie, entraînèrent Cujas à Turin, vers le 20 septembre 1566. Il n'y resta pas longtemps : soit qu'il ne trouvât pas au delà des monts les avantages qu'il attendait, soit que le climat et les mœurs du pays ne lui convinssent pas, soit pour toute autre raison que nous ignorons, il revint en France vers la fin d'août 1567. Comme sa chaire de Bourges avait été

donnée au protestant François Hotman, il accepta celle de Valence que Montluc lui fit donner avec des émoluments capables d'apaiser ses regrets, et la haute direction de l'Université de cette ville (1).

Bientôt après, les huguenots prirent de nouveau les armes contre le gouvernement; Valence tomba en leur pouvoir et devint le théâtre de troubles qui interrompirent les cours de l'Université. Cujas attendit le retour de l'ordre, au château de Charmes, dans le Vivarais, appartenant au frère du chef des protestants du Languedoc, Antoine de Crussol, qui s'y trouvait à cette époque. La paix faite à Chartres, le 23 mars 1568, fit rentrer Valence dans l'obéissance du roi, et rappela Jacques Cujas, qui, pour ne pas affronter l'indignation causée dans la ville par les excès des huguenots, fit de nouveau profession de la religion catholique.

Les protestants recommencèrent, au mois de septembre 1568, une guerre qui devait amener la bataille de Jarnac et de Moncontour (mars et octobre 1569); mais les troubles se concentrèrent dans les provinces occidentales. Cujas put donc reprendre ses leçons, qui furent suivies par un grand nombre de jeunes gens luthériens venus d'Allemagne. Cependant les troubles excités par les protestants s'étendirent, en 1570, dans le Midi, et forcèrent Cujas à descendre de sa chaire. Il se rendit alors à Lyon, où il s'occupa de la composition de quelques ouvrages.

Au retour de l'ordre et de la paix, Cujas reprit ses leçons à Valence, où il eut pour disciple Joseph-Just Scaliger et Jacques-Auguste de Thou, l'un protestant, l'autre mauvais catholique. Sa réputation lui valut, en 1573, le titre de conseiller honoraire au Parlement de Grenoble. On vit alors, — peut-être l'avait-il prévu, — combien lui furent utiles les actes extérieurs de religion qu'il

(1) « Au XVIe siècle, dit Berriat Saint-Prix, les professeurs de droit étaient le plus souvent nommés par les villes. On passait avec eux des contrats qu'on appelait des *conduites*, mot dérivé du latin *conductio*, qui signifie louage; de sorte qu'au fond ces contrats étaient des louages de leurs talents ou services, et on les passait pour un petit nombre d'années, sauf à les renouveler, en cas de satisfaction mutuelle, avant l'expiration du terme des *conduites*. » (*Hist. de l'anc. Université de Grenoble.* — Valence, 1839, in-8°, p. 14.

faisait depuis 1568 dans les occasions solennelles; car il eut besoin d'un certificat d'orthodoxie pour obtenir ce nouveau titre.

Ni cette faveur, ni celles que Henri III y ajouta, ni les offres avantageuses des Valentinois ne purent cependant le retenir à Valence. Il aima mieux aller occuper le décanat de l'Université de Bourges, où il se rendit précipitamment avec sa famille au commencement de juin 1575. Il y était à peine arrivé, lorsque le duc d'Alençon mit le siége devant cette ville, qui refusait de lui ouvrir ses portes. Réfugié à Paris, Cujas reçut du Parlement la permission d'y enseigner le droit civil (1). Mais la cinquième paix générale, conclue avec les protestants, ayant mis le duc d'Alençon en possession de Bourges le 15 juillet 1576, Cujas alla reprendre dans cette ville le cours de ses leçons.

Il les poursuivait avec succès quand le P. Maldonat arriva au nouveau collége de Bourges. Cette ville put alors se vanter de réunir dans son sein le plus illustre professeur de droit civil, et le plus grand professeur de théologie de l'époque. Ces deux hommes se mesurèrent et se jugèrent dignes l'un de l'autre. Cujas, pour répondre aux prévenances et aux politesses de Maldonat, lui fit une visite à la tête, dit-on, de ses huit cents élèves (2), comme pour rendre hommage à l'illustre professeur du Collége de Clermont, dont le talent avait su réunir autour de sa chaire une immense multitude de disciples. En effet, à Paris, Maldonat aurait pu rendre à Cujas sa visite à la tête d'un cortége encore plus nombreux. Cependant ces témoignages mutuels d'admiration et d'estime ne pouvaient pas former entre Maldonat et Cujas cette union intime qu'engendrent ordinairement des vues, des opinions et des croyances communes. Cujas n'eut jamais de convictions religieuses : catholique de naissance, protestant par dépit, converti par intérêt, il n'eut qu'un culte de commande; plus souvent encore, il n'en eut point du tout, et garda ostensiblement dans les dernières années de sa vie une espèce de

(1) Ménage, *Remarques sur la vie de Pierre Ayrault*, p. 164.

(2) *Menagiana*, édit. de 1715, t. I, p. 37. — Scot, Addit. à la vie de Cujas par Masson, dans son édit. des œuvr. de Cujas de 1614.

neutralité entre la religion et le protestantisme. Aussi quand, pour connaître son opinion sur les affaires religieuses du temps, on lui demandait ce qu'il en pensait, il faisait cette réponse évasive : *Nihil hoc ad edictum prœtoris* (1), voulant signifier qu'il ne s'occupait pas de religion, ou peut-être que, pour lui, sa religion c'était la jurisprudence. En effet, Cujas n'avait que l'esprit de sa profession et surtout de son école, qui, à cette époque, était aussi contraire à l'Église que favorable à l'hérésie. Nous ne sommes donc pas étonné que ce jurisconsulte, tout en donnant des témoignages d'estime aux PP. Maldonat, Émond Auger et à d'autres membres éminents de la Compagnie de Jésus, ait nourri jusqu'à sa mort contre l'Ordre auquel ils appartenaient des rancunes de sectaire (2).

(1) Berriat Saint-Prix, *Hist. de Cujas*, à la suite de son *Hist. du droit romain*, p. 411.

(2) Tout ce que nous venons de dire sur la religion de Cujas est assez bien prouvé par Berriat Saint-Prix, dans l'ouvrage cité, page 529 et suivantes, § XI. *Éclaircissements sur la religion de Cujas*. Nous ne faisons donc pas un crime à MM. Haag d'avoir donné place à Cujas dans leur *France protestante*. Ils s'appuient d'ailleurs sur divers passages de ses écrits, sur son testament, où il recommande à sa femme de ne laisser vendre aucun des livres de sa bibliothèque à des Jésuites, ou pour des Jésuites, et lui recommande de suivre la sainte parole. Ils avouent toutefois que Cujas se fit délivrer par les autorités ecclésiastiques et civiles de Valence des certificats de catholicité; qu'en 1575, il prit la défense de Montluc qui avait justifié ou excusé la Saint-Barthélemy; qu'en 1576 et 1587, il prononça deux harangues, l'une sur la confession, l'autre sur la pénitence; enfin que, selon Du Verdier, il remplit jusqu'à la fin de sa vie les pratiques de la religion romaine; d'où ils tirent cette conclusion :

« Il est donc pour nous de la dernière évidence que Cujas conserva jusqu'à sa mort des sentiments protestants, mais qu'il les déguisa, depuis 1572 (il les déguisait depuis 1568), pour ne pas perdre ses emplois, sa fortune, la vie peut-être. Sans doute, comme le fait observer M. Berriat Saint-Prix, *une aussi longue dissimulation, fondée sur de tels motifs, est assez peu honorable;* mais l'histoire n'a pas pour mission de faire des panégyriques. Nous n'avons pas besoin de preuves plus fortes que celles dont on vient de parler, pour reconnaître que si l'impétueux Hotman est allé trop loin, en jetant à la face de Cujas l'épithète flétrissante de *Tritapostata*, Doneau, qui ne pouvait lire dans le cœur de son adversaire, ne l'a pas calomnié, en affirmant qu'il avait abandonné la religion qu'il professait lors de son premier professorat à Valence (et qu'il avait ensuite reprise, du moins extérieurement), et que Scipion Gentilis, dans son oraison funèbre de Doneau, lui a reproché avec plus de justice

Maldonat, au contraire, était dévoré de ce zèle qui rendait la Compagnie de Jésus si odieuse à Cujas. Il n'avait point cessé de lutter contre le protestantisme; et, pendant son séjour à Bourges, il écrivait encore contre cette secte son immortel commentaire sur les quatre Évangiles. Voué par état et par conviction au maintien et à la propagation de la religion catholique, il avait constamment consacré à cette sainte mission ses forces, ses talents, ses connaissances, tous les instants de sa vie. Il était donc facile de prévoir que, le jour où Maldonat et Cujas se trouveraient en présence sur le terrain de la religion, ils se feraient mutuellement une vigoureuse opposition. Ce fut ce qui arriva deux ans après, lorsque Maldonat fut chargé d'organiser l'Université de Pont-à-Mousson. Nous ferons connaître ces dissentiments, lorsque l'ordre des temps les amènera sous notre plume. Nous devions en découvrir ici la cause dans les dispositions de Cujas, et montrer dans la même source les raisons qui engagèrent alors le P. Maldonat et plusieurs de ses confrères à s'opposer aux démarches de ce jurisconsulte.

d'avoir dissimulé sa religion. A part cette condamnable hypocrisie et un penchant un peu trop prononcé pour les plaisirs de la table, Cujas était un parfait honnête homme. »

Dans le même article, MM. Haag avouent que la première femme de Cujas entretenait des intrigues amoureuses; que sa fille Suzanne, issue de son second mariage avec Gabrielle Hervé, se rendit fameuse par ses débauches; enfin que, dans ses ouvrages, « Cujas s'affranchit quelquefois des règles de la modération et de la décence, » mais que « c'était le défaut du temps. »

Ainsi, pour résumer le jugement des rédacteurs de la *France protestante* sur le célèbre jurisconsulte :

Cujas professait une religion à laquelle il ne croyait pas, c'est-à-dire, en d'autres termes, qu'il était lâche et hypocrite; il se livrait à des excès de table, ce qui ne justifie pas mal l'épithète de *temulentus* qu'on lui donnait; dans ses ouvrages, il s'affranchissait des règles de la modération et de la décence; c'est le commentaire de cette autre epithète *maledicentissimus*, qu'on ajoutait à la première. Nous citerons plus loin des faits qui prouvent qu'on ne le calomniait pas quand on l'appelait : *Homo ad mentiendum et fallendum natus.* Si ces traits de caractère rendent Cujas digne de figurer dans la *France protestante*, ils démentent, selon nous, le titre de parfait honnête homme que MM. Haag lui donnent si libéralement.

Suivons maintenant Maldonat dans sa retraite de Bourges ; il ne nous paraîtra peut-être pas moins grand dans le silence du cabinet que dans sa chaire du Collége de Clermont.

Si Maldonat eût poursuivi jusqu'au bout ses leçons de théologie, et rempli le magnifique cadre qu'il s'était tracé, il nous aurait sans doute laissé un cours complet de controverse, et son ouvrage fournirait aux défenseurs des vérités catholiques de terribles armes contre l'hérésie ; car tel était son projet. « Comme je m'entretenais avec le P. Maldonat, écrivait le P. Mathieu à son supérieur, de l'opportunité de mettre la dernière main à ses *Institutions théologiques*, surtout à la quatrième partie qui traite des *sacrements*, il me répondit qu'il serait plus utile à l'Église, s'il écrivait sur un plan nouveau, et dans un ordre qu'aucun auteur n'avait encore suivi, l'ouvrage qu'il méditait contre les erreurs de Luther et de Calvin ; que cet ouvrage serait plus propre à combattre toutes les hérésies du temps, et qu'il lui coûterait peu, puisque déjà il en avait préparé les éléments (1). »

En effet, les leçons de Maldonat n'étaient que le résumé substantiel du grand travail qu'il préparait contre les hérésies, qui depuis lors ont fait tant de ravages dans le domaine de la foi ; malheureusement, les circonstances que nous avons racontées ne lui permirent pas de l'accomplir. C'est une perte immense, sans doute ; cependant elle a été réparée, autant qu'elle pouvait l'être, par les PP. Bellarmin, Bécan et Grégoire de Valentia : d'ailleurs, nous devons à la retraite de Maldonat son commentaire sur les quatre Évangiles. C'est dans cet ouvrage qu'il a laissé les traces les plus profondes de son génie, de son zèle, de sa science, de son érudition : c'est là que nous devons maintenant l'étudier.

Le protestantisme, on le sait, prétendait éclairer la foi des lumières de la raison, soumettre à l'examen de celle-ci les mystères de celle-là, les rejeter ou les admettre à son gré. Cette prétention monstrueuse amena nécessairement celle de juger avec la même indépendance de l'authenticité, de l'inspiration, du sens

(1) Lettre autogr. du P. Claude Mathieu au P. Éverard Mercurien, datée de Paris, le 16 juin 1576.

des saintes Écritures, et par conséquent de recevoir, de corriger certains livres, de rejeter les autres, de les interpréter tous arbitrairement. « Car, dit le P. Maldonat, les hérétiques ont l'habitude non d'admettre, mais de faire, non de recevoir, mais de donner l'Évangile; et aujourd'hui, si Calvin l'avait jugé à propos, nous n'aurions plus les quatre Évangiles, puisqu'il pouvait aussi bien les rejeter que d'autres livres adoptés par l'Église (1). » Calvin, Bèze, Marlorat, tous les interprètes de cette école, avaient commis cet abus sacrilége dans leurs commentaires sur divers livres de l'Écriture sainte. Érasme ne s'en était guère éloigné dans ses notes sur le Nouveau Testament. Ils avaient apporté à leur entreprise une certaine littérature, une certaine connaissance des langues anciennes, qui avaient fait illusion aux humanistes de l'époque, et donné à leurs allégations plus d'autorité qu'elles n'en méritaient. Cet usage mettait les livres sacrés au même rang que ces ouvrages de l'antiquité profane sur lesquels la critique s'exerce sans danger pour la conscience; mais elle créait à l'exégèse catholique des nécessités nouvelles, et demandait des connaissances extrêmement étendues.

Maldonat pouvait satisfaire à tant d'exigences : convaincu, comme il le disait si souvent, que la parole de Dieu est le fondement de la théologie, il en faisait, depuis plus de vingt ans, une étude continuelle; ou plutôt, il rapportait toutes ses études à celle de l'Écriture sainte : afin de l'étudier dans ses sources, il s'était rendues familières toutes les langues orientales : le grec, l'hébreu, le syriaque, le chaldaïque et l'arabe; il en avait cherché l'explication dans les saints Pères, dans les docteurs, dans les anciens écrivains ecclésiastiques, dans tous les commentateurs qui l'avaient précédé; il avait examiné, dans les écrits des rabbins et dans ceux des hérétiques de tous les temps, les fausses applications qu'ils avaient faites du texte sacré; il en avait lui-même approfondi le sens, et en avait toujours fait la base de ses leçons de théologie. En un mot, l'étude de l'Écriture sainte avait fait l'occupation de sa vie entière : il avait même acquis toutes les connaissances

(1) *Præf. in IV Evang.*, c. II.

accessoires qui pouvaient servir à l'interpréter : l'histoire sainte, celle des anciens peuples, leurs mœurs, leurs usages religieux et politiques, leur statistique, leur géographie, leur chronologie, il avait tout appris, et appliquait tout à l'interprétation de l'Écriture sainte. Il suffit, pour s'en convaincre, d'ouvrir les commentaires qu'il nous a laissés : le grand nombre d'écrivains qu'il cite toujours à propos, soit pour alléguer leur autorité, soit pour les combattre; les discussions grammaticales ou littéraires qu'il établit sur les divers textes, les détails philologiques dans lesquels il entre pour éclaircir le sens de certains passages, les témoignages de l'histoire qu'il invoque dans le même but, supposent une érudition immense, acquise de longue main et longtemps mûrie.

Il avait déposé le fruit de ses réflexions et de ses travaux dans des amas de notes sur tous les livres saints, depuis la Genèse jusqu'à l'Apocalypse. Il ne vécut pas assez pour les coordonner en corps d'ouvrages; il put du moins, grâce au repos que lui firent ses ennemis, terminer son commentaire sur les quatre Évangiles.

On vient de voir quelle préparation Maldonat apportait à ce grand ouvrage. Est-il nécessaire de dire à quelle fin il le composa? Défendre l'Église contre l'hérésie, tel fut le but qu'il poursuivit toute sa vie; tel fut aussi celui qu'il se proposa dans son commentaire sur les quatre Évangiles. Laissant à d'autres le soin d'interpréter les divers sens du texte sacré, il s'attache seulement au sens littéral : « Nous cherchons, dit-il, non les allégories, mais le sens propre et littéral de l'Écriture (1). » Cette règle, à laquelle il sacrifie toujours les élans de sa piété, lui était imposée par la nécessité de ne pas donner prise aux hérétiques, et de flétrir les intempérances de leur exégèse. En effet, il ne fait grâce à aucune de leurs fausses interprétations : tantôt il en montre ou la faiblesse, ou la contradiction, ou l'impiété; tantôt il les réfute par le contexte, ou par les autorités mêmes sur lesquelles on les appuyait; quelquefois il les détruit avec toute la vigueur d'une foi et d'une science indignées. Il s'arrête surtout sur les passages que les hérétiques, en particulier les protestants, ont coutume de citer à l'appui de

(1) *In Matth.*, c. XXVI, v. 51.

leurs erreurs. Alors, sans sortir du texte, il entre dans de longues et savantes discussions, où pour renverser les prétentions des adversaires avec l'erreur qu'ils veulent établir, ou pour prouver contre eux les dogmes catholiques, qu'ils entreprennent de renverser. Mais, soit qu'il réfute, soit qu'il établisse, il tire toujours ses raisons du passage même qui est en question. C'est ainsi qu'il prouve contre eux, selon que le texte lui en fournit l'occasion, la sainteté et l'efficacité des sacrements de l'Église, le mérite et la nécessité des bonnes œuvres et de la pénitence, la primauté de saint Pierre, le pouvoir des clefs, l'assistance des anges gardiens, le dogme de la justification, de la prédestination, les autres mystères de la religion, les peines du purgatoire, mais principalement et plus souvent la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie. L'explication qu'il donne de ces paroles *hoc est corpus meum* (Matth. XXVI. 26), et du chapitre VI de saint Jean, est un traité sur ce dogme. Enfin, il n'y a pas dans la théologie de question importante que Maldonat ne traite longuement ou d'une manière suffisante dans son commentaire; en sorte que si l'on rangeait ses admirables explications dans un ordre scolastique, on formerait un cours complet de controverse d'après l'Évangile.

Maldonat aimait trop la vérité pour la défendre avec indifférence. Comme il n'écrivait que pour elle, il prenait aussi dans ses écrits le ton qu'elle lui donnait. Pressant, chaleureux, avec ceux qui, en la cherchant, passaient à côté d'elle, il poursuivait sans pitié ceux qui se donnaient l'horrible mission de la combattre. On lui a reproché de ne pas même respecter l'autorité des saints Pères (1). A la vérité, Maldonat ne jure sur la foi de personne : un nom, quelque grand qu'il soit, ne lui impose jamais; il ne reconnaît que l'autorité de l'Église, et ses efforts tendent toujours à justifier le sens de cette souveraine interprète de l'Écriture. Mais aussi modeste que savant, il se contente d'exposer les raisons de son opinion, quand il n'a pas affaire aux ennemis de la religion, et d'excuser, pour ainsi dire, la puissance des motifs qui l'obligent quelquefois de ne pas admettre les explications des Pères, ou des autres

(1) Voir aux Pièces justificatives, nº XIII.

écrivains ecclésiastiques. C'est ainsi qu'après avoir montré l'insuffisance de l'explication donnée par un grand nombre d'interprètes à ces paroles de saint Jean (VII. 8) : *Vos ascendite ad diem festum hunc, ego non ascendo ad diem festum istum*, il fait précéder la sienne de ces paroles : « Qu'on ne m'accuse point d'arrogance si, après tant de graves auteurs, auxquels je ne puis être comparé, j'ose cependant dire mon avis. Nous travaillons tous ensemble dans la maison de Dieu; chacun de nous doit employer à le glorifier tout ce qu'il a reçu du Seigneur. »

Déjà il avait dit en exposant le sentiment de quelques Pères sur ces paroles de saint Matthieu (v. 6) : *Beati qui esuriunt et sitiunt justitiam :* « Il est louable et sûr de suivre tant et de si grands docteurs; mais s'il m'est permis d'émettre un avis après eux, j'avoue qu'il me semble plus probable que Jésus-Christ a parlé non d'une faim métaphorique, mais d'une faim réelle (1). »

Lorsque, pour obéir à ses convictions, il se croit obligé de s'éloigner du sentiment du grand nombre, il ne présente le sien que comme une conjecture qu'il abandonne à l'appréciation de ses lecteurs. Ainsi, plusieurs interprètes ont pensé que, par ces paroles : *Multi conati sunt ordinare narrationem*, saint Luc désigne les faux évangélistes qui avaient entrepris de raconter à leur manière les actions de Jésus-Christ. Maldonat, au contraire, s'appuyant sur la véritable signification du grec et sur le contexte de l'écrivain sacré, croit qu'il a voulu désigner saint Matthieu et saint Marc, et montre ensuite les avantages que donne cette explication contre Théodore de Bèze. « Cependant, ajoute-t-il, je ne veux pas, comme j'ai coutume de le dire, que le lecteur suive aveuglément mon opinion, ou plutôt ma conjecture, surtout en présence du sentiment contraire de tant d'auteurs. J'expose tout devant lui; qu'il compare, qu'il considère, qu'il pèse, qu'il juge et qu'il choisisse enfin ce qu'il croira le plus vraisemblable, pourvu qu'il ait pour les anciens auteurs les égards qu'il convient. »

On voit que Maldonat est plus à l'aise quand, ayant donné une explication qui s'éloigne de celle du plus grand nombre, il découvre

(1) *In Matth.*, c. XXII, v. 36.

qu'elle a des partisans parmi les anciens. «Je croyais, dit-il alors, avoir trouvé cette explication, et je n'en étais pas mécontent; mais comme je sais que je suis un interprète peu habile, j'en cherchais un meilleur sur l'autorité duquel je pusse appuyer mon opinion; et j'ai découvert précisément qu'elle avait déjà été embrassée par saint Cyrille, par Léonce et Théodore de Mopsueste..... (1) » Ce n'est point là, on en conviendra, le langage d'un interprète qui dédaigne les anciens écrivains ecclésiastiques.

S'il ne peut se dissimuler quelque erreur dans l'explication de commentateurs catholiques, il rend justice à leurs mérites et à leur intention et ne semble s'éloigner d'eux qu'à regret. Il pardonne même à ceux qui, dans l'interprétation de certains passages, se rangent du côté des hérétiques sans en partager la malice. Ces paroles de Jésus-Christ : *Nisi manducaveritis carnem Filii hominis et biberitis ejus sanguinem* (Joann. VI 53), ne présentent aux calvinistes qu'un sens métaphorique; les wiclésites et les hussites y ont vu au contraire l'obligation pour tous les fidèles de communier sous les deux espèces. « Il faut répondre à ceux-ci, dit Maldonat, et combattre ceux-là. » Cette double tâche lui était d'autant plus facile que les contradictions de ses adversaires lui donnaient un plus grand avantage. Mais ce qui le gênait dans la lutte, c'était la crainte de porter ses coups jusque sur des interprètes bien intentionnés. « Je ne puis, ajoute-t-il, attaquer les hérétiques avec l'ardeur et la vigueur que je voudrais, à cause de quelques catholiques qui, par une imprudence inexplicable, se joignent ici aux hérétiques. Je ne les nomme pas; je n'accuse aucun d'eux d'avoir trahi la religion. Ils sont catholiques, ils sont savants, ils sont intègres, ils sont pieux, je le sais; mais certes ils n'ont ni servi, ni respecté l'Église en prétendant, contre le sens de l'Écriture, contre le sentiment de tous les Pères, contre le sens tacitement, ou plutôt manifestement, hautement admis par l'Église, que, dans ces paroles de saint Jean, il ne s'agit pas du sacrement de l'Eucharistie. C'est une témérité, pour ne rien dire de plus fort; et je condamnerais ces hommes en termes plus sévères, si

(1) *In Joann.*, c. XXVI, v. 8.

je ne savais qu'ils sont tombés dans l'opinion des hérétiques plutôt par inadvertance que par malice. » Puis Maldonat poursuit contre ces trois sortes de dissidents les preuves de l'opinion commune; et il ajoute après les avoir présentées : « Maintenant je répète plus hardiment ce que j'ai dit en commençant : que personne ne peut sans témérité s'éloigner du sentiment de tant de Pères dans un sujet si grave. Et en vérité je ne comprends pas la valeur du décret du concile de Trente, qui défend d'interpréter l'Écriture sainte contre l'unanime sentiment des Pères, s'il n'est pas applicable dans un cas où il s'agit d'un point controversé entre nous et les hérétiques (1). »

Maldonat saisit plus d'une fois l'occasion que lui fournit l'Évangile de donner en forme d'exhortation des leçons salutaires à ces catholiques qui, dans leurs écrits comme dans leur conduite, ne craignaient pas de prendre les allures de l'hérésie. Et il avait été trop souvent victime de cette connivence pour qu'on ne lui pardonne pas de faire quelquefois allusion aux contradictions de ses adversaires. Par exemple, ces paroles de saint Jean (VII. 15) : *Et mirabantur Judæi dicentes : Quomodo hic litteras scit, cum non didicerit?* ne lui rappelaient-elles pas les obstacles opposés à l'enseignement du Collége de Clermont? ne lui suggéraient-elles pas naturellement la réflexion qu'il ajoute? « Les prêtres, les scribes et les pharisiens savaient que cet enfant n'avait pas fréquenté leurs écoles; et l'arrogance dont ils étaient pleins leur faisait croire qu'on ne pouvait rien apprendre hors de leur discipline. Prenons garde à ne pas ressembler aux pharisiens, et n'allons pas nous figurer qu'on ne peut s'instruire que sous notre férule. Ne nous plaignons pas de voir croître de jeunes talents, qui, surgissant on ne sait d'où, savent déjà ce que nous, docteurs à cheveux blancs, nous ignorons encore (2). »

Quand Maldonat n'a que des hérétiques en présence, il ressaisit l'avantage que semblaient affaiblir des ménagements forcés envers des adversaires qui les méritaient; son ton est alors plus franc et

(1) Maldonat. *In Joann.*, c. VI, v. 53.
(2) *In Joann.*, c. VII, v. 15.

plus fier; son style, plus énergique ; sa logique, plus impitoyable; ses raisonnements sont plus pressants; ses traits, plus acérés. Il abandonne à la pitié les interprètes hérétiques qui ne joignent pas la méchanceté à l'ignorance; mais il livre au mépris ceux qui réunissent ces deux mauvaises qualités. *Inscitia, si malignitate careret, miseranda; quia malignitati conjuncta est, irridenda* (1). C'est à ceux-ci qu'il s'attaque. Inspiré par l'amour de la vérité qui le dévore, et fort de la bonté de sa cause, il les poursuit avec une indomptable vigueur; il emploie contre eux tantôt les armes de la dialectique, tantôt celles de l'ironie, tantôt celles de la science qu'il manie avec une égale habileté, souvent avec une remarquable éloquence.

Il pose d'abord en principe que l'Écriture sainte reçoit son autorité de l'Église. « A cette proposition, ajoute-t-il, les hérétiques ont coutume de se scandaliser et de s'effaroucher, comme s'ils entendaient une impiété. Car ils ne comprennent pas, ces hommes si subtils à leurs propres yeux, que, d'après nous, l'Église donne aux Écritures leur autorité, en ce sens qu'elle déclare que cette autorité leur vient de Dieu qui les a inspirées et dictées; à peu près comme un chancelier donne l'autorité aux ordonnances du roi, en déclarant par l'apposition de son sceau qu'elles descendent du trône. Or, c'est l'Église, et non Calvin, qui garde les sceaux du Seigneur; c'est à elle, non à Calvin, qu'a été promis et envoyé l'Esprit-Saint, pour qu'il reste avec elle jusqu'à la fin des siècles; et cet esprit divin reconnaît sa main et son écriture un peu mieux sans doute que Calvin. C'est lui qui, après avoir dicté les quatre Évangiles, nous déclare par l'Église qu'il les a dictés. C'est aussi de lui que nous apprenons que l'esprit de Calvin, qui admet certains livres de l'Écriture et rejette les autres, est hérétique (2). »

De ce principe Maldonat conclut, plus loin, que les hérétiques, puisqu'ils sont hors de l'Église, ne sauraient comprendre le vrai

(1) *In Matth.*, c. XXIV, v. 15.

(2) *Præf. in IV Evang.*, c. II.

sens des Écritures. Il leur applique cette réponse de Jésus-Christ aux saducéens : *Erratis nescientes Scripturas;* ou, selon saint Marc (XII. 24) : *Nonne ideo erratis, non scientes Scripturas, neque virtutem Dei?* « Jésus-Christ, dit-il, semble répondre aux calvinistes qui errent pour ces deux raisons : parce qu'ils ne comprennent pas les Écritures, qu'ils se vantent cependant de connaître, et qu'ils mesurent les dogmes de la religion chrétienne, non sur la vertu de Dieu, mais sur leur raison. Ils lisent les Écritures; ils les traduisent même en langue vulgaire pour mieux les comprendre, et nous accusent gravement de ne pas permettre à tous de les lire, et de ne pas les laisser lire en langue vulgaire; mais ils ne les comprennent pas mieux pour cela; car si en dehors de l'Église, on peut lire les Écritures, on ne peut pas les comprendre. Comment l'eunuque de la reine de Candace aurait-il saisi le sens d'Isaïe, si saint Philippe ne le lui eût expliqué? Les saducéens ne lisaient-ils pas aussi l'Écriture dans leur langue maternelle? Ne la lisaient-ils pas plus attentivement que les calvinistes? Ils étaient cependant hérétiques comme ces derniers (1). » Cette comparaison revient souvent; et en effet, sous la plume de Maldonat, les traits de ressemblance entre les pharisiens, les saducéens et les modernes hérétiques, sont frappants (2). Sans doute, les hérétiques n'ont pas tous enseigné les mêmes erreurs; mais leurs erreurs ont eu une même source : l'orgueil de la raison. C'est le vice que Maldonat reproche le plus souvent aux interprètes calvinistes, particulièrement sur le verset 3 du chapitre XIV de saint Matthieu, et sur ces paroles de Jésus-Christ, dans saint Luc. (XII. 56) : *Hypocritæ, faciem cœli et terræ nostis probare : hoc autem tempus quomodo non probatis?* « Jésus-Christ, dit Maldonat après Euthymius, les appelle hypocrites parce que, tout insensés qu'ils étaient, ils voulaient cependant paraître sages. Tels sont aujourd'hui les calvinistes : ils se croient les plus sages de tous les mortels, quoique, selon moi, il n'y en ait pas de moins sensés.

(1) *In Matth.*, c. XXII. *In Joann.*, c. V, v. 39.

(2) *In Matth.*, c. III, v. 7.

Que des hommes qui se disent et veulent paraître chrétiens placent la sagesse dans l'incrédulité, y a-t-il une plus grande folie? Nous qu'ils traitent de simples, de sots, d'ineptes, nous serions à leurs yeux très-savants et très-sages si nous voulions n'admettre que ce que la raison peut nous persuader (1). » Mais Maldonat n'aspirait à d'autre sagesse que celle qui tient la raison dans ses limites naturelles, et lui interdit l'examen des mystères de la religion, sur lesquels elle doit s'en rapporter aveuglément à la foi. Une conduite contraire entraînait les hérétiques dans des écarts qui blessaient en même temps la raison et la foi. Maldonat nous en fournit des preuves et des exemples presque à chaque page de son commentaire. Cependant nous choisissons à dessein les réflexions par lesquelles il prélude à l'explication de ces mots sacramentels : *Hoc est corpus meum*, parce que l'état actuel des esprits les rend plus opportunes.

« *Hoc est corpus meum.* L'on ne trouvait rien de plus clair que ces paroles dans l'Écriture, avant qu'elles eussent été obscurcies par les ténébreuses rêveries des hérétiques, qui prétendent soumettre les divins mystères et la parole de Dieu au jugement de la raison humaine, préfèrent à l'humilité de la foi l'obstination de leur orgueil, et voilent leur incrédulité des prétextes qu'ils cherchent dans les figures. La religion chrétienne nous présente des mystères plus difficiles à croire, plus inabordables à la raison humaine, et cependant nous croyons, eux et nous, les mystères de la Trinité, de l'incarnation de Jésus-Christ, de la résurrection de la chair. Aucune de ces vérités n'est expliquée dans les livres saints en termes plus clairs, plus précis, plus positifs. Où donc l'Écriture enseigne-t-elle que le Père, le Fils, le Saint-Esprit sont trois personnes distinctes dans une seule essence, aussi clairement que Jésus-Christ dit ici : *Hoc est corpus meum?* Où enseigne-t-elle qu'il y a deux natures et une personne en Jésus-Christ aussi distinctement, aussi nettement que Jésus-Christ dit ici lui-même qu'il donne son corps et son sang? En quel endroit nous apprend-elle que nous ressusciterons, non spirituellement, non dans une

(1) *In Matth.*, c. XIV, v. 8.

semblable, dans une autre chair, mais dans notre propre chair, avec la précision que met le Sauveur à nous dire qu'il livrera non son esprit, non le vin, non le pain, ni toute autre chose, mais son corps et son sang? Ce dernier mystère est plus facile à croire que les autres; l'Écriture l'établit par des témoignages plus nombreux et plus éclatants. Les autres trouvèrent aussi parmi les hérétiques plus de contradicteurs, et de plus puissants. Pourquoi donc ceux de nos jours croient-ils les autres mystères et rejettent-ils celui de l'Eucharistie? Pourquoi ne trouvent-ils pas des figures là où les ariens, les marcionites, les manichéens, les origénistes en virent? Pourquoi, puisqu'ils ont tant fait que de sortir de la ligne de la religion, n'affichent-ils pas l'impiété et l'hérésie en tout? Deux raisons, je crois, les retiennent encore. D'abord, ils n'ont pas assez de pénétration pour voir les difficultés des autres mystères qui ne tombent pas sous les sens; mais ils en ont assez pour voir des difficultés dans celui de l'Eucharistie qui frappe leurs regards, qu'ils touchent de la main et dont ils ne comprennent pas la vérité. En second lieu, leur incrédulité, qu'ils ont prise pour guide à la place de la foi, est venue donner contre cet écueil d'où elle ira ensuite donner contre d'autres, lorsque exercés dans de moindres difficultés, ils seront plus capables d'en former de plus grandes; car l'hérésie et l'incrédulité ont, comme tout autre système, leur marche méthodique. Parties de ce qui est plus connu et comme sensible, elles s'élèvent par degrés à des choses plus hautes et moins accessibles aux sens. Nous ne faisons que constater ici les leçons de l'expérience. Déjà nous voyons des calvinistes qui, plus ingénieux et plus incrédules, c'est-à-dire plus calvinistes que les autres, en sont arrivés à ne plus croire au mystère de la Trinité, pour la même raison qui leur avait fait d'abord rejeter celui de l'Eucharistie, et tournent en dérision, comme font les calvinistes à notre égard, la simplicité et la crédulité de leurs coreligionnaires. Tous ces ariens que nous voyons surgir aujourd'hui de différents côtés, et qui déjà ont envahi la Pologne, sont issus du calvinisme. Plusieurs sont allés plus loin : ils ne croient plus à rien. Un d'entre eux, qui, ces dernières années, a traité de l'art de ne rien

croire (1), n'a rien dit de vrai dans son libelle, si ce n'est que, pour devenir athée, il faut commencer par être calviniste. L'auteur, d'abord calviniste, fut dans la suite athée. Or, dans toute science, on doit s'en rapporter aux maîtres. La proposition de celui-ci est très-juste; car si un calviniste s'avance dans la voie dans laquelle il est entré, il arrivera nécessairement à ne rien croire (2).

(1) Cave autem ne cum pluribus aliis in errorem incidas, putesque auctorem ad Matth. XXVI, 26 hisce verbis : *Incredulorum* (dans le texte il y a : *quorum* calvinistorum) *unus libellum quemdam his annis de arte nil credendi composuit,* indicare revera exiisse libellum quemdam sub titulo artis nihil credendi; non, sed contenta tantum seu materiam ejus ita voluit exprimere. » (Joann. Fabricius, *Hist. Biblioth. fabric.*, part. I, p. 266.)

Jean Fabricius, auteur de cet avertissement, renvoie au quatrième volume des *Menagiana*, où on lit en effet ce qui suit : « Il y a constamment des livres qu'on sauroit très-certainement avoir été imprimés, quand même il n'en resteroit aujourd'hui nul exemplaire...; tel est le petit livre intitulé : *La Béatitude des chrétiens, ou le Fléau de la foi,* dont l'auteur, Geoffroi Vallée, d'Orléans, fut pendu et brûlé en Grève le 9 de février 1573, après avoir abjuré son erreur. Petit livre de 13 pages in-8°, imprimé sans nom de lieu et sans date, très-mal raisonné; mais au reste si rare, que l'exemplaire qu'en a M. l'abbé d'Estrées est peut-être aujourd'hui l'unique. »

Et en note : « C'est ce Vallée dont Génébrard a entendu parler dans sa réponse à Lambert Danneau. Quelques-uns l'ont nommé en françois Godefroi du Val, trompés par le nom qu'on lui a donné en latin de Godefridus, ou Gothofredus a Valle. Le fond de sa doctrine n'est pas l'athéisme proprement dit; c'est un déisme commode (ce qui revient au même) qui consiste à reconnaître un Dieu sans le craindre et sans appréhender aucune peine après la mort. Sur quoi Maldonat, contemporain de ce Vallée, ayant dit dans son commentaire sur le chap. XXVI de saint Matthieu, qu'un libertin de son temps avait fait un petit traité de l'art de ne rien croire, *libellum de arte nihil credendi,* plusieurs prenant ces paroles à la lettre, ont cru que l'ouvrage étoit latin et avoit véritablement pour titre *Ars,* ou *de Arte nihil credendi*, ne pouvant deviner que Maldonat avoit, par ces mots équivalans, voulu exprimer le titre françois *Fléau de la foi.* » (*Menagiana,* Paris, 1715, t. IV, p. 310-311.) On peut voir aussi des détails sur Geoffroy Vallée, dans les Mémoires de Sallengre, qui justifie très-bien le P. Maldonat, t. I, p. 224.

(2) Ces réflexions de Maldonat ont été embellies de toutes les richesses de l'éloquence oratoire, dans ce passage de l'oraison funèbre de la reine d'Angleterre :

« Donc la source de tout mal est que ceux qui n'ont pas craint de tenter, au siècle passé, la réformation par le schisme, ne trouvant point de plus fort

« Ce n'est point dans une pensée de mépris que nous avons émis ces réflexions ; elles nous ont été dictées par le désir d'avertir les hérétiques, afin que, s'il en est encore que l'incrédulité n'ait pas tout à fait endurcis, ils reviennent à résipiscence, et que, prévenus par le malheur des autres, ils retirent les pieds des bords de l'abîme qu'on leur montre (1). »

Une expérience de près de trois siècles a justifié ces réflexions. Depuis le jour où elles furent émises, on a beaucoup écrit sur les conséquences du principe calviniste ; mais tout ce qu'on a dit n'a été que le développement de la thèse du P. Maldonat. Ajoutons que personne ne l'a dit dans un meilleur style. Celui de Maldonat unit la précision à la lucidité, la vigueur à la variété, la sévérité à la chaleur, la netteté, la sobriété à l'élégance. Toutefois, fidèle à la coutume et aux exigences de son Ordre, il n'iimte point ces humanistes, trop nombreux de son temps, qui, de crainte d'être désavoués de Cicéron, sacrifiaient à la pureté de la langue latine des expressions consacrées par l'Église. Au contraire, il blâme sévèrement un pareil abus. « Le mot *Évangile*, dit-il dans le premier chapitre de sa préface, est reçu non-seulement dans l'Église grecque, mais encore dans l'Église latine, qui dit *evangelizare* comme elle dit *baptizare;* en sorte que ceux qui s'abstiennent trop scrupuleusement de ces mots, ne sont pas assez scrupuleux sur

rempart contre toutes leurs nouveautés que la sainte autorité de l'Église, ils ont été obligés de la renverser..... Chacun s'est fait à soi-même un tribunal où il s'est rendu l'arbitre de sa croyance ; et encore qu'il semble que les novateurs aient voulu retenir les esprits en les renfermant dans les limites de l'Écriture sainte, comme ce n'a été qu'à condition que chaque fidèle en deviendrait l'interprète, et croirait que le Saint-Esprit lui en dicte l'explication, il n'y a point de particulier qui ne se voie autorisé par cette doctrine à adorer ses inventions, à consacrer ses erreurs, à appeler Dieu tout ce qu'il pense. Dès lors on a bien prévu que, la licence n'ayant plus de frein, les sectes se multiplieraient jusqu'à l'infini ; que l'opiniâtreté serait invincible ; et que, tandis que les uns ne cesseraient de disputer, ou donneraient leurs rêveries pour inspirations, les autres, fatigués de tant de folles visions, et ne pouvant plus reconnaître la majesté de la religion déchirée par tant de sectes, iraient enfin chercher un repos funeste et une entière indépendance dans l'indifférence des religions ou dans l'athéisme. »

(1) Maldonat, *in Matth.*, c. XXVI, v. 26.

la religion, et paraissent plus animés de l'esprit de Cicéron que de celui de l'Église.» Ailleurs, Maldonat traite de *putidi grammatici* ces écrivains calvinistes et luthériens qui employaient le mot *fœdus,* au lieu de *Testamentum* (1). Il répète plusieurs fois le même reproche contre quiconque, catholique ou protestant, refuse d'employer des termes ecclésiastiques, comme s'il avait peur de parler le langage de l'Église. La religion a donné à l'esprit de l'homme des idées qui demandent des expressions saintes, inconnues auparavant aux langues les plus polies.» Ne rougissons donc pas, poursuit-il, du langage de notre mère; que ce soit au contraire le nôtre. Dans un état, ceux-là sont censés bien parler, qui se servent non du patois, mais de la langue qu'ils ont apprise de leur mère, et que l'éducation a cultivée. C'est ce qui fit la gloire de ces illustres orateurs romains. Et de même que, dans un État, on passe pour étranger si on ne se sert des termes employés dans la bonne société, de même dans l'Église on est soupçonné d'hérésie si on évite les expressions ecclésiastiques (2). »

Nous ne nous étendrons pas davantage sur le Commentaire de Maldonat : nous fournirons, dans un chapitre spécial, quelques détails bibliographiques, et nous dirons alors quel accueil le public fit à cet ouvrage et le jugement qu'il en porta. Nous devions signaler ici les occupations auxquelles se livrait Maldonat dans sa retraite de Bourges.

Cependant le Collége de Clermont était toujours en butte aux attaques de ses ennemis. Le 10 novembre 1576, la Faculté des Arts, sur la proposition de Burlat, recteur de l'Université, ordonna que les libraires de la capitale jureraient de ne rien fournir aux Jésuites, sous peine, pour les contrevenants, de privation de leurs priviléges (3). On ne dit pas si les libraires se soumirent à cette mesure aussi odieuse que ridicule; mais nous savons que les Jésuites ne manquèrent ni d'encre, ni de plumes, ni de papier.

Ce fut sans doute cette magnanime proposition qui, peu de

(1) Maldonat, *in Matth.*, c. XXVI, v. 28.

(2) *Præfat. in IV Evang.*, c. I, ad fin.

(3) Bulæus, t. VI, p. 750, 751. — Crevier, t. VI, p. 816.

temps après, valut à Burlat l'honneur de représenter l'Université aux États Généraux de Blois, et d'y porter, avec les plaintes de son corps, nous ne savons quelles lettres qui faisaient connaître la fâcheuse impression qu'avaient produite à Rome les querelles suscitées au Collége de Clermont. Mais il paraît que ni ces plaintes, ni ces lettres, signalées par Pelletier et Jean de Rouen (1), ne furent présentées aux États Généraux; du moins, nous n'en trouvons aucune trace dans les procès-verbaux. Nous y voyons seulement que Burlat et ses collègues défendirent avec beaucoup de dévotion les priviléges de leur corps.

Quoi qu'il en soit, ces dispositions ne permettaient pas un heureux résultat aux nouveaux efforts tentés par le cardinal de Bourbon pour opérer un rapprochement entre l'Université et le Collége de Clermont. Du Boulay et Crevier, son abréviateur, racontent cette triste affaire avec autant de complaisance que d'inexactitude et de partialité (2). Pour nous, nous n'entrerons pas dans des détails dont la répétition n'engendrerait que le dégoût. Nous n'en parlerions même pas si le récit de ces deux historiens n'exigeait de nous quelques rectifications. Il nous suffira, pour les faire, de rappeler en peu de mots la suite de ces négociations, d'après le procès-verbal, que nous insérerons intégralement parmi nos Pièces justificatives (3).

Grégoire XIII avait adressé aux cardinaux de Bourbon et de Guise, aux évêques de Paris, d'Auxerre, d'Angers et d'Evreux, un bref collectif par lequel il les chargeait d'amener entre l'Université et le Collége de Clermont un accord qui promettait tant d'avantages à la religion, à l'État et aux lettres. Henri III, qui partageait les intentions et les vœux du Saint-Père, avait recommandé la même mission à Guillaume Ruzée, son confesseur. Pour obéir au Souverain Pontife et au roi, le cardinal de Bourbon, de concert avec Guillaume Ruzée, convoqua, le 12 janvier 1578, à l'abbaye de Saint-Germain, où il résidait, les principaux officiers

(1) Bulæus, *ibid.*, p. 746, 751.

(2) *Idem*, t. VI, p. 763 et seqq. — Crevier, t. VI, p. 336 et suiv.

(3) N° XIV.

de l'Université, les doyens des Facultés, quelques conseillers-clercs du Parlement, et les Pères du Collége de Clermont. Il leur exposa les intentions de Grégoire XIII et de Henri III, et les pria tous de ne pas s'y opposer. A peine eut-il fini de parler que le supérieur du Collége de Clermont renouvela d'abord de vive voix, au nom de ses confrères, la demande qu'ils avaient si souvent faite d'être incorporés à l'Université, et présenta ensuite au recteur une requête, dans laquelle, après avoir rappelé la suite de cette triste affaire, il faisait toutes les avances que lui permettaient sa règle et la dignité de son Ordre. A cette requête, le recteur opposa la question banale : Êtes-vous réguliers et religieux, ou clercs séculiers? On lui fit la réponse que nous avons si souvent reproduite. Le cardinal, jugeant qu'elle était digne de considération, voulut donner aux opposants le temps de l'examiner, et prorogea les délibérations au 30 janvier. Au jour indiqué, Louis de Brézé, évêque de Meaux, et conservateur des priviléges de l'Université, déclara que le recteur et ses collègues ne pouvaient point, sans compromettre leurs priviléges, consentir à la demande des Jésuites. Le cardinal de Bourbon comprit qu'il était inutile de tenter de nouvelles démarches pour vaincre une obstination qui ne voulait entendre à aucun accommodement; mais il fit dresser de celles qu'il avait faites un procès-verbal qui fût à la fois la justification de sa conduite et une protestation contre le refus des opposants. Il suffisait, pour atteindre ce double but, de dresser sur cette affaire un rapport simple, fidèle et sans réflexions. Tel est celui que contient cette pièce. Si Du Boulay l'eût connue et suivie, il aurait été moins inexact, plus impartial, et aurait mieux sauvegardé l'honneur du recteur et des autres officiers de l'Université qui prirent part à ces délibérations. Cependant, comme nous ne sommes pas obligé à plus de réserve que lui, nous lui emprunterons quelques détails que le procès-verbal n'a point relatés.

D'après les *Actes de la Faculté de Médecine*, cités par Du Boulay (1), le Provincial des Jésuites fut très-embarrassé par la

(1) T. VI, p. 764.

demande que lui fit le recteur : *Êtes-vous réguliers ou séculiers?* et il ne trouva pas d'autre expédient pour en sortir que la réponse suivante : « Nous sommes réguliers par nos vœux, de manière toutefois que nous nous engageons par nos vœux à enseigner publiquement tous les arts libéraux, puisque c'est une des fonctions que nous assigne la bulle de notre institution. » Le Provincial ne pouvait rien dire de plus sage ni de plus vrai; il eût trahi son Institut et la vérité, s'il n'eût pas fait cette réponse. Cependant le rédacteur des *Actes de la Faculté de Médecine* la traite de captieuse et de menteuse : *captiosum et fallax;* c'est-à-dire qu'il se réfute lui-même par une calomnie et par un mensonge. Le recteur ne paraît pas avoir partagé l'avis du rédacteur; mais il ne s'honora pas davantage par la réplique qu'il fit au P. Provincial : « A la vérité, dit-il, il est permis aux Jésuites, à raison de leurs vœux, d'enseigner en particulier leurs propres sujets, comme font les autres religieux; mais la fonction d'enseigner publiquement dans une Université est tellement propre aux séculiers, qu'elle ne doit être transférée ni aux Jésuites, ni aux autres moines, comme il conste par les statuts de l'Université, et par la réforme autrefois opérée par le cardinal d'Estouteville. Qu'ils prétendent qu'une bulle leur accorde ce privilége, comme ils disent, c'est au Souverain Pontife à en faire la déclaration ouverte; or, cette déclaration, nous l'attendons encore. »

Cette assertion était au moins téméraire. Pour la confondre et la punir, il suffisait aux Jésuites d'invoquer la bulle *Cum litterarum studia,* dans laquelle saint Pie V frappe d'excommunication majeure les recteurs et les membres des Universités, quelles qu'elles soient, qui troubleront les Pères de la Compagnie de Jésus dans l'exercice public de l'enseignement des lettres humaines, des arts libéraux, de la philosophie et de la théologie, et qui refuseront injustement à leurs élèves les degrés académiques auxquels ils peuvent prétendre (1). Mais cet esprit de conciliation qui avait

(1) Comme cette bulle se trouve dans l'Institut de la Compagnie de Jésus (édit. de Prague, 1757, t. I, p. 39 et seqq.), nous ne l'insérons point parmi nos Pièces justificatives; mais nous croyons devoir en reproduire ici les principaux

porté Maldonat à détourner de ses persécuteurs les foudres du Vatican, empêcha aussi ses confrères d'invoquer cette bulle en leur faveur dans cette circonstance. Ils aimèrent mieux obtenir du Pape régnant la déclaration que le recteur semblait demander. Le 7 mai de la même année, Grégoire XIII fulmina donc la bulle ampliative *Quanta in vinea Domini*, qui, renouvelant celle de saint Pie V, accordait aux colléges de la Compagnie de Jésus les prérogatives des Universités des villes où ils se trouvaient, avec menace d'excommunication pour quiconque les empêcherait d'en jouir.

passages, en faveur de ceux de nos lecteurs qui ne pourraient pas facilement la consulter :

« Cum litterarum studia ad bene beateque vivendum summopere conferre censeamus, ad ea libenter attendimus, per quæ magistrorum numerum, jamdudum in publicis studiorum Universitatibus institutum, non solum conservemus, sed etiam, quantum cum Deo possumus, per amplius augeamus. Exhibita sane Nobis nuper pro parte dilecti filii Præpositi Generalis Societatis Jesu petitio continebat quod licet ipsa Societas in collegiis, tam extra quam intra studiorum generalium Universitates constitutis, varios philosophiæ et theologiæ professores manutenere studuerit; ad effectum ut non solum dictam Societatem ingressi, ab illis eruditi, speratos in vinea Domini fructus portare possent; verum etiam, ut diversarum nationum juvenes qui magistrorum penuria litteris operam dare desistebant, hac commoditate allecti, recte vivendi normam edocti, sapientiæque donum amplexi, litteris simul et bonis operibus proficerent: ac propterea, prout etiam Sedis Apostolicæ auctoritate suffulti, id facere omnino poterant, semper curaverint, ut illarum studiosi tam lectionibus, quam disputationibus, et aliis scholasticis exercitationibus excolerentur; nihilominus, cum in quibusdam Universitatibus quorumdam privilegiorum prætextu eveniat, ut qui in collegiis Societatis hujusmodi eorum cursus confecerunt, illi eis ad gradus suscipiendos minime suffragentur, interdum etiam scholasticis ipsis prohibeatur, ne hujusmodi lectiones, sub pœna exclusionis a gradibus prædictis, et aliis forsan censuris audiant, in magnum inibi proficere studentium detrimentum et legere ac laborare satagentium, vilipendium et gravamen..... Nos..... auctoritate apostolica per præsentes decernimus et declaramus quod præceptores hujusmodi Societatis, tam litterarum humaniorum, quam liberalium artium, theologiæ, vel cujusvis earum facultatum in suis collegiis, etiam in locis, ubi Universitates extiterint, suas lectiones, etiam publicas, legere (dummodo per duas horas de mane, et per unam horam de sero) libere et licite possint; quodque quibuscumque scholasticis liceat in hujusmodi collegiis lectiones et alias scholasticas exercitationes frequentare, ac quicumque in eis philosophiæ vel theologiæ auditores fuerint,

La demande des ennemis du Collége de Clermont n'était qu'un prétexte pour éluder la réponse du P. Provincial et les démarches du cardinal de Bourbon. Lorsque Grégoire XIII eut répondu à leur défi, ils ne se soumirent pas plus à son autorité qu'à celle de ses prédécesseurs. Du moins, la bulle *Quanta in vinea Domini* montra une fois de plus au monde de quel côté, dans cette affaire, étaient la justice et le bon droit.

in quavis Universitate ad gradus admitti possint; et cursuum quos in collegiis prædictis confecerint ratio habeatur, ita ut si in examine sufficientes inventi fuerint, non minus, sed pariformiter, et absque ulla penitus differentia, quam si in Universitatibus præfatis studuissent, ad gradus quoscumque, tam baccalaureatus quam licentiaturæ, magisterii et doctoratus admitti possint et debeant; eisque super præmissis specialem licentiam et facultatem concedimus. Districtius inhibentes Universitatum quarumcumque rectoribus, et aliis quibuscumque sub excommunicationis majoris, aliisque arbitrio nostro moderandis, infligendis et imponendis pœnis, ne collegiorum hujusmodi rectores et scholares in præmissis quovis quæsito colore molestare audeant vel præsumant..... Non obstantibus..... aliis Apostolicis constitutionibus et ordinationibus, ac quibusvis etiam juramento, confirmatione Apostolica, vel quavis firmitate alia roboratis, statutis et consuetudinibus, privilegiis, indultis, et literis Apostolicis tam prædictis quam quibusvis aliis, Universitatibus, et collegiis, et quibuscumque personis, tam ecclesiasticis quam sæcularibus in genere, vel in specie, ac sub quibusvis etiam derogatoriarum derogatoriis, aliisque efficacioribus, et insolitis clausulis, irritantibusque, et aliis decretis in genere, vel in specie quomodolibet concessis, confirmatis, approbatis et innovatis..... »

CHAPITRE II

Maldonat nommé visiteur de la Compagnie dans la *province* de France. — Sa visite au collége de Pont-à-Mousson. — Fondation de ce collége et de l'Université. — Sages mesures qu'y prescrit le P. Maldonat. — Ses démarches pour faire supprimer les écoles de droit et de médecine. — Cujas accepte la chaire de droit de Pont-à-Mousson, puis il la refuse, sous le faux prétexte que Maldonat l'a dissuadé de l'accepter. — Lettre du P. Edmond Hay, qui justifie Maldonat. — Maldonat va exercer ses fonctions au collége de Bordeaux. — Il s'arrête à Poitiers où on lui fait de nouvelles instances pour la fondation d'un collége. — Mesures qu'il prend à Bordeaux pour le bien du collége et pour celui de la ville. — Il poursuit sa visite dans les autres colléges de la même *province*. — Son dernier séjour à Paris. — Coup d'œil général sur le passé du Collége de Clermont.

MALDONAT était resté étranger aux circonstances qui avaient amené la dernière bulle de Grégoire XIII en faveur des colléges de la Compagnie de Jésus. Retiré à Bourges, il consacrait à l'interprétation de l'Écriture sainte, à la prière et aux devoirs de la vie commune, le repos qu'il avait acheté au prix de si pénibles épreuves. Mais la Compagnie ne tarda pas à réclamer de nouveau ses services. Vers la fin de l'an 1578, le P. Éverard Mercurien lui conféra le titre de visiteur avec les plus amples pouvoirs, et le chargea de parcourir en cette qualité les maisons de la *province* de France.

Dans ces temps difficiles, la charge de visiteur était plus commune qu'elle ne le fut dans la suite. La Compagnie alors

s'avançait dans le monde comme un vaisseau à travers des vagues furieuses : assaillie de tout côté par les passions qu'elle était destinée à combattre, elle se trouvait comme dans une continuelle tourmente. On pouvait craindre que la discipline ne s'affaiblît, que l'esprit de foi, de recueillement et de piété ne fût au moins distrait par les tempêtes du dehors. C'est pourquoi le Général confiait fréquemment à quelques religieux recommandables par leurs vertus et leur capacité, le soin de le représenter tantôt dans une *province*, tantôt dans une autre.

Telle fut la mission que Maldonat reçut du P. Éverard Mercurien. Il sortit aussitôt de sa retraite de Bourges, et se rendit à Paris pour y prendre auprès du P. Claude Mathieu, supérieur de la *province* de France, une connaissance générale de l'état, du personnel et des affaires de toutes les maisons qu'il devait parcourir. Il ouvrit sa visite par le collége de Pont-à-Mousson, où des complications, survenues entre les Pères et les professeurs étrangers, appelaient toute sa sollicitude. On ne comprendrait peut-être pas la nature de ces difficultés, si nous n'entrions ici dans quelques détails sur l'organisation de la nouvelle Université de Pont-à-Mousson.

Le grand cardinal de Lorraine portait à la Compagnie de Jésus une affection égale à son zèle pour la religion catholique : il l'avait vue à l'œuvre à Poissy, au concile de Trente, en Italie, surtout à Rome ; et ses relations étendues lui avaient encore fait connaître ce qu'elle opérait en faveur de la jeunesse et de toutes les classes de la société, en Espagne, en Portugal, en Allemagne, au delà des mers. Il avait été témoin de l'éclat et du fruit des leçons de Maldonat, au sein de la capitale. Tant de travaux soutenus pour la défense de la foi lui avaient montré dans les enfants de saint Ignace de zélés adversaires de l'hérésie. C'est pourquoi, peu content de leur accorder sa protection, il voulut encore établir, sous leur direction, une Université qui fût, dans les États de ses pères, le boulevard de la religion catholique. Charles III, duc régnant, entra aisément dans ses vues ; et de concert, ils fixèrent le siége de cette Université à Pont-à-Mousson, au centre de la Lorraine ; puis ils s'occupèrent activement des moyens de l'établir et de l'organiser. Dès le

commencement de l'an 1572, le cardinal s'était assuré du concours de saint François de Borgia. Peu de mois après, il se rendit au conclave qui devait donner un successeur à Pie V; et son premier soin, après l'élection, fut d'obtenir de Grégoire XIII la bulle de fondation, avec la faculté de consacrer à l'établissement projeté une partie des revenus de l'abbaye de Gorze, l'église et la maison de l'hôpital de Saint-Antoine, qui était presque désert (1). Le nouveau pontife prit du temps pour examiner le dessein du cardinal et du duc de Lorraine. Enfin, après en avoir reconnu la sagesse et les avantages, il le consacra par la bulle *In supereminenti*, qui érigeait canoniquement le collége et l'Université de Pont-à-Mousson (2). Aux termes de ce document, soixante-dix Pères de la Compagnie de Jésus devaient habiter le collége et y donner un enseignement ainsi réparti : la théologie aurait quatre chaires, une pour l'Écriture sainte, deux pour la scolastique, une pour les cas de conscience; le cours de philosophie devait durer trois ans, et les trois Pères à qui elle serait confiée, devaient tellement distribuer leurs leçons, que chaque année le cours finît pour les uns et recommençât pour les autres. Il devait encore y avoir deux chaires de rhétorique, une de lettres humaines, trois classes de grammaire, un cours de grec et d'hébreu,

(1) *Réfutation des calomnies répandues dans un écrit imprimé en forme de requête adressée à S. A. sous le nom des supérieurs et chanoines réguliers de l'Ordre de Saint-Antoine de Pont-à-Mousson* (Nancy, chez Midon, 1728, in-fol.), p. 36 et suiv. — Notice inéd. du Collége de Pont-à-Mousson. (Archives du Jésus.)

(2) Le préambule de cette bulle, dont il motive la teneur, est ainsi conçu :

« In supereminenti Apostolicæ Sedis specula, meritis licet imparibus, constituti, et intra mentis nostræ arcana revolventes quantum ex litterarum studiis catholica fides, tenebrosa ignorantiæ caligine ac hæresum peste expulsa, augeatur, divini numinis cultus protendatur, veritas agnoscatur, justitia colatur, reliquæ virtutes illustrentur, ac bene beateque vivendi via paretur, ad ea per quæ studia ipsa ubilibet excitentur, et studiosæ personæ ad excelsum doctrinæ fastigium aspirantes, opportunæ subventionis auxilia suscipiant, libenter intendimus, et in his nostræ sollicitudinis partes propensius impartimur prout pia personarum, præsertim S. R. E. cardinalium, ac nobilium virorum ducumque vota exposcunt, nosque locorum et temporum qualitate pensata in Domino conspicimus salubriter expedire. »

dont on donnerait deux leçons chaque jour, une pour les préceptes de la grammaire, une autre pour l'explication des auteurs, enfin un cours complet des sciences mathématiques (1). La bulle d'institution recommandait à tous les professeurs de se conformer, dans leur enseignement, à l'esprit de l'Institut de saint Ignace, et de suivre la forme et l'usage adoptés dans les autres colléges de la Compagnie. Elle établissait ensuite l'Université, qui comprenait la philosophie et la théologie, professées au collége, les Facultés de Droit, tant civil qu'ecclésiastique, et de Médecine, que des professeurs étrangers devaient enseigner conformément aux usages et avec tous les priviléges des Universités de Bologne et de Paris. Les règlements relatifs à ces dernières Facultés étaient confiés au cardinal de Lorraine, à cette seule condition qu'ils ne porteraient aucun préjudice ni à la bonne administration du collége, ni aux fonctions scolaires des Pères.

La bulle accordait encore au même prélat la juridiction sur tous les membres de l'Université, excepté sur les Pères du collége, et la faculté de nommer les officiers de l'Université (2).

(1) « Et insuper quod in dicto collegio presbyteri præfati (societatis Jesu) plenissimum, et eum qui juxta dictæ Societatis statuta et formam in singulis eorum collegiis etiam quam amplissimis, et quibus universitates famosæ annexæ sunt saltem septuaginta personarum ejusdem Societatis numerum compleant, in eo quoque adsint quatuor theologiæ professores, quorum unus sacras litteras, alii duo scholasticam theologiam, quartus vero conscientiæ casus, singuli una lectione quotidiana exponant, ac tres philosophiæ regentes, quorum quisque duas quotidie legat lectiones, ordine tamen hujusmodi servato ut quolibet triennio philosophiæ cursus integer absolvatur, et quolibet anno unus incipiat alter vero desinat; ita quod duæ lectiones rhetoricæ ordinariæ singulis diebus, una quoque humaniorum litterarum, nec non tres aliæ grammaticæ classes instituantur; duæ insuper lectiones græcæ, una in alicujus auctoris interpretatione, altera vero in grammatices institutione habeatur; una itidem litterarum hebraicarum, et altera in mathematicorum lectiones quotidie inibi legantur. »

Déjà le saint Père avait dit :

« Ut ipsi presbyteri,.... unum collegium juxta illorum statuta erigere, recipere, regere, visitare et corrigere valeant. » — Et ailleurs : « Ut presbyteri Societatis hujusmodi inibi unum collegium juxta eorum consuetudines et instituta, ac eum omnibus et singulis solitis privilegiis erigere, illudque per seipsos regere et gubernare, ac visitare et corrigere possint et valeant. »

(2) *Bullarium roman.* (Collig. Angelo Cherubino), t. II, p. 520.

Ces mesures furent prises et publiées à l'insu de la Compagnie, qui n'avait pas alors de supérieur général. A la vérité, le cardinal de Lorraine avait souvent exprimé aux PP. Auger, Maldonat, Edmond Hay, l'intention de fonder un collége à Metz, ou dans quelque autre ville de Lorraine (1); il avait même parlé de son projet à saint François de Borgia, comme nous l'avons déjà dit; mais il n'y avait jamais eu dans ces communications amicales ni détermination, ni arrangement définitif, ni conditions précises. Ce fut la bulle qui apprit aux Jésuites la fondation du collége et de l'Université et l'organisation des études qu'on devait y établir. Le P. Éverard Mercurien, nommé le 23 avril 1573 successeur de saint François de Borgia, subit plutôt cette faveur qu'il ne l'accepta, par respect pour l'autorité pontificale, et par égard pour le cardinal de Lorraine, bienfaiteur insigne de la Compagnie. L'obligation de fournir soixante-dix Pères à un seul collége, le voisinage d'une école de droit et de médecine, étaient pour lui des conditions gênantes sur lesquelles il aurait soumis bien des observations, s'il lui eût été donné de discuter ces diverses mesures, avant qu'elles eussent été consacrées par les dispositions de la bulle *In supereminenti.*

La stérilité qui affligea la France et surtout le duché en 1574, l'absence forcée du cardinal de Lorraine, les embarras inséparables d'un premier établissement retardèrent l'ouverture des nouvelles classes. Le P. Éverard Mercurien se garda bien de la hâter; aussi, dans la lettre qu'il écrivit au cardinal de Lorraine pour lui annoncer son avénement au généralat, se contenta-t-il de le remercier des faveurs qu'il accordait à la Compagnie et de le prier de lui continuer sa protection. Mais l'illustre prélat montra plus d'empressement dans la réponse qu'il lui fit de sa propre main :

« Très-Révérend Père, lui disait-il, lorsque je m'acheminay à la conduite et accompagnement du roy de Pologne jusqu'à la frontière d'Allemagne, le P. Émond Auger m'adressa vos lettres auxquelles j'attendis faire response jusques à ce que nous fussions de retour vers Paris, auquel lieu j'ai trouvé le dict Émond; et par

(1) Lettre autogr. du P. Émond Auger, datée de Paris, le 30 janvier 1573.

sa vive voix jointe à vos lettres, j'ai été confirmé de ce que de tout temps je me suis persuadé de la bienveillance de votre saincte Compagnie et de vous, que Dieu à ma très-grande consolation a voulu être leur chef. Aussi, si je ne puis, pour mes petites forces, en autre chose augmenter en ce que je recognoistray chacun jour pour être..... davantage à vous aymer et honorer et à être de toute affection conjoint à toute votre saincte Société. Mais je porte grand regret n'avoir pu en faire preuve telle que je pensais; car Dieu nous a tellement affligés l'année passée, que je retournay de Rome, et celle-ci, qu'à peine pouvons-nous vivre et secourir les pauvres, pour la famine et cherté que nous endurons; et par ce moyen l'avancement du Collége de Lorraine à Pont-à-Mousson a été du tout retardé. Mais comme je commence à bien espérer que Dieu voudra nous regarder cette année en pitié, pour la bonne apparence qu'il donne à tous les fruits de la terre, j'ai déjà envoyé l'évêque de Verdun pour fulminer les bulles et avancer les unions, désigner les lieux, faire les marchés des bâtiments, et tous préparatifs nécessaires; à quoy je m'assure qu'il mettra fin pour tout ce febvrier, et de tout serez averti pour nous envoyer une première mission du recteur, procureur et quelques principaux officiers pour les Pasques, et entière compagnie pour commencer à cette prochaine Sainct-Remy, chef d'octobre; à quoi je vous prie de penser, et m'en donner votre avis par les premières et je vous tiendray continuellement adverti de tout le succès. Me fasse le Seigneur de pouvoir établir ce saint œuvre, et vous veuille continuer en cet endroit et tous autres qui concernent sa gloire et votre vocation toutes ses graces et bénédictions. Saluant toute votre saincte Compagnie en N. S. et vous priant de me faire part de vos sainctes oraisons, m'offrant du tout au service de Dieu et vostre.

« Je vous recommande l'érection du collége de Bourges, comme il me semble de grande espérance.

« Votre comme frère affectionné,

« CHARLES, cardinal de Lorraine.

« De Paris, ce 25 janvier 1574 (1). »

(1) *Réfutation des calomnies, etc.* Pièces justificatives.

Ne doutant pas du consentement du P. Évérard Mercurien, le cardinal de Lorraine consacrait à l'organisation de son Université de Pont-à-Mousson tout le temps que lui laissait son rang et sa haute position à la cour. Quelques jours après avoir écrit cette lettre, il manda à l'abbaye de Saint-Denis, où il s'était momentanément retiré, les PP. Maldonat, Edmond Hay, et Émond Auger. Là, il conféra longuement de son *Collége Lorrain*, se plaignit avec eux des causes qui en avaient jusque alors retardé l'organisation, leur demanda leur avis sur les classes, sur l'administration temporelle; enfin il entra dans des détails qui prouvaient à la fois et l'intérêt qu'il portait à cet établissement, et le désir d'en conformer le service à toutes les prescriptions de l'Institut. Il aurait même voulu qu'un frère laïque architecte présidât aux constructions nouvelles et à la restauration des anciennes, pour les mettre toutes en harmonie avec la discipline religieuse.

Quant aux classes, il comprenait que ce serait trop exiger d'une Société, obligée de faire face aux fondations ou de colléges ou de maisons que des princes, des villes, des provinces, des royaumes lui faisaient continuellement malgré elle, que de lui demander tout d'un coup soixante-dix sujets pour un seul collége. D'ailleurs, il était d'avis qu'un établissement de ce genre ne pouvait pas s'ouvrir avec une réputation toute faite, qu'on devait la fonder comme par degrés, et borner, dans le principe, l'enseignement à quelques facultés. Le cardinal consentait donc à n'y admettre, la première année, que les classes de grammaire et de belles-lettres, se réservant d'y introduire successivement la philosophie et les autres sciences, lorsque de brillants débuts auraient révélé la nouvelle Université. Il consentait même à exempter les Pères du soin et de la surveillance des pensionnaires, sur lesquels il voulait cependant qu'ils eussent la haute intendance (1). Mais il exigeait que les premières classes s'ouvrissent à la Saint-Remy, le 1er octobre de la même année; et afin de donner l'exemple aux familles, et à son

(1) Lettre du P. Edmond Hay au R. P. Général, datée de Paris, le dernier jour de février 1574, et insérée parmi les Pièces justificatives de la *Réfutation des calomnies, etc.*, citée plus haut.

collége un grand éclat, il y envoya dès le mois d'août ses deux neveux, Charles, fils du duc régnant, et Charles, fils du comte de Vaudemont, duc de Mercœur, qui furent, dans la suite, revêtus l'un et l'autre de la pourpre romaine.

L'impatience de voir les développements de son Université l'emporta bientôt, dans le cardinal, sur la modération qu'il avait manifestée aux PP. Maldonat, Hay et Auger. Le 30 juillet, il leur fit entendre qu'il voulait que les classes s'ouvrissent à Pont-à-Mousson le 1er octobre, dût-on démembrer le corps des régents du Collége de Clermont; et, le 24 septembre, il leur demanda vingt régents pour l'ouverture des classes, vingt de plus après les vacances de Pâques, et vingt autres pour le commencement de l'année suivante 1575. Et il ne se contentait pas de professeurs ordinaires; il voulait des hommes choisis et capables de fonder la réputation de son collége. La lettre suivante du P. Émond Auger nous apprend que le P. Général entra dans les vues du cardinal de Lorraine, et que l'illustre prélat eut lieu d'être satisfait :

« Par les lettres qu'il vous a pleu de m'escrire le 20 du passé, j'ay bien entendu que vous avez prins à cœur l'affaire du Pont-à-Mousson, par les gens que vous y envoyez et délibérez y envoyer, n'oubliant aussi quelques Allemands mettables, Italiens et un couple d'Espagnols maniables et quelque peu tramontanisez; car Mgr le cardinal est si amoureux et si affectionné à ceste œuvre qu'il ne parle d'aultre chose, voyant bien qu'à l'entrée il est libéralement et richement servi; mesme que ne se faisant le Collége de Bourges pour ceste année, je croys que le P. Provincial de France a mené de Billom avec le P. Hayus, le P. Nicolas Clerus, de quoi le dict seigneur a esté merveilleusement consolé, et luy ayant lu, ce matin, la partie de vostre lettre qui luy touchoit, il m'a commandé vous remercier de sa part, attendant que vous fassiez réponse à une sienne grande lettre, qu'aurez déjà reçue, toute de sa main, ainsy que je vous escrivis par la dernière depesche (1). »

(1) Datée de Lyon, le 4 octobre 1574, et insérée parmi les Pièces justificatives de la *Réfutation des calomnies, etc.*

Le P. Jean Hay, quoique jeune encore, était cependant un philosophe consommé ; esprit vif et pénétrant, il saisissait promptement toutes les difficultés d'une proposition et les résolvait avec une admirable lucidité (1). Le P. Nicolas Le Clerc, comme nous l'avons déjà vu, était doué d'un talent qui, se pliant avec une égale facilité à toutes les connaissances, se les rendit presque toutes familières ; profondément versé dans les langues savantes et dans les mathématiques, littérateur distingué, métaphysicien habile, théologien profond, il pouvait enseigner ces diverses sciences avec le même succès. Il avait professé la rhétorique et la philosophie à Billom, l'Écriture sainte à Paris.

Le cardinal de Lorraine avait d'abord exprimé le désir que les PP. Maldonat et Coster prêtassent à son collége l'éclat de leur nom (2) ; mais comme ces deux hommes soutenaient alors contre le protestantisme, l'un en France, l'autre en Belgique et en Allemagne, une lutte glorieuse à l'Eglise, le cardinal n'insista pas. Du reste, ceux à qui fut dévolue la mission de fonder la réputation du Collége Lorrain étaient capables de la remplir. La plupart étaient destinés au Collége de Bourges ; mais ce dernier établissement fut différé d'un an pour satisfaire les vœux du cardinal de Lorraine, qui ne souffraient point de retard. Ils arrivèrent à Pont-à-Mousson au nombre de vingt-deux, à la suite du P. Edmond Hay, premier recteur du nouveau collége. Le cardinal de Lorraine ne put être témoin de leur succès. La mort, comme nous l'avons déjà dit, le surprit à Avignon le 26 décembre 1574 (3) ; mais il mourut avec la satisfaction d'avoir vu décidément fondée une œuvre

(1) Écossais de naissance, Jean Hay avait été envoyé en Pologne pour y enseigner la philosophie ; mais sa santé ne pouvant s'accommoder du climat de ce pays, il fut chargé de remplir les mêmes fonctions au collége de Billom, d'où il fut transféré à Pont-à-Mousson. Il y enseigna la philosophie avec beaucoup d'éclat. Malheureusement sa santé réclama bientôt le secours de l'art. On l'envoya à Strasbourg pour y suivre les traitements d'un médecin renommé. Pendant son séjour dans cette ville, il remporta sur l'hérésie des triomphes qui honorèrent autant la religion catholique que le collége de Pont-à-Mousson. (Voir *Hist. Soc. J.*, part. IV, lib. IV, n° 131 et seqq.)

(2) Lettre autogr. de Maldonat, datée de Paris le 28 août 1577.

(3) Dorigny, *Vie du P. Émond Auger*, liv. IV.

qui lui était si chère, et avec la confiance que son pays et la religion en retireraient tous les avantages qu'il avait voulu leur assurer.

Ce triste événement priva le collége naissant d'un puissant protecteur, et encouragea bientôt les rancunes de ceux que cette fondation avait blessés ou irrités. Dès l'année suivante, ils bravèrent et l'autorité de Charles III, duc de Lorraine, et la protection que le cardinal Louis de Guise, frère de l'illustre défunt, avait hautement accordée à la Compagnie de Jésus (1).

Soit que la sollicitude du cardinal de Lorraine n'eût pas été secondée, soit que sa mort eût arrêté les préparatifs qu'il avait ordonnés, les Jésuites ne trouvèrent rien de prêt quand ils arrivèrent à Pont-à-Mousson, vers la fin de l'année 1574. Ils furent obligés d'occuper des appartements provisoires de l'autre côté de la ville, où ils ouvrirent leurs classes dans la seconde quinzaine

(1) Après la mort du cardinal de Lorraine, le cardinal Louis de Guise, son frère, avait adressé au R. P. Éverard Mercurien la lettre suivante :

« Révérend Père. Je croys qu'auparavant que ceste mienne lettre tombe entre vos mains, vous aurez eu advis de la mort de M. le cardinal de Lorraine, mon frère, en laquelle toute la chrestienté, et particulièrement ceux de nostre maison reçoivent une fort grande et insigne perte. Mais estant la volonté de Dieu telle que de le nous avoir osté, pour le mettre en un lieu où il ayt plus de repos qu'il n'avoit eu en ce monde, il me semble estre le plus expédient de s'y conformer, comme j'en suis bien résolu et me consoler avec luy. Et cependant, je vous diray, Révérend Père, que désirant continuer en vostre Compagnie la mesme affection que mondict frère le cardinal (que Dieu absolve) luy portoit, j'en ay bien volontiers prins la protection, et mesme suyvant le commandement que le roy (Henri III) m'en a fait; pour la grandeur et accroissement de laquelle je m'employray en ce qu'il me sera possible; vous asseurant que vous cognoistrez par tous vos bons effects que je seray en cela successeur et imitateur des bonnes et sainctes intentions de mondict frère le cardinal à l'endroict de vostre Compagnie; les affaires de laquelle M. Émond (le P. Émond Auger) m'a représentées par mémoires, et m'en communique amplement. Et ne me pouvant maintenant étendre à vous faire la présente plus longue, je supplieray le Créateur de vous donner, Révérend Père, heureuse et longue vie.

« Vostre comme frère, Louis, cardinal de Guise.

« D'Avignon, le 9e de janvier 1775. »

(*Réfutation des calomnies, etc.* Pièces justificatives.)

de novembre. Enfin, le 3 mars 1575, ils furent solennellement installés dans les bâtiments qui leur étaient destinés (1). Ils en avaient à peine pris possession, que les moines du monastère de Gorze, excités par la perfidie des hérétiques, prétendirent revendiquer la portion des revenus de leurs prieurés, que Grégoire XIII avait appliqués, avec indemnités, à l'entretien du nouveau collége. Ils portèrent leurs prétentions devant les tribunaux, où ils en furent déboutés. Le prieur alors alla plaider sa cause auprès du Saint-Siége; mais Grégoire XIII maintint les dispositions de sa bulle *In supereminenti* (2).

Ces contradictions, quelque dures qu'elles fussent, n'étaient cependant pas aussi sérieuses pour le collége que celles dont le menaçait l'organisation même de l'Université; et ce furent surtout celles-ci, comme nous le verrons bientôt, qui attirèrent l'attention du P. Maldonat.

Le cardinal de Lorraine, pour décharger les Jésuites des embarras du pensionnat, l'avait confié à un directeur étranger, dépendant toutefois du recteur du collége; mais il n'avait rien réglé sur le rectorat de l'Université. Le duc Charles III, se conformant aux intentions bien connues de l'illustre prélat, avait décidé que le recteur du collége serait aussi le recteur de l'Université. Or, cette disposition créait aux Pères une situation encore plus difficile qu'honorable : les Facultés de Droit et de Médecine consentiraient-elles à relever d'un régulier? Les maîtres, élevés dans les écoles si suspectes de France ou d'Allemagne, abaisseraient-ils leur orgueil devant une autorité religieuse? Leurs élèves ne suivraient-ils pas leur exemple? De là ne naîtrait-il pas une opposition continuelle entre les Facultés des Arts et de Théologie, et celles de Droit et de Médecine? Cette opposition n'éclaterait-elle pas en scandaleux excès? Ne porterait-elle pas le trouble dans les classes, et l'effervescence parmi la jeunesse? D'ailleurs, cette disposition semblait faire tomber sur le recteur du collége la responsabilité non-seulement des désordres qui pouvaient résulter de cet état

(1) *Réfutation des calomnies, etc.*, p. 39-40.

(2) *Hist. Soc. J.*, part. IV, lib. IV, nos 129-130.

de choses, mais encore des doctrines erronées, peut-être hérétiques, que pouvaient enseigner des maîtres étrangers. Dès lors, au lieu d'atteindre le but qu'ils se proposaient, et de remplir la sainte intention du cardinal de Lorraine, qui était de préserver cette province de l'invasion de l'hérésie, les Pères paraîtraient conniver à la dépravation d'un pays qu'ils étaient appelés à régénérer. En vain ils s'efforceraient dans leurs classes d'inspirer à la jeunesse des sentiments de foi et de piété, leurs efforts seraient toujours paralysés par l'enseignement et l'influence contraire des Écoles de Droit et de Médecine. Les Jésuites, frappés de ces réflexions, acceptèrent l'honneur du rectorat avec une répugnance que les événements ne tardèrent pas à justifier. Les rares écoliers qui vinrent d'abord suivre à Pont-à-Mousson les leçons de droit apportèrent dans la ville l'irréligion et la licence, et affrontèrent, mais non pas impunément, l'autorité supérieure à laquelle on les avait soumis.

Tel était l'état des choses dans l'Université de Pont-à-Mousson, lorsque le P. Maldonat y arriva en qualité de visiteur vers la fin de l'année 1578 (1). Il se préoccupa d'abord des intérêts spirituels des maîtres : il arrêta des mesures fort sages pour maintenir parmi eux le règne de leur Institut, la discipline régulière, la pratique des devoirs de piété, enfin cet esprit de foi qui doit animer toutes les actions des religieux. Dans ses entretiens particuliers avec les régents, comme dans les conférences publiques qu'il leur fit, il leur communiqua largement les fruits de son expérience, et

(1) Dom Calmet, dans son *Histoire de Lorraine* (p. 770), et d'après lui M. Guillemin, dans son ouvrage sur *le Cardinal de Lorraine* (p. 443), prétendent que Maldonat enseigna la théologie à l'Université de Pont-à-Mousson. Le savant bénédictin répète la même assertion dans sa *Bibliothèque Lorraine*, où il dit : « Maldonat (Jean), jésuite célèbre, n'appartient à notre sujet que pour avoir enseigné la théologie au Pont-à-Mousson, où il fit imprimer ses Commentaires sur les quatre Évangiles ès années 1596 et 1597. » Il y a dans ces quelques lignes trois erreurs : d'abord Maldonat n'enseigna jamais la théologie à Pont-à-Mousson ; il y séjourna environ cinq à six mois, mais pour y remplir dans le collége sa charge de visiteur; ensuite, il n'y fit point imprimer ses Commentaires, qui ne virent le jour qu'après sa mort ; enfin, il mourut le 5 janvier 1583 ; il ne put donc pas faire imprimer ses œuvres en 1596. Ce furent ses confrères qui, cette année-là, se chargèrent de ce soin.

cette haute intelligence qu'il avait de la pensée de saint Ignace.

Il ne donna pas moins de soins à l'éducation des élèves. A la vérité, il ne trouva point de réforme à faire parmi eux, mais il prit les moyens d'entretenir le bien. Il fortifia l'organisation des études, simplifia la distribution des classes, présida des exercices particuliers et publics, pour s'assurer de la force des élèves et encourager leurs efforts. Il loua surtout la piété qui régnait dans le collége, et fonda, pour la seconder, une congrégation de la sainte Vierge, tandis qu'il en établissait une autre du Saint-Sacrement dans la ville, en faveur des habitants. Au milieu de cette florissante jeunesse, brillaient plus encore par leur régularité que par leur naissance deux princes lorrains, frères de la reine de France : aussi assidus aux exercices de piété qu'à l'étude, ils étaient partout les modèles des autres. Le cardinal de Vaudemont, leur oncle, faisait de longs séjours dans le collége, moins encore pour encourager ses neveux et leurs condisciples, que pour jouir de leur vertu, de leur application et de leurs succès. Il honorait de sa présence leurs exercices religieux, leurs solennités littéraires; il assistait même aux leçons de théologie, donnait à tous des exemples qui étaient imités avec autant de respect que de reconnaissance (1).

Ensuite Maldonat régla les rapports du directeur du pensionnat avec le recteur du collége; puis ceux du collége avec l'Université. Mais ce dernier point résistait aux mesures les plus sages. Il y avait entre l'esprit éminemment catholique de la Compagnie de Jésus et l'esprit généralement irréligieux des écoles de droit, une antipathie qui ne permettait pas de les soumettre à une même règle. En vain l'autorité du recteur du collége sur l'Université était légitimement, solennellement établie; en vain les règlements la recommandaient et l'imposaient à toutes les Facultés, elle ne pouvait pas régner sur des volontés ou indifférentes, ou hostiles aux droits de l'Église. D'un autre côté, le collége et l'Université, aux termes de la bulle de Grégoire XIII, avaient été fondés et confiés à la Compagnie de Jésus, pour préserver le pays de l'invasion de l'hérésie.

(1) *Hist. Soc. J.*, part. IV, lib. VII, nº 143 et seqq.

Or, les Pères du collége pouvaient bien promettre de se dévouer tout entiers à une si noble mission, mais non de la remplir tant qu'il y aurait à côté de leurs chaires un enseignement dont l'influence détruirait les fruits de leurs leçons et de leurs exemples. Et cependant, si, malgré leurs efforts, l'hérésie venait à s'introduire, ils couraient le risque d'être accusés d'avoir mal secondé l'intention des fondateurs, et de ne pas avoir rendu au pays le service qu'on attendait de leur zèle. Ainsi la présence des Écoles de Droit et de Médecine, dans la petite ville de Pont-à-Mousson, et l'autorité même du recteur du collége sur toute l'Université, faisaient à la Compagnie une position fausse, et mettaient de sérieux obstacles à sa mission.

Ce furent surtout ces graves inconvénients qui attirèrent l'attention du P. Maldonat. A son avis, le moyen de les éviter c'était de supprimer les Facultés de Droit et de Médecine. A cette condition seulement les Pères pouvaient assumer la responsabilité de l'enseignement de l'Université. Il en fit la proposition au duc de Lorraine; mais Charles III ambitionnait pour ses États l'éclat des Universités de Bologne, de Paris et de Bourges. Il ne put se résigner à sacrifier une école de laquelle il attendait tant de gloire. Maldonat, comme visiteur, ne se crut pas investi d'un pouvoir assez étendu pour prendre une décision extrême. Il en référa au P. Général qui partagea ses vues, mais qui lui conseilla de n'employer auprès d'un prince, d'ailleurs si religieux, que des moyens de persuasion. Maldonat était déjà de retour à Paris quand il reçut cette réponse. Conformément à l'intention de son supérieur, il adressa aussitôt au duc de Lorraine une lettre conçue en ces termes :

« Monseigneur,

« Ayant, les jours passés, faict entendre à nostre R. P. Général le bon commencement et progrès de vostre Université du Pont, et ensemble l'affection que Vostre Excellence monstre si souvent envers nostre Compaignie, il en a esté fort joyeux, et nous a donné charge, par ses lettres, d'en remercier très-humblement

Vostre Excellence de sa part, et luy remonstrer aussi que, puisque notre Sainct-Père et Vostre Excellence ont voulu que la conduite et discipline de l'Université fust entièrement donnée à la Compaignie, il seroit nécessaire de la disposer en telle sorte que la Compaignie la peust gouverner à sa façon et selon ses constitutions, car aultrement ladicte Compaignie ne sauroit faire le fruict que Vostre Excellence et elle-mesme prétendent, qui est de faire florir les estudes d'humanités, philosophie et théologie, avec l'intégrité des mœurs et de la religion catholique, ce qu'elle ne fait sinon autant qu'elle gouverne les estudes selon ses constitutions, par lesquelles est très-bien et très-efficacement pourveu contre l'ignorance et corruption des mœurs. Or est-il que ladicte Compaignie ne sçaurait gouverner une Université selon ses constitutions, s'il y avoit aultres estudes que ceux qu'elle exerce, comme seroient les loyx, canons, medecine; car ni les maistres, ni les escholiers de ces Facultés ne se soumettront jamais à la discipline d'icelle; joinct que les escholiers qui estudient en semblables Facultés sont coustumièrement fort desbauchés et desbauchent toutes les Universités où ils sont, qui a esté la cause pourquoi l'Université de Paris n'a jamais voulu avoir de légistes, ni plusieurs aultres, les fondateurs desquelles ont peu prévoir les inconvénients qui pouvaient advenir d'un tel meslange, comme prévit très-bien ce tant renommé archevesque de Tolède, François Ximenez, quand il fonda son Université à Alcala. L'expérience nous a aussi monstré en peu de temps qu'une douzaine de légistes qu'il y a au Pont ont faict plus de mal et de desbauche en un an, que touts les aultres en quatre, et qu'il y a aussi très-grand danger que, si le nombre des estudiants aux loyx et médecine vient à s'augmenter, ils n'y introduisent beaucoup de mauvais livres quant et eux, et qu'il n'y ait plusieurs tant escholiers que docteurs qui soient infectés d'hérésie, et tant plus que le lieu est plus proche des Allemaignes, et qu'ils ne gastent toute l'Université, estant supportés de leurs docteurs séculiers, comme ils ont gasté les aultres Universités de France, principalement où les Allemands abordoient comme Bourges et Poitiers; ce que nous avons commencé à expérimenter; car entre

une douzaine de légistes, il y en a quelques-uns qui ne sont pas catholiques, et qui taschent de gaster les aultres, sans que la Compaignie y puisse remédier.

« C'est aussi une chose digne de considération que jamais l'estude des loyx et de médecine ne florira au Pont tant à cause des grandes et renommées Universités de loy qu'il y a en France, qu'à cause de l'humeur des estudians des loyx, lesquels, parce qu'ils sont coustumièrement riches et jeunes, veulent voir pays et aller aux Universités plus célèbres pour hanter plus de gens. Nous en avons l'expérience tout proche du Pont, car l'archevesque de Trèves a taché par touts moyens d'y planter les loyx, et n'y ont jamais sceu croistre, parce que tout le monde s'en alloit incontinent aux Universités anciennes et fameuses. Or, s'il est ainsi, les loyx et médecine ne serviroient d'aultre chose au Pont que de faire faire une très-grande despense à Vostre Excellence pour l'entretènement de bien peu de gens desbauchez, et, pour parler plus clairement, faire que Vostre Excellence mesme, qui est le fondateur et conservateur de ladicte Université, la gastast à ses propres despens.

« Je prie donc très-humblement Vostre Excellence au nom de Dieu, de nostre R. P. Général et de toute la Compaignie, et pour le bien commun, advancement et conservation de vostre Université, de bien considérer ce que dessus, et laisser l'Université libre à la Compaignie sans qu'il y ait aultre estude que des trois langues latine, grecque et hébraïque, philosophie, mathématiques et théologie, qui sont les lettres desquelles la dicte Compaignie fait profession, et les escholiers desquelles elle peut facilement ranger, et par conséquent rendre compte, avec la grâce de Nostre-Seigneur, tant des lettres que des mœurs, à l'exemple des aultres Universités desquelles la Compaignie a la charge, comme de Dilingue en Allemaigne et de Coïmbre en Portugal, et Vostre Excellence fera autant pour la Compaignie et pour son propre pays, ne laissant croistre ladicte Université plus qu'il ne faut, qu'elle a faict en la fondant; ne plus ne moins que le jardinier faict autant de bien à l'arbre quand il luy coupe les branches superflues que quand il le plante.

« Si j'eusse reçeu le commandement de nostre R. P. Général de remonstrer et supplier à Vostre Excellence avant de partir de Lorraine, je l'eusse faict de bouche, si Vostre Excellence m'eust faict la faveur de me donner entrée et m'escouter comme elle a faict aultre fois, et en aurais faict très-grande instance comme la chose le mérite ; mais ayant reçeu les lettres de nostre R. P. depuis que je suis de retour en ceste ville de Paris, je n'ay voulu faillir de faire le mesme office par lettre, suppliant très-humblement Vostre Excellence d'escouter mes lettres de si bonne affection qu'elle a accoutumé de m'escouter moy mesme, ains meilleure, veu qu'en cest affaire ce n'est pas moy, mais la raison, l'expérience et le bien commun de vostre pays qui y parlent.

« Je prie nostre bon Dieu et Seigneur, Monseigneur, vous inspirer de faire ce qui sera plus à son honneur et gloire et advancement du bien public, et vous donner en toute prospérité et longue vie l'accroissement de ses dons et grâces.

« MALDONAT.

« De Paris, ce 20 avril 1579 (1). »

Le duc de Lorraine comprit bien les inconvénients que lui signalait le P. Maldonat ; mais il crut que son autorité, l'organisation ecclésiastique de son Université, la direction des religieux à qui elle était confiée et l'influence du collége, suffiraient pour y obvier. Cette illusion lui était chère ; il y resta. D'ailleurs, il y était entretenu par plusieurs personnages de sa cour, surtout par un de ses conseillers nommé Bornon ; d'abord, pour donner au recteur de l'Université un plus grand ascendant sur l'École de Droit, il nomma à l'une des chaires de cette faculté Guillaume Barclay, neveu du P. Edmond Hay, et élève de Cujas. Mais, outre que cette parenté n'avait pas dépouillé Barclay des susceptibilités de corps et de profession, sa nomination ne faisait que différer les inconvénients ; elle n'en détruisait point la cause. D'ailleurs, Barclay devait avoir des collègues qui n'auraient ni sa parenté, ni ses sentiments. L'expérience ne tarda pas à le montrer. Animé du

(1) Copiée sur la minute conservée dans les archives du Jésus.

désir de donner à son Université un grand éclat, le duc de Lorraine réservait l'autre chaire de droit à des maîtres capables de combler ses vœux. A la vérité, il n'aurait pas voulu que la gloire de cette école nuisît à la religion dans ses États; mais il était facile à des courtisans habiles de l'aveugler sur ce point en le flattant sur l'autre. On lui persuada même d'appeler à Pont-à-Mousson Jacques Cujas, alors l'oracle de la jurisprudence. Cujas, ébloui par les magnifiques offres qu'on lui fit, les accepta sans réfléchir, et promit de se rendre à l'invitation de Charles III. Cependant, des informations postérieures lui prouvèrent qu'il ne trouverait à Pont-à-Mousson ni les avantages, ni la considération, ni la liberté, ni les agréments de la vie dont il jouissait à Bourges. Il se dédit alors, et allégua pour excuse qu'il avait reçu du P. Maldonat des renseignements qui le forçaient de retirer sa parole. Le duc accepta la démission de Cujas, sans croire au prétexte qui la motivait. Mais les juristes de Pont-à-Mousson ne montrèrent pas la même équité. Ils savaient que Maldonat n'était pas favorable à leur école; ils avaient eu vent des démarches qu'il avait tentées pour la faire supprimer. Ils étaient bien aises aussi de trouver l'occasion de contrarier le collége. Ils se plaignirent donc avec plus de bruit que de sincérité que le P. Maldonat avait calomnié la ville et l'Université de Pont-à-Mousson, qu'il s'était opposé aux intentions du souverain; que par de sourdes manœuvres et par de faux rapports il avait empêché Cujas de quitter Bourges et privé l'Université de Pont-à-Mousson de la gloire d'un si grand nom. Voilà les bruits que répandait la malveillance. Une lettre inédite du P. Edmond Hay, qui nous les fait connaître, nous en découvre aussi la source. C'est une circonstance de la vie de Cujas que ses historiens, sans en excepter M. Berriat-Saint-Prix, n'ont point connue. Nous enrichirons donc d'un chapitre inédit l'histoire du célèbre jurisconsulte.

« Dans la dernière lettre que j'ai adressée à Votre Paternité, au mois d'octobre, écrit le P. Edmond Hay au P. Mercurien, je lui ai dit comment les conseillers du duc se voyant frustrés de l'arrivée du jurisconsulte Cujas, en avaient rejeté la faute sur le P. Maldonat. Depuis lors, notre souverain a fait une apparition à Pont-à-Mousson;

mais il était si pressé qu'il n'a pu voir le collége. Nous avons eu cependant la visite du conseiller Bornon, qui avait le plus contribué à déterminer le prince à appeler Cujas. J'ai saisi cette occasion pour lui dire qu'il m'était revenu de plusieurs côtés qu'il était fâché contre le P. Maldonat, parce que ce Père aurait, par ses discours, empêché Cujas de venir en Lorraine. Et aussitôt, j'ai ajouté à la décharge du P. Maldonat que, l'été dernier, Cujas avait envoyé ici son secrétaire, Lorrain de naissance, sous prétexte de revoir ses parents et de régler quelques affaires domestiques; mais en réalité pour explorer la position. Or, Cujas avait pris ces précautions après avoir, dans une lettre écrite à Bornon lui-même, donné sa parole au duc de Lorraine, et pour chercher ou des motifs capables d'apaiser le regret de l'avoir donnée, ou l'occasion de la retirer sans honte. Cet homme, dis-je à Bornon, vint me trouver, et me fit beaucoup de questions sur la ville. Mais comme je soupçonnais son intention, je lui répondis seulement que je me mêlais peu des affaires de la ville; que je bornais ma sollicitude à celles du collége; et que c'était bien assez. Cet espion resta ici deux jours, et même en votre compagnie, ai-je ajouté à Bornon, qui avait menagé à cet homme les bonnes grâces du prince; et cependant, de retour à Bourges, il fit à son maître une telle description de Pont-à-Mousson, qu'il le dissuada d'y venir. Mais parce que l'autorité de son agent ne suffisait pas pour l'excuser auprès de notre souverain, ni pour justifier son dédit, il fit une visite au P. Maldonat et lui adressa quelques questions astucieuses. Le P. Maldonat lui fit une réponse brève, simple et sincère. Mais son interlocuteur, qui n'avait pas la même candeur, vous écrivit une lettre dans laquelle il mit sur le compte du P. Maldonat tout ce qu'il avait appris de son espion, afin de vous laisser croire qu'il ne s'était décidé à se dédire que sur l'autorité d'un si grand homme.

« Votre récit, me dit alors Bornon, justifie pleinement le P. Maldonat, et confirme les soupçons que nous avait inspirés le fourbe envoyé ici par Cujas. A la première lecture de la lettre de Cujas, il est vrai, nous avions pensé que les choses s'étaient passées comme il nous l'écrivait; mais en l'examinant plus attentivement

et en en comparant le contenu avec la personne et la prudence du P. Maldonat, nous avions fortement soupçonné ce que vous venez de me raconter, c'est-à-dire que Cujas s'était servi de ce jeune homme pour espionner, et qu'il avait abusé de la candeur du P. Maldonat pour pallier son inconstance.

« Quant au prince, il n'a jamais cru ce que Cujas a écrit du P. Maldonat; et il a été si indigné de la conduite de Cujas, que, bien qu'il eût résolu d'appeler ici d'autres jurisconsultes, il a maintenant changé de dessein. Ainsi, vous, mes Pères, appliquez-vous à faire fleurir les Facultés déjà établies; car pour celle de droit, il est possible que nous en perdions la pensée.

« J'ai répondu à Bornon ce qui m'a paru opportun, sans montrer toutefois la joie que j'éprouvais intérieurement de ce que celui-là même qui avait suggéré le projet d'appeler ici des juristes, m'apprenait qu'on y avait renoncé, et de ce qu'il jugeait le P. Maldonat pleinement lavé de cette calomnieuse accusation.

« Nous nous recommandons tous à vos saints sacrifices, et nous prions le Seigneur qu'il nous conserve très-longtemps Votre Paternité, dont je suis l'indigne fils en Jésus-Christ.

« Edmond Hay.

« De Pont-à-Mousson, le dernier jour de novembre 1579 (1). »

La conduite de Cujas avait attiré sur lui-même, et sur tous ceux de sa profession, l'indignation du duc de Lorraine; mais le désir d'établir dans ses États une Université rivale des plus célèbres écoles de l'Europe, étouffa bientôt dans le cœur du prince ce mouvement d'indignation. Cependant, frappé des raisons du P. Maldonat, il s'efforça d'éviter, par le choix des professeurs, les dangers que sa résolution pouvait apporter à ses peuples. Il jeta les yeux sur Pierre Grégoire, de Toulouse, qui se rendit en Lorraine en 1582. Grégoire, en effet, offrait plus de garanties que Cujas; toutefois la modestie ne dominait point parmi ses autres vertus. Il ne voulut se soumettre ni à l'autorité, ni à la direction du recteur du collége, établi recteur de l'Université; et ses

(1) Voir le texte latin de cette lettre parmi les Pièces justificatives, nº xv.

prétentions, ainsi que celles de ses collègues et de ses élèves, causèrent à Pont-à-Mousson des troubles qui préoccupèrent plus le duc de Lorraine que tout le reste de ses États, mais qui n'appartiennent pas à notre sujet (1).

Quant à Cujas, il ne put pardonner aux Jésuites d'avoir désavoué la démarche qu'il avait si gratuitement prêtée au P. Maldonat. D'ailleurs, déjà il les haïssait comme défenseurs de l'Église catholique. Il persévéra dans ces sentiments jusqu'à sa mort; et, entre autres dispositions de son testament, il recommanda surtout deux choses à sa femme : 1° de ne laisser vendre aucun de ses livres aux Jésuites, ou pour les Jésuites; et, en second lieu, de suivre la sainte parole de Dieu, *sans y rien ajouter ny diminuer*, c'est-à-dire le texte pur et sans commentaire de la Bible (2).

Le P. Maldonat ne rencontra pas les mêmes difficultés au Collége de Clermont ; quelques jours lui suffirent pour y terminer les affaires qui réclamaient les pouvoirs de sa charge. D'ailleurs, il devait clore par cette maison le cours de sa visite, et il pouvait renvoyer à cette époque les mesures les moins pressantes. Il en partit le 4 mai 1579, pour aller remplir ses fonctions dans d'autres maisons. Nous avons lu avec attention le journal de ses visites, tout écrit de sa main. Il y entre dans des détails que l'histoire ne comporte pas, mais qui révèlent en lui une grande prévoyance, une profonde connaissance de l'Institut de saint Ignace, une extrême attention à le faire régner partout, une prudence consommée, un caractère à la fois doux et ferme, un zèle ardent pour la perfection religieuse de ses frères, pour le salut des âmes, pour la gloire de Dieu; un soin extraordinaire de maintenir dans les colléges une discipline sévère, l'esprit de foi et de piété, la pureté des mœurs, la fréquentation des sacrements et l'application à l'étude.

Après les colléges de Pont-à-Mousson et de Paris, celui de Bordeaux ressentit le premier les heureux effets de sa présence.

(1) D. Calmet, *Bibliothèque Lorraine*, art. *Grégoire*.

(2) Testament de Cujas dans l'*Hist. de Berry*, par La Thaumassière, p. 66 et suiv.—Berriat-Saint-Prix, *Vie de Cujas*, à la suite de son *Hist. du droit romain*, p. 530.— Labouvrie, *Relat. du mystère des SS. Act. des Apostres, etc.*, p. 179.

Maldonat s'y rendit en passant par Poitiers; mais, arrivé dans cette dernière ville, il fut obligé d'accorder quelques jours aux nombreux amis qu'il y avait laissés. C'est lui-même qui nous apprend cette circonstance dans le journal de ses visites :

« A peine ai-je eu pris quelques moments de repos, dit-il, que mes anciens amis sont venus me trouver en grand nombre, et m'ont beaucoup parlé de la fondation d'un collége dans leur ville. Ils n'y voient point de difficulté; car, disent-ils, on donne chaque année trois mille livres aux professeurs de droit, qui sont presque tous hérétiques; une partie de cette somme est payée par le clergé, l'autre par la ville. Il ne s'agit que d'engager les ecclésiastiques et les citoyens, ce qui est très-facile, à donner à la Compagnie, c'est-à-dire à des amis, ce qu'ils donnent aux hérétiques, c'est-à-dire à des ennemis. Ils m'ont vivement pressé d'en aller parler à l'évêque (1); ce que j'ai refusé de faire, n'ayant pas été mandé par ce prélat. Je me suis borné à leur répondre qu'ils eussent eux-mêmes à voir ce qui était de l'intérêt de leur ville; que, s'ils croyaient que la Compagnie pût y servir Dieu et l'Église, ils trouvassent le moyen de fonder ce collége; qu'alors ils pourraient traiter avec elle, et qu'elle ne refuserait pas son concours, si elle pouvait le prêter. J'ai coutume de dire que je me passe volontiers de la gloire d'être fondateur de colléges. Cependant, j'ai toujours pensé que, après Paris, il n'y a point de ville en France où l'on puisse fonder un collége plus utilement et plus avantageusement pour augmenter la gloire de Dieu et secourir l'Église; car il est à peine croyable combien toute la contrée qui comprend le Poitou, la Saintonge et la Gascogne, est abandonnée, combien les mœurs et la religion sont négligées dans un pays d'ailleurs très-peuplé, très-riche et fécond en beaux talents. Je ne sais s'il y a des Indes qui aient plus besoin de secours (2). »

(1) Geoffroy de Saint-Belin.

(2) ..... Lutetia huc veniens per Pictones iter habui, ubi cum die uno dominico quievissem, multi ad me veteres amici convenerunt, et de instituendo ibi collegio multa fecerunt verba. Rem esse facillimam. Nam tria millia librarum singulis annis colligi ut doctoribus juris distribuantur, qui fere sunt omnes hæretici, dimidiam partem Ecclesiam, alteram dimidiam civitatem dare, tantum

Maldonat, content d'avoir donné aux habitants de Poitiers ces conseils et ces espérances, partit de Bordeaux, où il arriva le 14 mai. Il commença aussitôt son inspection qu'il continua jusqu'au 6 du mois suivant. Il ne borna pas ses soins au collége; il les étendit encore sur la ville et sur la contrée : il établit l'usage du catéchisme dans trois paroisses, au grand avantage de l'enfance et à la satisfaction générale des habitants, organisa des missions pour les populations voisines, et envoya sous la direction d'abord du P. Jourdan, puis du P. Du Hamel, des ouvriers évangéliques dans la Saintonge, où ils devaient, avec l'autorisation et sur la demande de l'ordinaire, combattre l'hérésie, l'ignorance et les mauvaises mœurs (1).

Après avoir rempli les fonctions de sa charge dans le Collége de Bordeaux, il partit, le 10 juin, pour aller les exercer

opus esse ecclesiasticis et civibus persuadere (quod facillime fiet) ut quæ dant hæreticis, id est hostibus, dent Societati, id est amicis. Vehementer me rogarunt ut ad episcopum ea de re adirem. Quod nec volui, non ab ipso vocatus, facere, nec aliud respondere quam ut ipsi viderent quid e re suæ civitatis futurum esset. Quod si viderent Societatem posse ibi Deo Ecclesiæque servire, modum invenirent collegii constituendi. Tum demum cum Societate agerent : non esse eam, operam suam, si posset conferre, recusaturam. Sæpe soleo dicere me libenter hac laude carere, ut collegiorum fundator habear : semper tamen existimavi, secundum Lutetiam nullam esse urbem in Gallia, ubi utilius et commodius ad augendam divinam gloriam et juvandam Ecclesiam, collegium poni possit. Vix enim credi potest quam tota ea ora, quæ per Pictones, Xanctones et Vascones tenditur, deserta sit et inculta moribus et religione, cum regio sit frequentissima, divitiis affluens et præstantissimis ingeniis abundans. Nec scio an ullæ sint Indiæ quæ magis opis indigeant. (*Journ. autogr. de Maldonat.*)

(1) On peut voir dans l'*Hist. de la Compagnie* (part. IV, liv. VIII, n° 192 et seqq.) d'intéressants détails sur les travaux de ces missionnaires. Le P. Cl. Mathieu les confirme en ces termes : Duo Patres missi ad Pictavos et Xanctonas a P. Maldonato ut ibi in Domini vinea fructificarent mirum est quam omnibus bonis grati fuerint, et quam multos in fide catholica confirmarint et ab hæresi avocarint. Sit benedictus Dominus! Concionati sunt Rupellæ et in locis vicinis. Episcopus Xanctonensis eos humanissime excepit eorumque opera lubentissime usus est in sua diœcesi quæ omnium quæ sunt in Gallia est maxime hæresi infecta. Scripserunt ad me et obnixe rogarunt ut alios etiam mitterem : aiunt enim non minus utiliter impensuros labores illic quam in Indiis. (Lettre autogr., datée de Paris, le 23 novembre 1579.)

successivement dans ceux de Billom, de Mauriac et de Bourges, où sa présence eut, comme partout, les plus heureux résultats. De Bourges, il se rendit à Nevers pour y visiter aussi le collége, et jeter les fondements de celui de Rethel, qui, sollicité depuis longtemps par le duc, ne put s'ouvrir que quelques années plus tard.

De retour à Paris, vers le commencement du mois d'août, Maldonat consacra ses derniers soins au Collége de Clermont. Cette maison lui était chère à bien des titres : c'est lui surtout qui en avait établi la réputation; il l'avait habitée pendant quinze ans, et il y avait constamment trouvé dans l'affection de ses frères et de ses disciples un ample dédommagement aux éclatantes injustices de ses ennemis; bientôt il devait le quitter pour toujours, léguant à ses successeurs de terribles luttes. Les souvenirs du passé, les prévisions de l'avenir excitaient également ses regrets. D'ailleurs, il savait que le Collége de Clermont devait être, dans la pensée de saint Ignace, un sanctuaire pour la science et un rempart pour la religion; et il entrait trop bien dans l'intention du saint fondateur pour ne pas s'efforcer de la remplir. Il se préoccupa donc des moyens de maintenir ce collége à la hauteur de sa destination. De concert avec le P. Provincial, il y mit l'enseignement théologique sur le même pied que celui du Collége Romain; et le confia, pour l'année scolaire de 1579 à 1580, à des hommes capables de le faire respecter en face de la Sorbonne. Les PP. Jacques Gordon-Huntley et Arnoul Saphore furent chargés de la théologie dogmatique; le P. Tyrius devait professer la théologie morale, et le P. Nicolas Le Clerc, l'Écriture sainte (1). Le P. Jérôme Dandini continua d'enseigner la philosophie. Il eut pour collègue le P. Jean-François Suarez, différent du grand théologien du même nom, « mais cependant professeur éminent, propre à former dans les esprits, capables de direction, cette justesse, cette rectitude de jugement qui est le fruit d'une bonne philosophie (2). »

(1) Lettre autogr. du P. Cl. Mathieu au P. Mercurien, datée de Paris, le 22 septembre 1579.

(2) M. Hamon, *Vie de saint François de Sales*, t. I, p. 38, 39.

Le P. Bernardin Castori fut maintenu dans sa chaire de rhétorique, qui fut ensuite donnée au P. Jacques Sirmond (1).

Sous de tels maîtres le Collége de Clermont conserva, parmi les autres, le rang auquel Maldonat l'avait élevé : sa réputation

(1) Le P. Jacques Gordon, issu du sang royal d'Écosse, était entré dans la Compagnie à l'âge de vingt-deux ans, le 20 septembre 1563. Après avoir fait à Rome de fortes études, il enseigna successivement la philosophie, la théologie scolastique, morale, polémique, l'hébreu, à Paris et ailleurs. Il quitta l'enseignement pour aller, en qualité de délégué apostolique, remplir une importante mission en Irlande, et travailler en Écosse au maintien de la foi. Jeté en prison par les hérétiques, il fut délivré, à son grand regret, par considération pour sa naissance; mais il ne profita de sa liberté que pour multiplier ses efforts en faveur de l'Église, en Écosse, en Danemark, en Allemagne, combattant partout l'hérésie, affermissant les catholiques. Enfin, exilé de son pays, il revint à Paris, où il couronna par une sainte mort sa vie apostolique, le 16 avril 1620, à l'âge de soixante-dix-sept ans. Il n'en avait encore que trente-huit, lorsque Maldonat lui confia l'emploi dont nous venons de parler; mais il avait déjà donné des preuves de capacité qui justifiaient ce choix et présageaient à la fois une carrière si sainte et si savante. Il nous a laissé comme un résumé de ses leçons de théologie dans son *Controversiarum christianæ Fidei Epitome.*

Le P. Saphore, né dans le Béarn en 1543, enseignait depuis six ans la philosophie dans le même collége, quand il fut nommé par Maldonat à la seconde chaire de théologie dogmatique. Nous avons de lui un ouvrage intitulé : *Combinationes adversus hæreticos*, où il propose les moyens et la manière de convaincre les hérétiques. Il avait aussi réuni dans un volume tous les passages de l'Écriture sainte falsifiés par les protestants ; mais la mort qui le surprit à Toulouse, en 1595, ne lui permit pas d'achever cet important ouvrage.

Jacques Tyrius naquit en Écosse d'une illustre famille. Encore enfant, il éprouva et manifesta le désir d'entrer dans un Ordre où il pourrait travailler à sa propre perfection et au salut des âmes. Il ne connaissait pas même alors le nom de la Compagnie de Jésus ; mais ayant eu occasion de la voir à l'œuvre en Belgique, il résolut aussitôt de l'embrasser. Il partit pour Rome et entra au noviciat le 19 août 1563. Il se distingua toujours par une piété tendre, par une grande prudence et par des connaissances variées. Il déploya toutes ces belles qualités au Collége de Clermont, où il fut successivement professeur de philosophie, de théologie et directeur des études. Il fut ensuite nommé par le P. Claude Aquaviva assistant de France et d'Allemagne, et mourut saintement à Rome dans l'exercice de cette charge, le 20 mars 1597. Il écrivit, sous le nom de Georges Thompson, un court mais savant ouvrage intitulé : *De antiquitate Ecclesiæ Scotiæ*, que le P. Possevin a inséré dans sa Bibliothèque (lib. XVI, c. v). L'apostat Knox, chef des hérétiques d'Écosse, effrayé de la portée de ce petit

s'étendait de plus en plus et lui attirait, de toutes les parties du royaume et des pays étrangers, plus d'élèves qu'il ne pouvait en contenir. Ce fut vers ce temps qu'il compta au nombre de ses écoliers un enfant qui devait être plus tard une des plus brillantes lumières de l'Église. Cet événement ne rentre que comme

livre, essaya d'y opposer une réfutation à laquelle Tyrius répondit par son mémoire. *In Joannem Knoxium*, dont la lecture ramena un grand nombre de protestants à l'Église romaine.

Le P. Jérôme Dandini, de Cesène en Italie, entra dans la Compagnie en 1569, à l'âge de dix-huit ans. Après les épreuves du noviciat et les études du scolasticat, il fut chargé d'enseigner la philosophie à Paris, d'où, au bout de quelques années, il alla professer la théologie à Padoue. Il fut ensuite nommé successivement recteur des colléges de Ferrare, de Forli, de Bologne, de Parme et de Milan, visiteur dans les *provinces* de Venise, de Toulouse et d'Aquitaine, provincial de celles de Pologne et de Milan, enfin chargé par Clément VIII d'une mission difficile auprès des Maronites. De retour en Italie, il mourut à Forli, le 29 novembre 1634. Nous avons de lui, outre la relation de son voyage, dont Richard Simon a publié une traduction si infidèle, les deux ouvrages suivants: *De Corpore animato Libri VII, qui est in Aristotelis tres libros de anima Commentarius.* — *Ethica sacra*, hoc est, de Virtutibus et vitiis Lib. L.

Le P. Bernardin Castori, natif de Sienne, était entré dans la Compagnie à Rome, en 1559, à l'âge de seize ans. Il suivit les cours du Collége Romain, et fut ensuite chargé d'enseigner la rhétorique au Collége de Clermont, où, pendant huit ans, il déploya une habileté qui força l'admiration même des ennemis de son Ordre. Il devint recteur du Collége de Bourges, supérieur de la maison professe de Paris, recteur du Collége de la Trinité à Lyon. Il y gouvernait la *province* de Lyon, quand éclata, en 1594, cette tempête de haines qui renversa, dans presque toute la France, les colléges de la Compagnie. Le P. Castori montra, dans cette circonstance, un sang-froid, un calme, une prudence vraiment admirables. Il eut bientôt lieu d'opposer les mêmes qualités à de semblables épreuves, lorsque, devenu supérieur de la maison professe de Venise, il fut obligé de céder, avec ses confrères, au décret de bannissement que des influences protestantes avaient arraché au sénat. Le P. Castori fut alors appelé à Rome, et placé à la tête du Collége Germanique. Il y acquit une telle réputation de capacité, de sagesse et de vertu, que d'illustres personnages, des princes de l'Église, le Souverain Pontife lui-même prenaient ses avis dans les affaires les plus difficiles. Enfin, plein de jours et de mérites, il mourut le 15 mars 1634, à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

Il a écrit en italien une *Instruction civile et chrétienne*, ouvrage où, considérant l'homme dans ses rapports avec Dieu et avec la société, il lui trace avec autant de piété que de raison les devoirs qu'il doit remplir envers l'un et l'autre.

épisode dans notre sujet, mais il prouve mieux notre assertion que tout ce que nous pourrions dire. François de Sales n'était point une exception parmi ses condisciples : il nous donne seulement, dans cette phase de sa vie, l'idée la plus exacte de l'éducation qu'on donnait, à cette époque, au Collége de Clermont; il avait étudié dans un collége de Savoie la grammaire et les éléments des belles-lettres. Son père résolut de l'envoyer à Paris au Collége de Navarre; mais le jeune François redoutait un séjour où « l'on songeait plus à former des gentilshommes capables de briller dans le monde qu'à élever des chrétiens solides dans la vertu (1). « Ayant appris ce dessein, dit Charles-Auguste de Sales, il y eut de la répugnance, parce qu'il avait ouï dire que la jeunesse ne s'y adonnait pas tant à la piété qu'au collége des Pères, de la renommée desquels il avait les oreilles pleines. Que faire là-dessus? Il n'osait pas contrarier ouvertement la volonté de son père; d'ailleurs il avait envie d'éviter le péril (2). » Préoccupé de cette pensée, il se décide à la communiquer à sa mère, et l'abordant tout en pleurs : « Hélas, bonne mère, lui dit-il, je me vois en péril de perdre mon âme : si je vais au Collége de Navarre, ma faiblesse me dit que j'y périrai; je suis enclin au mal; les mauvaises compagnies m'entraîneront, et de quoi me servira la vaine science du siècle, si je me damne? Il y a un moyen de concilier l'intérêt de mon instruction avec celui de ma vertu, c'est de m'envoyer au collége des Jésuites : ceux-là sont savants et pieux tout à la fois; ils m'apprendront les sciences et le chemin du ciel tout ensemble, et je m'instruirai sans courir les risques de mon salut. O bonne mère! ajouta-t-il en se jetant à ses genoux, je vous en conjure, obtenez de M. de Boisy que j'aille chez ces bons Pères; ce vous sera un bien plus grand contentement de me voir revenir de mes études fervent disciple de Jésus-Christ, que de me voir habile courtisan, esclave du monde et de mes passions (3). »

(1) M. Hamon, *Vie de saint François de Sales*, t. I, p. 29.
(2) Cité par M. Boulangé, *Études sur saint François de Sales*, p. 18 et 19.
(3) M. Hamon, t. I, p. 30.

La pieuse mère entra sans peine dans les vues de son fils, et les fit goûter à M. de Boisy. François partit donc pour le Collége de Clermont, sous la conduite d'un prêtre respectable, nommé Déage, qui devait lui servir de gouverneur. En arrivant à Paris, il fut, comme beaucoup d'autres qui ne trouvaient pas de place dans le pensionnat, obligé d'occuper un logement dans le voisinage, d'où il pouvait facilement suivre, comme externe, les cours du collége. La plupart de ses historiens, même les plus anciens, tel que dom Jean de Saint-François, ont avancé qu'il assista aux leçons du P. Maldonat. C'est une erreur : François de Sales n'arriva à Paris qu'en 1580, et depuis quatre ans le P. Maldonat n'enseignait plus. Mais comme ce grand homme avait fondé la réputation du Collége de Clermont, on lui attribuait tout ce qui s'y faisait ; longtemps après sa mort, on mêlait encore son nom à celui d'un établissement qu'il avait illustré. Du moins François de Sales suivit les leçons de maîtres dont les uns avaient partagé et les autres soutenaient la gloire de Maldonat. Il reçut d'abord celles du P. Bernardin Castori, un des plus habiles professeurs de rhétorique de son temps, et il étudia le grec sous le P. Sirmond, qui, peu d'années après, eut encore l'honneur, à Pont-à-Mousson, de cultiver le cœur et l'esprit du B. Pierre Fourrier.

« Grâce à tous ces moyens d'apprendre, continués pendant deux ans entiers, le jeune François épura son goût, forma son style, saisit tous les secrets de l'art oratoire, et s'éleva en cette partie à une telle hauteur qu'il fut estimé dans la suite un des hommes les plus éloquents de son siècle (1). »

Il se distingua plus encore par sa piété que par ses succès ; c'est pourquoi ses maîtres le jugèrent digne d'être admis à la congrégation de la sainte Vierge. « Cette faveur fut pour lui le sujet d'une joie toute sainte, et le principe d'une vie toute nouvelle. Il se dit à lui-même que, pour ne pas déshonorer la congrégation à laquelle on venait de l'admettre, il lui fallait se rendre le digne émule de tant de pieux jeunes gens, ses

(1) M. Hamon, t. I, p. 32, 33.

nouveaux confrères ; que le Ciel, en lui faisant la grâce de voir de plus près et de contempler, dans l'intimité, de si beaux modèles, l'obligeait par là même à les imiter : en conséquence, il se donna plus que jamais à la piété et aux solides vertus..... Partout où il passait, on le regardait avec respect, et souvent on entendait dire à son approche : *Voici l'ange du collége*, comme s'il eût ravi à saint Thomas d'Aquin le nom glorieux d'Ange de l'école. » C'est le témoignage que lui rend le P. Binet, alors son condisciple, et, dans la suite, son intime confident (1). Par une conduite si exemplaire, il mérita de servir de modèle à ses compagnons d'études, même aux autres membres de la congrégation qui lui conférèrent l'honneur de les présider.

Cependant ses exercices de piété ne nuisaient point à ses progrès : après avoir suivi avec succès, pendant deux ans, le cours de belles-lettres, il passa au cours de philosophie. Il eut le bonheur de le faire sous les deux habiles maîtres que nous avons déjà nommés, Jean-François Suarez et Jérôme Dandini ; et, selon le témoignage de son dernier et digne historien, ses cahiers, que l'on conserve encore, attestent le zèle et l'intelligence avec lesquels il recueillait les enseignements de ces hommes supérieurs (2).

Du reste, il les partageait avec une foule de condisciples ; car jamais peut-être le Collége de Clermont n'avait vu une jeunesse plus brillante et plus nombreuse. Nous mettons à part l'auditoire de Maldonat, qui était extraordinaire et composé d'assistants de tout âge, de tout rang, surtout de savants et de personnages distingués. Nous parlons seulement de ceux qui fréquentaient comme écoliers le Collége de Clermont. Certes ce n'étaient point les priviléges dont il jouissait qui attiraient à cet établissement un concours si prodigieux : on sait que l'Université ne les prodiguait pas aux Jésuites. Au contraire, les élèves participaient à toutes les épreuves de leurs maîtres : on leur refusait à tous les lettres d'*écoliers jurés*, et ordinairement le degré de *maître* à ceux

(1) M. Hamon, t. I, p. 35, 36.
(2) *Id.*, *ibid.*, p. 39.

qui, à la fin de leur philosophie, se présentaient pour le recevoir (1). On prit contre ce collége des mesures encore plus odieuses à l'ouverture des classes de l'an 1579. « Les cours des études, dit le P. Odon Pigenat, alors supérieur, s'ouvrit le jour de la fête de saint Remy, avec une solennité inouïe : outre l'éloquent discours que le P. Bernardin (Castori) prononça selon l'usage, il y eut un acte public de philosophie et de théologie, que suivit la représentation d'un drame dont le sujet était *Hérode*. Tout se passa, Dieu merci, à l'édification de tous et à l'admiration du plus grand nombre. Le concours des élèves est si grand, même en philosophie, que plusieurs, pour pouvoir entendre du dehors les leçons du maître, sont obligés de monter qui sur des bancs, qui sur des tonneaux, qui sur des échelles. Cependant, peu de jours auparavant, le recteur de l'Université, neveu du grand maître de Navarre (2), et candidat de théologie, avait pris pour sujet de sa *majeure ordinaire*, et soutenu cette proposition : *que ceux-là pèchent mortellement qui suivent les leçons des Jésuites*. Cette témérité n'a pas empêché le frère de l'illustre duc d'Aumale d'abandonner le Collége de Navarre pour venir au nôtre, où il suit la première classe à la grande satisfaction de nos élèves. Dieu veuille que ce soit aussi avec tout le fruit que nous espérons (3). »

(1) *Hist. Ms. du Collége de Clermont.*

(2) Julien Pelletier, digne neveu du fameux Jean Pelletier.

(3) Hisce remigialibus (1579) renovata sunt studia majore quam unquam antea celebritate. Nam præter solitam orationem quam elegantem habuit P. Bernardinus, factæ sunt in theologia et philosophia publicæ disputationes. Exhibita est Herodis tragœdia, et per Dei gratiam omnia cum ædificatione sunt peracta. Concursus vero ad scholas tantus est, etiam in philosophia, ut plurimi foris alii ex scalis, alii ex doliis et scamnis audire cogantur ; licet paucis ante diebus rector Universitatis, theologiæ candidatus, ac magni Navarræ magistri ex fratre nepos pro *majore ordinaria* defendisset *eos mortaliter peccare qui nostros audirent;* quo temerario ausu non est tamen retardatus illustrissimi Aumalensis frater quin, illo collegio relicto, ad nostrum se conferret, ubi in prima classe scholas frequentat magno cum nostrorum auditorum gaudio. Faxit Deus ut et cum eo quo speramus fructu !... » (Lettre autogr. du P. Odon Pigenat, recteur du Collége de Clermont, au P. Général, datée de Paris, 11 octobre 1579. — Archives du Jésus.)

Les ennemis du Collége de Clermont avaient employé bien des moyens pour le détruire ou en arrêter le succès; mais ils ne s'étaient pas encore avisés, du moins publiquement, de celui que nous signale le P. Odon Pigenat. On pouvait cependant prévoir que la haine les pousserait à cet excès de ridicule. Puisque la Sorbonne imposait des dogmes de foi pour accuser d'hérésie le P. Maldonat, qui refusait de les admettre, pourquoi n'aurait-elle pas aussi créé des cas de péchés mortels pour damner les Jésuites et leurs amis?

Nous sommes heureux lorsque, forcé par notre devoir d'historien de raconter des faits qui ternissent l'honneur d'un corps respectable à tant d'égards, nous rencontrons des circonstances qui sauvegardent celui de plusieurs de ses membres. Nous les recueillons avec d'autant plus d'empressement qu'il nous est plus pénible de raconter les autres. Grâce à Dieu, nous avons quelques traits de justice à opposer aux faits que nous venons de faire connaître. Marius d'Amboise, deux fois recteur de l'Université (1576-1587), invita, par des lettres bienveillantes et polies, le supérieur du Collége de Clermont à lui envoyer tous les élèves de philosophie qu'il jugerait dignes du degré de *maître;* et plusieurs fois, en effet, il l'accorda avec des éloges bien mérités à ceux que lui présentaient les Pères.

En 1578, un certain Pierre Vadillo, Espagnol, professeur au Collége des Grassins, entreprit de réfuter les Commentaires du P. Tolet sur la logique d'Aristote, et d'attaquer les leçons du P. Jérôme Dandini. Il fut aussitôt réfuté lui-même, et réduit au silence par plusieurs de ses collègues (1).

Si des procédés aussi nobles avaient été plus nombreux et plus constants, il se serait établi entre le Collége de Clermont et ceux de l'Université des rapports d'estime et de bon voisinage, qui, en honorant les uns et les autres, auraient profité à la jeunesse, à la religion et aux lettres. Du moins, ce ne furent point les Pères qui empêchèrent cette réciprocité d'égards et de convenances : on sait qu'ils n'épargnèrent, pour l'obtenir, ni les démarches, ni les concessions. Repoussés par des adversaires dont ils voulaient être les

(1) *Hist. Ms. du Collége de Clermont.*

coopérateurs et les amis, ils concentrèrent dans leurs classes et sur la jeunesse, particulièrement confiée à leurs soins, tout ce qu'ils avaient de zèle et de science. Leurs efforts furent couronnés de si beaux succès, que ceux qui avaient refusé de marcher à côté d'eux, se virent contraints, pour les égaler, de les imiter et de marcher ainsi à leur suite. Nous ne répéterons pas ici que la discipline observée dans leur collége, la retenue de leurs élèves, formèrent, avec les désordres des colléges rivaux, un contraste qu'on s'efforça de faire disparaître, et provoquèrent dans l'Université une réforme qui, plusieurs fois prescrite par le Parlement et par les États de Blois, souvent commencée, fut enfin exécutée sous le règne de Henri IV. Qui ne sait que l'esprit si catholique de l'enseignement du Collége de Clermont, ramena peu à peu sinon le même esprit, au moins la décence dans celui des autres, força les professeurs, malgré les déclamations de Passerat, à voiler la licence des littératures grecque et romaine, pour n'en montrer que les richesses à leurs élèves, et remplaça par des sujets pieux ces sujets profanes et impurs qui se reproduisaient si souvent sur les théâtres destinés aux exercices comme aux délassements des écoliers? L'enseignement de la théologie, on en convient également, était tombée dans un état qui n'avait que trop motivé les critiques, quoique exagérées, de Vivès, de Ramus, et les dédains de tous les humanistes de l'époque. Or les PP. Maldonat, Mariana et Tyrius l'élevèrent, par leur science, leur méthode et leur éloquence, au-dessus des mépris, et firent respecter sa souveraineté au milieu de l'Université de Paris. Quant à la religion, les ennemis de la Compagnie ont avoué eux-mêmes que le Collége de Clermont en fut comme le boulevard dans la capitale. Du Boulay, dont l'ouvrage est l'écho fidèle des calomnies répandues au XVIe siècle au sein de l'Université, contre cet Ordre, jetant un coup d'œil rétrospectif sur cette époque, parle ainsi du Collége de Clermont :

« Les Jésuites qui, dès l'an 1550, cherchaient à surprendre le bercail universitaire, saisissent l'occasion que leur offrent l'indignation du roi, les différends survenus entre la Cour et l'Université, et en même temps la discipline trop peu sévère (*non satis castigatæ*)

des écoles et les sourdes rancunes de sectes, et obtiennent du roi des lettres patentes pour fonder leur institution à Paris. Ils les présentent au Parlement, d'où ils sont renvoyés à l'assemblée de Poissy. L'assemblée les admet à certaines conditions que confirme le Parlement, et en 1564 ils commencent à enseigner, et à enseigner gratuitement, ce qui plut infiniment à un grand nombre. L'intervention de l'Université, renforcée de l'évêque et du clergé de Paris, de la cité, des ordres mendiants, n'y peut rien. Dès lors leurs classes sont fréquentées par une grande foule d'écoliers, et celles de l'Université sont dépeuplées. A la vérité, ce fut au grand préjudice de la gloire de l'Université, mais certainement au grand avantage de la religion catholique, de l'aveu même de leurs plus ardents adversaires. On ne peut dire, en effet, quels immenses accroissements a pris cet ordre en peu de temps, avec quel empressement il a été accueilli de presque toutes les nations, avec quel succès il a travaillé à ramener les peuples barbares à Dieu et au christianisme, et les hérétiques à la foi catholique (1). » Voilà le témoignage de Du Boulay : nous ne nous arrêterons pas à le commenter; constatons seulement qu'il avoue trois choses : 1° que lorsque les Jésuites ouvrirent leurs classes, la discipline n'était pas observée dans celles de l'Université; 2° que leurs classes, à peine ouvertes, attirèrent une foule d'écoliers et que celles de l'Université furent désertées; 3° que les succès du Collége de Clermont furent aussi avantageux à la religion catholique que préjudiciables à la gloire de l'Université. Et cependant Du Boulay compte l'établissement du Collége de Clermont parmi les quatre fléaux qui, au XVI^e^ siècle, défigurèrent l'Université. Ainsi, selon lui, ce qui était un bienfait pour la religion, était un fléau pour l'Université. Nous avouons que nous n'aurions osé faire ni cette injure à l'Université, ni cet honneur à la Compagnie de Jésus. L'aveu de Du Boulay nous permet d'imiter son exemple et de jeter un coup d'œil général sur le passé du Collége de Clermont, avant de le saluer pour la dernière fois. Nous empruntons ce tableau au P. Barny, qui, présentant au Parlement

(1) *Hist. Univ. Paris.*, t. VI, p. 916.

les états de service de cet établissement, disait en termes aussi mesurés que vrais :

« Pour le deuxième chef, disent lesdits défendeurs qu'ils se sont acquittés de leur devoir loyaument et diligemment ; et pensent avoir fait quelque profit depuis qu'ils sont entrés en France, et particulièrement en l'Université de Paris, vu qu'ils ont confirmé la religion, changé les mœurs, fait fleurir l'étude des lettres. Car, en premier lieu, ils ont fait un catéchisme contre celui de Genève, lequel ils ont fait apprendre à la jeunesse et au simple peuple. Ils ont commencé à enseigner la théologie, et principalement ont traité les questions et controverses de nostre temps, dont ne se trouvera guères aujourd'hui homme de qualité et de doctrine en l'état ecclésiastique, qui n'ait esté disciple de feu Jean Maldonat, ou ne se soit servi et serve de ses leçons. Ils ont composé et mis en lumière beaucoup de livres contre les hérétiques de nostre siècle, et n'y a rien des erreurs de nostre temps qui n'aye esté doctement et richement réfuté par Canisius, Bellarminus, Auger, François et Hierosme Turrianus, Grégoire de Valencia, Peltanus, Costerus et autres.

« Quant à la piété, ils ont toujours eu soin de corriger les mœurs du peuple, l'excitant par tous les moyens à la vertu et à la crainte de Dieu et observation de ses saints commandements ; remettant sus l'usage des saints sacrements de pénitence et eucharistie si profitable et salutaire, renouvelant de jour à autre les œuvres de dévotion, piété et charité, et comme aussi ils se sont toujours étudiés de graver ès cœurs de la tendre jeunesse la crainte de Dieu et l'amour de la vertu, sachant bien que de là dépend le rétablissement des républiques débauchées, et pensent en ce n'avoir travaillé en vain, attendu qu'on aperçoit clairement la différence qu'il y a entre ceux qui ont receu l'instruction d'eux et des autres.

« Quant aux Lettres, ils pensent les avoir beaucoup avancées. Car premièrement, ils ont fait fleurir l'étude de théologie et remis sus cette partie qui s'appelle scholastique, laquelle *contra Ecclesiæ hostes nos armat et argumentorum tela quasi amentatas hastas suppeditat.* Et n'y a presque endroit d'icelle, sur lequel ils n'ayent

escrit. Ils ont aussi revoqué en usage l'autre partie d'icelle qui consiste en dispute morale, appelée vulgairement des cas de conscience, l'exercice de laquelle estoit abatardi depuis ce grand théologien Jean Gerson. Davantage ne s'est trouvé guères ordinairement autre lecture de théologie, qui fust de conséquence, en l'Université, qu'en leur collége. Et est certain que depuis quelques années une bonne partie des bacheliers de théologie, et des meilleurs, ont fait leurs études en leurs maisons.

« D'abondant, il se peut dire et sans mensonge, qu'ils ont fait fleurir l'étude de la philosophie, qui depuis beaucoup d'années, et particulièrement depuis *Joannes Major*, y a environ quatre-vingt et dix ans, estoit fort décheu, si qu'on lisoit Aristote comme une épistre de Cicéron, avec quelque glose interlinéaire, et annotation marginale. Au moyen de quoy on voit aujourd'huy les jeunes escholiers estre plus advancés audit étude de philosophie (*absit a verbo invidia*), que les vieux maistres du temps passé.

« Quant aux lettres humaines, ils pensent les avoir réduites en meilleure méthode. Ils ont aussi enseigné la langue grecque par toutes les classes, laquelle auparavant ne s'enseignoit qu'au Collége de Cambray, avec peu de profit de ceux qui n'y étoient pas beaucoup avancés auparavant. Dont à leur exemple on a commencé à faire le mesme aux autres colléges.

« Au surplus, ils ont toujours tenu bon ordre en leur collége, y gardant l'ancienne rigueur et observance de l'Université. Ils n'y ont point refusé les pauvres; ils n'y ont flatté les riches crainte de les perdre et leurs présents. Ils ont toujours eu les exercices fort réglés et constants sans débauche, interruption, refroidissement. Jamais cours de philosophie n'y a esté commencé qu'il n'y ait esté achevé; en un même cours, on n'a point changé de régent que rarement. Il ne se trouvera guères classe où se soit fait aucune éclipse pour mort et maladie d'aucun régent; mais toujours les places vuides ont esté soudain remplies. L'ordre y a esté toujours gardé en chaque classe avec une grande constance. Les régents se sont levés de bon matin, diligentés à se préparer et entrer en classe, si tost que la cloche a sonné, sans se promener et deviser par la cour; et n'en sont sortis que le

dernier n'aye esté sonné. Ils n'ont point commencé nouveaux livres que les vieux ne fussent achevés. Ils n'ont point chargé les escholiers de multitude d'autheurs ; ils n'ont point confondu la capacité des classes d'humanités, enseignant aux hautes la dialectique, aux basses la rhétorique. Ils n'ont enduré qu'aucun escholier vînt à quelques leçons et laissast les autres, ne rendist compte de ses leçons, ne donnast ses compositions (1). En somme, ils ont taché de s'acquitter en gens de bien de leur devoir et office, sçachant qu'ils méritoient beaucoup envers Dieu d'instruire diligemment la jeunesse ; car ç'a esté le blanc auquel ils ont toujours visé en cette affaire, à sçavoir l'honneur et gloire de Dieu, et jamais n'a esté autre leur intention (2). »

Tels étaient les titres qu'avait conquis le Collége de Clermont par trente années de patience, de dévouement et d'énergie. Le P. Barny les présentait à des juges réunis pour terminer, par une sentence de suppression, la lutte dont Maldonat avait été le principal héros. Il ne restait plus à l'orateur qu'à laisser la parole aux services du Collége de Clermont ou bien à demander pour lui à ses adversaires : « Je vous ai rendu beaucoup de services ; pour lequel m'anéantissez-vous ? » Relevé par la main de Henri IV, ce collége, qu'il portât le nom de Clermont ou de Louis le Grand (3), ne tira jamais d'autre vengeance des persécutions de l'envie. C'est un hommage que nous devions lui rendre, au moment où Maldonat s'en éloigne pour toujours, et lui faire ainsi nos derniers adieux.

(1) Les souvenirs et les faits que rappelle ici le P. Barny étaient connus de ceux à qui il parlait, et établissaient dans leur pensée, avec ce qui ne se faisait pas dans d'autres colléges, un contraste frappant, mais à peine perceptible pour nous, séparés que nous sommes de cette époque par un intervalle de plus de deux siècles et demi.

(2) Ap. Bulæ, *Hist. Univ. Paris.*, t. VI, p. 886 et seq.

(3) Voir aux Pièces justificatives, nº XVI.

CHAPITRE III

Occupations de Maldonat au Collége de Bourges. — Mort de l'abbé de Saint-Gildas. — Pressentiments de Maldonat sur sa fin prochaine. — Entrevue de Maldonat avec Montaigne, à Épernay. — Maldonat, député par la province de France à la Congrégation générale de 1581, part pour Rome. — État personnel de la Congrégation générale. — Le P. Maldonat fait le discours d'ouverture. — Élection du P. Claude Aquaviva. — Maldonat, retenu à Rome, y travaille à ses Commentaires sur les quatre Évangiles et à l'édition de la Bible des Septante. — Ses entretiens avec Montaigne. — Il termine ses Commentaires. — Sa mort. — Mort du P. Soriano, ami d'enfance du P. Maldonat.

A peine Maldonat eut-il déposé ses fonctions de visiteur qu'il rentra dans sa solitude de Bourges. Là, entouré de ses livres, en présence du signe de la rédemption, il poursuivait ses Commentaires sur les quatre Évangiles, et continuait ainsi la guerre que, dans ses leçons, il avait faite à l'hérésie (1). Il n'interrompait ces saintes occupations que pour

(1) Quelques écrivains prétendent que Maldonat enseigna au Collége de Bourges. M. Labouvrie, dans les *Faits divers* qu'il a ajoutés à la *Relation de la monstre du mystère des saints Actes des Apostres* (p. 167), semble même supposer que c'est là qu'il eut ce grand nombre d'auditeurs dont parle l'histoire. Maldonat aida sans doute de ses conseils et de ses encouragements les premiers professeurs du Collége de Bourges, mais jamais il ne partagea leurs travaux. Il n'illustra le collége et la ville que par le séjour prolongé qu'il y fit. Soixante ans

communiquer à ses frères les fruits de son expérience et de sa sagesse, ou pour satisfaire aux légitimes importunités de ses amis.

L'abbé de Saint-Gildas était celui de tous qu'il admettait le plus souvent à ses entretiens. Ce vénérable vieillard aurait embrassé l'Institut de saint Ignace, si ses infirmités lui avaient permis d'en remplir les prescriptions; il voulut du moins vivre en communauté avec les Pères du collége, suivre leur règle et partager leurs exercices de piété. Averti par son grand âge qu'il approchait de la fin de sa carrière, inspiré d'ailleurs par sa tendre dévotion, il ne se préoccupait plus que de l'éternité. Un jour qu'il se livrait avec le P. Maldonat aux pieux épanchements d'un cœur plein de Dieu, il lui dit qu'il avait vu en songe le ciel ouvert et la place que la miséricorde divine lui réservait dans le séjour des bienheureux. Peu de temps après, il s'entretenait avec le P. Vice-Recteur sur le même sujet, et, s'abandonnant à cette ardeur de charité qu'il avait ravivée, le matin, par la sainte communion, il parlait avec enthousiasme du bonheur de mourir dans l'amitié du Seigneur. En sortant de cet entretien, il se retire dans sa cellule, se met à genoux aux pieds d'un crucifix, commence la récitation de l'office divin et meurt en célébrant les louanges de Dieu. Un instant après, on le trouva dans l'attitude d'un saint ravi en extase.

L'abbé de Saint-Gildas avait honoré sa patrie par l'éclat de sa

plus tard, Nicolas Bourbon rappelait ce souvenir au P. Vavasseur pour lui adoucir les regrets que lui avait laissés le Collége de Clermont :

« Tu quod fortunam incuses non habes, quæ non idcirco te avellit Lutetia ut ad ignobiles pagos amandet, sed ut nobilissimis urbibus ostendat, Rhedonibus, Burdegalæ, Flexiæ, Biturigibus, quæ vel senatoria purpura coruscant, vel regum conceptu ac genitura et florentissimis academiis celebrantur. Postrema vero hæc in qua nunc degis, te in Alciatorum, Duarenorum, Balduinorum et Cujaciorum vestigiis collocat, ubi tantum non vivas et spirantes eorum heroum imagines intueris. Hic Maldonatum vestrum, post excitatam Lutetiæ tantam sui admirationem, concessisse illuc a majoribus et iis qui viderant auditum me tibi narrare memini. Sicut tu quoque ex Claromontanis scholis Parisiorum publico munere solutus, quasi votiva legatione eo profectus est. Lutet. Parisior. Idib. maii 1640. (Mss. latins de la Biblioth. Impér., nº 8585.)

vie publique et édifié ses concitoyens par les vertus de sa vie privée. Aussi tous accoururent-ils à ses obsèques pour rendre à sa mémoire l'hommage de leur reconnaissance et de leur admiration. Interprète de leurs sentiments, le P. Maldonat les exprima avec une éloquence d'autant plus touchante que son cœur inspirait son génie : il évoqua les grands et doux souvenirs que renfermait le cercueil avec les dépouilles mortelles de son vénérable ami. Il déroula aux regards de ses auditeurs la suite de cette vie agitée, toute employée au service de l'État ou au bien de l'Église. Puis, révélant des confidences dont il était le seul dépositaire, l'orateur exposa les pieux secrets qu'il avait appris dans les épanchements de l'amitié ; ces beaux exemples de vertus, cet esprit de foi, cette tendre piété, ces conversations angéliques dont il avait été chaque jour témoin, ce songe ou cette vision dans laquelle le noble vieillard avait reçu comme un avant-goût du bonheur du ciel et l'assurance d'en jouir bientôt, enfin cette dernière prière dans laquelle il n'avait été interrompu par la mort que pour aller la continuer dans le ciel (1).

Le P. Maldonat, frappé de la mort soudaine de l'abbé de Saint-Gildas, se préoccupa vivement de son dernier jour. Quoique la sainteté de sa vie et seize ans de lutte contre l'hérésie fussent capables de le recommander à la miséricorde divine, il ne se rendait cependant pas ce témoignage : il redoubla de vigilance sur lui-même, multiplia ses exercices de mortification et de piété. Ce fut alors, sans doute, qu'il s'imposa le devoir d'examiner cinq fois chaque jour, outre le temps prescrit par la règle, l'état de sa conscience, afin de la tenir toujours prête à paraître devant Dieu, et de n'emporter aucun remords au tribunal du souverain Juge. Dominé par cette pensée, Maldonat vit une fois en songe un homme inconnu qui l'exhortait à poursuivre courageusement son Commentaire sur les quatre Évangiles, l'assurant que la Providence lui laisserait assez de vie pour le finir, mais qu'il mourrait peu de temps après l'avoir terminé ; et en même temps il lui indiqua de quelle maladie il

(1) *Hist. Soc. J.*, part. IV, lib. VIII, nos 197, 198.

mourrait. Le P. Maldonat se préoccupa moins de ce songe que de l'incertitude du moment de la mort, et cette pensée augmenta sa ferveur autant qu'elle hâta son travail.

D'ailleurs, l'affaiblissement de ses forces lui faisait prévoir que la fin de ses jours n'était pas éloignée. Ces considérations réunies fixaient tellement sa pensée sur le salut de son âme et sur l'éternité, qu'il négligeait les moyens de soutenir sa santé ou de prolonger son existence. Ses amis durent s'en préoccuper pour lui. Le duc de Nevers, qui, comme tous les princes et les grands seigneurs catholiques de la cour, honorait de son amitié l'illustre religieux, le conduisit avec lui aux eaux de Spa, au pays de Liége. Pendant le séjour qu'il y fit, le P. Maldonat reçut dans la maison du duc et dans l'établissement tous les soins dont pouvait s'aviser l'amitié la plus généreuse; cependant il trouva dans la vertu des eaux moins d'adoucissement à ses souffrances que de soulagement aux fatigues d'esprit dans les distractions du voyage. Au bout de trois semaines, Maldonat quitta les eaux de Spa, toujours dans la compagnie du duc de Nevers. Arrivés à Epernay en Champagne, ils s'y arrêtèrent pour y célébrer la fête de la Nativité de la sainte Vierge. La même raison y retenait alors Michel de Montaigne, qui se rendait en Italie par l'Allemagne et la Suisse. Cette coïncidence fut pour le célèbre auteur des *Essais* une bonne fortune dont il eut bien soin de jouir, et qu'il n'a pas laissé ignorer à ses lecteurs. Voici comment il la raconte dans le journal de son voyage :

« *Esprenai,* où étans arrivés, MM. d'Estissac et de Montaigne s'en allarent à la messe, comme c'estoit leur coutume, en l'église Nostre-Dame. L'évesque de Renes de la maison des Hannequins à Paris, faisoit lors l'office en laditte église de laquelle il est abbé; car c'estoit aussi le jour de la feste de Nostre-Dame de septembre. M. de Montaigne accosta en laditte église après la messe M. Maldonat, Jhésuite duquel le nom est fort fameux à cause de son érudition en théologie et philosophie, et eurent plusieurs propos de savoir ensemble lors et l'après dinée au logis dudit sieur de Montaigne, où ledit Maldonat le vint trouver. Et entre autres choses, parce qu'il venoit des baings d'Aspa, qui sont au Liége,

où il avoit esté avec M. de Nevers ; il lui conta que c'estaient des eaus extremement froides, et qu'on tenoit là que les plus froides qu'on les pouvoit prendre c'estoit le meilleur. Elles sont si froides qu'aucuns qui en boivent en entrent en frisson et en horreur ; mais bientost après, on en sent une grande chaleur en l'estomach. Il en prenoit pour sa part cent onces ; car il y a des gens qui fournissent des verres qui portent leur mesure selon la volonté d'un chacun. Elles se boivent non-seulement à jeun, mais encore après les repas. Les opérations qu'il récita sont pareilles aux eaux de Gascogne. Quant à lui, il disoit en avoir remarqué la force pour le mal qu'elles ne lui avoient point fait, en ayant beu plusieurs fois tout suant et tout esmeu..... C'est un lieu auquel on est très-bien accommodé et logé..... Toutefois ny M. de Nevers, ni lui n'en estoient devenus guières plus sains. Il (Maldonat) avoit avec lui un maistre d'hostel de M. de Nevers, et donnarent à M. de Montaigne un cartel imprimé sur le sujet du différent qui est entre MM. de Montpansier et de Nevers, affin qu'il en fut instruit et en peut instruire les gentilshommes qui s'en enquerroient (1). »

(1) M. de Querlon, dans une note sur ce passage (*Journal du voyage de Montaigne en Italie*, t. I, p. 11), pense que Montaigne veut ici parler de la dispute qui eut lieu en 1541 entre le duc de Nevers et le duc de Montpensier sur la *baillée des roses au Parlement*. Nous croyons au contraire qu'il s'agit d'une querelle qui, survenue peu de temps auparavant entre ces deux princes, préoccupait toute la noblesse au moment où Montaigne traçait ces lignes. Nous en indiquons la cause en peu de mots : En 1575, le duc d'Alençon, prince inconstant et brouillon, quitta la cour pour se joindre aux protestants. A cette nouvelle, le duc de Nevers se mit à la tête de ses gens et alla camper à Toury pour fermer le passage de la Loire au duc d'Alençon et empêcher la jonction de ce prince avec les autres chefs des rebelles. Il écrivit en même temps au duc de Montpensier une lettre dans laquelle, se mettant à ses ordres, il le priait d'entrer dans le même dessein pour le bien de la religion et de l'État. Le duc de Montpensier n'adopta ni la proposition ni le plan du duc de Nevers. Il aima mieux se réserver la gloire de réconcilier la reine mère avec le duc d'Alençon. Il se rendit dans cette intention à Champigny, où il reçut Catherine de Médicis et son fils. Ce fut alors qu'il leur raconta ce que le duc de Nevers lui avait écrit. Le duc de Nevers se plaignit hautement au roi d'une si grave indiscrétion, et accusa même le duc de Montpensier de ne pas avoir rapporté fidèlement ses paroles. Le duc de Montpensior essaya de se justifier dans une lettre écrite au duc

Après la fête de la Nativité de la sainte Vierge, Montaigne continua sa route vers l'Allemagne, Maldonat partit avec le duc pour Nevers, d'où il se hâta de rentrer dans sa chère solitude de Bourges.

A peine remis des fatigues du voyage, il se remit à ses travaux sur les quatre Évangiles; mais un grave événement le força bientôt de l'interrompre de nouveau. Le P. Éverard Mercurien, Général de la Compagnie de Jésus, avait cessé de vivre le 1er août de cette même année 1580 : sa mort amena la congrégation générale qui devait lui donner un successeur, et que le P. Olivier Manar, vicaire général, convoqua pour le mois de février de l'année suivante. En attendant, chaque province de l'Ordre se réunit en congrégation particulière pour nommer ses députés à cette solennelle assemblée. Investi par l'estime de ses confrères de l'honneur d'y représenter la province de Paris, le P. Maldonat quitta la France pour ne plus la revoir, et partit pour Rome vers la fin de l'an 1580. Bientôt arrivèrent dans cette ville, des différentes parties de l'Europe, ceux qui avaient reçu la même mission de leurs provinces respectives. Tous avaient conquis par les travaux qu'ils avaient supportés pour le bien de l'Église, par les charges qu'ils avaient remplies, d'égales prétentions à la première dignité de leur Ordre : parmi eux, on remarquait surtout Alphonse Salmeron et Nicolas Bobadilla, compagnons de saint Ignace; Antoine Cordeses, Paul Hoffée, Nicolas de Lannoy, Eleutherus Pontanus, qui, élevés à l'école du même saint, avaient tous joui de son estime et de sa confiance; Claude Mathieu, Laurent Maggio, l'un et l'autre honorés depuis longtemps, en France ou en Allemagne, des fonctions de provincial et de visiteur; Claude Aquaviva, moins

d'Alençon, mais adressée au public. Le duc de Nevers publia à son tour un écrit intitulé : *L'occasion du dementy que M. le duc de Nevers, pair de France, fit donner ce mois de mars dernier* 1580. Or, nous croyons que c'est cette pièce que Maldonat remit à Montaigne, à Épernay, et non une autre pièce relative à une affaire qui s'était passée trente-neuf ans auparavant. (Voyez *Mémoires du duc de Nevers*, 2. vol in-fol., t. I, p. 85 et suiv.) Cette conjecture, d'ailleurs, est pleinement justifiée par Coustureau, dans la *Vie du duc de Montpensier* (Rouen 1642, in-4°), p. 232 et suiv.

remarquable par sa naissance princière que par ses qualités personnelles; Benoît Palmio, un des orateurs les plus accomplis de son siècle, et tour à tour supérieur, provincial, visiteur, assistant : si, à l'époque de la congrégation générale, il se souvint trop de sa gloire et de ses services, il expia dans la suite, par ses larmes, cette surprise de la nature; enfin, Olivier Manar, qui à ses mérites ajouta celui de faire le sacrifice de son droit à la paix et à l'impartialité des suffrages.

Les travaux de Maldonat étaient connus de ses illustres collègues; tous voulurent rendre hommage à son mérite et à sa sagesse; et, en le chargeant de prononcer le discours d'ouverture, ils lui donnèrent le soin de diriger le choix qu'ils devaient faire. Le 19 février 1581, la congrégation générale se réunit pour procéder à l'élection du chef de la Compagnie. La présence de tant d'hommes d'élite, venus de tant de contrées diverses, montrait seule l'importance de l'acte auquel ils allaient tous participer. Ce fut par cette considération que commença l'orateur. Il y en ajouta beaucoup d'autres tirées du fond même du sujet, de la dignité suprême qu'il s'agissait de remplir, et des qualités qu'elle exigeait dans celui qui en serait revêtu. L'étendue et la durée du pouvoir que le Général exerce sur l'Ordre entier, la grandeur et la variété des ministères de la Compagnie, la dispersion de ses membres dans toutes les parties du monde, la position difficile que ces temps malheureux lui faisaient dans plusieurs contrées, ses succès, ses revers, sa gloire, toutes ces circonstances donnaient la mesure des qualités qui devaient déterminer le choix des électeurs. D'ailleurs, les constitutions n'en demandaient pas de moins grandes; et Maldonat sut bien les faire parler. Évoquant ensuite les saints et nobles souvenirs d'Ignace, de Laynez, de Borgia, d'Éverard Mercurien, il les mit en face de ses auditeurs et leur montra, dans ces imposantes figures, les modèles de celui qu'ils devaient élire. Il ne s'agissait donc ni d'une question de personnes, ni de considérations humaines; l'intérêt de la Compagnie, la gloire de Dieu devaient donc dominer toutes les préoccupations et absorber toutes les affections. Ce fut par cette conclusion que Maldonat termina son discours.

Quand il eut fini de parler, les Pères invoquèrent les lumières de l'Esprit-Saint, et procédèrent à l'élection. Le nom du P. Claude Aquaviva réunit la majorité des suffrages. On ne pouvait pas faire une plus juste application du discours de l'orateur. Les membres de l'assemblée, présidés par le nouveau Général, eurent bientôt épuisé les matières soumises à leurs délibérations ; ils se séparèrent ensuite pour aller, qui dans un pays, qui dans un autre, remplir les fonctions que l'autorité leur avait confiées. Le P. Aquaviva retint à Rome le P. Maldonat, à qui la capitale du monde chrétien offrait plus de repos et plus de ressources littéraires. Maldonat, en effet, profita de ces avantages pour compléter et terminer son Commentaire sur les quatre Évangiles. Il ne trouva pas moins de lumières dans les conversations de ses confrères. Le Collége Romain était encore une des plus savantes écoles du monde : il suffit de nommer, parmi ceux qui en faisaient la gloire, François de Torrès, plus connu sous le nom de Turrianus, Tolet, Bellarmin. Le premier, quoique un des plus savants hommes de son siècle, avait toujours recouru aux conseils de l'ancien professeur du Collége de Clermont ; le second, qui avait donné des leçons de philosophie à Maldonat, se glorifiait ensuite de marcher son égal ; Bellarmin, dont Maldonat avait autrefois salué et encouragé les premiers succès, faisait alors au Collége Romain ce cours de controverses, qui, répandu dans le monde par la presse, a toujours été l'effroi de l'hérésie et la gloire de l'Église (1).

Montaigne, qui se trouvait alors à Rome, s'étonnait qu'une seule société pût réunir tant de grands hommes dans un même endroit, sans en priver ses autres établissements : « C'est merveille, dit-il dans la relation de son voyage, combien de part ce colliége tient en la chrétianté, et croi qu'il ne fut jamais confrerie et corps parmi nous qui tint un tel rang, ny qui produisit enfin des effects tels que fairont ceus ici, si leurs desseins continuent. Ils possèdent tantost toute la chrétianté : c'est une pépinière de grands hommes en toute sorte de grandeur. C'est

(1) *Hist. Soc. J.*, part. V, lib. I, n° 25.

celui de nos membres qui menasse le plus les hérétiques de notre temps (1). »

La conversation de tels hommes avait pour Montaigne un charme que ne lui offraient pas les merveilles de Rome : il la recherchait avec soin et en jouissait avec avidité. Il aimait surtout à s'entretenir avec le P. Maldonat. Il lui communiquait ses impressions avec l'abandon et la franchise qui faisaient le fond de son caractère. On peut en juger par le passage suivant de son journal : « Le mercredi après Pasques, dit-il, M. Maldonat, qui étoit lors à Rome, s'enquérant à moi de l'opinion que j'avois des mœurs de cette ville, et notamment en la religion, il trouva son jugement du tout conforme au mien, (sçavoir) que le menu-peuple étoit sans comparaison plus dévot en France qu'ici ; mais les riches et notamment courtisans, un peu moins. Il me dict davantage qu'à ceus qui lui alléguoient que la France étoit toute perdue de l'hérésie, notamment aus Espaignols, de quoi il y en a grand nombre en son colliége, il maintenoit qu'il y avoit plus d'hommes vraiment religieus en la seule ville de Paris qu'en toute l'Espaigne ensamble (2). »

Il est possible que Montaigne exagère l'assertion de son illustre interlocuteur; son récit prouve du moins que Maldonat ne conservait point de rancunes contre la France, et qu'il aimait plus à louer le bien qu'il y avait remarqué, qu'à se plaindre des maux qu'il y avait essuyés.

Quoi qu'il en soit, Maldonat se hâta de consacrer à sa grande entreprise le repos, les richesses des bibliothèques et les conversations des savants, que lui procurait son séjour à Rome. Mais son mérite, depuis longtemps connu, ne tarda pas à l'associer à une œuvre non moins importante. Les novateurs du XVe et du XVIe siècle avaient rejeté l'autorité de l'Église, pour ne suivre, disaient-ils, que celle de l'Écriture sainte; toutefois, comme ils n'en voulaient réellement reconnaître d'autre que celle de leur raison, ils n'avaient

(1) Journal du voyage de Michel de Montaigne, etc., avec les notes de M. de Querlon, t. II, p. 177.

(2) Montaigne, ibid. p. 192.

pas craint non-seulement d'interpréter les textes au gré de leur orgueil, mais encore de les modifier, de les altérer, soit dans de nouvelles éditions de l'original grec et hébraïque, soit dans des traductions infidèles. Leurs sacriléges prétentions ouvrirent la porte aux abus : l'Écriture sainte devint l'objet commun des investigations ou curieuses ou impies de l'esprit humain, qui augmenta ainsi les difficultés qu'offraient les variantes des anciennes éditions. Cependant l'Église, gardienne fidèle de ce divin dépôt, ne l'abandonna pas aux témérités des profanes. Léon X et ses successeurs se préoccupèrent de la nécessité de débarrasser le texte sacré de ces imperfections étrangères, et d'en donner ou d'en approuver une version qui en rendit fidèlement le sens. Le concile de Trente, à son tour, traita cette question : dans sa quatrième session, il approuva la Vulgate et recommanda la correction tant du texte de cette traduction que de celui de l'hébreu et de la version des Septante. C'était aussi le vœu des Souverains Pontifes; ils prirent aussitôt des mesures pour l'accomplir. Pie IV confia donc à une commission de cardinaux et de savants ecclésiastiques le soin de préparer une nouvelle édition de la Vulgate et de la version des Septante; mais il ne put voir la fin de cette entreprise. Saint Pie V, son successeur, la poursuivit et en chargea une commission composée des cardinaux Sirlet et Antoine Carafa, de Mariano Vittori, évêque de Rieti, de Latino Latini, des PP. Paulin, de l'Ordre de Saint-Dominique, et Agelli, de l'Ordre des Clercs réguliers, et des PP. Emmanuel Sà et Pierre Parra, professeurs du Collége Romain. Saint Pie V mourut aussi avant que cette œuvre fût terminée. Grégoire XIII la reprit sur des bases plus larges; il nomma une autre commission présidée par le cardinal Antoine Carafa, bibliothécaire de la Vaticane, et composée d'hommes savants, tels que Lelio, théologien du même cardinal, Pierre Chacon ou Ciaconius, Antoine Agelli, clerc régulier, Pierre Morin, de l'Oratoire de France, Fulvio Orsini, Jean Livineius, Barthélemy Valverda, docteur espagnol, François de Torrès, François Tolet, Robert Bellarmin, tous trois de la Compagnie de Jésus. François de Torrès, attaqué bientôt après de la maladie qui le conduisit au tombeau, fut remplacé par le

P. Comitolo, autre professeur du Collége Romain. Cette commission, chargée surtout de la révision du texte des Septante, était déjà nommée lorsque le P. Maldonat se rendit à Rome. Elle s'empressa de réclamer les lumières d'un si savant homme, et, par ordre de Grégoire XIII, elle l'admit au nombre de ses membres (1). Maldonat prit une large part à cette œuvre. Profondément versé dans la connaissance du grec et de l'hébreu, ainsi que dans la lecture des saints Pères, et depuis longtemps rompu à ces sortes de travaux, il confronta les divers manuscrits que la commission avait fait rechercher dans les principales bibliothèques de l'Europe, les compara tous avec les passages des Septante cités par les saints Pères et par les écrivains ecclésiastiques des premiers siècles de l'Église. Il apportait régulièrement les fruits de ses investigations à chaque séance, où il prêtait encore aux discussions cette lucidité, cette précision qui brillaient toujours dans l'expression de sa pensée. Si Maldonat ne vécut pas assez pour voir accomplie une œuvre si importante, il put du moins, en mourant, se rendre le témoignage d'avoir contribué beaucoup à la perfection qu'elle devait avoir un jour (2).

(1) Le Long, *Biblioth. sacr.*, t. I, p. 187 et seqq. — Petri Morini, *Epist. ad Sixtum Papam V*, inter ipsius Opuscula, p. 308. — Idem, *Exercitation. ecclesiast. et biblic.*, p. 199 et seqq.

(2) L'édition de la version grecque des Septante, à laquelle Maldonat et les autres savants hommes, que nous avons nommés, donnèrent leurs soins sous les papes saint Pie V, Grégoire XIII et Sixte-Quint, fut imprimée à Rome par Zanetti, et publiée en 1587, in-fol.

L'édition de la Vulgate fut imprimée un an après, mais elle ne vit le jour qu'en 1590. Toutefois, il s'était glissé dans cette édition tant d'erreurs typographiques, que Sixte V crut devoir la soumettre à une nouvelle révision. La mort ne lui permit pas d'accomplir ce projet. Urbain VII n'eut pas même le temps d'en prendre connaissance. Grégoire XIV le confia à une commission composée des cardinaux Marc-Antoine Colonna et Guillaume Alain, de Barthélemy de Miranda, maître du sacré Palais, d'Antoine Agelli, clerc régulier, de Pierre Morin, de l'Oratoire de France, de Flaminio Nobili, de Lelio, de Valverda, et du P. Robert Bellarmin. La mort prématurée de Grégoire XIV, puis celle d'Innocent VI, encore plus précipitée, vint dissoudre cette commission. Dès son avénement au trône pontifical, Clément VIII en nomma une nouvelle, où entrèrent, avec les cardinaux Tolet, Augustin Valerio et Frédéric Borromée, les PP. Bellarmin, Agelli et Morin, et deux autres qui ne sont pas nommés.

Les soins que Maldonat consacrait à l'édition de la version grecque des Septante, n'absorbait pas tout son temps : il en trouvait encore pour travailler à ses Commentaires sur les quatre Évangiles; il parvint même, malgré tant d'autres occupations, à terminer un ouvrage qui aurait suffi pour occuper toute l'existence d'un génie moins vaste. Ensuite il commença, sur l'ensemble de son œuvre, un travail de révision. Il mit d'abord la dernière main à son commentaire sur saint Matthieu, et, le 21 décembre 1582, il en fit hommage au P. Claude Aquaviva. Il se préparait à soumettre au même examen les Commentaires sur les trois autres Évangiles; mais ses forces le trahirent : deux à trois jours après, il éprouva, selon le pressentiment ou l'avertissement qu'il en avait eu à Bourges, dans le songe dont nous avons parlé, des douleurs d'entrailles qui lui rendirent l'étude impossible. Dès lors, il employa à la méditation des choses saintes le temps qu'il donnait à ses Commentaires. Retiré dans sa cellule, il offrait continuellement à Dieu ses prières avec le sacrifice de ses souffrances. Bientôt le Seigneur lui demanda celui de la vie. Le 5 janvier de l'an 1583, Maldonat éprouva un accès de douleur qui brisa le reste de ses forces : l'infirmier chargé de le soigner lui donna tous les adoucissements que sa charité put lui suggérer. Lorsque la crise eut cessé, il sortit de la chambre du malade; rentré quelques instants après, il le trouva immobile sur le fauteuil où il l'avait laissé. Il crut d'abord qu'il n'était qu'assoupi; mais il s'aperçut bientôt que Maldonat dormait du sommeil des justes.

La maladie du P. Maldonat, quoique très-douloureuse, n'avait pas présagé une fin si prochaine; sa mort jeta dans l'étonnement et dans la consternation tous les Pères de la maison professe; leur étonnement cessa quand ils eurent appris de ceux à qui il l'avait communiqué, le vœu que formait depuis longtemps l'illustre religieux. « Le P. Jacques Bruno, de notre Compagnie, dit à ce propos le P. de La Vie, me raconta en l'année 1612, étant tombé

Cette commission, suivant la savante et active impulsion que lui donna le cardinal Tolet, termina heureusement son œuvre; et la nouvelle édition de la Vulgate parut en 1592, précédée d'une préface du P. Bellarmin et d'une constitution de Clément VIII. (Le Long, *Bibliotheca sacra*, t. I, p. 267 et seqq.

un jour sur les louanges du P. Maldonat, qu'étant encore novice à la maison de Saint-André, il accompagna ce grand homme qui alloit prendre l'air hors la ville vers l'Église de Sainte-Agnès. Le P. Maldonat lui demanda, entre autres questions spirituelles qu'il lui fit, s'il pensoit quelquefois à la mort? Ce jeune novice, qui étoit au plus beau de son âge, plein de vie et de santé, lui répondit franchement qu'il étoit encore trop jeune pour penser si tôt à la mort. Le bon Père lui repartit qu'il étoit bon en tout âge et en tout temps d'y penser; qu'il y pensoit une heure tous les jours, et qu'il y avoit vingt ans qu'il demandoit tous les jours à Dieu la grâce de mourir de mort soudaine..., parce qu'il appréhendoit grandement les tentations du diable à l'heure de la mort, de peur d'y succomber, quelque grandissime docteur et théologien qu'il fût. Dieu l'exauça en sa prière et lui donna le désir de son cœur, qu'il lui avoit si longtemps et ardemment demandé, et s'y disposant ainsi tous les jours une heure, ayant dit la sainte messe en ce même jour (1). »

(1) Cité par l'abbé Joly, *Remarq. critiq. sur le Dictionn. de Bayle*, au mot *Maldonat*, p. 513. Corn. a Lap. *in Eccli.* XIV. 12. Nous trouvons le même témoignage dans une note manuscrite ajoutée à la préface de l'exemplaire des Commentaires sur les quatre Évangiles, qui a appartenu aux Feuillants de Rouen, et que nous avons entre les mains. Elle est conçue en ces termes :

« R. P. Domnus Eustachius a S. Paulo, monasterii Fulientinorum Parisiensium Prior, aliquando veteris amicitiæ gratia visitavit D. Seguerium V. clariss. Senatûs Paris. Præsidem ampliss. in atrio vel claustro B. Mariæ Majoris ecclesiæ commorantem, et me sibi socium junxit. Præter alia sermo factus de R. P. Maldonato; Eustachius quidem noster in hoc επιφονέμα (lisez : ἐπιφώνημα) erupit : « Hanc vicem doleo tantum virum taleque judicium ad « Epistolas S. Pauli animum non appulisse. Hoc illi pensum præ cæteris omni- « bus neotericis debebatur ut genuinum nobis verum, ultimum intimumque « sensum Apostoli aperiret. » — Tum Præses gravissimus, pius juxta et doctus tali symposio tale contulit symbolum : « Celebris sane sanctæque memoriæ est; « utilis hominibus et gratus Deo. Hoc necessarium et hoc unum semper dum vixit « in votis habuit et his verbis ad Deum : DA FACILEM EXITUM. Quod et in novis « simis suis obtinuit; namque si aliquis unquam ille vere obdormivit in Domino « dulciter et paratus quasi dormitans (*vivens*) *inter peccatores translatus est.* » (Sap. IV. 10.)

« Hoc ego tanquam ultimus omnium et abortivus enchomiastes tanti viri

Ce fut dans ces dispositions que Maldonat termina sa carrière, le 5 janvier de l'an 1583, dans la cinquantième année de son âge (1). La mort ne le surprit donc point : elle ne le frappa que lorsque Dieu voulut exaucer les vœux de son serviteur, et l'admettre, sans lui faire subir les horreurs de l'agonie, à la récompense des bienheureux. Aussi ses confrères et ceux qui connaissaient la sainteté de sa vie et les mérites de ses œuvres ne se plaignirent-ils pas du sort que la mort lui avait fait; mais ils regrettèrent, comme tous les gens de bien, qu'elle eût arrêté presque au milieu de sa carrière un génie qui faisait la gloire de la religion, qu'elle eût subitement éteint ce flambeau au moment où il brillait avec tant d'éclat au milieu de l'Église.

Mais personne ne fut plus sensible à la mort de cet illustre religieux que le P. Jérôme Soriano. On se souvient que Maldonat et Soriano, encore jeunes étudiants à Salamanque, étaient convenus ensemble qu'ils embrasseraient le même genre de vie, et que celui-ci était entré dans la Compagnie dès que son ami lui en eut donné l'exemple. Après un an de noviciat, ils s'étaient séparés pour ne plus se revoir sur la terre, mais dans la ferme résolution de rester toujours unis par l'affection et la pensée. Ils avaient été livrés par les supérieurs à des ministères différents dans différents pays. Tandis que Maldonat inaugurait et soutenait avec tant d'éclat au sein de l'Université de Paris l'enseignement de la Compagnie, Soriano édifiait par ses vertus et par son zèle infatigable le royaume de Naples. D'abord professeur de théologie à Naples, où il avait compté parmi ses disciples le vénérable Bernardin Realino, puis maître des novices à Nole, il avait formé dans ces deux emplois de savants religieux et des hommes apostoliques. Il consacra le reste de sa vie à donner l'exemple du zèle qu'il avait inspiré à ses jeunes confrères. Il l'exerçait

monere te volui, lector optime. Quod vidi, quod audivi Parisiis anno 1617, hoc testor et profiteor. Rhotomagi anno 1618 mense aprili. F. Jacobus a S. Joanne monachus congr. B. Mariæ Fuliensis, licet indignus. »

(1) Et non dans la cinquante-septième, comme le dit de Thou, qui le fait aussi à tort mourir le 6 janvier (Ad ann. 1583.) *Ann. Litter. S. J.*, 1583, p. 9.

avec autant d'ardeur que de succès dans la Cirignola, terre du comte de Sant'-Angiolo, lorsqu'il apprit la mort du P. Maldonat, son ami d'enfance. A cette nouvelle, Soriano se persuada que sa fin n'était pas éloignée. En effet, attaqué déjà d'une maladie cruelle qui depuis plusieurs années ne lui laissait que quelques intervalles de repos, il expira saintement le 3 juin de cette même année 1583, comme si la Providence se fût hâtée de l'associer dans le ciel au bonheur de celui que, sur la terre, il avait si généreusement suivi et imité dans la Compagnie de Jésus (1).

(1) Schinosi, *Istoria della Compagnia di Gesu appartenente al regno di Napoli*, lib. V, c. IV. — *Annuæ Littera S. J.*, ann. 1583, p. 38.

CHAPITRE IV

Des œuvres du P. Maldonat.

La mort du P. Maldonat privait l'Église d'un de ses plus habiles défenseurs, et la science d'un de ses plus grands maîtres. L'une et l'autre confondirent leurs larmes sur une perte commune. Mais Maldonat n'était pas mort tout entier : il avait laissé après lui des œuvres capables de consoler la religion et la science, et de continuer la mission qu'il avait remplie avec tant de gloire. Les presses de Rome, de Paris, d'Anvers, se disputèrent aussitôt l'honneur de publier les premières les monuments de son génie (1); et cet empressement semblait promettre que Maldonat revivrait bientôt dans ses ouvrages. Les savants et les ministres de l'Église puisèrent dans cet espoir des consolations égales à leurs regrets. Le cardinal de Vaudemont, interprète de tous, porta leurs vœux à la connaissance du P. Claude Aquaviva, Général de la Compagnie de Jésus. Sa lettre, qui n'honore pas moins sa mémoire que celle du P. Maldonat, n'aurait pas dû rester près de trois siècles dans les ténèbres ; nous sommes heureux de

(1) Dédicace des éditeurs de Pont-à-Mousson à Charles III, duc de Lorraine.

réparer un si long oubli. Voici ce document fidèlement traduit du latin sur l'autographe :

« Mon très-révérend Père en Jésus-Christ,

« En apprenant, ces jours derniers, la mort du R. P. Maldonat, je n'ai pu me défendre d'une douleur profonde, non-seulement parce que j'ai pour votre Compagnie un attachement qui me faisait regarder comme une perte personnelle celle que vous venez de faire en lui, mais encore parce que le zèle que tous les chrétiens doivent avoir pour l'Église de Dieu me montrait une calamité publique dans la mort d'un homme qui avait si bien mérité d'elle, et dont l'existence était si nécessaire dans ces temps malheureux. Une foule d'hommes graves et savants partageront certainement mes regrets. Notre douleur serait inconsolable si nous n'avions la confiance que la divine providence, qui dispose de tout dans ce monde, et surtout du sort des justes, l'a reçu dans une vie meilleure, d'où il accordera continuellement à ses amis et à l'Église le secours de ses prières.

« D'ailleurs le bruit public nous assure que le P. Maldonat a laissé des monuments de sa science et de sa piété. Or, puisque Dieu nous a privés de ce grand homme, de qui la France a reçu tant de secours, et de qui elle s'en promettait encore bien d'autres, j'ai pensé que je serais agréable à Dieu et très-utile à l'Église, si je vous priais instamment de faire imprimer et de livrer à la publicité tout ce qu'il avait écrit sur l'Écriture sainte, toutes les leçons de théologie qu'il a données à Paris; car il y a une infinité de choses qu'on chercherait vainement ailleurs, ou qu'on n'y trouverait présentées ni avec la même exactitude, ni avec la même perspicacité, et où les savants comme les hommes médiocrement instruits puiseraient la doctrine nécessaire pour résister aux tempêtes des hérésies qui, de nos jours, secouent avec tant de fureur la barque de saint Pierre. Oui, je suis persuadé que, de même que de son école sont déjà sortis d'innombrables prédicateurs et théologiens, de même maintenant et dans l'avenir une foule d'autres trouveraient dans ses œuvres, comme dans un arsenal, toutes sortes d'armes pour combattre les ennemis du salut.

« Quant à ses leçons de théologie, il est certain que des libraires les auraient depuis longtemps imprimées, même à son insu, s'ils n'avaient craint que des changements apportés ensuite par l'auteur ne leur fissent perdre leurs frais et leur gain. Maintenant qu'ils sont délivrés de cette crainte, ils deviendront plus hardis, et leur impéritie parsèmera d'erreurs ce que Maldonat a si bien enseigné. C'est pourquoi, quand votre zèle pour la propagation de la foi aura connu ma demande, il fera, je l'espère, ce que lui commandera la plus grande gloire de Dieu. Pour moi, je me mettrai de plus en plus en état de servir l'Église de Dieu, et lorsque je verrai l'occasion de vous être utile, j'aurai soin de vous montrer que je n'ai perdu ni mon ancienne affection pour vous, ni le souvenir de votre bienveillance envers moi.

« Que Jésus-Christ Notre-Seigneur vous protége en tout temps, vous et votre Société.

« Votre fils en Jésus,

« CHARLES, cardinal de Vaudemont.

« De Paris, le 19 février 1583 (1). »

Des vœux si légitimes furent entendus : on ne pouvait refuser cette justice à l'autorité du nom du cardinal de Vaudemont, à son affection pour la Compagnie, à la sainteté des motifs sur lesquels il appuyait sa demande, enfin à l'attente du public dont il était l'interprète ; mais la mémoire du P. Maldonat, le souvenir des services qu'il avait rendus à l'Église, l'espoir que ses œuvres continueraient sa mission, la réclamaient plus puissamment encore. D'ailleurs, le P. Claude Aquaviva, juste appréciateur du mérite, avait conçu de celui de Maldonat une trop haute idée pour laisser enfoui dans la poussière le trésor dont il était dépositaire. Aussi avait-il déjà formé le projet de le livrer au public, lorsqu'il reçut la lettre du cardinal de Vaudemont. Il soumit d'abord, selon les prescriptions de l'Institut, les Commentaires de Maldonat à l'examen de quelques Pères du Collége Romain. L'ouvrage était

(1) Nous renvoyons le texte latin aux pièces justificatives, n° XVI.

considérable; la révision fut longue. Elle n'était pas encore terminée quand le seigneur Porcelet de Maillane se rendit à Rome en 1585, surtout pour hâter cette publication, dont il réclamait la gloire pour la Lorraine. Porcelet de Maillane, baillif de la ville de Metz, avait conçu pour le P. Maldonat une affection, une estime et une vénération que la mort n'avait pu affaiblir. Résolu de témoigner les mêmes sentiments à la mémoire de son saint et savant ami, il crut qu'il ne pourrait pas lui élever un monument plus digne de lui que celui que son propre génie s'était réservé. Il remit donc au R. P. Claude Aquaviva une note dans laquelle il le priait de se prêter à la publication des Commentaires de Maldonat sur les quatre Évangiles, et de confier ce soin aux Pères du Collége de Pont-à-Mousson, auxquels il se chargeait de les faire parvenir en toute sûreté (1); mais il ne voulut pas laisser à d'autres le soin de payer les frais d'impression et toutes les dépenses qu'entraînerait cette importante publication (2). Le P. Aquaviva accepta des offres si généreuses; cependant, soit pour ne pas exposer un si précieux trésor aux hasards d'une longue route, soit pour éviter aux éditeurs l'embarras des ratures et des abréviations du manuscrit, il en fit tirer une copie qu'il envoya à Pont-à-Mousson, satisfaisant ainsi aux désirs du duc de Lorraine, du cardinal de Vaudemont, du baillif de Metz, et à ceux de Maldonat lui-même (3). Il y avait alors dans le collége de cette ville des religieux bien capables de remplir les intentions du P. Aquaviva et l'attente du monde savant : il suffit de nommer les PP. Clément Dupuy et Fronton Le Duc, deux hommes qui apportaient à la révision de ces Commentaires autant de connaissances qu'il en avait fallu à Maldonat pour les composer (4).

(1) Cette note, que nous avons sous les yeux, contient plusieurs autres points, qui attestent le zèle du seigneur de Maillane pour la religion. Elle porte au dos: *Quæ D. de Maillane proposuit R. P. Generali in bonum commune de scriptis P. Maldonati, et pro bono Lotharingiæ et oppidi Mussipontani quædam alia.* — Archives du Jésus.

(2) *Præfat. in Joannis Maldonati Commentar. in* IV *Evangelia.*

(3) *Edit. Mussipontani S. Principi Carolo* III.

(4) *Epist. Clem. Puteani* inter *Epist. card. Baronii,* t. III, p. 180. — *Epist. Fronton. Ducæi ad Baron.,* ibid., p. 183.

Les réviseurs se mirent à l'œuvre : ils corrigèrent la copie, ils citèrent avec précision les passages des écrivains sacrés, des saints Pères, et d'autres auteurs, que Maldonat, comptant pouvoir revenir sur l'ensemble de son travail, n'avait souvent fait qu'indiquer ou nommer; ils débarrassèrent le texte des variantes des manuscrits grecs recueillies avec soin par Maldonat (1); ils comblèrent quelques lacunes que l'auteur avait laissées soit dans les citations, soit dans l'interprétation du texte ; ils éclaircirent par de courtes notes certains passages qui les exigeaient; enfin ils remplacèrent, du moins en général, le texte de l'ancienne édition de la Vulgate, dont Maldonat s'était servi, par celui de l'édition imprimée par ordre de Clément VIII, qui ne parut qu'après la mort de l'auteur. Au bout de deux ans, ce travail de révision fut terminé, et le premier volume des Commentaires de Maldonat parut à Pont-à-Mousson, vers le milieu de l'an 1596, précédé d'une dédicace adressée à Charles III, duc de Lorraine, au nom des théologiens de l'Université de cette ville, et d'un éloge du P. Maldonat, également dû à la plume du P. Clément Dupuy (2). Le second

(1) Richard Simon rapporte à ce propos l'anecdote suivante : « Dans un entretien que j'eus avec lui (le P. Vavasseur) sur quelques manuscrits grecs que je consultais, nous tombâmes sur Maldonat. Je lui dis que les écrivains grecs que ce docte commentateur avait lus avec beaucoup de soin lui avaient été d'un grand secours. — Vous ne voyez rien, me répondit-il; j'ai appris d'un des nôtres que nos Pères de Pont-à-Mousson qui ont donné au public la première édition de son Commentaire, en ont retranché la meilleure partie de ce qui regardait la critique, et entre autres les diverses leçons des manuscrits grecs qu'il citait. Maldonat, comme vous savez, a achevé cet excellent ouvrage à Rome, où il avait été appelé pour travailler à l'édition grecque des Septante, qui a été prise sur le plus ancien manuscrit que nous ayons ; et ainsi il avait une belle occasion de consulter les manuscrits grecs de la bibliothèque Vaticane. » (Lettres choisies, t. I, p. 238 et suiv.)

A ces détails nous ajoutons ceux que donne le P. Oudin dans sa notice sur le P. Fronton Le Duc (*Mémoires de Niceron*, t. XXXVIII, p. 106) : « Parmi les manuscrits du Collége de Pont-à-Mousson, on conserve un cahier où l'on voit tous les endroits des Commentaires de Maldonat changés ou retranchés par les cinq réviseurs, avec leurs corrections et les motifs qui les ont déterminés. »

(2) Notice sur le P. Fronton Le Duc par le P. Oudin, dans les Mémoires de Niceron, t. XXXVIII, p. 106.

volume parut l'année suivante, avec une dédicace au même prince par le P. Léonard Périn (1).

Dans la dédicace du premier volume, les savants éditeurs rendent raison de l'importance qu'ils attachent aux productions du P. Maldonat et des soins qu'ils ont mis à satisfaire l'attente du public chrétien. Ils définissent ensuite la mission qu'a remplie le grand interprète, et fixent avec précision la place qu'il a occupée dans l'Église au XVIe siècle.

Après avoir dit que Jésus-Christ a toujours opposé de saints et intrépides défenseurs aux hérésies qui, dans les différents siècles, ont entrepris d'altérer les vérités dont il a confié le dépôt à son Église, ils montrent qu'il n'a pas tenu une autre conduite contre les hérésies de Luther et de Calvin, qu'ils caractérisent en peu de mots. « Il serait trop long, ajoutent-ils, d'énumérer ici ceux qui ont combattu et de vive voix et par écrit les hérétiques de nos jours. Maldonat ne doit pas être rangé parmi les derniers d'entre eux. Un des premiers, sinon le premier, il a poussé le cri d'alarme au sein de la célèbre Université de Paris, du vivant même de Calvin ; il est descendu dans l'arène, s'est présenté au combat, et en est venu aux mains avec l'ennemi. Oui, ce fut par un bienfait signalé de la providence divine qu'il fut envoyé à Paris, où, à force d'éloquence, de génie, de science, de vigilance et d'énergie, il parvint, au milieu de la défection presque générale, à arrêter l'insolence et les triomphes du calvinisme (2). » Telle fut en effet la mission de Maldonat, tel est le caractère de ses écrits; dans l'une comme dans les autres, il mit au service de sa foi toutes les ressources d'un esprit doué des plus belles qualités et orné d'immenses connaissances. C'est le témoignage que lui a rendu le XVIe siècle et que les siècles suivants ont confirmé. Le P. Possevin le regardait comme son maître (3). « Les quatre Évangiles,

(1) Voir ce nom dans le Supplém. de Moreri de 1748, et dans la *Bibl. Lorr.*, par D. Calmet. — (2) Editores Mussipontani Carolo III.

(3) « Joannes Maldonatus Bæticus, Hispanus, nobilis Societatis nostræ theologus, cum antequam sese divinæ Scripturæ interpretandæ addixisset, ex omnibus Patribus, quos attente perlegerat, unanimem priorum sæculorum doctrinam excerpsisset, theologiam vero scholasticam controversiasque nostri temporis

dit le P. de La Vie, sont tous quatre si excellemment commentés et expliqués que MM. le cardinal Du Perron et Coeffeteau, évêque de Marseille, les deux fléaux de la doctrine hérétique et des ministres de Calvin, m'ont dit souvent qu'ils ne croyaient pas que, depuis les Apôtres, il y eût eu docteur aucun en l'Église catholique qui eût si bien entendu le sens littéral du texte évangélique que Maldonat en ses Commentaires (1). » C'était un hommage que Du Perron aimait à rendre au P. Maldonat; et Antoine Sirmond, qui le recueillit plusieurs fois de sa bouche, a eu soin de le consigner dans les *Perroniana*.

Du Saussay appelle Maldonat le fléau des hérétiques, le hérault, l'athlète de Jésus-Christ, le soutien et le guide des catholiques (2).

Cet homme admirable, dit à son tour Aubert Le Mire, a écrit sur les quatre Évangiles de très-savants commentaires divisés en deux tomes, dans lesquels il est concis, comme il convient à un interprète, mais clair, lumineux, élégant, pénétrant, vigoureux, aussi propre à convaincre les hérétiques qu'à les combattre (3).

Basile Ponce de Léon appelle aussi Maldonat un interprète grave, perspicace, savant, élégant, qui n'admet rien de puéril, rien de banal. Je ne connais personne, ajoute-t-il, excepté Louis de Léon, que notre siècle puisse lui comparer (4).

Enfin, dit Nicolas Antonio, il s'est acquitté du devoir d'un

Lutetiæ plures et ipse annos exposuisset, in Veteris et Novi Testamenti non exiguam partem Commentaria scripsisset, ingentem hæreticis cladem, catholicis autem et nobis, quibus fere omnia contulit, maximum ad hoc ad quod collineabamus, attulit commodum. » (*Apparat. Sacr.*, t. III, in Joann. Maldonatum).

(1) Cité par Joly, *Observations critiq. sur le Dictionn. de Bayle*, au mot *Maldonat*.

(2) Post ingentem cùm lectionibus, tùm commentariis cladem hæreticis illatam, catholicis vero magnum robur ac inexspectatum præstitit commodum atque solatium... Cæterum Maldonati doctissimi et religiosissimi Christi præconis ac pugilis clara suppetunt ab amicis non magis quam adversariis laudatissima auctæ pietatis monumenta. (*Martyrolog. gallican. Supplement.*, ad 5 januarii.)

(3) *De Scriptor. Ecclesiast.* in Joann. Maldonatum.

(4) *Disputat. de Agno typico.* Louis de Léon appartenait à l'Ordre des Augustins, ainsi que Ponce de Léon.

interprète avec tant de perspicacité, d'élégance, avec une concision si nourrie, qu'il semble avoir ôté à tous les autres l'envie et le courage de traiter le même sujet (1). Aussi Bossuet disait-il que, pour le Nouveau Testament, Maldonat sur les Évangiles et Estius sur saint Paul étaient *instar omnium* (2).

Tous les savants du XVII^e^ siècle qui ont eu à s'occuper de Maldonat ont tenu sur son mérite le même langage, qu'ont répété ceux du XVIII^e^. Il n'est donc pas étonnant que ses Commentaires aient recontré tant de faveur. A peine eurent-ils été publiés à Pont-à-Mousson, que la presse dut bientôt en multiplier les éditions pour satisfaire aux désirs du public savant (3). Toutes celles

(1) *Biblioth. Hispan. nov.* in Joannem Maldonatum.

(2) Cité par M. Floquet, *Études sur la vie de Bossuet*, t. II, p. 520.

(3) Il serait trop long d'indiquer ici toutes les éditions des Commentaires de Maldonat sur les quatre Évangiles. Nous nous contenterons de signaler quelques-unes des principales.

Mussiponti, 2 vol. in-fol., t. I, 1596 ; — t. II, 1597.

Brixiæ, 2 vol. in-4°, 1598.

Lugduni, 2 vol., in-fol., 1598, 1607, 1615, 1629, 1639, 1682, etc.

Moguntiæ, 2 vol. in-fol., 1602, 1624.

Venetiis, 2 vol. in-4°, 1606, etc.

Parisiis, 2 vol., in-fol. 1617, 1621, 1629, 1639, 1643, 1651, 1668.

Moguntiæ, curante Fr. Sausen, 5 vol. in-8°, 1840, typis Floriani Kupferberg, ibid. curante Conrad Martin, 2 vol. in-8°, 1840, typis ejusdem.

Il existe une traduction éthiopienne du Commentaire sur saint Mathieu et sur saint Luc, faite par le P. de Angelis.

Les éditions qui ont paru jusqu'en 1607, conformes à celle de Pont-à-Mousson, sont généralement les plus correctes. Mais la plupart des suivantes n'ont pas la même perfection. Celle qui parut à Paris en 1617, par exemple, fourmille de fautes. Il y a même quelquefois, comme dans l'explication de ces mots, *quid nobis et tibi* (Matth. VIII. 29), des transpositions et des répétitions de phrases entières qui accusent une grande négligence dans l'exécution typographique.

L'édition de 1615 de Lyon, reproduite en 1629 à Paris, en 1 vol. in-fol., est due au P. Madur, qui consacrait presque tout son temps à éditer les œuvres de ses confrères d'Espagne. Elle est faite avec un soin que le typographe n'a pas toujours respecté. L'éditeur l'a parsemée de notes philologiques, critiques et historiques, soit pour appuyer les explications de l'auteur, soit pour les justifier ou les développer. (V. g. sur ces mots : *cum ergo prandissent*. Joann. XXI. 15, — et sur le v. 19 du même chap., et passim.) De plus il a renvoyé aux

qu'elle imprima jusqu'en 1607 étaient conformes à la première ; mais celles qui la suivirent présentent des variantes regrettables. Les éditeurs de Pont-à-Mousson, avons-nous dit, substituèrent généralement au texte de l'édition de la version italique dont s'était servi Maldonat, celui de l'édition de la Vulgate de Rome qui n'avait paru qu'après lui. Toutefois ils s'abstinrent d'une telle substitution lorsqu'elle détruisait tout rapport entre le texte et l'interprétation. Ainsi, quoique dans l'Oraison dominicale selon saint Matthieu, l'édition de la Vulgate publiée par ordre de Clément VIII, dise *panem nostrum supersubstantialem,* au lieu de *panem nostrum quotidianum,* les éditeurs de Pont-à-Mousson laissèrent ce dernier mot pour maintenir l'explication de Maldonat, laquelle ne pouvait pas s'appliquer au mot *supersubstantialem*. Les éditeurs qui les suivirent n'eurent pas le même scrupule : ils maintinrent le mot *supersubstantialem* avec l'explication que le P. Maldonat avait donnée du mot *quotidianum*, et établirent ainsi entre le texte et l'interprétation une discordance que ne détruisent point quelques mots interpolés, mais dont le savant commentateur est parfaitement innocent. On pourrait indiquer encore plusieurs autres différences entre l'édition de Pont-à-Mousson et celles qui furent publiées depuis l'an 1607 ; mais il suffit de les avoir signalées aux lecteurs.

On serait trop sévère si on attribuait ces variantes à la mauvaise foi ; nous aimons mieux croire que les éditeurs crurent devoir adopter un texte que l'Église avouait, et que Maldonat aurait certainement suivi s'il eût pu connaître l'édition romaine de la Vulgate. Seulement, ils auraient dû ajouter que, dans ce cas, Maldonat aurait mis son interprétation en harmonie avec son texte, et avertir le lecteur lorsque la substitution d'un texte d'une édition à celui d'une autre détruisait cette harmonie.

Ainsi nous ne saurions méconnaître le zèle sincère et la pureté

marges les citations que les éditeurs de Pont-à-Mousson avait laissées dans le texte ; et il y en a ajouté beaucoup d'autres. Il donne la traduction latine des textes grecs, et écrit les textes hébreux, d'abord en caractères hébraïques, puis en caractères italiques. Enfin il y a fait des améliorations qui auraient pu faire de son édition la plus commode s'il avait été mieux secondé par l'imprimeur.

d'intention des deux savants hommes qui ont donné au public les deux dernières éditions des Commentaires de Maldonat sur les quatre Évangiles. Le premier est M. François Sausen qui, en 1840, publia à Mayence, en 5 vol. in-8°, une nouvelle édition de cet ouvrage, dédiée au R. P. Perrone. Dans une courte préface, il explique d'abord en quoi consistent les différences dont nous venons de parler, et excuse par le peu d'importance qu'il y attache le parti qu'il a pris de s'éloigner de l'édition de Pont-à-Mousson, qui est cependant la meilleure. Puis il exprime en ces termes le but de son entreprise :

« Qu'il revoie donc le jour cet homme non-seulement doué d'une grande pénétration d'esprit, mais recommandable aussi par la sainteté de ses mœurs; qu'il opère encore après sa mort ce qu'il chercha avec tant d'ardeur pendant sa vie : la gloire de Dieu et l'utilité du peuple chrétien. Sans doute il y a aujourd'hui des catholiques versés dans toutes sortes de connaissances, et nous sommes fiers de les avoir pour pères et pour maîtres. Aucun cependant ne nous est plus cher que Maldonat, parce que, aujourd'hui que l'Église est encore menacée des mêmes guerres, aujourd'hui que l'impiété propage les opinions perverses qui, au XVI^e siècle, troublèrent le monde, il nous fournit des armes dont nous pouvons nous servir pour réfuter et convaincre. »

Les intentions du pieux et savant Sausen furent comprises : son édition des Commentaires de Maldonat ne contribua pas peu à préserver le clergé d'Allemagne de ce rationalisme qui, depuis quelques années, a dans ce pays envahi l'exégèse biblique. Elle eut un tel succès qu'il devint bientôt nécessaire de continuer, par une nouvelle édition, le bien qu'elle avait produit. M. Conrad Martin, que ses mérites ont récemment fait élever sur le siége épiscopal de Munster, s'est chargé de la donner au public; mais il s'est proposé avant tout l'utilité de ceux qui commencent à étudier l'Écriture sainte : il a voulu réduire en leur faveur les Commentaires de Maldonat aux proportions d'un Manuel (1). Dans ce

(1) M. Aberlé a donné un compte rendu très-détaillé de l'édition des Commentaires de Maldonat par M. Conrad Martin, dans la *Theologische Quartalschrift*.

but, il en a retranché des discussions théologiques, des tirades contre les hérésies, des détails philologiques ou historiques qui lui ont paru moins utiles de nos jours qu'à l'époque de Maldonat, et il y a ajouté, mais rarement, des explications, des observations critiques, des considérations que semblaient réclamer les besoins actuels. Quoique ces changements diminuent l'œuvre de Maldonat, ils ne lui ôtent cependant pas son caractère. Du moins ils remplissent le but du savant éditeur, qui était d'initier spécialement les candidats du sanctuaire à l'exégèse biblique, et de leur en fournir un parfait modèle. En effet, les Commentaires de Maldonat, écrits cependant depuis près de trois siècles, semblent avoir fixé les règles et atteindre les dernières limites de cette science. C'est ce que constate M. Conrad Martin dans sa judicieuse préface :

« ..... Personne, dit-il, ne saurait nier qu'il ne soit aujourd'hui plus que jamais nécessaire de donner aux études exégétiques un plus grand développement; car elles ont avec le dogme et la

—35e année, nº 1er. Nous ne nous associons pas à ce qu'il dit de Jansen, de Salmeron et d'Estius, comparés avec Maldonat, mais nous souscrivons volontiers au jugement qu'il porte sur la manière et le style de ce dernier interprète : « La latinité de Maldonat est tout à fait classique; mais jamais il ne s'assujettit à l'imitation servile de la phraséologie des auteurs latins de la fin de la république et du commencement de l'empire, imitation qui nous rend si fatigante la lecture des latinistes modernes; non, il l'écrit avec une parfaite aisance, et sait être original, tout en restant fidèle aux modèles classiques. Il a un caractère qui lui est propre, et le latin de ses Commentaires peut être proposé comme modèle aux théologiens et aux philosophes..... Maldonat a le talent de captiver son lecteur, de lui présenter toujours sa pensée sous la forme la plus claire et la plus lucide, d'éviter tout verbiage inutile, de se maintenir constamment dans la question, et toujours de la manière la plus précise et la plus nette, évitant par des tournures vives et nouvelles l'ennui qu'engendrent des répétitions inévitables dans un commentaire. Ajoutez à ces qualités un esprit fin et brillant qui, non-seulement éclaire l'exposition, mais abrége encore la polémique; car une fois que l'adversaire est devenu ridicule, il est inutile d'entasser les raisons contre lui. »

Le même critique fait observer avec beaucoup de justesse que Maldonat, le premier, a fait ressortir l'analogie qui existe entre l'idée du Logos, telle que nous la trouvons dans saint Jean, et le *Memera* de la théologie judaïque, et que c'est à tort par conséquent que Lücke attribue à Grotius l'honneur de cette découverte.

morale une liaison si étroite que l'affaiblissement des unes entraîne nécessairement l'affaiblissement des autres. Or, si jamais les véritables enfants de l'Église durent désirer avec ardeur et prier instamment le Seigneur que non-seulement ces deux parties essentielles de la théologie ne soient point négligées, mais encore qu'elles soient très-florissantes, c'est aujourd'hui surtout que l'Église est obligée de défendre le dépôt de sa foi contre les agressions de tant d'ennemis acharnés à sa perte. De nos jours, il est vrai, on s'occupe beaucoup de l'interprétation des saintes Écritures; des théologiens protestants surtout en font leur unique affaire; mais cherchez combien d'entre eux ont servi, par leurs élucubrations, l'intelligence des livres saints; vous en trouverez très-peu. La plupart des modernes interprètes ont plutôt obscurci l'Écriture qu'ils ne l'ont éclaircie par la légèreté de leurs commentaires, et ils en ont sacrilégement détourné le véritable sens pour appuyer leurs pernicieuses erreurs. Si les autres ont servi l'exégèse, ils ne l'ont pas fait avancer; ils n'en ont abordé que les accessoires, c'est-à-dire les parties philologique, grammaticale et historique; en d'autres termes, ils sont restés dans le vestibule, au lieu d'entrer dans le temple.

« Or, si nous voulons élever plus haut les études exégétiques, il faut faire pour elles ce qu'on a déjà commencé à faire pour les autres branches de la théologie, recourir aux anciens écrivains les plus estimés. A la tête de tous brille comme un lumineux flambeau le P. Maldonat, à qui il n'a rien manqué de ce qu'il faut pour interpréter sainement et avec fruit l'Écriture sainte. Car, doué d'une admirable pénétration d'esprit, d'un jugement aussi perspicace que solide, il était encore profondément versé dans l'archéologie biblique, ainsi que dans la connaissance des langues orientales et occidentales. A toutes ces belles qualités, il joignait une parfaite connaissance de la théologie, des saints Pères et des docteurs de l'Église, et un amour extraordinaire pour la foi orthodoxe pour laquelle il livra, jusqu'à la fin de sa vie, de si rudes et de si généreux combats aux ennemis de l'Église. Il n'est donc pas étonnant qu'il ait pu rendre à l'exégèse biblique de si grands, de si éclatants services. De même que lorsqu'il enseignait à Paris,

les auditeurs affluaient de tous côtés en si grand nombre à ses leçons, qu'il n'y avait pas de local assez vaste pour les contenir ; de même aujourd'hui encore, après trois siècles, ses Commentaires sur les quatre Évangiles sont vénérés dans presque toute l'Église comme le plus digne monument des plus beaux temps, et ils jouiront toujours, je n'en doute pas, de la même considération. »

Il n'y a donc qu'une voix pour proclamer le mérite de Maldonat et l'excellence de son œuvre. Le XVIe siècle a transmis aux siècles qui l'ont suivi le nom et la gloire de cet illustre interprète avec le souvenir de ses travaux, de ses combats et de ses triomphes. Tous ont partagé l'admiration que cette époque, si féconde en savants, voua aux talents, aux vertus et aux leçons de Maldonat. Des voix protestantes, auxquelles nous sommes forcé de joindre la mauvaise humeur de Malvenda, ont seules essayé de troubler ce concert ; mais leurs injures ont confirmé les éloges de la science, de la vérité, de la religion, et donné un nouveau relief à la gloire de Maldonat. Quelques hérétiques, tels que Scaliger, Casaubon, Rivet, Pareus, etc., l'ont accusé d'avoir emprunté à Calvin, à Bèze, et à d'autres interprètes de la même école, plusieurs de leurs sentiments. C'est-à-dire que Maldonat cite souvent les opinions des hérétiques, mais pour les combattre et les réfuter ; et nous croyons que, s'il avait frappé moins juste, ses ennemis n'auraient pas poussé si haut des plaintes si amères. Hâtons-nous cependant de dire qu'il s'est rencontré dans le protestantisme des écrivains assez impartiaux pour ne point partager l'injustice de leurs coreligionnaires. Jean Fabricius parle des Commentaires de Maldonat, non-seulement sans rancune, mais avec une estime marquée (1). Crenius, quoique moins patient, ne craint pas de le défendre contre des détracteurs même catholiques (2). Bayle lui-même ne peut s'empêcher de souscrire aux éloges donnés à Maldonat (3). Pope-Blount cite plusieurs autres auteurs hérétiques

(1) *Hist. Biblioth. Fabricianæ*, part. I, p. 266 et seqq.
(2) *Dissertat. I de Furib. librar.*, p. 78.
(3) *Diction. hist.*, art. *Maldonat*, passim.

qui n'ont pas craint de rendre justice à notre savant interprète (1). Reimmann, qui se plaint des vigoureuses attaques de Maldonat contre les hérétiques, reconnaît cependant dans ses Commentaires une grande connaissance des langues et des choses, un jugement juste et solide (2). Le P. de Rhodes raconte, dans ses *Voyages,* qu'il reçut à Bantam l'hospitalité d'un Anglais protestant, qui « avoit le livre de nostre Père Maldonat sur les Évangiles, dont il faisoit grand état (3). » Nous pourrions facilement trouver dans le camp ennemi d'autres savants à qui les préjugés de secte ont laissé assez de sang-froid pour reconnaître et avouer le mérite des Commentaires de Maldonat sur les quatre Évangiles; mais ces témoignages n'ajouteraient rien à la gloire qui revient à l'auteur de la haine fanatique des autres. D'ailleurs nous en avons dit assez pour constater l'opinion générale sur cet important ouvrage.

Le succès qu'obtinrent les Commentaires sur les quatre Évangiles, l'admiration qu'ils excitèrent dès leur apparition, piquèrent la curiosité publique et firent espérer aux défenseurs de l'Église qu'on trouverait encore, parmi les écrits de Maldonat, des ouvrages d'un égal prix et aussi avantageux à la religion. De tout côté on renouvela les demandes que le cardinal de Vaudemont avait déjà portées à Rome. Henri IV, un des premiers, adressa au R. P. Claude Aquaviva plusieurs lettres dans lesquelles il réclamait pour la France l'honneur de publier les productions d'un homme qu'elle avait autrefois entendu avec tant d'enthousiasme. Ce prince, à qui des exigences de parti avaient fait négliger pendant quelque temps les leçons de Maldonat, les avait cependant toujours confondues dans son souvenir avec les vœux de l'illustre professeur du Collége de Clermont. Et ce fut pour donner à la mémoire d'un si grand maître un témoignage d'estime qu'il hâta, dès qu'il le put, la publication des œuvres inédites de Maldonat. Mais lorsque

(1) *Censura celebr. auctorum,* in Maldonatum.

(2) In quibus candidissimo lapillo notamus præclaram linguarum et rerum notitiam, cum exacta judicandi facultate conjunctam. (*Catalog. Biblioth. theologic. systemat. critic.* Hildesiæ, 1731, 2 vol. in-8°, t. I, p. 285.

(3) *Divers voyages, etc.* Paris, 1681, in-4°, p. 303.

Henri IV adressa cette demande au P. Claude Aquaviva et aux Pères du Collége de Clermont, les manuscrits de Maldonat avaient subi le sort de cet établissement : ils avaient été dispersés par la tempête qui l'avait détruit (1). Quand les Pères rentrèrent en 1606, ils ne trouvèrent plus que quelques débris de ce précieux dépôt. Ils les recueillirent avec respect ; et, pour obéir aux vœux du monarque, leur bienfaiteur, ils publièrent sous ses auspices, en 1611, les Commentaires de Maldonat sur les quatre prophètes Jérémie, Ézéchiel, Baruch et Daniel, d'après le manuscrit de l'auteur, excepté les notes sur Daniel dont ils n'avaient qu'une copie. Ils y ajoutèrent l'explication du même auteur sur le psaume CIX, et sa lettre sur la conférence de Sédan (2). Cet ouvrage n'est point comparable aux Commentaires sur les quatre Évangiles : il y a entre l'un et l'autre la différence qui existe entre un ouvrage fini et une ébauche ; mais cette ébauche accuse la main d'un grand maître ; elle assurerait même à Maldonat un rang distingué parmi les interprètes, si ses Commentaires sur les quatre Évangiles ne l'avaient pas placé au premier.

Nous devons dire la même chose sur l'Explication du psaume *Dixit Dominus Domino meo*. Comme elle ne se faisait que les dimanches, elle ne fut point dictée ; et, à en juger par les variantes qu'offrent différentes copies, nous ne la connaissons que par les notes qu'un grand nombre d'auditeurs recueillaient, pour ainsi dire, de la bouche du maître. Néanmoins, c'est toujours la manière du P. Maldonat, son admirable intelligence des choses de Dieu, sa connaissance profonde du contexte de tous les livres de l'Écriture, des œuvres des saints-Pères, des docteurs, des interprètes, des langues savantes, son zèle pour l'orthodoxie, la précision de ses pensées, la concision, la fermeté de son style ; enfin sa vigoureuse indignation contre l'hérésie. Qu'on ajoute à ces qualités la facilité

(1) Dédicace à ce prince des Commentaires de Maldonat sur les prophètes Jérémie, Ézéchiel, Baruch et Daniel.

(2) Joann. Maldonati Societatis Jesu theologi Commentarii in Prophetas IV Jeremiam, Baruch, Ezechielem et Danielem. Accessit Expositio Psalmi CIX et Epistola de collatione Sedanensi cum calvinianis, eodem auctore. Turnoni, sumptibus Horatii Cardon, 1611, in-4°.

avec laquelle Maldonat savait s'exprimer, la gravité de son maintien, la majesté de son débit, et l'on comprendra l'incroyable affluence que l'explication du psaume CIX attirait au Collége de Clermont.

Les Commentaires sur Job, sur les psaumes, sur Isaïe, sur le Cantique des cantiques et sur quelques chapitres de la Genèse, sont restés inédits. Le même sort a enveloppé l'interprétation de Maldonat sur l'Épître de saint Paul aux Romains, auquel l'auteur lui-même, dans ses Commentaires, renvoie plus d'une fois le lecteur, et que cite avec éloge le P. Cornelius à Lapide.

Enfin, comme le remarque Richard Simon, le P. Maldonat, dans l'explication du verset 15 du chapitre XIII de saint Matthieu, cite encore un ouvrage de sa façon : *Liber hebraïcarum lectionum*, où il avait traité des diverses leçons du texte hébreu, aux endroits où ce texte ne s'accorde pas avec celui des Septante. Ce livre n'a point vu le jour; c'est une nouvelle perte pour la science sacrée, et elle doit d'autant plus exciter nos regrets, que l'auteur était l'homme de son temps le plus versé dans ces matières.

Les Commentaires sur les quatre Évangiles, édités par le Collége de Pont-à-Mousson; les Commentaires sur les prophètes Jérémie, Ézéchiel, Baruch et Daniel, mis au jour par le Collége de Clermont avec l'Explication du psaume CIX et la Lettre sur les conférences de Sédan; un Traité des cérémonies de la messe, dont nous parlerons bientôt, sont les trois seuls ouvrages de Maldonat que la Compagnie ait publiés, et qu'elle puisse par conséquent avouer. Tous les autres ont paru en dehors de sa coopération; elle ne saurait donc en assumer sur elle la responsabilité. Ce n'est pas à dire pourtant qu'elle ait à rougir de la plupart de ces publications dues à des soins étrangers. Ainsi, quel est le théologien qui ne signerait pas les opuscules de Maldonat, recueillis par Dubois et Faure, docteurs de Sorbonne, et publiés par eux à Paris, en 1677, sous le titre de : *Joannis Maldonati, Societatis Jesu presbyteri ac theologi præstantissimi, Opera varia theologica, tribus tomis comprehensa?* Ce ne fut certes pas par affection pour la Compagnie de Jésus que ces deux docteurs publièrent les opuscules théologiques d'un de ses membres, puisque l'un et l'autre,

surtout le second, se rapprochaient plus des jansénistes que des Jésuites. Leur admiration seule pour Maldonat leur conseilla cette entreprise, et leur donna assez de dévouement pour surmonter les obstacles qu'ils rencontrèrent. Il leur fallut d'abord confronter ensemble un grand nombre de manuscrits, dont aucun n'était de l'écriture de Maldonat, et qui par conséquent devaient offrir des variantes considérables. Mais ces difficultés ne sont jamais insurmontables à des savants. Faure et Dubois en rencontrèrent de plus sérieuses dans la Sorbonne. « Les docteurs de Paris, dit à ce propos Richard Simon, loin de donner leur approbation aux livres de Maldonat, ont une extrême aversion pour lui. Ils se souviennent toujours des anciennes disputes de leurs confrères avec lui, dans lesquelles il les poussa vivement. C'est apparemment pour cette raison qu'il ne paroît aucune approbation doctorale à la tête de ce recueil, quoique M. le chancelier ait donné son privilége. Cependant l'épître dédicatoire, qui est adressée à M. l'archevêque de Reims, et la préface, sont de la main d'un docteur de Sorbonne; mais il n'a osé mettre son nom *propter metum Judæorum* (1). » Et ailleurs, le même écrivain dit encore : « Cette impression (des opuscules de Maldonat), qui avoit été commencée par Billaine, a été interrompue pendant plusieurs années, parce qu'on ne pouvoit trouver d'approbateurs. Le nom de Maldonat, comme vous savez, est odieux aux théologiens de Paris. Elle n'auroit jamais paru si M. l'archevêque de Reims (Le Tellier), qui aime les lettres, ne l'avoit appuyée de son autorité auprès de M. le chancelier son père. M. Dubois, qui est l'auteur de l'épître dédicatoire et d'un autre discours, où il fait l'éloge de ce grand homme, n'a osé mettre son nom pour ne pas s'attirer des reproches de la part de ses confrères (2). »

La dédicace de ces opuscules à l'archevêque de Reims porte la signature du libraire André Pralard, chargé de la vente de l'ouvrage. Cette supposition de nom donne au docteur Dubois, qui en est le véritable auteur, la liberté de s'expliquer sur le mérite de

(1) *Bibliothèque critique*, t. IV, p. 75.
(2) *Lettres choisies de M. Simon*, t. I, p. 183.

Maldonat et sur l'injustice de la Sorbonne. « Lorsque Maldonat donnait ses leçons, dit-il, sa réputation était telle, et le concours des auditeurs si grand, qu'il n'y avait pas en France un savant, de quelque ordre qu'il fût, qui n'accourût autour de sa chaire, ou qui, s'il ne pouvait l'entendre, ne se procurât des copies de ses leçons. Mais je ne sais comment il arriva que quelques-uns se mirent à censurer ce que tout le monde admirait ; et il s'éleva une si grande tempête, que les traités de Maldonat, si long-temps et si ardemment réclamés par tous les gens de bien, auraient été condamnés à rester perpétuellement dans les ténèbres, si, par une inspiration divine, vous ne vous en étiez déclaré le protecteur. C'est donc Maldonat qui vient se mettre avec ses œuvres sous vos auspices, comme il le ferait personnellement s'il vivait encore..... Ne croyez pas cependant que ce grand homme cherche un asile auprès de vous pour y mettre à l'abri une vie coupable : poursuivi autrefois par les calomnies de ses ennemis, il fut justifié et vengé par un décret du Parlement, par Pierre de Gondy, alors évêque de Paris, et par le pape Grégoire XIII lui-même. Les écrits de Maldonat, empreints de la sainteté de vie de l'auteur, de l'intégrité de ses mœurs, de la pureté et de l'orthodoxie de sa doctrine, ont pu faire des jaloux ; mais ils sont au-dessus de leurs accusations ; ils ne redoutent pour eux que la méchanceté de ces hommes qui sont d'autant plus à craindre qu'ils cachent leur colère sous un masque de religion et de piété. »

Les ennemis de la mémoire de Maldonat se reconnurent à ces derniers traits ; ils en furent irrités autant que des éloges donnés à ce savant théologien, et s'ils ne furent pas assez puissants pour empêcher la publication de ces opuscules, ils parvinrent du moins à en ralentir le succès. Il paraît même qu'ils firent disparaître d'un grand nombre d'exemplaires la dédicace et la préface, où la censure de leur conduite ajoutait encore à l'éloge de Maldonat. C'est du moins la précaution dont les soupçonne Richard Simon. « Je ne suis point surpris, dit-il à son correspondant, que cette épître dédicatoire et la préface ne soient point dans l'exemplaire que vous avez acheté depuis peu ; je ne les ai point non plus trouvées dans quelques autres exemplaires. Il se pourroit faire

qu'on les en auroit retranchées exprès à cause des grandes louanges qu'on y donne à Maldonat (1). »

Le recueil d'opuscules publié par Dubois est divisé en trois parties : la première comprend les Traités des sacrements; la seconde, les Traités du libre arbitre, de la grâce, du péché originel, de la providence, de la justice et de la justification; la troisième, neuf lettres du P. Maldonat, dont nous avons donné ailleurs l'analyse, quatre discours prononcés à différentes époques par le même à l'ouverture des classes, enfin la lettre sur la conférence de Sédan.

On remarque dans ces divers opuscules les grandes qualités que nous avons admirées dans les leçons de Maldonat. « Le Traité des sacrements, au jugement d'Ellies Dupin, est un des premiers ouvrages où ce qui regarde les sacrements est traité d'une manière méthodique et solide. Maldonat y explique en peu de mots l'état des questions, y appuie ses conclusions sur les passages de l'Écriture sainte et des Pères, y rejette les erreurs des hérétiques, et répond d'une manière nette et précise aux objections; il n'agite point de questions inutiles; il ne dit rien que de nécessaire sur celles qu'il traite, et comprend beaucoup de choses en peu de mots. Il s'arrête davantage aux questions controversées entre les hérétiques et les catholiques, qu'à celles qui sont problématiques entre les théologiens catholiques (2). »

Cependant ce Traité des sacrements a été désavoué par Alegambe, qui le croyait peu digne d'un si grand théologien. Le docteur Dubois, au contraire, pense que Maldonat seul pouvait écrire un ouvrage si parfait. « Je ne puis assez m'étonner, dit-il, que le P. Alegambe, bibliographe de la Compagnie de Jésus, refuse à Maldonat les Commentaires sur le quatrième livre des sentences, ou, ce qui est la même chose, les deux tomes de disputes et de controverses sur les sept sacrements de l'Église,

(1) *Lettres choisies*, t. IV, p. 65. — Nous avons eu aussi sous la main deux exemplaires de cet ouvrage où manquaient la Dédicace et la Préface, quoiqu'ils fussent d'ailleurs bien conservés. Peut-être cette lacune avait-elle la même cause et remontait-elle à la même époque.

(2) *Bibliothèque ecclésiastique*, XVI^e^ siècle, part. V, p. 439.

puisqu'ils sont très-dignes et de Maldonat et de tout autre écrivain de cette sainte et savante Compagnie. Ce remarquable ouvrage, où brillent le grand et excellent génie de l'auteur, sa pénétration, son immense érudition et sa piété également grande, ne devait pas être si inconsidérément, si témérairement dédaigné. Alegambe n'aurait préjudicié ni à l'honneur, ni à la dignité de la Compagnie, s'il avait simplement et hardiment reconnu le P. Maldonat pour l'auteur véritable de ce traité. C'est mon avis, et tout le monde le partagera, excepté ceux qui ne veulent pas voir clair en plein jour; car tous les manuscrits, qui sont nombreux, portent le nom de Maldonat, et accusent en même temps son style et son génie (1). » Nous avouons que l'assertion du P. Alegambe a été hasardée; cependant, comme cet écrivain ne connaissait le Traité des sacrements du P. Maldonat que par l'édition fautive publiée en 1614 à Lyon, (2 vol. in-4°), il ne méritait pas, ce nous semble, toute la vivacité du reproche que Dubois lui adresse. Il est seulement à regretter que le bibliographe de la Compagnie n'ait pu connaître la nouvelle édition de ce traité, corrigée sur plusieurs manuscrits et insérée par le savant docteur dans son recueil d'opuscules théologiques du P. Maldonat.

Les autres traités compris dans ce recueil offrent les mêmes qualités que celui des sacrements; ils sont toutefois moins complets, moins travaillés; ce ne sont que des leçons écrites entre une classe et une autre, et recueillies ensuite à la hâte de la bouche du maître par les disciples dans la presse d'un immense auditoire; mais tels qu'ils sont, ces traités portent l'empreinte du fier et ferme génie qui les a esquissés.

Il faut en dire autant du Traité des cérémonies. Richard Simon, qui en avait une copie, proposa de l'ajouter au Traité des sacrements, dont nous venons de parler; mais il était trop tard; d'ailleurs les docteurs de Sorbonne, qui avaient hérité des rancunes de leurs devanciers vaincus, n'étaient pas disposés à lui donner leur approbation (2). Richard Simon dut donc se contenter de faire

(1) *Præfat. in J. Maldonati Opera varia theologica.*

(2) *Bibliothèque critique*, t. IV, p. 75.

dans ses lettres l'analyse du Traité des cérémonies. « Je ne m'arrêterai point, dit-il à son correspondant, à vous faire le récit de tout ce que j'ai lu de plus beau dans ce traité, car cela serait trop long pour être mis dans une lettre. Il suffit que je vous dise en général qu'on y voit beaucoup d'érudition et beaucoup de jugement. L'auteur dit à son ordinaire bien des choses en peu de mots. Il choisit dans les bons auteurs qu'il a lus sur cette matière ce qu'il y a trouvé de meilleur (1). » Cependant Simon fait de ce traité une analyse assez longue pour remplir quatorze pages. Ce qu'il en dit justifie l'éloge qu'il en fait. Mais cette analyse et cet éloge auraient vainement excité les regrets des savants, si le P. Zaccaria n'avait donné une bonne édition de cet ouvrage. Le P. Zaccaria trouva en Italie trois copies du Traité des cérémonies : le premier, qui n'était que la reproduction d'une copie, lui fut communiqué à Lucques, par Mansi, son illustre ami; il reçut l'autre du célèbre Scipion Maffei. Le troisième qu'il rencontra à Forli, avait été écrit à Paris, au cours même de Maldonat, et portait tant sur les marges que dans le texte de nombreuses corrections, ratures, additions, que Maldonat lui-même, selon Zaccaria, aurait faites de sa propre main. Quoi qu'il en soit, l'éditeur fit de ce manuscrit la base de son travail, le compléta par les deux autres, dont il signala les principales variantes au bas des pages, à côté des savantes notes dont sa publication est accompagnée. Ce Traité des cérémonies forme la partie la plus considérable du troisième volume de la *Bibliotheca ritualis* du P. Zaccaria, imprimée à Rome en 1781.

Nous ne savons si on a donné les mêmes soins à l'édition d'un volume in-folio, dont nous ne connaissons que le titre : *Commentarii in præcipuos S. Scripturæ libros Veteris Testamenti.* Paris, 1643, in-fol. Ce sont probablement les notes que Maldonat jetait sur le papier en lisant l'Écriture sainte. Le P. Claude Mathieu, dans une lettre que nous avons citée ailleurs, nous a appris que Maldonat avait ainsi entassé, sur plusieurs livres de l'Ancien Testament, une immense quantité de notes savantes, mais

(1) *Lettres choisies*, t. II, p. 206.

sans enchaînement, sans ensemble, destinées seulement à alimenter les leçons de l'illustre professeur, ou à fixer les réflexions que lui suggérait la lecture de la sainte Écriture. Or, ces fruits des lectures de Maldonat, des éditeurs peu intelligents n'ont peut-être pas craint de les publier dans le volume que nous signalons.

Nous n'admettons pas davantage parmi les ouvrages de Maldonat un certain *Traité des anges et des démons, mis en françois par François de Laborie, grand archidiacre et chanoine de Périgueux*, et publié par Blancone, religieux de l'Observance (Paris, 1617, in-18 de 242 feuillets). Nous avons dit que Maldonat, pour s'opposer à la manie des sortiléges qui, sous le règne des fils de Catherine de Médicis, avait envahi presque toutes les classes de la société, surtout la plus élevée, et pour éclairer les esprits égarés ou troublés par un si déplorable abus, avait fait, en 1570, les dimanches et les jours de fêtes, quelques leçons sur les démons. Ces leçons ne furent que prononcées, parce que l'usage ne permettait pas de dicter hors des jours ouvriers; mais les auditeurs de Maldonat, avides de toutes ses paroles, recueillirent comme ils purent ses leçons sur un sujet que les circonstances rendaient si piquant. On comprend que des copies écrites avec tant de hâte ne pouvaient être ni exactes, ni complètes. Nous avons eu entre les mains plusieurs de ces manuscrits; nous avons trouvé entre les uns et les autres d'énormes différences. Les uns ne comprennent que le résumé ou l'analyse de ces leçons faite sur les lieux, et nécessairement défectueuse; d'autres n'en renferment que des parties incohérentes; les textes grecs, hébreux, cités par Maldonat, sont omis dans plusieurs, et mutilés dans presque tous; les témoignages des Pères, des conciles, des écrivains ecclésiastiques ou profanes sont presque partout tronqués ou rapportés infidèlement; la distribution des matières ne se ressemble nulle part. Quelques manuscrits présentent plus de suite, plus d'ensemble; mais il y a apparence qu'ils ont été rédigés et arrangés dans le cabinet sur les notes recueillies de la bouche du professeur; ce qui ne saurait offrir une sérieuse garantie (1). François de Laborie,

(1) Longtemps avant nous Richard Simon avait fait la même remarque sur les

plus tard archidiacre de Périgueux, était un des auditeurs les plus fidèles du P. Maldonat. Il recueillit aussi ce qu'il put de ces leçons sur les anges et les démons, et ce fut sur sa copie seule, comme il est permis de le conjecturer de la dédicace et de la préface, que l'éditeur les traduisit ensuite en français. Or, un ouvrage publié dans de pareilles conditions ne saurait être regardé comme légitime; et c'est pourquoi nous ne consentons point à le mettre sur le compte de Maldonat. Nous y voyons tout au plus l'ombre de ce grand maître dans l'érudition qui y règne.

Nous serons plus sévère encore sur une *Somme des cas de conscience*, attribuée aussi à notre auteur : ce n'est qu'une mauvaise compilation tirée de ses ouvrages par Martin Codognat, religieux Minime. Elle a été justement condamnée à Rome, par décret du 16 décembre 1605; mais Maldonat n'est pas responsable de l'abus qu'on peut faire de ses ouvrages; et sa mémoire ne saurait en souffrir.

On cite encore de Maldonat un traité intitulé : *Disputatio de fide*, imprimé à Mayence en 1600; mais comme nous n'avons pu en prendre connaissance, nous ne saurions rien en dire. Nous avons seulement vu parmi les copies manuscrites de ses leçons un traité portant le même titre et commençant par ces mots : « Credere est assentiri, non intelligere. » Il est digne de Maldonat, et si l'imprimé en est la reproduction fidèle, on peut sans difficulté le ranger parmi les ouvrages de ce savant théologien.

On est tenté de plaindre les hommes de génie quand on usurpe leur nom pour recommander des ébauches ou des notes qu'ils n'avaient point destinées au public, ou bien des productions dans lesquelles ils ne pourraient se reconnaître. Si une telle profanation était excusable, ce serait peut-être parce qu'elle est excitée par leur réputation ou qu'elle croit répondre à l'estime générale qui

copies manuscrites des leçons de Maldonat : « Il faut cependant prendre garde que tout ce qui se trouve en manuscrit sous le nom de Maldonat n'a pas été dicté par ce Jésuite. Il y a de certaines pièces qu'il n'a fait que prononcer, et qui ont été seulement copiées par des curieux qui assistaient à ses leçons. Il y en a d'autres qui ne sont que de simples abrégés. C'est ce que j'ai reconnu en comparant ensemble divers manuscrits. (*Lettres choisies*, t. I, p. 178.)

entoure leur nom. Maldonat plus que tout autre a été victime des faveurs de l'opinion publique. On aurait moins souvent reproduit ses véritables œuvres; on aurait moins souvent abusé des débris de ses savants travaux s'il eût été moins estimé et moins renommé. Rien ne prouve mieux le crédit dont il jouit non-seulement de son vivant, mais encore longtemps après sa mort, que le grand nombre de copies de ses leçons que recèlent encore beaucoup de bibliothèques publiques et particulières. La presse a répandu beaucoup moins d'exemplaires de plusieurs importants ouvrages, que la transcription n'a multiplié les copies des leçons ou des traités du P. Maldonat. Soit que ses auditeurs venus de différents pays y portassent ensuite les fruits de leur assiduité, soit que plusieurs de ceux qui ne pouvaient venir l'entendre payassent à des copistes le soin de les leur transcrire, les copies de ses leçons se répandirent bientôt dans toutes les parties de l'Europe. Le docteur Dubois affirme (1) qu'il a consulté plusieurs copies du Traité des sacrements de Maldonat; et il en cite particulièrement trois dont l'une provenait de Méric de Vic, ambassadeur français en Suisse, puis garde des sceaux, et disciple dans sa jeunesse du P. Maldonat; la seconde appartenait à Hénault, docteur en théologie, qui l'avait reçue d'un de ses aïeux, également auditeur du même maître, et la troisième ornait la bibliothèque du docteur Faure, membre de la Sorbonne. Richard Simon, quoique souvent injuste envers Maldonat, recueillait cependant avec soin tout ce qu'il pouvait trouver des leçons manuscrites de ce grand théologien, et il en parlait avec admiration. De son côté, Nicolas Antonio nous apprend aussi qu'il a vu à Grenade, dans la bibliothèque de Thomas de Léon, son ami, les Commentaires manuscrits de Maldonat, sur toute la théologie. Le catalogue des manuscrits de la bibliothèque ambroisienne de Milan, porte les cinq traités de Maldonat *de Constitutione Theologiæ*, *de Indulgentiis*, *de Cæremoniis Missæ*, *de Purgatorio*, et *de Septem Ecclesiæ sacramentis*. Montfaucon, qui nous les fait connaître, nous en signale d'autres dans la bibliothèque du monastère du Bec sous le titre de

(1) *Præfat. in Joann. Maldonati varia Opera theologica.*

Joannis Maldonati Theologia scholastica; et dans celle de la Sainte-Trinité de Vendôme, sous le titre de *Joannes Maldonatus in* IV^um^ *Sententiarum* et plusieurs autres dans la bibliothèque royale. Au siècle dernier, il s'éleva entre quelques savants une discussion assez bruyante sur les collectes de la messe : les uns et les autres apportèrent en leur faveur divers manuscrits de Maldonat qui se conservaient aux colléges de Toulouse, de Rouen, de Paris, et dont les variantes, aidées d'une explication un peu forcée, semblaient servir toutes les prétentions (1).

Nous avons déjà vu que le P. Zaccaria avait rencontré, dans différentes bibliothèques d'Italie, trois diverses copies du Traité des cérémonies en général et de celles de la messe en particulier. Beaucoup d'autres copies des leçons de Maldonat ornent encore aujourd'hui plusieurs bibliothèques tant publiques que particulières de France. Nous en avons trouvé trois dans celles des Pères Jésuites de Lyon, lesquelles comprennent le Traité des démons, l'Explication du psaume CIX et le Traité des cérémonies de la messe, avec un recueil de sentences, empruntées aux discours ou aux leçons de Maldonat. Mais aucune bibliothèque n'est plus riche en trésors de ce genre que la bibliothèque impériale : on y voit plusieurs copies manuscrites des traités déjà imprimés dans le recueil de Dubois, ou ailleurs, et des leçons qui n'ont pas encore vu le jour.

Nous ne prétendons pas indiquer ici toutes les bibliothèques qui possèdent quelques-unes des productions manuscrites de Maldonat, ni donner le catalogue complet de ces copies; nous voulons seulement constater que l'admiration publique avait autrefois multiplié et propagé en tout lieu les leçons du grand théologien. Plusieurs savants ont tenté de les répandre encore plus par la presse; mais leur projet a jusqu'ici échoué devant des difficultés de toutes sortes. Le docteur Dubois termine par ces mots la préface de son recueil : « Beaucoup d'autres productions de Maldonat gisent, dit-on, dans l'ombre des bibliothèques,

(1) *Journal de Trévoux*, août 1729, p. 1475 et suiv.; — mars 1730, p. 563 et suiv.

en proie aux outrages des mites; dès qu'elles viendront à ma connaissance, ami lecteur, je m'empresserai de vous les communiquer. »

Richard Simon nous apprend qu'il eut la même pensée. « Il y a longtemps, à la vérité, dit-il à un docteur de Sorbonne, que j'ai dessein de donner au public les ouvrages de Maldonat, que j'ai en manuscrit, et sur lesquels j'ai fait plusieurs observations. Je vous ai parlé souvent de ses disputes sur la Trinité, dans lesquelles il s'est en quelque sorte surpassé lui-même, tant il y fait paraître d'érudition solide et de jugement. Ce que j'en estime le plus, c'est qu'il y dit beaucoup de choses en peu de mots, sans être obscur : caractère qui se trouve rarement dans les théologiens scholastiques. Je souhaiterois que vos professeurs de Sorbonne imitassent sa méthode, et qu'ils ne chargeassent point leurs écrits d'un si grand nombre de citations et de questions inutiles qui embarrassent leurs écoliers au lieu de les instruire. Maldonat fait d'abord profession de renfermer toute cette dispute en six chapitres, qu'il subdivise en plusieurs sections particulières. Dans le premier, il donne l'explication des termes pour en ôter toute l'équivoque..... Dans le second, il expose le mystère, éloignant les questions..... Dans le troisième, il traite de la voie par laquelle le mystère de la Trinité a été connu, ou par laquelle nous pouvons maintenant le connoître. Le quatrième, de l'unité de l'essence divine en trois personnes contre tous les hérétiques qui l'ont divisée..... Il parle dans le cinquième de la division des personnes contre les autres hérétiques qui les ont confondues. Enfin, dans le sixième chapitre, il s'étend sur les propriétés de chaque personne en particulier (1). »

Richard Simon donne ensuite de chacun de ces chapitres une longue analyse qu'il fait précéder de cette réflexion : « Ces six chapitres avec leurs subdivisions ne contiennent dans mon manuscrit que dix cahiers, dont chacun est d'une feuille de grand papier. Ce qui fait principalement que l'auteur renferme tant de choses en un si petit espace, c'est qu'ordinairement il n'allégue les

(1) *Bibliothèque critique*, t. I, p. 56 et suiv.

autorités des Pères et des autres anciens écrivains ecclésiastiques, soit orthodoxes, soit hérétiques, que sommairement. Il se contente d'indiquer les endroits où elles se trouvent, marquant seulement le sens en substance. Par cette méthode, on peut donner aux écoliers en deux ans un cours complet de toute la théologie ; au lieu que vos professeurs le peuvent à peine achever en dix ans dans leurs longues et fatigantes leçons, qui accablent plutôt leurs écoliers qu'elles ne les instruisent, et elles ne leur donnent pas même le temps de méditer. Les écrits de notre sçavant Jésuite, au contraire, leur fournissent des lumières suffisantes et tout ce qui est nécessaire pour s'instruire plus à fond dans les originaux, si on le souhaite (1). »

Enfin Richard Simon termine son analyse par les paroles suivantes :

« J'aurois pu m'étendre plus au long sur ces disputes de Maldonat ; mais je crois en avoir rapporté assez pour vous les faire connoître. Vous m'avouerez sans doute que ce Jésuite, qui a rendu de si grands services à la religion, et principalement à la France contre les calvinistes, étoit un très-grand homme, et qu'il méritoit d'être mieux traité par vos confrères qu'il ne l'a été. Encore même aujourd'hui, son nom leur est en quelque manière odieux. J'ai marqué à quelques-uns le dessein que j'avois de publier ses ouvrages théologiques, que j'ay la plupart en manuscrit, tels qu'il les a dictez dans Paris ; mais ils ne peuvent se résoudre à donner leur approbation (2). »

Dans un autre endroit de ses ouvrages, Richard Simon parle en ces termes du même manuscrit : « Je ne sais quelle raison ont eue ceux qui ont fait réimprimer dans Paris ces disputes (sur les sacrements) avec quelques autres traités qui n'avoient pas encore vu le jour ; je ne sais, dis-je, quelle raison ils ont eue de n'y pas joindre un excellent traité touchant la Trinité, qui est assurément du même Maldonat. Il y a recueilli en abrégé, mais avec beaucoup de soin, ce qui a été dit sur ce mystère tant

(1) *Bibliothèque critique*, p. 89 et suiv.
(2) *Ibid.*, p. 87 et suiv.

par les orthodoxes que par les ariens. Il y examine d'une manière solide et judicieuse les autorités de l'Écriture, principalement celles du Nouveau Testament, qui ont été produites de part et d'autre. Il prétend même enchérir sur les anciens docteurs de l'Église, ajoutant de son fond de nouvelles preuves et de nouvelles réflexions. Quoiqu'il n'eût pas vu les ouvrages des nouveaux antitrinitaires, il ne laisse pas de les réfuter par avance, parce qu'il avoit lu quelque chose de Servet dans les disputes que Calvin avoit fait imprimer contre ce chef des nouveaux unitaires. Au reste, le style pur, clair et didactique de Maldonat est partout si égal, que pour peu qu'on soit exercé dans la lecture de ses ouvrages, on reconnoît d'abord ce qui est de lui, de ce qui ne l'est point (1). »

Richard Simon ajoute ailleurs : « Je n'aurois jamais fait si je voulois m'étendre sur les louanges de Maldonat, et sur les grands services qu'il a rendus à l'Église, principalement à la France. En vérité, je ne puis souffrir la négligence des Jésuites à son égard (2). »

Nous nous associons à ces regrets; mais nous n'en partageons pas l'amertume. Est-il bien juste d'accuser de négligence les confrères de Maldonat? Richard Simon se plaint de l'intolérance de la Sorbonne, qui ne lui a pas permis de faire imprimer les œuvres de cet illustre théologien. Pourquoi la même cause n'aurait-elle pas aussi empêché les Jésuites d'exécuter le même projet? La censure de la Sorbonne ne pesait-elle pas plus durement sur eux que sur tout autre? De plus, Richard Simon aurait dû se souvenir que les passions jalouses qui, en 1594, profitèrent des troubles politiques pour arracher violemment les Jésuites du Collége de Clermont, dont Maldonat avait fondé la réputation, dispersèrent aussi les productions manuscrites de ce grand homme, et que, lorsqu'en 1606 ils furent réintégrés dans leur antique demeure, ils eurent plutôt à faire oublier leur gloire qu'à la faire revivre,

(1) *Lettres choisies*, t. I, p. 178.
(2) Ibid., p. 184.

malgré les vœux de Henri IV. D'ailleurs, les Jésuites ont publié de toutes les œuvres de Maldonat la plus difficile et la plus considérable, ses Commentaires sur les quatre Évangiles ; et leur édition, qui est la première, reste encore la meilleure. Ils y ajoutèrent plus tard, grâce aux instances et à la protection de Henri IV, les Commentaires du même auteur sur les Prophètes Jérémie, Baruch, Ézéchiel et Daniel, et son Explication du psaume CIX, et ils apportèrent à l'édition de cet ouvrage, ainsi qu'à celle du premier, une intelligence et des soins dignes de l'entreprise. Ce sont encore les Jésuites qui ont édité ce Traité des cérémonies de la messe que Richard Simon lui-même ne put jamais faire imprimer, malgré la terreur qu'inspirait sa critique savante et acrimonieuse. Ils auraient aussi publié le second cours de théologie de Maldonat si les circonstances les avaient mieux secondés. Cette entreprise était presque impossible à Paris, — Richard Simon nous a dit pourquoi, — mais on put la tenter ailleurs. Le P. Petit-Didier, recteur de l'Université de Pont-à-Mousson, la regardait comme si importante, qu'il y attachait, pour ainsi dire, la gloire de sa charge. Il n'épargna rien pour la poursuivre (1). Elle était même si avancée en 1707, que les organes de la publicité purent annoncer que bientôt le monde savant jouirait enfin de la théologie de Maldonat (2). Mais depuis lors ils ne donnèrent plus d'autre nouvelle sur un projet qui, sans doute, ne sera pas abandonné pour toujours.

Quelle que fût la cause qui obligea le P. Petit-Didier à suspendre son travail, ses tentatives prouvent du moins que la Compagnie de Jésus n'a point méconnu le mérite des œuvres théologiques de Maldonat, et qu'elle n'a pas mérité le reproche de négligence qu'on lui adresse. Elle a fait pour Maldonat ce qu'elle pouvait faire; s'il lui reste encore des devoirs à remplir envers lui, c'est la faute des temps. Qu'on la félicite plutôt d'avoir fourni à l'Église de Jésus-Christ un si habile et si généreux défenseur, d'avoir su lui assigner, dans la milice sacrée, un

(1) Voir aux Pièces justificatives, nº XVI, sa lettre au P. Hardouin.

(2) *Journal de Trévoux*, janvier 1707, p. 183.

poste d'où il tint si longtemps en échec tout le protestantisme français.

Si l'œuvre que nous terminons ici ne suffit pas à la gloire de Maldonat, elle sera du moins, nous en avons la confiance, une preuve de plus que l'Ordre qui forma ce grand homme n'a oublié ni ses exemples, ni ses travaux. Et nous bénirons toujours une religion qui sait captiver de tels génies par la sublimité de ses dogmes, les ennoblir et les perfectionner par la sainteté de sa morale.

A. M. D. G.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I. — *Page* 3.

ENSEIGNEMENT ET GRAMMAIRE D'ANTOINE DE LEBRIXA.

Nous empruntons à Majans et à Nicolas Antonio quelques détails sur ce point, pour compléter ce que nous avons dit de l'Université de Salamanque.

« Solemne erat, dit Majans, sæculo decimo sexto græcos latinosque scriptores classicos enarrare studiosæ juventuti, et hoc adeo in usu erat in nostra Hispania, ut celeberrimus Ælius Antonius Nebrissensis nunquam artem grammaticam latinæ linguæ in academiis docuerit, sed solum auctores classicos prælegerit. Præterire non possum verba Francisci Martini Lusitani, in *Oratione* publice Salmanticæ habita *pro Antonio Nebrissensi* : *Enarravit ille quidem in Salmanticensi Academia publice auctorum magnorum libros; artis tamen præcepta nunquam explicavit, nec se ad hæc infima tractanda demisit* . . . . . Inter Nebrissensis discipulos permansisse hanc methodum prælegendi auctores classicos in Academia Complutensi (ce qu'il faut dire aussi de l'Université de Salamanque), apparet ex epistola nuncupatoria Laurentii Balbi Liliensis ad Petrum Lermam Burgensem, Complutensis Academiæ cancellarium, præfixa Argonauticis C. Valerii Flacci, in qua sic scripsit : *Quum paulo ante Julias Kalendas in commune grammaticorum gymnasium convenissemus qui latinas litteras in hoc celeberrimo bonarum artium emporio publice profitemur, ut de communi omnium sententia, legendos hoc anno libros constitueremus, placuit cunctis, Pater sapientissime, ut Joannes Ximenius, Joannesque Angulus, viri undequaque consummati, matutina lectione Virgilium, pomeridiana vero collectanea quædam opuscula ex variis auctoribus excerpta prælegerent; ego vero et Petrus Mota, lectione matutina Valerium Flaccum,*

et Silium Italicum, pomeridiana aut M. Ciceronis Philippicas orationes, aut Q. Curtium, Alexandri historiæ luculentissimum scriptorem, interpretaremur; sed quia horum omnium librorum, præterquam Virgilii Operum, quorum ubique vis magna est, adeo ingentem penuriam esse intelligebamus ut ne decimæ quidem scholasticorum parti eorum esse posset copia, excusoribus imprimendos dare decrevimus; et Motæ quidem Silii recognoscendi injuncta est provincia, mihi autem Valerii castigandi munus mandatum est. »

« Antonius Nebrissensis tanti fecit Laurentium Vallam, ut ejus *Differentias* excerpserit et litterarum ordine dispositas grammaticæ suæ inseruerit; hinc colligi potest Vallæ doctrinam prælectam olim Salmanticæ; ideo Franciscus Sanctius Brocensis optabat in epistola nuncupatoria *Minervæ*, petebatque ab Academia Salmanticensi, ut e grammaticis cathedris primariis deturbaretur L. Valla, et explicaretur *Minerva* cujus veras laudes ipse prædicat. » (Majans, *in Vita Ludovici Vivis*, præf. ejusd. Oper., t. I, p. 55 et seq.)

Sanctius ne fut point exaucé; mais quelques années après, le P. Louis de La Cerda réduisit à une méthode claire, nette et savante, les *Introductiones in linguam latinam* d'Antoine de Lebrixa, et son ouvrage intitulé : *Institutio grammatica*, ou *Ars grammatica*, fut exclusivement suivi dans les écoles d'Espagne sous le nom du Nebrissensis. C'est Nicolas Antonio qui nous l'affirme en ces termes : « Animadvertendum tamen Artem grammaticæ qua nos utimur..... quantumvis ab Antonio appellatam, a Joanne Ludovico de La Cerda, S. J. viro eruditissimo, formatam esse; cujus ipse ut proprii operis meminit in Commentariis virgilianis : id quod fugit Vossium, aliosque non e plebe grammaticos, Antonio hanc artem non sine laude attribuentes. Vereque ipsa toto cœlo differt ab Antonianis præceptionibus; sed cum emolumenta, quæ ex editione artium, seu grammaticæ Antonianæ perciperentur, archinosocomio Matritensi adjudicata olim essent, permissum sive provisum fuit ars ut hæc reformata Cerdæ, cum vetere Nebrissensis appellatione, ut prius ederetur, ne opus esset novo regis privilegio. Eoque magis necessarium et fructuosum fuit hoc doctissimi Cerdæ consilium, quod Antonius in his grammaticis institutionibus plura admiserit juxta captum barbari illius sæculi, nec omnino sententiam suam aperuerit quam in vulgus probandam diffideret; secus atque in commentariis fecit, in quibus cum doctoribus sermonem instituebat, ubi quid quaque de re sentiret liberius et apertius pronuntiavit. (*Biblioth. hisp. nov.*, t. I, p. 135 et 722.)

II. — *Page* 23.

DE L'ANCIENNE ORGANISATION DES COLLÉGES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS.

Les successeurs de saint Ignace, et les congrégations générales, fidèles à la pensée et à l'esprit de ce grand homme, imitèrent toujours sa réserve dans l'admission des colléges, et ne les acceptèrent qu'autant qu'ils pouvaient atteindre le but de l'Institut. Tous les colléges, ouverts par la Compagnie dans les différentes parties du monde, ne pouvaient pas avoir, on le comprend bien, une égale importance; ni par conséquent être établis sur le même pied. Sans doute, ils devaient avoir le même but, la gloire de Dieu, la sanctification des sciences et des lettres, les avantages intellectuels et moraux de la jeunesse; mais tous ne pouvaient pas l'atteindre dans les mêmes conditions : chacun devait exercer son influence propre, selon les circonstances de lieu et de temps au milieu desquelles il se trouvait placé. La Compagnie, conformément aux prescriptions de son saint fondateur, partagea donc ses colléges en trois classes : les petits, les moyens et les grands.

Les petits colléges devaient avoir un revenu annuel de 9,000 à 10,000 ₶ pour l'entretien de trente-cinq à quarante religieux, prêtres, scolastiques, coadjuteurs, chargés ou des fonctions du ministère, ou de l'enseignement, ou des intérêts matériels de la maison. On n'y enseignait que les lettres humaines, c'est-à-dire la grammaire distribuée ordinairement en trois, quelquefois en quatre classes, les langues grecque et latine, la poésie, les humanités, la rhétorique et l'histoire. Dans quelques petits colléges, comme dans celui de Billom, il y avait aussi un professeur chargé de faire publiquement un cours de morale.

Les colléges moyens avaient un état personnel de cinquante à soixante professeurs, qui devaient vivre sur un revenu de 16,000 ₶. On y enseignait, outre les lettres humaines, que nous venons d'indiquer, le cours de philosophie, dont on confiait à cinq professeurs les cinq branches ordinaires, c'est-à-dire la logique, la métaphysique, la morale, la physique et les mathématiques. Quelques villes se contentaient de deux professeurs de philosophie qui accomplissaient

sommairement ce cours en deux ans. Dans ce cas, les colléges de cette classe pouvaient se borner à quarante personnes; et le revenu était d'autant diminué.

Les grands colléges devaient jouir d'un revenu de 20,000 ₶, destiné à l'entretien de quatre-vingts à cent personnes, dont chacun d'eux se composait ordinairement. Avec les lettres humaines et les sciences philosophiques, on y enseignait la théologie scolastique, la théologie positive, fondée sur l'Ecriture sainte, les conciles, les Pères de l'Eglise, la controverse, la morale, les langues hébraïque, chaldaïque et syriaque. Dans quelques-uns on enseignait encore l'arabe, le sanscrit, et d'autres langues orientales en faveur de ceux qui se destinaient aux missions étrangères, ou qui devaient avoir besoin de ces connaissances dans d'autres conditions prévues. Les grands colléges furent d'abord peu nombreux; plus tard il y en eut un à peu près dans chaque *province* de la Compagnie, au moins en Europe.

Dans les Universités dirigées par la Compagnie, l'enseignement embrassait toutes les facultés, excepté le droit civil et la médecine, à moins que ces deux sciences ne fussent confiées à des étrangers (1).

Ces diverses leçons étaient suivies, dans les colléges, par des élèves externes à quelque condition qu'ils appartinssent. Mais comme les fondateurs établissaient quelquefois des bourses pour un certain nombre d'élèves peu favorisés des biens de la fortune, on fut obligé de leur donner encore l'entretien et le logement dans l'intérieur de la maison. Bientôt des familles plus riches réclamèrent la même faveur pour leurs enfants, et prirent sur leur fortune les bourses que de généreux bienfaiteurs avaient fondées pour d'autres écoliers. Telle fut parmi nous l'origine des pensionnats.

Quant à l'enseignement, la Compagnie adopta les méthodes suivies dans les plus célèbres universités, mais en les débarrassant des vices qui en paralysaient l'efficacité. Elle ne tarda pas toutefois à les remplacer par de plus parfaites : Alvarez composa sa grammaire latine; Gretzer, sa grammaire grecque; Cyprien Suarez, sa rhétorique; Tolet, sa logique; les professeurs de Coïmbre firent paraître leurs célèbres traités sur les autres parties de la philosophie d'Aristote, et ces divers ouvrages furent suivis ou comme guides, ou comme modèles. En même temps les

(1) Estat des colléges de la Compagnie de Jésus en la province d'Aquitaine. — Estat des colléges de la Compagnie de Jésus en la province de Lyon (faits du temps d'Aquaviva par les procureurs de ces deux provinces). Manuscrits de la Bibliothèque Impériale, collection Dupuy, t. LXXIV, p. 7-17.

usages et les règlements admis au Collége Romain se généralisaient dans les autres colléges de l'Ordre, et y maintenaient les mêmes principes de discipline. Ce n'était cependant pas suffisant pour faire régner dans l'enseignement de la Compagnie l'unité qu'il requérait. C'est pourquoi le P. Claude Aquaviva résolut de rédiger un code général de prescriptions et de règles, qui offriraient aux professeurs de la Compagnie, dans quelque pays du monde qu'ils enseignassent, une même direction et des méthodes identiques. Il ordonna d'abord des prières publiques dans toutes les maisons de l'Ordre pour attirer les bénédictions du Ciel sur une œuvre si importante, et la confia ensuite à six des Pères les plus habiles et les plus expérimentés, choisis dans autant de nations diverses. Lorsqu'ils eurent terminé leur travail, le P. Aquaviva le soumit encore à l'examen de douze Pères, non moins capables; et ce ne fut qu'au bout de plusieurs années d'épreuves que le *Ratio studiorum* fut décidément mis en vigueur dans tous les colléges de la Compagnie. Il est assez répandu pour nous dispenser d'en donner ici l'analyse. Il nous suffira de signaler l'étude qu'en a faite M. Crétineau-Joly dans le chapitre III du tome IV de l'*Histoire de la Compagnie de Jésus* (édit. de 1851), et d'ajouter que l'admirable uniformité qui a régné dans l'enseignement des Jésuites, les succès éclatants et solides qu'il a obtenus, sont dus à ce code de règles, fruit de tant de prières, d'une sagesse et d'une expérience consommée. (Voir le P. Possevin, *Biblioth. select.*, lib. I.)

III. — *Page 44.*

CATALOGUE DES PRINCIPAUX COLLÉGES DE PARIS AU XVI^e^ SIÈCLE, D'APRÈS M. MEINDRE, AUTEUR DE L'HISTOIRE DE PARIS.

Collége des Bons-Enfants, — depuis séminaire de la Mission, ou de Saint-Firmin, rue Saint-Victor, n° 68. On ne connaît ni le nom de ses fondateurs, ni l'époque précise de sa fondation, mais il est certain qu'il existait avant l'an 1247. Les bâtiments de ce séminaire, supprimés en 1790, servirent de prison à des ecclésiastiques fidèles qu'on y massacra en grand nombre au mois de septembre. En 1815, on y transporta l'institution des jeunes aveugles.

Collége de Sorbonne, — fondé en 1250, ou en 1256, par Robert Sorbon, chapelain de saint Louis, ne fut d'abord qu'un simple établissement d'éducation et d'instruction destiné à favoriser les études théologiques

d'un certain nombre d'ecclésiastiques qui, vivant en commun et pourvus gratuitement des choses nécessaires à la vie, ne devaient pas avoir d'autres soins. Avec le temps, la Sorbonne reçut des agrandissements considérables, acquit une grande réputation, s'éleva au rang de Faculté, et, en cette qualité, joua un rôle immense dans les affaires religieuses et même politiques, depuis le XIVe siècle jusqu'à sa suppression en 1789. Les Sorbonnistes étaient divisés en deux classes, les simples hôtes, *hospites*, et les sociétaires, *sodales*, qui obéissaient à un *Proviseur*, aidé d'un *Prieur*. Les bâtiments de la Sorbonne furent restaurés et agrandis, au commencement du XVIIe siècle, par le cardinal de Richelieu, dont on voit le mausolée dans l'église ; ils sont aujourd'hui le siége de l'Académie universitaire de Paris, et sont consacrés aux cours de lettres, de sciences et de théologie de la Faculté.

Collége de Calvi, — appelé aussi *Petite-Sorbonne*, était situé sur l'emplacement de l'Eglise actuelle de la Sorbonne. Il fut aussi établi en 1271 par Robert Sorbon, pour l'enseignement des humanités et de la philosophie, qu'on n'enseignait pas au grand collége. Il fut démoli par l'ordre de Richelieu.

Collége du Trésorier, — fut fondé en 1268, par Guillaume de Saône, trésorier de l'église de Rouen, pour la nourriture et l'entretien de vingt-quatre écoliers pauvres. Il fut réuni au collége Louis-le-Grand en 1763. On en voit encore des traces dans l'*Hôtel des Trésoriers*, rue Neuve-Richelieu, n° 6.

Collége d'Harcourt, — fondé en 1280, par Raoul d'Harcourt, docteur en droit et chanoine de l'Église de Paris, pour les écoliers pauvres des quatre diocèses d'Évreux, de Coutances, de Bayeux et de Rouen, dans lesquels Raoul avait rempli successivement des dignités ecclésiastiques. Agrandi et enrichi par Robert d'Harcourt, évêque de Coutances et conseiller de Philippe le Bel, et par d'autres encore, ce collége était un des plus considérables et des plus célèbres de l'ancienne Université, lorsqu'il fut supprimé en 1789. C'est l'emplacement de ce collége qu'occupe aujourd'hui le Lycée Saint-Louis, rue La Harpe.

Collége de Tournai, — dont on place la fondation entre 1283 et 1291, était situé dans la rue Descartes. Ce n'était d'abord qu'un hôtel des évêques de Tournai, qu'un de ces prélats affecta au logement et à l'entretien des jeunes gens de ce diocèse qui venaient étudier à Paris. Comme le Collége de Boncourt, auquel il était contigu, il fut réuni au Collége de Navarre au XVIIe siècle.

Collége de Navarre, ou *de Champagne*, — fondé en 1304 par Jeanne de

Navarre, femme de Philippe le Bel, pour soixante-dix écoliers pauvres, nombre qu'on réduisit plus tard à trente boursiers. Coquille dit, dans son *Histoire du Nivernais*, que le roi était premier boursier de ce collége, et que le revenu de sa bourse était affecté à l'achat des verges destinées à la correction des écoliers. Ruiné pendant les troubles du règne de Charles VI, ce collége se releva sous Louis XI, et acquit depuis une grande réputation. Il possédait l'enseignement le plus complet de tous les établissements de l'Université : on y faisait des cours d'humanités, de philosophie et de théologie. Comme la Sorbonne, il avait une société de docteurs que Louis XIII logea dans les bâtiments des deux colléges de Boncourt et de Tournai. Le cardinal de Richelieu y fonda une chaire de controverse, Louis XIV y créa une chaire de théologie morale, et Louis XV, une chaire de physique expérimentale. On a élevé sur l'emplacement de ce collége les bâtiments de l'école Polytechnique.

Collége des Cholets — prit son nom de Jean Cholet, cardinal et légat du Pape en France, qui laissa en mourant 6,000 livres pour des fondations pieuses. Ses exécuteurs testamentaires affectèrent cette somme à la création d'un collége, où seize écoliers pauvres des diocèses de Beauvais et d'Amiens devaient être entretenus et instruits dans la théologie. Il fut réuni au Collége Louis-le-Grand en 1768. L'emplacement du Collége des Cholets est aujourd'hui occupé par la cour-jardin destinée à la gymnastique des élèves du lycée Louis-le-Grand.

Collége de Bayeux, — fondé en 1308 ou 1309 par Guillaume Bonnet, évêque d'Evreux, pour douze étudiants des diocèses du Mans et d'Angers. Il fut réuni en 1763 au Collége Louis-le-Grand. Ses bâtiments, reconstruits en partie, sont aujourd'hui occupés par des particuliers, rue La Harpe, n° 93, où l'on voit encore l'ancienne porte d'entrée.

Collége du cardinal Lemoine, — situé rue Saint-Victor, n° 76. Il eut pour fondateur en 1302 le cardinal Jean Lemoine, légat du Saint-Siége, qui y plaça soixante artiens et quarante théologiens, dont il assura l'entretien ; mais en 1545 le Parlement réduisit ce nombre à six artiens et à dix-huit théologiens. On en retrouve encore des traces dans des maisons particulières et dans le *chantier du cardinal Lemoine*, rue Saint-Victor, 76, et quai Saint-Bernard.

Collége de Laon et de Presles, — situé originairement rue du Clos-Bruneau ou Saint-Jean-de-Beauvais, et transféré plus tard rue de la Montagne-Sainte-Geneviève. Guy, chanoine de Laon, et trésorier de la Sainte-Chapelle, et Raoul de Presle, secrétaire de Philippe le Bel, le

fondèrent en 1313 pour les écoliers pauvres des diocèses de Laon et de Soissons. En 1323, à la suite de querelles survenues entre les étudiants des deux diocèses, on les sépara pour en former deux colléges particuliers, dont l'un retint le nom de Laon, et l'autre prit celui de Presles : le premier occupa les bâtiments situés sur la rue du Clos-Bruneau, où fut depuis le Collége de Beauvais, et plus tard celui de Lisieux; on établit le second sur la rue Saint-Hilaire (plus tard rue des Carmes). En 1764 ce collége fut réuni à celui de Louis-le-Grand. Ses bâtiments sont aujourd'hui des propriétés particulières.

Collége de Montaigu, — d'abord appelé des Aycelins, du nom de son fondateur Gilles Aycelins, archevêque de Rouen, garde des sceaux de France, prit le nom de Montaigu en 1393, à la suite d'un arrangement fait avec Louis de Montaigu, chevalier de Listenois, de la famille du fondateur qui, pendant quelque temps, avait soutenu des prétentions à la propriété des maisons affectées à l'établissement. Tombé en décadence et presque ruiné, il fut relevé et reconstitué par le fameux Standouk, qui y établit une rigoureuse discipline, et y fit fleurir les études. Ce collége fut supprimé en 1792. Ses bâtiments, qui existaient encore en 1845, ont disparu pour faire place à la bibliothèque Sainte-Geneviève.

Collége du Plessis, — rue St-Jacques, n° 115, ainsi appelé de Geoffroy Du Plessis, notaire apostolique et secrétaire de Philippe le Long, qui le fonda vers l'an 1317, pour des écoliers pauvres des diocèses de Tours, de Saint-Malo, de Reims, de Sens, d'Évreux et de Rouen. Réuni en 1647 à la Sorbonne, il prit de là le nom de du Plessis-Sorbonne. Il avait acquis par la force de son enseignement et par la rigueur de sa discipline une réputation qu'il soutint jusqu'aux mauvais jours de la révolution. En 1820, il devint le siége des Facultés de Théologie, des Lettres et des Sciences; puis il servit de succursale à l'École de Droit; et fut enfin occupé par l'École Normale, jusqu'à ce qu'elle eût été transportée au bout de la rue d'Ulm.

Collége de Cornouailles, — était situé rue du Plâtre-St-Jacques, n° 20. Il devait sa fondation à Galeran Nicolas, ou Nicolaï, dit de Grève, qui laissa, par testament, le tiers de ses biens aux écoliers pauvres de Cornouailles ou Quimper-Corentin, faisant leurs études à Paris. En 1764, il fut réuni au Collége Louis-le-Grand.

Collége de Narbonne, — fondé en 1317 par Bernard de Farges, archevêque de Narbonne, dans une maison qu'il possédait rue La Harpe, pour six écoliers originaires de son diocèse. Clément VI, élevé dans ce collége, y créa dix bourses nouvelles. Après 1760, il fut réuni au Collége

Louis-le-Grand. Ses bâtiments sont aujourd'hui des propriétés particulières, rue La Harpe, n° 89.

Collége d'Arras, — rue d'Arras, n° 4, fut fondé en 1327 ou 1328 par Nicolas Le Candelier ou Canderlier, abbé de Saint-Waast d'Arras, pour l'entretien et l'instruction d'un certain nombre d'écoliers du diocèse d'Arras. De la rue Chartière, près du Clos-Bruneau, où il avait d'abord été établi, il fut transféré rue d'Arras, appelée rue des Murs, en face du collége du cardinal Lemoine. En 1764, on le réunit au Collége Louis-le-Grand. C'est aujourd'hui une maison particulière.

Collége de Tréguier et de Léon, — fondé vers l'an 1325 pour huit écoliers pauvres du diocèse de Tréguier, par Guillaume de Coatmohan, grand chantre de l'église de Tréguier, et docteur en droit de la Faculté de Paris. Augmenté de six bourses en 1411 par un autre docteur, il reçut encore de nouveaux accroissements par l'adjonction de celui de Léon, trop pauvre pour se soutenir. L'un et l'autre disparurent pour élargir l'emplacement sur lequel on voulait bâtir le Collége de France.

Collége et séminaire des Écossais, — qu'on voit encore en partie, rue des Fossés-Saint-Victor, n^os^ 33, 35, eut pour premier fondateur en 1323 David, évêque de Murray en Écosse. Ensuite Jacques Beatown, archevêque de Glascow et ambassadeur d'Écosse en France, lui procura et lui légua des revenus considérables. Au xvn^e^ siècle, Robert Bardoux, principal de ce collége, le transporta de la rue des Amandiers, où il avait d'abord été établi, sur l'emplacement que nous avons indiqué, et qui est aujourd'hui occupé par l'institution de M. Beauchef.

Collége de Marmoutier, — situé rue Saint-Jacques, eut pour fondateur Geoffroy Du Plessis qui, en 1329, donna au monastère de Marmoutier trois maisons qu'il possédait en cette rue, pour les écoliers que la communauté voudrait faire étudier à Paris. Devenu inutile par suite de la réformation de la congrégation de Saint-Maur, il fut vendu aux PP. Jésuites, en 1641, pour l'agrandissement de leur Collége de Clermont.

Collége des Lombards, — rue des Carmes, n° 23, fut fondé en 1333 par quatre Italiens pour onze écoliers pauvres originaires d'Italie et de leurs villes natales. Ils le placèrent sous la protection de l'abbé de Saint-Victor et du chancelier de Notre-Dame. Pour y avoir droit à une bourse, il fallait être clerc et ne pas posséder vingt livres de rente. Lorsque l'Université de Paris eut cessé d'attirer à elle les jeunes Italiens, qui trouvaient chez eux beaucoup de ressources littéraires, le Collége des Lombards tomba assez rapidement. En 1681, deux prélats irlandais, Malachie Kelly et Patrice Maginn, le relevèrent pour y fonder un

établissement destiné aux prêtres et aux étudiants de leur pays. Le Collége des Lombards, devenu le Collége des Irlandais, fut supprimé en 1792, ainsi que le *Séminaire des clercs irlandais*, fondé aussi vers 1672, rue du Chemin-Vert (aujourd'hui rue des Irlandais, n° 3); mais ce dernier établissement a été rétabli et est encore florissant.

Collége de Bourgogne, — fut fondé en 1332 par Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe IV de Valois, pour vingt pauvres étudiants en philosophie, originaires du comté de Bourgogne. En 1764, il fut réuni au Collége Louis-le-Grand. Sur l'emplacement qu'il occupait s'élève aujourd'hui l'École de Médecine.

Collége de Lisieux, — fondé en 1336 par Guy d'Harcourt, évêque de Lisieux, pour l'entretien et l'instruction de vingt-quatre étudiants de la Faculté des Arts. De la rue des Prêtres, où il était d'abord situé, près de Saint-Séverin, il fut transféré, au xv^e^ siècle, sur la montagne Sainte-Geneviève, rue Saint-Étienne-des-Grés, dans les bâtiments du Collége de Torcy, construit aussi pour les étudiants du diocèse de Lisieux. Depuis lors, on l'appela indifféremment Collége de Torcy ou de Lisieux. En 1764, les bâtiments de ce collége ayant été démolis pour la formation d'une place devant la nouvelle église de Sainte-Geneviève, l'institution fut transférée dans le Collége de Dormans, dont les écoliers avaient été placés à Louis-le-Grand. Après la révolution, les bâtiments de ce collége devinrent une caserne.

Collége de Chanac, — appelé aussi de Saint-Michel et de Pompadour, fondé vers l'an 1348 par Guillaume de Chanac, évêque de Paris, sur la rue de Bièvres. En 1763, il fut réuni à Louis-le-Grand.

Collége de Hubant, — ou de l'*Ave-Maria* (rue Montagne-Sainte-Geneviève, n° 35), devait son existence à Jean de Hubant, conseiller du roi, qui le fonda en 1336 pour quatre boursiers, originaires du village de Hubant, dans le Nivernais, ou des environs. Le fondateur avait placé son collége sous la protection de la sainte Vierge. Au-dessus de la porte d'entrée on voyait la statue de la Mère de Dieu, entourée de celles de saint Jean-Baptiste, de saint Jean l'évangéliste et des quatre boursiers de l'établissement. On avait gravé en lettres d'or les deux mots *Ave Maria* sous les pieds de la statue de la sainte Vierge; et peu à peu cette inscription, faisant oublier le nom du fondateur, devint celui de la maison même. En 1767, il fut réuni à Louis-le-Grand. Ses bâtiments sont des propriétés particulières.

Collége de Mignon, — ou de *Grammont* (rue Mignon, n° 2), fondé en 1343 par Jean Mignon, archidiacre de Blois et maître à la chambre des

comptes, pour douze écoliers de sa famille. En 1584, on le donna aux religieux de Grammont du bois de Vincennes; et de laïque qu'il était, il devint régulier. Les Grammontains l'occupèrent jusqu'en 1769, époque où la suppression de leur Ordre fit réunir le collége à Louis-le-Grand. En 1820, les bâtiments de ce collége servirent de dépôt aux archives du trésor royal; et, plus tard, l'imprimeur de l'almanach s'y installa.

Collége d'Autun, ou du *Cardinal Bertrand*. — Pierre Bertrand, natif d'Annonay, évêque d'Autun, depuis cardinal, le fonda en 1341 pour l'entretien de quinze jeunes gens des diocèses de Vienne, du Puy et de Clermont, étudiants en théologie, en droit ou en philosophie. Plus tard on augmenta le nombre de ces bourses. Il fut, comme tant d'autres, réuni à Louis-le-Grand. Ses bâtiments ont été remplacés par des constructions nouvelles qui appartiennent à des particuliers. Il était situé rue Saint-André-des-Arcs, n° 30.

Collége de Tours, — rue Serpente, n° 7, eut pour fondateur, vers 1330, Étienne de Bourgueil, archevêque de Tours. On y entretenait un principal et six boursiers de la Touraine, tous nommés par l'archevêque de Tours. En 1763, il fut réuni à Louis-le-Grand. Ses bâtiments sont aujourd'hui occupés par des particuliers.

Collége de Cambrai, ou des *Trois-Évêques*, — fut fondé sur la place Cambrai en 1344, par Guillaume ou Guy d'Auxonne, évêque de Cambrai, Hugues de Pomare, évêque de Langres, et Hugues d'Arci, archevêque de Reims. Les six boursiers qu'on y entretenait devaient être originaires des diocèses des fondateurs, ou des environs, et appartenir deux à la Faculté des Arts, deux à celle de Droit, et les deux autres à celle de Théologie. Ses bâtiments furent démolis pour la construction du Collége de France.

Collége de Justice, — rue La Harpe, n° 84, fondé vers 1354 par Jean de Justice, grand chantre de l'Église de Bayeux, chanoine de Notre-Dame de Paris, et conseiller du roi, pour douze étudiants en philosophie et en médecine, huit du diocèse de Rouen, et quatre de celui de Bayeux. En 1764, il fut réuni à Louis-le-Grand. Ses bâtiments ainsi que ceux du Collége d'Harcourt furent démolis pour faire place au Lycée Saint-Louis.

Collége de Boncourt, — rue Descartes, n° 21, fut érigé en 1357, par le chevalier Pierre de Bécour, seigneur de Flichinel, qui y fonda pour huit étudiants en philosophie autant de bourses, à la nomination de l'abbé de Saint-Bertin, à Saint-Omer, et de celui de Saint-Éloi, dans le diocèse d'Arras. En 1638, Louis XIII réunit le Collége de Boncourt au

Collége de Navarre, avec lequel il communiquait par une galerie qui traversait la petite rue Clopin. Une partie de ses bâtiments est occupée aujourd'hui par les bureaux de l'école Polytechnique.

Collége de Dainville, — rue de l'Ecole-de-Médecine, n° 4, fut fondé en 1380 par Michel de Dainville, archidiacre d'Ostrevaut, au diocèse d'Arras, pour douze boursiers, six du diocèse d'Arras, et six de celui de Noyon. Il fut réuni en 1783 à Louis-le-Grand. C'est aujourd'hui une maison particulière.

Collége de Dormans, ou de *Beauvais*, — rue Saint-Jean-de-Beauvais, n° 7, fut fondé en 1365 par Jean de Dormans, cardinal-évêque de Beauvais et chancelier, pour douze boursiers, originaires de Dormans, en Champagne, et, à leur défaut, du diocèse de Soissons. Il les plaça dans des maisons qui avaient d'abord été occupées par le Collége de Laon. Miles de Dormans, neveu du fondateur, la dota ensuite d'une chapelle et de plusieurs autres bourses. Ce collége fut un des premiers qui eut des cours publics, lorsqu'ils cessèrent à la rue du Fouare. Saint François Xavier y enseignait la philosophie, quand il s'attacha à saint Ignace. En 1597, le Collége de Dormans s'unit à celui de Presle, pour l'exercice des classes, union qui dura jusqu'en 1699. Pendant cette période, on l'appela *Presle-Beauvais*; après 1699, il prit le nom de *Dormans-Beauvais*. Au xviii^e^ siècle, il eut successivement pour directeurs Rollin et Coffin. Les bâtiments servent aujourd'hui à une école primaire.

Collége de Maître-Gervais, ou de *Notre-Dame-de-Bayeux*, — rue du Foin-Saint-Jacques, qui continue aujourd'hui la rue des Noyers, fondé en 1370 par Maître Gervais Chrestien, chanoine des Églises de Bayeux et de Paris, et premier médecin de Charles V, pour l'entretien de vingt-quatre boursiers. Charles V y institua deux bourses pour les étudiants en mathématiques et en physique expérimentale, et fournit les livres et les instruments nécessaires à l'étude de cette double science. En 1699, toutes les bourses furent supprimées, et l'établissement fut placé sous la direction de deux docteurs de Sorbonne, et sous la surveillance de deux conseillers d'Etat. Enfin, en 1763, il fut réuni au Collége Louis-le-Grand. Ses bâtiments, qui dataient du siècle dernier, sont devenus une caserne.

Collége de Fortet — devait son origine à Pierre Fortet, d'Aurillac, chanoine de l'Eglise de Paris, qui légua des fonds pour l'entretien d'un principal et de huit boursiers, quatre d'Aurillac, ou du diocèse de Saint-Flour, et quatre de Paris. Ses exécuteurs testamentaires établirent

son institution rue des Sept-Voies, n° 27, dans une maison qu'ils avaient achetée au seigneur de Montaigu. Les bourses de Pierre Fortet furent ensuite augmentées de onze, auxquelles Jean Beauchesne, grand vicaire de Paris, en ajouta trois en 1550 en faveur du village de Courcelles, et Nicolas Varin, principal de ce collége, deux autres en 1578; divers bienfaiteurs y en fondèrent encore plusieurs. Le Collége Fortet, rebâti en 1560, fut le premier siége des réunions de la Ligue. Ses bâtiments forment aujourd'hui plusieurs maisons particulières.

Collége de Reims, — rue des Sept-Voies, n° 18, eut pour fondateur Guy de Roye, archevêque de Reims, qui en ordonna l'établissement par son testament daté de 1399. D'après son intention, on y recevait de préférence des sujets nés sur les terres affectées à la mense archiépiscopale de Reims, sur la terre de Roye, ou sur celle de Murel. Ce collége, établi au mont Saint-Hilaire, dans l'hôtel de Bourgogne, fut pillé et presque détruit par les Anglais de la faction bourguignonne en 1418. Il fut rétabli par Charles VII, qui y joignit le Collége de Rhétel, ce qui ne l'empêcha pas de déchoir. Au xviii^e^ siècle, le cardinal de Mailli, archevêque de Reims, entreprit de le reconstruire: on fit la façade en 1745; on y établit un principal et un chapelain, et l'on y réunit huit boursiers, que l'on prit dans les lieux désignés par les fondateurs. Il fut réuni en 1763 à Louis-le-Grand. Ses bâtiments sont aujourd'hui occupés par des particuliers.

Collége Coquerel, ou *Coqueret*, — situé aussi rue des Sept-Voies. On croit qu'il fut fondé pour de petites écoles à l'hôtel de Bourgogne, par Nicolas Coquerel, chanoine d'Amiens, à peu près à la même époque que le Collége de Reims.

Collége de La Marche, — rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, n° 37, dont l'origine remontait à l'an 1420, reconnaissait deux fondateurs, Beuve de Winville, qui l'établit dans une maison achetée aux religieux de Senlis, et Guillaume de La Marche, qui lui avait laissé en mourant toute sa fortune. Beuve de Winville y plaça six boursiers avec un chapelain, y réunit ceux du Collége de la Petite-Marche, que Guillaume de La Marche avait fondé et dirigé de son vivant. Ce double établissement prit le nom de *La Marche-Winville*. On y recevait surtout des sujets originaires du pays des fondateurs, c'est-à-dire du village de la Marche et de Rosières-aux-Salines, en Lorraine, et de Winville et de Buxière, au baillage de Saint-Michel. Plus tard, d'autres fondateurs portèrent à vingt et une le nombre des bourses, toutes à la collation de

l'archevêque, qui en était le proviseur. Ce collége fut florissant jusqu'à la révolution de 89.

Collége de Séez, — rue La Harpe, n° 85, fut fondé en 1428 par Jean Langlois, exécuteur testamentaire de Grégoire Langlois, son oncle, évêque de Séez, pour huit boursiers, y compris le principal et le chapelain, dont quatre du diocèse de Séez, et quatre de celui du Mans. Plus tard, on y fonda deux bourses de plus; et Alexandre Lallemand, évêque de Séez, le reconstruisit en grande partie. Le Collége de Séez fut depuis réuni à Louis-le-Grand. Ses bâtiments sont aujourd'hui occupés par l'hôtel Nassau.

Collége de Boissy, — situé rues St-André-des-Arcs et des Deux-Portes. Il fut fondé vers 1354, dans une maison nommée le château Gaillard, avec les libéralités de Geoffroy Vidé, chanoine de l'église de Chartres. Il y avait six boursiers pris dans la famille du testateur, ou dans le village de Boissy, ou dans la paroisse de Saint-André-des-Arcs. Malgré les améliorations qu'y firent en 1519 Michel Chartier, et, plus tard, un autre principal, ce collége ne se distingua jamais parmi les institutions du même genre.

Collége du Mans, — fut fondé vers 1520, rue de Reims, sur la montagne Sainte-Geneviève, avec les libéralités du cardinal Philippe de Luxembourg, légat du Pape, évêque du Mans et de Thérouane. On y recevait dix boursiers du diocèse du Mans que l'évêque de cette ville avait le droit de désigner. En 1613, l'enseignement fut suspendu dans ce collége à cause de l'insuffisance des revenus; les PP. Jésuites l'achetèrent en 1682, et l'ajoutèrent à leur Collége Louis-le-Grand. Le Collége du Mans fut alors transféré rue d'Enfer, n° 2. En 1764, il fut réuni à Louis-le-Grand. C'est aujourd'hui un hôtel garni.

Collége et Communauté de Sainte-Barbe, — rue de Reims, n° 7, et place du Panthéon, fondé en 1430, par Jean Hubert, professeur en droit-canon, qui à cet effet acheta aux religieux de Sainte-Geneviève un terrain planté de vignes et joignant la chapelle de Saint-Symphorien. Il y fit élever un édifice composé de quelques corps de logis, et y installa des classes avec des régents et un principal. Mais ce ne fut guère qu'en 1556 que ce collége acquit de la consistance. A cette époque, Robert de Guast, ancien curé de Saint-Hilaire, y établit trois places pour un principal, un procureur et un chapelain, et quatre bourses auxquelles d'autres furent successivement ajoutées. En 1789, le Collége de Sainte-Barbe devint une institution particulière sous la direction de M. de Lanneau. Un peu plus tard, l'abbé Nicole et d'autres anciens

élèves de Sainte-Barbe fondèrent, rue des Postes, sous le même nom, un établissement rival, qui est aujourd'hui le Collége Rollin.

Collége des Grassins, — rue des Amandiers, n° 14, fondé en 1569, par Pierre Grassin, conseiller au Parlement, qui légua à cet effet une somme de 30,000 livres. Le fils et un autre parent du fondateur augmentèrent encore cette dotation. On y recevait, outre un principal et un chapelain, six grands boursiers, étudiants en théologie, et douze petits boursiers, étudiants en humanités, tous de la ville de Sens. Cet établissement, qui était de plein exercice, s'était fait une certaine renommée parmi les colléges de Paris. Ses bâtiments sont aujourd'hui occupés par des particuliers.

IV. — *Page* 77.

LETTRE DE SCOLARITÉ DONNÉE AUX JÉSUITES PAR JULIEN DE SAINT-GERMAIN, RECTEUR DE L'UNIVERSITÉ.

Universis præsentes litteras inspecturis Julianus de Saint-Germain, Rector Universitatis, magistrorum, doctorum, scholarium Parisiis studentium, salutem in Domino sempiternam. Ut ait Seneca : Non amicitiæ reddas testimonium, sed veritati; et huic consonat verbum Philosophi I Ethicor. dicentis : Ambobus existentibus amicis sanctum est præhonorare veritatem. Hinc est quod non solum amicitia moti, sed etiam veritate verum testimonium perhibemus quod dilecti nostri, venerabiles et religiosi presbyteri et scholastici Collegii Societatis Jesu, vulgo Claromontensis nuncupati, fuerunt prout et adhuc sunt veri et continui scholastici in dicto collegio actu studentes et a curia Parlamenti recepti et admissi prout Nobis arresto et placito dictæ curiæ constitit et constat; quare hoc omnibus et singulis quorum interest seu interierit, aut interesse poterit tenore præsentium certificamus dictosque scholares ac omnia eorum bona quæcumque et ubicumque sita sub nostra et dictæ nostræ Universitatis protectione, tuitione et custodia ponimus per præsentes, ac ipsos scholares eorumve procuratores et familiares occasione ipsius scholaritatis privilegiis, franchisiis et libertatibus Universitatis prædictæ præsentibus litteris duximus apponendam.

Datum Parisiis, anno Domini 1563 (1564), die 5 mensis februarii.

(*Hist. ms. du Collége de Clermont,* c. VIII.)

V. — *Page* 95 *et* 103.

REQUÊTE PRÉSENTÉE AU PARLEMENT, LE 20 FÉVRIER 1565, PAR LES JÉSUITES.

A Nosseigneurs de Parlement.

Supplient très-humblement les religieux, prestres et escholiers de la Société et Compagnie du Collége de Clermont. Comme ainsi soit que ladite Compagnie ait esté receüe à l'assemblée de l'Église gallicane tenue à Poissy, par laquelle a esté dit que les supplians seront receus par forme de Société de collége et non de religion nouvellement instituée, et prendroient autre nom que de Société de Jésus, ou Jésuites, à laquelle assemblée furent renvoyez par arrest de la cour, et depuis ladite cour les ait receus par arrest du 13 février 1561, par lequel a esté dit que lesdits suppliants seraient receus par forme de Société et Compagnie de collége, qui sera nommé le Collége de Clermont, avec les restrictions et modifications amplement portées par ledit arrest et acte de l'assemblée cy-attachez, et que depuis ayant esté contraints par les exécuteurs du Testament de feu M. Guillaume Du Prat, lors qui vivoit évesque de Clermont, acquérir une maison pour bastir et establir ledit collége, ce qu'ils ont fait, et se soient obligez auxdits exécuteurs de là en trois mois achepter ladite maison, et dans six mois y avoir exercice, ce que les dits supplians avec toute diligence ont fait pour satisfaire à la dernière volonté du dit sieur Du Prat, et audit arrest de la cour, et auxdits exécuteurs. Et ayant fait venir régens et préparé ledit collége, se sont transportez au roy, luy remonstrant que suivant l'arrest de la cour vouloient commencer à lire à Paris en leur dit collége : ce qui luy a esté agréable, et les a exhortez à persévérer et leur a admorty ladite maison, et donné pour l'amour de Dieu l'admortissement, lequel est vérifié à la chambre des comptes.

Davantage lesdits supplians avant que de commencer de lire, sont allez le 19 février 1563 à M. le recteur de l'Université, M. Julien de Saint-Germain, luy prier que suivant l'arrest de la cour et l'acte de réception faite à Poissy, leur donnast permission de pouvoir lire en leur collége, lequel respondit qu'il n'empescheroit point, comme aussi il n'a fait, ains leur donna lettres testimoniales et de protection pour pouvoir jouir de tous les priviléges de l'Université, comme escholiers incorporez

et membres d'icelle, cy attachez, et alors ont commencé à lire en leur dit collége le 22 desdits mois et an, paisiblement jusques à la Saint-Remy ensuivant de l'an 1564, que le recteur qui pour lors estoit, nommé M. Jean Prévost, leur fit faire prohibition de lire le 20e jour d'octobre jusques à tant qu'ils auroient monstré leurs bulles et arrest du Parlement, ce qu'ils ont fait, luy donnant copie signée de leurs dites bulles, de l'acte de leur réception faite à Poissy, et dudit arrest de la cour. Lesdits supplians se voyans empeschez par mondit sieur le recteur, ont donné requeste à la cour, tendante afin de pouvoir persévérer en leurs lectures nonobstant la prohibition de M. le recteur, jusqu'à tant qu'autrement en fust ordonné. Et veu ladite requeste, M. le procureur général du roy sur ce a respondu : « Auditis partibus, aut eorum consilio, faciam quod decebit, interim tamen rebus in suo statu manentibus. » Fut respondu de la cour que les parties communiqueroient au parquet de messieurs les gens du roy, laquelle requeste a esté signifiée audit M. Jean Prévost pour comparoistre au parquet de MM. les gens du roy, ce que n'a fait ne autre pour l'Université, et alors M. le procureur général du roy dist auxdits supplians qu'ils persévérassent en leurs lectures ; ce qu'ils font.

Davantage voulans tout faire avec congé et licence de mondit sieur le recteur et paix avec l'Université, lesdits supplians ont donné requeste et fait offrir audict recteur qu'il luy plust vouloir respondre leur dite requeste et les incorporer au corps de ladite Université, lequel après plusieurs congrégations sur ce faites de sa part et des deputez de ladite Université, a donné assignation auxdits supplians à comparoistre le 16e jour de ce présent mois à huict heures du matin aux Mathurins à respondre à un article, qui est : « Utrum lesdits supplians sint monachi religiosi Societatis Jesu, an seculares. » Comparans lesdits supplians par devant mondit sieur le recteur, au lieu ordonné, avec deux notaires, qui luy ont fait lecture et auxdits deputez de leur response par escrit à ladite question, disant entre autres choses, qu'ils estoient tels que la cour de Parlement, par son arrest les nommoit, sçavoir est de la Société et Compagnie du Collége de Clermont, et que c'est leur qualité donnée par ledit arrest de la cour et l'acte de Poissy, cy attachez, desquels avez la copie, et que lesdits supplians veulent estre très obeyssans à mondit sieur le recteur et Université, et qu'ils ne veulent faire aucune chose contre les statuts d'icelle ; prians très humblement mondit sieur le recteur et deputez les vouloir incorporer au corps de ladite Université suivant lesdits arrests de la cour.

Non contens lesdits sieur recteur et deputez ont procédé à sentence contre lesdits supplians, par laquelle ont conclu qu'ils ne devoient point estre receus ny incorporez, et que *summo jure* devoit estre procédé contre lesdits supplians, et faire prohibition aux escholiers qui viendroient ouyr les leçons de n'y venir sur peine de privation de tous priviléges de l'Université, et ordonné un particulier jurement pour ceux qui devroient estre escholiers jurez et autres comminations, comme plus amplement est porté par ladite sentence et conclusion faite en ladite congrégation, lesdits supplians présens.

Ce considéré, Nosseigneurs, et attendu l'acte de la réception de ladite Compagnie, fait à Poissy, enregistré au greffe de la cour par son ordonnance, et qu'ils sont receus par vostre arrest en forme de Société et Compagnie de collége qui s'appellera de Clermont, et attendu l'offre et soubmissions faites audit sieur recteur et Université, et veu la permission dudit sieur recteur, nommé de Saint-Germain, et ses lettres de protection par lesquelles les a faits participans de tous les priviléges de l'Université, et que seroit grand scandale auxdits supplians cesser, qui ont ja leu un an entier et continuent par congé de M. le procureur général, veu que ledit sieur recteur ne autre pour luy n'ont comparu au parquet desdits messieurs les gens du roy, et le grand dommage à la jeunesse, qui vont à leur collége, qui ont fort commencé à profiter, et grand détriment au bien public et grand scandale aussi au peuple, voyant un collége tant fréquenté, maintenant serré; vous plaira ordonner qu'il soit fait commandement et défense au recteur et deputez de l'Université de molester, ne perturber, ne faire aucunes defenses auxdits supplians de lire, et aux escholiers d'ouïr jusques à tant que la cour deuement informée en ait dit et déterminé. Et lesdits supplians prieront pour la prospérité et félicité du roy, le sang royal et le royaume, et pour vous, Messieurs; et vous ferez bien.

Soit montré au Procureur général du roy. Fait en parlement le 20 février 1564.

Je requiers pour le roy, comme j'ai cy-devant requis, qu'il ne soit rien innové n'y attenté, jusques à ce que, parties ouyes, en ait esté par la cour ordonné. Signé Bourdin.

Soit fait ainsi que le procureur général du roy requiert. Fait en parlement, le 27 février 1564.

Le dernier jour des mois et an contenus cy-dessus, fut l'original de la présente copie, montré et signifié à M. Michel Marescot, recteur de l'Université de Paris, en parlant à sa personne en sa chambre au

Collége de Bourgogne, tant pour luy que pour toute ladite Université ; lequel a fait response que plus tost qu'il luy sera possible, il comparoistra à ladite cour pour estre ouy avec M. le procureur général du roy, et que le recteur qu'ils disent leur avoir donné permission de lire, et donné sans permission ne congé de ladite Université, et outre qu'il en communiquera cependant au conseil de ladite Université pour respondre plus amplement sur le contenu de ladite requeste et en outre procéder comme de raison. Signé I (1).

VI. — *Page* 134.

NOTICE SUR GUILLAUME POSTEL.

Guillaume Postel fut un homme extraordinaire même dans un siècle qui n'eut rien d'ordinaire. Il résuma dans sa vie cette existence vagabonde et tourmentée à laquelle se condamnaient, à cette époque, les savants toujours avides de nouvelles connaissances, cette agitation fébrile des esprits exaltés, cette effroyable confusion d'idées qui fermentaient dans les têtes, enfin ces opinions extravagantes, fruits d'une science prodigieuse, mais égarée par un orgueil en délire.

Né en 1510 à Dolerie, dans le diocèse d'Avranches, Postel perdit son père et sa mère à l'âge de huit ans. Sans parents, sans fortune, il lutta contre le malheur avec une incroyable énergie pour satisfaire l'envie qu'il avait de s'instruire. Après avoir appris les éléments de la grammaire presque sans maître, il chercha successivement dans la profession de maître d'école, dans le travail de ses mains, dans la condition de domestique à Paris, les moyens de subsister et de se procurer les livres nécessaires à ses études. Il suivit ainsi les cours du Collége de Sainte-Barbe ; mais il apprit tout seul le grec et l'hébreu. Il ne tarda pas à attirer l'attention et l'intérêt de quelques seigneurs qui l'arrachèrent aux souffrances d'une si misérable condition. Postel se condamna à des peines plus grandes encore pour acquérir de nouvelles connaissances : il visita la Grèce, la Syrie, l'Asie-Mineure, où il étudia les langues de ces contrées et recueillit de précieux manuscrits. De retour à Paris, il fit part au public savant du fruit de ses voyages. Les livres qu'il publia lui valurent une chaire de mathématiques et de langues orientales au Collége Royal. Il l'occupa d'abord avec gloire ; mais il tomba bientôt dans ces

(1) Du Boulay, *Hist. Univ. Paris.*, t. VI, p. 390 et seqq.

folles visions qui firent le tourment du reste de sa vie. La cruelle indigence contre laquelle il avait eu à lutter dès son enfance, les efforts d'une étude opiniâtre, les privations de tout genre qu'il avait subies, les longues veilles auxquelles il s'était assujetti, avaient affaibli ses organes; ses forces ne s'étaient soutenues que par une vigueur extraordinaire de tempérament, et par un amour violent de la science, qui comme une fièvre ardente les soutenait et les détruisait en même temps. Les maux qu'il avait soufferts dans la recherche de divers manuscrits sur les montagnes de la Grèce et de l'Asie-Mineure, la lecture intempérée des livres rabbiniques avaient fini par lui troubler le cerveau. Ce fut alors qu'il forma le projet, plus extravagant que coupable, de réunir tous les peuples sous l'autorité spirituelle du Pape, par les conquêtes du roi de France, à qui appartenait la monarchie universelle comme descendant direct de Japhet, fils aîné de Noé; mais il fallait ouvrir les voies au monarque français par la conquête des cœurs. Postel, qui avait formé ce projet, ne se sentit pas capable de l'exécuter tout seul : il chercha des coopérateurs dans la Compagnie de Jésus. A Paris, il avait fréquenté les jeunes religieux de cet Ordre que saint Ignace envoyait aux cours de l'Université. Frappé de leur genre de vie et du talent d'un grand nombre d'entre eux, il s'était informé de leur Institut; d'un autre côté, le bruit de l'apostolat de François-Xavier dans les Indes, lui avait persuadé qu'il trouverait dans cette Compagnie des hommes tels qu'il les lui fallait : il se rendit donc à Rome, où il obtint de saint Ignace la faveur d'être admis aux épreuves du noviciat. On ne sait pas précisément combien de temps il y passa; mais il est certain qu'il y était en 1544 et qu'il en sortit vers le commencement de l'an 1545. Il parlait de son projet de s'y rendre dans l'épître dédicatoire de son *Euclides christianus*, datée de Paris, 1er novembre 1543. « Idcirco, disait-il au Pape, aux cardinaux et aux évêques, *ad vocationem divinam abiturus*, vobis, tanquam cooperaturis, o christianæ religionis primores, hoc commendatum cupio. » Ce passage a fait croire qu'il était parti pour Rome vers la fin de l'année 1543. Il aurait donc passé tout au plus quinze à seize mois au noviciat. Quoi qu'il en soit, tout ce qu'il y vit le confirma dans l'estime qu'il avait pour la Compagnie, et il en épousa les intérêts avec une affection filiale. Nous en avons une preuve dans la lettre qu'il écrivit à Nicolas Psaulme, abbé de Saint-Paul, puis évêque de Verdun, pour lui recommander les jeunes étudiants de l'Ordre que la guerre survenue entre la France et l'Espagne avait forcés de sortir de Paris. Elle était conçue en ces termes :

REVERENDO IN CHRISTO DOMINO NICOLAO PSAULME ABBATI S. PAULI VIRDUNENSIS.

In nomine Jesu.

« Si aut meum officium esset, aut tu munusculis et incerta rerum fama afficereris, et muneri responderem et animum demulcere quadam vana rerum novitate contenderem. Verum quum avaritia non tantum opum superfluarum, sed et curiosæ omnium sensuum occupationis ab homine christiano debeat esse alienissima, nulla ratione id committere apud te volui ut partis illius temporis male in vanis scribendis, aut loquendis occupatæ, sit nobis in extremo judicio reddendo. Tu itaque paucis accipies hoc consortium non secus tuî ac fratris studio teneri, teque in memoria continua habere, adeo ut cum de te non audiant, timeant tibi perinde atque hujus corporis membro charissimo. Ut itaque de tua valetudine nos certos facere valeant, hi fratres nostri te sunt invisuri, salutaturique nomine communi, sed præcipue unius Ignatii præpositi nostri. Non secus ac tui sensere miserandam calamitatem et belli injuriam, licet in media urbe positi, adeo ut fuerit illis solo interdictum ob nomen peregrinitatis. Ita ut veluti denuo sit instaurandum quod pridem conceptum et non parum auctum fuerat. Magna enim illa et frequens multitudo ad sacram synaxim more primævæ Ecclesiæ congregari una cum illis solita, dissipata est, quoad illam redunire omnia potens dignetur. Quod ut spero propediem fiet, modo reponere gradum paucis diebus possint. Is tibi rerum omnium conditionem exponet qui mihi a confessione auriculari fuit, a quo jam huc concessi, rebusque libertati spiritus obstantibus valefeci. Per sacrosanctum illud communis Patris nomen te obtestor, perque illam quam in Christo junximus dextram, perque tuam singularem humanitatem rogo ut quacumque in re poteris illis opitulari, seu ope, seu favore, seu consilio, aut rebus, ut illis minime desis, adjuvesque ut gradus pristinus tantæ rei instauretur. Tibi non secus ac consortio universo se tibi debere universa respublica fatebitur, qui collapsam hanc ruinam solus sustinueris. Te omnes nominatim, sed unus potissimum tibi addictus D. Alfonsus Salmeronius salutat.

« Vale utroque homine. Romæ, 26 novembris 1544.

« Tuus in Jesu Salvatore servus

« Guillelmus Postellus. »

(Ms. latins de la Bibl. Impér., n° 8585, fol. 36.)

Postel conserva ces sentiments d'estime et d'affection pour la Compagnie, lors même qu'il eut été renvoyé du noviciat; car saint Ignace, qui l'avait supporté quelques mois, dans l'espoir de le guérir, le congédia quand il vit que ses efforts étaient inutiles. Postel nous apprend dans ses *Raisons de la monarchie* « qu'il a esté délaissé de la Compagnye par luy esluë pour diverses causes, desquelles la première et principale est que jamais n'ay voulu cesser de prescher et maintenir par divine instigation le droict de la monarchie (universelle) et comment il appartient aux roys très-chrétiens. » Mais il avoue qu'il aurait désiré à toujours vivre avec eux (les Jésuites), à cause « que leur manière de procéder est la plus parfaite, après les apostres, qui onq fust au monde. »

Du noviciat, Postel passa dans les prisons de l'inquisition. Cependant ses juges s'aperçurent bientôt, dans l'instruction de son procès, qu'il était plus digne de compassion que de châtiment, et le mirent en liberté. Il se rendit de Rome à Venise, où ses rapports avec la *mère Jeanne*, vieille béate du pays, l'entraînèrent dans de nouvelles absurdités, qu'il tâcha de relier à son premier système. L'inquisition de Venise à son tour informa contre lui, mais elle le renvoya aussi comme fou.

L'infortuné Postel sembla prendre à tâche de justifier cette sentence: tous les ouvrages qu'il écrivit depuis lors, selon l'observation du P. Desbillons, prouvent qu'il se croyait né pour la conversion du monde, et que cette entreprise le préoccupait sans cesse. Il y parle souvent de la raison universelle, de l'âme du monde. Il voulait, sur cette matière, accorder son système avec celui de plusieurs philosophes de l'antiquité. « Il avait appris, continue le P. Desbillons, de quelques écrits rabbiniques, et de quelques traditions orientales, que l'âme du Messie était éternelle. Il adopta cette erreur, séduit par l'espérance de se faciliter par là les moyens d'amener tout l'Orient à la lumière du christianisme. Il supposa que l'âme de Jésus-Christ avait été unie de toute éternité avec le Verbe, et que c'était par elle que tout avait été créé, que tout était animé, que tout se conservait. Il dit dans trois ou quatre de ses livres, publiés lorsque son cerveau était le plus dérangé, que tous les hommes doivent être restitués, régénérés, sauvés. Rien ne lui paraissoit plus propre à gagner les cœurs et à faire recevoir le christianisme dans toutes les régions de l'univers.

« Il avait cependant réfuté lui-même cette hérésie dans son *Traité des raisons du Saint-Esprit*, imprimé à Paris, in-8°, en 1543, lorsqu'il n'étoit qu'à demi fou. Il dit, dans ce petit ouvrage, que l'homme étant

immortel de sa nature, il est nécessaire qu'au lieu de l'iniquité à laquelle son cœur se sera malheureusement attaché, il trouve dans l'autre vie des peines identifiées avec son éternité, sans quoi Dieu ne serait pas juste; et il ajoute qu'il n'est pas possible que ces peines finissent, comme le prétendait Origène. »

Du reste, Postel variait d'opinions selon que son cerveau était plus ou moins malade. Il ne fut constant que dans le projet de convertir le monde. En 1549, il partit de nouveau pour l'Orient avec l'intention de remplir cette mission, espérant que les Jésuites, qu'il n'avait pu avoir pour collaborateurs, lui auraient du moins aplani les voies par leurs travaux apostoliques.

C'est ce qu'il fait entendre dans la dédicace de son *Sibyllinorum versuum... Ecfrasis*, adressée en 1553 à Guillaume Du Prat, évêque de Clermont : « J'ai cru, dit-il, devoir éclairer ce précieux monument, et si je vous le dédie, ce n'est pas tant à cause de l'amitié que vous avez pour moi, que parce que vous êtes le premier qui ayez protégé dans notre France une compagnie née dans le sein de ce beau royaume, décorée du nom même de celui qui doit être reconnu pour le roi de l'univers, et déjà célèbre par le bonheur qu'elle a de remplir toutes les Indes de la lumière de l'Evangile, et de préparer ainsi les voies à la légation universelle..... » Mais dans ces courses, Postel conquit plus de manuscrits que de cœurs au roi très-chrétien, et revint en Europe avec ses richesses. En 1551, il se trouvait à Bâle, d'où il retourna à Paris vers la fin de la même année. Il reprit alors au Collége des Lombards ses leçons de mathématiques et de langues orientales, qui furent suivies par un immense auditoire. Un an après, il se rendit à l'invitation de l'empereur Ferdinand I^er^, qui lui offrit à Vienne une chaire de mathématiques avec un traitement de deux cents écus. Mais croyant qu'il se tramait quelque chose contre lui, il s'enfuit en Italie. Arrivé sur la frontière de la république de Venise, il fut pris pour un cordelier accusé du meurtre d'un de ses confrères et jeté en prison. Il parvint à s'échapper pendant la nuit, et se réfugia dans la ville. La nécessité le força d'engager au duc de Bavière, pour deux cents ducats, une grande partie de ses manuscrits qu'il avait recueillis en Orient, et confia l'autre à l'un de ses amis. Puis il se rendit successivement à Paris, à Crémone, à Padoue, soit pour s'y procurer des caractères syriaques et arabes, soit pour y publier des ouvrages qui ne démentaient pas ses autres productions. Il alla de nouveau à Rome, où il rentra dans les prisons de l'inquisition; mais il ne fut pas jugé plus coupable que la

première fois. Il profita de sa liberté pour revenir en France, et rappeler au roi François II ses droits à la monarchie universelle. Il retourna bientôt à Venise pour y consommer la vente de ses manuscrits. Un patricien d'Augsbourg, nommé Paumgartner, avait promis de les acheter. Comme il ne se présentait pas, Postel alla le chercher à Augsbourg, où il ne le trouva pas. Il revint donc en France, quoique malade et sans argent, et rentra, vers la fin de l'an 1562, à Paris, et se retira au monastère de Saint-Martin-des-Champs, bien résolu d'y terminer sa vie, jusqu'alors si agitée. On dit que pour y vivre tranquille, il rétracta ses erreurs. Nous avons lu en effet, à la Bibliothèque impériale, une apologie et une rétractation manuscrites de Postel ; mais il est évident que lorsqu'il les écrivit, il n'était pas encore guéri de sa folie. La première est adressée à Guillaume Lindan, évêque de Ruremonde, qui, dans un ouvrage sur les hérétiques du temps, l'avait accusé de beaucoup d'hérésies. D'abord Postel veut qu'on l'appelle *Rorispergius*, parce qu'il avait reçu la mission de répandre la lumière, qui, dans l'Ecriture sainte, est souvent comparée à la rosée : « Ego Guillelmus ille ipsemet Postellus, qui et falso Burgundus scribor à Lindano, et qui ex hebraicarum meæ gentis appellationum syllabis in Adami lingua expositis *Rorispergius* dici latine volo, quia licet humani a me nil alienum putem, et me admodum asinum et jumenti instar errori obnoxium, genus illud antiquissimum avitum et primum primariumque quod proferre et revelare mundo unà cum usitato nomine cupio satagem ut omnia restituam a me restituenda..., illud inquam verius doctrinæ antiquissimæ lucis et roris nomine, more Isaiæ prophetæ, imo et Moseos ipsius, et ipsius etiam Jesu Christi vocando restituere conor. Nam Dominus Jesus dixit : *Sic luceat lux vestra coram hominibus*..... et intelligi vult de doctrina vera. Sic Isaias scripsit..... *ros enim tuus est luminum lux*, id est : doctrina tua est roris instar. Et ad eumdem modum Moses in suo ultimo et veluti testamentario cantico scripsit : *fluat ut ros doctrina, sive verbum oris mei.* » Il est donc évident que Postel porte à bon droit le nom de *Rorispergius* ; mais il s'indigne contre ceux qui l'ont accusé d'hérésie. Il déclare qu'il est enfant de l'Eglise catholique, et qu'il lui soumet toute sa doctrine. En effet, ce génie infortuné débita beaucoup d'extravagances ; mais il n'eut jamais cette malice opiniâtre qui fait les hérétiques. Aussi lui permit-on de faire part au public, non de ses rêveries, mais de ses connaissances vraiment surprenantes ; et l'immense auditoire qu'il sut se faire prouve bien qu'il ne débitait pas toujours des

puérilités. Si nous en croyons le continuateur de Génébrard, Maldonat ayant eu un entretien avec Postel, fut étonné, dit-on, qu'un homme pût atteindre à un si haut degré de science. Mais, quand on le mettait sur des questions qui touchaient à son système, il ne tardait pas à retomber dans ses anciennes extravagances. Il ne cessait pas du moins d'exprimer des sentiments religieux et d'y conformer sa conduite. Le P. Marrier, cité par le P. Desbillons, nous décrit ainsi les derniers jours de cet homme extraordinaire : « Nos anciens m'ont assuré que tant qu'il a été parmi eux, personne n'a plus édifié que lui, par sa religion, sa piété, sa dévotion tendre envers le saint sacrement de l'autel, laquelle alloit jusqu'à le faire fondre en larmes. Il étoit affable et plein de gravité dans la conversation. Le son de sa voix, l'air de son visage, sa longue barbe, tout son extérieur prévenoit en sa faveur les personnes qui l'approchoient, et les disposoit à une attention respectueuse. Ceux qui avoient quelques peines d'esprit, quelque doute embarrassant, le consultoient avec confiance, et ne le quittoient jamais sans rapporter avec eux la tranquillité qu'ils avoient perdue. Les princes et les grands du royaume, les savants surtout et les littérateurs le visitoient souvent. Lorsqu'il n'étoit retenu à sa chambre ni par les visites, ni par l'étude ou la lecture, il alloit seul à notre jardin ou à notre verger, pour y méditer en se promenant, ou pour y dire son chapelet. Quelquefois aussi pour se délasser l'esprit, il jouait du violon. Il étoit très-sobre en ses repas, et il n'a jamais voulu autre chose que la portion de la communauté. La vie qu'il menoit chez nous lui paroissoit délicieuse; et j'ai vu plusieurs de ses lettres, datées de telle ou telle année de son séjour au monastère de Saint-Martin-des-Champs, avec cette indication singulière que c'était la cinquième, par exemple, ou la sixième de sa véritable vie. Pour sa mort (qui arriva le 6 mars 1581), on a tout lieu de croire qu'elle a été précieuse devant Dieu et digne d'un bon chrétien, d'un bon catholique; c'est ce que non-seulement nos religieux, mais encore M. de Masparault, maître des comptes, et M. Le Fèvre de la Boderie ont attesté. Le docteur Filesac, doyen de Sorbonne, qui vit encore, m'a dit qu'il étoit présent lorsqu'on lui administra le sacrement de l'extrême-onction; et que ses soupirs, ses gémissements et toutes les autres marques qu'il donna d'une sincère douleur de ses péchés, arrachèrent des larmes à ceux qui furent témoins de ce touchant spectacle. »

« Ce récit, qui paroît fidèle, ajoute Desbillons, prouve assez, ce me semble, que l'âme de Postel, lors même qu'elle étoit le jouet de ses

plus grandes erreurs, ne s'ouvrit point à ce poison subtil qui rend presque impossible la conversion des orgueilleux ennemis de la religion de leurs pères. » C'est sans doute pour cette raison qu'il a été si maltraité par des écrivains hérétiques ou très-peu catholiques. Pasquier, dans son Catéchisme des Jésuites, s'étonne qu'on n'ait pas fait brûler Postel; Bèze se plaint que la Sorbonne tolère ce scélérat; Flaccus Illiricus, un des écrivains protestants les plus emportés, prétendait « que plusieurs diables s'étoient logés dans le corps de cet homme, et que ce n'étoit point lui, mais une légion de diables qui avoient vomi toutes les abominations dont ses ouvrages sont remplis. » Jurieu, après beaucoup d'autres injures, ajoute « qu'il avoit assez d'erreurs pour faire brûler cent hérétiques, qui auroient partagé entre eux ses hérésies. » A ces accusations, nous ne répondrons qu'une chose : nous voudrions que ceux qui les ont faites n'eussent pas été plus coupables et plus méchants que Guillaume Postel.

(V. Sallengre, *Nouv. Mém. de littérat.*, t. I. — Desbillons, *Éclaircissements sur la vie de Postel.*)

VII. — *Page* 159.

LETTRES PATENTES DE CHARLES IX EN FAVEUR DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS.

Charles, par la grace de Dieu, roy de France. A nos amez et feaulx les gens tenans nostre court de parlement à Paris, salut et dilection.

Nos chers et bien amez, les religieux prebstres et escholiers de la Compagnie et Société du nom de Jésus, nous ont faict dire et remonstrer qu'ils nous ont cy-devant présenté requeste tendant à fin de procéder à l'emologation (*sic*) de l'institution dudit Ordre et Société avec le titre de ladite Compagnie selon qu'elle a esté receue ès pays d'Italie, Allemaigne, Espaigne, et autres endroitz, et mesme qu'elle a esté approuvée du Saint-Siége apostolique, et recogneue pour telle par le dernier concile de Trente, et que combien que feuz nos très-honorez seigneurs, père et frère et Nous, Nous ayons par plusieurs nos lettres patentes faict sur ce entendre nostre intention, néantmoins soubs ombre des oppositions formées par la Faculté de Théologie de nostre ville de Paris, Ordres des mendians et autres, vous avez faict reffus

d'emologuer leurdite Institution, quant au titre d'Ordre et Société, de sorte que par ce moyen leur est osté la principale faculté de prescher, estre promeuz ès degrez de ladite Faculté de Théologie et vivre en ensemble ès villes de nostre royaume suyvant leur dite institution :

Nous supplians que nostre bon plaisir soit à ce qu'ils puissent résider en ce royaume avec mesmes franchises, pouvoir et facultez qu'ils ont suyvant leur dite institution, nostre bon plaisir soit mettre en considération le fruict qui est venu ès autres endroictz où ilz ont esté receuz, et leur accorder qu'ilz puissent résider, demeurer et se habituer en nostre dict royaume, pour y vivre et s'assembler selon que par leur reigle leur est ordonné et commandé, et sur ce leur pourvoir la mesme de nostre grâce et remède convenable.

Pour ce est-il que Nous, considérant les bonnes et raisonnables considérations qui ont meu nosdits feuz seigneurs père et frère et Nous de les recevoir en cestuy nostre royaume, et combien de fruict ilz ont faict et peuvent faire à l'advenir en preschant et instituant la jeunesse, selon qu'il leur est ordonné par leur dite institution, mesme en ce temps auquel plusieurs de nos sujets se sont desvoyez de la religion catholique, et que tant plus il y aura des colléges et des assemblées de si dévots personnages, que ceux qui jusques icy sont venuz en nostre dict royaume dudict Ordre et Compagnie, et tant plus nous devons espérer de fruict de leurs prédications, institution et vie exemplaire.

A ces causes et autres bonnes, grandes et raisonnables considérations à ce Nous mouvans, Nous mandons, commandons et enjoignons très-expressément par ces présentes que vous ayez à procéder à l'entière vérification et emologation de l'institution dudict Ordre, et en ce faisant leur permettre qu'ilz puissent retenir ledict titre de la Compagnie et Société de Jésus, d'eriger et avoir maisons, colléges et églises en nostre dict royaume, prescher la parolle de Dieu et administrer les sacrements, d'instruire et enseigner ceux qui les vouldront ouyr, et généralement joyr de leurs priviléges en liberté suyvant ce qui leur a esté accordé par le Saint-Siége apostolique, sans qu'ilz soient en cela empeschez soubs ombre desdictes oppositions. Et où vous feriez encore difficulté de procéder, envoyez Nous par deça les causes et raisons de vostre reffus et difficulté avec les plaidoyez et arrest sur ce intervenus, et autres pièces touchant et concernant ledict affaire; pour, le tout par Nous veu et entendu, y estre pourveu ainsi qu'il appartiendra par

raison. Car tel est nostre plaisir. Nonobstant quelconques lettres, statutz, restrictions, mandemens ou deffense à ce contraire.

Donné à Bayonne le 1er jour de juillet, l'an de grâce 1565, et de nostre règne le cinquième.

Par le roy en son conseil,

De Laubespine.

VIII. — *Page* 166.

EXTRAITS DU LIVRE DE CARVAJAL : DE RESTITUTA THEOLOGIA.

Lectori.

Crediderim me de te fore bene meritum si, autore Christo, in campum veræ theologiæ te adduxero. Vides enim in quot labyrinthos nonnulli theologi inciderint, sive quia aliquando inutilibus, anxiis et curiosis quæstionibus immorantur, sive quia regulis sophisticis ad barbaram incudem fabrefactis magnam partem ædificii theologici metientes, divinam sapientiam insulsis ineruditisque centonibus contaminant. Vides rursus alios e regione stantes, qui dialecticam, physicam et metaphysicam vix degustarunt, et tamen tam delicato palato sunt præditi, ut nihil legere dignentur, quod Ciceronianam phrasin non redoleat. Quo fit ut multa sæpe contemnant quæ sunt documenta salutis. Nos ergo ut utrosque ad Christum ducamus, in quo thesauri veræ sapientiæ ac scientiæ sunt absconditi, graves et salubres sententias disputare curabimus, negotiumque theologicum a barbarie et laqueis sophisticis pro virili repurgabimus. Quod quia ad æquilibrium veræ dialecticæ pensitare optamus, satagemus ne inermem theologiam tibi tradamus, qualem forte quidam coryphæi dedere. Et quanquam opto hanc disciplinam scribere galeatam clypeatamque, non tamen ex animi mei sententia succederet, si eam tibi darem sophisticam aut rixosam, in qua nullus est disputandi finis, nullaque veritatis certa indagatio : nimium enim altercando amittitur veritas. Non hæc dico quod de me tam magnifice sentiam ut arbitrer meo marte id exequi posse, sed vividam spem habeo Christum mihi non defuturum..... contentus tamen sum, vel solum libri argumentum in lucem dedisse. Nam ut Cicero est autor, laus est in rebus arduis vel aliquid audere, satisque duco aliis dedisse ansam meliora scribendi.....

EXCERPTA EX CAPITE VI

De collatione liberalium disciplinarum ad theologiam et earum usu.

Hic sese aperit campus latissimus disciplinarum, quas liberales vocant, aliarumque artium, quæ principi theologiæ ancillantur, in ejusque arcem, tanquam in veritatis tutissimum asylum, contendunt. Extra quod multis patent latronum excursionibus, hoc est, variis falsitatum errorumque generibus. Quid enim grammatica, rhetorica et dialectica extra gremium theologiæ sunt, nisi Ægyptii ranæ coaxantes et cynifes exulcerantes? Quid geometria et arithmetica cum suis astrologia et musica nisi aranearum telæ et muscarum retinacula? Physica autem, ethica, æconomica et politica, nisi theologiæ latus claudant, ejusque symbolo investiantur, futiles sunt. Prima vero philosophia, sive metaphysica, quam Aristoteles tradidit, toto errat cœlo, cœlitumque naturam, de qua pertractat, cumprimis ignorat, nisi unius veri Dei cognitione, angelorumque naturæ saniori investigatione illustretur. Si autem his disciplinis theologiam copulaveris, ipsas omnes decorabis..... Unde Augustinus (Lib. II *de Doctr. christ.*): Humanæ disciplinæ, inquit, sunt aurum et argentum Ægyptiorum, ex quibus factum est tabernaculum, in quo hostiæ et sacrificia Deo offerebantur, quia per illas disciplinas disponitur mens ad Scripturæ sacræ cognitionem, quæ docet hostiam sanctam, vivam, Deo placentem immolare. Multi enim, ut idem sanctus ait, propter sæcularium scientiarum ignorantiam, circa sacræ Scripturæ intelligentiam turpiter erraverunt.....

EX CAPITE VII

De corruptela grammaticæ ac dialecticæ.

Eo autem quod liberales disciplinæ ab hominibus traduntur, vix dici potest quantum degenerarint apud aliquos, quotque flagitia hujusmodi autores perpetrarint. Adeo inversa ac denigrata est earum facies, ut nihil minus sint quam quod promittunt. Grammatica enim quæ congruitatem exactamque graviorum autorum observationem profitetur, in barbariem commigravit. Neque verentur aliqui theologiæ, medicinæ, aut utriusque juris laurea coronari, qui nihil aliud ructant quam ipsissimam barbariem. Et quum multa in omnibus disciplinis e vocabulorum vera intelligentia pendeant, necesse est istos

omnia conspurcare, qui dictiones earumque vim ignorant. Ignorantes enim principia, ut inquit Aristoteles, facile paralogizantur. Unde ipsa barbaries, quod innumeros maleque feriatos mystas habeat, non contenta intra suos lares manere, totius eruditionis regnum invasit.

Medicina enim, quæ corpus et vitam hominis tnetur, et Jus cæsareum ac pontificium, quod facultates distribuit, æquitatemque profitetur, et Theologia, quæ animam erudit, effugere non potuerunt tyrannidem barbariei, in quarum provinciis cominus et impune grassatur. Quis enim æquo animo ferre poterit Felinos, Jasones, Barbatios, Nicolos, Tateretos, Boquincas, Gorres, Bacones? Non sat ei fuit intra suos fundos Mammotrepto et Catholiconti necis ac vitæ tradere potestatem, nisi etiam adoriretur aliena castra. Et quod fœdius est, ipsius etiam theologiæ arcem, quam in primis illæsam et incontaminatam esse oportebat, invasit. Quo factum est, ut grammatica, res alioqui humilis, quæ scita non magnopere commendat scientem, ignorata maximum dedecus conciliet. Et si solum esset congruitatis aut verborum jactura, forsan id patienter ferremus. Verum quia ignorando vim vocabulorum, invertendoque vocum naturam, sententiam contaminamus, non possumus non dolere, quum videmus barbariem tam late regnare.

Quid de dialectica dicam? Me tempus deficeret, si ejus exilium, et justissimas querelas et fontes, unde id evenerit, in præsentia narrarem. O ignorantissimos et garrulos sophistas! Nam vos mea petit oratio, Laxos dico, Enzinas, Dullaertos, Pardos, Spinosas, Coronelos, Quadrupertitos, et reliquos hujus farinæ mystas. Cur venustissimam puellam e nostris finibus relegastis? Cur sophisticen, quæ Hebræis, Chaldæis, Ægyptiis, Arabibus, Græcis ac Latinis semper ludibrio fuit, in scholas sanctissimas christianorum invexistis? Tam vilem rem existimastis esse veritatem, pro qua asserenda Christus mortuus est, quæ dialectica tanquam instrumento utitur, ut ob vanissimam ostentationem, popularemque auram, quam sophistice conciliat decreveritis dialecticæ bellum inferre? quæ, quæ sua sunt, simplici filo inquirit, inventaque tutatur, errores profligat, errantes reducit, cæteraque agit, quæ decent theologiæ fidissimam ancillam. Vos vero loco veritatis, quæ simplicissima est, monstra illa, suppositiones, obligationes, exponibilia, insolubilia, calculationes, et reliqua interminata, et quasi quoddam falsitatis pelagus nobis discenda tradidistis, ut obrueretis candida juvenum ingenia. Ut inter tot laqueos, tenebras, et salebras ac ferrea vincula, quasi ad sireneos scopulos hæreant, ad veritatis lucem nunquam perventuri.

Nonne apte possem hic meminisse Promethei ad Caucasi saxum ligati, cujus seu jecur, seu cor, quoties renascitur, toties a vulture decerpitur. Non enim poterunt sophistæ ullam ingenii subtilitatem invenire, quin a vulturibus, hoc est ab aliis sophistis discerpatur. Neque rursus tantum possunt decerpere alii sophistæ, quin aliæ atque aliæ inventiones his renascantur. Hærentque miseri illigati ad Caucasea saxa, contentique sunt hoc tormenti genere, quantumlibet ab aliis dilanientur. Unde Sapiens id videns ac ingemiscens ait : Creavit Deus hominem rectum, ipse autem immiscuit se quæstionibus infinitis. Et non modo infinitis, sed inutilibus, et quæ depravant ingenia, eaque captiosa faciunt, et a solida gravique doctrina avertunt.

CAPUT VIII

De rhetorica et cæteris disciplinis.

Rhetoricen multi ignorant, quum tamen viri et sanctissimi et doctissimi Hieronymus, Ambrosius, Augustinus, Chrysostomus, cæterique antesignani Ecclesiæ eam mire imbiberint, ejusque adminiculo, et sacras litteras interpretati sint, et fidem nostram illustrarint, et ab hæreticorum erroribus asseruerint. Nostris autem temporibus tantum invaluit barbaries et sophistice, ut rhetoricæ bonisque litteris nullus locus sit reliquus. Quanquam Schola Parisiensis, cujus sum alumnus, jamjam ad felicitatem pristinam aspirare videtur, bonasque ac humaniores litteras quasi postliminio dudum recepit, fugatis et barbarie et nugacissimis sophismatis. Unde anno superiore (1544) quum Parisiis Sophisma comœdus in scenam prodiret pinguis et splendido indutus amictu, omnes in sui admirationem convertit, qui ipsum non ita pridem viderant squalidum et famelicum. Interrogatus a dialecticis, quibus auspiciis aut incantationibus in tantam felicitatem pervenisset : Mutavi, inquit, pristinum consilium. Nam cum inter vos degerem vix alebar tenui offa aut brassica semielixa, fere nudus scabiosusque incedens. Et quod intolerabile mihi videbatur, perpetuo agitandi erant mihi asini, sive ad contradictorias probandas, veras vel falsas, sive ad ascensum vel descensum, sive ad quamlibet discutiendam propositionem. Nihil enim sine asinis agebatur. Et si meo malo inexponibilia incipit, desinit, aut immediate incidissem, hoc opus, hic labor erat. Tunc enim, me miserum, quoties desultorios asinos, nunc albos, nunc nigros conscendebam. Quid autem si hora futura arte calculatoria esset dividenda per

partes proportionales minoribus terminatis versus nos, et in qualibet parte pari agitaturus essem asinum album, et in parte impari asinum nigrum? Proh Deum immortalem, vix credi potest quot sudoribus illud exequerer, quantaque corporis defatigatione ex asino albo in nigrum, et subinde ex nigro in album esset mihi insiliendum. Hæc ita subtiliter mihi agenda erant, ut inter motum et quietem, et inter partes illas pares et impares, nulla essent facienda interstitia præter instantia illa insectilia, quæ vocant, et internodia quædam subtilissima, quæ dicuntur mutata esse, quæ etiam dividi nequeunt. Et quum in his esset mihi diu noctuque inserviendum, nihil tamen a vobis emolumenti habebam præter sordidas vestes et tenuem victum, quod hæc, ut dicebatis, acuebant ingenium. Unde decrevi a vobis deficere, meque in aulam conferre, ubi inter sybariticas mensas, et bombicinas vestes aulicorum et causidicorum, et nonnunquam medicorum vitam ago, cosque erudio. Nonne videtis multa quæ aulici et jurisperiti loquuntur, sophismata esse? Nonne id videtis, quum promittunt, quum respondent, quum meditantur? Quorum pleraque, quanquam veritati simillima sunt, tam distant ab ipsa quam ego. » Hæc Sophisma, cujus naturam graphice fabula illa depinxit.

Gratulandum igitur si ab scholis christianis hic morbus discessit, adnitendumque, ut reliquas pestes e nostro gymnasio deturbemus, ut veram doctrinam possimus imbibere. Hoc fiet si grammaticam sincere ac integre discamus, rhetoricam plene, dialecticam pure et cum modestia, qualis est Titelmanica. Nam sophismatum nullus est finis. Physicam integre et pure qualem etiam dedit Titelmanus. Et de reliquis eodem modo, ita ut grammaticæ latinæ duos annos impendamus, nisi ætas puerilis plures exigat, græcæ unum, rhetoricæ unum, dialecticæ unum, physicæ unum, metaphysicæ unum, mathematicis unum, æthicæ unum, theologiæ et sacris litteris quatuor. Fietque autore Christo, ut si puer duodecim annorum ad limina latinæ scholæ accedat, evadat peritissimus, quum ad vicesimum quintum annum pervenerit. Intervalloque tunc accepto, quo, quæ audierat meditetur et ruminet, attinget ad ætatem illam annorum fere triginta, qua Christus magistri persona assumpta, doctrinam cœlestem prædicare et docere cœpit. Et tunc super candelabrum constituetur, ut aliis luceat. Nam ante ætatem illam, et absque Christi fulgore inepti sumus ad obeunda munia cœlestia. Permagnique refert scire qui autores sint audiendi, qui præceptores deligendi, quibus cum commilitonibus conversandum. Cum sancto enim eris sanctus, et cum erudito eruditus, et cum perverso

perversus; ea est fragilitatis humanæ conditio. Si schola christiana, auspice Deo, hunc ordinem servaret, cur non haberemus in eruditione multos Hieronymos, Ambrosios, Augustinos? Certe hujus rei bona pars in nobis sita est, quanquam non sine Deo. Reliqua Christus faciet, qui omnibus dat incrementum.

XI. — *Page* 173 *et* 264.

DISCOURS INÉDITS DU P. MALDONAT.

DOMINI JOANNIS MALDONATI ORATIO, CUM SUAM THEOLOGIAM AGGREDERETUR.

Quatuor de rebus dicere constitui, studiosi auditores, primo hoc die, qui omnium præceptorum consuetudine totus esse solet prælusio operis futuri. Primum de hoc nostro consilio, quod nonnullis nimis esse subitum et admirabile videatur; deinde de theologiæ utilitate atque præstantia; præterea de summa illius difficultate, et ejus causis; postremo de recte docendi his temporibus ratione, agendum. Quæ priusquam expono, vos omnes oro atque obsecro ut si quando attenti auditores in rebus minimis et parum ad vitam conducentibus fuistis, me nunc de re omnium difficillima et maxime ad mores omnium necessaria dicentem attente simul et patienter audiatis. Verum mihi quidem minime dubium est non defuturos qui nobis objiciant temeritatis esse cujusdam singularis ut in nobilissima totius orbis academia, in quam, veluti in amplissimum omnium bonarum litterarum portum, omnium gentium fama et celebritate concurritur, in qua doctissimi præsertim theologi, quasi mercatores locupletissimi, summa hominum frequentia et approbatione, scholis omnibus apertis, hanc artem liberaliter exerceant, audeat collegium nostrum eum theologiæ professorem in publicum producere, qui nec opinione et authoritate, nec eruditione et litteris, nec ætate et ingenio, nec docendi gratia et facilitate sit cum ullo eorum quos habet et hoc illustrissimum gymnasium, comparandus. Hic ita me hærere video ut quod respondeam omnino non habeam; sed hoc totum vestræ humanitati et benevolentiæ relinquam, ut cum consilium et institutum nostrum de tradenda theologia non approbetis modo sed laudetis vehementer, præceptoris imbecillitatem æqui bonique consulatis. Sic enim factum ut qui vestræ utilitatis

et commodi publici studiosus et magnopere cupidus essem, ausus sim primus ipse signum attollere; tuli equidem graviter et acerbe in eum me locum adductum, ut aut negligere vestram utilitatem viderer si tam arduam provinciam recusarem, aut si susciperem plus oneris tollere quam ferre possem. Quo in negotio, quantumvis gravi atque difficili, multæ me res aliqua ex parte consolantur : primum quod cum plures meæ ætatis annos in theologia quam in philosophia collocare cupiverim, et hanc artem tanquam meam et propriam, illam tanquam alienam et veluti amicam professus fuerim, in spem maximam veniam, certo fore me majorem diligentiam in hoc studium, ut in rem magis seriam et necessariam, quam in illud adhibiturum. Deinde quod considerem eam esse temporum nostrorum iniquitatem, ut non eorum modo qui in theologia sunt diu multumque exercitati, sed eorum omnium qui ex ea aliquid degustarunt necessaria opera videantur; nam si, exorto contra patriam turbulento et subito bello, nemo est animi tam vecors et ignavus qui non sponte sua, nulla mercede alia quam amore patriæ incitatus, arripere continuo gladium aut securim, aut domesticum quodcumque instrumentum sors afferat, in aciem accurret : quanto id majore studio facere debent hoc tempore theologi, exardente in ipsis animis hominum teterrimo quodam et exitiosissimo bello, jactantibus se de re omnium maxima, imo de religione, opinionibus civium tam inconstanter et turbulente, ubi non jam de tuenda civitate aliqua, calce et lateribus munita, quam, ut ait Apostolus, nullam habemus in terris permanentem, sed de illa cœlesti Hierusalem, quam D. Joannes tam nobis præclaro opere perfectam et admirabili artificio describit, summa contentione certatur. Etsi adversarii nostri ut vanitates illas suas nuper inventas defendant, et quod quisque domi suæ, si diis placet, stertens aut benepotus, aut libidine inflammatus excogitavit, id nobis postero die venditet pro legitimo Evangelio et verbo Dei, tam diligenter et impense laborant, ut non solum qui, quamvis immerito, tamque sint ad fugiendum magis idonei in suis scholis theologi utcumque videri possunt, sed illorum milites, mercatores, sutores, zonarii, fabri, ferrarii a publico suggestu theologentur. Cur nos qui majorem vitæ partem in theologia contrivimus, non idem faciamus, ut nostram et antiquam religionem, primò Christi voce, deinde Apostolorum et sanctissimorum scriptis Patrum, quasi testamentis nobis relictam, retineamus et conservemus. Deberet profecto illorum licentia nostram libertatem et industriam excitare, ut quod ipsi in pessima, id nos in optima causa faceremus. Quare non est quod

eos quisquam vituperet qui si quid in hac arte sunt consecuti, in communem aliorum usum utilitatemque liberaliter conferunt. Utinam quicumque in hoc litterarum genere aliquid possunt, non solum in scholis, sed et in templis, in foro et viis publicis alios docerent, tantum abesset ut hoc illis inviderem, ut augerem potius amplissimis laudibus. Atque hæ causæ quæ me movent ut doceam, eædem vos, auditores optimi, movere debent ut theologiam majori cura et aviditate discatis; nam si quibus in locis plura sunt et magis periculosa morborum genera, in iis se maxime omnes homines medicinæ studio solent dedere, et ubi est maxima forensium causarum multitudo, ibi est maxima jurisconsultorum frequentia : cur ubi non jam corporum, sed animorum etiam pestis ac pernicies tam funesta et detestabilis pervagatur, non se omnes, præsertim qui ingenio et auctoritate valent totos penitusque tradant studio theologiæ dulcissimo, quæ unica est ad liberandos hominum animos a falsis opinionibus medicina multo magis necessaria, quam ad curanda corpora illa quam Hypocrates et Galenus tradiderunt. Nunc autem contra fit, omnes se aut ad jurisprudentiam honoris et gloriæ, aut ad medicinam lucri et emolumenti causa conferunt; et quod pejus est; ii sunt maxime qui, postquam omnem suam operam in agenda re familiari, in theologia nullam omnino posuerunt, esse volunt inter pocula theologi, et inprimis suam de religione sententiam interponere.

Alii in litteris humanioribus, quas ipsi vocant bonas, totum vitæ cursum conficiunt, quibus adeo nescio quo pacto ebrii efficiuntur, ut nihil illis stabile, nihil ratum, nihil fixum, sed omnia quæ ad religionem pertinent mutare ac vacillare videantur, aut suorum poetarum fabulis consimilia. Nec ideo hæc dico ut alias artes reprehendam, quæ sunt omnes per se honestissimæ; multo autem minus litteras humaniores, quas non laudamus modo, verum etiam profitemur; sed quo clarissimis multorum hominum exemplis intelligam illa nimis humana studia ejus modi esse, ut si imbibatur immodice dimissa tanquam in ventriculum in animum hominum, nisi ardentissima charitate et sanctissimo calore concoquantur, cruditatem quamdam in hominum ingeniis efficere, unde primum superbia, deinde fastidiosa quædam curiositas et insatiabilis, ad postremum impietas et hæresis, incurabiles morbi nascuntur.

Deinde ut vos moneam, perinde ac debeo, provideatis diligenter, ii si qui sunt forte, qui Ciceronis regula aut Virgilii, Lucretii, Luciani, Plutarchi, Plinii deliramentis pietatem et religionem metiuntur, vobis

imponant. Volo omnes esse doctos, et in omnibus litteris politioribus eruditos, sed volo tam pie doctos esse et eruditos religiose, et ut planius dicam, velim omnes esse Irenæos, Basilios, Chrysostomos, Nazianzenos, Augustinos et Hieronymos, quorum unusquisque incredibilem profanarum litterarum scientiam cum singulari religione et vitæ sanctitate conjunxit.

Sed quare video me longius quam voluntas fuerat esse progressum. De dignitate theologiæ audite, si placet, pauca, quam si uno verbo dixero tanto intervallo disciplinas omnes et liberas artes excedere quanto Deus optimus maximus, de quo disputat, omnibus antecellit, nihil erit quod dicam amplius; sed quod applicem fortasse idipsum pluribus verbis. Cæteræ quidem artes, ut naturalis philosophia, mathematicæ, tam longe a splendore theologiæ et majestate distant, ut subsidere tanquam fæces in fundo videantur. Omnes enim occupantur in rebus istis crassis et feculentis, nulla sibi earum tantum arrogat ut certare se cum theologia putet posse.

Duæ philosophiæ partes : altera quæ prima dicitur, altera quæ de moribus est. Solæ sunt quæ suo quodam jure posse videantur cum theologia de primo loco contendere. Nam et illa disputat de Deo, et merito nomen theologiæ sibi vindicat, et hæc summum bonum quod idem Deus est, in quo vita beata consistit, daturam se nobis esse profitetur; quam ob causam, ita utramque laudo, ut nihil illis esse melius, nihil illis dignius, nihil utilius judicem. Sed tamen extra omnem judicii aleam theologiam esse velim; nam cum inter illas artes, quæ a profanis plus inventæ et excultæ fuerunt, erit disceptatio, illas laudo quidem tanquam humanas, sed hæc est divina, non hominum ingeniis et industria, sed Dei O. M. concessu et munere nobis data.

Et ut prius unam cum aliis conferam omnibus; deinde cum singulis : omnes aliæ disciplinæ videntur mihi similes nocti, theologia diei. Nam quemadmodum sol aliquando per se ipse copiosissime, aliquando parcius per lunam et alias stellas, suam nobis lucem impertit, sic Deus interdum nos per se docet, sicut Patres illos Abraham, Jacob, Moysen, loquens cum illis, ut sacræ litteræ testantur, amicorum more, facie ad faciem; interdum per res ipsas quas cernimus, quasi per nuncios, obscurus ille quidem, tamen se aliquo modo nobis indicat : *Cœli enim enarrant gloriam Dei, et opera manuum ejus annuntiat firmamentum*; et *Spiritus Domini replevit orbem terrarum, et hoc quod continet omnia scientiam habet vocis*; et ut dies non aliunde quam ex ipso sole, veluti ex primo fonte splendoris et luminis claritatem

suam habet, nox vero si quid habet luminis, non ex illo primo parente; sed ex luna et cæteris astris habet tenuissimum. Sic theologia quidquid habet lucis, ut D. Jacob ait, *desursum est descendens a Patre luminum, in quo non est transmutatio, nec vicissitudinis obumbratio.* Ab hoc enim nobis traditur; alia habent ex rebus effectis, ex quibus discuntur, non quidem distincte et explicate loquentibus, sed ut faciunt tubæ, et omnia instrumenta musica, quæ, ut ait D. Paulus, *sine anima sunt, et distinctione sonituum;* incertam nobis et obscuram rerum divinarum significationem dantibus; theologia sicut regina Sabba coram audit sapientiam Salomonis, id est Dei O. M. (*Prov.* I.) aliæ præter tenuem sermonem et famam non habent. Theologia *adstat a dextris Dei, circumdata varietate*, ut sit illi a rebus secretis, et ut illa arcana quæ ex ipso ore excipit nobis renuntiet, quos Deus elegit, ut essemus *populus peculiaris, gens sancta et regale sacerdotium;* aliæ solum ancillæ sunt, quas theologia vocat ad arcem, id est in suam servitutem redigit. Theologiæ principium idipsum fuit, quod fuit omnium genitalium rerum principium, et *per quod omnia facta sunt, et sine ipso factum est nihil*, et ipsa Dei sapientia, quæ *ante omnes colles* parturiebatur et antequam quicquam fieret ab ipso principio *concepta erat* : hac enim dictante, omnis theologia litteris mandata et posteritati tradita, non voluntate humana tradita est; aliquando Prophetæ, sed Spiritu Sancto inspirante, locuti sunt sancti Dei omnes. Aliarum artium mater et origo fuit ignorantia; quod ne quis me putet convitii causa dicere, duos illos philosophorum principes Platonem et Aristotelem testes habeo longe locupletissimos, quorum uterque suam illam omnem philosophiam natam fuisse ex admiratione confitetur; cum autem omnis admirationis, ut ipsi docent, mater fuit ignoratio, quid est aliud dicere humanam philosophiam, ex admiratione natam, quam ignorantiæ filiam aut neptem esse? Hæc est præclara Heracliti, Pythagoræ, Zenonis et reliquorum philosophorum sapientia quæ stultitia est apud Deum, id est inscitia, si cum vera et theologia solida nostra comparatur. Sic illi, quibus hic sol ortus non est, in perpetuis noctibus vitam omnem traduxerunt, nec potuerunt ad hanc qua nos fruimur, clarissimam theologiæ lucem pervenire, sic ad umbras solùm rerum divinarum oculos convertentes, quemadmodum illi quos Platonicus Socrates finxit in speluncis esse colligentes pro vera fallacem et inanem sunt consecuti. Ideo monemur ut caveamus diligenter, ne quis eorum *decipiat nos per philosophiam et inanem fallaciam.* Denique ut illi in spelunca arbitrantes se res ipsas

veras cernere, falsas tamen imagines et umbras intuebantur; sic philosophi putantes *se esse sapientes, stulti facti sunt.*

Ut autem veniam ad singulas : sic prima philosophia de Deo loquitur quemadmodum de coloribus cæcus, non quod ipsos videat, sed quod sciat esse. Theologia sine illis ambagibus non tam eminus indicat quam cominus digito monstrat. Philosophia verum quæ apud illos animorum medicina vocabatur, nunquam illas debilitatas animi tres vires, intelligendi, irascendi et appetendi, in pristinam potuit integritatem restituere. Theologia adhibita, ut ait Hieronymus, pro firmamento sacrarum litterarum intelligentia tres illas animi partes quasi farinæ sata tria temperat, ut non secum ipsæ solum, sed cum divina voluntate mirifice conveniant : sed non opus est de hac re plura dicere. Legat qui volet apud Justinum, Lactantium, et Augustinum integra volumina.

Nunc de eo quod secundo loco proposui dicam propter angustiam temporis pauciora quam cogitaram. Tria sunt maxime, ut mea fert opinio, quæ theologiam multo difficiliorem reddant quam reliquas disciplinas, ut nulla sit omnino, quæ indigeat tam docto et diligenti præceptore : primum est fides; secundum similitudo quædam falsæ philosophiæ cum vera; tertium rerum profecto quæ theologo necessariæ sunt multitudo infinite varia. Cum enim in aliis artibus nihil nisi quod intelligitur cogamur credere; in theologia vero primum principium est ut credatur. Cum illarum libertati male assueti, ubi excogitare, fingere, delirare quod quisque vellet sine periculo licebat, insolentiores accedimus ad theologiam, ubi nobis primum præceptum et maxime necessarium proponitur : *Nisi credideritis, non intelligetis.* In ipso statim ingressu deterremur, et quasi desperati tantarum rerum pervestigatione frangimur, aut si ultra certe progredimur, vix possumus petulantiam atque licentiam ingenii nostri refrænare, et mentis cogitationem a consuetudine sensuum abducentes, arcanis rerum divinarum mysteriis assuefacere. Ex hac prima causa secunda nata est; nam cum theologia, ut nomen declarat, sit Dei divinarumque rerum scientia, cumque nulla gens fuit unquam tam immanis quin aliquam Dei obscuram et adumbratam cognitionem habuerit, quid autem Deus esset, aut qualis, aut quomodo colendus, nullus per se hominum posset divinare, unusquisque in re obscura, ubi non facile doctorem deprehendi arbitrabatur, ausus est novas de Deo opiniones comminisci. Hinc tot genera theologiæ manarunt non tantum quot nationes et gentes, sed prope quot urbes, quot conditiones, quot capita hominum extiterunt, quæ solo nomine theologiæ quod sibi quisque sumebat, conveniebant maxime. Sic ab

orbe condito ad eumdem redemptum, quæ fuit prima ætas et infantia theologiæ, una fuit, quæ fuit hebræorum, theologia integra et incorrupta; infinitæ morbidæ et falsis opinionibus depravatæ. Alia enim apud Ægyptios involucris tecta, et anilibus superstitionibus contaminata. Alia apud Chaldæos, alia apud Assyrios, alia apud Phœnices, alia apud Phryges, alia apud Essæos, alia Græcorum, alia Barbarorum erat theologia, et intra eadem urbis mœnia, ut primum a Varrone latino, postea ab Eusebio græco traditum est.

Tria semper fuerunt theologiæ genera : aliud naturale, quod soli philosophi sequebantur, a quo Pythagoras, Timeus, Socrates nominati sunt; aliud fabulosum, poetarum proprium, quale est apud Orphæum et Hesiodum, qui et ab Aristotele theologi vocantur; aliud civile quod cujusque civitatis legibus et institutis continebatur, quod in urbibus cives maxime vero sacerdotes nosse et administrare oportebat. Primum genus dicebant ad mundum, secundum ad theatrum, tertium ad urbem pertinere.

Adulta autem jam theologia ad juvenilem usque et robustam ætatem post Christi Salvatoris nostri adventum, coram ipso auctore Christo a saducæis, qui aliam theologiam sequebantur, contemnitur atque deridetur, et paulo post viventibus adhuc Apostolis, sapientissimis et fidelissimis præceptoribus, Simoniani, Menandriani, Nicolaitæ et Ebionitæ sunt orti, Chernitiani, postea Valentiniani, Apellitæ, Cerdoniani, Marcionitæ, Manichæi, Novatiani, et Montani, Ariani usque ad imperatoris Constantini tempora.

In tertia vero ætate quæ usque ad 180 annos numerari potest, Vigilantius, Jovinianus, Nestorius, Aetius, Eunomius, Acatius, Maximinus, Felicianus, Pascentius, Eutiches, Macedonius, Pelagius, Armeni, Abailardus, Valdus Lugdunensis pseudotheologi.

Ex eo tempore Wenceslai imperatoris usque ad nostram ætatem senium mihi quoddam fuisse, et id quidem grave atque morbosum theologiæ videtur; nam quemadmodum senes, tritis jam affecti viribus et ipso quasi vivendi munere fatigati, omni morborum genere premi vexarique solent, sic hoc toto tempore theologia impurissima sectarum, vel asseclarum, vel sæculorum colluvione obruta, et miserandum in modum afflicta est; exortus enim est tunc in Anglia Wicleffus quidam qui fuit omnium hæreticorum nostrorum temporum pareus, a quo primum nata, dormiente patrefamilias, adulterina quædam semina jacta sunt, unde falsa ipsa popularis et discolor theologia mirum quam sit longe lateque propagata. Hinc Joannes Hus, hinc Lutheri, hinc Carolstadii,

Zwinglei, Buceri, novorum Anabaptistarum, Swengfeldii; hinc Campani, Serveti, Oziandri, Brentii; hinc Galli cujusdam viri plausibilis quidem et blanda, sed inconstans et perniciosa theologia nata est. Omitto innumerabiles alios, quos memoria consequi et oratione complecti minime, si maxime vellem, possem; non singulos milites, sed nobiliores duces, nec eos quidem per singulas ætates nominavi. Quis vero non obstupescat theologiam tanta opinionum varietate et discordia fœdatam? Quis non dimittat statim animum videns tot tamque confertos exercitus contra se pugnaturos? Et quod grävius est, cum putet unam aciem a se esse dissipatam et victam, nova hostium examina quasi ex mortuorum sepulchris renasci? At quo major est adversariorum impetus, eo nobis fidentiore et excelsiore animo sustinendus est pro veritate pugnantibus, eoque magis sperandum est quo major vis veritatis, quam ulla hominum potentia, quæ contra omnes insidias, solertiam, calliditatem, contra falsa hominum mendacia, et testimonia, contra belli tormenta facile se per ipsa defendet. Non enim est Domino difficile salvare vel in multis, vel in paucis; *ii in curribus, et ii in equis; nos autem in nomine Dei nostri invocabimus; ipsi obligabuntur et cadent, nos surgemus et erigemur : non salvatur rex per multam virtutem, et gigas non salvabitur in multitudine virtutis suæ, fallax equus ad salutem, in abundantia autem virtutis suæ non salvabitur.*

Tertia causa est illa rerum varietas quam dixi perfecto theologo necessariam esse; nulla enim ars est quæ tantum requirat ingenium et tam subtile quam ubi frequenter de natura Dei, de Trinitate, de prædestinatione, de angelis, de libero arbitrio, deque rebus aliis quæ nullo possunt ingenio satis comprehendi, est disputandum; nullaque tam obediens, tam docile, tam mansuetum quam ubi jubemur captivare intellectum in obsequium Christi; nullibi tanta tamque perfecta linguarum cognitio necessaria est quam ubi non fere aliis est utendum probationibus quam sacrarum litterarum primum, deinde antiquorum Patrum testimoniis, quorum intelligentia sæpe ex unius syllabæ notitia et accentu dependet. Sane, si propter ignorantiam, Platonem et Aristotelem non intelligas, Platonicus et Aristotelicus non eris, quod ut sis minime opus est. Philosophus autem quod esse cupis, quodque opus est ut sis, esse potes et tu; at si sacras litteras ignoras tam abest ut theologus dici possis, ut ne scire quidem prima theologiæ principia et elementa videare; nullibi tanta antiquitatis notitia; nullibi tam multiplex, tam diligens et assidua diversorum auctorum lectio desideratur quam ubi ex variis decretis, rebus gestis ex nostra patrumque

consuetudine, ex multorum gentium historiis, ex omni ætatum et sæculorum memoria eruenda sunt argumenta; nulli tam ampla, tam fideli, tam tenaci memoria opus est quam theologo qui res omnes illas quas numeravi complecti animo, atque sapere debet, et, ut ad subitos (quod res postulat) eventus paratus sit, habere semper in promptu. Quod magis cognosco auditores optimi, quoties mihi cogitatio hæc succurrit animo, quam longe absim ab illa theologi perfecti cognitione, quam pinxi, quamque impares oneri suscepto vires afferam. Dabo tamen operam et diligenter et sedulo, ut quamvis ingenium in me et eruditionem desideretis, studium certe et diligentiam nemo requirat.

Postremum jam est et reliquum ut de recta tradendæ docendæque theologiæ ratione aliquid adjungam, qua in re si liberius quod sensero dixero, peto a vobis ne id mihi arrogantiæ et insolentiæ, sed curæ potius quam habeo religionis et vestri commodi tribuatis. Ante Constantini magni tempora quod minus fuerat ab hæreticis agitata, nulla erat docendi theologiam certa ratio, sed tota in sacris litteris, quasi in antiquo illo chao nondum distincta et digesta latitabat, nec quisquam aliter ipsam tradebat, quam vel litteras sacras enarrando, non alio ordine quam ipsi sese libri offerebant, vel carptim atque disperse bonum aliquod contra hæreticos argumentum pertractando prout mores et tempora postulabant. Sic Didimus, Origenes, Athanasius, Cyprianus, Irenæus, Epiphanius docuerunt; sed hæc docendi ratio cum rudis erat at minus utilis, tum longissimi temporis et laboris propemodum infiniti, postea vero jam temporibus Valentiniani et Theodosii imperatoris, annis abhinc circiter 1200, primum theologia cœpta est ad formam artis revocari; itaque Gregorius Nazianzenus, singulari vir ingenio et exquisita eruditione, primus de theologia scripsit libros V, quibus ut theologus cognomine diceretur effecit. Eadem ætate Joannes Damasius composuit de theologia libros quatuor, quos de recta veraque fide inscripsit. Sed ii duo maximi et præstantissimi viri suis tantum Græcis sua monimenta et non omnem theologiam complexi sunt, sed præcipua solum argumenta, quæ sparsim a pluribus tractantur in unum corpus compegerunt. Et quemadmodum aliæ artes longo intervallo temporum ad Latinos permanarunt, ab iisdemque avidius acceptæ diligenter coluntur et subtilius elimantur, sic theologia hæc informata prius a Græcis ruditer, septingentos quinquaginta post annos pervenit et in vestram academiam velut in primum et tutissimum portum est apulsa, quæ 320 annis ante a christianissimo viro et fortissimo imperatore Carolo Magno liberalissime et sapientissime fuerat instituta : hac enim

ætate, Petrus Lombardus extitit doctor et episcopus Parisiensis, sacrarum litterarum scientia et antiquorum auctorum lectione singulariter exercitatus, primus inter Latinos multo magis quam fuerat a Græcis accepta theologiam expolivit, et quatuor libris ita disposuit ut si quibusdam in rebus non errasset, quod vitio magis temporum quam hominis tribuendum est, et paulo meliorem et docendi et scribendi rationem secutus esset, postremam theologiæ manum addidisse videretur.

Secuta est autem continuo alia temporum conditio, quam nescio miserrimam fuisse dicam an felicissimam : nam felicissima merito dici possunt tempora quæ paucioribus bellis et nullis fere hæreticorum tumultibus turbabantur, miserrima quibus aut languere otio fecerit aut penitus extinxerit omnes bonas litteras, illa nimia felicitas; nam cum propter summam pietatem et religionem christianissimorum regum Galliarum in summo theologi pretio haberentur, erat tunc in hoc gymnasio tanta theologorum multitudo quanta visa antea nunquam fuerat. Quorum cum essent multi magnis et excellentibus ingeniis, hæreticos vero haberent nullos quorum se inimicitiis et contentionibus exercerent, relictis armis, id est omissis et quodammodo relictis libris sacris et sanctorum Patrum scriptis et illa veteri theologandi ratione, quemadmodum milites solent, pactis induciis cum hostibus, dum nulla est belli suspicio, alii se armis depositis ad ludendum, alii ad compotandum, alii ad alia munera delicata et a bellica abhorrentia fortitudine convertere; sic illi, ne viderentur penitus otiosi totos se ad aristotelicam philosophiam, tanquam ad amœniorem aliquam sylvam, ludendi causa, contulerunt, ubi in explicandis, et excogitandis infinitis quæstionibus intricatissimis ostentantes ingenium totam ætatem conterebant. Sic illa pura et sincera theologia cum scholastica quadam dialectica perturbata est ut nihil jam in scholis theologorum audiretur, nisi suppositiones, appellationes exponibiles, contradictoriæ, insolubiles, syllogismi, et iis de rebus concertationes infinitæ, pueriles clamores et strepitus argumentorum, quæ ad gerendum, cum casus exigeret, adversus hæreticos bellum, prodesse minimum, nocere plurimum poterant; unde nobis id ipsum fere accidit superioribus annis, quod illiusmodi nimis securis militibus solet evenire, ut cum de repente exorto bello hostes irruerint, imparatos nos et inermes occuparent, et qui sua se spinosa illa et inculta theologia tueri non aliter contemnerentur aut riderentur, quam si contra minutissimum exercitum inutile lignum arripuissent. Quare in tantam adversarii audaciam

pervenerunt, ut illorum etiam mulierculæ dicerent se melius aliquando sacras litteras intelligere quam doctissimos quosque theologos; et quamvis nemo non videat istas insanas Pryscillas et Maximillas audiendas non esse; quamvis nemo non intelligat arrogantissimam atque impudentissimam istam ad mentiendum audaciam, tamen mallem, auditores, ut insolenti illorum audacia et temeritate nostra diligentia, quam nostra negligentia excitaretur. Nonne ridiculus esse videretur qui provocatus ab aliquo ut gladio singulari certamine cum illo, indicto die, dimicaret, hasta se aut arcu toto medio tempore exerceret? Atqui hoc ipsum mihi facere videntur, qui in legendis nescio quibus quæstionibus et tractandis a sacris litteris et usu temporis alienis operam perdunt. Quos si quando video vehementissime commoveor et vix me contineo quin dicam illis : quid facitis, inepti et ignavi milites ; in ipsis jam foribus hostis est, et vos hic in istis næniis quasi puerorum nucibus occupati totos dies consumitis? Exeat, exeat ista vestra theologia ex abditis et obscuris cavernis quibus hactenus delituit, acuat se magis paulo et poliat et cito callum illum quem in otio contraxerat excutiat; prodeat, prodeat jam tandem aliquando ex delicatis philosophorum umbraculis, et non tantum in solem et pulverem, sed in ipsum certamen, aciemque producatur. Quid ergo, dicet mihi aliquis : Visne ut totam hanc disputationem et subtilem theologiam omnino deseramus, et hujus loco sacras litteras solas, et ut nostri faciunt adversarii quasi poetarum fabulas ad nostram libidinem et nutum interpretemur? Minime vero volo, quin vobis illam potius tanquam utilem non solum sed et omnino necessariam tradere constitui, sed cupio ut quemadmodum ubique aliàs, sic in tradenda theologia teneamus illum prudentiæ modum *nequid nimis;* nam velle illotis manibus sive disceptatrice theologia sacras litteras explicare ex matre superbia est ; in remotis autem et minime necessariis quæstionibus operam inutiliter et tempus perdere stultæ cujusdam et inanis diligentiæ ; qui illud faciunt similes sunt iis qui vel quod odio artem grammaticam habent, qui vel quod discendi labore recusent sine grammaticæ præceptis ad legendos et enarrandos authores latinos accedunt, quos ut intelligant dum grammaticæ arte carent fieri non potest; qui autem hoc eos quibusdam hominibus nimirum grammaticis comparo, qui in authoribus intelligendis nihil præter grammaticæ regulas intelligere curant aliud, et an sit verbum personale, an impersonale gerundium, an participium, nullum faciunt finem disputandi ; quis autem sit sensus authoris quem legunt, aut quæ sit utilitas historiæ non curant. Veram docendi rationem esse arbitror ut

theologiam hanc quam vocant scholasticam, ita cum litteris sacris temperemus, ut quando de re aliqua disputamus non illam ad Platonem et Aristotelem (ne alios priores authores nominem), sed ad Prophetas et Apostolos, ad Evangelistas, ad Christum, ad Ecclesiam, ad antiquitatem referamus, et ad nostrorum temporum iniquitatem accommodemus. Quod ut efficiam enitar, et quantum animo et labore potero contendam. Oro vos atque obsecro, auditores, ut tam sincero et candido animo fruamini meo labore, quam ego illum vobis sincere et libenter impertio, obtestorque vos per Deum immortalem nostram ne theologiam ad lucrum, ambitionem et perniciem vestram discatis, sed, ut par est, ad animarum salutem, ad christianæ reipublicæ utilitatem, ad docendos infinitos homines qui pereunt, quod non est qui frangat illis panem, et ut hæc omnia studia ad Christi Domini nostri laudem et gloriam referatis.

Audite nunc tantisper dum vobis propono quibus de rebus acturus sum, reputans mecum, si theologiam traderem quemadmodum metaphysicam tradiderim, nullum authorem secutus, fore ut in multorum reprehensionem incurrerem; si aliquem authorem interpretari velim, nullum omni ex parte ad usum hujus temporis expositum invenire potero. Nam divus Thomas qui meo judicio omnium doctissime scripsit, adeo longus est, ut private potius legi quam publice enarrari debeat. Petrus Lombardus, quamvis compendiosius scripsit, tamen ad sua magis quam ad nostra tempora accommodate, et in illo ipso compendio habet aliquando sua dispendia et diverticula. Decrevi ergo illum ita interpretari, ut omnes intelligant me velle sequi aliquem ducem, tamen me non esse illi tam addictum quin putem licere mihi aliquando multa quæ ipse dicit, si non erunt ad mores nostrorum temporum accommodata, omittere, et de quibus ipse nullam mentionem fecit, et si judicavero esse necessaria, copiosissime disputare; aliquando ordinem mutabo, quo facilius auditores intelligant. Et in summa non tam volo esse Petri Lombardi interpres quam professor theologiæ; et quod omnium artium professoribus faciendum esse sentio pejora linquens sequor usum.

Itaque non est quod quisquam sollicitus sit quam cito sim his quatuor libris finem impositurus, sed quanto spatio temporis explicaturus theologiam. Hanc autem explicabo breviter si satis bene et fructuose; fructus autem non debent æstimari multitudine foliorum magistri, sed pondere sententiarum et usu.

Dixi.

PRÆFATIO IN TRACTATUM DE DÆMONIBUS ET EORUM PRÆSTIGIIS.

Cum hoc anno theologorum more de angelis bonis et malis disputarem, eam partem quæ de distinctione, potestate et actionibus dæmonum major est, multis de causis in dies festos reservavi explicandam. Primum quod animadverterem hæc tempora moresque hominum postulare ut ea res uberius et diligentius et alia prorsus ratione quam in scholis a subtilioribus theologis tractari solet tractaretur, quod videbam eo tempore quod aliis rebus designatum est fieri non posse. Deinde quod res ipsa videbatur una quidem in parte esse tenuior quam ut gravioris theologiæ auditores explere posset, alia vero ex parte utilis et ad corrigendos mores esse necessaria, ut non eam theologis modo, sed iis etiam, qui in aliis versantur disciplinis, omnique omnino populo, si gallicus mihi suppeditaret sermo a me tradi oporteret. Accessit huic quod fortasse nemo vestrum suspicatur, quodque verum esse fateor, quod cum rem de qua dicere constitui animo providerem, eo difficiliorem mihi fore judicabam quo facilior auditoribus exiliorque videretur. Nam in aliis quidem rebus, quæ gravissimæ vulgo atque obscurissimæ disputantur, videbam me multos quos sequerer habere duces. In hac qui eam viam, quam mihi proponebam, ingressus esset perspiciebam esse penitus neminem. Nam etsi de dæmonibus malis scripserunt quæ aut mihi refellenda sunt necessario, quia pernitiosa sunt moribus, aut silenda quia subtilissima, aut augenda quia perpauca, aut inventis de integro rationibus comprobanda quia incerta plurimi authores reliquerunt.

Itaque cum viderem omnia pene mihi excogitanda, quædam ex obscurissimis libris eruenda, cuncta vero ad rationem artemque revocanda esse, tantum laborem in re omnium minutissima mihi sumendum esse divinabam, ut si quotidie docerem minime ferre possem. Audistis rationem consilii mei, audite nunc rationem docendi quam secuturus sum non eamdem quam in quotidianis lectionibus tenere soleo. Nam in illis quidem, quia et de aliis rebus, et aliis auditoribus disputo, magis accommodate dicere et ad eas quæ in Ecclesia de religione, et ad eas quæ in scholis de rebus aliis suscipiuntur concertationes pugnasque consuevi. De moribus autem etsi attingo aliquid obiter aliquando curam tamen eam omnem popularibus concionatoribus relinquo.

Hic vero ubi de rebus novis agendum est, novi mores et auditores qui docendi sunt, non illæ solum scholasticæ exercitationes, sed illi etiam auditores ex omni ordine quorum interest, si modo latine

noverint, cogunt ita mihi moderandam esse disputationem, ut nec tam subtiliter quam in scholis theologi, nec tam populariter quam in suggestu concionatores agere solent, dicam. Illic ubi theologos instituo, et plus mihi temporis suppetit, soleo ea de quibus ago non explicare tantum neque disserere, sed dictare breviter et anguste. Hic vero non tam theologiæ præcepta quam remedia morum trado, et ubi minus est temporis temperabo orationem meam sic ut qui volent accipere stylo aliquid excipiant, nihil autem temperato tempore dictabo.

Ferte quæso æquo animo atque patienti et venite non ad curiositatem contra quam hoc maxime loco disputandum mihi est; sed ad utilitatem quam cum ubique tum hic præsertim quærimus parati. Res est, de qua agere aggredimur, una fortassis omnium quæ hoc tempore tractari possunt maxime necessaria. Nam *adversarius noster diabolus tanquam leo rugiens* (ut ait B. Petrus I Ep. v. 8) *circuit quærens quem devoret.* Disputatio igitur de potestate, actionibus et fallaciis dæmonum suscipitur a theologo contra atheos, philosophos, Judæos et hæreticos. Hæc namque adversariorum genera quatuor habet theologus quibuscum pro tuenda religione pugnet, quorum primi sunt qui omne numen tollunt, ut sunt maxime peregrini et alieni a religione nostra. Ita barbari sunt et immanes, sed omnium tamen timidissimi. Nam ut Gabaonitæ, audita olim Jericho et Hai celeberrimarum urbium expugnatione, dolose ut vitam suam conservarent Josue Hebræorum duci se dederunt. Ita athei, ut ipsi dicunt, solam pacem reipublicæ procurantes, nihil solliciti de religione, semper ad eam partem se adjungunt quæ bello vicerit. Philosophi vero sunt pugnatiores, neque enim se unquam nisi ratione victi dedunt, quemadmodum Cananæi, Amorræi, Æthei et Pheresæi, Ænei, Gebusæi, Gergesæi non ante in Josue potestatem venire voluerunt quam essent armis et viribus debellati. Septem namque illis gentibus philosophos omnes septem artibus quas vocant liberales, instructos fuisse arbitror. Nam sicut eam terræ partem quam Deus promiserat Hebræis, interea dum veri possessores venirent, a septem illis gentibus habitari voluit, ne Hebræi quos Josue ducturus erat incultam et sterilem regionem reperirent. Ita prorsus mihi philosophi videntur antequam Josue seu Jesus, non Nave, sed verus Christus veros Abrahæ filios, id est christianos in eam possessionem introduceret quam Pater illi promiserat (*Psal.* II). *Postula a me et dabo tibi gentes in hæreditatem tuam et possessionem tuam terminos terræ.* Illos inquam philosophos totum terrarum orbem divino quodam permissu tenuisse, ut animos hominum ad excipiendum semen veræ religionis rudiori quadam

cultura præpararent. Itaque Clemens Alex. dixit : *Non est absurdum quoque esse philosophiam a divina providentia prius erudientem ad eam quæ est per Christum perfectionem.*

Judæi finitimi nostræ religioni et ejusdem quodammodo provinciæ, non ejusdem civitatis, hoc nobis esse videntur quod Arabes, Ammonitæ et Azotii, ut Neemias narrat, olim illis fuerunt; nam quemadmodum illi alia manu Hierosolymitanos muros ædificabant, alia eos, quos dixi, hostes repellebant; sic nos alio Testamento quasi manu quadam ædificamus Ecclesiam, altero Judæorum impetus propulsamus et aliorum inimicorum christiani nominis. Hæretici autem licet in eadem Ecclesia nati, quasi in eadem nobiscum civitate ac in eadem pene domo educati et procreati, tanto sunt periculosiores cæteris quanto bellis externis civilia ac domestica bella pejora sunt. Itaque apostoli duo Paulus et Johannes majori studio atque diligentia hæreticos quam cæteros religionis hostes esse fugiendos eadem prorsus mente atque argumentis docuerunt. Tale est hæreticorum contra nos bellum quale Absalonis contra Davidem et Jeroboam contra Roboam fuit qui primus altare contra altare ædificavit, et, quod est maxime hæreticorum proprium, integram ante religionem divisit. Magna profecto sunt et formidanda quatuor istorum hostium genera quibuscum dixi theologos concertare solere; sed homines sunt et caro et sanguis, ut Scriptura vocat, qui vel ab ecclesiasticis doctoribus ad veram religionem reducuntur, vel a christianis regibus suppliciis metuque coercentur, vel sola aliquando longinquitate temporis abolentur, vel illis ipsis bellis, quibus Ecclesiam vexare solent extinguuntur, vel mutuis ipsorum inter ipsos discordiis paulatim conficiuntur, et ut maxime vigeant tamen homines ab hominibus videri et vitari possunt.

Hoc vero quintum adversariorum genus de quo constitutum est a nobis dicere etsi est a theologis bene prætermissum, aut minori certe cura et paucioribus verbis explicatum, longe tamen potentius est atque terribilius. *Jam enim non est nobis colluctatio adversus carnem et sanguinem, sed adversus potestates et mundi rectores, adversus principes tenebrarum harum, contra spiritualia nequitiæ, in cœlestibus.* Illi natione terreni, isti cœlestes; illi numero non ita multi, isti multitudine innumerabiles; illi quotidie moriuntur, isti mori nequeunt; illi viribus imbecilles, isti tam valide ut Scriptura testatur nullam in terris esse potestatem quæ cum eorum potentia possit comparari; illi sunt plerique rudes et imperiti, isti et ingenii subtilitate et usu longissimi temporis omnes pugnandi fallendique artes non solum apprime callent,

sed easdem iidem invenerunt, docuerunt, auxerunt, propagarunt; illi tantum extrinsecus nobis bella movent, isti in intimis animæ nostræ sensibus jaciunt ipsa bellorum semina, et ut omnia uno dicam verbo : illi homines, isti dæmones mali sunt, nostram nobis salutem invidentes quia suam ipsi perdiderunt, cum semper suam in humanum genus malitiam exerceant, tum certis præsertim (ut animadvertere licet) intervallis sæculorum, hoc vero tempore maxime, quo quasi adventante suprema die, qua solvendum esse Luciferum in Apocalypsi D. Johannes ante nuntiavit, omnes alii dæmones videntur ex internis terrarum cavernis in certamen ac in aciem prodiisse. Hujus rei cum apud me rationem exquiro hanc unam esse reperio exiguitatem et depravationem fidei. Fides namque una est maxime qua dæmonis omnia consilia, omnia studia conatusque infringuntur. Nec certe temere D. Paulus nullam pene de aliis virtutibus mentionem faciens solo nos scuto fidei armatos esse voluit, in quo possemus omnia nequissimi ignea hostis tela extinguere. Itaque si memoria omnium sæculorum seriem repetamus, reperiemus quibus temporibus minus veræ fidei solidæque fuit, iis temporibus plus sæviendi in homines potestatem a Deo optimo maximo dæmonibus concessam fuisse : ante Christi adventum in terram ubique gentium malorum dæmonum multitudo erat ut ubique in simulachris loquerentur, ubique apparerent, ubique se coli a miseris hominibus deorum loco facerent. Post adventum vero Christi in iis locis, aut quo nondum penetrarat, aut ubi vel variis erroribus depravata, vel charitas omnino restincta fuerat; nostra quoque memoria familiariter cum hominibus dæmones colloquebantur, quod et ex aliis historiis, sed ex his indicis, quibus ego plus tribuo, nostrorum collegarum, qui illic degunt, de illarum gentium moribus, scriptis litteris cognoscere potuistis.Cum vero hæresis fidem tollat, observatum a doctissimis viris est, aut hereseon auctores et sectatores ipsos magos fuisse, aut hæresibus suis artes magicas successisse. Simon hæreticorum fere primus tantum his artibus valuit ut magi inde cognomen acceperit. Menandrum quoque ejus discipulum familiarem dæmonem habuisse Eusebius (Lib. III, c. XXVI) docet. Denique de Marco Valentiniano, de Prisciliano et Carpocrate Ireneus, de Hermogene Hieronymus in Epist. ad Ctesiphontem contra Pelag. et Sulpicius Severus (Lib. II *Hist. sacr.*) et de Berengario nonnulli scribunt. Nostræ tradunt historiæ posteaquam Sarraceni fuissent in Hispania commorati illo tempore dæmones hominibus illudentes fuisse visos. Post vero impiam Sarracenorum colluvionem tantum incrementi magicæ artes

acceperunt ut jam incredibilis esset omnium aliarum artium ignoratio cum sola pene magica in scholis publicis traderetur. Visuntur hodie Salmanticæ et Toleti gymnasii magicarum artium vestigia quod ante annos vixdum 80 Ferdinandus V occlusit. Hussitarum in Bohemia et Germania teterrimam hæresin tanta dæmonum tempestas consecuta est ut plus negotii malefici Germaniæ facerent quam hæretici. Hujus rei Jacobus Spregiverus homo et germanus et ejusdem temporis locupletissimus testis esse potest qui librum ea de re integrum conscripsit.

Accedam propius ad Galliam : nemo nescit in Apenninis montibus usque ad hodiernum diem quot mulieres sunt tot esse fere maleficas, nempe quia Valdenses hæretici usque ad præsentem diem illi latuerunt. Nolim quisquam calvinistarum quod modo dicturus sum graviter ferat, quibus equidem salutis auctor esse malim quam offensionis; ego quidem certe sic existimo istam dæmonum illuvionem quibus nunc agitamur ex eodem Gebenne jam inde unde ad nos hæresis manavit remanasse. Nam primum eam civitatem cœptam fuisse a dæmonibus turbatam manifestum est, quorum crescentem in illa magis magisque multitudinem cum ejus fortassis angustiæ capere non possent factum esse arbitror ut in nostras quoque civitates effunderentur.

Cur autem hæresim artes magicæ sequantur, ego quinque causas esse puto : prima quod dæmones in hæreticis ut in idolis olim habeant domicilium. Recte enim solet Hieronymus dicere diabolum, cum idolis habitabat ante (quam) disjecta vidisset, pejora in hæreticorum animis ex ipsis divinis scripturis fabricasse. Cassianus gravis et antiquus auctor (Collat. VII, c. XXXII) affirmat se dæmonem audivisse confitentem se per Arium et Eunomium impietatem sacrilegi dogmatis edidisse, quare necesse est ut quemadmodum, finito bello, diffusi per omnes partes milites prædones fiunt omnesque vias obsident, ita dæmones; abolitis hæresibus quæ ante vigebant, quasi eversis templis in quibus colebantur, novas in aliis hominibus sedes quærunt. Solent enim dæmones, cum ex homine, in quo erant, egredi coguntur, facere quod ii faciunt qui obsidione fatigati coguntur arcem tradere quam tenebant. Petunt enim conditiones loco ut sibi liceat se in alium locum recipere, quod exemplo illius legionis intelligimus quæ a Christo petivit in Evangelio ut sinat se porcos occupare. Vidi, inquit D. Joannes (*Apocal.* XVI. 13) de ore draconis et de ore bestiæ et de ore pseudoprophetæ tres exire spiritus immundos. Sunt denique dæmones facientes signa et procedunt ad reges totius terræ congregare illos in prælium.

Secunda causa est quod hæresis initio violenta est prorsus et vehemens, sed stare diu in eodem gradu non potest, quoniam præterquam quod divina providentia non patitur, ipse quoque ita se habet ut non possit diu error veritatem imitari, quare omnem hæresim necesse est (nisi ad eam religionem unde egressa est mature revertatur) aut in magicas artes, aut in extremam athei impietatem degenerare. Cum enim duæ sint potissimum causæ quibus hæretici homines efficiantur: alia superbia lascivientis ingenii nihilque credentis nisi quod oculus cernat; alia curiositas quædam intemperans et studium novitatis fit omnino necessario ut qui superbia hæretici facti sunt, cum jam quam prius inventionis ardore in ea sententia quam nimis subito sunt explicati lucem esse judicant, eodem ardore frigescentes tenebras esse comperiant, desperatione alibi inveniendæ veritatis, prorsus nihil credunt, et quos in hæresim curiositas impulerat, in eum ea quæ prius nova esse videbantur paululum inveteraverint eadem curiositate et ad ineundam cum dæmonibus familiaritatem et ad discendas exercendasque dæmonum artes impellantur.

Tertia quod ita videatur esse natura comparatum ut quemadmodum famem pestilentia sequitur, ita hæresim varia curiosarum artium genera sequantur. Nam et hæresis fames quædam est verbi Dei (Amos. VIII. 11). Ut in annonæ caritate homines coguntur cibis uti non salutaribus, unde fit ut corruptis humoribus gignatur pestis; ita hæresi vigente, dum homines corruptis sacræ Scripturæ sensibus utuntur, ad magicas tandem artes deveniunt quæ quasi animi morbi sunt.

Quarta est quod solent dæmones hæreticis uti ad fallendos homines quasi pulchris meretricibus. Nam hæresim in Scriptura appellari meretricem manifestum est: *Quomodo facta est meretrix civitas fidelis?* (Isai. I.) Quare? quia quemadmodum lenones, cum scorti forma defloruit, ex scorto lenam faciunt, sic dæmones cum prima hæresis species ita periit ut minus homines in errorum alliciant ex hæreticis magos faciunt.

Quinta causa est negligentia eorum qui regunt Ecclesiam. Nam quemadmodum in incultis agris locustæ gigni solent, ita ex inopia verbi Dei gignuntur præstigiosæ artes. Nam et locustæ in Scriptura dæmones significant (*Apoc.* IX). Itaque videtur et in hoc tempus convenire quod ait Joel (c. I): *Residuum erucæ comedit locusta, et residuum locustæ comedit bruchus.* Nam quod hæretici reliquum fecerant, malefici dæmonum arte depopulati sunt, et quod malefici relinquunt athei perdunt.

X. — *Page* 200.

LETTRE DE SIMON SIMONI A THÉODORE DE BÈZE.

MOLTO MAG^co^ ET ECCELLENTE COME PADRE HONORANDO.

Le mie cose vanno tanto bene et felicemente insino a qui, che più non le so, ne debbo desiderare. Ho letto nella scuola regia, contra l'usanza osservata da cinquanta anni in qua dieci lettioni con l'audienza continua di secento et ancora settecento huomini barbati, dottori, professori et altri di robba lunga, preti, frati, giesuiti et altra simil razza d'huomini. L'ultima et la penultima lettione, non era possibile ch'io entrassi dentro per la gran moltitudine; havevo per il manco dugento penne che scrivevano. Il resto come sia passato, voglio che l'intendiate da altri et non da me, per che se io vi dicessi il tutto, a pena lo crederesti, et a pena lo credo io, che tocca a me et sono in caso proprio. Il Ramo mi ha chiamato *felicissimum atque præstantissimum ingenium italicum,* et per questo lo sono andato a visitare, e da lui ho molte accoglienze ricevute, o finte, o no, non posso giudicare, basta che egli fa professione d'esser christiano. Il Carpentero con tutto che innanzi havesse detto ch'io ero mandato da Geneva per turbar questa scuola, dopo che mi ha udito è stato sforzato parlare altrimente di me. Vi dirò poche parole; tutta questa scuola aspetta, desidera et prega ch'io cominci a leggere in qualche collegio il corso d'Aristotile; gran proferte, gran promesse, gran nome, non manca. Sono stati ancora alcuni di quelli che portano la mitra in capo che mi hanno fatto dire il *si cadens adoraveris me;* ho havute grandissime tentationi; i nostri mi sono stati a trovare, e consigliatomi del tutto. Io mi risolvo di voler piu tosto guadagnarmi dugento cinquanta scudi privato, con la benedittione di Dio, che un milione d'oro con lo scandalo d'un minimo delli miei fratelli, et, quello che importa piu, con il derogare un punto, un iota alla gloria di Dio essendo professor regio : et questo lo protesto et ho protestato a quelli che haveano qualche paura di me. So che per il nome mio, mi bisognera andare innanzi Madama la reina, so che da quelli che mi vogliono veder del bene in questo mondo, gl'è stato detto che sperano ch'io habbia da voltarmi con poco di tempo; ma io so ancora dall' altra parte che Iddio è meco, et non mi lasciera pur con un cenno

far cosa che non si debbia per tutto l'oro del mondo. Queste cose l'intenderete forsi meglio da altri che da me : io non ho ardir di scriverle : bastivi per la somma ch'io non vorrei haver tanto nome, et non vorrei esser tanto celebrato da questa scuola quanto sono, perche io havrei il diavolo manco nemico, et non mi metterebbe innanzi de' mezi che mi mette per farmi almanco con i cenni del volto se non con le parole traboccare.

All' ultima mia lezione, mi fu opposto per publico scritto due cose, una perche io chiamassi Tomaso con il semplice nome suo, e non dicessi san Tomaso : l'altro perche havevo detto che *intelligentia et voluntas* fussero *idem re*, poiche questo distruggeva a fatto il libero arbitrio. Di queste oppositioni la maestressa fu la Sorbona. Io doppo la lettione risposi all' una et l'altra obiettione, per gratia di Dio, tanto modestamente et prudentemente, che i papisti et gl'ugonotti, i dottori et li scolari restorno sodisfattissimi ; et quando io fui disceso della (*sic*) catedra dissero a me stesso che coloro che mi havevano fatto opporre simil cose erano badini, et nondimeno erano papisti medesimi et sapevano che la Sorbona n'era stata la maestressa. Non vi dico i particolari passagi perche sono con troppo mia lode ; intenderete il tutto da altri.

Spero in Dio che cosi privatamente saro buono per venti o venti cinque scudi d'oro il mese. Il nome de Geneva mi nuoce più che il nome d'ugonotto. Se l'invidia non mi ruvina, se la guerra non m'impedisce, ma sopra tutto se Iddio seguita a benedirmi come ha fatto insino aqui, io non potrei desiderar più robba, più gloria, più felicità in questo mondo. Io comincero a leggere tra dieci giorni, credo nel collegio de' Lombardi.

Il S^r^ Cardinale mio padrone (1) ha inteso questa fama, e per un suo segretario mi ha mandato a confortare, consolare et salutare. Io anderò a lui tra quattro o cinque giorni, se piacera a Dio.

Il re è quì vicino meza giornata. Habbiamo il cardinale Loreno, Guisa et Santa Croce in questa città ; questo è venuto hora d'Italia dal santo Padre, quelli erano con la corte. Non è dubio che il Santa Croce sia qualche solfanello mandato. Chi dice d'un editto da publicarsi per il qual si vivi in pace ; chi dice d'un editto da publicarsi che ciascuno viva secondo la riforma del Concilio di Trento passato. Non si sa chi habbi più paura, o gl'ugonotti, o i papisti. Il S^r^ Canceliere che si trova lontano di qui cinque leghe, ha affermato ad' un grand' huomo che l'era

(1) Le cardinal Odet de Châtillon.

ito a trovare per simil cosa, che ci è tanto pericolo di guerra in Francia, quanto alla volontà del re, quanto ce n'è che un asino voli. Il re ha mandato un gentil'huomo a parlare à Mr l'ammiraglio, il quale è stato trovato in Castiglione intorno alle sue fabriche, ove il nome era che se n'era ito a far gente. Non vi posso dire ogni cosa particolarmente, ma vi direi qualcosa (*sic*) vera, certa e non saputa da tutti; temo a scrivere. Bastivi che Iddio fa et sa far, quando vuole, paura alli re della terra. Una paura ci ha liberati tutti del macello, questa invernata, o per dir meglio questo autunno. Iddio seguiti a difenderci. Quattro giorni fa, una barca intiera di huomini e donne che andavano alla perdonanza in non so qual luogo fuor di Parigi, s'annegò per la violenza del vento tutta, dico tutta: io vidi parte delli huomini e donne annegate.

Ho visto la rispota del Sanctes e del Balduino contra voi. Vi prego Mr Beza, quando è questione della parola di Dio, non vi slargate tanto in sul Calvino, che l'huomo possa giudicare che voi siate troppo innamorato di lui. So quel ch'io dico; et senza ch'io vi dichi altro credete a me come se ve lo dicessero quindici altri che ve amano. E tanto più ve lo scrivo volentieri, quanto che io stesso l'ho provato, stando in Geneva; credo che chi dicesse costi che il Calvino non sia stato un grandissimo filosofo, un grandissimo istorico, un teologo che non habbi fatto errore alcuno, vi darebbe uno scandalo insupportabile : et pure fu huomo, et al giudicio di molti dottissimi et pietosissimi huomini, fu di gran zelo, ma non di tanto miracolosa dottrina che non habbi potuto errare, anzi errato in moltissimi luoghi (non parlo hora di quello che importa alla fidelità della religion christiana) delle sue espositioni. Quando avete a rispondere, per che vi attaccate ne a Calvino, ne ad altro, eccetto i profeti e l'apostoli? che v'importa a scriver della vita, della bonta, dell' innocenza sua per difendere la causa vostra et nostra? Se voi sapesti quanto deroga questo alla fama et al buon nome vostro, vi stupiresti. So quel che mi potete rispondere, et io vi concederò il tutto, perche so che dite il vero, et non potete tanto celebrar quel sant' huomo quanto merita per le gratie eccellenti che Iddio gl'ha date; ma so dall' altra parte come bisogna governarsi in questi tempi, in questi luoghi, ove sono molti deboli, pochi forti, et infiniti che cercano occasione da ogni minima cosa far creder che noi siamo membri d'un Calvino e non di Christo. Difendete voi il vero come potete et sapete difendere se voi volete, et difendetelo con l'autorità la qual voi stesso ne' vostri scritti raccommandate sopra tutte l'altre, et lasciate un

poco questo nome di Calvino a riposo. So quello che dico, et s'io fossi appresso di voi, vi direi di più.

Il Balduino si parte di qui ; il suo cervello è peggio che *volatilia cœli*, credo per giusta punitione di Dio. Questo vi dico per udita, non ch'io sapessi cosa alcuna di certo.

Io aspetto la risposta dello Scheckio. Vi manderò la mia quando l'havrò fatta.

M^r^ Gianbillieri vi havra detto qualcosa per parte mia. Ma hora vi dico che quello che vi havra detto lo riceviate come da un huomo che in quel principio era sbattuto di cuore, et havea gran paura, gran tentationi. Hora sappiate che io sto volentieri a Parigi, et ho il modo di guadagnarci più, di farmi piu conoscere, et di spender meglio la mia mercantia. Ci manca un poco di parola di Dio che ci penetri al vivo ; ma bisogna haver patienza et piangere. Si ci vedono, si ci odono molte cose intollerabili ad un christiano ; ma che fareste ? Bisogna pregare Iddio che ci tenghi piu immaculati che si puo. Un giorno forsi che ci sara benigno et largo de' suoi doni, come è stato et è altrove.

Quel Niffo del qual vi havevo scritto che verrebbe volentieri costi, egli è in un mal concetto appresso di molti, dico molti d'Orliens et di Parigi, non tanto *in literis* quanto *in moribus*. Se occorrerà vi dirò il tutto per vostro avertimento, per hora desidero che prima ve n'informiate da altri. Quelli pochi che gl'erano amici in Orliens, hora non lo vogliono piu vedere, et l'hanno in credito d'un pedantazzo, ignorantello, arrogantissimo et superbissimo. Queste son parole d'huomini pii et dotti, a quali voi stesso daresti et date fede : non ho potuto con buona conscienza mancar d'avisarvene in universale acciochè la scuola vostra habbia quella quiete che desiderate, et quel buon nome che io vorrei. Vi prego fate partecipe di qualche cosa di questo che vi ho scritto in questa lettera, M^r^ Ciattellieri mio padrone, perche non posso tanto a tanti scrivere. Mio socero ancora vi dira qualcosa di più che non scrivo a voi.

Avisatemi, consigliatemi, amatemi ; raccommandatemi a tutti li fratelli S^ri^ ministri a quali profergetemi (*sic*) insino al sangue per loro.

Di Parigi alli..... (On ne peut pas lire la date à cause de la reliure).

Au dos : Clariss^o^ viro excellentissimoque D. D. Theodoro Bezæ, ministro verbi Dei et professori theologiæ eximio colendiss^oq^. Genevæ.

(Copié sur l'autographe *Ms. de la Bibliothèque impériale*, collection Dupuy, t. CCLXVIII, fol. 80).

XI. — *Page* 236.

MISSION DU P. MALDONAT A POITIERS.

—

LETTRE DU P. MALDONAT AU P. FR. DE BORGIA, GÉNÉRAL DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS.

IHS.

Muy reverendo in christo Padre,

Pax Christi, etc.

Estando yo en el mayor riposo de mis estudios para commenzar otro curso el año que viene, mandò el rey christianissimo que fuessen embiados seis de nuestro collegio a predicar à Poitiers, y toda su provincia, que estava toda destruida de ministros y soldados, a laqual vocacion fuimos embiados el P. Nicolas Bellaville, el P. Carlo Sagerio, el maestro Nicolas Clero, Odo Pigenat, Pedro Lohier, y yo, donde a un mes que estamos. Los 3 quedamos en esta villa, el P. Carlo, el M. Pedro Lohier y yo con un coadjutor; donde fuimos muy bien recebidos de los de la ciudad, que son ricos y bien acomodados. Mis compañeros predican cada uno una vez cada dia a la mañana, y a la tarde enseñan el catechismo, que es otro sermon mas baxo. Yo leo dos lecciones cada dia, una a dos horas para la gente mas docta de la Universidad, a laqual viene mucha gente muy principal, assi herejes como catholicos; otra leo a cinco horas de catechismo a 200 estudiantes, que ay en un collegio, a donde viene tambien mucha gente de fuera. Assi en los sermones y lecciones, como en los catechismos, por la grazia de nuestro Señor, se haze un provecho increible, segun dicen los mismos ciudadanos, que andan por las calles maravillados, lodando a nuestro Señor, y adiciendo, como yo mismo oi alguna vez : Benedicti qui venistis in nomine Domini. A nuestro Señor sea la gloria a quien solo pertenece este tan magnifico pregon. Muchas vezes hè oydo decir que avia mus de diez años que no se avia visto tanta gente en las iglesias, como aora se veè siendo assi que dicen todos que de un año a esta parte quasi la mitad de la gente por toda esta tierra falla. Conviertiense por la grazia de nuestro Señor muchos herejes, y entre ellos algunos que se toman a mano sin resistencia, que se veè claramente que eran herejes por falta de

aver quien les enseñasse. Los que no se convierten andan como atronados, pensando que haràn. Esperamos cada dia por la grazia de nuestro Señor una muy grande conversion de muchos que caeran todos juntos.

Despues que venimos a esta ciudad el Lugar teniente, y otros que goviernan la ciudad, parece que tomaron animo de manera que prohibieron que no se comiesse publicamente ni secretamente carne, ni huevos la quaresma como antes si hazia, e hizieron inquisicion sobre ello; metieron en execucion un privilegio que tenian antes del rey, que ninguna persona que no fuesse catholica tuviesse officio real, con la qual execucion privaron muchos hombres principales di consiliarios, de abogados, de lectores. Mandaron tambien que ninguno hugonotto viviesse en ninguna casa que fuesse del rey; por loqual echaron de las tiendas del Palacio quatro buhoneros avia, y otros officiales. Item mandaron que ningun catholico tuviesse criado hugonotto, y que ningun hugonotto tuviesse criado catholico, por que nolo pervertiesse, ni hugonotto porque no lo confirmasse, o estorvasse de convertirse. Han usado tambien de otra buena diligencia, que han ido por todas las casas a tomar juramento de que manera queria comulgar cada uno para saber el numero de los que se convertirian a Pasqua. La semana santa tuvimos tantas confessiones que si fueramos 50 no bastaramos, en las quales por la grazia del Señor se hirò un fruto increible, por la grande ignorancia que ay en el pueblo catholico, y entre los sacerdotes tanto que avia muy muchos que hazian del catholico, que avia mucho tiempo que no se confessavan, diciendo que los clerigos todos eran unas bestias, y otros muchos que pensavan que confessarse o dexarse de confessar era cosa indifferente, presupuesto que creiessen en la missa, que es lo que aca haze los hombres catholicos, y son hugonotos porque no entienden la una religion, ni la otra, y vienen a la missa, y oyendola dicen las oraciones hereticas, que algun ministro les deviò de enseñar en figura de clerigo.

Otros errores como estos hay a cada passo, que seria larga cosa contarlos, sin otros muchos que deven de aver, que hasta aora no los hemos descubierto. No huviera cosa ninguna que me quitara la melanconia que suelo tener quando dexo de estudiar, sino ver el mucho fruto que por la grazia del Señor se sigue de la perdida de mis estudios; el qual me consuela grandissimamente y me haze darlo todo per bien empleado, pues el Señor se sirvo de ello.

Esta Pasqua se hallò per cuenta que se avian convertido (lacune dans

la copie) y entre ellos algunos de los mas doctos y mas principales, y tan obstinados que avian jurado de nunca entrar en la iglesia, y los demas que no se han convertido se van cada dia interneciendo. Serian, a mi parecer, bien empleadas las oraciones que V. P. hazeria hazer por la conversion de esta gente; yo de mi parte lo encomiendo a V. P. todo lo possible.

No podria declarar a V. P. el deseo que tiene toda esta ciudad de aver un collegio de la Compañia, y la grande instancia que han hecho y hazen cada dia despues que estamos aqui sobre ello. Yo al principio quando me hablavan no hazia gran rostro viendo la falta de gente que la Compañia tiene en Francia. Despues que vì que hazian tan grande instancia, les dì por escrito ciertos articulos declarando quantas maneras de collegios tiene la Compañia por ahora acceptasse el collegio, aviendo de gente otros muy muchos, que estavan ya fundados, y los que este año avian sido recebidos en Francia. No obstante todo esto perseveraron a domandar un collegio cumplido, donde se leyesse theologia, diciendo que la mayor necessidad que tenian en esta tierra era de theologia sana, y ofrecieron de dar a la Compañia las dos facultades de Artes y Theologia, paraque en ellos leyessen y graduassen como en Roma, y algunos collegios de Alemaña. Las quales dos Facultades en esta Universitad son iguales en privilegios à las de Paris.

Demas de esto se juntaron a consejo el clero y la villa para tratar de la fundacion. Los eclesiasticos ofrecieron luego dos mil francos de renta para ayuda à la fundacion, defancandolos de cinco iglesias collegiales que ay en esta ciudad. Yo les dixè (para ver como fundavan su razon) que la Compañia avria difficultad de recibir bienes de iglesia. Ellos me respondieron que estos no eran ya bienes de iglesia, porque el rey avia mandado en ciertas ordenanzas que llaman de Orléans (como es verdad) que en cada iglesia cathedral y collegial fuesse amortiguada una canonyia, y convertida en renta para maestros que enseñassen la joventud, y que hasta ahora no lo avian executado, y que ahora lo querian aplicar a la Compañia. Los de la ciudad por otra parte ofrecieron primeramente el edificio de un collegio de cinco que ay en esta ciudad el mejor, y mil francos de renta y el mueble, que seria menester para el principio del collegio, diciendo que no tenian al presente mas comodidad, pero que con el tiempo la esperavan tener, y aumentar la renta, aunque esta espantavale poco, parece que muestra buena aficion.

Las razones que me ocurren, y que podrian mover a V. P. a recibir

este collegio (no haziendo mencion de la que podrian mover a no recibirle, porque V. P. las sabe mejor), son estas:

1° La necessidad de la tierra no solamente presente, pero venidera, por ser lugar lejos de todas universitades, porque està cien luegas de Paris.

2° Porque la experiencia nos ha enseñado en nuestro tiempo que a donde quiera que hà avido estudio de leyes sin contrapeso de la theologia, hà sido un seminario de herejes, como aqui y a Bourges, y a Orleans, y sera bueno aguar lo uno con lo otro, como parece que entienden bien los de la ciudad.

3° Porque la gente de iglesia de esta tierra es la que mas ha menester ser enseñada de toda Francia, y no sè si de toda la christiandad.

4° Porque este collegio en cosa de letras seria como casa de probacion en comparacion del Collegio de Paris, porque hay muchos que no pueden leer filosofia en Paris sino se exercitan primero en otra parte, y los tales se podrian exercitar en Poitiers.

5° Porque la Compañia en Francia no tiene lugar ninguno donde pueda en un caso de necessidad graduar un maestro de los suyos, y aqui lo podria hazer.

6° Porque con esto quiza se quebrantaria un poco el carambano de la Universitad de Paris, y se podrian mover a nos incorporar, viendo que esta ciudad no solamente nos incorporava, pero nos dava dos facultades enteras.

7° Porque, como me dicen los mismos de la tierra, en ninguna parte de Francia fuera di Paris entrarian mas sujetos y mejores en la Compañia, porque en ninguna parte ay tantos estudiantes.

8° Porque quanto a las cosas temporales la tierra mas barata y abundante de Francia es esta.

9° Porque la buena aficion y deseo que muestran los de la ciudad assi eclesiasticos como seglares, parece que lo merece.

Demas de esto, la ciudad quisiere, como me han dicho algunas vezes, que yo estuviesse aqui algun tiempo a lo menos hasta que las cosas tuviessen tomado assiento. Sobre esto no tengo que decir sino remitirme a lo que V. P. ordenare. De buena gana quedarè aqui, y de buena gana tornarè a Paris, no obstante que las cosas passadas me hazen temblar, quando pienso que tongo de bolver.

Solamente dirè una cosa que me parece ser necessaria, que si V. P. recibe el collegio, seria menester poner una persona de mayor importancia

que yo en este lugar : lo uno por la qualidad del lugar mismo, que es grande; lo otro por ser principio de collegio, a donde es menester dar el tono; lo tercero, porque la opinione que ahora se tiene aqui de la Compañia es tan grande que serà cosa bien difficil sustentarla, si no ay alguna persona que no deve caer las cosas del punto en que estan puestas, de manera que seria menester embiar aqui al P. Possevino, o otra persona antes de mas estofa que de menos.

El P. Carlos Sagerio, y Maestro Odo son a mi parecer suficientes para governar, siendo governados de un buen superior, que estè siempre presente, pero no para tener el govierno del preposito local, porque no conservarian (quanto se puede intender) la disciplina de la Compañia ; y quando no se hallasse otro superior que ellos, soy de parecer que antes se dexasse de recibir el collegio, que de fiarlo de ellos. Lo qual no digo por otro respeto, sino por avisar con tiempo a V. P. que por ventura la necessidad no haga caer a la Compañia en otro mayor inconveniente, que seria no soccorrerla. Todo esto escrivo de la misma manera al P. Oliverio.

Por ventura podria V. P. recibir este collegio de tal manera que no se cumpliesse luego todo el numero de maestros y estudiantes, sino que como la ciudad dà tres mil francos con esperanza de dar mas, assi V. P. les prometa un maestro de theologia, con algunos de humanidad hasta tanto que le fundacion sea mas grande, y la Compañia tenga mas comodidad afin de socorrer la necessidad presente. V. P. harà lo que nuestro Señor la inspirarà ser mas a su servicio. Yo esperarè siempre la respuesta de V. P. principalmente de si podrè escrivir *de Ecclesia* por entratener los que tanto desean ver alguna cosa mia impressa, y mostrar que se engañan los que tienen tan buena opinion de mi.

Despues de aver escrito hasta este lugar, yo fui a ver el edificio del collegio que decian que querian dar a la Compañia, y le hallè un poco strecho y mal comodo para los exercicios de la Compañia, pero creo que facilmente darian otro lugar que fuesse mas a proposito ; y ninguno de los collegios de esta ciudad, que ellos pueden dar es harto grande para un tan grande collegio como ellos piden. Todo esto escrivo al P. Provincial, el qual si viniesse aqui, y viesse las cosas con sus ojos podria concluir las cosas con menos escrupulo que yo, por la autoridad que tiene.

Aqui harè fin de esta, roganda a nuestro senor conserve a V. P. en

su santissima grazia tan largo tiempo como su santo servicio demandara, y encomendandome quan afectuosamente puedo a los santos sacrificios y oraciones de V. P.

De V. P. siervo menor en Jesu Christo.

J. Maldonado.

De Poictiers, 29 de marzo 1570.

EPISTOLA MALDONATI AD SOCIOS CLAROMONTANOS.

Pictav., calend. april. 1570.

JHS.

RR. in Christo pp.

Pax Christi.

Accepi litteras vestras scriptas idib. mart. ex quibus singularem lætitiam animo percepi; sed tuli sane graviter et acerbe binas litteras meas, unas quas statim ut ad hanc urbem pervenimus de toto itinere deque nostrarum rerum initiis, et distributione eorum qui mecum venerunt; alteras quas de progressionibus nostrarum concionum scripseram, vobis non fuisse redditas; et quia ex vestris litteris cognovi diu animos vestros sollicitudine et expectatione fuisse suspensos; et quia mihi multis rebus occupato, iterum ad vos iisdem de rebus scribendum esse vidi.

Cum in hanc civitatem venissemus, nostramque legationem cives intellexissent, tanta catholicorum omnium lætitia et alacritate excepti sumus quantam equidem neque speraveram, neque animo conceperam. Continuo magister Carolus Sagerius et Petrus Lohierius concionari incipiunt, magno totius populi concursu, horis matutinis, pomeridianis vero catechismum docere. Ego vix a D. Hayo, Legato in hac civitate pro duce Ludensi, et a cæteris viris doctis unum aut alterum diem impetrare potui ut commentarer quæ publice dicturus eram. Cœpi de una religione et ejus principiis disputare magna frequentia auditorum diversæ religionis, a quibus tanta attentione, et benevolentia audiri mihi videor, ut reformidem quotiescumque in mentem mihi venit esse aliquando ad Parisienses obtrectationes redeundum. Post paucos dies cum animadverterem aliquantum tempus a mea graviore prælectione liberum mihi esse, nolui committere ut id mihi efflueret sine communi aliorum utilitate. Itaque aggressus sum, alia hora,

catechismum explicare in Collegio Pigarræo, quod unum videtur in hac Academia maxime florere ; quod eo feci libentius quod intelligerem multos sermonibus dimidiam partem et præceptorum et auditorum esse calvinistas. Sunt autem auditores ducenti. Qui hæretici erant cum viderent se hoc meum consilium , Legato non tantum approbante , sed etiam quodammodo jubente , omnino impedire non posse, conati sunt enervare. Itaque incipiunt mihi per homines nescio quos suadere velle ut non docerem nisi diebus festis. Ego tunc, quanquam mihi non erat in animo docere nisi tertio quoque die, tamen cum viderem quasi ab illis occasionem subducendi pueros suos a meo catechismo , respondi vèlle me quotidie docere , et quidem ea hora qua omnes in collegio esse debent necessario. Quod et nunc facio non tantum audientibus pueris , sed etiam gravissimis et doctissimis viris. Hæc diligentia mirum in modum ab omnibus catholicis probata atque laudata est , et vero tam magnificis præconiis ut me pudeat commemorare. Deo soli sit honor et gloria , qui operatur omnia in omnibus.

Fructus quem auditores ex nostris exhortationibus atque prælectionibus videntur percepisse , longe spem omnium nostrûm opinionemque superavit. Nam cives omnes uno ore confirmant tantam se hominum multitudinem totis decem annis superioribus in templis non vidisse.

Calvinistas vero permultos ad Ecclesiam catholicam rediisse scimus , nam ad nos venire solent , confitentes se fuisse seductos ; sed illorum numerum nondum compertum habemus. Audio nunc a D. Hayo jussos numerari qui ad nostram religionem sese recens traduxissent. Id cum factum fuerit numerum etiam ipsum ad vos perscribemus. Nunc illud tantum novimus ex iis qui ad nos redierunt , nonnullos fuisse magna apud eos authoritate atque doctrina , quique suo exemplo multos in illa hæresi retinere dicebantur ; alios vero qui non tantum obfirmatæ sententiæ fuerant , sed sanctissime (si quid apud illos sanctum est) etiam jurarant nunquam se in catholicorum ecclesias ingressuros , nunc in ecclesiam supplices venire, et officio cæteros anteire velle. Cæteros , qui durissimi sunt , quamvis e sua sententia nondum discesserint , videmus tamen multum de sua illa severitate et arrogantia remisisse, incedere contracto ac demisso vultu , diligentius audire conciones nostras. Ego cum primum docere cœpi , nolui ullo in templo docere , sed in publico quodam gymnasio, ut jurati etiam Calvinistæ convenirent. Paucis vero diebus ante resurrectionem, cum dixissem velle me per aliquot dies , remota omni disceptatione , solos catholicos

cohortari in ea ecclesia juxta quam nos habitamus ; ecce illi ipsi qui ab ingressu ecclesiarum maxime abhorrere videbantur in ecclesiam irrumpunt. Alii qui principio vix ad audiendam prælectionem meam adduci poterant, nunc non illam solum audiunt, sed etiam dùm pueros catechismum doceo, inter pueros sedent tenentes more puerorum libellum manibus.

Catholici, qui sunt, tanto videntur exultare gaudio quod se res in meliorem partem convertant, quantum verbis explicare non possum. Opinionem vero de nobis tantam et conceperunt animo et oratione frequenter declarant, quantam neque ipsi certe meremur, neque vobis scribere, si mereremur, auderemus.

Quam suam egregiam de nobis existimationem cum multis rebus testati sunt, tum illa etiam maxime quod ex quo hic sumus nunquam destiterint summis a nobis precibus contendere, ut collegium aliquod in hac urbe nostræ Societatis haberent, daturos se nobis totam eam partem Academiæ quæ ex duabus disciplinis, philosophia et theologia constat, ut arbitrio nostro gubernaretur, consignaturos redditus annuos ter mille francorum nummorum. Ædes amplas omni supellectili ornatas et instructas, si publicum ærarium satis non esset, se ex suo quemque peculio tantam facturos accessionem ut collegium a nostra Societate tandem impetrarent.

De aliis sociis meis qui per hanc totam provinciam dispersi sunt nihil dicam, nisi quod de nobis ipsis scripsi, sed quia tabellarius meas litteras expectat, malo vobis scribere pauca quam efficere, ut dum omnia scribere volo, nihil scribam. Vale itaque, mi reverende Pater, cum his qui tecum sunt omnibus, et perseverate, ut cœpistis, orare pro nobis Deum. Vestris enim precibus vehementer nos resque nostras adjuvari non solum confidimus, ut ante, sed sentimus etiam atque experimur.

Vester in Christo servus,

J. MALDONATUS.

Pictavi, calend. april. 1570.

ILLUSTRISSIMO PRINCIPI CAROLO LOTHARINGIÆ CARDINALI (1)
JOANNES MALDONATUS S. P. D.

Pictav., 18 april 1570.

Cum his diebus, princeps illustrissime, cogitarem num ad te virum tantum, homo ignotus, scribere deberem; etsi me amplitudo generis tui et splendor dignitatis valde deterrebat, multæ tamen e diverso causæ invitabant. Primum illa quæ alios omnes ut ad te adeant invitare solet, singularis humanitas tua; deinde nomen illud patroni ac defensoris quod pro nostra in Gallia sodalitate, sponte tua suscepisti. Præterea, quod cum minime dubitarem te authorem christianissimo regi fuisse ut hunc in locum mitteremur, tibi omnium rerum quas hic gereremus, rationem reddendam esse existimaverim.

Cum in hanc urbem venissemus, et summa alacritate a senatu et populo catholico excepti fuissemus, mansi ego hic rogatu civium cum duobus sociis. Alios tres ita distribuimus : misimus unum in Castellum Araldi, alium in urbem Sancti-Maxentii, tertium ad Niortanos, quibus in locis iidem omnes adhuc concionantur. Socii qui mecum in urbe manserunt bis singuli singulis diebus per quadragesimam concionati sunt, nunc alter illorum ad oppida vicina missus est. Ego quotidie duas prælectiones habeo latine, alteram de religione graviorem, ad quam major pars Academiæ et litteratorum hominum convenire solet; alteram humiliorem de catechismo ad pueros qui in collegiis sunt. Quis inde fructus pervenerit ad cives et ipsi qui experiuntur melius cognoverunt, et liberius testari possunt. Sæpe tamen ab illis audio : si hujusmodi semper doctores patria nostra habuisset, vel hæresis nunquam nata esset, vel jamdiu fuisset extincta.

In hac civitate, die festo Resurrectionis compertum est spatio vix unius mensis calvinistas ad Ecclesiam catholicam rediisse. Alii quotidie aut redeunt, aut ut redeant aliquando emolliuntur. Nam qui religiosissimi inter suos habebantur, incipiunt non ducere religioni conciones nostras audire. Valde juvit rationes D. Hayi Legati industria ac diligentia, qui ante diem illum Resurrectionis sacrum viros nonnullos graves misit qui totam ostiatim civitatem obirent, quærerent a singulis civibus vellent ne cum tota sua familia corpus Christi sumere ritu catholicorum. Multi enim erant qui id unum expectare videbantur ut

(1) Déjà imprimé à la fin des *Varia Opera theologica*.

rogarentur. Juvisset vero multo maxime si rex christianissimus, vel nutu imperavisset ut idem omnes facerent. Nam in illa generali recensione reperti sunt multi qui responderunt se id, si rex juberet, facturos esse, nunc tamen velle se ea uti libertate quæ sibi regis beneficio concessa esset.

In aliis quoque locis ubi mei socii concionantur multos esse homines hujus generis, ex sociorum meorum litteris intellexi. Et vero ita est, hæc omnis regio protrita bellis, ita ab hæreticis vexata, ut omnes hæretici, præsertim populares, nihil aliud optare videantur quam ut compellantur intrare. Quod idem olim Donatistis scio te, princeps illustrissime, qui Augustinum perlegisti, ignorare non posse. Cives omnes catholici spem maximam conceperunt fore ut si collegium aliquod nostræ Societati in hac urbe constituerent, brevi tempore religio in pristinam puritatem restitueretur. Itaque egerunt ea de re mecum diu, multumque rationibus, precibus, pollicitationibus. Ego primum excusare, quod res erat, non venisse nos ea de causa, sed venisse jussu regis ut ad breve tempus hanc regionem juvaremus, deinde exponere quanta paucitas esset hominum nostræ Societatis in Gallia, quam multa collegia jam instituta essent necessario conservanda. Illi contra instare ac urgere, offerre omnia necessaria, cogere me ut ad præpositum generalem nostrum scriberem, qui solus potestatem habet admittendi collegia, ipsi vero scribere de ea re ad regem christianissimum. Quod cum animadverterem, illustrissime princeps, mihi etiam ad te scribendum putavi ut rem totam ex me cognosceres, et ut te suppliciter obsecrarem uti hoc negotium quod tanto studio cives Pictavienses aggrediuntur, si Ecclesiæ, si regno, si reipublicæ utile futurum judicas, quas res vel solas, vel maxime sodalitati nostræ propositas esse nosti, consilio et authoritate quibus apud regem christianissimum plurimum vales : ita juves, patronus noster, et a nobis rogatus, ut omnia bonorum studia ad Ecclesiæ, ad regni, ad reipublicæ commodum tendentia, nullo adductus privatim nomine patrocinii, nullis precibus impulsus juvare soles. Sin secùs judicaveris, velim tibi persuadeas nihil præter tuam sententiam atque voluntatem nostram Societatem esse facturam.

Fac igitur, princeps illustrissime, pro tua incredibili sapientia quod cum Dei gloria, cum Ecclesiæ et totius populi utilitate magis conjunctum esse existimaveris. Id enim quidquid tandem erit non tantum gratissimum habebimus, sed summi etiam beneficii loco quod abs te profectum fuerit, ducemus, nosque tibi majore observantia quam unquam antea obstricti esse arbitrabimur. Vale.

LETTRE DU CARD. DE LORRAINE AU P. MALDONAT (1).

Messer Maldonato. Io non vi saprei dire il piacere che m'hanno recato le lettere vostre del 18° de l'altro mese, intendendo il grande frutto e più grande speranza che la vostra arrivata a recato alla città e paese nel quale siete, il buon ordine che havete posto nello spartire e mandare i vostri compagni ne' luoghi i quali havete stimato più bisognosi, e la diligenza ch'ognuno ha posto nel suo officio, e massime perchè mi scrivete (sicome altre volte m'havevate avertito) le cose non essere così disperate, come si diceva, per il grande numero d'uomini da bene e cattolici che ivi trovate. Ed io sono del vostro parere, che procedendo col mezzo che voi dite, e provedendo di buoni e utili diffensori della parola di Dio in ogni luogo con qualche buon comandamento di S. M. ne seguirà in breve una intiera restituzione de l'unione ed integrità di nostra religione cattolica. Al che non vedo cosa in questo mondo più necessaria, nè anche di più pronto ed evidente effetto ch'il fondare un collegio della vostra Compagnia nella detta città, il che è il più proprio obietto e materia della santa instituzione, e esercizio vostro ch'altro che sia in questo regno. E mi rallegro ch'havendolo fatto io intendere a S. M., Essa n'habbia ricevuto nel cuore suo grandissimo piacere, vedendo massime il buon principio il quale s'offriva per la buona voluntà e desiderio che n'hanno i cittadini, e la promessa ch'havete fatta di perseverare nel vostro officio nel compimento de questa santa opera; e S. M. dal suo canto si è deliberata di fornire il primo e non risparmiare cosa alcuna la quale sia nella sua possanza, acciochè sicome il luogo è il piu proprio per quelli della Compagnia di tutto questo regno, e che n'ha più di bisogno, e nel quale possono fare più gran frutto, così ancora il collegio che in esso si farà sia il più bello e il meglio accommodato che sia in tutta la Francia, nel che S. M. ha così grande ed ardente desiderio che tutti i buoni i quali desiderano vedere questo compito non la sapressero desiderare migliore; e ha fatto mandare una commissione espressa al Luogotenente della detta città, come a persona zelatrice dell' honore di Dio e del servizio di S. M. per adunare tutti li cittadini i quali a questo sono necessarii per farli attendere seriamente a questo negozio, acciochè s'incominci presto, e con i migliori mezzi e

(1) Comme nous n'avons trouvé qu'une copie de cette lettre, nous ne savons si elle a été écrite ou traduite en italien.

ordine che si potrà. Essendo S. M. di parere d'applicare tutti i palazzi de' collegii con le loro intrate che sono nella città, se comodamente si può fare, e di secondare ed aiutare la diligenza vostra con una sua ordinanza, per fare intrare col mezzo dell' autorità sua quelli che pare che altro non aspettino che questo nell' unione de' buoni e fedeli cattolici; e poichè il re da se stesso è così bene incitato a questa deliberazione, potete essere sicuri ch'io non lascierò cosa alcuna che sia in poter mio per riscaldarlo e mantenerlo ch'io veggio venirgli per istinto dello Spirito Santo, e non senza occasione di sperare di un qualche gran bene per l'avvenire, e più che non sapressimo desiderare, vedendo la malizia de' tempi e delle persone. E se mai ho desiderato di fare qualche cosa per l'utilità ed accrescimento della vostra santa e felicissima Compagnia in questo certo mi havrete singolarmente quel più sollecito ed affezionato protettore che nessun altro che potreste desiderare. E per tutta la Francia dovunque vorranno qualche collegio della vostra Compagnia, io terrò con tutta l'affezione mia la mano sopra l'amplificazione e propagazione d'una così utile e sacrata istituzione, non pensando poter fare nella mia vita cosa più degna, nè di maggior merito innanzi a Dio e sua chiesa. Seguite dunque a operar bene nel luogo dove siete di questa buona divozione e principio. Aiutate i buoni cittadini a la condotta e compimento del loro laudabile desiderio, e confidatevi non solo di tutto quello che dipende da me, ma anche da S. M. appresso laquale io vi servirò sempre di buon sollecitore, racommandandomi affettuosissimamente alle vostre preghiere, pregando il Signor nostro di prosperare con la continuazione delle grazie sue tutti li vostri travagli e divote imprese, e di darvi, Messer Maldonato, quello che meglio desiate.

Da Chambriante, il 3 di maggio 1570.

LETTRE DE MALDONAT A UN PÈRE, PROBABLEMENT AU P. POSSEVIN.

JHS.

Etsi non intelligo quid causæ sit cur post nostrum in hanc urbem adventum nihil abs te, mi Pater, litterarum acceperim, tamen neque meus erga te animus sinit me de tua voluntate diligentiaque dubitare, neque utriusque nostrum officium patitur ut scribere tibi desinam vel nunquam rescriptura.

Ante duos menses cum tu apud Normanos esses, litteras dedi ad

primarium Collegii Parisiensis de initiis nostrarum rerum. Quas litteras quia ad te missas esse cognovi, nihil eorum repetam quæ in illis dixeram. Nam etsi mihi quidem ad te scribenti, et tecum quodammodo colloquenti injucundum non esset ea renarrare, tibi tamen certe gravioribus rebus occupato molestum esset iterum audire.

Post sacram Christi resurrectionem ego et Carolus Sagerius, qui mecum est, persecuti sumus singulis diebus, ego duas prælectiones, ille duas conciones gallicas, quas eramus uterque auspicati statim ut venimus. Ea res magnam affert catholicis admirationem atque lætitiam, hæreticis tristitiam et metum; utrisque nescio equidem an parem, non minimam tamen utilitatem. Catholici, qui per annos jam pene viginti ipso quadragesimali tempore aut concionatores nullos habebant, aut semper hæreticos habebant, et mirari dicunt se quod hoc tempore Pentecostes quo solent conciones sacræ esse rarissimæ, et quotidie et quatuor, et variis linguis et hominum catholicorum habeant, et se singulari lætitia perfundi, ea re ostendunt quod multi regii consiliarii, advocati, medici, impediti atque distracti rebus maximis nullam neque concionem neque prælectionem prætermittant; quasi diuturnam sitim verbi Dei extinguere non possint. Ac mihi quidem aliquando roganti ne audiendis concionibus plus operæ darent quam publica negotia paterentur, responderunt: Dum lucem habemus, operemur bonum, ut filii lucis simus. Hæretici dolent valde quia vident imminui magis ac magis in dies gregem suum, et metuunt ne ad parvum redacti numerum periclitentur. Itaque audio his paucis diebus ante suam illos ecclesiam convocasse, ac publico decreto vetuisse, ne quis meas prælectiones audiret; paucis admodum exceptis, quos usque eo doctos constantesque judicarunt ut dimoveri non possent a sententia. Veniunt tamen multi qui fortasse non sunt ecclesiæ Pictaviensis. Spero fore ut, quoniam hoc illorum præceptum, ut lex olim vetus, inane est divinæ gratiæ, multorum ad audiendum cupiditatem excitet, qui concupiscentiam nesciebant, nisi lex diceret: non concupisces. Ac nimirum si mandatum illud sanctum et justum et bonum hoc in D. Paulo fecit, qui dixit: Noli altum sapere, sed time. Quid mandatum iniquum in hominibus hæreticis, id est arrogantibus et curiosis et intemperantis ingenii facturum speremus!

Utilitatem autem utri majorem percipiant hæretici an catholici, incertum sane habeo. Nam hæreticorum (præter eos quos in Pascha ad Ecclesiam rediisse dixeram superioribus litteris) quinquaginta familiæ sunt quæ vehementer rogant ut in Ecclesiam catholicam recipiantur;

sed jubentur expectare quoad omnes eorum rationes magis sint cognitæ, atque perspectæ, ne id forte metu magis faciant quam voluntate. Catholicorum vero quanquam plerique sunt ita in religione constantes et ardentes, et constantiores atque ardentiores nunquam viderim; tamen sunt multi qui ex diutina cum hæreticis consuetudine mirabiles errores imbiberunt. Hi eo facilius quam hæretici docefiunt, quo facilius est sanari vulneratos quam mortuos excitari. Atque eo pluris horum salutem facio quam illorum, quo majorem D. Paulus domesticorum quam alienorum curam habendam esse docet.

Auctoritas Joannis Hayii, viri nobilis et prudentissimi, qui in hac provincia regis legatus est, studia nostra mirum in modum adjuvat; nos vero ejus auctoritatem atque prudentiam, ut levissime dicam, non impedimus. Is nobis tantum tribuit, ut sua nobiscum omnia consilia sæpe voluerit communicare. Idque certe fecisset, nisi singularem illius gratiam honeste quadam ratione recusassemus. Nempe respondimus, quod res erat, Societatem nostram neque solere, neque vero posse in rebus ad reipublicæ administrationem pertinentibus dare consilium. Multa præclare ab eo his diebus facta sunt, quæ labores nostros, quanti quanti tandem sunt, multo reipublicæ fructuosiores redditura esse contidimus. Erant in hac urbe duo collegia in quibus studia litteræque celebrabantur. In altero, qui præfectus erat, quique docebant, omnes erant hæretici. In altero quinque præceptores erant, duo catholici, duo calvinistæ, unus αμφιβιος. Qua de re mittam ad te lepidum epigramma, si poetam invenire potero qui conflet; nam ego solam materiam suppeditabo. Legatus uno die omnes de loco movit. Erant nonnulli in urbe pædagogi calvinistæ qui calvinistarum liberos docebant, exauctoravit illos, dicens: neminem litteras sine religione docere posse; religionem autem calvinistarum docere vetitum esse edicto regio. Erant multi calvinistæ qui suos filios jam grandiusculos necdum baptizaverant, sed alii domi apud se occultaverant, alii in villas et oppida vicina miserant. Fecit conquiri omnes, et baptizari ritu catholicorum, susceptoribus catholicis; parentes etiam invitos et repugnantes interesse baptismo; eos vero qui suos filios alio dimiserant, in carcerem trudi, donec filii adducerentur. Porro honoris causa infantes non recta in ecclesiam via, sed per celebriora urbis loca duci jussit, prosequentibus magnifico comitatu viris principibus totius civitatis, præcedente ac subsequente magno armatorum militum præsidio, clangentibus tubis, tormentis bellicis. Quæ res calvinistas vehementer obstupefecit. Rogabant enim inter se: quid hoc rei est? Nonne

confecta pax est? — Erant omnes bibliopolæ, excepto uno vel altero, calvinistæ; jussit ut omnes bibliothecæ explorarentur, et omnes hæreticorum libros concenderentur. Qui juris prudentiam in scholis publicis profitebantur tres doctores erant, duo erant hæretici; interdixit illos munere docendi.

Ut in hac urbe aliquod collegium nostræ Societatis instituatur dici non potest quantopere cupiant non catholici modo, sed etiam calvinistæ : hi propter opinionem doctrinæ quam de nobis conceperunt, et propter reipublicæ utilitatem, quam non diffitentur et procurari a nobis diligenter, et non minimum augeri; illi præsertim propter religionem, quam hac ratione putant, auctore Deo, posse restitui. Et catholici quidem suam de hac (re) sententiam ac voluntatem non solum verbis, sed re etiam ipsa declararunt. Nam tria millia auri pondo in singulos annos promiserunt, et ædes amplas atque instructas cum domestica supellectili; et oratorem de ea re ad regem christianissimum miserunt ut rogarent, sua ut auctoritate faceret. Quod si ecclesiastica beneficia, quæ sunt in hac provincia locupletissima, voluissemus accipere, essemus omnes canonici jamdiu. Quod ea recusemus quæ tanta cura, ne dicam ambitione, vulgo expeti solent, omnes mirantur. Quod autem etiam munera quæ nobis offeruntur recusemus, non tantum mirantur, sed etiam offenduntur.

Resipuit inter alias mulier quædam hæretica, quæ in litteris sacris omnium suæ sectæ mulierum maxime versata esse dicebatur. Ea cum dives esset, sæpe nobis munera ferebat; quæ cum accipere nollemus inferebat Christum præcepisse ut qui Evangelium prædicarent viverent de Evangelio. Noluit prius conquiescere quam ejusdem Scripturæ sacræ testimoniis convicta esset, melius esse atque præstabilius uti consilio D. Pauli quam Christi privilegio.

Apud Niortanos, quæ civitas omnium quæ sunt in ditione Pictonum maxime depravata est istis novis ac turbulentis opinionibus, multi quotidie ab erroribus Calvini revocantur. Quod eo magis mirandum est quod fuerit ea civitas per annos decem sedes ministrorum, quodque etiam nunc ministri qui in porta Sanctonum sunt, ut audio, ultra sexaginta, litteris cives, quia voce non possunt, frequenter exhortantur ut, quamvis sint armis a nostris militibus superati caveant diligenter ne patiantur se a nostris concionatoribus superari. Sed cecidit illis male ista diligentia, nam et qui ferre ac referre litteras solebat prehensus est et in rotam actus; et ipsi calvinistæ cives palam dicunt præstare quidem

suos ministros eloquentia et lepore maledicendi, sed minus habere scientiæ atque doctrinæ quam nostros.

Fuimus his diebus ad cœnam invitati una cum doctore quodam hujus civitatis, uno ex iis quibus ob excellentiam ingenii, atque doctrinæ dixi supra factam fuisse potestatem audiendi prælectiones meas. Cœpimus illi post cœnam ansam dare sermonum ut si acciperet certamen iniremus, quod ab iis qui aderant summa aviditate expectabatur. Ego jamdiu multumque optaveram occasionem mihi dari hominem conveniendi; cum vero nullum locum ac tempus ad disputandum magis opportunum invenire potuissem mensam volui arenam esse. Ille non solum non repugnabat sed etiam vera esse contendebat ea quæ a nobis contra ipsius religionem dicebantur. Denique valde coram omnibus nostram Societatem laudare cœpit.

Scribam ad te, mi Pater, plura cum plus mihi erit otii, quia scio te magnopere meis litteris oblectari. Hæc in magnis temporis augustiis scripsi et ita quidem scripsi ut res ipsæ sub acumen stili succedebant.

Rogo te, mi Pater, atque obsecro, et tuo nomine omnes Patres ac fratres qui istic sunt rogatos velim ut nostros conatus vestris precibus adjuvetis. Valete omnes.

Servus in Christo Jesu,

J. Maldonatus.

Ex urbe Pictav., 6 id. maii 1570.

XII. — *Page* 388.

MÉMOIRE DU P. CLAUDE MATHIEU A GRÉGOIRE XIII.

Beatissime Pater,

Graviter ferimus nostram Societatem, quæ tota Gallia dispersa est, quorumdam hominum criminationibus in eum locum adductam ut se (quod ante non fecit) apud S. V., id est apud Patrem fidelissima filia, purgare debeat. Gravius vero quod se excusare, nisi alios, præter consuetudinem suam, accusando, non possit. Sed quam graviter et moleste, tam necessario facit utramque partem, periculo, non solum existimationis suæ, quam non tam sibi quam Ecclesiæ salvam esse vellet, sed etiam divinæ gloriæ et publicæ saluti multarum animarum, quæ, ejus existimatione periclitante, eodem discrimine periclitantur. Partem R^mi^ Episcopi Parisiensis, cujus interest ut quos ipse locum Dei tenens

justificaverit nemo condemnet; partim nostra erga illum misericordia, ne, eo nostra causa laborante, quiescere ac nihil curare videamur. Scribemus igitur ad S. V. sic ut neque nos ipsos defendere, neque accusare alios, sed ut laborum nostrorum historiam apud clementissimum Patrem simpliciter ac vere narrare videamur.

Habuit Societas nostra semper in Gallia, ex quo tempore in ea pedem posuit, duo potentissimorum adversariorum genera, hæreticos et doctores Sorbonicos, non quidem omnes, sed eos qui plus ætate et auctoritate valebant, cum quibus dissimili quidem animo, non dissimili vero difficultate et periculo certavimus. Nam cum hæreticis, quia non nostri, sed Dei et Ecclesiæ catholicæ aperti hostes erant, aperto quoque marte bellum gessimus; cum doctoribus, qui privatas contra nos inimicitias exercebant, quos fratrum loco habebamus, quos interpretabamur non tam animi vitio quam errore nobis, et in nobis Deo Ecclesiæque depugnare, sola patientia et taciturnitate agendum putavimus. Illos lacessivimus semper et refugientes aggressi sumus; his ne ab ipsis quidem injuriis lacessiti aut restitimus, aut respondimus, ne vel ex justa nostra defensione injustam offensionis occasionem caperent. Contra vero hi tanto plus nobis studiisque nostris quam illi nocuerunt, quanto nos minus his quam illis nocere volebamus, eoque magis conatus nostros ad Dei gloriam et Ecclesiæ, ut credimus, utilitatem destinatos impediebant, quod homines erant catholici, pii, docti, graves et apud omnes catholicos vel ipso Sorbonæ nomine gratiosi. Vix nata Societas erat in Gallia cum eam conati sunt in ipso partu suffocare. Nam tota theologorum facultas sæpe, anno millesimo quingentesimo quarto, congregata, lectisque atque consideratis Sanctæ Sedis Apostolicæ bullis, quibus Societatis nostræ institutum approbatur, regulis ac constitutionibus nostris, quas non ignorabant ab eadem Sede probatas, contumeliosissima censura totam Societatem notaverunt. Post id temporis, et privatis domi sermonibus, et publicis ad populum concionibus, nunquam destiterunt Societatis nomen traducere, vitam infamare, existimationem, si quam populus concepisset, imminuere, eos qui se Societati nostræ vellent addicere ut nobiscum in Ecclesia laborarent, dehortari, eos qui Societatem deseruissent a votis absolvere, collegia Societatis, si quis instituere vellet, impedire, si quis aut studiorum, aut pietatis causa frequentare, verbis abducere; alii dicere fugiendum esse novum pietatis genus quod in Galliam introducere vellemus; alii aliquid magni mali religionis specie machinari; alii hæresim fovere; alii inofficiosa testamenta ad nostrum questum sollicitare, alii hæreditates intervertere; alii confessionibus

audiendis viduarum ad nos facultates allicere; alii ecclesiasticis bonis insidiari. Qui optime inter eos de nobis loquebantur ii Romani Pontificis exploratores esse, cujus auctoritatem contra Ecclesiæ gallicanæ libertates invehere vellemus, nos certo edito voto promittere Romani Pontificis supra Concilium potestatem defensuros. Quibus eorum verbis atque consiliis factum est ut, cum Societas nostra in Gallia, idque Parisiis primum nata sit, nullo loco minus quam in Gallia, quamque Parisiis adoleverit. Cumque populus sit ad omnem pietatem natura sua propensissimus, ubi primum illi Societatis nostræ Patres prima ferventissimi spiritus sui semina jecerant, tamen in uberiori agro et meliore semente, doctoribus sata conculcantibus, minus nunc uberem segetem videamus. Coacti sæpe sumus desiderare ut qua diligentia in affligendis nobis, ea in repellendis hæreticis uterentur. Quod si fecissent multo major Jesuitarum, multo vero minor calvinistarum numerus esset; sed dum nos atterunt atque debilitant, hæreticos recreant atque corroborant.

Ante annos undecim, cum primum Parisiis litterarium ludum aperuimus, docebant in Collegio Cameracensi Mercerius litteras hebraicas, Turnebus et Lambinus græcas, Ramus latinas, et in Collegio Majoris-Monasterii Saligniacus, doctor Sorbonicus, theologiam, omnes hæretici quique hæresim calvinistarum publice tradebant; nullum contra eos bellum doctores susceperunt. Vix nos in suggestum, rectore Academiæ concedente, conscenderamus, cum omnes adversum nos ordines hominum commoverunt.

Cœpit Maldonatus anno 1564, Roma missus, catholicus Societatis nostræ presbyter, docere; cœperunt doctores vociferari Hispanum esse, auditores allicere, non sequi eamdem docendi rationem quam ipsi in Sorbona tenerent. Venit anno 1568 in hanc urbem Simon Simonius, Italus Lucensis, nobilis hæreticus, et venit recta via Gebenna, ubi philosophiam profitebatur; non solum admissus est ad docendum, tacentibus doctoribus; sed pene omnium manibus in regio suggestu collocatus est, ubi non modo contra religionem, sed etiam contra omnem consuetudinem et legem Academiæ palliatus et galeratus docuit, ipsis inspectantibus et audientibus, quidquid voluit et quamdiu voluit.

Multo vero magis mirati sumus quod sæpe etiam ipsorum contra nos hæreticorum præsidiis uterentur. Nam anno 1565, cum causa nostra in Academia coram rectore, et in curia coram senatoribus ageretur, Ramo adversus nos patrono usi sunt; et superiori quoque anno 1574, cum anno altero præcedente Maldonatus de B. Virginis conceptione

quod Ecclesia Romana docet, tradidisset, Denisetum quemdam, Burdegalæ quod cœnam cum hæreticis egisset, quod eorum more concionatus esset, quod publice docuisset hæc verba : *Hoc est corpus meum* non esse in sacerdotibus efficacia, convictum et publica sententia condemnatum, excitarunt, aut excitatum auctoritate consilioque juverunt, ut publice contra Societatem, nominatim vero contra Maldonatum debaccharetur, unde ista omnis contentio nata est. Nam cum Maldonatus ab Episcopo Parisiensi contenderet ut injuriam publica concione sibi factam publica sententia deleret, idque Episcopus pluribus quidem suffragantibus, istis tribus doctoribus, qui nunc ad S. V. Societatem accusant, repugnantibus, fecisset, non potuerunt tres isti doctores ferre aliorum potius sententiam probatam esse quam suam; inde minæ, inde conciones non solum in nos maledicæ atque injuriosæ, sed etiam seditiosæ habitæ. Et hoc ipso die cum has litteras scriberemus, his nobis nuntiatum est omnes contra nos concionatores ad seditionem populum excitare. Inde hæ voces tota Gallia dispersæ hæreticos esse Jesuitas, exterminandos, comburendos. Inde decreta Sorbonæ non tantum contra nos, sed contra Episcopum, contra Concilium Tridentinum, contra Sanctam Sedem Apostolicam, istis auctoribus, facta sunt. Inde schisma sic adauctum ut sola Sanctitatis Vestræ auctoritate reprimi possit. Hisce quoque diebus cum hæretici Spira nostros qui illic sunt expellere voluissent, doctores, re intellecta, jactare cœperunt vulgo nos a catholicis ex hac urbe excludi oportere, quandoquidem ab hæreticis ipsis excluderemur.

Illud autem gravius est et magis mirum quod non solum hæreticorum contra nos armis pugnaverunt, verum etiam arma contra nos illis suppeditarunt. Anno 1572, Denissart quidam primum octo annos monachus et sacerdos, deinde decem aut plures annos calvinianæ sectæ minister, ducta uxore, liberis susceptis, cùm nescio quo fastidio ad Ecclesiam rediisset, non acta pœnitentia, non peccati, non excommunicationis absolutione impetrata, in hac urbe, celeberrimo loco, Episcopo absente, concionari cœpit, qui cum recens ex Calvini schola venisset, tota ejus oratio Calvini lucernam redolebat, multaque dicebat quæ a religione catholica prorsus abhorrerent. Concionabatur eodem tempore alio urbis loco quidam e nostris qui, tacito nomine, populum monuit ne errores quos ille docebat sequeretur. Duo aut tres seniores Sorbonæ doctores illius contra nostrum causam susceperunt; cumque eum semel, ab eo rogati, concionantem audivissent, suo chirographo testati sunt recte catholiceque concionari.

Hoc ipso anno, mense junio, die festo S. Joannis, hæretici qui Spiræ ad comitia convenerant senatusconsulto decreverunt nos privandos esse civitate quod (ut dicebant) neque lutherani, neque calviniani, neque catholici essemus, quod postremum Sorbonæ judicio et testimonio probaverunt.

Parisiensem Academiam adventu nostro defloruisse conqueruntur. Tunc igitur eorum judicio Academia florebat cum vix ullus in ea catholicus præceptor reperiretur; nunc defloret quia uno nostro collegio aucta est, in quo undecim præceptores sunt, si minus docti, certe catholici. Tunc florebat cum in ea tota vix ducenti qui litteris græcis studerent, reperirentur; nunc defloret quia in uno nostro collegio plus mille qui latine, plus trecenti qui græce studeant numerantur. Tunc florebat cum nemo esset qui certa ratione ac via philosophiam disceret, sed omnes omnia studio permiscerent; nunc defloret quia trecenti auditores philosophiæ quos habemus totos se per tres annos, relictis aliis studiis, philosophiæ tradere jubemus. Tunc florebat cum neque esset qui doceret, neque qui audire vellet theologiam; nunc defloret quia in nostro collegio duo præceptores sunt qui, si non ita docti, tamen diligenter et assidue docent, plures vero quam..... (1) qui audiant. Tunc denique florebat cum ex illo equo Trojano, quem laudant, vix quindecim secundo quoque anno theologi prodirent, quorum multi neque docuissent, neque audivissent unquam theologiam; nunc defloret quia ex quo in nostro collegio theologia explicari cœpta est, et plures quadraginta, et multo, ut ipsi confitentur, doctiores prodeunt. Tunc non verebantur ne veræ doctrinæ lumen in Galliis extingueretur, cum lumen minus erat et cum hæretici tota Gallia concionabantur; nunc verendum ne extinguatur cum majus est, cumque nos, si non accendimus, fortasse fovemus, et aliena doctrina, ut aiunt, auditores imbuimus. Nos alienam doctrinam eam putamus esse quæ ab Ecclesiæ romanæ doctrina dissidet. Si hujusmodi aliquam doctrinam tradimus, hæretici sumus, minimeque ferendi. Quod si quid aliquando docuimus quod cum Ecclesiæ romanæ doctrina congruat, a Sorbonæ vero doctrina discrepet, æquius esse credimus ut suam ipsi doctrinam ad Ecclesiæ romanæ, quam ut nostram nos ad Sorbonæ regulam accommodemus.

Non est quæstio, Sanctissime Pater, de conceptione; non est quæstio de purgatorio, de quibus duabus rebus nihil Maldonatus dixit quod

(1) Il est difficile de distinguer le chiffre dans le texte : on peut lire 500 ou 500. Du reste, le P. Mathieu ne parle ici que des écoliers, et il ne met pas de ce nombre les magistrats, les prélats, les savants, etc., qui assistaient aux leçons de Maldonat.

non Romæ dici possit, quod non vel a Sede Apostolica, vel ab inquisitoribus et theologis Hispaniæ, Italiæ, Flandriæ probatum sit. Neque illis dolet quod conceptio B. Virginis sine peccato tanquam articulus fidei non credatur, neque quod purgatorium minus diuturnum sit quam aliqui fortassis vulgo putant; sed dolet quod Sorbonæ, nobis docentibus, auctoritatem minui, quod Romani Pontificis dignitatem augeri videant; dolet quod soli non sint qui opinione sapientiæ magni habeantur; dolet quod non possint pro suo arbitratu in fide dominari, hos condemnare, illos absolvere; dolet quod aliqui in regnum cœlorum ingredi posse existiment quibus ipsi non aperuerint januam; dolet vero maxime omnium quod scholarum nostrarum frequentia et auditorum suorum numerum et lucrum perire animadvertant. Si enim pietate et B. Virginis honore tanguntur, cur a sacramentorum frequenti apud nos perceptione homines alienant? Cur Pelletarius, hujus dissensionis dux, contra B. Virginis congregationem a Sede Apostolica approbatam, quæ tanto cum fructu apud nos celebrari solet, et privatim obloquitur, et publice concionatur? Cur non vult in Sorbonam admitti eos qui B. Virginis congregationi nomen dederunt? Cur, cum ante septem annos de purgatorio Maldonatus docuisset nemoque ignoraret quid ea de re dixisset, non prius eum, si quid erraverat, accusaverunt? Sed de conceptione et purgatorio Maldonatus eorum argumentis et accusationibus separato loco respondebit; de cæteris rebus obsecramus, audiat Sanctitas Vestra quid nós, quid illi, doceamus :

Nos Romani Pontificis auctoritatem majorem quam Concilii esse docemus; illi contra; quare hoc anno, mense aprili, cum coram episcopo Parisiensi disceptaremus, Pelletarius, qui nos hæresis accusat, *papistas* nos appellabat, quo nomine hæretici catholicos in Gallia vocare solent. Nos primam Sedem, quemadmodum antiquis Ecclesiæ decretis constitutum est, a nemine judicari posse existimamus; illi passim gloriantur Pontificem quondam romanum a Sorbona condemnatum esse; et ante paucos annos, in catechismo Concilii Tridentini, qui fidei nostræ regula est, dicebant se octoginta et amplius errores notavisse. Nos a Romano Pontifice ad Concilium appellare nefas ducimus, idque schismaticum esse docemus; illi non solum contra docent sed etiam faciunt. Et quidem Claudius de Sainctes, episcopus Ebroicensis, qui istam speciosæ humilitatis plenam epistolam, cui respondemus, ad V. S. scripsit, postquam eam composuisset, prandens apud quemdam archiepiscopum, nobis audientibus, gloriatus est se in Concilio Tridentino dixisse, cum nescio qua de re disputaretur,

Gallos solere tanquam ab abusu appellare, quasi ab ipso etiam Concilio Tridentino, si quid minus illis placeret, ad Sorbonam vel Senatum appellaturi essent. Nos Romani Pontificis legibus parendum esse dicimus, casus illi reservatos ad eum mittimus; illi nullum hæreticum, nullum schismaticum, nullum simoniacum, nullum irregularem, nullum bulla *Cœnæ Domini* excommunicatum Romam mittunt. Nos omnes qui sacros ordines susceperunt, aut ecclesiastico aliquo beneficio donati sunt ecclesiasticum officium recitare cogimus; illi nisi sacerdotes neminem obligant. Nos pensiones sine Romani Pontificis auctoritate beneficiis impositas improbamus; illi et probant et recipiunt.....

Nos matrimonium inter catholicum et hæreticum, ubi Concilium Tridentinum promulgatum non est, quamvis peccato non careat, verum esse docemus; illi sine ullo auctore, sine exemplo, sine ratione, contra docent. Itaque ante duos annos, cum propter hæreticorum eædem die festo S. Bartholomæi factam, multi ad Ecclesiam reverterentur, isti ipsi tres qui nos accusant, Episcopus Ebroicensis, Pelletarius et Faber, Episcopo Parisiensi persuadere conati sunt ut omnia matrimonia, quæ inter catholicos et hæreticos contracta essent, rescinderet; quod fecisset nisi Maldonatus obstitisset dicens inauditam esse sententiam et periculosam; oportere, si id verum esset, dimidiam matrimoniorum partem in Gallia dissolvere, dimidiam fœminarum partem ignominia afficere, dimidiam partem filiorum spurios declarare, tot hæreditates aliis auferre, aliis dare, tot lites gerere; cumque Sanctitas Vestra, de hac re consulta, Maldonati sententiam probavisset, tamen hoc ipso anno, Pelletarii consilio duo in Senatu Parisiensi hujusmodi matrimonia in nobilibus familiis soluta sunt, et multi filii spurii judicati. Tunc, cum non de fide, sed de lege Ecclesiæ disputaretur, dicebant doctores Concilium Tridentinum, quamvis in Gallia promulgatum non esset, obligare; nunc, cum de dogmate conceptionis agitur, alii dicunt non obligare quia promulgatum non est; Faber vero decretum illud esse subreptitium. Nos docemus Romani Pontificis privilegiis restringi posse episcoporum et parochorum potestatem; illi docent non posse. Itaque his annis superioribus, et in scholis et in concionatorio suggestu docuerunt illos ipsos tres articulos qui in alio doctore Sorbonico, Joanne de Polliaco, a Joanne XXII, Romano Pontifice, in Extrav. *Vas electionis* damnati sunt (1). Et anno præterito Pelletarius consultus ab Episcopo

(1) Au XIVe siècle, Jean de Poilly, docteur de Sorbonne, soutenait :

1° Que la confession faite aux religieux était nulle, et qu'on était obligé de la faire de nouveau au curé de la paroisse ;

Parisiensi, audiente Maldonato, dixit Romanum Pontificem non posse cuique concedere privilegium ut possit diebus festis extra suam parochiam missam audire, peccareque mortaliter omnes qui hujusmodi privilegiis utuntur. Nos usuras detestamur, et bullam fel. record. Pii V servandam esse dicimus. Pelletarius vero et Claudius de Sainctes, ante duos annos, cum nondum episcopus esset, auctores erant licere mercatoribus Parisiensibus pecuniam dare, certo annuo lucro, salvaque sorte, quoties ille qui dederat repetivisset; quod mercatores fecissent nisi Maldonatus contradixisset. Nos docemus nemini licere libros hæreticos sine Romani Pontificis facultate legere; illi non solum sibi licere putant, neminique ea de causa absolutionem denegant, sed etiam cum superiore anno archiepiscopus Narbonensis privilegium illis Roma a Sanctitate Vestra, Maldonati hortatu, impetratum attulisset, responderunt se doctores esse, neque ad eam rem indigere privilegio. Nos catechismo, pro more nostro et pro Concilii Tridentini decreto, rudem ac simplicem populum instituimus, quod tum aliàs, tum in Gallia maxime utile atque adeo necessarium esse credimus, ubi ignorantiam fuisse hæresis matrem experimur; illi neque id faciunt, neque nos facere permittunt. Nam cum ante undecim annos in orphanotrophio S. Trinitatis, quod in hac urbe est, catechismum pueros et imperitum populum docere cœpissemus, doctores contra nos clamare cœperunt sic ut coacti simus ab opere sanctissimo desistere, quia non erat a Sorbona probatum; et post cædem hæreticorum ante duos annos factam, cum Illustriss. Episcopus Parisiensis, optimo consilio, sex catechistas e Societate nostra per totam suam diœcesim dimisisset ut hæreticos qui ad Ecclesiam redire vellent, instruerent, doctor unus Sorbonicus impedivit ne id fieret in ea diœcesis parte ubi ipse habitabat, publiceque cœpit non solum contra Jesuitas, sed etiam contra morem ipsum catechismum docendi concionari; cumque non jam foris, sed domi tantum nostræ nostrosque auditores catechismum doceamus, Sorbonicus quidam theologus ante hos duos menses contra lectionem catechismi nostram publica concione declamavit.

Hæc sunt, Sanctissime Pater, quæ nos, quæque illi docent. Si his

2° Que ni le Pape, ni Dieu lui-même ne pouvait dispenser un paroissien de faire à son propre curé une confession annuelle de tous ses péchés;

3° Que ni le Pape, ni Dieu lui-même ne pouvait donner à personne une faculté générale d'entendre les confessions; que quiconque s'était confessé à un prêtre revêtu de ce pouvoir, devait refaire la confession de tous ses péchés à son propre curé.

Ce furent ces erreurs qui furent condamnées par Jean XXII, dans l'Extrav. *Vas electionis*.

opinionibus sanæ doctrinæ lumen extinguimus, Vestra Sanctitas judicabit. Non reddimus malum pro malo, non maledictum pro maledicto, sed rem Sanctitati Vestræ, sicuti est, simpliciter exponimus. Nam etsi doctores omnia nos apud S. V. posse queruntur, nos qui melius Sanctitatis Vestræ integritatem novimus, tantum apud Eam nos posse credimus quantum veritas, quantum religio, quantum æquitas potest. Non hæc dicimus, sanctissime Pater, libenter, sed necessario, non accusatorie, sed vere; neque hæc ipsa, etiam a doctoribus injuriis provocati, in vulgus indicamus, sed ad aures Sanctitatis Vestræ coacti deferimus, ut intelligat S. V. ex quibus radicibus criminationes istæ contra nostram Societatem pulullaverint.

His accessisset quod Claudius de Sainctes, nunc episcopus Ebroicensis, anno præterito cum in hac urbe concionaretur, multaque contra Sedem Apostolicam acerbissime dixisset, quibus optimus quisque maxime offensus esse dicitur, idque ab aliquo Romam scriptum esse intellexisset, sive falsis aliorum delationibus sive sua suspicione sibi persuadere cœpit nos esse qui id ad S. V. scripsissemus, ne illi episcopatum confirmaret, quod an verum V. S. novit; sed tamen quia sibi persuasit, mirum in modum contra nos incensus ducem se istius schismatis cæteris præbuit. Cumque prius Maldonati doctrinam admiraretur, ejusque prælectiones ab amanuensi servo excipi curaret, et ex iis multa se in libros, quos hactenus edidit, transtulisse profiteretur, cœpit, mutata voluntate, omnia Maldonati scripta perscrutari notareque nævos et ex opinione de conceptione fidem, ex sententia de purgatorio a tot viris doctis, a tot inquisitoribus, a tot integris Universitatibus probata, hæresim facere; cœpit Societatem nostram non solum hic apud principes viros, sed etiam apud S. V. per istas litteras quas ipse et Pelletarius et Faber, obtento nomine Facultatis, scribunt, falsis criminibus infamare.

De doctrina sua Maldonatus, ut speramus, abunde respondebit; de moribus vero nostris nihil aliud apud S. V. respondendum putamus quam nos tales esse in Gallia quales Romæ. Obsecramus S. V. per Jesu Christi viscera, perque eum amorem quem semper erga Societatem nostram declaravit, ne patiatur ut quod hæretici nunquam efficere potuerunt, catholici Sanctitatis Vestræ privilegiis abutentes forte perficiant. Doctores in singulos dies contra nos populum magis commovent nosque falsis criminationibus et calumniis opprimunt; nisi Sanctitas Vestra suam sententiam et auctoritatem interponat, Gallia nobis excedendum est, nec enim possumus catholicis simul et hæreticis, nisi Deo

et Sanctitate Vestra protegente, resistere, ad cujus pedes abjecti maximoque afflicti dolore, et Sanctitatem Vestram humillime rogamus ut nostri misereatur, et Christum Jesum Dominum nostrum ut Sanctitatem Vestram ad gloriam sancti sui nominis et Ecclesiæ catholicæ amplificationem quam diutissime conservet.

Indignissimus ad pedum oscula Sanctitatis Vestræ prostratus filius et servus in Christo Jesu inutilis.

CLAUDIUS MATHÆUS, S. J.

Datum Parisiis, die 19 augusti anno 1575.

XIII. — *Page* 423.

DE QUELQUES REPROCHES FAITS A MALDONAT.

Les ouvrages de Maldonat ont eu le sort de tous les chefs-d'œuvre : objets de l'admiration générale, ils ont essuyé quelques critiques partielles. Nous avons déjà vu celles que Pasquier, certains docteurs de Sorbonne, et d'autres adversaires passionnés adressèrent à l'auteur. Nous pourrions y ajouter celles de l'abbé Coudrette, et de Goubault de la Bilnerie, son digne abréviateur, et de plusieurs historiens protestants, ou jansénistes, ou philosophes, qui ont inventé, sous le titre d'histoires, tant de contes sur la Compagnie de Jésus. Mais de pareils écrivains ne méritent pas de notre part le respect qu'ils n'ont pas eu pour eux-mêmes; d'ailleurs, le bon sens a déjà fait justice de leurs mensonges absurdes. Nous ne prêterons quelque attention qu'aux reproches sérieux qu'on a pu faire à Maldonat. Or, nous n'en trouvons qu'un de ce genre, et encore emprunte-t-il plus d'importance au nom de celui qui l'a fait qu'il n'en a en lui-même. Bossuet, dans sa *Première instruction sur la version du Nouveau Testament, imprimé à Trévoux* (Œuvres de Bossuet, édit. de Lebel, t. IV), attaque Richard Simon avec une vigueur qui n'épargne guère plus ceux que le traducteur invoque en sa faveur. Maldonat est de ce nombre; et, pour priver Richard Simon de l'avantage que lui donnait un si grand nom, Bossuet combat l'interprétation de Maldonat sur ces paroles de l'ange à Marie : *Spiritus Sanctus superveniet in te, et virtus altissimi obumbrabit tibi. Ideoque et quod nascetur ex te sanctum vocabitur filius Dei.* (Luc. I. 35.) Maldonat pense que ce mot *sanctum* n'est point le sujet de

vocabitur, mais qu'il est pris adverbialement pour *sancte*; et qu'il exprime plutôt la sainteté de la naissance de Jésus-Christ, que sa sainteté essentielle et divine. Il ajoute que Jésus-Christ n'est point ici appelé Fils de Dieu à cause de sa génération éternelle, ou de l'union hypostatique de sa nature humaine avec la nature divine, mais parce qu'il devait être conçu par l'opération du Saint-Esprit, à peu près comme saint Luc dit qu'Adam fut fils de Dieu : *Qui fuit Dei*. Maldonat appuie son opinion sur des raisons très-sérieuses. Bossuet n'en attaque aucune, mais il rejette néanmoins cette explication pour quatre motifs de simple convenance : 1° parce qu'elle est inouïe, inconnue aux Pères et aux anciens interprètes, par conséquent sujette à la règle du concile de Trente, qui oblige d'interpréter l'Ecriture selon la tradition et le consentement des saints Pères. 2° Parce que « de cette interprétation, il suit de deux choses l'une : ou que le titre de Fils de Dieu ne prouve en aucun endroit la divinité de Jésus-Christ ; ou que ce lieu où elle n'est pas, doit être expliqué en un sens différent de tous les autres; ce qui est un inconvénient trop essentiel pour être omis. » 3° Parce que tous les sociniens l'ont unanimement embrassée. 4° Parce qu'elle favorise réellement leur doctrine. Telles sont les objections de Bossuet : voici comment y répond l'auteur de l'*Histoire du Socinianisme* : « Tous ces faits, toutes ces conséquences supposés, et même avérés, il ne s'ensuit pas que Maldonat ait donné dans le socinianisme, ni qu'il l'ait favorisé. Les sociniens eux-mêmes ne le croient pas, puisqu'ils lui donnent la gloire d'avoir été un parfait défenseur de la divinité consubstantielle et éternelle de Jésus-Christ : *strenuum defensorem*. On n'a qu'à consulter son Traité de la Trinité, dicté à Paris, et même son Commentaire sur les Évangiles, partout on verra que non-seulement il a cru fermement et prouvé solidement la divinité consubstantielle de J. C. ; mais encore qu'il a combattu, autant qu'un homme aussi savant et aussi orthodoxe qu'il était, pouvait combattre les ennemis de la Trinité et de la divinité souveraine de Jésus-Christ.

« Tout le reproche qu'on peut lui faire, c'est d'avoir expliqué dans son Commentaire les paroles de l'ange de la manière que nous avons vue plus haut ; reproche dont il est facile de le laver. En effet, ce Commentaire ayant été imprimé plus de vingt fois en Italie, en France, en Allemagne, et estimé de tous les savants, même dans les pays d'inquisition, on n'a pu raisonnablement le blâmer, sans vouloir s'attirer à dos tout ce qu'il y a de plus considérable parmi ceux qui savent la valeur et l'excellence de cet ouvrage.

« Si le P. Maldonat s'est éloigné de l'interprétation commune, et particulièrement de celle des anciens sur le texte en question, ce n'a pas été dans le dessein de se distinguer, mais seulement, comme il le dit lui-même, afin de ne point combattre les nestoriens et les antitrinitaires par des preuves qui lui semblent faibles, en ayant contre eux beaucoup d'autres qui lui paraissaient solides et convaincantes : *Non debemus litteris sacris abutentes, hæreticos refutare*, dit-il. C'est un reproche qu'il faisait à Calvin, en cet endroit-là même.

« Si les plus fameux sociniens ont expliqué le passage en question de la même manière, ou à peu près, que Maldonat, on ne peut rien en conclure contre lui. On condamne les sociniens non pas précisément parce qu'ils ont ainsi expliqué le verset indiqué, mais parce qu'ils infèrent de ce verset et de l'explication qu'ils en donnent, que J. C. n'avait pas la nature divine, ou qu'il n'était pas le Fils consubstantiel du Très-Haut, mais seulement son Fils, à raison de sa conception extraordinaire, et à raison des prérogatives que Dieu lui avait données; ou qu'il n'était véritablement et proprement Fils de Dieu que parce qu'il a été conçu du Saint-Esprit, et que dans tous les autres passages de l'Écriture, où il est dit Fils de Dieu, il n'y est dit que dans ce sens. Maldonat, au contraire, établit partout la consubstantialité de J. C. avec le Père éternel. Quand les sociniens auront confessé et soutenu la divinité consubstantielle de J. C., comme a fait Maldonat, on leur passera aisément l'interprétation qu'ils donnent au verset cité.

« Bossuet s'avance trop quand il dit que l'interprétation de Maldonat doit servir de *dénouement aux sociniens pour éluder la force des autres expressions de l'Écriture, où J. C. est appelé Fils de Dieu,* et quand il dit que c'est une tradition constante de toute l'Eglise que J. C. est appelé Fils de Dieu, comme étant son unique Fils, et de même nature que lui.

« Car cette tradition prétendue est contrariée par saint Jean Chrysostome, et par d'autres fameux interprètes qui n'ont pas cru pour cela donner un *dénouement* aux ennemis de la divinité de J. C., pour pouvoir éluder les autres passages où J. C. est appelé Fils de Dieu, égal à son Père en toutes choses.

« Saint Chrysostome, en effet, comparant les paroles de Nathanaël, où il confesse que J. C. est Fils de Dieu, avec celles de saint Pierre qui fait la même confession, dit clairement qu'ils se sont servi des mêmes termes, sans exprimer le même sentiment; que quand saint Pierre a appelé J. C. Fils de Dieu, il a reconnu qu'il était véritablement Dieu; et que quand Nathanaël lui a donné le même titre, il ne le reconnut

que comme un homme. Ce qui est manifeste, ajoute ce saint docteur, par la suite des paroles de Nathanaël. » (Voir son Homélie LV sur le c. XVI de saint Matthieu.)

« Euthymius, qui copie ordinairement saint Jean Chrysostome, s'explique là-dessus en ces termes :

« *Petrus Christum natura Dei Filium esse confessus est; Nathanael vero Dei Filium adoptione, et ille quidem proprie Deum, hic autem per gratiam; quod manifestum ex eo quod subditur : tu es rex Israel, qui enim natura Dei Filius est, non Israelitarum solum, sed et omnium rex est.*

« Luc de Bruges, dans son Commentaire sur le c. I, v. 49 de saint Jean, confirme cette explication de saint Jean Chrysostome, en y ajoutant de nouveaux éclaircissements. Il dit que Nathanaël a confessé que J. C. était Fils de Dieu, de la manière que les Juifs d'alors croyaient que le Messie serait Fils de Dieu, c'est-à-dire le plus saint de tous les hommes, et le plus agréable à Dieu, surpassant en grâces et en toutes sortes de dons, tous les autres Juifs. Sa raison est que le mystère de la Trinité n'avait point encore été divulgué, ni annoncé aux Juifs.

« Le cardinal Tolet, qu'on n'accusera pas d'avoir voulu favoriser les sociniens, préfère cette explication à toutes les autres : *Magis mihi probatur non tanta adhuc fide Nathanaelem imbutum fuisse, sed Filium Dei vocasse Christum, eo modo quo Judæi communiter futurum Dei Filium Messiam credebant; illi enim quibus Trinitatis mysterium adhuc non erat revelatum, Filium Dei credebant futurum eminente quadam filiatione supra omnem adoptionem angelorum et hominum.*

« Le cardinal Cajétan, qui a écrit avant que les sociniens eussent commencé à gâter le monde par leurs écrits, entre dans le sentiment de saint Jean Chrysostome, et dit, comme lui, que saint Pierre a reconnu que J. C. était véritablement et de sa nature le Fils de Dieu, et que Nathanaël, qui ne connaissait point le mystère de la sainte Trinité, n'a fait autre chose que d'exprimer les qualités du Messie. Il dit quelque chose de semblable à propos de l'aveu de Marthe et de l'interrogatoire de Caïphe, et conclut que Marthe et Caïphe n'entendaient point, par le nom de Fils de Dieu, la seconde personne de la Trinité, mais un don excellent de la grâce de Dieu. On pourrait ajouter ici d'autres interprètes, mais nous croyons la chose inutile.

« Ces interprètes n'ont pas cru que ce fût une tradition constante de toute l'Église que J. C. est appelé Fils de Dieu dans tout le Nouveau Testament, comme étant l'unique Fils de Dieu, et de même nature que

son Père. On ne peut pas dire que saint Chrysostome, Euthymius, Luc de Bruges, Tolet, Cajétan, aient voulu favoriser les sociniens et leur fournir un dénoûment pour éluder la force de la qualité de fils de Dieu, que l'Écriture donne à J. C. Autre chose est s'expliquer sur certains passages de l'Écriture à la manière des sociniens, autre chose appuyer leurs erreurs. On doit supposer comme un fait constant, que les sociniens ont emprunté des commentateurs catholiques plusieurs explications, dont ils ont abusé. Rendrait-on justice à ces commentateurs, si on les accusait d'avoir penché vers le socinianisme? A Dieu ne plaise qu'on ait cette pensée de ceux que nous avons cités, quoiqu'ils aient employé des expressions qui se trouvent dans les livres des sociniens !

«Il faut donc revenir à ce principe, que les commentateurs de l'Écriture ne sont obligés de suivre les anciens docteurs que dans ce qui regarde la foi et les mœurs; or, le passage dont il est question n'a jamais été proposé ni par les Pères, ni par l'Écriture, comme s'il était de foi que ce passage fût une preuve de la divinité de J. C. C'est ainsi qu'a raisonné Rich. Simon, au sujet de la prétendue hétérodoxie de Maldonat. Concluons donc que ce savant Jésuite a pu, sans s'écarter des règles de la foi, expliquer le v. 34 du c. 1 de saint Luc, de la manière qu'il l'a expliqué.»

XIV. — *Page* 434.

PROCÈS-VERBAL DES DÉMARCHES FAITES PAR LE CARDINAL DE BOURBON POUR MÉNAGER UN RAPPROCHEMENT ENTRE L'UNIVERSITÉ ET LE COLLÉGE DE CLERMONT.

In nomine Domini, Amen. Cunctis evidenter pateat et sit notum quod anno Domini 1578, indictione sexta pontificatus Sanctissimi Domini nostri Gregorii Papæ XIII, regnante christianissimo Francorum rege Henrico III, nobis Carolo sancti Chrysogoni S. R. E. cardinali presbytero, Avenionensi Legato, in nostra Sancti Germani de Pratis prope muros Parisienses domo abbatiali, dictæ Suæ Sanctitatis oblatum fuit breve, sub data Romæ apud S. Petrum die 22 augusti 1575, pontificatus prædicti Domini nostri anno quarto, cujus superscriptio talis erat : Dilectis filiis Carolo Borbonio et Ludovico Guisiano, presbyteris cardinalibus, ac venerabilibus fratribus Episcopis Parisiensi, Altissiodorensi,

Andegavensi et Ebroicensi. Tenor autem erat hujusmodi : Gregorius Papa XIII, etc. Dilecti filii nostri et venerabiles fratres, salutem. Molestum sane nobis fuit cum intellexissemus inter Universitatem insignem Parisiensem ac presbyteros Societatis Jesu in ea commorantes, quasdam dissensiones exortas esse; quæ quidem nisi brevi componantur, multorum malorum causam afferre possent. Quare nos cupientes pro nostri officii pastoralis cura, ut adeo insignes cum pietate, tum virtute personæ fraterno inter se amore et charitate vivant, sicut omnipotentis Dei potissimum cultus et obsequium maxime requirit, quo certe omnes eorum sensus, omnes actiones ipsorum utrique dirigere debent, muneris nostri partes ad tollenda hujusmodi inter eos dissidia studiose interponendas duximus, quemadmodum non ignoramus regem quoque christianissimum suam pariter opem libenter in idipsum collaturum. Itaque vobis omnibus conjunctim mandamus ut dictarum dissensionum causas cognoscere et audire velitis. Quibus auditis eas ut expedire videbitis sedare et componere nostro nomine procuretis. Super quo omnem vobis eam tribuimus facultatem et auctoritatem quæ ad accommodandas et purificandas ac pacificandas easdem dissensiones ac differentias necessaria fuerit.

Datum Romæ apud Sanctum Petrum die 22 augusti 1575, anno quarto pontificatus nostri.

Quod quidem Breve cum omni honore et reverentia debita suscipientes, omnem presbyteris Societatis Jesu in explendo mandato in dicto Brevi apostolico contento pollicitl sumus operam, accedente præsertim dicti christianissimi regis assensu et mandato, qui rem tam piam et christianæ reipublicæ utilem sibi cordi esse non parvis indiciis demonstravit, nobisque ad tam pium opus procurandum, et, si fieri posset, explendum, charissimum ac venerabilem in Christo fratrem nostrum Guillelmum Ruzæum, Andegavensem Episcopum, dictæ Suæ Majestatis a confessionibus (ad quem etiam a Sua Sanctitate conjunctim nobiscum dictum Breve dirigebatur) adesse voluit transmisitque ut gnaviter tam pio operi incumberemus. Cum quo dicto Andegavensi episcopo de hac re sæpius collocutis, visum est nobis tum rectori dictæ Universitatis Parisiensis, nec non cæteris magistratibus ac præcipue Theologiæ et artium magistris, simul et dictis Societatis presbyteris significare, quatenus ad dictarum Suæ Sanctitatis et Majestatis voluntatem per me intelligendam, certa die in dicta domo nostra abbatiali adesse et comparere non gravarentur. Quo loco cum pridie idus januarii nobis et episcopo Parisiensi, nec non magistris Joanne Valente de Pimpont et Bonobroüé

dictæ Suæ Majestatis in amplissima curia Parisiensis Parlamenti consiliariis clericis, ac multis aliis, piis ac bonis viris præsentibus comparuissent, charissimus in Christo frater Ludovicus Brezæus, episcopus Meldensis, privilegiorum apostolicorum Universitatis Parisiensis conservator, etc., et cum eo dictæ Academiæ rector cæterique magna ex parte Universitatis magistratus, Facultatum Decani, nationum procuratores et censores, concomitantibus pluribus in Theologia doctoribus, magistris, etc., una, et Societatis presbyteri ex altera, utrisque paternam dictarum Sanctitatis et Majestatis sollicitudinem pro eorum discordia componenda explicavimus suasimusque, quantum in nobis fuit, ne sibi, imo potius reipublicæ christianæ, hoc præsertim periculoso tempore, deessent, viderentque ne per eorum dissensionem quidquam incommodi S. R. E. caperet. In utrorumque præsentia præfati dictæ Societatis presbyteri dicto rectori totique in ejus cæterorumque persona illi assistentium Academiæ Parisiensi, tam verbo quam scripto, in nostra omniumque ibidem existentium præsentia supplicaverunt suumque libellum supplicem tradiderunt dicto rectori in hæc quæ sequuntur verba :

CELEBERRIMÆ PARISIENSIS ACADEMIÆ RECTORI CÆTERISQUE IPSIUS MODERATORIBUS DOMINIS SUIS OBSERVANDIS SOCII CLAROMONTANIS.

Cum multis abhinc annis, Domini merito colendi, sæpe in almam hanc Academiam vestram, scientiarum omnium parentem, ut cooptaremur petierimus, quod ipsa duce hic ut alibi per universum orbem, quiete magis rempublicam christianam juvare possemus ex Instituto nostro, neque id tamen, temporum partim injuria, partim quod non satis cognitum fuerit quibus conditionibus id desideremus, sit nobis hactenus concessum. Facit etiam nunc nostra in vos observantia et desiderium quo tenemur ut a pia matre in filios adoptemur, ut clarius de omnibus quæ desiderastis certiores vos facere instituerimus, obnixeque postulemus ut a vobis admittamur, scholastica nostra exercitia vestro calculo approbentur, nosque ac auditores nostros amplissimorum Academiæ Facultatum privilegiorum ac honorum participes efficere dignemini.

Ut igitur primo ab eo incipiamus quod aliàs a nobis primo loco est petitum, ut qui et quales simus aperiamus : sumus socii Collegii Claromontani, religionis clericorum Societatis nominis Jesu alumni et scholastici, qui in eum finem litteris operam damus et eas, ex Instituto

a Sede Apostolica approbato, profiteamur, ut postquam studia feliciter absolverimus, per professionem in dictam religionem ingrediamur ac per universum orbem proximorum salutem procuremus. Quem quidem in finem, post primos duos annos vota simplicia Deo nuncupamus, quibus idipsum ac paupertatem, castitatem et obedientiam promittimus, eamque in iis quæ ad collegiorum ordinem spectant et pietatem jam ab eo tempore incipimus observare; quod si qui sint apud nos professi, ii tantum ut nos in dicta pietate instituant, vel ut theologiam doceant, versantur. Itaque petimus ut, salva hac religione vitæ disciplina quæ ad finem nobis propositum est maxime necessaria, in Academiam cooptemur; quæ ut magis intelligantur, declaramus per ipsam nobis non licere ad dignitates cæteraque beneficia ecclesiastica aspirare nec ullum lucrum temporale, aut mercedem pro laboribus accipere. Itaque cedimus omnibus nominationibus ac statutis privilegiis Academiæ quæ illa spectant. Cedimus etiam, licet Instituto nostro non repugnet, omnibus dignitatum seu magistratuum gradibus, titulis, ac officiis, ut rectoratus, cancellarii, procuratoris ac cæterorum. Declaramus etiam nobis non licere jurisprudentiam, medicinam et eam Canonum partem quæ versatur in foro contentioso profiteri, sed tantum nos theologiæ et philosophiæ curriculum, ac humaniores litteras in sex aut septem classibus docere, idque in nostro dumtaxat collegio. Neque tamen ut a magistratibus gerendis, ita etiam ab illorum obedientia nos subtrahere volumus. Promittimus enim Domino rectori ac cæteris quibus reliqui obedire tenentur, omnem debitam obedientiam; statuta quoque Universitatis ac Facultatum earum in quas admittemur, licita atque honesta nos servaturos pollicemur; omnia denique officia atque obsequia quæ a nobis, salva dictæ vitæ disciplina, erga Dominum rectorem et Universitatem præstari poterunt officiose persolvemus. Jam vero ut majori vinculo observantiæ astringamur, sumemus ut reliqui Universitatis gradus priusquam hic litteras publice profiteamur. Quod si quis in alia aliqua Universitate philosophiam aut theologiam audierit pro more cæterorum Academiæ probandus offeretur. Interim vero ut qui jam actu docent pro approbatis ac magistris habeantur petimus, solutis quæ ex Academiæ statutis erunt solvenda. Eamdem etiam erga matrem ut exhibeant nostri auditores, quantum in nobis erit efficiemus: curabimus enim imprimis quoad persuasione poterit fieri, ut qui apud nos philosophiam audiunt gradus in Universitate accipiant, nullos etiam ad classes quaslibet admittemus priusquam in ipsa immatriculentur, cæterorum quoque collegiorum auditores post Remigialia et Pascha

non prius admittemus, quam a suis præceptoribus facultatem alio se conferendi scripto impetrent. Cum ad processiones D. rectoris erit eundum, procedent ex nostris magistri et graduati aliqui cum aliis ejusdem gradus et licentiaturæ; similiter ex auditoribus nostris aliquis numerus ut in aliis collegiis fieri solet. Si quid amplius desideratis, si placet, significate; nos pro virili satisfaciemus.

Quæ cum ita sint, supplices a vobis petimus, ut, pro vestra in rempublicam christianam ac de litteris bene mereri cupientes, charitate, nos nostrosque auditores ut filios charissimos in matris gremium, ut dictum est, admittatis, neque pro vestra sapientia permittatis, ut qui a fide catholica sunt aversi nostras diutius contentiones rideant, et e re sua esse ducant; quinimo concedatis, quod omnes boni optant, ut contra eorum nefarios conatus, pro religionis reique publicæ christianæ defensione, quam semper tantopere promovere curastis, vobis ducibus ac cataphractis militibus, nos levis armaturæ ac velut velites prælia Domini præliari possimus. Humiliter petentes dicti Claromontani presbyteri ex dicta matre Academia Parisiensi, tanquam filii obsequentissimi in ejus corpus cooptari.

Qua audita supplicatione, primum a dictis Societatis Jesu præsentibus declarandum esse dictus rector asseruit utrum ne regulares et religiosi, an sæculares clerici essent. Cui quidem interrogationi responderunt dicti presbyteri prout dicto eorum libello supplice continetur amplius, professique sunt se religiosos clericos, quorum instituto minime repugnat publice docere, ostendentes se a sede apostolica habere facultatem omnes gratis docendi tam in theologia et philosophia, quam in humanioribus litteris græcis et latinis. Quibus expositis, multisque in eam rem tam a dicto rectore cum illi assistentibus, quam dictæ Societatis presbyteris, inter quos erant Claudius Mathæus, provincialis dictæ Societatis in provincia Franciæ, nec non Joannes Saintgenot, ejusdem provinciæ procurator, elocutis et concertatis, tandem quæsitum est a dictæ Societatis presbyteris, num Academiæ Parisiensi cooptari vellent sub reformatione cardinalis Totavillæi, omnibusque in ea contentis se subjicere. Qui velle responderunt omnibusque aliis statutis licitis et honestis in dicta Universitate receptis se subjicere, salva tamen eorum religiosa disciplina, salvoque eorum instituto per sanctam sedem apostolicam et concilium Tridentinum approbato.

Visum itaque nobis est (quod et interlocuti sumus) debere dictum rectorem, cum cæteris dictæ Academiæ magistratibus et ministris, consultare quodnam responsum dictæ Societatis presbyteris super omnibus

in dicto libello per eos proposito contentis dare vellent : quod et dictus rector spopondit.

Dissolutus est itaque conventus noster, resque ad 3 kalend. februarii rejecta est. Qua die adveniente (nobis in prædicta domo abbatiali Sancti Germani de Pratis perseverantibus) per dictum charissimum in Christo fratrem Ludovicum Brœzeum, Meldensem episcopum, privilegiorum apostolicorum dictæ Universitatis conservatorem, dictus rector totaque Universitas Parisiensis responsum dedit, nec velle se, nec posse absque suorum privilegiorum detrimento et fraude, dictos Societatis presbyteros in dicta Academia commorantes in dictæ Academiæ corpus et collegium cooptare. De quibus omnibus, prout vere gesta et confecta sunt, præsens hoc actum expediri et ad perpetuam rei memoriam a nobis servari curavimus, tam dictis partibus, quam cæteris, quarum vel in præsens, vel in futurum, interesse poterit, prout juris et rationis erit tempore et loco valiturum. Actæ sunt hæc in prædicta domo nostra abbatiali, anno et diebus quibus supra. In quorum fidem hæc omnia manu nostra subscripsimus, et per unum ex secretariis nostris subscribi et sigillo nostro (muniri) mandavimus.

CAROLUS CARDINALIS DE BOURBON,
Per illustrissimum et reverendissimum Dominum meum cardinalem,
DE MAINTETERNES.

(*Hist. Ms. du Collége de Clermont.*)

XV. — *Page* 458.

LETTRES DU P. EDMOND HAY ET QUELQUES AUTRES RELATIVES AU COLLÉGE DE PONT-A-MOUSSON.

LITTERÆ EDMUNDI HAYII AD JESUITAM DE NEGOTIO PARISIENSI.

Pax Christi.

Reverende pater, 3 idib. febr. accepimus litteras R. V. cum quadrimestribus vestri collegii, quibus multum, ut par fuit, in Domino sumus consolati. Mirabar ego Scotos illos, quos R. V. Anglos appellat, per quos litteras hinc ad vos misimus, ita discessum isthinc accelerasse, ut nostros ne colloquio quidem, nec salutatione fuerint dignati. Suspicor aliquid in

itinere illos audisse quod tantæ accelerationis causa fuerit. Verum, ut se res habeat, ego proximis meis litteris cum illis expostulabo.

Nunc breviter perstringam ea quæ de hujus collegii statu vos scire expedit. Et ut vestrarum litterarum ordinem sequar, quæro tuam R. per viscera miserationum, in quibus Pater misericordiarum visitavit et convivificavit nos in dilecto Filio suo, ut tantum orationibus, sacrificiis et piis desideriis nos ut hic Parisiis constitutos adjuvet, quantum adjuvari cupiunt qui injusta causa multos eosque potentes habent adversarios.

Scholæ nostræ florent per divinam gratiam, et in dies crescit auditorum numerus. Lectiones habemus ordinarias cæterorum collegiorum more, unam logices, rhetorices alteram; harum singulæ auditores habent centum plus minus. Duæ sunt classes grammatices et ipsæ auditoribus abundant. His paucis classibus hoc anno contentos nos esse cogit et præceptorum penuria et scholarum. Cæterum reliquorum collegiorum classes tametsi numero non æquamus, omnium tamen judicio superamus diligentia. Extraordinarie legitur mane hora 6ª græcè in magna auditorum frequentia. Hora 1ª pomeridiana in emblematis, 60 plus minus studiosis audientibus, 2ª hora in metaphysicis, cum concursu valde magno. Ne vero præcipuæ parti nostræ vocationis deessemus, festis ac dominicis diebus bis legitur catechismus seu doctrina Christiana reverend. D. Canisii, ante prandium pueris, post meridiem provectioribus; quo plures conveniunt quam V. R. credere possit. Ista nostra exercitia ut bonis omnibus plurimum probantur, ita illis quos auri sacra fames magis quam Dei honor aut animarum lucrum movet, quorum hic ingens est numerus, non minus invisa sunt quam formidabilia. Istud genus hominum valde nostris conatibus adversatur, majore jam conatu quam successu. Speramus brevi fore ut hæc Universitas nos cæteris suis membris vel sponte, vel invito adjungat. Videt enim se contra nos multo minus posse quam sibi ab initio persuaserat; conata est omnibus modis nobis silentium imponere sua auctoritate. Verum hi conatus irriti fuerunt. Supremus senatus, causa ad se advocata, nobis interim non modo legendi potestatem fecit, sed ut legeremus, præcepit. Id ubi advertit qui tunc rector erat, pœnitentia ductus, voluit omnino nos recipere (erat enim theologus et paulo penitius causæ nostræ æquitatem introspexerat. Verum ille serius de hac re cogitare cœpit. Jam enim trimestri spatio exacto magistratu, priusquam officio defungeretur, libellum nostrum supplicem Universitati in comitiis nostro nomine obtulit et concilio ejusdem causam nostram comendavit, tantumque effecit

ut Universitas totam rem quibusdam selectis viris comitteret, qui viderent quibus modis nobis esset cum Universitate vivendum, quique toto negotio considerato, concilio Universitatis referrent suum judicium. Durante hac deliberatione rector ille Theologus magistratum deponit, accepitque successorem medicinæ quemdam studiosum, priore illo ut professione, ita animo ab instituto nostro longe remotiorem. Ad hunc ubi delecti viri suum judicium retulissent quo nos recipiendos pronuntiabant, nostrosque fratres ad gradus, aut gratis tanquam pauperes, aut minimis saltem impensis, ille a suis medicis, qui plerique omnes nobis tenuiter favent, instigatus, nostrum libellum rejecit. Quæ res ut nobis favoris, et ita illi invidiæ plurimum peperit, qui tam justa petentes rejecisset.

Nos tunc primum classes ordinarias instruximus, audentius adversum hæc mala euntes. Ad nostras prælectiones cum multi ex aliis collegiis confluerent, nec possent a nobis per primarios collegiorum prohiberi, rursus celebrata sunt varia comitia hoc mense contra nos, ibique etsi non eisdem vocibus (pari enim et non dissimili affectu cum illis qui olim Christi gloriæ invidebant), contra nos clamatum est: *Videtis quia nihil proficimus : ecce mundus totus post eos abit.* Illic igitur ab omnibus in eam sententiam est itum, nos esse coram senatu conveniendos nobiscumque esse jure agendum. Verum cum nihil penitus habeant quod in senatu nobis objicere queant, rem differunt, nos interim omnibus modis in invidiam et contemptum adducere conantes. Nam contra nos satyræ scribuntur tum gallicæ, tum latinæ, argumentum sumus declamationum puerilium. Parabantur in duobus collegiis comœdiæ et tragœdiæ (quamquam ego non intelligam quo pacto objecta humilitas Jesuitarum cothurno tragico convenire possit), res in procinctu erat, tum ecce tibi procurator regius qui ad se vocat istorum collegiorum gymnasiarchas, eosque graviter increpat quod sinceritatis christianæ, quæ longissime a veteris comœdiæ licentia et maledicendi rabie abesset, obliti, immeritos nos imo de republica optime merentes contra civilitatem et tranquillitatem etiam publicam traducerent. Quo sane facto satis ostenderent se non studia disciplinæ publicæ in hac Universitate conservandæ, ut ipsi videri volunt, sed aliis causis non satis honestis contra Jesuitas moveri : irent itaque et sua illa proscenia atque theatra jam extructa demolirentur, fore alioqui ut ipse cujus interest videre ne mali quidlibet in hac republica contra bonos liceat, id vel ipsis invitis efficiendum curaret. Paruerunt illi tametsi inviti. Cæterum nos procuratori regio, etsi alias frequenter sumus locuti, ei de hoc negotio ne verbum quidem fecimus unquam, nec eramus etiam facturi :

cum hac adversariorum maledicentia, præter patientiæ meritum, plurimum commendationis etiam favoris atque commendationis apud omnes bonos nobis acquiratur. Eoque modo fit, Deo nobis omnia in bonum convertente, ut adversarii nostrum nomen penitus obfuscare nitentes, nostrum institutum maxime illustrent. Videmur, Christo adjuvante, paulatim invidiam superare, quam tandem nos plane victuros speramus, modo V. R. et suorum sacrificiis et orationibus juvemur.

De cardinale, quod rumoribus apud eos jactabatur, non fuit omnino falsum. Evasit ille salvus cessitque malignantium furori, quæ ejus patientia et regi postea et bonis omnibus eo magis probatur quo illi facilius fuisset injuriam egregie ulcisci, ni privatam causam publicæ utilitati posthabuisset, majorisque publicam tranquillitatem sua injuria æstimasset. Nihil unquam in vita sua gessit in republica quod majorem sibi gloriam pepererit, quam quod ne mala in hoc regno vix dum bene sopita resuscitaret, tam atroci accepta injuria patientissime malorum infamiæ cesserit. Timuit postea hæc urbs, quod multi adversariorum armati undique huic confluerent, sed res ad regem delata effecit ut litteris ad adversarios delatis eos hinc minis etiam per eam interpositis abigerent.

Hic igitur sumus extra non solum periculum, sed etiam timorem periculi, nisi aliud denuo suboriatur quam possumus suspicari. Reverend. D. Comissarius hinc Tolosam est profectus, illic hac quadragesima concionaturus, quem universis sacrificiis et orationibus comendamus, una cum toto nostro Collegio Parisiensi. Si qui isthic sint qui suos cupiant huc studiorum gratia mittere, sumus pro more nostræ Societatis operam nostram illis impendere parati, alimus nunc convictores. — Salutetis nostro nomine quotquot vobiscum Domino serviunt. Ludovicus et Antonius cum Rev. Patre comissario sunt profecti.

Vale, mi Pater in Christo, R. V. servus in Christo Edmundus Hayus Scotus raptim Parisiis, idib. febr. 1564. Si vel non tam multa, vel non tam bene quam volebatis scripserimus parcite quia negotia impediunt (*Extrait de Du Boulay*, t. VI, p. 589-590.)

ADMOD. R^do P. HIERONYMO NATALI, VICARIO GENERALI SOCIETATIS, P. EDMUNDUS HAYUS.

JHS.

ADMODUM REVERENDE PATER,

Pax Christi.

Lugduno in Alverniam profectus sum sicut a V. R. mihi præscriptum fuit; ac primum Billomi aliquandiu commoratus Mauriacum me contuli. Reperi illud collegium sicut et Billomense, quod ad disciplinam domesticam attinet, satis bene constitutum, adeo ut non judicarem mihi illic diutius hærendum; sed tantum constitutis iis quæ necessaria videbantur, Billomum redii, urgente me hyeme quæ jam tum in montibus satis aspera erat. Nostri Mauriacenses partim sua pecunia, partim beneficio oppidanorum, prædium quoddam non procul ab oppido acquisierunt, in quo colendo cum fratres nostri magis occuparentur quam decebat, dixi rectori ut imposterum aut conduceret operarios ad colendum prædium, aut alicui rustico locaret qui fructus annuos persolveret. Id feci tum quia aliqui ex nostris dicerent se nimis distrahi illis curis et impediri ab officiis quæ nostræ Societatis sunt magis propria, tum etiam quia memor essem sententiæ V. R. cum hic loqueremur de prædio suburbano coemendo pro Collegio Parisiensi : dicebat enim tunc R. V. Deum non esse nobiscum in hujusmodi negotiis, ad quæ nimirum non essemus ab illo vocati. Cæterum valde me ædificarunt nostri Mauriacenses, et multum in Domino sum ab illis consolatus. Nam in loco deserto et parum accommodato, si ædificia spectes, et parum amœno si cœlum et aerem, degunt non solum libenter, sed hilariter, et cum fructu quantum patitur hominum infrequentia.

Billomum rediens, quantum patiebatur temporis brevitas, statum illius collegii penitius introspexi. Et quod ad disciplinam domesticam attinet collegium satis bene habet, neque melius fortasse unquam habuit, etiam tempore Patris Antonii directoris. Sed quod ad existimationem apud externos attinet et scholas, non nihil ei discesserat, nam scholæ per magnam partem anni superioris propemodum vacuæ erant, et qui mala volebant collegio nostro audaciores ea re facti cœperunt nostris molestiores esse solito. Utrumque malum spero brevi diligentia et prudentia P. Odonis reparandum, qui cum toti illi populo sit gratus, tum episcopo claromontano est gratissimus. Nam episcopus, Billomum ingressus, nostrum collegium invisit,

ubi cum P. Odone de controversia inter nos et ipsum satis multis contulit, eumque rogavit ut arrepta a nobis auctoritate ineundi concordiam rem secum finiret; nolle enim se nobiscum habere controversiam, quos cupit fovere ut filios et tueri tanquam homines quorum opera ipsi maxime necessaria est. Nos heri accepimus litteras a P. Odone de ea re, et jam cogitamus cum consilio P. Pontii de conditionibus episcopo proponendis, quas una cum potestate mittemus ad P. Odonem. Scribit et P. Odo prælatum esse valde bonum et humanum, et valde animatum ad reformandam suam diœcesim, et quod hactenus nobiscum egerit summo jure, non ab ipso profectum fuisse, sed ab aliis quibusdam qui sub umbra episcopi nobis conabantur extorquere venditionem agrorum quos in Alvernia habemus. Itaque spero fore per Dei veniam ut sine nostro detrimento gratia inter nos et illum bona sarciatur.

Ad reparandum damnum scholarum Billomensium, præter præceptores satis commodos quos jam hinc mitto, magistrum Thomam Scotum, qui ante me venerat Lutetiam, in locum defuncti P. Jacobi Silvestri, ut illic agat præfectum studiorum, et si opus sit aliquid prælegat. Erit illi collegio, ut spero, valde utilis et quia doctus est et acutus, et quia est bonus filius ad quodcumque paratus. Quæso V. R. mittat ad P. Odonem patentes litteras sui rectoratus ut possit majori cum fructu ei collegio præesse, cui regendo, meo judicio, valde aptus est.

Billomo discedens Lutetiam quam potui maximis itineribus contendi, suspicatus quod rei erat, fore ut negotium Combii non expediretur ante meum adventum, de quo tamen Lugduno ad Parisienses scripseram. Itaque Lutetiam appuli ipso Die S. Dyonisii hora tertia post meridiem, et quamprimum potui pecuniam curavi pro nostra rata illius summæ quam a trapezeta romano accepimus, eamque pecuniam ab hinc quindecim diebus Lugdunum transmisi ad P. Possevinum; ita enim convenerat inter nos.

Veniendo Lutetiam, cum Niversæ essem, vidi illud collegium, locum et ædificia quæ Ill^mus dux Societati destinavit et ad quæ videnda secum duxerat Lugduno P. Claudium, quem credo scripsisse ad V. R. ea de re. Si dux apud vos instet denuo pro eo collegio recipiendo, videtur omnibus modis acceptandum maxime, quod Metense non sit habiturum successum, neque Rothomagense, non etiam Pictaviense, et necesse sit nos deducere aliquam coloniam, etiam si non valde abundemus personis qui præsint. Nam collegia nostra omnia studiosis et novitiis plena sunt. Imo Collegium Parisiense redundat fortassis ad decem personarum

ultra justum numerum, et multi sunt per Dei gratiam qui recipi cupiunt. Itaque et quia habitatio Nivernensis nostris usibus jam propemodum est accommodata, et quia fundatio pro 20 personis satis ampla est et promptus animus ducis ad bene merendum de nobis; et quia cupit collegio suo principium dari quamprimum, videretur in Domino omnino expedire ut collegium illud acceptetur. Pro rectore dabimus P. Carolum Sagerium, et ejus loco præficiemus magistrum P. Lohierum. Ministrum et alios cum Dei gratia reperiemus, ubi V. R. admiserit ad sacerdotium quos hic dignos judicarunt P. Rector et alii consultores. Rogamus V. R. ut de hac re ad nos quam citissime rescribat, ut nullam occasionem omittamus.

De P. Carolo Sagerio, videtur Patribus qui hic sunt vocandum esse ad professionem 4 votorum, quia diu in Societate laboravit, et est bonus vir. Concionator satis magni nominis, etiam Lutetiæ, in litteris græcis et latinis probe doctus, quas professus est multo tempore, tum hic, tum Billomi. Hic docuit unum cursum in philosophia, et jam totos quatuor annos audivit theologiam.

Valde laborat hæc provincia penuria sacerdotum, et proinde rogo iterum V. R. ut hoc negotium de promovendis ad presbyteratum quamprimum expediat.

Magister Petrus de Majoribus hic legit in magna frequentia; habet enim plus minus trecentos auditores. Si ille debet promoveri ad presbyteratum, necesse est habeat dimissoriales vel breve a S. Pontifice ad quemcumque episcopum catholicum. Istas litteras cupimus etiam quamprimum mitti, quia nollet ipsum, ut opinor, sacris initiari nisi finito primo anno cursus. Erit, credo, huic collegio ornamento et toti huic universitati utilis.

Heri venit ad nos Comoletus recreatus ex morbo in quem Lugduni inciderat.

De Collegio Virdunensi non habeo quod scribam in presentiarum, nisi quod oporteat cum tempore, et forte quamprimum, illi collegio providere de rectore, quod P. Ludovicus cum propter infirmam valetudinem, tum propter alias rationes, ei muneri non possit satisfacere. Deus, credo, juvabit nos ut aliquem inveniamus ei muneri aptum.

De hoc collegio Parisiensi non aliud dicam quam prius dixi V. R. esse hic videlicet quam maximam occasionem bene merendi de populo christiano per totam fere Europam; et Deum hic cœpisse per societatem ingens quoddam opus quod in dies videtur promovere. Det ille nobis pro sua misericordia spiritum nostri Instituti, ut in fundamento

humilitatis et simplicitatis consolidati, tuti simus ab insidiis inimici antiqui illius peccatoris et præpositi mortis, cujus voluntati non traduntur nisi quibus ipse prius similitudinem voluntatis suæ persuaserit; hoc est, superbiam, invidiam et æmulationem. Si itaque fuerit in nobis humilitas, mutua charitas et unio voluntatum, tuti erimus ab ejus insidiis, et hoc opus, Deo favente, multum promovebimus. Hæc autem bona ut nobis donentur rogamus V. R. ut sanctis sacrificiis et orationibus et suis et aliorum nos apud Deum commendet. Vale, admodum R^de^ Pater.

V. R.

Servus in Domino,

Edmundus Hayus.

Lutetiæ Parisiorum, 30 octobris 1571.

Imminet Franciæ sicut et cæteribus regionibus fames, aut certe magna caritas annonæ, et proinde toti in hoc sumus ut tempestive huic collegio provideatur de vino et tritico, ut jam ex aliqua parte negotium confectum est, accepta pecunia a Trapezitis ad *interim* ut vocant.

EPISTOLA P. EDMUNDI HAYI, DATA PARISIIS ULTIMO FEBRUARII 1574, AD R. P. EV. MERCURIANUM, SOCIETATIS JESU GENERALEM.

Admodum reverende Pater,

Pax Christi.

Avide expectabamus hesterno die tabellarium romanum, sed is, ut video, impeditus est asperitate frigoris et difficultate itineris propter nives. Itaque cum nihil acceperim a Vestra Paternitate post eas litteras, quas 15^a^ abhinc die misi, nunc scribam ea tantum quæ mihi sunt proponenda. Ac primum sciat V. P. Illustrissimum cardinalem Lotharingum superioribus diebus P. Emundum, P. Maldonatum et me ad se vocasse, in cubiculo quodam secretiori, quod est in ædibus S. Dionysii: nobis sevocatis primum denuo exposuisse rationem consilii sui de suo collegio Lotharingico, cur hoc anno distulerit illud auspicari. Summa rei fuit, dedissse se Episcopo Virdunensi (cum hic esset ante paucos dies) negotium ut iret Pontem Mutionis, quo loco collegium erigendum est; et illic executioni mandaret litteras pontificis et quidquid obtentum erat in curia Romana pro collegii erectione. Mihi vero præcepit ut a P. V. peterem ex nostris aliquem architectum non imperitum, et qui sciret ædificia vel nondum extructa nostris usibus componere, vel jam

extructa aptare. Hunc cupit vel mecum, vel cum alio, si V. P. videbitur, ad se Remos venire post ferias paschales, ut una cum illo in Lotharingiam proficiscamur, et presentes delineemus totam machinam ædium, sive a fundamentis extruendarum, sive reparandarum ex antiquis, etc. Atque ita vix video quomodo in hac parte illi satisfieri queat nisi P. V. ex tot fratribus quos Romæ habemus, aut certe per Italiam, aliquem impensis ipsius cardinalis ad nos mittat; quod, ut video, maxime cupit; existimabitque, si hoc fiat, non minorem haberi sui rationem quam si collegio jam extructo provideretur de præceptore aliquo egregio philosophiæ vel grammaticæ. V. P. novit principis ingenium, qui in omnibus rebus, quoad potest, perfectionem requirit. Adde etiam quod pro sua prudentia facile prævidet se architecti imperitia posse multipliciter et cum magno incommodo Societatis in ædificiis errare, deinde impensas facere minime necessarias, quod maxime nollet.

Quod attinet ad principium exercitiorum in suo collegio, dixit nobis diserte magnopere se cupere uti exercitia auspicarentur incunte octobri; sed ita dixit ut ipsemet videatur desperare istud fieri posse, cum nihil adhuc cœptum sit de ædificiis. Addidit præterea, quod mihi valde placuit, initio velle se tantum paucos habere præceptores, eosque in humanioribus litteris, non in philosophia neque in theologia : donec collegium sic cœptum paulatim acquireret famam per vicinas regiones; et tunc, concurrentibus auditoribus, addendum esse philosophum et postea theologum, atque ita hoc collegium, etsi magnum futurum sit, non tamen opprimet nos sua mole statim initio, sed expectabit commoditatem Societatis. Dixit præterea se ita habiturum rationem constitutionum Societatis, ut in nullo nos gravaret, et penitus liberaret nos a convictoribus, excepta superintendentia, quam vellet nobis dare qualem vellemus, et cum ea authoritate quam vellemus. Et hæc de collegio ipsius.

In gratiam tanti principis et tam bene de Societate et religione meriti, addo sequentia. Secundum quod nobiscum tractavit, fuit de noviciatu aliquo instituendo in his regionibus, ubi nihil aliud ageretur. Et magna sane humanitate sibi esse quamdem rationem juvandi Societatem, si, inquiebat, vos voletis. Res ita se habet. Decanus Ecclesiæ Remensis, ante duos menses moriens, cardinali testamento legavit ædes quas suis impensis extruxerat satis commodas. Has cardinalis cupit dare novitiis in usum Societatis, cum duobus millibus librarum annui reditus, si placet Vestræ Paternitati conditionem accipere; et

ita statuit dare, ut nullam exigat conditionem, nisi ut sit ibi magister novitiorum cum novitio. De hac re quoque præcepit ut ad V. P. scriberem, ut possem ipsi referre quid V. P. sentiret.

Vestræ Paternitatis indignus in Christo filius,

Edmundus Hayus.

Lutetiæ Parisiorum, ultimo februarii 1574.

EPISTOLA P. EDM. HAYI AD J. P EVERARDUM MERCURIANUM.

Admodum reverende Pater,

Pax Christi.

Cum Lutetia rediissem Mussipontum, reperi litteras professoris juris in hac Universitate quas nostris dederat mihi mittendas, quod crederet me non tam cito rediturum. Earum exemplum cum præsentibus ad tuam P. mitto; ex quibus facile intelliget magis expedivisse ut id fieret per aliquem qui nostræ Societatis non esset multis de causis, quas memini me ad V. P. scripsisse superiori æstate; quarum illa præcipua est, quod jam postquam sciunt isti nos non cupere jurisperitos, tam instanter urserunt principem ut hic sint jurisperiti, ut non conquieverint nisi re perfecta, neque jam consiliis nostris locus ullus relictus est, quia clare satis ex facto P. Maldonati perspexerunt nos ab ea professione esse alienos, et ob id nequaquam audiendos esse ut consiliarios. Utut sit, non parum nobis gratulor liberatis a Cujacio; et quamquam multi non bene acceperint factum P. Maldonati, spero tamen fore per Dei misericordiam, cum tempore, ut sibi nobiscum gratulentur. Etiam futurum spero ut quod a principe decretum est de vocandis aliis doctoribus, vel non tam cito, vel nunquam executioni mandetur. Nos quidem per nosipsos impedire non possumus, sed nobiles quidam amici nostri præcipuæ authoritatis facile efficient ut princeps intelligat quam non expedit.

Interim intelligo principem, cum audivisset excusationem Cujacii, respondisse non credere se Maldonatum ita loquutum esse de hac Academia. Unde facile conjicio fore ut cumprimum nos viderit interroget ex nobis rei veritatem. Et tum necesse erit simpliciter exponere veritatem, et una rationes exponere quibus permotus fuerit P. Maldonatus ut Cujacio dissuaderet profectionem Lotharingicam; atque ita opportune satis sese occasio offerret ut totum dicamus principi de hoc

negotio, quod V. P. ad P. Maldonatum scripsit. Id autem commode fiet per P. Provincialem, quem in dies jam expectamus, cum ille officii causa ibit ad salutandum principem.

Mense augusto et septembri grassata est pestis satis vehementer Metis, extinctis, ut nobis refertur, multis hæreticis, paucis admodum catholicis. Vriduni trepidatum fuit nonnihil, sed sine causa. Hic laboratum est julio, augusto et septembri dissenteria. Mortui sunt in nostris scholasticis quatuor ad summum. Ejus mali timor principes hinc abegit, quos expectamus futura septimana ex castro quodam hic prope in quo degunt.

Renovavimus studia nostra initio hujus mensis cum magna studiosorum frequentia, quorum numerus in dies crescit. Aliud in præsentiarum non occurrit nisi ut nos sanctis sacrificiis V. P. multum in Domino commendemus.

V. P. indignus in Christo filius,

EDMUNDUS HAYUS.

Mussiponti, 16 octobris 1579.

IDEM AD EUMDEM.

ADMODUM REVERENDE PATER,

Pax Christi.

In ultimis quos ad V. R. P. dedi, mense octobri, ostendi quomodo consiliarii ducis, cum viderent se frustratos adventu Cujatii jurisperiti, eam rei culpam contulissent in P. Maldonatum. Ab eo tempore princeps noster huc venit, et quanquam ita festinaret ut ipsemet non potuerit nos invisere, tamen alter consiliariorum Bornonius, qui maxime et pene solus urgebat adventum Cujatii, nos invisit. Ego tum captata occasione ostendi quomodo multi mihi retulissent ipsum nonnihil fuisse offensum. P. Maldonato quod suis sermonibus deterruisset Cujatium de profectione Lotharingica. Ad quod primum respondi pro P. Maldonato Cujatium superiori æstate misisse huc suum amanuensem, hominem Lotharingum, specie quidem invisendi parentes et curandi quædam sua negotia, re autem vera ut totum hoc oppidum quale quale esset exploraret. Id autem fecit Cujatius postquam scriptis litteris ad Bornonium fidem suam principi nostro astrinxisset, et cum jam promissionis subpœnitens quærebat occasionem qua fidem suam honeste

liberaret. Venit huc famulus et me, inquam, de multis rebus ad hanc urbem spectantibus curiose percontatus est. Verum cum subodorarem etiam tunc quid ageret, nihil aliud respondi ad ejus interrogationes quam me non esse multum curiosum rerum urbanarum et tantum scire quæ domi in collegio nostro agerentur, et ne illa quidem satis exacte.

Mansit hic biduum ille explorator, et quidem in comitatu tuo, dixi Bornonio, qui illum in gratiam domini sui humanissime habebat, et tamen rediens ille ad dominum suum ita ipsi descripsit Mussipontum ut illum a profectione prorsus averteret. Verum quia non sufficiebat authoritas illius exploratoris, ut excuteret a se principem nostrum, cui jam fidem suam obstrinxerat, callide adortus est P. Maldonatum, ex quo tametsi pauca intellexerit eaque simpliciter dicta et accommodata ad veritatem, tamen minus simpliciter, ne dicam astute, quæcumque intellexit a suo exploratore in suis ad vos litteris Maldonato attribuit, ut tanti viri authoritate videretur permotus (fuisse) ad mutandum consilium.

Tum Bornonius : Tu, inquit, hac tua narratione non tantum Patrem Maldonatum sufficienter purgasti, sed omnium nostrum suspiciones de illo vano nebulone quem huc misit Cujatius confirmasti. Nam licet prima facie, lectis litteris Cujatii, æstimaremus rem ita se habere ut ille scribebat, tamen cum rem diligentius perpenderemus et quæ scribebantur conferremus cum P. Maldonati persona et prudentia, plane suspicati sumus quod jam mihi narrasti, nempe et Cujatium usum esse adolescente tanquam exploratore, et abusum esse candore P. Maldonati ad tegendam suam inconstantiam.

Quod autem ad principem attinet, nunquam credidit quæ a Cujatio scripta erant de P. Maldonato, et factum Cujatii tam indigne tulit, ut tametsi cogitaverat de aliis jurisconsultoribus huc vocandis, nunc tamen consilium plane mutarit. Quare vos date operam, ut quæ jam sunt facultates floreant, et omnes, credo, de jurisperitis vocandis omnem cogitationem deponemus.

Ad hæc ego tunc quod opportune videbatur respondi; dissimulans interea gaudium quo perfundebar interius cum intelligerem consilium mutatum de jurisperitis huc vocandis, idque ex ipso authore consilii, et quod vel ipsius judicio P. Maldonatus sufficienter a calumnia esset liberatus.

Quod autem attinet ad ornandam hanc Academiam iis facultatibus quas jam profitemur, concepi aliqua expectans R. P. nostrum Provincialem, ut, iis quæ animo concepi cum illo collatis, totum mittamus ad V. P.

R^dus Episcopus Tullonens. novum collegium instituit in quo novem scholasticos alit decenter et eodem modo vestitos. Voluit in sua fundatione superintendentiam esse penes rectorem et ob eam rem relinquere collegio nostro perpetuum aliquem reditum. Sed respondi me non posse suscipere peculiarem illorum curam nisi jubente V. P. Et si forte V. P. consentiret, nolle tamen ob eum laborem quidquam mercedis admittere. Credo fore ut bonus prælatus ad V. P. ea de re scribat. Interim hoc ejus factum præbet nobis bonam spem fore ut alii permoti ejus exemplo hujusmodi collegia erigant, quod ornandi hanc universitatem medium erit maxime (opportunum).

Accepi ante paucos dies litteras V. P. pro matre illius patris de qua mecum egit P. Maldonatus Parisiis. Verum dolui vehementer nihil in illis contineri de loco ubi habitat bona mulier, de qua nihil unquam audivi neque a P. nostro Provinciali, neque a P. Gordono, neque ab ullo nisi quod audivi a R. P. Verumtamen statim scripsi ad R. P. Provincialem et ad P. Gordonum, quorum responsum ubi accepero subsidio tarditatem compensabo, ut jubet V. P. Res hujus collegii in spiritualibus satis bene progrediuntur, et exercitia litteraria satis vigent in litteris et philosophia; in theologia aliquid desideratur, de quo scribam cum P^ter huc venerit.

Liberi sumus jam, Dei gratia, a suspicione pestis, et in dies augetur auditorum numerus tam ex regno Franciæ quam ex Germania.

Multum nos commendamus sanctis sacrificiis V. P. vicissim orantes ut Deus V. P. nobis diutissime conservet.

V. P.

Indignus in Christo filius,

EDMUNDUS HAYUS.

Mussiponti, ultimo novembris 1579.

M^gr LE DUC DE LORRAINE AU P. PROVINCIAL DE LA PROVINCE DE FRANCE, LE P. EDMOND HAY.

Monsieur le Provincial. J'ay esté bien aise d'entendre vostre arrivée en ma ville et cité du Pontamousson, pour l'espérance que j'ay que vous mettrez si bon ordre tant au collége qu'en tout ce qui concerne l'advancement et splendeur de ma nouvelle Université que, Dieu en sera glorifié, la jeunesse bien instruicte ez bonnes mœurs et disciplines, et mes subjectz contantz et bien édifiez; en quoy je vous prie tenir la main de votre part. Et je ne fauldray de la mienne faire tout ce que je trouveray

juste et raysonnable pour l'advancement d'un si bon œuvre et tant saincte institution. Et entre aultres choses je desire grandement que vostre collége y estably par sa fondation pour y tenir, loger et nourrir pensionnaires, soit regy et gouverné par ceulx de vostre Compagnie, comme je sçay qu'il se faict à Paris et plusieurs villes d'Allemaigne assez proches de mes pays ; ez quelles l'expérience a déjà assez faict paroistre que les enfans font beaucoup plus de proffict en piété et doctrine, et sont beaucoup mieux traictés et leur santé mieux conservée estans accompagnés et gouvernés par vos gens, que quand ils passent par les mains de certains principaulx et aultres personnes séculières que vous mettez avec eulx. D'aultant que la plupart d'iceulx ne cherchent que leur gain et proffict particulier, se soucians bien peu de la commodité, instruction et santé des enfants estudians. Dont il advient que pour n'estre propres à telles charges, lesquelles ils semblent faire comme mercenaires, ilz en sont moins respectez et reverez par leurs pensionnaires, qui sont presque tous de bonnes maisons. De quoy leurs pères et parentz se complaignent et lamentent grandement et s'esmerveillent que ceulx de vostre Compaignie ne veuillent faire le mesme en mes pays qu'elle faict à Paris et aultres vos colléges ez Allemaignes. Ce qui m'a occasionné vous escrire ceste pour vous advertir que ce me sera ung grand plaisir et contentement sy pendant que vous estes par deça, vous donnez promptement ordre de faire traiter vos pensionnaires par ceulx de vostre Compaignie et non par aultres. Et espérant que vous trouverez mon desir equitable et fondé en raison, je supplyeray le Créateur vous maintenir, Monsieur le Provincial, en ses sainctes et dignes grâces. — De Nancy, le VII may 1580.

CHARLES.

LETTRE DU P. LE CLERC, RECTEUR DU COLLÉGE DE PONT-A-MOUSSON, AU DUC DE LORRAINE.

Monseigneur, depuis le partement de Vostre Altesse, il ne s'est descouvert en ceste ville aulcun mal de contagion, Dieu mercy. Qui faict espérer qu'on en eschappera a meilleur marché qu'on ne pensoit. Aussi nos escoliers ne s'en estonnent gueres. On veult dire que le dangier est bien plus grand à Paris. Et de faict, j'entendis hier que nos gens s'y sont deffais de touts leurs convicteurs tout à un coup, et le P. Claude m'escrivant en date du 21 de ce mois ne faict que mander qu'on prie Dieu pour eux à bon escient. Quant à ce qu'il a pleu à V. A. me

commander, je l'ay faict a mon mieulx, comme je feray tousjours en toute occurrence de son service, Dieu aidant. Lequel je prie multiplier tousjours à V. A.

Monseigneur, ses sainctes graces et bénédictions en toute prospérité.

De V. A.

très-obéissant serviteur et orateur en Jésus-Christ,

N. Le Clerc dit Clerus.

Du Pont-à-Mousson, ce premier de septembre 1583.

(*Ms. de la Biblioth. impér.* Collection de Lorraine, t. CCCXVIII.)

XVI. — *Page* 474.

LETTRE DU P. DE LA CHAISE SUR LE NOM DE LOUIS-LE-GRAND DONNÉ AU COLLÉGE DE CLERMONT.

Au XVII^e^ siècle on donna au collége de Clermont le nom de Louis-le-Grand. Ce fait, quelque simple qu'il soit, a donné lieu à des allégations aussi malveillantes qu'inexactes. Notre but n'est pas de les réfuter. Nous voulons seulement fournir un argument de plus à ceux qui se chargeraient d'une tâche, d'ailleurs si facile. C'est la lettre que le P. de La Chaise écrivit à son supérieur, pour lui expliquer ce changement de titre. Elle était conçue en ces termes :

Mon très-révérend Père,

Pax Christi.

On ne peut faire des vœux plus ardens que j'en ay faits pour V. P. au commencement de cette année que je luy souhaitte comblée de toute sorte de bonheur et de satisfaction.

Ce que j'ay tasché de faire pour nostre collége de cette ville ne méritait pas les remercîments dont V. P. m'a honoré. Cependant pour luy dire les obligations que nous avons au roy, elle saura que ce collége n'avoit point de fondateur; nostre premier establissement, qui avoit esté fait par M. Du Prat, evesque de Clairmont en Auvergne n'estant que pour l'entretien de douze des nostres qui devoient estudier en Sorbonne, et de six boursiers séculiers. Ensuite par les bienfaits du roy Henri IIII qui le premier nous a obligez d'enseigner dans ce collége (1), et par ceux de quelques particuliers, et surtout des cardinaux de La

(1) Tel était en effet la volonté de Henri IV; mais elle ne fut exécutée que sous Louis XIII.

Rochefoucault et de Richelieu, cette maison s'est fortifiée considérablement, sans avoir néantmoins de revenu considérable assuré, jusqu'à ce que le roy y fit unir, il y a quatre ou cinq ans, une abbaye de la valeur de neuf à dix mille livres de rente. Depuis, pour nous tirer de l'oppression que nous souffrions d'un collége voisin, qui estoit comme enclavé dans le nostre, il a donné cinquante-trois mille livres pour l'acquérir en son nom, et nous en a fait une donation, nous appuyant de toute son authorité, qui a esté nécessaire pour nous mettre en possession de ce collége contre les oppositions de l'Université, qui est très-puissante en ce pays, y ayant prez de quarante évesques et une infinité d'abbez des premières maisons du royaume qui sont de ce corps. Outre cela, la pluspart des autres biens de ce collége estant fort caduques, ou consistant en des grâces qui n'estaient accordées que pour peu, et l'union mesme qui y avoit esté faite autrefois d'un autre collége voisin nous pouvant estre contestée, pour n'avoir point esté enregistrée dans les cours souveraines suivant les loix du royaume, Sa Majesté, pour nous mettre en repos pour une bonne fois, et faire subsister honnestement ce grand collége, a bien voulu s'en déclarer non-seulement le protecteur, mais aussi le fondateur, et en cette qualité nous a confirmé, et en tant que de besoin donné de nouveau et pour toûjours tous les droits et toutes les graces accordées pour cela, ce qui a esté exécuté sans que personne ait osé s'y opposer. Et enfin, *par son ordre*, on a mis sur la porte du collége ce titre *Collegium Ludovici Magni*, et l'on travaille à une belle statue de S. M. qui doit estre mise à la grande face de la cour des classes avec une inscription qui dira que le roy est le fondateur et le protecteur de ce collége. Par où V. P. voyt qu'une fondation si considérable et si nécessaire en ce temps-cy mérite bien qu'elle ordonne dez à présent les messes et les prières qu'on a coustume de faire pour les fondateurs de nos maisons, sitost que leur fondation est exécutée; les messes qu'elle avoit ordonnées il n'y a pas longtemps regardant le bienfait particulier d'une somme considérable d'argent que S. M. nous avoit donnée, et qui n'est rien en comparaison de cette fondation.....

Je suis avec tout le respect et toute la soumission possible,

Mon très-révérend Père,

De Vostre Paternité,

Le très-humble et très-obéissant serviteur,

De La Chaise.

Paris, le 6 janvier 1683.

(Copié sur l'autogr. — Archives du Jésus.)

XVII.

LETTRES RELATIVES AUX OEUVRES DE MALDONAT.

LETTRE DU CARDINAL DE VAUDEMONT AU P. CLAUDE AQUAVIVA.

ADMODUM REVERENDE IN CHRISTO PATER,

Cum superioribus diebus mihi renunciatum esset de obitu R. P. Maldonati, facere non potui quin id permoleste ferrem, non solum ob meam in vestram Societatem benevolentiam, quæ ut jacturam, quam hac in parte fecistis, ad me pertinere existimarem efficiebat, verum etiam quod pro eo quo omnes vere christianos erga Dei Ecclesiam animo esse oportet, viri tam de ipsa benemeriti, tamque his perditis temporibus necessarii interitum publicam quamdam calamitatem esse judicarem. Nec dubium est quin hujus casus acerbitas mihi cum multis gravibus et eruditis viris fuerit communis; essetque multo gravior futura, nisi et, divinæ providentiæ suavissima dispositione res humanas, justorum præsertim hominum, geri crederemus, et in meliorem illam vitam, ubi assiduis precibus amicos suos totamque Ecclesiam juvare possit, translatum speraremus. Accedit etiam quod multa ac præclara exquisitæ doctrinæ pietatisque monimenta ab illo relicta esse constanti omnium fama perferatur. Nunc igitur quando ita Deo visum est ut eo viro careremus, a quo Gallia nostra tot præsidia accepit, pluraque in dies accepturam se sperabat, opus Deo inprimis gratum totique Ecclesiæ non parum utile facturum me putavi, si a te precibus contenderem ut quæcumque ab illo, sive scholia, sive commentaria in sacras litteras scripta, et quæ de theologia dum illam Lutetiæ profiteretur, tradita sunt, typis excudenda atque in vulgus emittenda curares. Sunt enim in illis quamplurima quæ aut omnino, aut ita perspicue et accurate alibi reperiri nequeant; ex quibus viri et valde et mediocriter eruditi magnam doctrinam ad superandas, quæ hoc tempore naviculam Petri undique graviter concutiunt, hæreseon tempestates, poterunt exhaurire. Equidem mihi facile persuadeo, ut antea ex ejus schola innumeri pene concionatores ac theologi prodierunt, ita nunc atque in posterum quamplurimos collecto ex ejus operibus omni armorum genere, hostem humanæ salutis alacriter aggressuros. Ac quod attinet ad theologicas prælectiones, certum est typographos, ipso etiam nesciente, in illis edendis jam ante

multos annos laboraturos fuisse, nisi ne ab auctore aliquid immutaretur, sicque ipsi suo lucro frustrarentur, timuissent; quo timore, cum nunc sibi videbuntur liberati, efficientur audaciores, et quæ a Maldonato præclare tradita sunt, ipsi per imperitiam multis erroribus inquinabunt. Quare hanc meam petitionem, ubi ad vestrum christianæ rei amplificandæ studium singulare accesserit, id apud se effecturam spero quod ad majorem Dei gloriam videbitur pertinere. Ego vero ad Ecclesiam Dei juvandam me magis ac magis comparabo. Ac si quid e re vestra esse intellexero, dabo operam ut me vestri studiosum ac benevolentiæ erga me vestræ perpetuo memorem futurum comperiatis.

Christus Dominus te gregemque tuum omni tempore conservet.

Tuus in Christo Filius,

CAROLUS CARDIS VADEMONTANUS.

Lutitiæ, XIX februarii.

(Copié sur l'autographe. — Archives du Jésus à Rome).

CÆSARI BARONIO FRONTO-DUCÆES.

Cum ad doctissimum virum D. Morum Rhemensem Decanum scripsissem, petiissemque ut ex Floardi (sic) opere ms. canones illos provincialis concilii Rhemensis exscribi nobis curaret, quorum paraphrasim ad te misi, respondit ille pro sua in me solita benevolentia cupiisse se nostro satisfacere desiderio, sed repertum tamen librum illum in bibliotheca collegii canonicorum, in qua servabatur antea, non fuisse, licet eum diligenter D. Simon Hervetus, clarissimi illius Gentiani fratris filius, quæsivisset. Quominus pœnitet me incondito ac celeri stilo vertisse e gallico illa paucula quæ legisti, ut ne hoc quidem eos fugiat, qui vernaculam nostram linguam minime norunt. Hoc vero etiam significandum censui ne, licet nos alienorum librorum editio toto hoc anno detinuerit, dum P. J. Maldonati commentarios prælo adornamus, nostri muneris oblitos putes, quod nobis olim imposuisti, ut si quid uspiam nancisci liceret, quod ad historiam ecclesiasticam pertineret, ad te mitteremus, et tanquam novum Noe salutarem illam arcam ædificantem tenui aliquo scalmo invento juvaremus, qua, inter tot hæresum fluctus, tempestatesque bellorum quæ profani Christi sponsæ indicunt, tuto vecta casta veritas possit multorum sæculorum pelagus emetiri.

Sed licet hujus sæculi VI narrationem paucis, aut pene nullis potuerimus inventis augere, speramu tamen fore ut ad consequentis historiam

a Græcis plura suppetant, quæ conversa in latinum Lutetiæ apud amicos reliquimus, brevique nos recuperaturos speramus. Interim tamen hos binos libellos, quos Ingolstadiani nostri Patres edi curarunt, offerre non dubitavimus; in quorum altero Nysseni sunt quædam ab antiquis conciliis citata, in altero Chrysostomi orationes duæ nonnullis antiquitatis ecclesiasticæ notis respersæ. Quale illud, quod de aqua benedicta domum a christianis deferri solita non sine miraculi fructu narrat; quæ cupieram equidem notis sub libri finem additis illustrare, simulque rationem emendationum reddere, sed prævenit expectationem typographus, nec in tanta locorum intercapedine moneri commode potuit, quod sæpe magna librorum editoribus incommoda invexit, qui alio mittere sua coguntur excudenda. Tametsi quantumvis assidens prælo ac sedens sat scio nunquam effecissem, ut errore nostra interpretatio vacaret, quod ad id munus obeundum vires meas infirmiores, quam par sit, experior sæpe. Sed nimirum tuo doctissimorumque aliorum virorum auxilio subnixus, et amica admonitione instructus ex hoc tyrocinio, cujus specimen vides, ad majores progressus fortasse provehar; quod ne mihi subsidium desit una cum sanctissimarum precum tuarum præsidio supplex postulo, Deumque O. M. precor ut te bono Ecclesiæ suæ natum quam diutissime servet superstitem. Vale.

Mussiponti, prid. nonas septembris 1596.

(Baron. *Epist. et Opusc.*, t. III, p. 183 et seq.).

LETTRE DU P. PETIT-DIDIER AU P. HARDOUIN.

J.

Mon révérend Père,

Pax Christi.

Votre Révérence peut se souvenir que j'eus l'honneur de luy écrire au mois d'octobre dernier touchant un manuscript de théologie de Maldonat que l'on m'offroit pour le faire imprimer; elle eut la bonté de me répondre que tout cela devait être très-suspect, parce qu'on luy en a bien mis sur la teste dont il n'est pas l'autheur, et qui contiennent des choses qui ne paroissent pas assez orthodoxes ou assez exactes. J'ay veu et examiné ce manuscript, et y ayant reconnu toutes les marques de sincérité, je l'ay achepté, à dessein de voir s'il y a lieu de le faire paroître. J'en ay leu quelques traités où je n'ay rien trouvé qui soit indigne de cet autheur. Il y a seulement de temps en temps quelque

chose d'un peu hardy, et c'étoit assez son génie. C'est le manuscript dont a parlé le P. Hommey, augustin, dans son *Diarium historico litterarium*, qu'il dit avoir été écrit sous Maldonat à Paris, par le P. Rabache, réformateur des augustins en France, dont le nom étoit au commencement et à la fin de la pluspart des traités ; mais il l'a coupé, apparemment de peur qu'on ne luy enlevât ce manuscript. Il marque les temps où chaque traité a commencé et fini. Les Prolégomènes sont datés de l'an 1570, et la fin du traité de la Justification, qui est le dernier, a cette marque : *Ibidem legere destitit. Parisiis anno Domini* 1575, *mense junio*. Le nom de Maldonat s'y trouve aussy en plusieurs endroits écrit de la même main que le reste.

Comme Votre Révérence m'a fait l'honneur de me mander qu'il y a dans vos mss. plusieurs de ces écrits qu'on luy attribue, si elle vouloit bien me faire prêter ceux qui regardent la théologie scholastique avec les censures de son traité *de Libero arbitrio*, qui se trouve dans mon ms., elle m'obligeroit sensiblement; j'en auray grand soin et les renvoyeray fidellement ; et en ce cas je la supplie de les mettre entre les mains du R. P. Perrin, qui prendra la peine de me les envoyer comme je l'en prie. Je croirois mes peines bien employées, si je pouvois donner au public les écrits que ce sçavant homme a dictés à Paris avec un applaudissement si universel, et j'estimerois mon rectorat bien honoré s'il pouvoit faire paroître la théologie de cet autheur, dont les Commentaires sur les Évangiles ont fait tant d'honneur à notre Université. J'espère que Votre Révérence voudra bien y contribuer en me communiquant les écrits qu'elle a entre les mains, et ses lumières sur l'autheur et sur ses sentiments. J'en auray toute la reconnaissance possible, et tacheray de trouver partout des occasions de luy marquer le respectueux attachement avec lequel je suis,

Mon Révérend Père,

De Votre Révérence,

Le très-humble et très-obéissant serviteur en N. S.,

V. Jos. Petit-Didier. S. J.

Au Pont-à-Mousson, le 30 juin 1705.

(Copié sur l'autographe provenant de la collection de M. Parisot.)

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

Préface v

Livre Premier. (1533-1565.)

Chap. I. Fécondité de l'Espagne et grands hommes au XVIe siècle. — Réforme littéraire d'Antoine de Lebrixa. — État florissant de l'Université de Salamanque. — Maldonat y étudie les belles-lettres. — Ses professeurs ; ses succès ; ses condisciples ; ses amis. — Il renonce à l'étude du droit pour se livrer à celle de la théologie. — Réforme de Victoria dans l'enseignement de cette science. — Application et succès de Maldonat. — Il est nommé successivement professeur de philosophie et de théologie. — Il entre dans la Compagnie de Jésus. — Après un an de noviciat, il enseigne la théologie au Collége Romain. — État florissant des études dans ce collége. — Maldonat est envoyé à Paris 1

II. Origine et fondation du Collége de Clermont à Paris. . 21

III. État des études dans l'Université de Paris au commencement du XVIe siècle. — Fondation du Collége Royal. — Plaintes de l'Université. — Réaction contre la scolastique. — Ramus. — Ses innovations dans l'enseignement. — Ses déclamations contre Aristote, la scolastique, etc. — Assertions de M. Hauréau et de M. Waddington. — Jugement de M. Waddington sur la philosophie de Ramus. — Erreur de la mortalité de l'âme. — Irruption de l'hérésie dans les écoles. — Ruine des mœurs. — Ce que firent les professeurs du Collége de Clermont pour les corriger. — Réforme de

la littérature nationale. — École de Ronsard. — Tragédies et comédies jouées sur les théâtres des colléges de l'Université. — Réforme opérée dans l'enseignement par le Collége de Clermont 45

Chap. IV. Maldonat arrive à Paris. — Les adversaires de la Compagnie s'opposent à l'ouverture du Collége de Clermont. — Démarches du P. Cogordan pour écarter ces difficultés. — Sur ses instances, le recteur de l'Université accorde aux Jésuites des *lettres de scolarité*. — Ouverture du Collége de Clermont. — Maldonat y enseigne la philosophie. — Complot et intrigues des protestants, des politiques et de l'Université contre le nouvel établissement. — Les leçons, quelque temps interrompues, y reprennent leur cours. — Charles Du Moulin. — Sa consultation contre les Jésuites. — Nouvelles tentatives de l'Université pour faire fermer le Collége de Clermont. — Lettre du P. Edmond Hay. — Réponse du P. Cogordan aux principaux de l'Université. — Les Pères en appellent au Parlement . . 75

V. Requête des Pères du Collége de Clermont au Parlement. — Moyens de défense des deux parties. — Versoris, avocat du Collége de Clermont. — Étienne Pasquier, avocat de l'Université. 103

VI. Plaidoyer de Versoris en faveur du Collége de Clermont. — Plaidoyer d'Étienne Pasquier pour l'Université. — Conclusions de l'avocat général. — Le Parlement maintient le *statu quo*. — Charles Du Moulin dénonce au Parlement les ministres protestants. — Violences exercées contre le Collége de Clermont. — Bref du Pape à Charles IX en faveur de la Compagnie de Jésus. — Mission de Possevin à Bayonne, où se trouvait la cour. — Lettres patentes du roi en faveur de la Compagnie. — Les classes reprennent leur cours au Collége de Clermont. 117

Livre Deuxième. (1565-1572.)

Chap. I. Le P. Maldonat professeur de théologie au Collége de Clermont. — État de l'enseignement théologique à cette époque à Paris. — Ramus en demande la réforme.— Discours d'ouverture de Maldonat.— Son projet.— Méthode et caractère de son enseignement. — Ses succès. — Nouvelles tracasseries suscitées au Collége de Clermont, dont le connétable de Montmorency et le maréchal Damville prennent la défense. — Troubles causés à Paris et dans toute la France par le calvinisme. — Arrivée à Paris du P. Perpinien. — Il réfute les imputations de Guillaume Galland. — — Ses succès; sa mort. — Le P. Émond Auger à Paris. — L'Université interdit le Collége de Clermont, qui est fréquenté plus que jamais. 161

II. Correspondance du P. Maldonat avec plusieurs savants de son temps sur des questions de théologie et d'érudition. — Ses avis à de jeunes professeurs. . . . 201

III. Mission du P. Maldonat dans le Poitou 233

IV. Maldonat et Mariana, professeurs de théologie au Collége de Clermont. — Maldonat reprend ses leçons sur un nouveau plan. —Son but.—Analyse de son second cours de théologie. — Ses discours sur l'étude de la théologie, sur la manière et les moyens de l'apprendre. — Autorité que s'acquiert Maldonat. — État florissant du Collége de Clermont. 253

Livre Troisième. (1572-1576.)

I. Maldonat est employé à la conversion du jeune roi de Navarre, du prince de Condé et de quelques princesses protestantes de la cour. — Relation de ses conférences avec plusieurs ministres protestants, en présence de la duchesse de Bouillon, à Sédan. — Son voyage à Metz, où il relève, par sa présence et par ses instructions, la cause catholique. — Son retour à Paris. — Ses rapports avec François Baudouin. 289

CHAP. II. Maldonat vengé par le Parlement des calomnies de ses ennemis. — Fondation du Collége de Bordeaux. — Complot contre le Collége de Clermont déjoué par le cardinal de Lorraine. — Nouvelles calomnies à l'occasion de la vocation d'un jeune homme à la Compagnie. — Maldonat, déchargé des fonctions de vice-provincial, reprend ses leçons. — Bienveillance de Charles IX envers la Compagnie. — Sa mort. — Établissement des prières des quarante heures dans les églises de Paris, malgré les difficultés de René Benoît. 331

III. Nouvelles tentatives contre le Collége de Clermont, auxquelles s'associent quelques docteurs de la Faculté de Théologie, pour punir Maldonat de ne point penser comme eux sur l'immaculée conception. — Suite de cette affaire. — L'évêque de Paris intervient en faveur de Maldonat. — Déchaînement de la partie factieuse de la Faculté contre l'évêque de Paris et contre Maldonat. — Scènes tumultueuses à la Sorbonne sur cette affaire. — Arrivée de Henri III à Paris. — Caractère de ce prince. — Mort du cardinal de Lorraine. 349

IV. Le P. Maldonat accusé d'hérésie sur la question du purgatoire. — Délibérations des quatre Facultés. — L'Université porte la question au tribunal du Parlement. — L'évêque de Paris menace d'excommunier l'Université. — Il est condamné par le Parlement. — Délibérations tumultueuses sur une supplique des Pères du Collége de Clermont. — Lettre écrite au Pape par trois docteurs au nom de toute la Faculté. — Mémoire du P. Claude Mathieu à Grégoire XIII, en réponse à cette lettre. — Réclamations générales contre le silence de Maldonat. — Maldonat est déclaré innocent par le Souverain Pontife. — Il prie encore ses supérieurs de le décharger de l'enseignement. — Raisons pour lesquelles on le retient à Paris. — Ses adversaires triomphent de son silence. — Il entreprend l'explication du Psaume CIX, qu'une foule immense vient entendre. — Il se retire au Collége de Bourges 369

Livre Quatrième. (1576-1583.)

Chap. I. Maldonat au Collége de Bourges. — Fondation de ce collége. — Rapports de Maldonat avec Cujas. — Notice sur Cujas. — Travaux de Maldonat sur les quatre Évangiles. — Nouvelles tentatives du cardinal de Bourbon pour rapprocher l'Université du Collége de Clermont. — Bulle de Grégoire XIII en faveur des colléges de la Compagnie de Jésus. 411

II. Maldonat nommé visiteur de la Compagnie dans la *province* de France. — Sa visite au Collége de Pont-à-Mousson. — Fondation de ce collége et de l'Université. — Sages mesures qu'y prescrit le P. Maldonat. — Ses démarches pour faire supprimer les écoles de droit et de médecine. — Cujas accepte la chaire de droit de Pont-à-Mousson, puis il la refuse, sous le faux prétexte que Maldonat l'a dissuadé de l'accepter. — Lettre du P. Edmond Hay, qui justifie Maldonat. — Maldonat va exercer ses fonctions au Collége de Bordeaux. — Il s'arrête à Poitiers, où on lui fait de nouvelles instances pour la fondation d'un collége. — Mesures qu'il prend à Bordeaux pour le bien du collége et pour celui de la ville. — Il poursuit sa visite dans les autres colléges de la même *province*. — Son dernier séjour à Paris. — Coup d'œil général sur le passé du Collége de Clermont. 439

III. Occupations de Maldonat au Collége de Bourges. — Mort de l'abbé de Saint-Gildas. — Pressentiments de Maldonat sur sa fin prochaine. — Entrevue de Maldonat avec Montaigne, à Épernay. — Maldonat député par la province de France à la Congrégation générale de 1581, part pour Rome. — État personnel de la Congrégation générale. — Le P. Maldonat fait le discours d'ouverture. — Élection du P. Claude Aquaviva. — Maldonat, retenu à Rome, y travaille à ses Commentaires sur les quatre Évangiles et à l'édition de la Bible des Septante. — Ses entretiens avec

Montaigne. — Il termine ses Commentaires. — Sa mort. — Mort du P. Soriano, ami d'enfance du P. Maldonat. 475
Chap. IV. Des œuvres du P. Maldonat 491

Pièces Justificatives.

Nos.
I. Enseignement et grammaire d'Antoine de Lebrixa . . . 523
II. De l'ancienne organisation des colléges de la Compagnie de Jésus 525
III. Catalogue des principaux colléges de Paris au xvie siècle, d'après M. Meindre, auteur de l'histoire de Paris . . . 527
IV. Lettre de scolarité donnée aux Jésuites par Julien de Saint-Germain, recteur de l'Université.. 537
V. Requête présentée au Parlement, le 20 février 1565, par les Jésuites 538
VI. Notice sur Guillaume Postel 541
VII. Lettres patentes de Charles IX en faveur de la Compagnie de Jésus 548
VIII. Extraits du livre de Carvajal : *De restituta Theologia* . . 550
IX. Discours inédits du P. Maldonat 555
X. Lettre de Simon Simoni à Théodore de Bèze 573
XI. Mission du P. Maldonat à Poitiers 577
XII. Mémoire du P. Claude Mathieu à Grégoire XIII 592
XIII. De quelques reproches faits à Maldonat. 601
XIV. Procès-verbal des démarches faites par le cardinal de Bourbon pour ménager un rapprochement entre l'Université et le Collége de Clermont 605
XV. Lettres du P. Edmond Hay et quelques autres relatives au Collége de Pont-à-Mousson 610
XVI. Lettre du P. de La Chaise sur le nom de Louis-le-Grand donné au Collége de Clermont 624
XVII. Lettres relatives aux œuvres de Maldonat 626

ERRATA.

Page 27, ligne 14 :	for extérieur,	*lisez :*	for ecclésiastique.
— 182, — 10 :	sur philosophie,	—	sur la philosophie.
— 218, — 18 :	les P.,	—	les PP.
— 265, en note :	313,	—	3137.
— 339, ligne 20 :	que si enfin il,	—	que s'il.
— 371, — 14 :	animos,	—	animas.
— 401, — 19 :	1578,	—	1576.
— 431, en note :	calvinistorum,	—	calvinistarum.
— 442, —	mathematicorum,	—	mathematicarum.
— 455, 457, 458 :	Bornon,	—	Bournon.
— 461, ligne 2,	partit de Bordeaux,	—	partit pour Bordeaux.

LIBRARY
University of North Carolina

060.97 1074
M293
PRAT, J.M.
AUTHOR
Maldonat et L'Universitè de Paris
TITLE

DATE LOANED	BORROWER'S NAME	ROOM NUMBER
	Monahan OCT 14	
	STORAGE - COSA	

1074